DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011



SOMMAIRE

1		RMATIONS FINANCIÈRES CTIONNÉES	1	6		MEN DE LA SITUATION ANCIÈRE ET TENDANCES	51
	1.1	Chiffres clés du Groupe	1		6.1	Vue d'ensemble de l'année 2011	60
	1.2	Comptes de résultat et états de la situation financière consolidés simplifiés	4		6.2	Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010	62
	1.3	Résultats publiés et ajustés	5		6.3	Résultats par segment d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2010	66
2	PROF	FIL DES ACTIVITÉS	9		6.4	Résultats consolidés pour l'exercice clos le	00
	2.1	Le segment Réseaux	9		0.4	31 décembre 2010 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009	69
		solutions	10		6.5	Résultats par segment d'activité pour	
	2.3	Le segment Entreprise	11			l'exercice clos le 31 décembre 2010, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2009	74
_	FACT	THE DE DISCULE	10		6.6	Trésorerie et capitaux propres	77
3	3.1	TEURS DE RISQUE	13 13		6.7	Obligations contractuelles et engagements hors bilan	80
	3.2	Risques juridiques	20		6.8	Perspectives pour 2012	84
	3.3	Risques liés à la possession de nos ADS			6.9	Risques de marché	84
		(American Depositary Shares)	21		6.10	Questions juridiques	86
					6.11	Dépenses en recherche et développement	89
4		RMATIONS CONCERNANT	23		6.12	Informations sur la société-mère	91
	4.1	Présentation générale	23	7	GOLI	VERNEMENT D'ENTREPRISE	93
	4.2	Histoire et évolution du Groupe	24	,	7.1	Rapport du Président sur le gouvernement))
	4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2011	29		7.1	d'entreprise	93
	4.4	Immobilier et équipements	30		7.2	Rémunération et avantages à long terme	117
	4.5	Contrats importants	32		7.3	Conventions réglémentées	139
					7.4	Code de bonne conduite Alcatel Lucent	142
5		CRIPTION DES ACTIVITÉS			7.5	Rapport du Président du Conseil d'administration – Contrôle interne et gestion des risques	142
	DU G	GROUPE	33		7.6	Principales différences entre nos pratiques	
	5.1	Organisation des activités	33			de gouvernance d'entreprise et celles requises par le NYSE	154
	5.2	Segment Réseaux	35				
	5.3	Segment Logiciels, Solutions et Services	39	8		DRMATIONS SUR LE	1
	5.4	Segment Entreprise	41			ITAL SOCIAL	155
	5.5	Marketing et distribution de nos produits	42		8.1	Capital social et capital potentiel	155
	5.6	Concurrence	43		8.2	Autorisations relatives au capital	156
	5.7	Technologie, recherche et	43		8.3	Utilisation des autorisations	158
		développement	43		8.4	Evolution du capital au cours des cinq dernières années	158
	5.8	Propriété intellectuelle	45		8.5	Rachat d'actions Alcatel Lucent	159
	5.9	Origine et disponibilité des matières premières	45		8.6	Titres et droits émis donnant accès au capital	160
	5.10	Aspects saisonniers	45				
	5.11	Activités dans certains pays	45				
	5.12	Environnement	46				
	5.13	Ressources Humaines & Transformation	47				

9	COTA	TION ET ACTIONNARIAT	163	13	COMF	PTES SOCIAUX	317
	9.1	Cotation	163		13.1	Comptes sociaux - Alcatel-Lucent au 31 décembre 2011	317
	9.2	Tableau des principales données boursières sur 3 ans	163		13.2	Notes annexes aux comptes sociaux	320
	9.3	Profil des actionnaires	164		13.3	Rapport des Commissaires aux comptes	
	9.4	Répartition du capital et des droits de vote	165			sur les comptes annuels	339
	9.5	Actionnariat salarié et dirigeants	168	14	PERS	ONNES RESPONSABLES	341
	9.6	Autres informations sur le capital	170		14.1	Personne responsable	
	9.7	Évolution du dividende sur cinq ans \ldots	171			du document de référence	341
	9.8	Assemblée générale des actionnaires	172		14.2	Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel	341
10	INFOR	MATIONS COMPLÉMENTAIRES	173				
	10.1	Renseignements juridiques	173	15	TABL	EAU DE CONCORDANCE	343
	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières	174	16	TARI	EAUX DE PASSAGE	349
	10.3	American Depositary Shares (ADS)	179	10	16.1	Informations relatives au rapport de	515
	10.4	Données sociales et environnementales	182		10.1	gestion de la société	349
	10.5	Documents accessibles au public	188		16.2	Concordance avec le rapport financier annuel	350
11	CONT	RÔLE	191		16.3	Informations relatives au rapport du Président du Conseil d'administration	350
	11.1	Mandats des Commissaires aux comptes	191			a dammistration	330
	11.2	Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes	192				
12	DU G	PTES CONSOLIDÉS ROUPE ALCATEL-LUCENT ET ES FILIALES	195				
	12.1	Comptes consolidés	196				
	12.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	315				

1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

1.1 CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

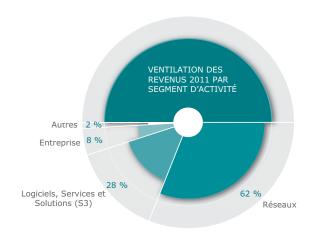
Veuillez noter que les informations ci-dessous incluent l'activité Genesys, qui a été vendue à Permira le 1er février 2012.

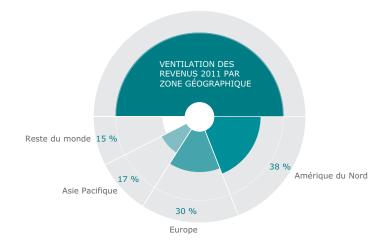
VENTILATION DES REVENUS 2011 PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

Le 20 juillet 2011, nous sommes passés d'une organisation en trois segments opérationnels Réseaux, Applications et Services en une nouvelle organisation avec trois nouveaux segments opérationnels : Réseaux, Logiciels, Services et Solutions (\$3, Software, Services and Solutions*), et Entreprise. Le segment Réseaux a pour principale mission de répondre aux besoins des fournisseurs de services de télécommunication. Ce segment Réseaux représente 62 % des revenus du Groupe (9,7 milliards d'euros). Le segment S3 génère 28 % des revenus (4,5 milliards d'euros), il est composé de nos activités services et applications d'opérateurs. Enfin, le segment Entreprise fournit des produits de téléphonie (voix) et de réseaux de données aux entreprises et représente 8 % des revenus (1,2 milliards d'euros).

VENTILATION DES REVENUS 2011 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les revenus du Groupe se répartissent de manière relativement équilibrée entre l'Amérique du Nord, l'Europe, et l'Asie-Pacifique et le reste du monde. En 2011, les parts de l'Amérique du Nord et du reste du monde ont augmenté dans le revenu total, tandis que celles des régions Europe et Asie Pacifique ont diminué. Une présence géographique équilibrée peut limiter l'exposition du Groupe aux cycles d'investissement de ses clients opérateurs dans une région particulière, sauf si les cycles ont la même synchronisation dans toutes les régions.





En 2011, les revenus d'Alcatel-Lucent (ajustés) se sont élevés à 15,7 milliards d'euros.

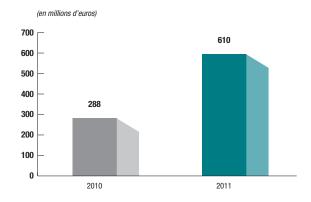
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R & D (EN MILLIONS D'EUROS)

En 2011, les dépenses de Recherche & Développement (R&D) se sont élevées à 2,5 milliards d'euros, après un impact net de capitalisation négatif de 5 millions d'euros de frais de développement. Les dépenses de R&D ajustées, c'est-à-dire hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, se sont élevées à 2,4 milliards d'euros, soit 15,2 % des revenus du Groupe (après capitalisation des frais de développement et hors 152 millions d'euros d'amortissement de technologies et R&D IP acquises remises à leur juste valeur lors du regroupement avec Lucent), ce qui représente une baisse de 5,4 % par rapport aux 2,5 milliards d'euros de 2009 (ces 2,5 milliards d'euros représentant 15,6 % des revenus de 2010). Cette baisse des frais de R&D reflète une baisse des investissements de R&D liés au développement technologies classiques dans le cadre de l'effort de réduction globale des dépenses, l'essentiel de nos dépenses se concentrant sur les nouveaux produits. Une grande partie de nos dépenses de R&D a été réalisée sur notre portefeuille High Leverage Network[™], qui inclut, entre autres, les technologies mobiles LTE et lightRadio $^{\text{\tiny M}}$, le processeur réseau FP3 à 400 gigabits par seconde de la division IP, la technologie optique cohérente WDM à 100 gigabits par seconde, et le VDSL2 vectoring dans l'activité d'accès fixe.

(en millions d'euros) 3 000 2 500 1 500 0 2010 2011

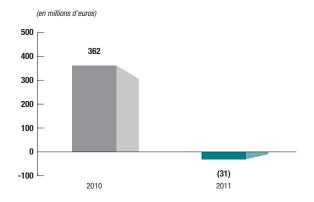
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

Le résultat d'exploitation ajusté, c'est-à-dire le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, et hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent (sans impact sur la trésorerie), est passé de 288 millions d'euros en 2010 (soit 1,8 % des revenus) à 610 millions d'euros en 2011 (soit 3,9 % des revenus). Cette augmentation reflète l'impact d'évolutions favorables du mix produit et géographie et de la réduction des coûts fixes opérationnels.



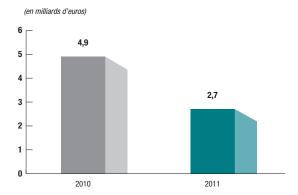
ÉVOLUTION DE LA POSITION DE TRÉSORERIE NETTE (EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 décembre 2011, le Groupe a enregistré une trésorerie nette négative de -31 millions d'euros, en diminution de 393 millions d'euros par rapport à une trésorerie nette de 362 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2010. Cette diminution de notre position nette de trésorerie est principalement due à la trésorerie opérationnelle positive, qui a été plus que contrebalancée par des dépenses en investissements, des coûts de restructuration, des contributions aux retraites et régimes de prévoyance, des remboursements de dette et des paiements d'impôts.



ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN MILLIARDS D'EUROS)

La diminution de la capitalisation boursière en 2011 reflète l'incertitude de l'environnement économique en Europe, laquelle a entraîné une baisse de 17 % sur l'année du CAC 40 - principal indice des sociétés cotées sur Euronext Paris. Certains de nos concurrents - pas tous - ont également observé des baisses similaires à celle que nous avons connue. Nous avons subi les conséquences de ces incertitudes économiques, ce qui nous a conduit à revoir nos perspectives 2011 de marge d'exploitation ajustée, impactant alors notre capitalisation boursière. Ce déclin de la capitalisation boursière n'a pas suivi l'évolution du marché boursier américain, qui a peu baissé par rapport à l'Europe.



1.2 COMPTES DE RÉSULTAT ET ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS

	Exercices clos le 31 décembre							
(En millions, sauf les données par actions)	2011 (1)	2011	2010	2009	2008	2007		
Données du compte de résultat	2011 (-7	2011	2010	2009	2008	2007		
Revenus	19 884 \$ US	15 327 €	15 658 €	14 841 €	16 636 €	17 470 €		
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	326	251	(70)	(384)	(112)	(764)		
Coûts de restructuration	(263)	(203)	(371)	(598)	(561)	(856)		
Résultat de l'activité opérationnelle	152	117	(377)	(744)	(5 358)	(4 306)		
Résultat net des activités poursuivies	947	730	(325)	(666)	(5 247)	(4 128)		
Résultat net	1 484	1 144	(292)	(504)	(5 173)	(3 477)		
Résultat net – part du Groupe	1 421	1 095	(334)	(524)	(5 215)	(3 518)		
Résultat par action								
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe								
• de base (2)	U.S.\$0,39	€0,30	(0,16)	(0,30)	(2,34)	(1,85)		
• dilué (3)	U.S.\$0,36	€0,28	(0,16)	(0,30)	(2,34)	(1,85)		
Dividende par action (4)	-	-	-	-	-	-		
Dividende par ADS (4)	-	-	-	-	-	-		
			Au 31 décembre					
(En millions)	2011 (1)	2011	2010	2009	2008	2007		
Données de l'état de la situation financière								
Total actifs	31 398 \$ US	24 203 €	24 876 €	23 896 €	27 373 €	33 794 €		
Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie	5 803	4 473	5 689	5 570	4 593	5 271		
Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme	5 565	4 290	4 112	4 179	3 998	4 565		
Part à court terme des emprunts	427	329	1 266	576	1 097	483		
Capital social	6 034	4 651	4 637	4 636	4 636	4 635		
Capitaux propres – part du Groupe après distribution (5)	5 000	3 854	3 545	3 740	4 633	11 187		
Intérêts minoritaires	969	747	660	569	591	515		

- (1) Converti pour des raisons de commodité au taux de midi (noon buying rate) au 30 décembre 2011 de 1,00 ϵ = 1,2973 \$ US.
- (2) Établi sur le nombre moyen pondéré d'actions émises déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions d'autocontrôle au 31 décembre, sans ajustement sur un quelconque équivalent d'actions :
- actions ordinaires: 2 265 024 193 en 2011, 2 259 877 263 en 2010, 2 259 696 863 en 2009, 2 259 174 970 en 2008 et 2 255 890 753 en 2007.
- (3) Le résultat par action dilué tient compte des équivalents d'action ayant un effet dilutif déduction faite du nombre moyen pondéré d'équivalents actions détenus par des filiales consolidées. Le résultat net est ajusté de la charge d'intérêts après impôts relative aux obligations convertibles. L'effet de dilution des plans de stock-options est calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions (treasury stock method). Le nombre d'actions prises en compte est le suivant :
- actions ordinaires: 2 865 930 999 en 2011, 2 259 877 263 en 2010, 2 259 696 863 en 2009, 2 259 174 970 en 2008 et 2 255 890 753 en 2007.
- (4) Conformément à la réglementation, le paiement des dividendes annuels doit intervenir dans un délai de neuf mois après la fin de l'exercice auquel il se rapporte. Le Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent a annoncé qu'il proposerait à notre Assemblée générale de 2011, qui doit se tenir le 8 juin 2012, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2011.
- (5) Les montants présentés sont après distribution de dividendes. Les capitaux propres part du Groupe avant distribution sont de 3 854 millions d'euros, 3 545 millions d'euros, 3 740 millions d'euros, 4 633 millions d'euros et 11 187 millions d'euro aux 31 décembre 2011, 2010, 2009, 2008, et 2007 respectivement et les dividendes proposés ou distribués sont 0 million d'euros aux 31 décembre 2011, 2010, 2009, 2008, et 2007 respectivement.

1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS ET AJUSTÉS

Résultats publiés: conformément aux obligations réglementaires de publication, les comptes de résultat consolidés publiés en 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées, comme détaillé dans la Note 10 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Ainsi, les résultats publiés pour les années 2009, 2010 et 2011 reportent l'activité Genesys dans les activités abandonnées et tiennent compte de l'impact, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition, suite au regroupement avec Lucent.

Résultats ajustés: afin de fournir des informations comparables pertinentes, Alcatel-Lucent fournit, en

complément des résultats publiés, et en cohérence avec les publications précédentes, des résultats ajustés qui incluent les données financières de Genesys dans les activités poursuivies, et qui excluent les principaux impacts, sans effet sur la trésorerie, des écritures de suivi de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Ces impacts sans effet sur la trésorerie sont très significatifs et non récurrents, du fait des durées d'amortissement différentes suivant la nature des ajustements concernés, comme détaillé dans la Note 3 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Ils rendent les chiffres publiés non comparables avec nos principaux concurrents et de nombreux acteurs du secteur, n'ayant connu aucun regroupement d'entreprises de cette ampleur.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ POUR 2011

(En millions d'euros, sauf les données par action)	Résultats ajustés	Résultats publiés
Revenus	15 696	15 327
Résultat d'exploitation (1)	610	251
Coûts de restructuration	(203)	(203)
Litiges	4	4
Résultats de cession de sociétés consolidées	(2)	(2)
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	67	67
Résultat de l'activité opérationnelle	476	117
Résultat net (part du Groupe)	921	1 095
Résultat dilué par action (en euros)	0,36	0,42
Résultat dilué par action <i>(en dollars US)</i> (2)	0,47	0,54
Nombre d'actions dilué (en millions)	2 865,9	2 865,9

- (1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.
- (2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar US de la Réserve Fédérale de New York au 30 décembre 2011, soit 1,2973 dollar US.

COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ SIMPLIFIÉ POUR 2011 ET 2010

(En millions d'euros, sauf les données par action)	2011	2010
Revenus	15 696	15 996
Résultat d'exploitation (1)	610	288
Coûts de restructuration	(203)	(375)
Résultat de cession de sociétés consolidées	(2)	62
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	67	30
Litiges	4	(28)
Résultat de l'activité opérationnelle	476	(23)
Résultat net (part du Groupe)	921	(159)
Résultat dilué par action (en euros)	0,36	(0,07)
Résultat dilué par action (en dollars US) (2)	0,47	(0,09)
Nombre d'actions dilué (en millions)	2 865,9	2 259,9

- (1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.
- (2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar US de la Réserve Fédérale de New York au 30 décembre 2011, soit 1,2973 dollar US et au 31 décembre 2010, soit 1,3269 dollar US.

COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ - 2011

En millions d'euros excepté pour le résultat net par action		1er trimestre 2011					2ème trimestre 2011			
(non audité)	Avec Genesys (A)	PPA		Genesys en act. Aband. (D) (Publié E) = (A)+(D)	Avec Genesys		Ajusté (C) = (A)-(B)		Publié E) = (A)+(D)
Revenus	3,740		3,740	(84)	3,656	3,903		3,903	(86)	3,817
Coût des ventes (a)	(2,386)		(2,386)	22	(2,364)	(2,505)		(2,505)	20	(2,485)
Marge Brute	1,354	0	1,354	(62)	1,292	1,398	0	1,398	(66)	1,332
Charges administratives et commerciales (b)	(746)	30	(716)	37	(709)	(709)	28	(681)	33	(676)
Frais de R&D (c)	(663)	38	(625)	16	(647)	(646)	37	(609)	12	(634)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1)	(55)	68	13	(9)	(64)	43	65	108	(21)	22
Coût des restructurations	(31)		(31)	0	(31)	(50)		(50)	0	(50)
Pertes de valeurs sur actifs	0		0	0	0	0		0	0	0
Amendements de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	69		69	0	69	(2)		(2)	0	(2)
Litiges	4		4	0	4	0		0	0	0
Résultat de cession des titres consolidés	4		4	0	4	(2)		(2)	0	(2)
PROFIT OU PERTE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(9)	68	59	(9)	(18)	(11)	65	54	(21)	(32)
Résultat financier net	17		17	2	19	19		19	0	19
Quote-part de résultat dans les eentreprises associées	0		0	0	0	2		2	0	2
Impôts (d)	(12)	(26)	(38)	4	(8)	47	(26)	21	(10)	37
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS	(4)	42	38	(3)	(7)	57	39	96	(31)	26
Activités abandonnées	(1)		(1)	3	2	1		1	31	32
Résultat Net Total	(5)	42	37	0	(5)	58	39	97	0	58
dont : part du Groupe	(10)	42	32	0	(10)	43	39	82	0	43
part des participations ne donnant pas le contrôle	5		5		5	15		15		15
Résultat par action : basic	(0.00)		0.01		(0.00)	0.02		0.04		0.02
Résultat par action : dilué	(0.00)		0.01		(0.00)	0.02		0.04		0.02

(1) Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidés, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi Le résultat d'exploitation ajusté correspond à la mesure du résultat d'exploitation par secteur (cf. note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2011).

PPA (« Purchase Price Allocation ») : écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent

Nature des ajustements PPA : charges d'amortissement sans impact sur la trésorerie, comprises dans les comptes publiés mais exclues des comptes ajustés (cf. Note 3 des Comptes Consolidés au 31-12-2009)

Ces impacts sont non récurrents du fait de durées d'amortissement différentes suivant la nature des ajustments, comme indiqué ci dessous.

- (a) amortissement de la réévaluation à la juste valeur des immobilisations de production.
- (b) amortissement des immobilisations incorporelles : relations clientèle à long terme (5-8 ans).
- (c) Amortissement des immobilisations incorporelles : technologies acquises (5-10 ans) et projets de R&D en cours (5-7 ans).
- (d) impact d'impôt normatif calculé à 39 % sur les ajustements ci dessus à l'exception de la de la perte de valeur du goodwill.

		3ème trimestre	e 2011				4ème trimestr	e 2011		2011				
Avec			Genesys en act.		Avec		(Genesys en act.		Avec	Genesys			
Genesys	PPA	Ajusté	Aband.	Publié	Genesys	PPA	Aiusté	Aband.	Publié	Genesys	PPA	Aiusté	en act. Aband.	Publié
(A)		(C) = (A)-(B)	(D)	(E) = (A) + (D)	(A)		(C) = (A)-(B)	(D)	(E) = (A) + (D)	(A)		(C) = (A)-(B)	(D)	(E) = (A) + (D)
3 797		3 797	(93)	3 704	4 256		4 256	(106)	4 150	15 696		15 696	(369)	15 327
(2 417)		(2 417)	21	(2 396)	(2 742)		(2 742)	20	(2 722)	(10 050)	0	(10 050)	83	(9 967)
1 380	0	1 380	(72)	1 308	1 514	0	1 514	(86)	1 428	5 646	0	5 646	(286)	5 360
(670)	29	(641)	35	(635)	(659)	29	(630)	37	(622)	(2 784)	116	(2 668)	142	(2 642)
(603)	37	(566)	13	(590)	(608)	40	(568)	12	(596)	(2 520)	152	(2 368)	53	(2 467)
107	66	173	(24)	83	247	69	316	(37)	210	342	268	610	(91)	251
(57)		(57)	0	(57)	(65)		(65)	0	(65)	(203)		(203)	0	(203)
0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0
(1)		(1)	0	(1)	1		1	0	1	67		67	0	67
0		0	0	0	0		0	0	0	4		4	0	4
(4)		(4)	0	(4)	0		0	0	0	(2)		(2)	0	(2)
45	66	111	(24)	21	183	69	252	(37)	146	208	268	476	(91)	117
(3)		(3)	(3)	(6)	34		34	(1)	33	67		67	(2)	65
0		0	0	0	2		2	0	2	4		4	0	4
177	(25)	152	1	178	319	(27)	292	18	337	531	(104)	427	13	544
219	41	260	(26)	193	538	42	580	(20)	518	810	164	974	(80)	730
0		0	26	26	(4)		(4)	358	354	(4)		(4)	418	414
219	41	260	0	219	534	42	576	338	872	806	164	970	338	1 144
194	41	235	0	194	530	42	572	338	868	757	164	921	338	1,095
25		25		25	4		4		4	49		49	0	49
0,09		0,10		0,09	0,23		0,25		0,38	0,33		0,41		0,48
0,08		0,09		800	0,18		0,19		0,29	0,31		0,36		0,42

1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS ET AJUSTÉS

2 PROFIL DES ACTIVITÉS

Depuis le 20 juillet 2011, nous avons réorganisé les activités d'Alcatel-Lucent. Veuillez vous référer à la section 5.1 "Organisation des activités" pour plus de détails.

Les tableaux ci-dessous présentent les trois segments opérationnels de notre organisation 2011 : Réseaux, Logiciels, Services et Solutions, et enfin Entreprise. En 2011, notre segment opérationnel Réseaux comprenait quatre activités : IP, Optique, Accès mobile et Accès fixe. Selon des analystes industriels indépendants, en 2011, nous avons été en mesure de maintenir ou d'augmenter notre positionnement de marché sur des technologies clés de nouvelle génération, telles que l'IP/MPLS, le LTE et le WDM. Nous avons également maintenu notre leadership dans des domaines tel que le CDMA, l'optique sous-marine, le VDSL2 et le mobile backhaul.

2.1 LE SEGMENT RÉSEAUX

IP (PROTOCOLE INTERNET)

Activités Parts de marché **Position** Leader mondial et partenaire privilégié des Activité centrée sur le marché des routeurs N°2 des routeurs de périphérie IP/MPLS fournisseurs de services, entreprises et IP intelligents. Notre technologie permet pour les réseaux des opérateurs, avec administrations pour la transformation de aux opérateurs d'enrichir l'expérience des 23 % de part de marché en 2011 (1). leurs réseaux vers des architectures tout-IP utilisateurs finaux, ce qui crée durablement $N^{\circ}1$ en mobile backhaul avec 25 % de part de marché au $1^{\rm er}$ semestre 2011 $^{(1)}$. (Protocole Internet). de la valeur.

(1) Infonetics

OPTIQUE

Position

Activités

Parts de marché

Figurant parmi les leaders des réseaux optiques, nous aidons plus de 1000

fournisseurs de services et grandes industries stratégiques à transformer leur infrastructure de transmission vers notre vision du High

Activités

Parts de marché

N°2 de l'optique terrestre avec 16 % de part de marché en 2011 (1).

N°2 du WDM long haul avec 17 % de part de marché en 2011 (1).

stratégiques à transformer leur infrastructure de transmission vers notre vision du High Leverage Network™ (HLN). Cela leur permet de transporter les données de manière fiable, de minimiser le coût par bit transporté et de voir ainsi apparaître de nouveaux services et applications générateurs de revenus.

à transporter de l'information au travers de connexions en fibre optique sur de longues distances, que ce soit par voie terrestre ou sous-marine, ou sur de courtes distances pour des zones urbaines ou régionales. Le portefeuille de cette division inclut également des équipements de transmission par faisceaux hertziens.

N°1 de la transmission par faisceaux hertziens en mode paquet avec 53 % de part de marché (période de quatre trimestres glissants allant jusqu'au 3ème trimestre 2011) (1).

chiffre d'affaires) en 2011 (2).

N°1 des câbles sous-marins avec une part

de marché estimée entre 35 et 40 % (en

- (1) Dell'Oro
- (2) Estimation Alcatel-Lucent

ACCÈS MOBILE

Position	Activités	Parts de marché		
Parmi les principaux fournisseurs mondiaux d'infrastructures de communications mobiles pour toute une variété de technologies.	Offrir des produits mobiles pour les réseaux 2G (GSM/GPRS/EDGE, CDMA), 3G (UMTS/HSPA/EV-DO) et 4G (LTE).	$N^{\circ}1$ du CDMA, avec 37 % de part de marché en 2011 $^{(1)}$.		
pour toute une variete de technologies.	Elément clé de notre portefeuille,	N°5 des réseaux d'accès radio GSM/GPRS/ EDGE, avec 7 % de part de marché en		
	l'architecture lightRadio™ a été lancée comme une plateforme qui fournit aux	2011 (1).		
	opérateurs un véritable accès radio convergé (RAN, <i>Radio Access Network</i>),	$N^{\circ}4$ des réseaux d'accès radio W-CDMA, avec 10 % de part de marché en 2011 $^{(1)}$.		
	permettant des mises à niveau plus rapides et moins onéreuses.	N°2 du LTE, avec 24 % de part de marché en 2011 (1).		

(1) Dell'Oro

ACCÈS FIXE

Position Activités Parts de marché

Parmi les leader mondiaux du marché de l'accès fixe haut débit et acteur des plus grands déploiements de services haut débit en vidéo, voix et données. Nous sommes le 1er fournisseur mondial de lignes numériques pour les abonnés (technologie DSL), et le 2ème en GPON (1). Nous sommes également l'un des principaux fournisseurs de produits de communication pour des services innovants, voix et multimédias, de qualité, fiables, évolutifs, sûrs, accessibles sur différents types de terminaux et via des réseaux fixes, mobiles et convergés.

Notre portefeuille de produits d'accès fixes basés sur l'TP, conçus pour le DSL et la fibre, permet aux opérateurs de déployer l'accès haut débit, sur paire cuivrée ou sur fibre, ou de manière combinée et optimisée, jusqu'à l'utilisateur final. Nous développons aussi des sous-systèmes multimédias IP (IP Multimedia Subsystems – IMS) de protocole de contrôle de session, de contrôle de passerelle media, de passerelles media et de contrôleurs de sessions en périphérie (session border controller), intégrés pour les opérateurs de manière appropriée.

 $\mbox{N}^{\circ}\mbox{1}$ de l'accès haut débit, avec 37 % de part de marché en DSL en 2011 $^{(1)}.$

N°1 sur VDSL2 avec 44 % de part de marché en 2011 (1).

 $N^{\circ}2$ du GPON avec 24 % de part de marché en 2011 $^{(1)}.$

 $N^{\circ}4$ logiciels de session IMS Core avec 15 % de part de marché en 2011 $^{(2)}$.

- (1) Dell'Oro
- (2) Infonetics

2.2 LE SEGMENT LOGICIELS, SERVICES ET SOLUTIONS

SERVICES

Position Activités Parts de marché

Parmi les leaders mondiaux des services destinés aux opérateurs télécoms et aux industries stratégiques (transport, énergie et secteur public) avec une expertise en conseil, conception et intégration, gestion des opérations et maintenance de systèmes de télécommunications de bout en bout complexes et multi-fournisseurs. Ce segment propose des services qui transforment des réseaux en plates-formes tout IP de nouvelle génération, mobiles et convergés, et qui sont efficaces, intelligentes, et optimisées, afin de proposer de nouveaux services, contenus et applications.

Fournir des offres complètes qui épousent le cycle de vie des réseaux : conseil, intégration, migration et transformation, déploiement, services gérés et maintenance. $N^{\circ}3$ sur le marché mondial des services sur 4 trimestres glissants allant jusqu'au $3^{\grave{e}me}$ trimestre 2011 $^{(1)(2)}.$

Contrats de services gérés pour comptes d'opérateurs sur plus de 100 réseaux couvrant plus de 250 millions d'abonnés (3).

N°2 en intégration OSS/BSS sur 4 trimestres glissants allant jusqu'au 3ème trimestre 2011 (1).

- (1) Analysys Mason
- (2) IDC
- Alcatel-Lucent estimates

APPLICATIONS D'OPÉRATEURS

Position Activités Parts de marché

Nos applications d'opérateurs intègrent des logiciels, des services et des éléments de réseau qui permettent de répondre aux défis essentiels et aux opportunités auxquels nos clients font face. Le portefeuille recouvre les communications avancées, le commerce mobile, la facturation, l'expérience client et la mise en œuvre d'applications.

Développer et commercialiser des solutions logicielles, de services et de partenariats pour permettre aux fournisseurs de service de répondre aux opportunités de marché.

Solutions pour l'expérience client pour plus de 150 des fournisseurs de services leaders dans le monde.

Clientèle applications IMS : 98 clients dont 8 des 10 opérateurs mobiles les plus importants selon les classements 2011 (1)

Gestion des données des abonnés pour plus de 200 déploiements représentant plus d'un milliard d'abonnés (1).

Facturation pour plus de 190 clients, dont 8 des 10 opérateurs mobiles les plus importants selon les classements 2011 (1).

Solutions de gestion de l'expérience client avec Motive déployées chez plus de 200 clients dans le monde (1).

(1) Alcatel-Lucent

2.3 LE SEGMENT ENTREPRISE

Position Activités Parts de marché

Parmi les leaders mondiaux des communications et solutions d'infrastructure réseau, à destination des entreprises de toute taille, avec plus de 250 000 clients dans le monde.

Comptant parmi les leaders mondiaux des centres de contacts, Genesys conçoit des solutions de centres de contact et de service client qui donnent une valeur maximum aux interactions avec les clients, et permettent de différencier les expériences, par le pilotage des canaux de conversations avec les clients, et par une meilleure gestion de la frontière entre le service client et le back-office, tout en optimisant les procédures.

Fournir des produits, des solutions et des services de bout en bout aux PME, grandes entreprises et multinationales, permettant d'interconnecter les employés, les clients et les partenaires.

N°2 de la téléphonie d'entreprise en Europe, Moyen-Orient et Afrique en 2011 (1).

N°3 des commutateurs LAN gérés en part de marché en Europe, Moyen Orient et Afrique sur 4 trimestres glissants allant jusqu' au 3ème trimestre 2011 ⁽²⁾.

Classé entreprise « Leader » en 2011 pour les communications unifiées et collaboratives (3).

Classé entreprise « leader » en 2011 pour la téléphonie d'entreprise.

- (1) Dell'Oro
- (2) Infonetics
- (3) Gartner

3 FACTEURS DE RISQUE

Notre activité, notre situation financière ou nos résultats opérationnels pourraient être affectés de façon significative par les risques détaillés ci-après. Nous avons décrit les risques spécifiques qui nous paraissent significatifs pour notre activité, mais qui ne constituent pas les seuls auxquels nous devons faire face. Nous n'abordons pas ici les risques qui, de la même

manière, s'appliqueraient aux entreprises d'autres secteurs en raison de l'état général de l'économie ou des marchés, ou du fait d'autres facteurs. D'autres risques inconnus de nous ou qui, pour le moment, nous apparaissent négligeables pourraient également affecter nos activités.

3.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Nous avons défini un nouveau plan stratégique en 2009 et continuons à réaffecter nos ressources en fonction de cet axe. Si notre stratégie n'est pas en adéquation avec la demande de nos clients au fur et à mesure des investissements qu'ils font pour faire évoluer leurs réseaux, il se peut que ces clients n'achètent pas nos produits et n'utilisent plus nos services.

Nous avons adopté, depuis le 1er janvier 2009, un nouveau plan stratégique et une transformation de nos opérations pour réorganiser nos activités en application de ce plan. La transformation implique une évolution dans la répartition de nos dépenses de recherche et développement tandis que nous accélérons le report des investissements précédemment affectés à des technologies éprouvées et qui ont été pour nous génératrices de recettes importantes vers certaines technologies de nouvelle génération. Les technologies particulières que nous choisissons de privilégier pour les unes et de désinvestir pour les autres peuvent ne pas correspondre aux dépenses d'investissements de nos clients.

L'industrie des télécommunications a une activité fluctuante et est soumise à l'influence de nombreux facteurs notamment l'environnement économique, les décisions des fournisseurs de services et de nos autres clients concernant le déploiement de leurs technologies et le calendrier de leurs achats, ainsi que la demande et le budget consacré par les entreprises et les consommateurs en matière de communication.

Les tendances d'investissement dans l'industrie globale des télécommunications ont été mitigées en 2011 : l'augmentation importante du taux de pénétration des smartphones, des données mobiles et de la transformation des réseaux vers le tout-IP a conduit à des investissements accrus dans l'accès mobile et l'IP, tandis que l'environnement macro-économique l'instabilité politique dans certaines régions ont négativement impacté ces niveaux d'investissements. L'incertitude des conditions économiques globales devrait prévaloir en 2012. Les conditions de marché réelles pourraient se révéler très différentes de ce à quoi nous nous attendons, ceci en raison de l'incertitude qui existe quant à la vigueur de la reprise globale de l'économie. De plus, les conditions de marché pourraient varier d'une région à une autre et d'une technologie à une autre, et font l'objet de variations significatives. Les conditions dans les segments industriels particuliers qui sont les nôtres peuvent être plus défavorables qu'ailleurs. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur nos Si la diminution des dépenses d'équipements des fournisseurs de services et de nos autres clients est inférieure à ce que nous anticipons, nos revenus et notre rentabilité pourraient s'en trouver sérieusement affectés. Le niveau de la demande des fournisseurs de services et de nos autres clients peut évoluer rapidement et varier sur des périodes brèves, y compris d'un mois à l'autre. Du fait des incertitudes et des fluctuations dans le secteur des télécommunications, il est difficile de prévoir avec précision nos revenus, notre résultat et notre trésorerie.

En outre, notre volume de ventes et notre portefeuille de produits affecteront notre marge brute. Ainsi, si une baisse de la demande de nos produits se traduit par un volume de ventes inférieur aux attentes, ou si notre diversification de produits et géographique n'est pas adaptée, il est possible que nous n'atteignions pas le taux de marge brute attendu, ce qui entraînera une rentabilité inférieure aux prévisions. Ces facteurs peuvent varier d'un trimestre à l'autre.

Notre activité nécessite des liquidités importantes. Nous pourrions avoir besoin de sources de financement supplémentaires si nos sources de liquidités n'étaient pas disponibles ou insuffisantes pour financer notre activité.

Notre besoin en fonds de roulement et notre trésorerie ont été, de tout temps, soumis à des variations trimestrielles et annuelles en fonction d'un certain nombre de facteurs et devraient continuer à être soumis à de telles variations. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer les fluctuations de nos flux de trésorerie, nos activités, notre résultat d'exploitation et notre situation financière pourraient s'en trouver affectés de manière significative.

Nous pourrions connaître des fluctuations de flux de trésorerie en raison, notamment, des facteurs suivants :

- le niveau des ventes et de la rentabilité ;
- l'efficacité de la gestion des stocks ;
- le recouvrement des créances ;
- le calendrier des investissements et leur importance ;
- les coûts liés à d'éventuelles actions de restructuration ; et
- le risque crédit des clients.

Nous dégageons nos liquidités de plusieurs manières incluant la trésorerie positive générée par l'activité opérationnelle, l'émission de dette et de capital sous des formes diverses, des facilités bancaires dont notre ligne de crédit revolving de 1,4 milliard d'euros qui vient à échéance en avril 2012 (avec une extension jusqu'au 5 avril 2013 pour un montant de 837 millions d'euros) et que nous n'avons pas utilisée. Notre capacité à bénéficier de ces ressources dépend de plusieurs facteurs, y compris de la capacité de nos clients à régulariser leurs dettes vis-à-vis de nous, de la perception qu'auront nos prêteurs et nos investisseurs de notre degré de solvabilité, de notre capacité à respecter les engagements financiers pour notre ligne de crédit revolving et, d'une manière générale, des conditions des marchés de la dette et d'actions. Au vu des conditions actuelles, il est impossible de compter à tout moment sur un accès aux marchés de la dette et d'actions. Sur la base de l'état actuel de nos activités, de nos sources de capitaux et de l'environnement général du marché, nous pensons que nous sommes en mesure de financer nos opérations. Si toutefois notre environnement économique devait se dégrader de manière substantielle, ou si les marchés du crédit limitaient nos accès aux garanties sur appels d'offres et aux garanties de bonne exécution, ou que nos clients réduisaient considérablement leurs calendriers d'investissements, notre situation de liquidité pourrait se détériorer. Si nous ne pouvons pas générer suffisamment de flux de trésorerie à partir de nos opérations pour répondre à des besoins excédant nos estimations actuelles, il se peut que nous ayons à trouver des fonds supplémentaires via des optimisations de fonctionnement ou des sources externes, des fonds issus des marchés de capitaux, des cessions d'actif ou un financement par des tiers par exemple. Nous ne sommes pas en mesure d'assurer qu'un tel financement sera disponible à des conditions satisfaisantes pour nous. Si nous devions supporter des niveaux d'endettement élevés, une partie plus importante de la trésorerie générée par nos opérations devrait être utilisée pour payer le capital et les intérêts de notre dette. L'utilisation accrue de notre trésorerie pour faire face à nos dettes pourrait nous laisser sans liquidités suffisantes pour financer nos opérations, notamment nos dépenses de recherche et développement et nos investissements, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur notre activité.

Notre capacité à accéder aux marchés de capitaux et nos charges financières dépendront, en partie, de la notation de notre dette et de notre risque de crédit par Standard & Poor's, Moody's ou par d'autres agences similaires ainsi que de leurs prévisions quant à notre activité. Les notations de nos dettes à court terme et à long terme et l'éventuelle dégradation de ces notations pourraient entraîner une augmentation de nos coûts de financement et réduire notre accès aux marchés de capitaux. Nous ne pouvons pas garantir que nos notations suffiront à nous permettre un accès aux marchés de capitaux dans des conditions acceptables, ni que ces notations ne seront pas révisées à la baisse par Standard & Poor's, Moody's ou par d'autres agences similaires, une fois l'accès obtenu.

Les risques liés au crédit et les risques commerciaux pourraient augmenter si la situation financière de nos clients se dégradait.

Une partie significative de nos ventes est destinée à des clients du secteur des télécommunications. Quelques-uns de ces clients exigent de leurs fournisseurs des délais de paiement allongés, des prêts directs ou d'autres formes de soutien

financier comme condition préalable à la conclusion de contrats commerciaux. Nous nous sommes engagés et nous attendons à devoir éventuellement nous engager à fournir de tels financements lorsqu'ils seront nécessaires pour notre activité. Notre capacité à mettre en place ou à fournir des financements à nos clients dépendra de nombreux facteurs, et notamment de notre notation, de notre niveau de trésorerie disponible et de notre capacité à nous libérer d'engagements à des conditions acceptables. Plus généralement, nous nous attendons à conclure régulièrement des contrats à long terme prévoyant pour nos clients l'étalement dans le temps du paiement de montants importants. Conformément à ces contrats, il se peut que nous ayons à fournir des produits et services représentant une partie importante de la valeur du contrat avant de recevoir un quelconque paiement substantiel de la part du client. Du fait des financements que nous sommes susceptibles de mettre à la disposition de nos clients et de notre exposition au risque commercial liée à nos contrats à long terme, notre activité pourrait subir des répercussions négatives si la situation financière de nos clients se dégradait. Lors de ces dernières années, certains de nos clients ont demandé à bénéficier du régime de protection des entreprises en difficulté au titre des lois régissant le droit des procédures collectives, ou ont été confrontés à des difficultés financières. De même qu'en 2010, nous avons constaté une réduction de ce type de situations de difficultés chez nos clients. Nous ne pouvons pas dire comment cette situation peut évoluer en 2012, dans la mesure où il y a toujours des incertitudes sur les conditions de l'économie globale. En cas de défaillance financière d'un client, nous pourrions subir des pertes liées aux créances et aux prêts consentis à ce client. Nous pourrions également subir des pertes liées à notre exposition au risque commercial y compris la perte des affaires en cours avec ce client. Si des clients venaient à manquer à leurs obligations envers nous, notre trésorerie pourrait s'en trouver affaiblie, et les éventuelles pertes d'un montant supérieur à celui de nos provisions pourraient avoir de graves répercussions sur notre résultat d'exploitation et notre situation financière.

Les plans de retraite américains et autres régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêt, de l'augmentation du coût des frais médicaux et de l'évolution des contraintes juridiques. Ces plans sont onéreux et nos efforts pour financer ou maîtriser ces coûts peuvent s'avérer inefficaces.

Bon nombre d'anciens et actuels salariés, ainsi que retraités du Groupe aux États-Unis bénéficient d'un ou de plusieurs plans à prestations définies qui fournissent une retraite, une couverture médicale et une assurance vie.

La volatilité des taux d'actualisation et des valeurs de marché des fonds investis affectera la couverture financière de nos plans de retraite.

Pour déterminer les besoins de financement des plans de retraite U.S., le "U.S. Internal Revenue Service" propose différentes options pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite et pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer. Pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite, on peut choisir entre la juste valeur à la date de mesure ou une juste valeur lissée (fondée sur une période passée qui ne peut excéder deux ans, avec pour date de fin la date de mesure). Pour le calcul du taux d'actualisation, on peut choisir entre le taux instantané à la date de mesure (en fait la moyenne des taux journaliers de retour sur investissement pour le mois précédant la date de mesure) ou une moyenne sur vingtquatre mois des taux de chaque segment de temps (n'importe quelle période de vingt-quatre mois pour autant qu'elle ne se termine pas au-delà de cinq mois avant la date de mesure). Pour mesurer l'évaluation du besoin de financement 2010, c'est la méthode de juste valeur lissée sur 2 ans qui a été retenue pour les plans Etats-Unis - employés représentés et employés non représentés, et la moyenne sur vingt-quatre mois des taux pour la période se terminant le 30 septembre 2009 pour le plan Etats-Unis - employés non représentés et la période se terminant le 31 décembre 2009 pour les plans Etats-Unis employés représentés. Suite à ces choix, il n'y aura pas de besoin de financement dans le cadre des évaluations de 2010 et 2011 (c'est-à-dire pas de contribution avant au moins 2013). A quelques exceptions près, nous sommes contraints d'utiliser les mêmes méthodes pour les mesures futures. Nous ne pouvons garantir que les options retenues pour déterminer les taux d'actualisation et la valeur des fonds pour déterminer l'obligation de financement 2010 et 2011 ne résulteront pas en une obligation de cotiser après 2013.

Les bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale peuvent vivre plus longtemps que prévu ce qui pourrait conduire à une augmentation de nos engagements.

Pour déterminer l'obligation éventuelle de financement aux plans de retraites, nous retenons la table de mortalité publiée par l'IRS qui inclut une augmentation sur 15 ans de l'espérance de vie des bénéficiaires en activité (que ce soit au sein du Groupe ou à l'extérieur) et une augmentation sur 7 ans de l'espérance de vie des bénéficiaires retraités. Cette table permet de déterminer la durée sur laquelle les bénéficiaires toucheront les prestations. Plus la durée est longue et plus la valeur actuelle de l'engagement et le niveau d'actifs financiers nécessaires pour couvrir cette obligation sont élevés. Pour déterminer la valeur de l'engagement des plans de couverture médicale et pour la détermination des états financiers consolidés, nous retenons la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Tout comme pour les plans de retraites, une hausse de l'espérance de vie des bénéficiaires augmente la valeur actuelle des engagements de nos plans de couverture médicale. Nous ne pouvons être certains que la durée résiduelle de vie de nos bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale n'excédera pas celle calculée avec les tables de mortalité actuellement retenues, ou que toute future mise à jour de ces tables ne prendra pas en compte une espérance de vie significativement plus longue.

Il se peut que nous ne soyons pas capables de financer le régime de remboursement de frais médicaux des membres syndiqués par le surplus de notre plan de retraite des membres syndiqués, comme permis par la section 420 du code de l'IRS.

Nous prévoyons de financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités anciennement syndiqués du «Communications Workers of America» et du «the International Brotherhood of Electrical Workers» via des transferts à partir de notre plan de retraite des membres syndiqués-inactifs dans lequel ces retraités sont bénéficiaires. Selon le type de transfert choisi, le surplus d'un plan de retraite tel que défini par la Section 420 du Internal Revenue Code des États-Unis (« le code ») est la part d'actifs financiers du plan de retraite qui excédent 120 % ou 125 % de la valeur actuelle des engagements calculée selon les règles de financement. Le surplus d'actifs financier transférable est déterminé plan par plan. La clause de loi de la section 420 du code de l'IRS expire le 31 décembre 2013 ; néanmoins, le Congrès américain a déjà prolongé 3 fois cette clause par le passé. Nous ne pouvons garantir que cette clause sera étendue de nouveau après le 31 décembre 2013. De plus, nous ne pouvons aussi garantir qu'il y aura suffisamment de surplus d'actifs de retraite disponibles pour financer tout l'engagement post 31 décembre 2013 du régime de remboursement de frais médicaux des membres syndiqués.

Des hausses de coûts et de demande de remboursement de frais médicaux peuvent significativement augmenter nos engagements de remboursement de frais médicaux.

Nos plans de remboursement de frais médicaux sont plafonnés individuellement pour les bénéficiaires partis en retraite après février 1990 ou qui partiront en retraite, et qui représentent actuellement presque la moitié de nos engagements au titre des régimes de remboursements de frais médicaux. Le Groupe pourrait prendre d'autres dispositions ultérieurement de manière à réduire le coût global de nos plans de prévoyance santé et réduire la partie que nous avons à prendre en charge, en respect des obligations légales et des accords collectifs que nous avons signés. L'augmentation des coûts peut cependant excéder notre capacité à réduire ces coûts. De plus, la réduction ou l'élimination de certaines prestations de remboursement de frais médicaux aux États-Unis par le Groupe a conduit à nous assigner en justice au travers de poursuites. Toute autre initiative que nous sommes susceptibles de prendre pour contrôler ces dépenses pourrait nous conduire à de nouvelles plaintes.

Notre situation financière et nos résultats peuvent en être affectés si nous ne réduisions pas efficacement les risques du marché financier par le recours à des instruments financiers dérivés.

Une part importante de notre actif, de notre passif, de nos revenus et de nos dépenses est libellée dans des devises autres que l'euro et le dollar américain, car nous exerçons nos activités dans le monde entier. Les fluctuations des taux de change, en particulier du dollar américain ou de devises qui lui sont lié, par rapport à l'euro, pourraient avoir une incidence significative sur les résultats que nous publions car nos états financiers sont libellés en euro.

Nous rencontrons également d'autres risques de marché, comme les évolutions des taux d'intérêts et du cours des titres négociables de notre portefeuille. Nous pouvons recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire certains de ces risques. Notre situation financière et nos résultats pourraient pâtir de l'échec des stratégies que nous mettons en place, visant à réduire ces risques de marché.

Une perte de valeur des immobilisations incorporelles ou des goodwill affecterait de manière défavorable notre situation financière et nos résultats.

Au 31 décembre 2011, nous avons un montant significatif de goodwill et d'immobilisations incorporelles. Il s'agit d'immobilisations incorporelles acquises, de coûts de développement pour des logiciels à vendre, à céder en licence ou à commercialiser de toute autre manière que ce soit, et de coûts de développement de logiciels à usage interne. Après le rapprochement entre Alcatel et Lucent, un montant significatif de goodwill et d'immobilisations incorporelles acquises a été comptabilisé suite à l'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à un rythme annuel, voire plus fréquemment, si un événement ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les autres immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement comme un arrêt de ligne de produit, une fermeture de site, une cession d'activité ou d'autres changements, indiquant que leur valeur nette comptable n'est plus entièrement récupérable, se produit.

Par le passé, nous avons comptabilisé des pertes de valeur significatives liées à des raisons variées comme celles mentionnées ci-dessus mais également à des actions de restructurations potentielles ou à des conditions de marché dégradées, qui peuvent nous être spécifiques ou spécifiques au marché des télécommunications ou être de nature plus générale. Par exemple, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 4,7 milliards d'euros en 2008 liée à la réévaluation de nos perspectives à court terme, à notre décision de rationaliser notre portefeuille et à une activité CDMA moins importante que prévue.

D'autres pertes de valeur significative pourraient intervenir à l'avenir être significatives et avoir des répercussions négatives sur nos résultats ou notre situation financière. En 2011, par exemple, nous avons effectué un test supplémentaire de dépréciation au 31 décembre 2011 et la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs nets à cette date de notre division de produits d'accès fixes était à peine positive. Tout changement matériel défavorable, sur n'importe laquelle des hypothèses principales utilisées pour déterminer la valeur recouvrable d'une division produit, pourrait, par conséquent, nous conduire à enregistrer une charge de dépréciation à venir.

Nous opérons dans un secteur hautement concurrentiel comptant de nombreux acteurs. Notre manque de compétitivité serait dommageable pour nos activités.

Nous opérons sur des marchés très concurrentiels dans chacun de nos secteurs d'activité et sommes en concurrence tant en matière d'offre de produits que de compétences techniques, de qualité, de services offerts et de prix. La concurrence pour remporter des marchés auprès de nouveaux fournisseurs de services et d'entreprises, ainsi que pour le déploiement de nouvelles infrastructures est particulièrement intense et de plus en plus focalisée sur les prix. Nous proposons à nos clients et à nos prospects de nombreux avantages en plus de prix compétitifs, entre autres un fort support et des services intégrés pour des produits de qualité et technologiquement avancés ; toutefois, dans certaines situations, nous pourrions ne pas être en situation de concurrencer efficacement nos concurrents si les décisions d'achats étaient basées seulement sur le prix le plus has

Nous avons beaucoup de concurrents - certains de taille très importante et disposant de ressources technologiques et financières substantielles - qui entretiennent des relations bien établies avec des fournisseurs de services de niveau mondial. Certains de ces concurrents peuvent disposer de structures à très faible coût. En outre, de nouveaux acteurs peuvent apparaître dans le secteur à la suite d'acquisitions ou d'évolutions technologiques. Ces nouveaux concurrents, tout comme les concurrents déjà existants, peuvent être issus des secteurs des télécommunications, des logiciels, des services informatiques et des réseaux de données. Nous ne pouvons pas garantir que nous pourrons concurrencer efficacement ces sociétés. Ces concurrents pourraient offrir des prix plus bas, de nouveaux produits ou services ou une combinaison plus attractive de produits ou de services, ou encore des services ou autres avantages que nous ne pouvons ou ne pourrons égaler ou offrir. Ces concurrents risquent de se trouver mieux à même de répondre rapidement à l'émergence de technologies nouvelles ou naissantes, de mener des campagnes marketing plus ambitieuses, d'adopter des politiques de prix plus agressives et de faire des offres plus attractives à leurs clients, leurs prospects, leurs salariés et leurs partenaires stratégiques.

C'est la technologie qui guide nos produits et nos services. Si nous ne parvenons pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur ou si nous développons des technologies qui n'emportent pas l'assentiment du marché, les clients risquent de ne pas acheter nos produits ou de ne pas utiliser nos services.

L'industrie des télécommunications utilise des technologies nombreuses et variées et les grands fournisseurs de services investissent souvent dans plusieurs d'entre elles, qui se révèlent parfois incompatibles. L'industrie des télécommunications requiert en outre des mises à jour technologiques fréquentes et parfois importantes. Nous devons donc mettre au point et entretenir des outils de pointe si nous voulons accroître les revenus que nous tirons de nos services. Or nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour investir dans l'ensemble des technologies existantes et potentielles. Nous concentrons donc nos investissements sur les technologies dont nous pensons qu'elles sont ou seront largement acceptées par nos clients et pour lesquelles nous avons ou aurons l'expertise technique appropriée. Cependant, les produits existants ont souvent des cycles de vie courts caractérisés, au fil de leur durée de vie, par une chute progressive de leur prix. En outre, nos choix en matière de développement technologique peuvent se révéler infructueux si les clients n'adoptent pas les produits que nous développons ou si ces technologies s'avèrent en définitive non viables. Nos revenus et nos résultats dépendent dans une large mesure de notre capacité à maintenir un portefeuille de produits et de services attractif pour les clients, à développer la gamme actuelle de nos produits, à continuer à introduire sur le marché de nouveaux produits avec succès et, au moment opportun, à développer des produits nouveaux ou à améliorer nos offres de services.

Le développement de nouvelles technologies continue de représenter un risque important pour nous compte tenu des efforts que nous devons encore déployer pour parvenir à la faisabilité technologique, en raison (comme cela est mentionné ci-dessus) des évolutions rapides des demandes clients et de sérieuses menaces de la concurrence.

Notre incapacité à commercialiser ces produits à temps pourrait entraîner une perte de part de marché ou la perte de l'opportunité de tirer profit de nouveaux marchés pour ces technologies émergentes, et pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur notre activité et nos résultats.

Nous nous appuyons sur un nombre limité d'organisations internes comme externes productions, de centres de distribution, de fournisseurs. Leur incapacité à livrer ou à exécuter selon nos prescriptions peut impacter notre propre capacité à livrer nos produits, services et solutions dans les temps, en volume suffisants, et en respectant nos standards de qualité, de sûreté et de sécurité.

La stratégie de production industrielle d'Alcatel-Lucent s'appuie sur deux sources principales : des sites de production internes et des partenaires externes. Les équipements de production, les équipements de tests standards et les équipements de tests spécifiques qui se trouvent sur les sites de production internes appartiennent à Alcatel-Lucent. Lorsque Alcatel-Lucent a recours à une production externe, le principal détenteur des stocks, des équipements standards de production et de tests est le partenaire externe, mais dans la plupart des cas, Alcatel-Lucent possède les équipements de tests spécifiques, ce qui lui permettrait de reconfigurer plus facilement ses activités de production, si nécessaire.

Nos plans de continuité d'activité impliquent également la mise en œuvre d'une stratégie d'approvisionnement régional là où c'est économiquement réalisable, pour garantir une chaîne d'approvisionnement qui permette et optimise approvisionnements et nos livraisons dans une région donnée. Pour nos sites de production internes et nos sites de production externes, de tels plans incluent la capacité de se déplacer vers d'autres sites de productions, en cas de perturbation sur un site donné. De plus nous avons réalisé des audits sur tous les sites internes et externes, permettant d'identifier les actions nécessaires pour réduire les risques de perturbations sur l'ensemble de l'activité. Cependant, malgré toutes ces mesures, nous pourrions ne pas être en mesure de tempérer complètement les risques de rupture de tous nos produits, et en fonction de la nature de l'événement à l'origine de la rupture, des règles de priorités de production pourraient être requises, et par conséquent, certains de nos produits pourraient subir plus d'impacts que d'autres.

Des stratégies d'approvisionnement sont développées et mises à jour chaque année pour identifier les technologies principales et les sources d'approvisionnement utilisées pour la sélection des composants achetés, des produits finis, des services et des solutions. Nous sous-traitons à plusieurs partenaires, le plus largement possible, un grand nombre de composants et de familles de matériels qui sont standards dans l'industrie. Pour un certain nombre de composants et de produits finis, des

sources multiples et prédéfinies sont utilisées ce qui nous permet d'accéder à des stocks supplémentaires en cas de perturbations ou pour satisfaire une augmentation de la demande des clients. D'un autre côté, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement pourraient augmenter du fait des composants provenant d'une seule source ou des composants nécessitant un long délai d'approvisionnement pour différentes raisons comme une hausse non prévue de la demande, une interruption provenant du fournisseur, des problèmes de qualité etc. et avoir un impact défavorable sur notre capacité à livrer nos produits. De plus, pour certaines parties spécifiques, une source alternative d'approvisionnement peut ne pas être réalisable technologiquement.

En dépit des efforts réalisés sur nos stratégies industrielles et d'approvisionnement, ainsi que nos plans de continuité d'activité et nos réseaux logistiques, nous ne pouvons pas garantir que de tels efforts soient suffisants pour éviter une perturbation quelconque dans nos différentes étapes d'approvisionnement. Une perturbation dans n'importe quelle étape d'approvisionnement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité de livrer nos produits, nos services, et nos solutions, à temps et en volume suffisant, tout en respectant nos standards de qualité, de sécurité et de sûreté.

Les risques liés aux systèmes d'information, à la protection des données, aux cyber-attaques, et à l'espionnage industriel pourraient occasionner des accès non autorisés, des modifications, des détournements ou des pertes de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles qui sont en notre possession ou qui nous ont été confiées ; ils pourraient entraîner également des interruptions de la disponibilité de nos systèmes ou des systèmes que nous gérons pour des tiers.

Des éléments de propriété intellectuelle de valeur, essentiels pour nos opérations et notre compétitivité, ainsi que d'autres informations confidentielles et propriétaires (les nôtres, celles de nos clients, de nos fournisseurs, et de tiers y compris les clients finaux de nos clients) sont stockées dans, ou accessibles, à travers nos systèmes d'informations dont une grande partie est gérée par un tiers auquel nous avons externalisé une part significative de nos opérations IT, ainsi que dans les réseaux et systèmes d'information que nous gérons ou vendons à des tiers ou pour lesquels nous serions redevables en termes de sécurité et de fiabilité. Des accès ou des modifications non autorisés, des détournements ou des pertes de telles informations pourraient avoir un impact négatif sur notre activité et les résultats de nos opérations.

Des tierces parties non autorisées ont ciblé nos systèmes d'information, employant des moyens sophistiqués, présentés comme des menaces avancées persistantes, « phising », et autres types d'attaques. Nous croyons que de telles tentatives pour accéder à nos systèmes d'information ont déjà réussi, occasionnellement. Nous entreprenons actuellement des actions correctives qui devraient tempérer substantiellement le risque que de telles attaques puissent impacter notre activité et nos opérations. Nous ne pouvons pas exclure qu'il y ait eu d'autres cyber-attaques réussies et/ou non détectées. Notre activité est également sensible au vol, à la fraude, aux manœuvres et toutes autres formes de tromperie, au sabotage, et aux actes intentionnels de vandalisme par des tiers et/ou des employés.

Des procédures sont en place pour réagir contre des violations de données connues ou suspectées. De plus, des évaluations périodiques sont conduites sur la vulnérabilité de notre système, sur l'efficacité de notre protection et de notre sécurité. Des programmes d'amélioration sur la sécurité de l'information ont ainsi été entrepris et continueront d'être menés en interne, pour les systèmes, ainsi qu'avec nos fournisseurs et nos partenaires. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les procédures existantes ou les programmes d'amélioration soient suffisants pour prévenir de futures violations de la sécurité ou des cyber-attaques. De plus comme nous avons externalisé une part significative de nos opérations de technologies de l'information, nous sommes également vulnérables auprès des tiers. La technologie de l'information évolue rapidement, les techniques pour obtenir des accès non autorisés ou pour saboter les systèmes changent fréquemment, nous pensons que les groupes responsables des cyber-attaques et d'autres méthodes d'espionnage industriel sont bien armés et bien financés, qu'atténuer toutes les vulnérabilités connues au fur et à mesure ou éliminer tous les cyber-risques et les violations des données, n'est pas faisable commercialement et technologiquement. L'accès non autorisé ou la modification, le détournement, ou la perte de notre propriété intellectuelle et d'information confidentielle pourrait entraîner un litige et, engager notre responsabilité éventuelle envers nos clients, nos fournisseurs, et d'autres partenaires ; cela pourrait nuire à notre position concurrentielle, réduire la valeur de nos investissements en recherche et développement et d'autres initiatives stratégiques, ou endommager notre marque et notre réputation, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur nos activités, nos résultats opérationnels ou notre performance financière.

De plus, le coût et les conséquences opérationnels de l'implantation de mesures supplémentaires de protection des systèmes d'information pourraient être significatifs. Il est possible que nous ne réussissions pas avec succès la mise en œuvre de telles mesures, ce qui aura pour conséquences des perturbations plus coûteuses, longues, et consommatrices de ressources. De telles perturbations pourraient avoir un impact néfaste sur notre activité.

Nous avons sous-traité une partie significative de nos systèmes et infrastructures de technologies de l'information (IT, Information technology), ce qui augmente notre dépendance en termes de fiabilité visà-vis d'autres sociétés extérieures au Groupe. Des interruptions de ces systèmes et infrastructures IT pourraient avoir un impact matériel sur nos activités.

Nos activités commerciales reposent sur des systèmes, des réseaux et des infrastructures de gestion d'information qui sont complexes. Nous avons sous-traité une partie significative des opérations qui relèvent des technologies de l'information : nous sommes désormais plus dépendants des précautions prises par des sociétés extérieures au Groupe pour assurer la fiabilité de ces opérations. Malgré ces précautions, les opérations liées à l'IT, sous-traitées ou directement gérées par nous, sont susceptibles d'être interrompues en raison de pannes d'équipement, d'actes de vandalisme, de désastres naturels, de coupures d'électricité ou d'autres types d'événements. Bien que nous ayons retenu comme prestataires pour ces services IT des sociétés

réputées, et que nous ayons travaillé de manière très concertée avec elles sur l'identification des risques et l'implémentation de contre-mesures et de contrôles, nous ne pouvons pas être certains que des interruptions de la disponibilité de ces services informatiques n'interviendront pas, entraînant par là-même des répercussions négatives sur nos activités.

Nombre de nos produits actuels et de ceux que nous envisageons pour le futur sont très complexes et peuvent comporter des défauts ou des erreurs qui ne seront détectés qu'après leur déploiement sur des réseaux de télécommunication, ce qui pourrait nuire à notre réputation.

Nos produits sont très complexes et il n'y a aucune garantie que nos activités approfondies de développement, de fabrication et de tests d'intégration de produits suffisent ou suffiront à détecter tous les défauts, les erreurs, les défaillances et les problèmes de qualité susceptibles de mécontenter nos clients ou d'entraîner une action en justice contre nous. En conséquence, nous pourrions être contraints de remplacer certains composants et/ou de prendre des mesures correctives en réponse à la découverte de défauts dans des produits déjà expédiés.

La survenance de défauts, d'erreurs, de défaillances ou de problèmes de qualité pourrait entraîner l'annulation de certaines commandes, des retours de produits, une réallocation de nos ressources, des actions en justice intentées par des clients ou par les utilisateurs finaux de nos clients, ainsi que d'autres pertes subies par nous, nos clients ou les utilisateurs finaux. Ces problèmes pourraient aussi entraîner un rejet par le marché de nos produits, ou un retard dans leur acceptation, ainsi qu'un manque à gagner, ce qui nuirait à notre activité et aurait un impact négatif sur nos revenus et notre rentabilité.

Des évolutions rapides de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou encore l'application de nouvelles réglementations ou de normes techniques à des produits et à des services qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber l'activité, être coûteuses en termes de temps et en termes de ressources.

Nous développons beaucoup de nos produits et de nos services en nous fondant sur les réglementations et les normes techniques en vigueur, sur notre interprétation des normes techniques en cours d'élaboration ou sur l'absence de réglementations ou de normes. Les modifications apportées à la réglementation ou aux normes techniques en vigueur, ou encore l'application de nouvelles réglementations ou de normes techniques à des produits et des services qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient ruiner partiellement nos efforts de développement en accroissant les coûts de mise en conformité et en entraînant des retards. La demande pour ces produits et ces services pourrait également diminuer.

En 2011, nous avons réalisé 43 % de nos revenus avec nos dix clients les plus importants (dont Verizon et AT&T, chacun représentant respectivement 12 % et 10 % de nos revenus) et l'essentiel de ces revenus provient de fournisseurs de services de télécommunications. La perte de l'un ou de plusieurs de ces clients-clés ou la réduction de dépenses opérée par ces fournisseurs de services risque de réduire significativement nos revenus, notre rentabilité et notre trésorerie.

Nous avons, en 2011, réalisé 43 % de nos revenus avec nos dix clients les plus importants (dont Verizon et AT&T, représentant respectivement 12 % et 10 % de nos revenus). Au fur et à mesure que la taille des fournisseurs de services augmente, il se peut à l'avenir qu'une partie encore plus importante de nos revenus provienne d'un nombre encore plus restreint de grands fournisseurs de service. De plus, nos clients actuels ne sont généralement pas tenus de nous acheter un montant fixé de produits ou de services sur une période donnée et peuvent être en droit de réduire, de retarder ou même d'annuler leurs précédentes commandes. Nous rencontrons donc des difficultés à projeter avec exactitude les revenus futurs réalisables avec les clients existants. Bien qu'historiquement, nos clients n'aient pas procédé à des changements soudains de fournisseurs, ils pourraient toutefois faire varier leurs achats d'une période à une autre, et peut-être de manière significative. Ce facteur, s'ajoutant à notre dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de clients importants, pourrait entraîner des répercussions négatives sur nos revenus, notre rentabilité et notre trésorerie. En outre la concentration de nos activités dans l'industrie des fournisseurs de services de télécommunications nous rend extrêmement vulnérables au ralentissement des investissements dans ce secteur.

Nous disposons de contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos clients. Certains de ces contrats pourraient s'avérer non rentables compte tenu de l'évolution des coûts et de l'évolution de notre portefeuille de produits pendant la durée d'application de ces contrats.

Nous avons conclu des contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos clients importants et nous pensons qu'à l'avenir, nous continuerons à conclure des contrats de vente à long terme. Certains des contrats de vente en cours nous imposent de vendre des produits et des services à prix fixe durant toute la période de validité des contrats, et d'autres prévoient (ou pourraient prévoir à l'avenir) que nous devons continuer à vendre des produits ou des services dont, d'autres circonstances, nous cesserions commercialisation, nous privant ainsi d'une partie des ressources nécessaires au développement de produits plus rentables ou plus stratégiques. Puisque notre plan stratégique prévoit une offre de produits rationalisée, ceci peut augmenter la probabilité que nous devions continuer de vendre des produits dont nous aurions cessé, sinon, la commercialisation. Les coûts supportés au titre de l'exécution de certains de ces contrats de vente pourraient varier dans des proportions significatives par rapport aux estimations de coûts initiales.

Toute hausse de coût qui ne pourrait être répercutée sur les clients aurait un impact négatif sur nos résultats.

Nous avons des activités internationales significatives et une partie importante de nos revenus est réalisée dans les zones géographiques et les marchés émergents.

Outre les risques liés aux taux de change décrits par ailleurs dans la présente section, nos activités internationales sont exposées à de nombreux risques liés à l'économie, à la situation politique et aux barrières linguistiques et culturelles dans les pays dans lesquels nous opérons ou exerçons nos activités. Nous prévoyons de continuer à accroître notre présence sur les marchés émergents d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Sur plusieurs de ces marchés émergents, nous pourrions être confrontés à certains risques plus importants que dans d'autres pays. Parmi ces risques, il y a le fait que certaines économies peuvent dépendre d'un nombre limité de produits et sont, de ce fait, soumises à des fluctuations importantes, que la faiblesse des systèmes juridiques de certains pays peut affecter notre capacité à faire respecter les droits contractuels, qu'il peut exister d'éventuels mécanismes de contrôle des changes, une instabilité du régime, des politiques de privatisation ou autres actions gouvernementales affectant la circulation des biens et des devises. Il est également possible que les évolutions politiques dans certains pays, comme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2011, puissent avoir, ne serait-ce que temporairement, un impact négatif sur nos activités dans ces pays.

Les activités de notre division Optique incluent l'installation et la maintenance de réseaux de câbles sous-marins. Ces activités sont susceptibles d'occasionner des dommages sur des infrastructures sous-marines existantes, pour lesquels nous pourrions être tenus responsables en dernier ressort.

Notre filiale Alcatel-Lucent Submarine Networks est un leader de l'industrie des réseaux de câbles sous-marins de fibres optiques, reliant des continents à des îles, des îles entre elles, ou des points tout au long d'une côte. Les activités de cette société se développent aussi désormais dans le domaine des infrastructures haut-débit pour les plateformes pétrolières et gazières, les champs d'éoliennes en mer, et d'autres installations offshore. Bien que des études initiales, des autorisations préalables et des procédures adaptées soient mises en œuvre pendant les phases de planification et de déploiement de ces activités, le risque ne peut être exclu que des infrastructures déjà existantes, telles que des câbles électriques ou des pipelines pétroliers, puissent ne pas avoir été détectées malgré toutes ces précautions préalables, et puissent être endommagées pendant la procédure de pose du câble sous-marin, ce qui peut avoir pour conséquence de préjudicier à des tiers ou d'occasionner une pollution accidentelle. Malgré la mise en place de limitations contractuelles d'assurances destinées à limiter notre exposition, nous ne pouvons pas assurer que de telles protections seront suffisantes pour couvrir intégralement les risques correspondants.

3.2 RISQUES JURIDIQUES

Nous sommes impliqués dans des contentieux et des enquêtes, qui, dans le cas où ils se concluraient défavorablement, pourraient entraîner le paiement de dommages-intérêts, d'amendes et/ou de pénalités importantes.

Nous sommes en position de défendeur dans différents procès. Ces procédures judiciaires à notre encontre sont relatives à des conflits commerciaux, à des revendications concernant la propriété intellectuelle, au financement de clients, à l'arrêt de la commercialisation de certains produits, à l'indemnisation de victimes de l'amiante, au droit du travail, à l'emploi, aux avantages sociaux et autres. Nous sommes également concernés par certaines enquêtes administratives. Pour plus de précisions sur certaines de ces procédures judiciaires et enquêtes en cours, vous reporter à la section 6.10 « Questions Juridiques » ainsi qu'à la Note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, du présent document de référence. Nous ne pouvons prédire dans quelle mesure l'un ou l'autre des contentieux en cours ou à venir sera tranché en notre faveur, ni si nous serons condamnés à payer des montants significatifs. Toute condamnation à des dommages-intérêts substantiels, relativement à ces contentieux, pourrait avoir un impact négatif sur notre rentabilité et notre trésorerie.

Si nous ne protégeons pas correctement nos droits de propriété intellectuelle, notre activité et nos perspectives pourraient en pâtir.

Notre activité repose sur nos droits de propriété intellectuelle, notamment nos brevets. Par ailleurs, le développement de technologies et de produits nouveaux et dont le caractère est unique est d'une importance capitale pour notre réussite. Nous sommes titulaires de multiples brevets en France, aux États-Unis et partout dans le monde, et de nombreux brevets sont en instance de délivrance. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de prévoir si un brevet, délivré ou en instance de délivrance, nous conférera un quelconque avantage concurrentiel ou si celui-ci sera contesté par des tiers. En outre, il est possible que certains de nos concurrents aient déjà déposé des brevets qui, une fois délivrés, pourraient prévaloir sur les droits attachés à nos brevets ou limiter notre capacité à commercialiser nos produits. Nos concurrents peuvent également tenter de reprendre les éléments essentiels de nos brevets ou de les copier, sans néanmoins qu'il s'agisse d'une contrefaçon, ou encore tenter de se procurer, de toute autre manière que ce soit, notre technologie exclusive puis de l'utiliser. En outre, il est possible que les demandes de brevets en cours n'aboutissent pas. Dans cette hypothèse, ou si d'autres problèmes surviennent affectant nos droits de propriété intellectuelle, notre compétitivité pourrait en être gravement compromise, ce qui aurait pour effet de limiter nos revenus et de nuire à nos perspectives.

Nous devons faire face à des procédures judiciaires touchant à la propriété intellectuelle et aux contrefaçons, et ceci pourrait nous amener à engager des dépenses importantes ou nous empêcher de vendre certains produits.

Il arrive que nous recevions des notifications et des réclamations de tiers relatives à de possibles contrefaçons de

produits ou de logiciels. Lorsque nous essayons de concéder, sous licencier, nos droits de propriété intellectuelle, il peut également nous arriver de recevoir de telles notifications et réclamations. Les contentieux en matière de propriété intellectuelle peuvent être longs et onéreux. Ils peuvent accaparer l'attention de la Direction et des collaborateurs-clés au détriment d'autres questions importantes de l'activité du Groupe. La complexité de la technologie concernée et l'incertitude entourant les contentieux de propriété intellectuelle accroissent ces risques. Toute réclamation d'un tiers pour contrefaçon de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle qui serait couronnée de succès pourrait nous contraindre à conclure des accords de redevance ou de licence onéreux, à payer des dommages-intérêts importants et même à mettre un terme à la vente de certains produits. En outre, si l'un de nos brevets ou autres droits importants de propriété intellectuelle venait à être invalidé, nous pourrions subir des pertes de redevances et il pourrait nous être interdit d'essayer d'empêcher des tiers, y compris des concurrents, d'utiliser la technologie afférente.

Nous avons des participations dans des joint ventures (sociétés communes) importantes et devons faire face aux problèmes inhérents aux entreprises co-gérées.

Les accords qui encadrent ces *joint ventures* peuvent prévoir la prise de certaines décisions à l'unanimité ou à la majorité qualifiée des actionnaires, ce qui peut ralentir le processus de prise de décision.

Notre *joint venture* la plus importante, Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd, est soumise à ce type d'exigences.

Nous détenons 50 % du capital plus une action de Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd, le reste étant détenu par l'État chinois.

Nous sommes soumis à des lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité restreignant nos activités.

Nos activités sont régies par de nombreuses lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité, y compris des lois portant sur l'utilisation, l'élimination et le nettoyage de substances dangereuses, ainsi que sur l'exposition des personnes à ces substances dangereuses. Aux États-Unis, ces lois imposent souvent aux parties de financer des mesures correctives, et ce, en l'absence de toute faute de leur part. Nous avons la conviction que nos provisions sont suffisantes pour couvrir nos risques environnementaux. Néanmoins, certains facteurs comme la découverte de nouveaux polluants, l'étendue des mesures correctrices nécessaires et l'obligation d'opérations de nettoyage supplémentaires pourraient nous contraindre à des investissements et à des dépenses supplémentaires liés à ces mesures correctives dont le montant est supérieur à celui de nos provisions pour risques environnementaux, et nuire ainsi à nos résultats et à notre trésorerie. Le respect de la législation en vigueur ou future sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité est susceptible de nous exposer à des responsabilités ultérieures, d'entraîner la suspension de la production, de restreindre notre capacité à utiliser des installations, de nous obliger à acquérir des équipements de contrôle de pollution coûteux ou à engager d'autres dépenses importantes.

3.3 RISQUES LIÉS À LA POSSESSION DE NOS ADS *(AMERICAN DEPOSITARY SHARES)*

Le cours de nos ADS peut être affecté par des fluctuations du taux de change pour la conversion des euros en dollars américains.

Les fluctuations de taux de change pour la conversion des euros en dollars américains peuvent affecter le prix de marché de nos ADS.

Si un détenteur de nos ADS ne se conforme pas aux obligations légales de notification lorsqu'il atteint certains seuils de détention dans le cadre de la législation française ou de nos statuts, le détenteur peut se voir privé de tout ou partie de ses droits de vote et être soumis à une amende.

La législation française et nos statuts exigent que toute personne qui détient des actions ou droits de vote au-delà du nombre spécifié par la loi ou par nos documents de référence nous le notifie par écrit dès que ce seuil est dépassé et dans certaines circonstances notifie par écrit l'instance régulatrice française du marché (Autorité des marchés financiers).

Lorsqu'un actionnaire ne se conforme pas aux exigences de notifications :

- les actions ou droits de vote qu'il détient au-delà du seuil imposant la notification peuvent être privées de droit de vote sur la demande de tout actionnaire;
- tout ou partie des droits de vote de l'actionnaire peut se trouver suspendu par le tribunal de commerce français compétent pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans; et
- l'actionnaire peut se voir infliger une amende.

Les détenteurs de nos ADS auront un recours limité si nous ou le dépositaire ne respectons pas nos obligations dans le cadre du contrat de dépôt entre nous et le dépositaire.

Le contrat de dépôt limite expressément nos obligations et notre responsabilité ainsi que les obligations et les responsabilités du dépositaire.

Ni notre responsabilité ni celle du dépositaire ne sera engagée même si un détenteur d'ADS a subi des pertes si le dépositaire :

- ne peut exécuter une obligation parce qu'il en est empêché par des circonstances indépendantes de notre volonté;
- exerce ou non les droits dont l'exercice est laissé à sa discrétion dans le cadre du contrat de dépôt ;
- exécute ses obligations sans négligence ni mauvaise foi ;

- s'engage dans une action sur la base de conseils formulés par des conseillers juridiques, comptables, toute personne présentant des actions ordinaires pour dépôt, tout détenteur ou toute autre personne qualifiée ; ou
- s'appuie sur des documents qu'il croit en toute bonne foi, être des documents sincères et correctement établis.

Ceci signifie qu'il pourrait y avoir des cas où le détenteur d'ADS ne serait pas en mesure de recouvrer des pertes subies suite à notre action ou notre inaction ou suite à l'action ou à l'inaction du dépositaire en vertu du contrat de dépôt.

De plus, le dépositaire n'a pas l'obligation de participer aux actions, poursuites judiciaires ou autres procédures relatives à nos ADS sauf si nous l'indemnisons et qu'il juge que cette indemnisation est satisfaisante.

Nous sommes soumis à différentes normes d'entreprise relatives à la publication et susceptibles de limiter les informations mises à la disposition des détenteurs de nos ADS.

En tant qu'émetteur privé et étranger, il ne nous est pas imposé de nous conformer aux exigences de notification et de publication prévues dans le cadre du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié, et relatives à la sollicitation de mandataires pour les réunions d'actionnaires. Bien que nous soyons soumis aux exigences de déclaration périodique définies dans l'*Exchange Act*, la publication périodique exigée des émetteurs non américains en vertu de l'*Exchange Act* est plus limitée que la publication périodique exigée des émetteurs américains. Il peut donc y avoir moins d'informations sur nous disponibles publiquement que ce qui est régulièrement publié par les autres sociétés aux États-Unis ou la plupart d'entre elles.

Les jugements des tribunaux américains, y compris ceux fondés sur les dispositions de responsabilité civile des règles boursières fédérales américaines dans les tribunaux français, ne peuvent pas être exécutoires à notre encontre.

Un investisseur, situé aux États-Unis peut trouver difficile :

- d'effectuer une assignation aux États-Unis contre nous et nos dirigeants et cadres non-résidents américains;
- d'exécuter les jugements de tribunaux américains, sur la base des dispositions de responsabilité civile des règles boursières, à notre encontre et à celle de nos dirigeants et cadres non-résidents américains tant aux États-Unis qu'en France; et
- d'intenter une action initiale auprès d'un tribunal français pour nous imposer ainsi qu'à nos dirigeants et cadres non-résidents américains le respect d'engagements sur la base des règles boursières fédérales américaines.

FACTEURS DE RISQUE 3.3 RISQUES LIÉS À LA POSSESSION DE NOS ADS

Les droits de préemption peuvent ne pas être accessibles aux personnes américaines.

Dans le cadre de la législation française, les actionnaires ont des droits de préemption pour souscrire à l'émission de nouvelles actions ou autres titres donnant des droits pour acquérir des actions supplémentaires au pro rata. Les détenteurs de nos ADS ou d'actions ordinaires peuvent ne pas exercer leurs droits de préemption sauf si un document d'enregistrement en vertu du *Securities Act* de 1933 est applicable.

Nous pouvons, de temps à autre, émettre de nouvelles actions ou autres titres donnant le droit d'acquérir des actions supplémentaires lorsqu'aucun document d'enregistrement n'est effectif et qu'aucune dispense (*Securities Act*) n'est disponible. Dans ce cas, les détenteurs américains de nos ADS ou d'actions ordinaires seront dans l'incapacité d'exercer leurs droits de préemption.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Partenaire de confiance des fournisseurs de services, des entreprises et des administrations du monde entier, Alcatel-Lucent est un leader de l'innovation technologique et des produits et services réseau et de communication. Atout maître d'Alcatel-Lucent, les Bell Labs sont l'un des centres de recherche les plus célèbres au monde et sont à l'origine d'avancées technologiques qui ont façonné le secteur des réseaux et des télécommunications. Alcatel-Lucent s'engage à rendre les communications plus durables, plus abordables et plus accessibles, en poursuivant une mission : révéler le potentiel d'un monde connecté. Présent dans plus de 130 pays et fort d'une des organisations de services globaux les plus expérimentées du secteur, Alcatel-Lucent est à la fois un partenaire local et un acteur international.

Alcatel-Lucent est une société anonyme de droit français, fondée en 1898 sous la forme initiale d'une société cotée

nommée Compagnie Générale d'Électricité. Notre existence en tant qu'entreprise continuera jusqu'au 30 juin 2086, date pouvant être prorogée par un vote des actionnaires. Nous sommes soumis à l'intégralité de la législation régissant les entreprises en France, plus précisément aux dispositions du Code du commerce, du Code monétaire et financier.

Notre siège social est situé au 3 avenue Octave Gréard, 75007 Paris, France, notre numéro de téléphone est le + 33 (0)1 40 76 10 10 et l'adresse de notre site Internet est www.alcatel-lucent.com. Le contenu de notre site Internet n'est pas incorporé au présent document.

L'adresse de Stephen R. Reynolds, notre représentant habilité aux États-Unis, est Alcatel-Lucent USA Inc., 600 Mountain Avenue, Murray Hill, New Jersey 07974, États-Unis.

4.2 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE

Un aperçu de certains événements significatifs d'Alcatel-Lucent, depuis sa fondation jusqu'à l'année 2008, est présenté ci-dessous :

31 mai 1898	Création de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) par Pierre Azaria avec l'ambition de concurrencer des sociétés telles que AEG, Siemens ou General Electric
1925	Absorption par la CGE de la Compagnie Générale des Câbles de Lyon
1928	Création d'Alsthom par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques et la Compagnie Française Thomson-Houston
1946	Création de la Compagnie Industrielle des Téléphones (CIT)
1966	Absorption par la CGE de la Société Alsacienne de Constructions Atomiques, de Télécommunications et d'Électronique (Alcatel)
1970	Ambroise Roux devient président de la CGE. Après 1982, il restera président d'honneur de la CGE jusqu'à son décès, en 1999
1982	Jean-Pierre Brunet devient président de la CGE
1984	Georges Pebereau devient président de la CGE
	Regroupement des activités de télécommunications publiques et de communication d'entreprise de Thomson-CSF au sein d'une holding Thomson Télécommunications passant sous le contrôle du groupe CGE
1985	Alsthom-Atlantique prend la dénomination Alsthom
	Figure CIT Alaskel/Thomasa Tálásaramusiaskiana la nouvella société assarak la nora d'Alaskel
1006	Fusion CIT-Alcatel/Thomson Télécommunications, la nouvelle société prenant le nom d'Alcatel
1986	Constitution d'Alcatel NV à la suite de l'accord conclu avec ITT Corporation qui cède ses activités télécommunications à la CGE
	Pierre Suard accède à la présidence du Groupe. Entrée de la CGE dans le capital de Framatome (40 %) Les Câbles de Lyon deviennent une filiale d'Alcatel NV
1987	Privatisation de la CGE
	Alsthom participe à l'équipement du réseau TGV Atlantique et prend la tête du consortium d'entreprises françaises, belges et anglaises chargées du réseau nord du TGV
1988	Alliance Alsthom/General Electric Company (GEC)
	Regroupement des activités d'Alsthom et de la division « Power Systems » de GEC au sein d'une société commune
1989	Accord CGE-General Electric Company et naissance de GEC-Alsthom
1909	Accord CGE-General Electric Company et haissance de GEC-Aisthom
	GEC entre dans le capital de CGEE Alsthom (une société de CGE)
	CGEE-Alsthom prend le nom de Cegelec
1990	Accord CGE-Fiat, Alcatel prend le contrôle de Telettra, spécialisée dans les systèmes de transmission, et Fiat devient majoritaire dans la CEAC
	Acquisition par Câbles de Lyon des Câbleries de Dour (Belgium) et des activités câbles d'Ericsson aux États-Unis
	Accord sur la composition du capital de Framatome, la CGE détenant 44,12 %
1991	La Compagnie Générale d'Électricité prend la dénomination Alcatel Alsthom
	Rachat de la division systèmes de transmission du Groupe américain Rockwell Technologies
	Câbles de Lyon devient Alcatel Câble et rachète AEG Kabel
1993	Acquisition par Alcatel Alsthom de STC Submarine Systems, une division de Northern Telecom Europe (aujourd'hui Nortel
1993	Networks)
1995	Serge Tchuruk devient Président et Directeur Général d'Alcatel Alsthom. Il entreprend de réorganiser la société pour la recentrer sur les télécommunications
1998	Alcatel Alsthom prend la dénomination Alcatel
	Acquisition de 16,36 % des parts de Thomson-CSF (aujourd'hui Thales)
	Acquisition de la société DSC, société basée aux États-Unis, fortement implantée auprès des opérateurs américains
	Mise sur le marché de GEC ALSTHOM qui devient Alstom. Alcatel conserve 24 % de la nouvelle société
	Alcatel vend Cegelec à Alstom
1999	Acquisition des sociétés américaines Xylan, Packet Engines, Assured Access et Internet Devices, spécialisées dans les réseaux et solutions pour l'Internet
	Alcatel porte sa participation dans Thomson-CSF (aujourd'hui Thales) à 25,3 % et réduit sa participation dans Framatome à 8,6 %

2000	Acquisition de la société canadienne Newbridge Networks, leader mondial des réseaux en technologie ATM
	Acquisition de la société américaine Genesys, leader mondial des centres de contact
	Filialisation des activités câbles et composants qui prennent la dénomination Nexans
2001	Cession de la participation dans Alstom (24 %)
	Mise en bourse d'une large part des activités câbles et composants d'Alcatel (Nexans). Alcatel conserve 20 % du capital
	Acquisition des 48,83 % d'Alcatel Space détenus par Thales portant ainsi la participation d'Alcatel à 100 %. Réduction de la participation dans Thales à 20 % à la suite de cette transaction
	Vente de l'activité modem DSL à Thomson Multimedia (TMM)
2002	Sortie du capital de Thomson (ex-TMM)
	Prise de contrôle d'Alcatel Shanghai Bell par Alcatel
2003	Cession de 10,3 millions de titres Thales, ramenant ainsi la participation d'Alcatel de 15,83 % à 9,7 % Acquisition de TiMetra Inc., société privée basée aux États-Unis, qui produit des routeurs
	Vente de la division Composants Optiques à Avanex
	Vente de la division Saft Batteries à Doughty Hanson
2004	Alcatel et TCL Communication Technology Holdings Limited forment une joint venture de téléphonie mobile. Cette nouvelle société est détenue à 55 % par TCL et 45 % par Alcatel
	Alcatel et Draka Holding NV (« Draka ») ont combiné leur activité de fibres optiques et de câbles de communications. Draka détient 50,1 % et Alcatel 49,9 % de cette nouvelle société, Draka Comteq BV
	Acquisition de la société américaine eDial Inc., un leader dans la fourniture de services de conférence et de collaboration pour les sociétés et les compagnies de téléphones
	Acquisition de la société américaine Spatial Communications (connu sous le nom de Spatial Wireless), un leader dans la fourniture des logiciels et des produits de switchs mobiles multi-standards
2005	Acquisition de Native Networks, société basée au Royaume-Uni, fournisseur de matériels et de services Ethernet optique.
	Cession de notre participation de 15,1 % au capital de Nexans au travers d'un placement privé
	Fusion de nos activités spatiales avec celles de Finmeccanica SpA par la création de Alcatel Alenia Space (dont nous détenions 67 % et Alenia Spazio, une division de Finmeccanica, 33 %) et Telespazio Holding (dont Finmeccanica détenait 67 % et nous détenions 33 %)
	Échange de notre participation de 45 % dans notre coentreprise avec TCL Communication Technology Holdings Limited contre des actions de TCL Communication (TCL détient maintenant à 100 % la coentreprise et nous détenons 141 375 000 actions de TCL)
2006	Acquisition de l'activité d'accès radio UMTS de Nortel
	Le 30 novembre 2006, finalisation du rapprochement entre Alcatel et Lucent Technologies Inc.
	Acquisition de VoiceGenie, un leader des produits de développement d'applications de libre-service vocal pour les entreprises et les opérateurs
	Acquisition de 27,5 % de 2Wire, pionnier des solutions de réseau à haut débit résidentiel
	Rachat de la participation de Fujitsu dans Evolium 3G, notre coentreprise d'infrastructures mobiles
2007	Acquisition d'Informiam, pionnière en matière de logiciels d'optimisation de services client par la gestion des performances métiers en temps réel (intégrée au sein de Genesys)
	Acquisition de NetDevices (technologies de réseau pour entreprises conçues pour faciliter la gestion des réseaux de sites décentralisés)
	Acquisition de Tropic Networks (équipements de réseau optique régional et métropolitain pour les applications de téléphonie, d'échanges de données et de télévision par câble)
	Cession de la participation de 49,9 % dans Draka Comteq à Draka Holding NV, partenaire dans cette coentreprise.
	Cession de la participation de 12,4 % dans Avanex à Pirelli, et accords de fourniture avec Pirelli et Avanex sur les composants correspondants.
	Cession de notre participation de 67 % dans Alcatel Alenia Space et notre participation de 33 % au capital de Telespazio holding à Thales. Apport à Thales de notre activité de signalisation ferroviaire et de nos activités d'intégration et de services pour systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication.
2008	Acquisition de Motive Networks, société basée aux Etats-Unis, qui développe et vend des solutions logicielles de gestion à distance permettant d'automatiser le déploiement, la configuration et le support des équipements de réseaux domestiques avancés appelés passerelles résidentielles.
	Accord définitif avec Dassault Aviation concernant la vente de notre participation de 20,8 % dans Thales.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

CESSIONS

Cession de Genesys. Le 1er février 2012, nous avons conclu la vente de notre activité Genesys à une société détenue par les fonds Permira (société européenne de private equity) et par Technology Crossover Ventures (une société de venture capital), pour un montant de 1,5 milliard de dollars US, aux termes d'une offre d'achat ferme que nous avions reçue le 19 octobre 2011.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Dividende pour 2011. Notre Conseil d'administration a jugé plus prudent de ne pas procéder au paiement d'un dividende basé sur les résultats 2011 sur nos actions ordinaires et sur nos ADS. Notre Conseil d'administration présentera cette proposition à notre Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 8 juin 2012.

Rachat d'obligations convertibles. En février 2012, nous avons racheté et annulé une partie des obligations convertibles de Séries B 2,875 % Alcatel-Lucent USA Inc. en circulation, à échéance en juin 2025, pour un montant de liquidités égal à 110 millions de dollars US, hors intérêts courus, correspondant à une valeur nominale de 116 millions de dollars US. Ceci représente 13 % de la valeur nominale totale de 881 millions de dollars US de ces obligations au 31 décembre 2011.

Remboursement d'obligations. En février 2012, nous avons remboursé les obligations émises en juillet 2010 et arrivées à maturité en février 2011 (prolongée jusqu'en février 2012), et celles émises en octobre 2010 et arrivées à maturité en février 2012, pour une valeur nominale globale de 50 millions d'euros. Il reste en circulation à hauteur de 50 millions d'euros en valeur nominale d'obligations émises en juillet 2010 avec une maturité à mai 2011, prolongée ensuite jusqu'en mai 2012.

Changement de notation de la dette. Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent. Dans le même temps, la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas de notre garantie, a été arrêtée. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Accord avec RPX concernant nos brevets. Le 9 février 2012, nous avons signé un accord avec RPX Corporation (« RPX »), un fournisseur leader en matière de solutions de gestion de brevets, aux termes duquel RPX pourra proposer, pendant une période déterminée, un accès à notre portefeuille mondial de brevets (qui inclut plus de 29 000 brevets), au travers de licences non-exclusives entre des membres du réseau de clients de RPX et Alcatel-Lucent. Les honoraires pourront varier en fonction de la taille de la société, des utilisations de ce portefeuille, des domaines technologiques et d'autres facteurs pertinents.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2011

Nouveau segment opérationnel. Le 20 juillet 2011, Alcatel-Lucent a annoncé la création d'un nouveau segment - Logiciels, Services & Solutions, qui regroupe l'activité Applications d'opérateurs de notre ancien segment Applications avec les quatre activités de notre ancien segment Services -Intégration réseaux et systèmes, Solutions gérées et de soustraitance, Maintenance multifournisseurs, Services liés aux produits, selon l'organisation en place au 30 juin 2011.

Changements de notation de la dette. Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Négative à Stable. La note B1 de la dette à long-terme a été confirmée.

Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Négative à Stable. Les notes B ont été confirmées.

Prolongation des dates de maturité et remboursement de l'emprunt obligataire que nous avons émis en 2010. S'agissant de l'emprunt obligataire que nous avons émis en octobre 2010 et juillet 2010 pour un montant nominal total de 200 millions d'euros, les dates de maturité de l'emprunt dû en février 2011 d'un montant nominal de 25 millions d'euros et de l'emprunt dû en mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros ont été prolongées jusqu'en février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros et jusqu'en mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Les dates de maturité des emprunts dus en août et novembre 2011 pour un montant nominal de 100 millions d'euros n'ont pas été prolongées et les emprunts correspondants ont été remboursés. Après les prolongations et le remboursement, les nouvelles dates de maturité sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros.

Remboursement d'obligations convertibles. Le 3 janvier 2011, Alcatel-Lucent a remboursé l'emprunt convertible (Océane à 4.75 %) émis en juin 2003 à échéance Janvier 2011, pour une valeur nominale de 818 millions d'euros.

Évolution de la procédure Microsoft. Pour ce contentieux initié en 2003 (lié à d'autres demandes en contrefaçon de brevet impliquant Microsoft ainsi que d'autres parties et depuis réglés), un tribunal fédéral aux Etats-Unis a jugé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefaisaient le brevet Day appartenant à Alcatel-Lucent. Cette décision a été suivie de nombreux appels. Le dernier montant accordé par un jury en 2011 s'élevait à 70 millions de dollars US. En Novembre 2011, le juge a réduit ce montant à 26,3 millions de dollars US. Alcatel-Lucent a fait appel de ce jugement. Le 29 décembre 2011, Microsoft et Alcatel-Lucent sont parvenues à une transaction du contentieux concernant le brevet Day.

Enquêtes FCPA. En décembre 2010 Alcatel-Lucent a signé des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC (respectivement le ministère de la justice et l'autorité des marchés financiers des Etats-Unis) concernant de prétendues violations au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA - loi contre la corruption) dans un certain nombre de pays, dont le Costa

Rica, Taïwan et le Kenya. Ces deux accords ont été entérinés en 2011 par le tribunal fédéral aux Etats-Unis, ce qui a donné lieu au paiement de 45,4 millions de dollars US pour bénéfices indus et intérêts à la SEC, au paiement pour un montant de 25 millions de dollars US, du premier des trois versements d'une amende de 92 millions de dollars infligée par le DOJ, et la nomination d'un superviseur français anti-corruption pendant trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica) ont plaidé coupables pour conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2010

CESSIONS

Cession de notre participation dans 2Wire. Le 20 octobre 2010, nous avons conclu la cession de notre participation de 26,7 % dans 2Wire à Pace plc, fournisseur nord-américain spécialiste des passerelles avancées destinées au marché des fournisseurs de services haut débit résidentiels, un développeur de technologie pour le marché de la télé payante. Le produit de cette cession s'est élevé à 75 millions d'euros. Cette transaction fait partie de l'acquisition définitive des actions 2Wire détenues précédemment par un consortium comprenant Alcatel-Lucent, AT&T, Telmex et Oak Investments Partners.

Cession de la filiale spécialiste des technologies du vide. Le 31 décembre 2010 Alcatel-Lucent a conclu la cession définitive de sa filiale spécialiste des produits et solutions du vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, un leader mondial de ce marché. Le produit préliminaire de cession reçu s'est élevé à 197 millions d'euros. Ce montant a été reduit d'un montant net de 1 million d'euros en 2011 en raison de divers ajustements du prix de cession.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Émission obligataire. En juillet 2010 et en octobre 2010, Alcatel-Lucent a émis plusieurs séries d'obligations pour un montant nominal de 100 millions d'euros à chaque émission (soit un total de 200 millions d'euros). Celles-ci sont à taux variable et sont à plusieurs échéances en 2011 et en février 2012, avec une possibilité d'extension d'échéance à l'option d'Alcatel-Lucent chaque année ou jusqu'en 2016.

Le 2 décembre 2010, Alcatel-Lucent a conclu le placement privé d'un nouvel emprunt obligataire senior ("les Obligations Senior") de 500 millions d'euros de maturité 15 janvier 2016 portant coupon de 8,5 %, avec un produit de l'émission s'élèvant à 487,3 millions d'euros. Ce produit a été entièrement affecté au refinancement partiel des obligations convertibles/échangeables 4,75 % venant à échéance le 1er janvier 2011.

Rachat d'obligations -convertibles. En février et mars 2010, nous avons racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 2,875 % Series A de Lucent, arrivant à échéance en juin 2023, en circulation, pour un montant payé de 74,8 millions de dollars US, hors coupons courus, correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US.

De plus, le 15 juin 2010, beaucoup des porteurs restants des obligations Lucent ont exercé leur droit à remboursement partiel anticipé, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

Évolutions de la procédure Microsoft. Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day a eu lieu le 19 juillet 2011.

Au cours d'une procédure parallèle, le bureau des brevets et des marques des États-Unis (« Patent Office ») a confirmé le 2 mars 2010, suite à une demande de réexamen déposée par Dell en mai 2007, la validité du brevet Day.

Enquêtes FCPA. En décembre 2010 Alcatel-Lucent a signé des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC. Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent ne reconnaît ni ne nie les accusations de la SEC de violation des dispositions du FCPA en matière de corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables, s'engage indéfiniment à ne point violer la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis, est tenue responsable à hauteur de 45,4 millions de dollars US pour bénéfices indus et intérêts, et s'engage à nommer un superviseur français anti-corruption pendant trois ans. Selon l'accord avec le DOJ, entériné le 1er juin 2011, Alcatel-Lucent a conclu un contrat (« DPA ») aux termes duquel sont suspendues pour trois ans les poursuites pénales à son encontre pour violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables, et Alcatel-Lucent paiera une amende de 92 millions de dollars US payable en quatre versements étalés sur trois ans. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au titre du DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica) plaideront coupables pour conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables. Le DPA comporte aussi une clause concernant la nomination d'un superviseur français anticorruption pendant trois ans.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2009

CESSIONS

Thales. En mai 2009, nous avons finalisé la vente de nos parts dans Thales (20,8 %) à Dassault Aviation, pour la somme de 1,566 milliard d'euros.

Moteurs électriques. Le 31 décembre 2009, Alcatel-Lucent a cédé son activité de moteurs électriques, Dunkermotoren GmbH, à la société Triton, société européenne de capital risqué de 1er plan, sur la base d'une valeur d'entreprise de 145 millions d'euros.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Joint-venture avec Bharti Airtel. Le 30 avril 2009, Bharti Airtel et Alcatel-Lucent ont annoncé la création d'une joint-venture pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel et aider Airtel à évoluer vers des réseaux de nouvelle génération.

Alliance globale de co-sourcing entre Hewlett Packard et Alcatel-Lucent. Le 18 juin 2009, nous avons annoncé avec Hewlett-Packard notre intention de mettre en œuvre un projet de co-sourcing d'une durée de 10 ans. Cette alliance doit permettre d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information et de l'infrastructure informatique et de télécommunications d'Alcatel-Lucent ainsi que d'avoir une approche innovante d'offres commerciales conjointes. Les accords définitifs ont été signés le 20 octobre 2009, et l'implémentation a démarré en décembre 2009.

Changement de notation de la dette. Le 9 novembre 2009, Standard & Poor's a abaissé de « B + » à « B » les notes longterme d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ainsi que de leurs obligations senior non garanties. La note « B » des dettes court terme d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. a été confirmée. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée de « CCC + » à « CCC ». La perspective négative a été maintenue.

Le 3 mars 2009, Standard & Poor's a abaissé de « BB - » à « B + » les notes d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ainsi que celles de leurs obligations senior non garanties. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée à « CCC + ». La note « B » de la dette court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. La note « B1 » de la dette court terme d'Alcatel-Lucent USA Inc. a été retirée. La perspective négative a été attribuée.

Le 18 février 2009, Moody's a abaissé la note du Groupe Alcatel-Lucent ainsi que celle de sa dette senior de « Ba3 » à « B1 ». La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust a été abaissée de B2 à B3. La note relative à la dette court terme a été confirmée à $Not\ Prime$. La perspective négative des différentes notes a été maintenue.

Émission et rachat d'obligations convertibles. Le 2 septembre 2009, nous avons lancé une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'Alcatel-Lucent (obligations convertibles dénommées ici « Océanes »). Les obligations portent un intérêt annuel de 5 % et le prix de conversion initial est de 3,23 euro, faisant apparaître une prime de 35 %. Elles sont remboursables en numéraire, au pair, le 1er janvier 2015. Un remboursement anticipé à notre initiative sera possible sous certaines conditions. À la date de règlement (le 10 septembre 2009) le produit de cette émission, après exercice de l'option de sur-allocation, s'est élevé à environ 1 milliard d'euros.

Concomitamment, nous avons fait une offre de rachat et d'annulation d'une partie de nos obligations à option de conversion et/ou d'échange arrivant à échéance en 2011. À la date de règlement du rachat (le 11 septembre 2009) nous avons racheté 11,97 % de ces obligations en circulation. Le prix était de 16,70 d'euros par obligation (y compris les coupons courus) et le montant total payé a été de 126 millions d'euros.

Des rachats d'obligations arrivant à échéance en 2011 ont également eu lieu après la date de règlement de l'offre de

rachat. Au total, en 2009, nous avons racheté des obligations d'un montant nominal de 204 millions d'euros, représentant 19,98 % des titres 2011 en circulation, pour un montant total payé de 204 millions d'euros hors coupons courus.

En 2009, nous avons aussi racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 7,75 % de Lucent arrivant à échéance en mars 2017, pour un montant total payé de 28 millions de dollars US correspondant à une valeur nominale de 99 millions de dollars US.

En 2009 également, nous avons racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 2,875 % Series A de Lucent, arrivant à échéance en juin 2023, pour un montant payé de 218 millions de dollars US, hors coupons courus, correspondant à une valeur nominale de 220 millions de dollars US.

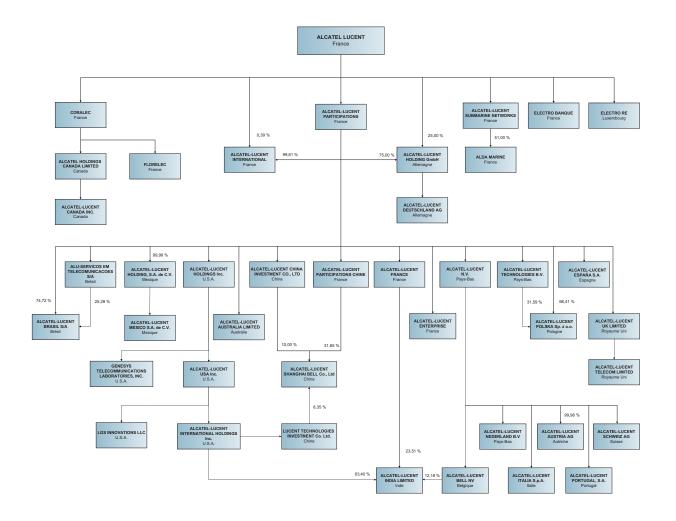
Évolutions de la procédure Microsoft. Le 15 décembre 2008, Microsoft et Alcatel-Lucent ont signé un accord transactionnel et de licence dans lequel les parties ont décidé de transiger sur la majorité de leurs contentieux portant sur des contrefaçons de brevets. Cette transaction comprend le retrait de l'ensemble des demandes en contrefaçon de brevet à l'encontre d'Alcatel-Lucent, et concède à Alcatel-Lucent une licence sur tous les brevets de Microsoft visés par ces procédures. De plus, le 13 mai 2009, Alcatel-Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de certains aspects ayant fait l'objet d'un appel issu d'un procès d'avril 2008 impliquant Alcatel-Lucent, Dell et Microsoft. De ce fait, la seule procédure qui subsiste est l'appel initié par Microsoft auprès de la Cour d'Appel du Federal Circuit à Washington, D.C. concernant le brevet « Day », lequel concerne un système de saisie de données par ordinateur. Le 19 juin 2008, la Cour a confirmé la décision du jury du procès d'avril 2008 estimant les dommages subis par Alcatel-Lucent à environ 357 millions de dollars U.S. pour la contrefaçon par Microsoft du brevet Day et accordant des intérêts avant jugement de plus 140 millions de dollars U.S. L'audience devant la Cour d'appel du Federal Circuit a eu lieu le 2 juin 2009, et le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts qui nous sont dus, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Dans une affaire parallèle, en mai 2007, Dell a demandé au bureau des brevets et des marques des États-Unis (« Patent Office ») le réexamen du brevet Day en affirmant qu'un état antérieur de la technique n'avait pas été pris en compte lors du 1er examen et que le brevet « Day » devait être réexaminé sur sa brevetabilité. Le Patent Office a accordé à Dell sa demande de réexamen et l'examinateur a infirmé les deux revendications du brevet Day objets du procès d'avril 2008 comme n'étant pas brevetable. Lors de l'appel de cette décision, le Patent Office a retiré son avis en rejetant le brevet Day et a confirmé sa validité.

Enquêtes FCPA. En décembre 2009, Alcatel-Lucent a abouti à des accords de principe avec la SEC et le Ministère de la Justice américain (DOJ) en ce qui concerne les prétendues violations au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) dans un certain nombre de pays, dont le Costa Rica, Taïwan et le Kenya.

4.3 STRUCTURE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

L'organigramme ci-dessous reflète les principales sociétés consolidées du groupe au 31 décembre 2011, telles que figurant en note 37 des comptes consolidés. Les pourcentages de détention du capital social sont de 100 % sauf indication différente.



4.4 IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Nous occupons en qualité de propriétaire ou de locataire un nombre important d'immeubles, de sites de production, de laboratoires et de locaux tertiaires dans le monde. Deux types de sites se distinguent :

- les sites de production et d'assemblage dédiés à nos différents métiers;
- les sites concentrant les activités de recherche et d'innovation et les fonctions support, qui ont une couverture régionale tous métiers confondus.

Une part significative des activités de production, d'assemblage et de recherche est réalisée en Europe, aux États-Unis et en Chine, toutes activités confondues.

Au 31 décembre 2011, notre capacité totale de production était approximativement équivalente à 255 000 mètres carrés répartis entre les différentes régions, pour le segment Réseaux, où notre capacité de production est concentrée, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Nous estimons que ces ensembles immobiliers sont en bon état et répondent aux besoins et exigences de l'activité actuelle et future du Groupe et qu'ils ne présentent pas d'exposition à des risques majeurs liés à l'environnement qui auraient un impact sur les résultats du Groupe.

Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont mentionnées à la section 5.12 « Environnement ».

Les sites mentionnés dans les tableaux suivants ont été choisis parmi les 594 sites de notre portefeuille pour illustrer la diversité de l'immobilier que nous utilisons, en appliquant quatre critères principaux : la région, l'activité, le type d'utilisation (production/assemblage, recherche et innovation, fonction support) et la propriété ou la location.

CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ALCATEL-LUCENT AU 31 DÉCEMBRE 2011

(En milliers de m²)	EMEA	AMERICAS	APAC	Total
Réseaux	148	45	61	255
Total	148	45	61	255

SITES PRODUCTION/ASSEMBLAGE

Pays	Site	Propriété
Chine	Shanghai Pudong	Pleine propriété
France	Calais	Pleine propriété
France	Eu	Pleine propriété
Royaume-Uni	Greenwich	Pleine propriété
États-Unis	Meriden	Pleine propriété

Les caractéristiques de nos principaux sites de production et assemblage sont les suivantes :

- site de Shanghai Pudong (Chine) : 142 000 m² dont 24 000 m² pour la fabrication de produits pour les activités d'accès fixe et mobile, le reste étant principalement occupé par des bureaux, et des activités laboratoires ;
- site de Calais (France) : 79 000 m². dont 61 000 m² pour la fabrication de câbles sous-marins ;
- site d'Eu (France) : 31 000 m² dont 16 000 m² pour la fabrication de cartes électroniques ;
- site de Greenwich (Royaume Uni): 34 000 m² dont 19 500 m² pour la fabrication de câbles sous-marins;
- site de Meriden (États-Unis) : 31 000 m² dédié à la fabrication de produits pour RFS (Radio Frequency Systems) ;

CENTRES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ET FONCTIONS SUPPORT

Pays	Site	Propriété
Allemagne	Stuttgart	Location
Allemagne	Nuremberg	Location
Autriche	Vienne	Pleine propriété
Belgique	Anvers	Location
Brésil	São Paulo	Pleine propriété
Canada	Ottawa	Pleine propriété
Chine	Shanghai Pudong	Pleine propriété
Espagne	Madrid	Location
États-Unis	Daly City	Location
États-Unis	Plano	Pleine propriété
États-Unis	Naperville	Pleine propriété
États-Unis	Murray Hill	Pleine propriété
France	Villarceaux	Location
France	Vélizy	Location
France	Colombes	Location
France	Lannion	Pleine propriété
France	Paris (siège social)	Location
France	Orvault	Location
Inde	Bangalore	Location
Inde	Chennaï	Location
Italie	Vimercate	Location
Mexique	Cuautitlan Izcalli	Pleine propriété
Pays-Bas	Hilversum	Location
Pologne	Bydgoszcz	Pleine propriété
Roumanie	Timisoara	Pleine propriété
Royaume-Uni	Swindon	Location
Singapour	Singapour	Location

Le taux d'utilisation des sites varie de 50 à 100 % (taux moyen de 78 %), les surfaces non utilisées par Alcatel-Lucent étant ou sous-louées à d'autres entreprises ou effectivement vides de toute occupation. Le taux d'utilisation de 78 % est basé sur l'ensemble du portefeuille immobilier Alcatel Lucent.

Les sites présentés correspondent aux plus importants et forment un échantillon représentatif de nos activités.

4.5 CONTRATS IMPORTANTS

ACCORDS NSA ET SSA AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Le 17 novembre 2006, la Commission sur les investissements étrangers aux États-Unis (Committee on Foreign Investment in the United States ou « CFIUS ») a approuvé notre rapprochement avec Lucent. Dans le cadre de la phase finale de ce processus d'approbation, le CFIUS a recommandé au Président des États-Unis de ne pas suspendre ni interdire notre rapprochement avec Lucent, à condition que nous signions un Accord de sécurité nationale (National Security Agreement, « NSA ») et un Accord de sécurité spécialisé (Specialty Security Agreement, « SSA ») avec certaines administrations publiques américaines dans un délai spécifié. Dans le cadre de ce processus d'approbation par le CFIUS, nous avons donc signé un accord NSA avec le ministère de la Justice (Department of Justice), le Ministère de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security), le Ministère de la Défense (Department of Defense) et le Ministère du Commerce (Department of Commerce) (collectivement nommés ici les « parties publiques américaines ») prenant effet le 30 novembre 2006. L'accord NSA prévoit, entre autres choses, certaines actions liées à nos activités américaines ayant un rapport avec le travail des Bell Labs et avec l'infrastructure de communication aux États-Unis. Dans le cadre de l'accord NSA, au cas où nous manguerions à une quelconque de nos obligations et au cas où ce manquement menacerait la sécurité nationale des États-Unis, les parties signataires sont convenues que le CFIUS, sur demande des parties publiques américaines au niveau du cabinet et du président du CFIUS, pourra réexaminer les conditions du rapprochement avec Lucent et réviser ses recommandations ou proposer de nouvelles recommandations au Président des Etats-Unis qui pourraient donner lieu à de nouveaux engagements pour Alcatel Lucent. En outre, nous avons accepté de créer une filiale distincte pour effectuer certains travaux pour le gouvernement américain et gérer les contrats publics et certains actifs sensibles liés aux Bell Labs. Cette filiale distincte a dans son Conseil d'administration au moins trois administrateurs indépendants citoyens résidents des États-Unis, disposant ou pouvant prétendre disposer d'une habilitation de sécurité par le ministère de la Défense. Ces administrateurs sont l'ancien Ministre de la Défense William Perry, l'ancien directeur de la NSA et général de corps d'armée aérien à la retraite Kenneth A. Minihan, et l'ancien secrétaire d'État à la Marine H. Lee Buchanan. L'accord SSA, qui prit effet le 20 décembre 2006 et qui encadre le fonctionnement de cette filiale, contient des clauses liées à la séparation de certains salariés, de certaines opérations, de certaines installations, ainsi que des limitations du contrôle et de l'influence exercés par la société mère, et des restrictions dans les flux de certaines informations.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

5.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Objectif stratégique. Notre vision de ce que nous appelons l'Application Enablement, lancée en 2009, consiste à offrir une meilleure expérience Web ou Internet aux fournisseurs de services, aux entreprises et aux utilisateurs finaux, tout en améliorant le retour sur investissement de nos clients. Pour ce faire, nous mettons tout en œuvre pour offrir aux consommateurs et aux professionnels une expérience Web riche et plus fiable, en conjuguant :

- la rapidité et créativité du Web ;
- les capacités uniques des réseaux de nos clients, telles que la qualité de service, la sécurité, la fiabilité, la facturation, la confidentialité, le contexte d'utilisation (localisation); et
- la relation de confiance que nos clients ont avec leurs abonnés.

Notre stratégie est ce que nous appelons l'architecture High Leverage Network $^{\text{\tiny TM}}$ (HLN).

Le High Leverage Network™ fournit les fondements technologiques nécessaires pour aider les fournisseurs de services à améliorer l'expérience Internet de leurs clients professionnels et particuliers, mettant ainsi à disposition une plateforme qui peut proposer de nouveaux services générateurs de revenus et rentables. Le HLN donnera aussi de l'agilité aux fournisseurs de services pour développer des applications plus rapidement, répondre à la demande de transport d'un trafic vidéo et mobile en expansion rapide, et réduire les coûts d'exploitation. Pour les réseaux privés des secteurs où les infrastructures sont critiques, tels que l'énergie, les transports et les services publics, HLN fournira l'intelligence et la haute fiabilité requises pour la bonne exécution des opérations de ces secteurs.

Un réseau de type High Leverage Network™ est un réseau convergé tout-IP (Protocole Internet), qui peut transporter les types de services transitant actuellement sur les multiples réseaux d'un fournisseur de service. Un tel réseau fournit de l'accès haut-débit aux utilisateurs finaux sur n'importe quel type d'équipement (filaire ou mobile), et ajuste automatiquement la bande passante qui est requise par tel ou tel service. Il gère intelligemment le trafic, en fournissant la qualité de service adaptée à chaque utilisateur et à chaque service utilisé, à moindre coût de revient. Ce type de réseau convient aussi bien aux marchés émergents qu'aux pays développés, aux zones urbaines comme aux zones rurales. Il requiert des capacités technologiques hors pair dans les domaines de l'IP, de l'optique, et de l'accès haut débit fixe et mobile, qui, combinées à nos logiciels et services, assurent le fondement de l'Application Enablement.

Grâce à l'Application Enablement, les fournisseurs de services permettent aux partenaires d'applications et de contenus d'accéder à leur HLN de manière structurée et contrôlée. Cette approche permet aux fournisseurs de service de développer de nouveaux modèles économiques et d'améliorer la fidélité de leurs abonnés grâce à des services uniques et personnalisés, générateurs de revenus plus élevés et véritables ambassadeurs de la marque. Ces services recouvrent des services vidéo multi-écrans et de haute définition, des services professionnels ainsi que des services de communication en mode collaboratif. Nous considérons également que ces HLN permettront aux fournisseurs de service de répondre à de nouvelles opportunités de marché, telles que les réseaux en fibre à accès ouvert de nouvelle génération, le cloud computing, et les communications de machine à machine (M2M, machine-to-machine).

Organisation. Le 20 juillet 2011, nous avons réorganisé les secteurs opérationnels d'activité du Groupe dans le cadre du recentrage continu sur l'architecture High Leverage Network, illustrant ainsi notre vision du réseau comme une plateforme qui permet aux fournisseurs de service de mieux monétiser leurs réseaux et d'améliorer la qualité pour les utilisateurs finaux. Les 3 segments opérationnels sont les suivants :

- Réseaux, resté inchangé par rapport à sa précédente organisation, et qui comprend quatre principales divisions opérationnelles: IP, optique, accès mobile et accès fixe, lesquelles fournissent des réseaux de communication de bout en bout et des équipements réseaux individuels pour répondre aux besoins stratégiques de communication des fournisseurs de services fixes, mobiles et convergents. Le groupe Réseaux a également une activité de plus petite taille sur les systèmes de radiofréquences (Radio Frequency Systems—RFS).
- Logiciels, Services et Solutions, un portefeuille combiné de logiciels, de services et de solutions, destiné à répondre aux opportunités clés et aux défis auxquels nos clients font face, et qui va compléter et enrichir les forces des produits du High Leverage Network. Le segment Logiciels, Services et Solutions regroupe l'activité Applications d'opérateurs de l'ancien segment Applications, et l'ancien segment Services. La division Services conçoit, intègre et gère des réseaux, grâce à son savoir-faire en conseil, en services professionnels et en gestion d'opérations. La division Applications d'opérateurs intègre des services et des logiciels pour proposer une large gamme de solutions qui permettent aux fournisseurs de service de mieux monétiser leurs réseaux et aux utilisateurs finaux de profiter d'une meilleure qualité de service. Ce segment inclut aussi les solutions de bout-en-bout destinées aux industries stratégiques (énergie, transport et secteur public).

 Entreprise, qui fournit des technologies de téléphonie d'entreprise et de réseaux de données, ainsi que l'activité de centres d'appels Genesys. Le 1^{er} février 2012, nous avons annoncé la conclusion de la transaction Genesys avec Permira. Pour plus d'informations veuillez vous référer au chapitre 4.2.

Par ailleurs, nous menons nos activités avec les organisations suivantes :

Organisations commerciales. Nous continuons à disposer aujourd'hui de trois organisations régionales en charge des clients : la Région Amériques, la Région Asie-Pacifique et la Région Europe, Moyen-Orient et Afrique (aussi appelée Région EMOA), qui ont pour mission de répondre aux besoins des clients et d'améliorer la rentabilité de l'entreprise. L'objectif premier de ces organisations est de réaliser du chiffre d'affaires et de veiller à l'entière satisfaction des clients. Elles ont la responsabilité de toutes les activités touchant aux clients, avec des équipes distinctes et dédiées à nos activités intégrées (systèmes sous-marins, systèmes de radiofréquences et marketing d'entreprise).

Organisation globale de livraison pour les clients (GCD, Global Customer Delivery). En juillet 2011, nous avons crée l'organisation Global Customer Delivery, destinée à servir d'interface unique d'Alcatel-Lucent pour la tenue de nos engagements vis-à-vis de nos clients. Cette nouvelle organisation regroupe les ressources des équipes de la précédente organisation Assurance Qualité et Gestion des Clients, des centres régionaux de services et des équipes

d'applications réseau. GCD s'occupe de tous les clients, et notre portefeuille de produits, de services et de solutions, ainsi que des autres OEM (matériels d'origine externe). GCD supervise et gère la livraison de bout en bout des produits à nos clients, administre les centres globaux de services, définit et soutient les programmes qui concernent la stratégie de livraison de bout en bout, les bonnes pratiques, la gestion de la connaissance, les outils et systèmes, et les responsabilités, spécifiques aux technologies ou solutions particulières de nos clients.

Pour toute information financière par segment opérationnel (également appelé « segment d'activité ») et par région, consultez la note 5 de nos états financiers consolidés et le chapitre 6 « Examen de la situation financière et tendances » du présent document.

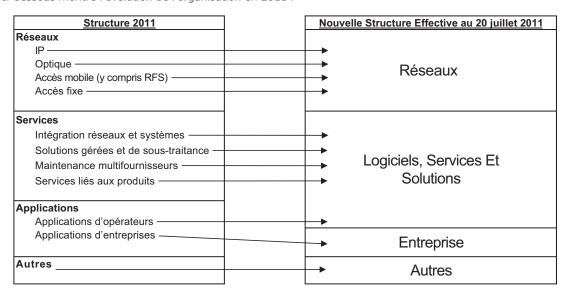
Nouvelle organisation 2011

L'organisation 2011, suite à la réorganisation de juillet 2011, est donc la suivante :

. . . .

Réseaux	Services et Solutions	Entreprise
IP	Services	Solutions d'entreprise
Optique	Applications d'opérateur	Genesys (cédé en 2012)
Accès mobile (y compris RFS)		
Accès fixe		

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'organisation en 2011 :



5.2 SEGMENT RÉSEAUX

A l'échelle mondiale, la demande des utilisateurs finaux pour des services haut débit offrant une qualité d'expérience supérieure s'accélère. De plus, la dynamique de marché mondiale pousse les fournisseurs de services à être toujours plus flexibles pour mettre en place de multiples modèles économiques afin de mettre à disposition des utilisateurs finaux des services innovants et générateurs de revenus. Pour faire face à tous ces défis, les fournisseurs de services font évoluer leurs réseaux vers une infrastructure multiservices de nouvelle génération, tout-IP, qui soit convergente, optimisée et évolutive. Le segment Réseaux fournit une large gamme de produits et d'offres utilisés pour les besoins et les communications stratégiques des fournisseurs de services fixes, mobiles et convergents, ainsi que des entreprises et des administrations.

Le High Leverage Network™ est notre vision de l'évolution nécessaire des réseaux, laquelle capitalise sur les changements technologiques fondamentaux de l'accès haut débit fixe et mobile, de l'IP (Protocole Internet) et de l'optique, répondant ainsi aux évolutions des besoins réseaux. Ce HLN cherche à permettre aux fournisseurs de services de faire face aux défis liés à la fourniture de services innovants et générateurs de revenus, qui soient évolutifs et à faible coût. Pour atteindre nos objectifs, nous avons poursuivi nos investissements en 2011 dans les technologies suivantes :

- Les plateformes IP de nouvelle génération, avec notamment le backhauling mobile et le système EPC (Evolved Packet Core), qui fait converger voix et données sur un coeur de réseau tout IP;
- Un focus continu sur l'évolutivité multi-dimensionnelle de la plateforme IP (capacité, services, plan de contrôle), utilisant la téchnologie sur silicone, démontrée par notre processeur réseau FP3 à 400 gigabits par seconde (400Gbps);
- Les offres backbone IP/optique convergé;
- L'accès radio convergé, utilisant l'accès radio multitechnologies, la toute récente architecture lightRadio™ et les technologies des petites et femto cellules qui permet une expansion de la couverture et de la capacité, tout en déchargeant le trafic voix et données sur un réseau de macro-cellules d'un fournisseur de service;
- Des innovations de nouvelle génération, sur cuivre et sur fibre, autour des techniques de bonding et vectoring sur du VDSL (Very High Speed Digital Subscriber Line), permettant d'augmenter les vitesses sur les réseaux d'infrastructures en cuivre existentes et du GPON (Gigabit Passive Optical Network) symétrique à 10Gbps;
- et la gestion de réseaux convergés.

En 2011, le chiffre d'affaires du segment Réseaux était de 9,654 milliards d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et de 9,638 milliards d'euros, excluant les revenus intersecteurs, soit 62 % de notre chiffre d'affaires total.

PROTOCOLE INTERNET (IP)

Conçu pour supporter la nouvelle vague d'applications et de services IP, notre portefeuille de routeurs et commutateurs IP

aide les opérateurs à rentabiliser leurs investissements réseaux et à réduire la perte de clients finaux.

Le portefeuille IP se compose de services clés tels que le *triple play* résidentiel haut-débit (voix, vidéo et données), les services Ethernet et Réseaux Privés Virtuels IP (VPN IP) destinés aux professionnels, ainsi que les services haut débit mobiles de 2e (2G), 3e (3G) et 4e (4G) générations pour les opérateurs mobiles.

Ces principales familles de produits sont :

- les routeurs de services IP/MPLS (Internet Protocol/ Multiprotocol Label Switching). Ils orientent le trafic au sein et entre les réseaux nationaux et internationaux des opérateurs, permettant ainsi de fournir une large palette de services IP (dont l'accès à Internet, la TV sur IP, la voix sur IP, les VPNs gérés avec des téléphones mobiles et des services de données), sur une seule et unique infrastructure réseau avec une performance accrue, l'intelligence applicative et une meilleure évolutivité. L'évolutivité désignant ici la possibilité de prendre en charge simultanément différents types de trafic et de clients;
- les commutateurs de services Carrier Ethernet. Ils permettent aux opérateurs de fournir des services grand public, professionnels et mobiles de manière plus économique qu'avec les méthodes classiques, grâce à des capacités et une performance plus importantes. Ils sont utilisés principalement dans les réseaux métropolitains;
- les commutateurs de réseaux étendus multiservices (MS WAN). Ils permettent aux opérateurs fixes et mobiles de faire évoluer leurs réseaux existants pour que ceux-ci puissent prendre en charge des technologies et services plus modernes;
- les modules pour les réseaux de diffusion de contenus numériques (Content Delivery Network—CDN). Ces éléments réseau permettent de distribuer et de stocker du contenu Web et vidéo. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie HLN puisqu'ils permettent de distribuer une grande variété de vidéos et de contenus aux professionnels comme aux particuliers, au meilleur coût possible, tout en créant des nouvelles opportunités de partenariats entre fournisseurs de services et fournisseurs de contenus ;

Nous ne cessons de développer notre portefeuille de routeurs et de commutateurs de services pour être en mesure de répondre aux besoins des fournisseurs de services . Les éléments suivants indiquent les domaines clés d'attention et d'investissements en 2011 :

- la solution EPC (Evolved Packet Core) qui utilise nos routeurs de service, joue un rôle clé dans l'architecture mobile de quatrième génération LTE, car elle rend les services de données mobiles et d'accès Internet accessibles sur les terminaux mobiles de type smartphones, tablettes et netbooks;
- notre solution Converged Backbone Transformation (transformation de l'architecture réseau convergée), qui utilise notre technologie leader du marché 100Gbps aussi bien sur nos portefeuilles IP qu'optiques, et donc qui

augmente la communication et la collaboration entre les couches IP et optique du réseau (lesquelles sont généralement indépendantes), en intégrant les éléments IP et optiques ainsi que les couches de contrôle et de gestion du réseau ;

- un focus continu sur l'évolutivité multidimensionnelle de la plateforme IP (capacité, services, plan de contrôle), avec notre innovation hors-pair sur le silicone, démontrée par notre processeur réseau FP3 à 400Gbps, qui va aider les fournisseurs de services à mettre à disposition des services de voix, de données et de vidéo à des vitesses très élevées, sans compromettre la qualité de service;
- la technologie de contrôle du trafic de paquets (Deep Packet Inspection—DPI) permet aux fournisseurs de services de mettre à disposition des entreprises comme des abonnés haut débit des services enrichis, en mode « nuage » (cloud), et fonction de tel ou tel type d'applications.

Nos routeurs et commutateurs de services Ethernet partagent le même système de gestion du réseau, ce qui garantit la cohérence des fonctionnalités, la qualité de service et les capacités d'opération, d'administration et de maintenance depuis le cœur de réseau jusqu'à l'abonné final – un avantage fondamental à l'heure où les opérateurs transforment leurs réseaux pour prendre en charge de nouveaux services Internet. Nos routeurs de services permettent aux fournisseurs de service de proposer des services complexes, destinés aux marchés professionnel et résidentiel et aux abonnés mobiles, car ils garantissent une haute capacité, la fiabilité et la qualité de service.

OPTIQUE

Notre division Optique conçoit et commercialise des équipements permettant de transporter des données à haute vitesse via des connexions en fibre optique, sur de longues distances, sur terre (produits terrestres) et par mer (produits sous-marins), sur de courtes distances dans les zones métropolitaines et régionales, et pour l'agrégation de trafic multiservices fixes et mobiles. Notre portefeuille de transport, leader du marché, comprend également les équipements de transmission sans fil hertzienne.

Optique Terrestre

Notre portefeuille de produits optiques terrestres est conçu pour accompagner parfaitement la croissance des services, de l'accès au réseau métropolitain jusqu'au cœur de réseau. Grâce à ces produits, les opérateurs peuvent gérer des formules de trafic voix, données et vidéos, basées sur différentes applications et plateformes, et proposer ainsi un vaste choix de services gérés de données, tels que des fonctions multiples de qualité de service, des niveaux de service variables et la gestion des points d'encombrement du réseau. Mais surtout, ces produits permettent aux opérateurs de tirer profit de leur infrastructure réseau existante pour offrir ces nouveaux services, en particulier les services mobiles de 3ème génération 3G et LTE.

Comptant parmi les leaders du marché des réseaux optiques, nous jouons un rôle clé dans la transformation des réseaux de transport optique en une architecture High Leverage Network $^{\text{TM}}$. Nos produits de multiplexage en longueur d'onde

(wavelength-division multiplexing—WDM) s'adressent à des marchés divers, celui des entreprises comme celui des communications ultra longues distances, afin d'offrir aux fournisseurs de services les réseaux économiques et évolutifs qu'ils demandent pour répondre aux besoins accrus de communication de données. Notre offre de produits WDM repose sur notre approche photonique intelligente qui élimine les besoins récurrents d'intervention et de configuration sur site. L'innovation technologique du 100Gbps, également disponible dans nos produits WDM à des hautes vitesses de 10Gbps et 40Gbps permet aux opérateurs de résoudre les problèmes de saturation de la bande passante et de bénéficier d'un coût par bit transporté minimal. Cette nouvelle approche facilite la conception et l'installation d'un réseau WDM plus flexible et également plus facile à exploiter, gérer et surveiller.

En 2011, l'unité Produits optiques terrestres a concentré ses efforts de R&D sur :

- l'extension de l'évolutivité, des performances et des capacités de la photonique, permettant aux fournisseurs de services de transporter plus efficacement des volumes croissants de trafic de type IP. Ces innovations incluent :
 - le lancement commercial de la plateforme de commutation convergée DWDM et OTN (Optical Transport Network), dont l'intelligence du plan de contrôle assure plus d'évolutivité de service et une utilisation efficace de ressources optiques du réseau,
 - ainsi que le lancement de notre technologie cohérente mono-porteuse de seconde génération à 100 Gbps dans nos produits WDM, qui améliore les capacités de transmission et l'efficacité sur de longues distances.
- l'agrégation de trafic, avec notre nouvelle technologie de transport optique de paquets, qui facilite la migration vers les nouveaux services IP, en agrégeant différent types de trafic (traditionnel ou IP).
- notre solution Converged Backbone Transformation qui augmente l'intégration et la collaboration entre les couches IP et optique du réseau, permettant ainsi aux fournisseurs de services d'optimiser leur infrastructure de transport pour répondre de façon rentable à la demande croissante en trafic multimédia.

Tous ces produits et technologies offrent des plateformes gérées et économiques qui proposent différents services et s'utilisent dans diverses configurations réseau.

Optique Sous-Marine

Nous sommes leader du développement, de la fabrication, de l'installation et de la gestion des réseaux de télécommunications câblés sous-marins. Nos réseaux câblés sous-marins peuvent relier des continents (en utilisant l'amplification optique pour les longues distances), ainsi qu'une île au continent, plusieurs îles entre elles ou différents points du littoral. Ce marché se caractérise par de gros contrats en nombre limité dont l'exécution demande souvent plus d'une année. Les projets sous-marins sur lesquels nous travaillons actuellement portent essentiellement sur des liaisons entre l'Europe, l'Afrique, l'Inde et l'Asie du Sud-est. En plus des nouveaux systèmes câblés, l'activité est également en charge de mettre à niveau des réseaux sous-marins existants en augmentant les capacités, par exemple en évoluant vers la

40Gbps et en se préparant à la 100Gbps, dans le but de permettre à nos clients fournisseurs de services de faire face à une très forte croissance du trafic haut débit.

Transmission Sans Fil

Nous commercialisons un large portefeuille de produits sans fil avec liaisons point à point qui respectent à la fois les normes européennes de télécommunications (ETSI) et les exigences des normes américaines (ANSI). Ces produits incluent des systèmes de transmission hertzienne à grande, moyenne et faible capacité pour les applications de backhauling mobile, les applications d'accès haut débit fixe, ainsi que les applications destinées à certains marchés privés tels que les diffuseurs de télévision numérique ou les secteurs de la défense, de la sécurité, de l'énergie et des services aux collectivités.

En 2011, l'unité Transmission sans fil a concentré ses efforts de R&D sur :

- la nouvelle génération de liaisons hertziennes en mode paquet, 9500 Microwave Packet Radio (MPR) qui permet aux fournisseurs de services d'adapter rapidement et efficacement leurs réseaux d'un type de transport classique ou à multiplexage temporel (TDM, Time Division Multiplexing) vers un mode de transport paquet à très haute efficacité, répondant à la croissance du trafic de données et des services vers l'IP.
- notre solution de backhauling mobile, où la transmission sans fil par paquets via l'IP offre aux fournisseurs de services un outil efficace pour faire évoluer leurs réseaux mobiles de 2e génération (2G) vers la 3e ou la 4e (3G ou 4G).

Nous continuons à avoir le leadership mondial sur le segment de la transmission sans fil par paquets et sur celui de la transmission hertzienne longue distance.

ACCÈS MOBILE

Le message « Wireless All Around » exprime la combinaison unique des produits mobiles et de l'IP conçu pour des opérateurs mobiles qui veulent améliorer l'expérience Internet mobile de leurs abonnés. Nous permettons aujourd'hui aux réseaux de migrer vers une infrastructure mobile tout-IP de bout en bout, avec un accès radio convergé RAN (Radio Access Network), en 2G, 3G, 4G, avec la toute récente architecture lightRadio $^{\text{TM}}$ et les technologies des petites et femto cellules. L'architecture lightRadio a été lancée en 2011 : c'est une plateforme innovante qui fournit aux opérateurs un véritable accès radio convergent, permettant des extensions de capacité plus rapides et moins coûteuses.

CDMA (Code Division Multiple Access)

Notre stratégie CDMA consiste à préserver notre clientèle existante sur cette technologie en lui offrant une qualité et des capacités accrues, ainsi que des opérations et une administration/gestion plus performantes. En 2011, nous avons continué à nous concentrer sur l'amélioration du coût total de possession de nos clients en leur proposant des produits leur permettant de réduire les dépenses d'investissement et d'exploitation. Les opérateurs recherchent

une évolution vers la technologie LTE qui permet d'interopérer avec leur base existante en 3G, en permettant la réutilisation de stations de base et de l'architecture backhaul, tout en minimisant l'espace requis au sol et en améliorant l'efficacité énergétique des produits. Nos produits multi-technologies (MT) permettent de réaliser cette évolution. L'introduction d'éléments de l'architecture lightRadio dans nos solutions CDMA permet aux opérateurs CDMA de bénéficier des dernières avancées dans le domaine de l'accès mobile et de renforcer notre engagement en matière d'éco-responsabilité.

La version actuelle de la technologie CDMA gère la voix en mode commutation de circuit avec le CDMA2000® 1X et les données en mode paquet avec la version baptisée 1X EV-DO Revision A. Nous avons développé des améliorations pour les deux modes : la technique 1X Advanced utilise une amélioration de logiciels d'annulation d'interférence qui améliore la qualité de la voix sur les réseaux existants, et permet également de tripler la capacité actuelle en voix pour les nouveaux terminaux compatibles avec l'1X Advanced. De même, la 1X EV-DO Revision B a le potentiel de tripler l'expérience actuelle d'utilisation de données en Revision A ; quant au nouveau programme EV-DO Advanced, il propose des fonctionnalités d'équilibrage de la charge du réseau, qui améliorent l'expérience utilisateur globale, en rendant beaucoup plus efficaces opérationnellement les réseaux très encombrés.

GSM (Global System for Mobile Communications)

Nous développons des produits radio mobiles pour le standard GSM (*Global System for Mobile communications*) de deuxième génération (2G), y compris pour ses mises à niveau GPRS/EDGE (*General Packet Radio Service/Enhanced Data Rates for GSM Evolution*). Dans le cadre de notre stratégie multi-technologies ou multi-modes, nos produits radio GSM sont compatibles avec les technologies 3G et 4G pour permettre une évolution continue du réseau à un coût minimal. Même si le GSM fait partie des technologies matures, les opérateurs des marchés émergents, comme la Chine et l'Inde continuent à ajouter de la capacité, pour répondre à l'augmentation du nombre d'abonnés.

En 2011, nous avons lancé notre nouveau module produit de radio logicielle SDR (*Software Defined Radio*), permettant une création rapide et efficace en termes de coûts de nouveaux sites, et facilitant l'évolution vers les nouvelles technologies sans fil telles que la 3G et la 4G par des mises à niveaux logicielles.

Dans le cadre de notre programme innovation, nous contribuons activement sur le marché des stations de base éco-efficaces avec des produits qui fonctionnent aux énergies renouvelables. A ce jour, nous avons déjà déployé des milliers de stations de base à énergie alternatives dans le monde, dont des stations de base qui utilisent deux sources d'énergie alternatives, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Notre programme *Dynamic Power Safe* peut être installé dans les stations de base et a aidé à réduire leur consommation énergétique de presque 30%.

W-CDMA (Wideband Code Division Multiple Access)

Le W-CDMA (*Wideband Code Division Multiple Access*), également appelé UMTS (*Universal Mobile Telephone Communications Systems*), est la technologie mobile de troisième génération (ou

3G) issue du standard GSM utilisé dans le monde entier. L'accroissement des investissements dans le W-CDMA, et d'autres technologies 3G, est allé de pair avec l'augmentation de la demande des utilisateurs finaux en capacités haut débit mobiles, les technologies antérieures à la 3G ayant une capacité en données haut débit extrêmement limitée. Face à la demande croissante en haut débit mobile, nos clients fournisseurs de services ont investi dans leurs réseaux 3G pour pouvoir proposer de nouvelles capacités en matière de données haut débit mobiles.

Nous sommes l'équipementier télécoms de quelques-uns des réseaux W-CDMA acheminant les plus gros volumes de trafic dans le monde, tels que celui d'AT&T aux États-Unis, de China Unicom en Chine, et de réseaux en Corée. En cohérence avec notre stratégie High Leverage Network™, notre objectif est d'améliorer les capacités des réseaux tout en réduisant le coût total de possession. A titre d'exemple, nos modules radio multitechnologies et multi-porteuses sont des éléments clés de notre solution RAN (réseau d'accès radio) convergé qui offre une évolution progressive vers le LTE. Nous avons mené nos premiers pilotes expérimentaux en lightRadio sur des cellules metro en W-CDMA avec des opérateurs majeurs en Europe et au Moyen-Orient, destinés à améliorer l'efficacité du réseau, et à compléter leur réseau à un moindre coût dans de meilleurs délais.

TD-SCDMA (Time Division-Synchronized Code Division Multiple Access)

Nous avons formé une alliance avec Datang Mobile pour favoriser le développement du standard mobile 3G TD-SCDMA (*Time Division-Synchronized Code Division Multiple Access*) en Chine, où nous avons déployé plusieurs réseaux pilotes TD-SCDMA depuis 2006. En 2009, nous avons été choisis, avec Datang Mobile, par China Mobile pour réaliser la phase 3 du déploiement de ses réseaux mobiles TD-SCDMA dans 11 provinces du pays. En 2010, nous avons continué à aider China Mobile, qui poursuivait le déploiement massif de ses réseaux TD-SCDMA (phase 4) afin d'étendre la couverture de la 3G en Chine, ces réseaux couvrant 339 villes de Chine. En 2011, nous avons continué le déploiement du TD-SCDMA. La croissance dépendra du rythme d'expansion de son écosystème de terminaux.

LTE (Long-Term Evolution)

Le marché de la 4G LTE (Long-Term Evolution), notre technologie mobile de quatrième génération connaît une croissance - plus rapide que nous l'avions envisagée au départ - liée à la prolifération des smartphones, des tablettes, des ordinateurs portables, des netbooks, du nombre croissant d'applications multimédias, et de l'explosion du trafic de données haut débit mobiles. Les premiers réseaux commerciaux LTE sont désormais en service, comprenant plusieurs réseaux à grande échelle desservant des millions d'utilisateurs. De plus, de nombreux fournisseurs de services testent actuellement cette technologie dans des pilotes de grande échelle et des réseaux expérimentaux. La LTE propose aux fournisseurs de services une évolution très attractive pour évoluer à partir des réseaux existants (GSM, W-CDMA, CDMA ou WiMAX) vers la 4G mobile, en simplifiant le réseau d'accès radio et en l'harmonisant sur une base IP commune, conduisant ainsi à une meilleure performance du réseau et à un moindre coût par bit transporté. LTE crée un environnement dans lequel les abonnés pourront utiliser les réseaux mobiles afin d'accéder à un coût optimisé à des contenus qui requièrent beaucoup de bande passante, faisant apparaître une nouvelle génération de services abordables.

Nos investissements R&D dans la LTE visent à développer un système tout IP mobile de bout en bout capable de nous différencier sur le marché, et qui inclut notre RAN (Radio Access Net), notre mobile backhaul pour le trafic 2G/3G et 4G/LTE ainsi qu'une solution Evolved Packet Core à haute performance, une technologie tout-IP *IMS* (sous-système multimédia intégré) et un jeu complet de services et d'applications 4G différentiant. En février 2011, nous avons lancé notre architecture lightRadio, une avancée dans notre portefeuille d'activité mobile multi générationnel, qui permettra aux fournisseurs de services d'étendre rapidement la capacité du réseau, à moindre coûts de revient et avec une consommation d'énergie réduite. Ce portefeuille lightRadio a été créé en collaboration avec des opérateurs leaders comme China Mobile, Telefonica, Etisalat, et d'autres, et a remporté plusieurs récompenses du secteur pour l'innovation qu'elle représente pour l'accès mobile haut-débit.

Pour ce qui est des services associés, nous avons créé le programme ngConnect qui aide à mettre les opérateurs en relation avec une vaste communauté de partenaires spécialistes des terminaux, du contenu et des applications, et dont l'enjeu commun est le développement et le déploiement rapide de nouveaux services rendus possibles grâce au LTE et aux autres technologies haut débit. Nous sommes engagés dans des contrats avec 20 opérateurs dans le monde pour le déploiement de réseaux commerciaux LTE, dont celui de Verizon Wireless, AT&T, Sprint, Vimpelcom Group, Etisalat et des réseaux pilotes à grande échelle avec China Mobile et Telefonica. Nous avons actuellement à notre actif plus de 80 pilotes couvrant des zones géographiques, des fréquences ou des applications différentes. Nous progressons également dans le domaine de la LTE pour la sécurité publique auprès d'un certain nombre de premières dans l'industrie, de démonstrations en conditions réelles ainsi qu'un contrat auprès de la ville de Charlotte aux États-Unis.

RFS (Systèmes de Radiofréquences)

La division RFS conçoit et commercialise des systèmes de câbles, d'antennes et de tours, de même que les composants électroniques associés, fournissant ainsi une suite complète de produits de radiofréquences. RFS est au service des équipementiers, des distributeurs, des intégrateurs systèmes, des opérateurs réseau et des installateurs dans les secteurs de la diffusion, des communications mobiles, de l'hertzien et de la défense. Les produits RFS s'utilisent plus spécifiquement pour les sites cellulaires, la couverture radio sous les tunnels et à l'intérieur des bâtiments, les liaisons hertziennes, la télévision et la radio.

ACCÈS FIXE

Alcatel-Lucent est leader mondial du marché de l'accès haut débit fixe, et contribue aux plus grands déploiements de masse de services vidéo, voix et données. Selon l'étude du cabinet d'analystes Dell'Oro (décembre 2011), nous sommes le fournisseur DSL le plus important au monde, avec 37 % des revenus du DSL (*Digital suscriber Line* ou lignes d'abonnés

numériques), et le second plus grand fournisseur du marché GPON (*Gigabit Passive Optical Networking*), avec 24 % des revenus globals. Aujourd'hui, un abonné haut débit fixe sur trois dans le monde est desservi par l'un des réseaux d'accès fournis par Alcatel-Lucent, qui compte à ce jour environ 248 millions de lignes DSL et plus de 4,1 million de connections GPON chez des utilisateurs finaux. Nos clients en accès fixe sont aussi bien des fournisseurs de services que des collectivités ou des municipalités. Nous sommes présents sur la plupart des déploiements GPON majeurs dans le monde, en particulier sur plus de 140 projets de « fibre jusqu'au domicile » (*Fiber-To-The-Home*—FTTH), parmi lesquels plus de 120 utilisent la technologie GPON.

La division d'accès fixe conçoit et développe des produits qui permettent aux fournisseurs de service d'offrir une connectivité haut-débit pour l'accès à Internet et d'autres services aux particuliers comme aux entreprises, partout dans le monde. L'explosion des données pour les particuliers en particulier de la vidéo, a incité les fournisseurs de service à investir dans leurs réseaux d'accès et à accroître les vitesses. Ces produits permettent également de compléter la transformation de réseaux traditionnels vers l'IP, en permettant la connectivité IP sur le dernier kilomètre.

Nos dernières innovations dans le domaine du DSL se concentrent sur le VDSL2, avec une fonction de *vectoring*, qui permet d'accroître la bande passante sur l'infrastructure cuivre disponible d'un fournisseur de service, atteignant des vitesses de 100 mégabits par seconde, ou plus, chez l'abonné. Le *vectoring* est une technologie d'annulation de bruit, qui supprime les interférences entre paires en cuivre voisines, et permet à cette connexion d'opérer aux niveaux les plus élevés.

En FTTH, Alcatel-Lucent continue à investir dans le domaine de l'accroissement de capacité et de densité, afin de réduire le coût par abonné d'un fournisseur de service. De plus, des efforts sont en cours pour réduire la taille et augmenter la capacité des ONT (Optical Network Terminals). Intégrer des passerelles résidentielles et des fonctions de point d'accès sans fil dans le portefeuille ONT rendent la gestion de l'environnement du domicile plus simple, avec moins de terminaux à la maison.

De même, les fournisseurs de service doivent s'adapter à la demande de nouveau trafic vidéo, et être concurrentiels avec ceux qui peuvent offrir une pleine capacité triple play (voix, vidéo et données). Les investissements d'Alcatel-Lucent dans les produits d'accès fixe sont destinés à répondre à ces besoins. Le portefeuille comporte le logiciel qui permet d'offrir la qualité

d'expérience et l'innovation pour mettre à disposition les vitesses nécessaires aux services La nature convergée et l'ampleur du portefeuille de produits d'accès fixes du groupe permettent aux opérateurs de déployer efficacement un mix de technologies cuivre et fibre, dans le modèle qui leur convient.

IMS/NGN

Nous proposons une gamme de produits qui s'étend des systèmes de commutation classiques aux solutions IMS (sous-système multimédia IP) destinés aux opérateurs fixes, mobiles et convergents. Les opérateurs se disent très désireux de migrer leurs infrastructures réseaux classiques avec des produits IMS fiables, évolutifs et sécurisés, allant de services de téléphonie de base jusqu'à des services riches multimedia, permis par l'IMS.

Nos produits IMS sont conçus pour répondre à une diversité d'objectifs, allant de la voix sur IP pour des abonnés ou des entreprises jusqu'à des services de communications multimédias enrichis, aussi bien pour des opérateurs fixes que mobiles. Nous atteignons ces objectifs au travers d'un unique jeu d'actifs logiciels, qui sont hautement évolutifs. Nos produits IMS fonctionnent avec tous types d'accès (filaire et mobile), et toutes technologies de réseaux.

En s'appuyant sur nos solutions de communications IMS, les fournisseurs de service peuvent mettre à disposition des abonnés une transition souple entre les réseaux de télécommunications, du web, des fournisseurs alternatifs. Le portefeuille Alcatel-Lucent en IMS est un pilier de notre vision d'Application Enablement, et un composant essentiel de notre stratégie High Leverage Network.

Notre technologie IMS est assez flexible et évolutive pour être déployée dans différentes configurations selon les pays et les types de réseaux (fixe, mobile, convergé, câblo-opérateur). Nos produits IMS fonctionnent avec tous types d'accès (fixe ou mobile) et avec toutes les technologies réseau (distribuées / intégrées). Dans les deux cas, un même logiciel supporte aussi bien les services de téléphonie traditionnels que l'IP. Une combinaison de produits IMS est intégrée dans une seule et unique plateforme matérielle (ou serveur), tandis que les produits utilisés séparément sont packagés selon les besoins du client et la topologie du réseau (châssis multiples). De plus, les différents éléments d'un produit peuvent être localisés sur des sites différents (redondance géographique), pour une plus grande fiabilité.

5.3 SEGMENT LOGICIELS, SOLUTIONS ET SERVICES

Le segment Logiciels, Solutions et Services est une activité de services facilités par le logiciel, qui apporte de l'innovation aux réseaux de nos clients et leur permet de transformer ces réseaux en plateforme de business. Le segment complète et enrichit la proposition de valeur que constitue le High Leverage Network, en transformant les réseaux de communications et leurs opérations d'une approche classique vers des réseaux de nouvelle génération, mobiles et convergés, en mettant en place les applications qui s'appuient

sur ces réseaux de nouvelle génération. Ce segment est un leader mondial dans le domaine des solutions pour les fournisseurs de service en télécommunications et les industries stratégiques (transport, énergie et secteur public).

Le portefeuille du segment Logiciels, Services et Solutions comprend :

 la division Services, qui inclut l'intégration réseaux et systèmes, les solutions gérées et de sous-traitance, la maintenance multifournisseurs et les services liés aux produits, qui sont des services de conception, d'intégration, de gestion et de maintenance de réseaux dans le monde entier ;

 les applications d'opérateurs, qui concernent les opportunités clés de nos clients donc les solutions de communications avancées, les solutions d'enrichissement de l'expérience client, les solutions de facturation, les solutions de commerce par mobile, l'Application Enablement et le « nuage » (cloud).

En 2011, le chiffre d'affaires du segment Logiciels, Services et Solutions était de 4,461 milliards d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et de 4,451 milliards d'euros, excluant les revenus intersecteurs, soit 28 % de notre chiffre d'affaires total.

SERVICES

Nous sommes un leader mondial dans le domaine des services pour les fournisseurs de services de télécommunications et les industries stratégiques (transport, énergie, secteur public). , avec une expertise en conseil, en planification, en conception, en intégration et en optimisation, en gestion des opérations et en maintenance de réseaux de télécommunications complexes, multifournisseurs, ainsi qu'en conception, livraison et opérations de solutions logicielles pour les réseaux. Les services sont conçus comme une chaîne de valeur sur l'ensemble de ces services, de la planification à l'implémentation, aux opérations et au support -, chaîne qui se met en place pour créer des solutions avec nos clients dans le cadre d'accords sur un mode collaboratif.

Nos offres de services s'organisent autour de quatre domaines dans lesquels nous pensons apporter une valeur ajoutée maximale à nos clients, grâce à notre savoir-faire en matière de technologies de l'information (IT) et de télécommunications multifournisseurs :

- intégration de réseaux et de systèmes ;
- solutions gérées et de sous-traitance ;
- Maintenance multifournisseurs
- Services liés aux produits

Notre unité Intégration réseaux et systèmes regroupe des services de conseil et des services professionnels. Les services de conseil concernent les enjeux stratégiques, business et technologiques de nos clients pour transformer leurs réseaux traditionnels en plateforme IP. Les Services professionnels de NSI mettent en œuvre des solutions, en collaboration avec nos clients, centrées sur les pratiques de l'innovation réseau et des solutions dans les réseaux. Dans le domaine de l'innovation réseau, notre savoir-faire se concentre sur la planification, la conception, l'intégration, l'optimisation et la transformation de réseaux fixes et mobiles, tout en aidant nos clients à faire face aux défis que posent les systèmes de business et l'infrastructure informatique correspondante, ainsi qu'à créer des infrastructure télécoms intégrées de type « nuage » (cloud). Pour les solutions réseaux, notre savoir-faire se concentre sur la planification, la conception, l'intégration, et la livraison de solutions qui

permettent d'avoir des fonctionnalités telles que la gestion de l'expérience client, les services de communications à base d'IMS, le commerce mobile et *l'application enablement*. Les services professionnels de NSI se différencient sur le marché par notre méthodologie de livraison, enrichie grâce à des logiciels, et nos méthodes avancées d'intégration (AIM, *Advanced Integration Methods*), qui fournissent un cadre d'exécution combinant de manière rationalisée l'expertise en réseau, en télécoms, en informatique, et en migration, ce qui réduit le temps d'intégration, améliore la qualité de la solution et garantit que les besoins du client sont satisfaits dès la première fois.

Nos centres de transformation IP d'Anvers (Belgique), de Murray Hill (États-Unis), de Chennai (Inde) et de Singapour permettent à nos clients de tester pleinement leur réseau cible dans un environnement multifournisseurs en conditions réelles, avec à la clé des risques réduits et un délai de commercialisation plus court. Nos centres de services d'inginierie et de migration en Pologne, en Turquie et en Inde permettent d'effectuer la migration de données ou d'abonnés d'un point à l'autre du monde. Les services de transformation réseau vers l'IP accompagnent aussi l'évolution de nos clients vers un High Leverage Network™.

Les services gérés et de sous-traitance couvrent un large éventail de services d'exploitation réseau, de solutions hébergées ou de gestion de services, adaptées aux solutions que le segment met en œuvre. Les pratiques des services gérés sont cohérentes avec celles des services professionnels, et proposent des options pour simplifier les transformations des réseaux, réduire le risque d'introduction de nouvelles solutions, et réduire les dépenses opérationnelles. Les services gérés incluent également la gestion de service pour compte d'opérateur, et utilisent une gamme standard d'outils et de ressources (technologies, experts) pour assurer la gestion courante des réseaux de nos clients.

Nous sommes un acteur international dans le domaine de la maintenance multifournisseur. Ces services permettent à nos clients d'améliorer leur efficacité opérationnelle en restructurant et en optimisant leurs fonctions traditionnelles de maintenance et en délivrant des meilleurs niveaux de service pour un moindre coût de revient. Notre offre dans ce domaine est caractérisée par une présence dans le monde entier, des compétences technologiques multifournisseurs, une capacité de livraison intégrée et suivie. Les services de maintenance multifournisseurs incluent un support technique permettant d'établir un diagnostic, d'intervenir, de résoudre des problèmes, et de gérer les pièces de rechange pour une amélioration de la gestion des stocks.

Les services liés aux produits incluent la construction et l'implémentation de réseaux, (NBI, Network Build and Implement) ainsi que les services de maintenance associés à nos propres équipements et systèmes. Ils prennent en charge les réseaux de toutes tailles et complexités, qu'ils soient mobiles, fixes, ou convergents. Ces services sont exécutés par nos propres salariés, en association avec un réseau de partenaires qualifiés : ceci garantit que les nouveaux réseaux de nos clients sont livrés au meilleur coût et avec le minimum

de risque pour nos clients. Nos services professionnels de maintenance fournissent un point d'entrée industriel unique pour les produits Alcatel-Lucent comme pour ceux d'autres fournisseurs. Ces services s'exercent à distance ou sur site, que ce soit en mode proactif ou réactif.

APPLICATIONS D'OPÉRATEUR

La division Applications d'opérateur propose des logiciels et systèmes pour permettre aux fournisseurs de services de faire face à leurs défis et à leurs opportunités. Elle comporte les lignes de produits suivantes :

- les applications de communications avancées, qui recouvrent des produits et solutions de communication pour faire évoluer les clients vers des services de communication de nouvelle génération en voix, vidéo, et communication. Les blocs clés incluent l'IMS, la gestion de données d'abonnés et des outils de messagerie et de communication.
- les applications de commerce sur mobile, qui permettent aux fournisseurs de service de piloter l'engagement et les transactions sur le réseau, en amenant leurs clients de manière sûre à la transformation qu'est le commerce mobile, jusqu'à capitaliser sur l'immédiateté des décisions d'achat. Le portefeuille recouvre l'intégralité du cycle de vie des achats de l'utilisateur : promotion, découverte, offres de type « tête de gondole » et règlement, grâce à nos actifs Optim™ : marketing mobile avec permission, boutique numérique en ligne, et porte-monnaie mobile.
- le portefeuille de paiement, une gamme d'applications incluant de la facturation en temps réel, et d'autres formes de facturation, pour les services voix et données, permettant aux fournisseurs de service de facturer leurs clients particuliers et professionnels en fonction des services. Ceci inclut la flexibilité requise aujourd'hui, et dans le futur, de monétiser effectivement le marché croissant du haut-débit mobile;
- les applications liées à l'expérience des clients, autour de notre portefeuille logiciel Motive, qui permet aux fournisseurs de services d'offrir, d'activer, de gérer une vaste gamme de services Internet haut débit, vidéo, mobiles et convergés. Ils fournissent aux opérateurs les outils dont ils ont besoin pour aider leurs propres abonnés à configurer et administrer leurs équipements et services résidentiels, qu'ils soient fixes ou mobiles;
- l'Application *Enablement* permet aux fournisseurs de services de participer à de nouveaux modèles économiques

- et de prendre avantage de l'économie des API (interfaces de programmation, Application Programming Interfaces), qui leur permet de créer de nouveaux services, développés et livrés plus rapidement au marché, à coût moindre. La solution clé est la plateforme API ouverte, une plateforme pour la valorisation et l'optimisation de bout en bout d'API;
- notre solution CloudBand, permet au fournisseur de services de proposer aux utilisateurs un service cloud qui comporte la viédo et des accès aux données à la fois des réseaux fixes et mobiles. L'utilisation de CloudBand permet de « virtualiser » plusieurs éléments du réseau en les convertissant en logiciel qui optimise les services entre le réseau de communication et le nuage, qui fournit le matériel de calcul, de stockage et de mise en réseau, ainsi que les logiciels associés, pour héberger une vaste gamme de services en nuage;

Les sujets suivants ont été au cœur des activités du segment Applications d'opérateurs en 2011 :

- l'analyse de l'expérience client, pour aider les fournisseurs de service à extraire plus de valeur de leurs données clients et réseaux. Nous avons lancé en 2010 des produits d'analyse de l'expérience client, partie intégrale du portefeuille Motive de solutions destinées à enrichir l'expérience client – destinée à fournir des avancées liées au client, basée sur des données, et qui permet aux fournisseurs de service de suivre la qualité de l'expérience client, de prédire leur propension à changer d'opérateur et de calculer la Customer Lifetime Value;
- les solutions de communications avancées: en s'appuyant sur nos succès dans les réseaux fixes, nous allons faciliter la transition de nos clients de réseaux mobiles classiques vers des réseaux 4G avec des services de communication de nouvelle génération de voix, vidéo, et messagerie intuitive à travers tout type de terminal;
- les solutions de commerce mobile et de paiement par mobile, également de 2011 receuille les fruits de la solution de Marketing Mobile, Optism™, et du portefeuille mobile, lancés en 2010., Nous avons remporté plusieurs contrats au sein de chaque région, démontrant ainsi le succès de nos solutions pour les besoins émergents de nos clients;
- la mise en œuvre d'applications: en 2010, nous avons également lancé la plateforme API ouverte, et nous avons étendu le succès de nos acquisitions ProgrammableWeb et OpenPlug, incluant des engagements avec des fournisseurs de services sur de multiples projets clés dans le monde.

5.4 SEGMENT ENTREPRISE

La division Applications d'Entreprise est un leader mondial en communications et solutions de réseaux pour des entreprises de toute taille, et nous répertorions plus de 250 000 clients dans le monde entier. Le segment Entreprise fournit des solutions pour améliorer les conversations entre les employés, les clients, les partenaires, en gérant des communications multimédia, multi-terminaux, et en mode collaboratif. Les entreprises et les organisations bénéficient de l'agilité à mettre cet engagement au cœur de leur stratégie.

En prenant une approche ouverte qui s'appuie sur les investissements existant en informatique, et ne fournissant un chemin de migration qui soit sécurisé pour le futur, nos solutions recouvrent des plateformes de communication, des logiciels de téléphonie, des réseaux, et des logiciels de gestion de la relation client. Nous travaillons également avec des offres des fournisseurs de service et des produits de parties tierces pour fournir des solutions uniques, intégrées, de bout-en-bout, du domicile jusqu'au nuage.

5 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE 5.4 SEGMENT ENTREPRISE

Alcatel-Lucent Entreprise a développé un écosystème riche de plus de 2 000 applications et de partenaires pour répondre aux besoins uniques des clients et garantir son succès – des petites aux moyennes entreprises aux grandes entreprises et aux organisations du secteur public, et jusqu'aux groupes mondiaux. Nous proposons des solutions et des services qui peuvent être basées sur des environnements locaux, hébergés, sous-traités, ou hybrides, permettant ainsi une combinaison de différents modèles de déploiement. Notre équipe de services professionnels propose des services allant du conseil jusqu'à l'implémentation et de support de réseaux complexes et spécifiques au client.

L'offre du segment comprend :

- les communications unifiées et la collaboration avec un logiciel et des produits de communications unifiées, fixes et mobiles, qui intègrent des réseaux de communication avec des plateformes de données, de systèmes et de processus pour offrir un accès aux données partout et à n'importe quel moment dans l'entreprise;
- de plateformes de communication et des solutions de téléphonie: Les communications d'entreprise de nouvelle génération permettent des communications multimédia, multiterminaux, multi-parties, entre employés sur différents sites;
- une offre complète de services professionnels et de gestion de projet pour de grandes entreprises, des opérateurs et les clients de certains secteurs spécifiques.

Genesys, avec son activité de centres de contacts, fait également partie de la division Entreprise. Leaders du marché, les logiciels Genesys sont utilisés par les entreprises et les opérateurs pour gérer tous les aspects de l'interaction avec leurs clients à travers le Web, le téléphone ou autre terminal mobile. Le 1er février, 2012, nous avons annoncé la cession de Genesys à Permira pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

Les sujets suivants ont été au cœur des activités du segment Applications en 2011 :

- Les plateformes de communication: en 2011, nous avons lancé notre nouvelle suite de plateformes de communications appelées *OpenTouch*. En s'appuyant sur l'innovation et l'expertise de la norme SIP (Session Initiation Protocol), le protocole de signalisation dominant et le standard utilisé pour contrôler les communications multimédias IP, OpenTouch permet une approche ouverte des communications qui est nativement multi-parties, multimédia, et qui permet aux utilisateurs de changer de terminal au cours de la même communication.
- Infrastructure réseaux En 2011 nous avons lancé des offres innovantes pour les réseaux d'entreprise et les centres de traitement des données, en ajoutant à l'OmniSwitch 6900 à 10gigabits par seconde sur Ethernet, une option à 10 gigabits par seconde sur Ethernet ou à 40 gigabits par seconde Ethernet, nouvelle fonctionnalité pour le châssis Omniswicth modulaire 10K modulaire, qui est une percée technologique. Ces nouvelles fonctionnalités permettent à notre Groupe de s'appuyer sur notre vision Application Fluent Network, lancée en 2010 et qui vise à fournir des produits répondant aux demandes en entreprise d'applications médias riches, et de virtualisation.
- Terminaux Nous avons annoncé en 2011 le lancement du téléphone de bureau MyIC Phone, un nouveau smartphone de bureau, qui combine les capacités d'un smartphone (design, fonctionnalités multimédias, écran tactile, etc.) avec la fiabilité et la disponibilité d'un téléphone de bureau traditionnel.

En 2011, notre segment Entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 1,213 milliard d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et 1,143 milliard d'euros excluant les revenus intersecteurs, ce qui représente 8 % de notre revenu total.

5.5 MARKETING ET DISTRIBUTION DE NOS PRODUITS

Nous commercialisons l'ensemble de nos équipements et services auprès des plus grands fournisseurs de services de télécommunication avec nos propres équipes de vente. Dans certains pays, comme la Chine par exemple, nos propres équipes de vente peuvent opérer en joint ventures avec des partenaires locaux, ou au travers de canaux de distribution indirects. Nous vendons nos produits aux fournisseurs de

services de deuxième et troisième rangs à l'aide de nos propres équipes de vente ou de revendeurs à valeur ajoutée. Nos trois structures régionales dédiées aux ventes ont la responsabilité de toutes les activités touchant les clients, et partagent cette responsabilité au même titre que les équipes commerciales en charge des activités intégrées : systèmes sous-marins, systèmes de fréquences radio et les industries stratégiques, telles que les

transports, l'énergie et le secteur public. Nos produits de communications pour les entreprises sont vendus par l'intermédiaire de partenaires commerciaux et de distributeurs assistés de nos équipes commerciales. Nous adressons le marché de manière conjointe avec HP: Alcatel-Lucent avec ses produits et applications d'entreprise, HP avec leurs solutions de systèmes d'information.

Nos trois organisations régionales en charge des clients travaillent de manière très concertée avec les organisations

Marketing, et Global Customer Delivery. L'organisation Marketing a pour mission de comprendre les besoins de nos clients et d'être force de proposition vis-à-vis du marché pour répondre à ces besoins. GCD supervise et gère la livraison de bout en bout des produits à nos clients, administre les centres globaux de services, définit et soutient les programmes qui concernent la stratégie de livraison de bout en bout, les bonnes pratiques, la gestion de la connaissance, les outils et systèmes, et les responsabilités, spécifiques aux technologies ou solutions particulières de nos clients.

5.6 CONCURRENCE

Nous gérons l'un des plus importants portefeuilles du marché pour les produits et solutions à destination du marché des équipements de télécommunication et des services associés, que ce soit pour des opérateurs ou non-opérateurs. Le segment de marché auquel nous nous adressons est large et nous comptons parmi nos concurrents de grandes sociétés telles qu'Avaya, Cisco Systems, Ericsson, Fujitsu, Huawei, ZTE et Nokia Siemens Networks (NSN). Certains, comme Ericsson, NSN et Huawei, nous concurrencent sur un grand nombre de lignes de produits tandis que d'autres, dont quelques entreprises de taille plus modeste, ne rivalisent avec nous que sur un seul segment. Dans les dernières années, un mouvement de consolidation a réduit le nombre de fournisseurs d'équipements de télécommunications ; et l'environnement extrêmement concurrentiel actuel pourrait bien faire évoluer la liste de nos concurrents, mais il est encore trop tôt pour savoir de quelle façon.

Nous estimons que les progrès technologiques, la qualité des produits et des services, la fiabilité de la ponctualité des livraisons, les coûts des produits, la flexibilité des capacités de production, la présence locale et les relations de long terme avec les clients constituent les principaux facteurs de différenciation des concurrents sur chacun de leurs segments et marchés respectifs. Dans le contexte actuel serré du crédit, la capacité et la volonté de proposer une forme quelconque de financement pourraient également contribuer à la différenciation des concurrents, notamment sur les marchés émergents.

Nous pensons que la concurrence dans l'industrie mondiale des réseaux de télécommunication restera très vive, et ce

pour différentes raisons. En premier lieu, bien que les regroupements entre équipementiers réduisent le nombre d'acteurs, ils se traduisent par une concurrence plus intense pour accroître les positions établies et les parts de marché, ce qui accentuera la pression sur les marges.

regroupements permettent également à certains équipementiers de pénétrer de nouveaux marchés grâce à l'acquisition de technologies et de capacités supplémentaires, efficacement soutenues par la taille, les relations commerciales et les ressources des acquéreurs. En outre, le regroupement des opérateurs se poursuit sur les marchés développés comme sur les marchés émergents, provoquant une diminution globale du nombre de clients. Dans les régions où les dépenses d'investissement restent sous pression, les équipementiers doivent faire face à la réduction du nombre de clients. La majorité d'entre eux ciblent les mêmes plus grands fournisseurs de services car ces derniers représentent la majorité des dépenses en équipements. Par ailleurs, la concurrence s'intensifie dans le domaine des technologies de réseau IP car les opérateurs continuent de plus en plus d'orienter leurs investissements dans les domaines qui supportent la migration vers les réseaux de nouvelle génération. Enfin, des concurrents proposant des produits et services à des prix très compétitifs en provenance d'Asie augmentent significativement leurs parts de marché dans le monde entier. Ces acteurs progressent tant dans les pays développés que dans les économies émergentes. Celles-ci représentent une part croissante de l'ensemble du marché et une cible bien adaptée aux offres de communications basiques et bon marché de ces équipementiers. En conclusion, nous continuons d'évoluer dans un environnement où les prix font l'objet d'une concurrence intense.

5.7 TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En complément des nouveaux produits et des technologies disponibles sur le marché depuis 2011, la communauté de Recherche & Développement du Groupe et les Bell Labs ont continué à prendre de l'avance dans un grand nombre de disciplines, qui vont des réseaux optiques aux technologies éco-durables (dites « vertes »), en passant par l'accès fixe et mobile. Les exemples suivants sont des projets en cours :

- En 2011, Alcatel-Lucent a introduit un nouveau processeur réseau qui multiplie par quatre la performance des réseaux Internet les plus rapides à ce jour. En permettant des
- vitesses de transmission de 400 gigabits par seconde, le processeur FP3 ouvre de nouvelles possibilités pour des services, des applications et du contenu très consommateurs en bande passante, tout en réduisant la consommation énergétique de près de 50 %.
- L'architecture lightRadio™ a fait ses débuts au Mobile World Congress de février, et a immédiatement fait forte sensation dans notre secteur industriel. Ce « cube » représente une nouvelle approche, dans laquelle la station de base, qui est typiquement située au pied de chaque

pylône d'antenne, est décomposée en sous-éléments, qui sont répartis en partie dans les antennes et en partie au travers d'un réseau de type cloud. Depuis son lancement, l'équipe lightRadio a franchi de grandes étapes, y compris la réalisation d'un appel mondial longue distance vidéo mobile de haute qualité, utilisant l'architecture lightRadio. L'équipe lightRadio construit des partenariats en mode collaboratif avec plusieurs grands opérateurs, dont China Mobile et Telefonica. Cette équipe a également remporté plusieurs prix de l'industrie, dont le CTIA E-Tech Award, le Prix LightReading du Meilleur Nouveau produit de la catégorie Mobile, et le Broadband World Forum Infosivion Award.

- En décembre, Alcatel-Lucent a réalisé une avancée majeure dans son leadership global en réseaux optiques 100Gbps, par l'introduction d'une nouvelle avancée, qui est la technologie cohérente mono-porteuse, et qui va permettre d'étendre la portée des signaux optiques sur des distances bien plus grandes que ce qui a été possible jusqu'à présent, même sur des fibres de faible qualité.
- Nous developpons un nouveau produit qui emploie des techniques développées aux Bell Labs pour surveiller et maintenir la qualité des signaux optiques. La carte 100 Gbps XR sera la première solution du marché capable d'augmenter substantiellement la portée, la performance et la capacité des réseaux optiques 100Gbps, tout en limitant les dépenses de construction et d'opération.

INNOVATION

En 2011, Alcatel-Lucent a entrepris plusieurs initiatives pour renforcer la culture de l'innovation au sein du Groupe, grâce à des programmes « ouverts » de promotion de l'innovation qui font participer des tiers en générant et exploitant de nouvelles opportunités de marchés.

En interne, le programme d'innovation et d'incubation « Entrepreneurial Boot Camp » vise à apprendre à des employés le moyen de développer des idées innovantes en modèles économiques compréhensibles, et, ensuite, en nouveaux produits, solutions, ou services.

En dehors du Groupe, Bell Labs continue d'explorer avec des partenaires de nouveaux produits et systèmes sur des technologies avancées comme par exemple :

- Nous travaillons avec le groupe Telekom Austria pour déployer des démonstrations de nouvelles technologies et des pilotes expérimentaux pour de nouvelles innovations au sein de ses filiales opérationnelles en Europe de l'Est. Dans le cadre de cette coopération, le groupe Telekom Austria, a testé la toute dernière version de la technologie de vectoring VDSL2, qui améliore la vitesse de l'offre hautdébit sur les réseaux cuivre en Autriche. Cette technologie réduit les interférences entre les lignes de cuivre et un câble, et permet dès lors d'accroître le débit et la qualité des signaux haut-débit pour les utilisateurs.
- Alcatel-Lucent et l'agence gouvernementale de Singapour pour la Science, la technologie et la recherche (A*STAR), et l'Institut de Microélectronique envisagent de commercialiser des innovations clés sur des puces en silicone, en faisant évoluer la conception de composants innovants en silicone de la recherche à la disponibilité

- commerciale en série en 2013. Ces briques élémentaires en silicone permettront à l'ensemble de l'industrie des circuits intégrés de bénéficier de la disponibilité de puces qui permettent des hausses considérables des débits de données et de puissance de traitement, tout en diminuant substantiellement les coûts.
- Bell Labs, l'université de Melbourne et le gouvernement de l'État de Victoria ont officiellement créé le CEET (Center for Energy Efficient Telecommunications), l'un des plus grands efforts de recherche sur les télécommunications vertes dans le monde. Le CEET mènera des recherches conjointes pour développer des réseaux et technologies de télécommunications efficaces énergétiquement, avec le but ultime de réduire l'impact des télécommunications sur l'environnement

Activités de recherche

Le bureau du directeur scientifique des Bell Labs est engagé dans une activité en deux phases, destinée à renforcer la science et la recherche fondamentale dans les laboratoires. Au cours de la première phase, un état des lieux sera effectué pour déterminer les projets qui permettent aux Bell Labs de remplir leur mission. La deuxième phase, qui est en cours, consiste à déterminer et de construire les domaines qui sont importants pour les intérêts futurs d'Alcatel-Lucent. Les quelques exemples suivants sont inclus dans ces projets :

- Début 2011, Bell Labs a réalisé la première démonstration du multiplexage par division spatiale sur une seule fibre optique, une nouvelle technologie de multiplexage qui a le potentiel d'augmenter la transmission optique dans un ordre de magnitude supérieur à ce qui est actuellement possible. Ce qui rend ce développement significatif, c'est qu'il représente un moyen viable de satisfaire à la demande de réseaux à haute vitesse du futur, en dépassant les limites des capacités de réseaux optiques imposées par la loi de Shannon.
- Le consortium GreenTouch™, lancé en 2010 avec 13 membres, s'est étendu à 53 entreprises, universités et laboratoires nationaux de recherche. Les groupes de travail de ce consortium ont plus de 14 projets collaboratifs en cours, et plusieurs autres en développement. En novembre, GreenTouch a révélé son agenda de recherche stratégique pour des réseaux énergétiquement efficaces, et a démontré son système d'antennes Large Scale Antenna System (LSAS) lors d'un événement en Suisse. Ce qui distingue ce système des autres systèmes d'antennes, et qui lui permet de réaliser une telle réduction significative d'énergie, est le moyen de transmission des signaux. Au lieu de diffuser les signaux partout dans la zone de couverture, comme les autres systèmes le font typiquement, le LSAS utilise la connaissance des canaux de propagation pour transmettre des flux ciblés d'information à plusieurs utilisateurs d'un coup. Plus il y a d'éléments d'antennes déployés, plus la concentration des flux est élevée, plus faible sera l'énergie dont chaque antenne a besoin pour envoyer une quantité donnée d'information.

NORMALISATION

Bell Labs s'engage activement dans la normalisation des organisations en 2011. Nos ingénieurs ont participé à près de 100 organisations normalisées et plus de 200 groupes de travail qui incluent le 3GPP, 3GPP2, ATIS, le Forum hautdébit, CCSA, ETSI, IEEE, IETF, OMA, Open IPTV et TIA.

RECONNAISSANCE DE L'INDUSTRIE

En 2011, plusieurs membres actifs et anciens membres de la communauté de recherche des Bell Labs et plus largement de la communauté de recherche technique d'Alcatel-Lucent ont reçu plus de 30 récompenses prestigieuses. Les plus importantes sont : le prix du Japon, le prix IEEE William R. Bennett, le prix de la technologie mobile la plus innovatrice (Most Innovative Mobile technology) en 2011, lors du prix Andrew Sybold Choice, le World Technology Network pour un « travail innovant dont la portée à long terme est sans aucun doute significative », Le Popular Mechanics 2011 Breakthrough

5.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En 2011, pour Alcatel-Lucent, plus de 2600 brevets ont été délivrés dans le monde entier, ce qui porte à plus de 29 000 le nombre de brevets actifs dans le monde couvrant un large éventail de technologies.

Nous poursuivons aussi activement une stratégie de concession de licences d'exploitation de certaines technologies pour étendre la portée de celles-ci et générer des revenus à travers nos licences.

Nous nous appuyons sur la législation relative aux brevets, aux marques déposées, aux secrets commerciaux et aux droits d'auteur pour protéger notre technologie contre les réclamations des tiers. Ainsi nous pouvons faire valoir nos droits de propriété intellectuelle directs ou nos droits prévus

par des accords de licence pour toutes nos technologies matérielles.

Nous accordons une attention particulière à la protection des brevets dans le cadre de nos activités en raison de l'importance de la recherche et du développement et du climat de forte concurrence qui règne sur nos marchés.

Le 9 février 2012, nous avons conclu un accord avec RPX Corporation aux termes duquel RPX pourra proposer un accès à notre portefeuille mondial de brevets au travers de licences non-exclusives d'utilisation de ces brevets. Pour plus de détails veuillez vous reporter au chapitre 4.2 « Histoire et évolution du Groupe — Événements récents ».

5.9 ORIGINE ET DISPONIBILITÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES

Nous effectuons des achats importants de composants électroniques et d'autres matériels auprès de nombreuses sources d'approvisionnement. Bien que nous ayons connu des pénuries en matière de composants et autres fournitures couramment utilisés par l'ensemble de l'industrie, nous avons en général été capables d'obtenir suffisamment de ces matériels et composants nécessaires de différentes sources d'approvisionnement dans le monde entier pour répondre à nos besoins. Toutefois, tant le tremblement de terre survenu

au Japon au premier trimestre 2011 que les inondations en Thaïlande au troisième trimestre 2011 ont conduit à une augmentation des délais de livraison, des pénuries, et des stocks, mais sans interruption ni impact majeur sur notre capacité de production tout au long de l'année 2011. Nous continuons à développer et maintenir des sources alternatives d'approvisionnement pour les matériels et composants essentiels.

5.10 ASPECTS SAISONNIERS

Le rythme trimestriel typique de nos revenus—avec un premier trimestre faible, un quatrième trimestre fort et les résultats des deuxième et troisième trimestres se situant entre ces deux extrêmes - suit en règle générale le rythme des investissements des opérateurs. En 2011, toutefois, cet

effet typique de saisonnalité des revenus a été dans une certaine mesure déformé en raison d'un premier semestre plus fort aux États-Unis et d'un quatrième trimestre plus faible que prévu en raison des incertitudes marché et de dépenses sélectives de fournisseurs de service, en particulier en Europe.

5.11 ACTIVITÉS DANS CERTAINS PAYS

Nos opérations s'étendent à plus de 130 pays, dont certains ont été accusés de violation des Droits de l'Homme, sont soumis à des sanctions économiques du Service du contrôle des actifs étrangers du Ministère des Finances américain, ou ont été identifiés par le Département d'État américain comme pays finançant le terrorisme. Certains fonds de pension et fondations américains ont annoncé leur intention de céder les titres des sociétés qui ont des activités dans certains de ces pays et certains gouvernements locaux et nationaux ont adopté, ou envisagent d'adopter, des lois qui exigeraient que leurs fonds de pension locaux et nationaux cèdent leurs titres détenus dans des sociétés ayant des activités dans ces pays. En 2011, nos revenus nets provenant de Cuba, l'Iran, le Soudan, la Syrie, la Corée du Nord et de Birmanie

représentaient moins d'un pour cent de nos revenus nets totaux. Bien que les fonds de pension et fondations américains possèdent une quantité importante de nos actions en circulation, la plupart de ces institutions n'ont pas indiqué qu'elles avaient l'intention de céder nos actions.

5.12 ENVIRONNEMENT

Nous sommes soumis à des lois et réglementations nationales et locales en termes d'environnement, de santé et de sécurité qui affectent nos activités, nos installations et nos produits dans chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons. Ces lois et réglementations imposent des limites en ce qui concerne le déversement de polluants dans l'air et dans l'eau, établissent des normes de traitement, de stockage et d'élimination des déchets solides et dangereux et peuvent nous obliger à nettoyer un site à un coût important. Aux États-Unis, ces lois exigent souvent des parties qu'elles financent des mesures correctives, même en l'absence de faute. Nous avons engagé des coûts importants pour respecter ces lois et réglementations et nous prévoyons de continuer d'engager des coûts importants à l'avenir pour garantir leur respect.

Compte tenu de l'augmentation des coûts énergétiques, nos clients expriment le souhait d'avoir accès à des produits moins consommateurs d'énergie. En réponse, nous sommes aujourd'hui en mesure de leur proposer des produits consommant en moyenne 20 % d'énergie en moins comparé à la génération précédente, et avons lancé le consortium GreenTouch™ ayant pour objectif de multiplier par 1 000 l'efficacité énergétique des réseaux.

Pour Alcatel-Lucent, réduire les émissions de gaz à effet de serre est un élément essentiel de notre renommée et de nos résultats futurs. Nous avons pris l'objectif ambitieux de réduire de 50 % notre empreinte carbone produite par nos opérations d'ici 2020. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous avons réalisé une réduction des émissions provenant de nos sites de plus de 22 % et avons institué des changements conséquents concernant nos opérations de construction et nos sites de production afin de gagner en efficacité, de réduire les coûts liés à l'énergie et de réduire notre propre empreinte carbone.

Des enquêtes et actions correctives sont en cours dans de nombreuses installations anciennes et actuelles détenues ou exploitées par les anciennes entités Alcatel et Lucent. En outre, Lucent (devenu Alcatel-Lucent USA Inc.) a succédé à AT&T en tant que partie potentiellement responsable dans de nombreux sites visés par le Superfund conformément à la loi américaine de 1980 intitulée Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (« CERCLA ») ou à des lois étatiques comparables aux États-Unis. Dans le cadre d'un Accord de séparation et de distribution avec AT&T et NCR Corporation (une ancienne filiale d'AT&T), Alcatel-Lucent USA Inc. assume toutes les responsabilités découlant

principalement de, ou liées principalement à, ses actifs et à son activité telle que menée à tout moment antérieur ou ultérieur à sa séparation d'AT&T, y compris les activités abandonnées ou cédées avant sa séparation d'AT&T. En outre, dans le cadre de l'Accord de séparation et de distribution, Alcatel-Lucent USA Inc. est tenue de payer une partie des éléments de passif éventuel dépassant certains montants payés par AT&T et NCR, y compris les responsabilités environnementales. Pour plus d'informations relatives sur le cas particulier de dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin aux États-Unis, veuillez consulter la section 6.7 « Obligations contractuelles et engagements hors bilan », sous-titre « Engagements spécifiques de la société Alcatel-Lucent USA Inc. ». Dans les accords de séparation d'Alcatel-Lucent USA Inc. avec Agere et Avaya, ces sociétés ont convenu, sous réserve de certaines exceptions, d'assumer toutes les responsabilités environnementales liées à leurs activités respectives.

Nous avons pour politique de respecter les exigences environnementales et d'offrir aux employés des lieux de travail qui sont sûrs et sains d'un point de vue environnemental et qui ne portent pas préjudice à la santé ou à l'environnement des communautés dans lesquelles nous menons nos activités. Même si nous considérons que d'une manière générale nous respectons les lois et réglementations en termes d'environnement et de santé et même si nous avons obtenu toutes les autorisations environnementales significatives nécessaires pour nos activités et toutes les autorisations environnementales significatives nécessaires pour nos produits, il existe un risque que nous devions engager des dépenses excédant largement nos prévisions pour couvrir des responsabilités environnementales, pour assurer le respect des lois et des réglementations actuelles et futures en termes d'environnement, de santé et de sécurité ou pour entreprendre toute action corrective nécessaire. L'impact futur des problèmes environnementaux, y compris les responsabilités potentielles, les exigences changeantes en matière de reporting carbone et environnemental et l'éventuelle tarification des émissions carbone, est souvent difficile à estimer. Nous avons évalué l'impact de la tarification du carbone sur nos données financières. Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade de prédire de manière certaine le résultat des activités d'enquête et de correction, nous pensons que l'impact financier final de ces activités, net des provisions déjà constituées, n'aura pas d'effet négatif significatif sur notre position financière consolidée ou sur notre résultat d'exploitation.

5.13 RESSOURCES HUMAINES & TRANSFORMATION

NOTRE APPROCHE

L'objectif de l'équipe Ressources humaines est de garantir la bonne compétence, au bon endroit et au bon moment, afin d'optimiser la mise en application de la stratégie de l'entreprise tout en poursuivant les missions suivantes : encouragement de la diversité, promotion du développement des talents et stimulation de l'implication des salariés.

L'organisation Ressources humaines s'est engagée à concentrer ses efforts sur les notions de responsabilités, de simplification et d'exécution.

En 2011, nous avons poursuivi la simplification et la transformation du modèle de fonctionnement des Ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité de son équipe à mettre en œuvre des plans ambitieux visant à assurer une cohérence entre les employés, les compétences et l'organisation.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

En 2011, le Groupe a renforcé sa capacité à se projeter, en termes de capital humain, au-delà de la planification budgétaire sur un an. En cohérence avec la stratégie à long terme et des prévisions de performances financières sur plusieurs années, nous avons défini des objectifs de compétences et de talents nécessaires. En tenant compte du portefeuille et des performances financières, aligner les compétences vitales sur l'orientation stratégique de l'entreprise dans les années à venir est l'une des conditions fondamentales permettant de prévoir l'évolution des ressources humaines, de procéder à un recrutement ciblé (interne et/ou externe), de mettre en œuvre des formations spécifiques et de planifier une implantation géographique future cohérente.

Ainsi, le Groupe peut gérer son capital humain indépendamment de l'organisation, en répartissant tous les salariés et contractants sur une centaine de profils standard. L'interchangeabilité et la cohérence de la cartographie des talents & compétences dans l'ensemble de l'organisation se sont largement développées et ont permis une augmentation significative du recrutement interne par rapport au recrutement externe.

DIALOGUE ENTRE MANAGERS ET SALARIÉS

Dans un but de transparence et d'amélioration continue, l'ensemble des managers et des salariés participent en permanence à des Dialogues qui leur permettent de définir des objectifs, d'évaluer les performances, de définir les points forts ou les compétences à améliorer et d'échanger sur les opportunités de développement de carrière. Ce processus facilite des discussions transparentes et ouvertes entre tous les salariés et leurs managers respectifs, conformément aux objectifs du Groupe.

FORMATION DES SALARIÉS ORIENTÉE DEVELOPPEMENT

En tenant compte de l'orientation stratégique du Groupe et des résultats des Dialogues entre managers et salariés, des formations prioritaires ont été mises en place afin de développer les compétences professionnelles des salariés d'Alcatel-Lucent.

La nouvelle approche de l'organisation Ressources humaines & accréditation vise à développer encore davantage son potentiel de formation, d'accompagnement et de tutorat à l'intention de tous les salariés. Pour ce faire, le portefeuille d'offres de formation intègre :

- un parcours de formation commun appliqué à l'ensemble de nos compétences de leadership,
- des programmes d'accréditation des salariés en fonction des profils stratégiques définis par la planification stratégique des ressources humaines,
- le nouveau concept « Community Learning » qui permet d'acquérir plus rapidement les compétences les meilleures, en tirant profit des talents les plus brillants de l'entreprise,
- la poursuite de formations techniques de haut niveau utilisant des équipements technologiquement performants et des solutions de formation numérique.

LEADERSHIP PIPELINE ET ÉCHELLE TECHNIQUE

Le nouveau processus de Canaux de leadership permet la détection précoce, à tous les niveaux de l'entreprise, des actuels et futurs talents de leadership parmi les salariés du Groupe. Des formations accélérées de développement sont spécifiquement conçues à l'intention des salariés identifiés par les leadership pipelines, en fonction des besoins futurs.

L'initiative Échelle technique facilite aussi le développement des qualifications et compétences de nos employés à profil technique en proposant aux salariés :

- les moyens d'une véritable expertise dans leur domaine de spécialisation, avec une vue plus claire de leur évolution de carrière au sein du Groupe,
- des opportunités de carrière et de développement,
- la reconnaissance de l'excellence technique et des innovations qu'ils proposent.

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ

En donnant aux salariés la possibilité d'explorer de nouvelles opportunités et orientations de carrière, la mobilité joue un rôle fondamental dans le développement des compétences des ressources humaines du Groupe. Le programme IJOM (marché interne des opportunités professionnelles), lancé

en 2011, renforce la mobilité de carrière interne, en rendant visibles les qualifications et compétences présentes dans le groupe. Conçu pour promouvoir les opportunités de développement de carrière et d'avancement au sein de l'entreprise, IJOM crée un marché interne ouvert, simple et équitable, qui permet aux salariés de repérer les postes en interne correspondant parfaitement à leurs compétences et à leur motivation.

LA DIVERSITÉ CHEZ ALCATEL-LUCENT

Parce qu'Alcatel-Lucent est un groupe d'envergure mondiale, la diversité sous toutes ses formes en constitue un élément essentiel qui garantit la formidable richesse de ses compétences. Avec plus de 76 000 salariés opérant dans plus de 130 pays et représentant plus de 100 nationalités, nous sommes persuadés que notre diversité est l'une de nos plus grandes forces.

Elle nous permet d'avoir un regard « multiple » sur ce qui nous entoure et de contribuer ainsi à l'innovation et à la créativité. Dans l'environnement mondialisé que nous connaissons aujourd'hui, nous sommes plus convaincus que jamais qu'il est essentiel de comprendre les cultures, les us et coutumes et les besoins des salariés, des clients et des marchés régionaux. En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, nous cherchons activement à nous assurer que notre personnel reflète toute la diversité de notre environnement professionnel. Nos principes d'éthique et nos politiques en matière de droits de l'homme édictent clairement notre responsabilité en termes de reconnaissance et de respect de la diversité des individus et des opinions, et de garantie de l'égalité des chances.

Mixité et mélange générationnel sont des stratégies clés globales des Ressources humaines pour encourager la diversité.

En ce qui a trait à la mixité, le développement des cinq piliers fondamentaux suivants se poursuit : programme de sensibilisation, affectations/recrutements, leadership pipeline (planification de succession) et égalité de rémunération.

Pour ce qui est du mélange générationnel, le lancement d'un projet d'envergure mondiale concernant la génération Y a insufflé une nouvelle dynamique aux initiatives locales afin d'encourager cette nouvelle génération à se rapprocher des leaders Ce projet fournit un cadre spécifique permettant le travail en réseau des salariés de la génération Y, l'engagement au sein de l'entreprise, le feedback des salariés vis-à-vis de leurs responsables (compréhension des plus jeunes) et la formation (apprendre ensemble en répondant aux besoins).

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ORIENTÉE SUR LE LONG TERME

Outre le renouvellement de notre engagement visant à assurer à nos salariés un ensemble de rémunération qui soit, pour chaque pays, comparable à ce que proposent les autres grandes entreprises du secteur technologique, notre politique de rémunération cherche à trouver un nouvel équilibre entre plusieurs éléments :

Clarté : critères communs d'attribution de primes à l'échelle mondiale,

Simplicité: niveaux de réalisation définis clairement pour tous les salariés concernés,

Approche globale: politique commune de stimulation des ventes, attribution annuelle d'actions à l'échelle mondiale (voir chapitre 7),

Harmonisation des politiques à l'échelle mondiale.

À l'aune de ces critères, notre structure de rémunération reflète à la fois les performances des individus et celles du Groupe.

Notre politique consiste à rémunérer équitablement tous les salariés, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique ou du handicap.

Nous privilégions tout particulièrement la détermination du futur profil de notre force de travail, la rétribution du développement des compétences clés qui sont le moteur de l'innovation dans le Groupe et un engagement à nos côtés sur le long terme. Pour ce faire, nous déployons des politiques, des processus et des outils de reconnaissance spécifiques et adaptés.

SALARIÉS

Au 31 décembre 2011, nos effectifs s'élevaient à 76 002 salariés dans le monde⁽¹⁾, contre 79 796 au 31 décembre 2010 et 78 373 au 31 décembre 2009.

Les tableaux ci-après montrent la répartition de ces salariés en fonction des segments d'activités et des zones géographiques dans lesquels nos salariés ont travaillé depuis le 31 décembre 2009 jusqu'en 2011.

Le nombre total de salariés du Groupe et la répartition par segment d'activités et par zone géographique est déterminé en prenant en compte, au dernier jour de l'année, 100 % des effectifs des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés détenues à plus de 50%.

⁽¹⁾ dont 1 636 salariés de notre activité Genesys, au 31 décembre 2011.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉS

Logiciel, Services and **Solutions Total** Réseaux **Applications** Groupe (S3)**Enterprise** Services **Autres** 2009 28 429 12 088 35 801 2 055 78 373 28 429 41 483 2009 retraité (1) 6 406 2 055 78 373 11 155 2010 28 547 38 909 1 186 79 796 2010 retraité (1) 28 547 44 289 5 775 1 186 79 796 2011 27 261 41 959 5 703 1 079 76 002

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France	Autre pays d'Europe Occidentale	Reste de l'Europe	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Totale Groupe
2009	10 467	12 610	3 352	24 553	20 114	7 277	78 373
2010	9 751	12 169	6 297	24 464	19 285	7 830	79 796
2011	9 560	11 706	5 824	22 780	18 254	7 878	76 002

L'adhésion des salariés aux syndicats varie d'un pays à l'autre. En général, les relations sociales avec les salariés sont satisfaisantes

CONTRACTANTS ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Le nombre moyen de contractants (soit le nombre de personnes chez des sociétés tiers réalisant des prestations que

nous avons sous-traitées sur une base « Temps et Matériaux », lorsque le coût, pour nous, de ces tiers est presque exclusivement fonction du temps passé par leurs salariés pour réaliser ces prestations) et de travailleurs temporaires (soit le nombre de salariés tiers détachés pour réaliser des prestations dans nos locaux du fait, par exemple, d'un manque de salariés à court terme ou de disponibilité dans un domaine d'expertise spécifique) en 2011 était de 8 038 (1) dans l'ensemble.

⁽¹⁾ La répartition de 2011 est présentée en tenant compte de la nouvelle organisation effective au 20 juillet 2011. La nouvelle organisation est basée sur trois secteurs opérationnels, Réseaux, Logiciels, Solutions et Services, et Entreprise, tandis que l'organisation précédente en place en 2011 comprenait trois segments opérationnels: Réseaux, Applications, et Services. Les répartitions de 2009 et 2010 sont présentées selon l'organisation de début 2011, et sont aussi retraitées pour être présentées selon la nouvelle organisation, de manière à faciliter la comparaison avec la période actuelle.

⁽¹⁾ Dont 136 contractants de notre activité Genesys, au 31 décembre 2011.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE 5.13 RESSOURCES HUMAINES & TRANSFORMATION

6. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

Informations incorporées par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant aux pages 195 à 343 ainsi que le rapport de gestion figurant aux pages indiquées en pages 353 à 354 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2011 sous le numéro D. 11-0154;
- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant aux pages 181 à 322 ainsi que le rapport de gestion figurant aux pages indiquées en pages 329 à 330 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2010 sous le numéro D. 10-0140.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document de référence, comprenant des commentaires sur l'examen et les perspectives opérationnelles et financières, contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions de notre Direction. Nous usons d'expressions comme « nous prévoyons », « nous croyons », « pourrait », « nous escomptons », « devrait », « nous projetons », et d'autres similaires, pour identifier des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent notre vision actuelle de l'avenir et restent sujettes à des risques et à des incertitudes. Bien des facteurs pourraient entraîner des résultats réels bien différents de ces déclarations prospectives, notamment des évolutions de la conjoncture économique et des marchés sur lesquels nous opérons, des variations des taux de change et des taux d'intérêt, l'apparition de produits concurrents, et si la stratégie que nous avons adoptée en 2009 n'est pas en ligne avec la stratégie de nos clients. Les déclarations prospectives comprennent, sans que cela soit limitatif, les objectifs établis dans le présent document, par exemple les commentaires figurant dans la section 6.8 « Perspectives pour 2012 » relatifs à notre objectif pour 2012 de réaliser une marge de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées. litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (hors impact négatif sans effet sur la trésorerie des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) supérieure à celle de 2011 et d'atteindre un niveau positif élevé de trésorerie nette à la fin de l'année 2012. Ces déclarations comprennent également des déclarations sur le niveau attendu des frais de restructuration et des investissements en 2012 qui figurent dans la section 6.6 « Trésorerie et capitaux propres », ainsi que des déclarations sur le montant que nous devrions avoir à engager à l'avenir pour honorer nos obligations contractuelles et nos engagements hors bilan qui figurent dans la section 6.7 « Obligations contractuelles et engagements hors bilan ».

PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

La présentation suivante sur les conditions financières et les résultats du Groupe doit être lue en regard des comptes consolidés et de leurs annexes présentés par ailleurs dans ce document. Les comptes consolidés du Groupe sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au 31 décembre 2011, toutes les IFRS que l'IASB a publiées et qui sont obligatoires sont les mêmes que celles adoptées par l'UE et obligatoires dans l'UE, sauf :

la norme IAS 39, que l'UE n'a que partiellement adoptée.
 La partie que l'UE n'a pas adoptée est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Du fait du traitement comptable du regroupement d'entreprises avec Lucent, tel que requis par les IFRS, les résultats 2011, 2010 et 2009 du Groupe comprennent des impacts négatifs significatifs sans effet sur la trésorerie relatifs aux écritures d'allocation du prix d'acquisition.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES AU 1ER JANVIER 2010

Nouvelles norme comptables et interprétations que le Groupe applique mais qui ne sont pas encore obligatoires

Au 31 décembre 2011, nous n'avons appliqué aucune nouvelle IFRS et interprétations publiées par l'IASB et que l'Union Européenne a publiées et adoptées mais qui ne sont pas encore obligatoires.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables au Groupe, que l'UE a approuvés et qui sont entrés en vigueur dans l'UE au 1er janvier 2011 et adoptés par le Groupe

 Amendement de la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Classement des émissions de droits »;

6

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (publiée en Novembre 2009);
- Amendement de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » (publiée en Novembre 2009);
- Amendement de l'IFRIC 14 « IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - Paiements anticipés des exigences de financement minimal » (publiée en Novembre 2009);
- Amendement de l'IFRS 1 "Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants" (publiée en janvier 2010); et
- Amélioration des IFRS (publiée en mai 2010).

Aucune de ces nouvelles normes, amendements et interprétations n'a eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Notre examen de la situation financière et des tendances est fondé sur les états financiers consolidés qui sont préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » telles que décrites en Note 1 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Certains des méthodes et principes comptables utilisés pour préparer ces comptes, selon les IFRS, sont fondés sur des jugements complexes et subjectifs faits par la Direction ou sur un certain nombre d'estimations étayées par les données historiques et retiennent certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables au vu des circonstances correspondantes. Les valeurs réelles des actifs du Groupe, des dettes et des capitaux propres pourraient différer des valeurs issues de ces estimations si les circonstances étaient différentes et si ces différences avaient un impact sur les hypothèses retenues.

Le Groupe estime que les principes et méthodes comptables décrits ci-après sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être affectés par ces estimations et jugements :

a/ Dépréciation des stocks et en cours

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Dépréciation des stocks et en-cours pour les travaux des contrats de construction	(455)	(436)	(500)
	2011	2010	2009
Impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(169)	(113)	(139)

b/ Dépréciation des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée attendue des encaissements futurs est inférieure à la valeur comptable. Le montant de la

dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Dépréciations cumulées des créances clients	(123)	(153)	(168)
	2011	2010	2009
Impact des pertes de valeur sur créances clients sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	3	(14)	(23)

c/ Frais de développement capitalisés, immobilisations incorporelles et goodwill Frais de développement capitalisés

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Frais de développement capitalisés, net	560	569	558

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans). Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le

futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Des coûts de restructuration ont été provisionnés pour un montant de 44 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2009 suite à la décision du Groupe d'arrêter tout

nouveau développement WiMax sur la plateforme de matériel informatique (« hardware ») existante et pour la version actuelle du logiciel.

Une perte de valeur de 11 millions d'euros pour frais de développement capitalisés a été comptabilisée pour 2011.

Autres immobilisations incorporelles et goodwill

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Goodwill, net	4 389	4 370	4 168
Immobilisations incorporelles, net (1)	1 774	2 056	2 214
Total	6 163	6 426	6 382

(1) Y compris les frais de développement capitalisés.

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent. En utilisant des données de marché disponibles à cette date, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction de Lucent) et des jugements ont été apportés, pour déterminer, en particulier, la juste valeur des actifs incorporels acquis. Les montants résiduels au 31 décembre 2011 sont de 2 291 millions d'euros de goodwill et de 1 065 million d'euros d'actifs incorporels.

Aucune perte de valeur sur goodwill n'a été comptabilisée au cours des années 2009, 2010 et 2011.

La valeur nette comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (i.e. chaque Division Produit), est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité de chaque Division Produit est fondée sur une projection sur 5 ans des flux de trésorerie estimés actualisés augmentée d'une valeur terminale actualisée qui correspond aux flux de trésorerie prévisionnels normalisés en année 5 auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini (méthode Gordon Shapiro).

La juste valeur moins le coût des ventes de chaque Division Produit est fondée sur la valeur moyenne pondérée de l'approche Gordon Shapiro décrite ci-dessus et des deux approches suivantes :

- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de vente (valeur d'entreprise / chiffres d'affaires), et
- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de résultat opérationnel (valeur d'entreprise / résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciation et amortissement « EBITDA »).

Au cours du deuxième trimestre 2011, les valeurs recouvrables des regroupements d'UGT qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels étaient déterminées dans le cadre des tests de dépréciation annuels effectués par le Groupe, à partir d'hypothèses clés, qui pouvaient avoir un

impact significatif sur les comptes consolidés. Ces hypothèses clés étaient notamment les suivantes :

- le taux d'actualisation,
- une croissance plus rapide du Groupe par rapport à ses marchés adressables en 2011; et
- une augmentation significative de la profitabilité en 2011 avec un résultat consolidé des segments opérationnels au-dessus de 5 % des revenus 2011.

Comme indiqué en note 1g, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill qui sont réalisés au cours du second trimestre chaque année, il est procédé à des tests additionnels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

En octobre 2011, suite à la publication des perspectives révisées pour 2011 et à l'augmentation du taux d'actualisation de 10 % à 11 %, entre la date du test annuel de dépréciation des goodwill et la fin de l'année, il a été décidé de réaliser un test de dépréciation supplémentaire au 31 décembre 2011.

Les valeurs recouvrables des regroupements d'UGT qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels ont été déterminées dans le cadre du test de dépréciation supplémentaire effectué par le Groupe au cours du quatrième trimestre, à partir d'hypothèses clés, qui pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Ces hypothèses clés étaient notamment les suivantes :

- taux d'actualisation ; et
- une accélération de l'ensemble des actions prises pour réduire les coûts fixes dans le but de réaliser des économies supplémentaires.

Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation supplémentaire réalisé au cours du quatrièmre trimestre 2011 et les tests de dépréciation annuels de 2011, 2010 et 2009 est le taux moyen pondéré du capital spécifique au groupe (« Weighted Average Cost of Capital – WACC »), et s'élevait respectivement à 11 %, 10 %, 10 % et 11 %. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux

de trésorerie après impôts. L'utilisation de tels taux, tant pour les tests annuels que pour les tests complémentaires, aboutit à un montant de valeur recouvrable identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, des taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts. Un seul taux d'actualisation a été utilisé, dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits ou marchés ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation ou une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation aurait eu pour effet de respectivement diminuer ou augmenter le montant de la valeur recouvrable 2011 des goodwill et des immobilisations incorporelles d'environ 549 millions d'euros et 627 millions d'euros. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Pour une de nos Divisions Produits (Wireline Networks), la difference entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de ses actifs nets au 31 décembre 2011 est légèrement positive et la valeur recouvrable est basée selon une juste valeur moins le coût des ventes de 378 millions d'euros. Toutes modifications significatives défavorables dans les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable (i.e. juste valeur moins le coût des ventes) de cette Division Produit pourraient, en conséquence, conduire à comptabiliser une perte de valeur dans le futur. La valeur nette comptable de l'actif net de cette Division Produit au 31 décembre 2011 était de 321 millions d'euros, dont 183 millions d'euros de goodwill.

Les hypotheses clés retenues pour determiner la juste valeur de cette Division Produit sont les suivantes :

- Multiples de vente et Multiples de résultat opérationnel: basés sur des données spots pour un échantillon d'entreprises comparables;
- taux d'actualisation de 11 %: et
- pourcentage de croissance perpétuelle de 1 %.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 13 million d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2011.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,5 % aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 5 million d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2011.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution de 10 % dans les multiples de ventes aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 19 million d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre

d/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de indiquent un risque de dépréciation immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'u ne revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Aucune perte de valeur sur les immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011, ni en 2010 ou 2009.

e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

439

537

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées en se fondant sur des données statistiques ou sur notre meilleure estimation en fonction de l'expérience alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

482

579

482

596

(En millions d'euros) Provisions sur affaires	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Contrats de construction (1)	98	97	114

(1) Voir notes 4, 19 et 28 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document.

Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2011 de la variation de ces provisions se reporter à la note 28.

Autres contrats

Total

f/ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

(En millions d'euros) Impôts différés actifs reconnus	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Concernant la vente de l'activité Genesys (4)	363	-	-
États-Unis	1 294 (3)	277 (2)	206 (1)
Autres pays	297 (3)	671	630
Total	1 954	948	836

- (1) Dans le prolongement des tests de dépréciation annuels des goodwill 2009 et 2008, la ré-estimation des soldes d'impôts différés a conduit à diminuer les impôts différés comptabilisés aux États-Unis et augmenter ceux comptabilisés en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2008.
- (2) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2010, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2010, a conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2009.
- (3) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2011 et des tests supplémentaires réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2011, a conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis et diminer ceux en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2010.
- (4) Impôts différés actifs estimés concernant les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2011 qui seront utilisés pour neutraliser la plus-value de cession taxable sur la vente de Genesys en 2012. Ces impôts différés actifs estimés seront reversés en 2012 lorsque la plus value de cession définitive correspondante sera enregistrée. L'impact sur le compte de résultat de la reconnaisance 2011 de ces actifs d'impôt différés est classé sur la ligne "Résultat net des activités abandonnées" pour un montant de 338 millions d'euros (470 millions de dollars US). Le montant des actifs d'impôt différés comptabilisés au 31 décembre 2011 est fondé sur une estimation de l'allocation du prix d'acquisition qui pourra être différente de l'allocation définitive. Cela pourra avoir un impact sur les déficits fiscaux reportables du Groupe.

D'un autre coté, les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2010, qui étaient justifiés par les résultats net taxables futurs estimés de l'ativité Genesys, ont été diminués en 2011 du fait de la prochaine cession de l'activité Genesys, pour un montant de 96 millions d'euros avec un impact équivalent sur la ligne « impôts » du compte de résulat.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 11 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent au 31 décembre 2011 sont de

591 millions d'euros (691 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 751 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Comme indiqué par les IFRS, Alcatel-Lucent disposait d'une période de 12 mois après la date effective du regroupement d'entreprises pour terminer l'allocation du coût relatif à l'acquisition de Lucent et pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de Lucent qui, devaient être reconnus dans les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent. Si des actifs d'impôts différés supplémentaires attribués aux déficits fiscaux non reconnus de la compagnie acquise et existant à la date de l'acquisition sont reconnus ultérieurement dans les états financiers, l'avantage fiscal sera compris dans le compte de résultat à partir du 1er janvier 2010 (voir note 1 Regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010, des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document).

g/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèses actuarielles

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements, taux d'évolution des dépenses de santé des retraités et taux de participation des retraités aux



régimes de remboursement de frais médicaux. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur les capitaux propres.

2011

2010

2000

Taux moyens po de retraite et au										er I	a charg	е
ue retraite et at	ili es	ave	anica	ges pos	relie	cuis	aic	anibid	וע			
_	1.7	,										

de l'etraite et autres availtages posterieurs à l'emploi	2011	2010	2009
Taux moyens pondérés de rendement attendus des actifs des plans de retraite et			
autres avantages postérieurs à l'emploi	6,42 %	6,57 %	6,69 %
Taux moyens pondérés d'actualisation	4,85 %	5,04 %	5,84 %

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et activités abandonnées, représentent un produit de 429 millions d'euros en 2011 (un produit de 319 millions d'euros en 2010 et un produit de 150 millions d'euros en 2009). Le produit de 429 millions d'euros enregistré en 2011 (un produit de 319 millions d'euros en 2010 et un produit de 150 millions d'euros en 2009) inclut 67 millions d'euros au titre des modifications des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (un produit de 30 millions d'euros en 2010 et un produit de 253 millions d'euros en 2009) (voir note 26f des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document).

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« "Original" CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante et pour les années au-delà de la dernière année pour laquelle la courbe « CitiGroup » donne une valeur et pour lesquelles des paiements de prestation sont prévus, nous appliquons la valeur de la dernière année présentée dans la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Pour les régimes en dehors des États-Unis, Alcatel-Lucent détermine les taux d'actualisation par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA donné par

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2010 de (63) millions d'euros (respectivement un effet positif de 67 millions d'euros sur le résultat).

Taux de rendement attendu

Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour les plans aux États-Unis est déterminé suite aux recommandations d'un cabinet de conseil externe, notre expérience et les rendements réels passés. Notre cabinet de conseil externe développe ses recommandations en appliquant leur rendement attendu pour chaque classe d'actif à l'allocation et à la valeur de notre portefeuille. Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi est une hypothèse long terme et n'est pas une prévision de la performance financière à court terme. Même si cette hypothèse est revue chaque année, nous ne la mettons pas à jour si les ajustements proposés par notre cabinet de conseil externe sont non significatifs. Pour les plans d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'impact des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultat est mis à jour tous les trimestres en retenant la valeur de marché des fonds investis et les taux d'actualisation du début de trimestre. Ainsi, le rendement attendu sur les fonds d'Alcatel-Lucent aux États-Unis sur le quatrième trimestre 2011, qui est comptabilisé en "autres produits et charges financiers", est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 30 septembre 2011 tandis que le rendement attendu sur les autres fonds d'Alcatel-Lucent est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2010.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2011 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2010 de 133 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 133 millions d'euros sur le résultat).

Pour ses plans américains, Alcatel-Lucent a enregistré une augmentation de l'impact positif correspondant à l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi de 41 millions de dollars US (29 millions d'euros) au cours du quatrième trimestre 2011 à comparer au troisième trimestre 2011, comptabilisé dans les autres produits et charges financiers. Cette augmentation correspond à un rendement attendu supérieur de ses plans américains suite à la modification du taux de rendement attendu des actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi et une charge d'intérêts inférieure suite à la diminution des taux d'actualisation. Entre le quatrième trimestre 2011 et le premier trimestre 2012, Alcatel-Lucent prévoit que l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans les "autres produits et charges financiers" diminuera d'environ 6 millions de dollars US (5 millions d'euros). Cette diminution correspond principalement à des taux de rendement attendus inférieurs. Alcatel-Lucent n'anticipe pas d'impact significatif pour les plans en dehors des États-Unis.

Évolution des coûts médicaux

En ce qui concerne l'hypothèse d'évolution des coûts médicaux aux Etats-Unis, notre actuaire revoit annuellement l'évolution des coûts médicaux à partir de différents prestataires médicaux, des nouveaux traitements médicaux, de l'utilisation des services médicaux et des taux de primes pour les retraités éligibles au « Medicare » publiés par l'organisme gouvernemental des Etats-Unis « Center for Medicare and Medicaid Services (CMS) » car ces primes sont remboursées pour certains retraités. Il applique ses

conclusions au regard des barèmes de remboursement des plans Alcatel-Lucent aux Etats-Unis et de notre propre expérience pour préparer ses recommandations. Lors de la détermination de ces hypothèses, nous comparons notre expérience récente avec les recommandations de l'actuaire.

Hypothèses de participation aux régimes

Les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis autorisent les bénéficiaires à sortir de ce régime lors de la période d'inscription annuelle, et pour pratiquement tous les bénéficiaires de s'y réinscrire dans le futur. Une hypothèse est ainsi retenue sur le nombre de retraités qui vont participer dans le futur aux régimes de remboursements de frais médicaux. Notre actuaire développe cette hypothèse en examinant l'augmentation attendue des frais à la charge des retraités et l'historique. Nous revoyons cette hypothèse annuellement après que la période d'inscription soit finie et la mettons à jour si nécessaire.

Table de mortalité

Les données disponibles pour developer notre propre table de mortalité étant de moins en moins fiables, à compter du 31 décembre 2011, il a été décidé d'utiliser la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis—Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis—Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Investissement des actifs financiers

Suite à une décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet, 2009, les modifications suivantes ont été apportées sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite aux Etats-Unis : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 22,5 % à 15 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 62,5 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs (c'est à dire en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et de fonds spéculatifs) restera inchangée. Concomitamment, les placements dans les obligations ont été modifiés pour inclure une part plus importante d'obligations émises par des entreprises au détriment des obligations d'états et d'agences publiques et des titres adossés à des actifs. L'impact de ces changements a été pris en compte pour la détermination de l'hypothèse de taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour l'année

Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 60 % à 70 %, tandis que les actifs

financiers investis dans des supports dits alternatifs restera inchangée. Ces modifications devraient réduire la volatilité de la couverture financière et réduire le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du second semestre 2011. Aucun changement n'était à noter concernant la répartition des plans «employés représentés» du Groupe.

Les fonds sont investis dans différents types d'actifs (trésorerie, actions, obligations, immobilier et capital investissement). Lors de la mise à jour trimestrielle de la valeur de marché des fonds, approximativement 80 % des évaluations correspondent à la valeur de marché à la date de clôture et 20 % à des valeurs datant de 1 à 3 mois par rapport à la date de clôture, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées n'étant pas immédiatement disponible. Ceci est une pratique courante. En considérant qu'au 31 décembre 2011, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées était 10 % inférieure à celle comptabilisée au 31 décembre 2011 et dans la mesure où le plan de retraite "membres de la direction" a une part importante de ces actifs dans cette catégorie (le plafonnement d'actif n'est pas applicable à ce plan), il en résulterait un impact négatif d'environ 261 millions d'euros sur les capitaux propres.

Réforme de santé 2010 aux États-Unis

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) » a été signée le 23 mars 2010, et amendée le 30 mars 2010 par la loi « Health Care and Education Reconciliation Act of 2010 » (HCERA). Sous cette législation, la subvention est payée à Alcatel-Lucent par le « Medicare » pour continuer de rembourser intégralement ou partiellement les employées et retraités américains à des niveaux équivalents à ceux remboursés par le « Medicare Part D », les médicaments délivrés sur ordonnance ne seront plus exonérés de taxe après 2012. De ce changement dans la loi résulte une charge de 76 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat consolidé et un profit de 6 millions d'euros reconnu dans les états consolidés du résultat global au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2010 (voir des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document 9). De plus, ces lois réduisent les remboursements du "Medicare" au plan "Medicare Advantage Private Fee-For-Service" dont bénéficient les retraités non représentés ce qui nous a amené à changer négativement l'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan pour le groupe et a entraîné une hausse de 6 millions d'euros de la valeur actuelle des engagements qui a été reconnue dans les états consolidés du résultat global au 31 décembre 2010 (voir note 26 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document). Une dernière clause (« "Excise" Tax on High-Cost Medical plan ») de cette nouvelle législation pourrait affecter la valeur actuelle engagements de nos régimes de couverture médicale. A partir des informations disponibles mais limitées, une évaluation de l'impact a été réalisée par nos actuaires. Tenant compte des différentes considérations nécessaires liées aux incertitudes actuelles sur les méthodes appropriées à utiliser, l'impact déterminé ne s'est pas révélé matériel. Lorsque des précisions complémentaires seront disponibles, cette analyse sera mise à iour.

6

Plafonnement d'actif

Selon la norme IAS19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime dans le cadre du calcul du plafonnement d'actif.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Pour les retraités « formerly unionrepresented », nous prévoyons de financer l'obligation du régime de remboursement de frais médicaux par des transferts de type section 420 (l'Internal Revenue Code des États-Unis dans sa Section 420 permet le transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement remboursements médicaux) depuis le régime de retraite des "formerly represented". Pour déterminer le niveau de financement réglementaire et le montant transférable, nous pouvons choisir différentes méthodes de valorisation des actifs et des obligations (voir note 26 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document). De plus, les valeurs finales de nos investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et la valeur de nos obligations mises à jour des données population au 1er janvier 2012 ne seront connues que vers la fin du troisième trimestre 2012. Avant la loi sur la protection des retraites de 2006 (PPA, Pension Protection Act), la Section 420 du Code permettait de réaliser des transferts d'actifs de retraite (appelés « Section 420 Transfer ») pour la partie qui était au-delà de 125 % de la valeur actuelle de l'engagement du plan de retraite pour financer le régime de remboursement de frais médicaux si les bénéficiaires retraités sont les mêmes pour les deux plans. Le Code permettait un seul transfert par année fiscale ; le montant transféré devant être entièrement utilisé l'année même du virement. Il exigeait aussi des entreprises qu'elles continuent à faire bénéficier les retraités de ce plan de remboursement de frais médicaux pour une période de 5 ans à partir de l'année du virement (« cost maintenance period »), et au coût moyen par personne le plus élevé des deux années qui précédent le transfert. Avec quelques restrictions, les prestations pouvaient être éliminées pour 20 % au maximum de la population retraitée, ou réduites de 20 % au maximum pour l'ensemble des retraités, durant cette période de 5 ans. Le PPA a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une « cost maintenance period » étendue jusqu'à la quatrième année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1er janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions du PPA prévoyaient aussi des transferts collectifs négociés. annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la « cost maintenance period ». Cependant, en utilisant la méthodologie que nous avons sélectionnée pour évaluer les actifs financiers et les obligations de financement, nous estimons qu'au 31 décembre 2011, les actifs de retraite qui sont en excès de 120 % de l'obligation sont de 2,3 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros), et ceux en excès de 125 % sont de 1,8 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros). Cependant, une détérioration de la couverture financière du régime de retraite pour les retraités « formerly represented » pourrait impacter négativement notre capacité à réaliser dans le futur des transferts de type section 420.

h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1m des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document, les revenus sont comptabilisés selon IAS 18 à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies.

Les contrats prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits peuvent inclure des biens, des logiciels, des prestations d'installation et d'intégration, des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, des engagements sur le développement d'un produit par exemple. Le revenu pour chaque activité est comptabilisé lorsqu'il est acquis en fonction de la juste valeur relative de chaque activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Si les critères décrits dans la note 1m des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document sont réunis, le revenu est reconnu lorsque les activités sont livrées. Si telles critères ne sont pas réunis, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit. L'exercice du

jugement est requis pour allouer la valeur du contrat à chaque activité génératrice de produit et pour déterminer si l'arrangement doit être comptabilisé comme une seule activité ou de multiples activités génératrices de produits. Selon la façon dont ce jugement est exercé, le moment et le montant du revenu à comptabiliser pourrait varier de façon significative.

Pour des arrangements comprenant de multiples activités génératrices de logiciels, il faut exercer son jugement pour déterminer si de tels arrangements doivent être comptabilisés selon IAS 18 ou IAS 11. Les livraisons de logiciels qui nécessitent un processus significatif de production, modification ou de personnalisation sont comptabilisées comme un contrat de construction sous IAS 11. Toute autre livraison de logiciel est comptabilisée selon IAS 18, au quel cas le Groupe requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de logiciels. Si la « VSOE » n'est pas disponible, le revenu est différé jusqu'au moment où le dernier élément est livré, ou sur la durée de la prestation des services, si les services représentent le dernier élément à livrer. Ceci nécessite l'exercice de jugement pour choisir la modalité de comptabilisation la plus appropriée dans cet environnement et pour apprécier si la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » existe, afin de séparer les multiples activités génératrices de logiciels.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note b ci-dessus).

i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant données les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3 (révisée), si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée

uniquement de façon provisoire à la date d'arrêté des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

j/ Traitement comptable des obligations convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle

Certaines obligations convertibles du Groupe ont des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à la date d'échéance contractuelle, comme décrit dans la note 25 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Tous les emprunts convertibles émis par Alcatel-Lucent ont été comptabilisés conformément aux prescriptions de l'IAS 32 (paragraphes 28 à 32) comme décrit en note 1q des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document. Le classement de la dette et de la composante capitaux propres de l'instrument convertible ne peut pas être modifié du fait d'une modification de la probabilité d'occurrence de l'exercice de l'option de conversion. En revanche, dans le cas périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de cette dette. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si un émetteur révise les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le résultat net.

Comme indiqué en notes 8, 25 et 27 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document, un tel changement d'estimation est déjà intervenu concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Series A. De tels changements d'estimations pourraient également intervenir en Juin 2012 concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Series B. Une perte potentielle, représentative de l'écart entre la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la dette correspondante, telle que ressortant de l'application des principes comptables décrits en note 1q des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document, pourrait impacter les « autres produits et charges financiers » du fait d'un changement d'estimation des dates de remboursement de toutes les dettes convertibles Lucent. Une approximation de l'impact potentiel négatif en résultat financier est le montant de la composante capitaux propres, tel qu'indiqué dans les notes 25 et 27 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document (l'impact estimé au 30 juin 2012 est de 202 millions d'euros).

k/ Dégâts assurés

En 2008, Alcatel-Lucent a connu un incendie dans une usine nouvellement construite contenant de nouvelles machines. Les dommages physiques et la perte d'exploitation étaient assurés et ont donné droit à une indemnité dont le montant définitif a été déterminé au 30 septembre 2009. Un autre revenu de 33 millions d'euros a été comptabilisé au cours de l'année 2009 au titre de l'indemnisation reçue pour la perte d'exploitation.

En décembre 2009, un effondrement partiel du toit et des planchers techniques d'un bâtiment du siège social d'Alcatel-Lucent Espagne à Madrid s'est produit pour des raisons inconnues. Ce bâtiment est loué par Alcatel-Lucent Espagne, le contrat de location est comptabilisé en tant que contrat de location simple. Les immobilisations détruites ont été décomptabilisées au 31 décembre 2009 avec un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle. Tous les coûts relatifs à cet accident (dégâts matériels, coûts de déménagement et réimplantation...) sont couverts par notre police d'assurance au delà de la franchise de 15 millions d'euros. Les coûts de déménagement et réimplantation d'un montant inférieur à ce seuil ont été comptabilisés sur 2010 lorsqu'encourus. Ces coûts représentent un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle en 2010. L'arbitrage concernant la rupture du bail et ses conséquences sur les comptes consolidés 2010 sont décrits en note 34e des comptes consolidés 2010 inclus dans le Document de Référence 2010 du Groupe.

6.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2011

En 2011, la situation économique a été, de nouveau, un facteur clé d'impact sur le marché des équipements de télécommunications et services associés, comme cela avait été le cas en 2010. En 2011, les conditions macro-économiques ont présenté des tendances contrastées dans le monde, certaines régions ayant montré des signes de légère croissance tandis que d'autres connaissaient plus de difficultés tout au long de l'année :

- Les Etats-Unis ont connu une légère croissance de leur PIB et une baisse du taux de chômage en 2011, alors que l'agence de notation S&P a dégradé leur note de crédit, confirmant des craintes sur leur capacité à gérer de façon durable les prochains niveaux de la dette. En 2011, les marchés financiers ont connu l'une des périodes les plus volatiles de leur histoire récente : l'indice S&P 500 était à +8% en avril, puis atteignait son niveau le plus bas, en octobre, à -12 %, et finissait l'année autour de 0%, par rapport à son niveau de fin 2010.
- Les questions relatives aux dettes souveraines en Europe, particulièrement en Europe du Sud, ont continué à avoir un impact sur les marchés financiers mondiaux et à menacer les politiques fiscales expansionnistes qui aidaient à encourager la reprise économique dans cette région.
- L'inflation grandissante en Chine et dans d'autres marchés émergents, ainsi que l'incertitude politique survenue dans certaines régions d'Afrique du Nord ainsi que du Moyen-Orient, ont également eu un impact sur les économies mondiales.

Au-delà de ces grandes tendances économiques, des tendances spécifiques du secteur ont continué de jouer un rôle significatif sur le profil du marché des télécommunications en 2011. Parmi ces tendances, qui dominent cette industrie depuis un certain temps, nous identifions :

 Une explosion du trafic de données, en particulier dans le haut débit mobile, liée à un taux de pénétration des smartphones et des tablettes plus important et à l'utilisation de la vidéo. Même si ce phénomène a été particulièrement prononcé aux Etats-Unis, nous pensons que d'autres régions connaissent le même phénomène. Les fournisseurs de services déploient toujours leurs réseaux LTE, une technologie 4G mobile, fondée sur un réseau entièrement IP, permettant des téléchargements et des chargements plus rapides, avec une latence plus faible et des coûts totaux plus bas. Les fournisseurs de services aux Etats-Unis ont été les principaux tenants de cette technologie en termes de déploiements nationaux, même si le LTE se développe dans d'autres régions du monde. Alors que la croissance du volume de trafic mobile conduisait à des dépenses en accès mobile, elle a également conduit à des investissements en accès fixe, qui participent aussi à la gestion du trafic, par exemple grâce au mobile backaul, aux réseaux en mode paquets (packet core) et aux réseaux optiques.

- Une préoccupation croissante de la part des opérateurs est de monétiser des investissements croissants effectués pour offrir de nouvelles capacités, essentiellement en diminuant les dépenses d'exploitation et d'investissement, et en facilitant le développement et l'offre de nouveaux services rentables.
- La substitution des réseaux des fournisseurs de services vers une architecture tout-IP convergée, multi-services. Des questions de coût et la pertinence de l'architecture tout-IP pour la migration de réseaux dédiés à la voix vers des réseaux dédiés à la vidéo ont été les moteurs de cette tendance. Un aspect de cette transition vers une architecture tout-IP est le transfert des dépenses d'investissement qui passent des technologies traditionnelles vers l'IP.

En 2011, la conjugaison des tendances économiques, industrielles et régionales a conduit à observer des aspects contrastés sur le marché des télécommunications et des services associés. Ces tendances ont également été l'un des principaux moteurs de la performance de nos activités en 2011.

 L'explosion des volumes de trafic haut-débit a conduit à un niveau soutenu d'investissements de la part des opérateurs pour ajouter de la capacité et enrichir les fonctionnalités de données, et ce, particulièrement sur les réseaux mobiles, où notre activité a augmenté de presque 1,4 % en 2011. Plus spécifiquement, les opérateurs d'Amérique du Nord ont été moteurs, et ont mené, de manière très proactive, des projets de mise à niveau des réseaux 3G et les premiers déploiements à grande échelle de la 4G LTE. La croissance des réseaux mobiles en 2011 s'est ainsi concentrée en Amérique du Nord, et dans une certaine mesure en Chine, alors que d'autres régions du monde étaient plus en retard en termes d'investissement dans les technologies de réseaux mobiles.

- Les fournisseurs de services ont continué de considérer l'IP comme un domaine majeur d'investissement en 2011, avec la modernisation d'une partie des réseaux comme le mobile backhaul, à l'origine de l'essentiel de la croissance de ce marché. Nous avons observé une augmentation de 8,3 % des revenus totaux en 2011, avec une forte croissance en Amérique du Nord et en Asie Pacifique.
- Notre activité Optique a connu des tendances contrastées en 2011 : la croissance de notre activité sous-marine a été compensée par une diminution de notre activité terrestre, entraînant une baisse d'ensemble de 1,9 % par rapport à 2010. Dans l'activité d'optique terrestre, les ventes de nos équipements traditionnels ont été le moteur de cette baisse, tandis que nos équipements de nouvelle génération, comme le WDM et la technologie d'optique mono-porteuse et cohérente à 100 Gbps, ont gagné du terrain tout au long de l'année.
- Notre activité fixe, qui comprend aussi bien de l'accès haut débit fixe que des technologies classiques, a diminué de presque 10 % en 2011. La forte croissance des

- technologies de nouvelle génération comme le GPON et le VDSL2 vectoring n'a pas été compensée par la baisse des investissements dans les technologies traditionnelles.
- Le segment Logiciel, services et solutions a connu performance étale sur 2011, avec des Services restés à un niveau stable, impactés négativement par un léger déclin des activités applications d'opérateurs. Dans les services, les services gérés de sous-traitance, ainsi que les services d'intégration systèmes et réseau ont connu une forte croissance par rapport à 2010, qui a été compensée par la performance étale des applications de maintenance et la forte baisse de l'activité de construction de réseaux (NBI). Les applications d'opérateurs ont connu une forte croissance de l'activité Motive, notre service de gestion à distance des abonnés, et l'activité Communications unifiées, mais celles-ci ont été compensées par la baisse des médias numériques et de la publicité et des applications de facturation.
- Notre activité Entreprise a augmenté à un taux d'environ 5 % en 2011, essentiellement grâce à la croissance des réseaux de données et à l'activité Genesys.

En renforcement de notre stratégie High Leverage Network™, nous avons annoncé en 2011 des innovations pour mieux aligner notre portefeuille d'activité avec les tendances du marché, ce qui inclut l'architecture lightRadio™, la plateforme backbone convergée IP / optique, le processeur de réseau FP3 400Gbps et le système de vectoring VDSL2. Nous croyons que ces innovations vont continuer à entraîner le succès de notre stratégie HLN.

6.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Le chapitre suivant présente nos résultats opérationnels pour l'année 2011 ainsi que pour l'année 2010, sur les bases suivantes :

- Les résultats de l'année 2011 excluent l'activité de Genesys, qui a été transférée à Permira le 1er février 2012, et qui est alors présentée comme une activité abandonnée dans nos états financiers consolidés pour l'année 2011, présentés par ailleurs dans ce Document de Référence;
- Les résultats de l'année 2010, qui avaient initialement présenté l'activité Genesys comme une activité

opérationnelle, ont été représentés par ailleurs dans ce Document de référence comme une activité abandonnée, en conformité avec les normes IFRS. Le tableau ci-dessous montre la réconciliation entre nos résultats 2010 avec Genesys et leur représentation avec Genesys en activité abandonnée.

 Les informations suivantes présentent les résultats prenant en compte la nouvelle organisation effective au 20 Juillet 2011. La nouvelle organisation de 2011 est basée sur trois secteurs opérationnels: Réseaux, S3 (Logiciels, Services et Solutions) et Entreprise.

	2011		2010	
(En millions d'euros sauf résultat par action) en 2010	Publié	Avec Genesvs	Genesys en activité abandonnée	Publié
Revenus	15 327	15 996	-338	15 658
Coût des ventes	-9 967	-10 425	69	-10 356
Marge brute	5 360	5 571	-269	5 302
Charges administratives et commerciales	-2 642	-2 907	138	-2 769
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	-2 472	-2 652	59	-2 593
Impact de la capitalisation des frais de développement	5	-10	_	-10
Frais de R&D	-2 467	-2 662	59	-2 603
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	251	2	-72	-70
Coûts de restructuration	-203	-375	4	-371
Litiges	4	-28	_	-28
Résultat de cession de sociétés consolidées	-2	62	_	62
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	67	30	_	30
Résultat de l'activité opérationnelle	117	-309	-68	-377
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	-353	357	_	-357
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et valeurs mobilières de placement	59	53	_	53
Coût de financement	-294	-304	_	-304
Autres produits et charges financiers	359	356	_	356
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	4	14	_	14
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	186	-243	-68	-311
Impôt	544	-37	23	-14
Résultat net des activités poursuivies	730	-280	-45	-325
Résultat net des activités abandonnées	414	-12	45	33
Résultat net	1 144	-292		-292
dont:				
part du Groupe	1 095	-334		-334
• part des participations ne donnant pas le contrôle	49	42		42
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :				
résultat par action de base	0,48	-0,15		-0,15
résultat par action dilué	0,42	-0,15		-0,15
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :				
résultat par action de base	0,30	0,15		-0,16
résultat par action dilué	0,28	-0,15		-0,16
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :				
résultat par action de base	0,18	_		0,01
résultat par action dilué	0,14	_		0,01

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Revenus. En 2011, les revenus se sont élevés à 15,327 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 2,1 % par rapport aux 15,658 milliards d'euros enregistrés en 2010. Environ 59 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus exprimés en devises autres que l'euro en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à celle de l'euro. Le déclin d'autres devises, dont le dollar américain, vis-à-vis de l'euro, en 2011 par rapport à 2010, a eu un effet négatif sur nos revenus publiés. Si les taux de change étaient restés constants entre 2010 et 2011, nos revenus consolidés auraient

baissé d'environ 0,1 % au lieu de baisser de 2,1 % comme cela a été le cas. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus 2011 en devises autres que l'euro, le taux de change moyen enregistré pour 2010 au lieu du taux de change moyen de 2011, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) de 2011 libellées en d'autres devises, pour lesquelles nous avions une couverture de change, les taux moyens de couverture de 2010. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus de 2011 convertis suivant un taux de change constant, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de l'industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus publiés, l'impact de la conversion euro / autres devises, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constants :

(En million d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010	% Change
Revenus enregistrés	15 327	15 658	-2,1 %
Impact de la conversion euro/autres devises	324		2,1 %
Impact de la couverture euro/autres devises	-10		-0,1 %
Revenus en monnaie constante	15 641	15 658	-0,1 %

Les revenus du segment Réseaux sont restés étales en 2011 par rapport à 2010, la croissance sur des secteurs clés tels que l'IP et l'accès mobile a été presque complètement contrebalancée par la baisse des activités optique et accès fixe. Notre activité IP a augmenté de 8,3 % en 2011, grâce à la croissance des routeurs de service IP/MPLS, à peine contrebalancée par le déclin naturel des investissements en équipements ATM traditionnels. Notre activité mobile a augmenté de 1,4 % en 2011, grâce au renforcement de la 3G et de la 4G, particulièrement pour le CDMA (EV-DO) et le LTE aux Etats-Unis. Les revenus de l'optique ont connu une baisse de 1,9 % en 2011, la croissance de l'optique sous-marine a été plus que contrebalancée par la baisse de l'activité d'optique terrestre. Notre activité sur les réseaux fixes a

connu une baisse de 10,0 % en 2011 : la faiblesse prononcée de la commutation traditionnelle de cœur de réseau a été partiellement contrebalancée par la croissance de notre activité d'accès fixe, où nous avons observé de solides gains dans les équipements d'accès par fibre optique. Les revenus du segment S3 ont diminué de 1,7 % en 2011, les activités de services et d'applications d'opérateurs affichant des baisses de respectivement 1,1 % et 6,2 % pour 2011. Les revenus du segment Entreprise ont augmenté en 2011 de 2,4 %, principalement grâce à la croissance de nos réseaux de données.

Le tableau ci-dessous indique les revenus de 2011 et 2010 par marché géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients) incluant Genesys dans les totaux consolidés, sauf dans la colonne Activités abandonnées :

Revenus par marché géographique (En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe occidentale			Autres pays d'Asie pacifique		Autres pays d'Amérique	Reste du monde	Total consolidé	Activités abandonnées	Total publié
2011	1 229	2 813	623	1 295	1 402	5 602	1 616	1 116	15 696	(369)	15 327
2010	1 376	3 032	673	1 211	1 717	5 291	1 404	1 292	15 996	(338)	15 658
Variation 2011 par rapport à 2010	-11 %	-7 %	-7 %	7 %	-18 %	6 %	15 %	-14 %	-2 %		-2 %

En 2011, les États-Unis ont représenté 35,7 % de nos revenus, contre 33,1 % en 2010, correspondant à une hausse de 6 % des revenus. Les États-Unis ont continué de montrer des signes de croissance dans le secteur des télécommunications suite à une forte reprise en 2010, avec une croissance du secteur des télécommunications grâce aux investissements réalisés pour répondre à la hausse du trafic de données mobiles, qui a conduit à une forte croissance des technologies clés telles que l'IP et le mobile au premier semestre de l'année, puis avec des investissements modérés au deuxième semestre. L'Europe a représenté 29,7 % des revenus en 2011 (7,8 % en France, 17,9 % dans les autres pays d'Europe occidentale, et 4,0 % sur le reste du continent), contre 31,8 % en 2010 (où la répartition était alors de 8,6 %

en France, 19,0 % en Europe occidentale et 4,2 % dans le reste du continent), dans la mesure où les craintes économiques liées aux dettes souveraines pesaient lourdement sur l'Europe. En France, les revenus ont baissé de 11 % entre 2010 et 2011, et de 7 % sur le reste de l'Europe occidentale et le reste de l'Europe. L'Europe a connu une faiblesse sur la plupart de ses activités, avec quelques activités fortes comme les services gérés et de sous-traitance du segment S3. La proportion des revenus de l'Asie Pacifique est de 17,2 % en 2011 (8,3 % en Chine et 8,9 % dans les autres pays d'Asie Pacifique), en baisse par rapport aux 18,3 % des revenus globaux en 2010 (7,6 % en Chine et 10,7 % dans les autres pays d'Asie Pacifique). Le recul de l'Asie Pacifique cette année s'explique principalement par le déclin de 18 % dans les

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

autres pays d'Asie Pacifique alors que les revenus de la Chine ont augmenté de 7 % par rapport à 2010. Les revenus dans les autres régions des Amériques ont augmenté de 15 % par rapport à 2010, et leur part du revenu global est passée de 8,8 % à 10,3 %. Les revenus du reste du monde ont diminué de 14%, leur part du total des revenus étant passée à 7,1% en 2011 (contre 8,1 % en 2010).

Marge brute. La marge brute, soit 5,360 milliards d'euros, a augmenté à 35,0 % des revenus, contre 33,9 % en 2010 (où elle était alors de 5,302 milliards d'euros). L'augmentation de la marge brute s'explique principalement par des évolutions favorables du mix produit et géographie, et par les actions en cours de réduction des coûts fixes d'opération, d'approvisionnement et de conception de produits. La marge brute de 2011 a principalement inclus l'impact négatif d'une charge nette de 170 millions d'euros de dépréciations de stocks et de travaux en-cours, par rapport à 115 millions d'euros de dépréciations de stocks et travaux en-cours en 2010.

Nous vendons une large gamme de produits sur de nombreux marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de R&D associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité peut être impactée selon la zone géographique en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de marché, et des règles d'achats des opérateurs. En 2011, nous avons observé une reprise sur les ventes de produits et dans les zones géographiques où notre rentabilité est historiquement supérieure à la moyenne.

Charges administratives et commerciales. En 2011, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 2,642 milliards d'euros, soit 17,2% des revenus. Pour comparaison, les charges de 2010 se montaient à 2,769 milliards d'euros, soit 17,7 % des revenus. Font partie de ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 116 millions d'euros en 2011 et 126 millions d'euros en 2010. Ces écritures sans impact sur la trésorerie correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme et ont diminué en 2011 par rapport à 2010 en raison de l'impact de la reprise de l'euro par rapport au dollar américain. La baisse de 4,6% des charges administratives et commerciales d'une année à l'autre reflète les progrès que nous avons faits dans l'amélioration de l'efficacité opérationnelle par une diminution des dépenses administratives, des systèmes d'information / systèmes technologiques, des charges sur les biens immobiliers et de la complexité organisationnelle.

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 2,467 milliards d'euros en 2011 (soit 16,1% des revenus), après un impact net de 5 millions d'euros relatifs à la capitalisation de frais de développement, en baisse de 5,2% par rapport aux 2,603 milliards d'euros (soit 16,6% des revenus) comptabilisés à ce titre en 2010, qui comprenaient –10 millions d'euros de frais de développement capitalisés. La baisse de 5,2% des frais de recherche et de développement reflète une réduction des investissements technologiques dans un effort global de réduction des coûts. La capitalisation de frais de développement est négative en 2010 étant donné que

l'amortissement des dépenses de recherche et développement capitalisées a été plus important que les nouvelles dépenses de recherche et développement capitalisées pendant cette période. Des charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent, sans impart sur la trésorerie, sont également comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 152 millions d'euros pour 2011 et 159 millions d'euros pour 2010.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2011, l'activité opérationnelle affiche un résultat de 251 millions d'euros avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, à comparer avec une perte de 70 millions d'euros en 2010. Cette amélioration en 2011 s'explique par l'impact plus élevé de la marge brute ainsi que par une diminution des dépenses opérationnelles. L'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition du regroupement avec Lucent comptabilisées en 2011 a été négatif, sans effet sur la trésorerie, de 268 millions d'euros, plus faible que l'impact de 286 millions d'euros en 2010 et ce, en raison de la reprise de l'euro par rapport au dollar US.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 363 millions d'euros en (dont 617 millions d'euros de provisions supplémentaires et 254 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires s'élèvent en 2011 à 528 millions d'euros, tandis que les reprises sans objet de ces provisions étaient de 168 millions d'euros sur la même période. Sur ces reprises de 168 millions d'euros, 56 millions se rapportent à des extournes de provisions pour garantie, suite à la révision de nos estimations initiales sur les durées de garantie et les coûts associés. Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle des produits, grâce à laquelle les coûts de garantie sont inférieurs aux provisions constituées. De plus, 50 millions d'euros sur les 168 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues pour retards dans l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels, ou à des montants estimés à partir d'éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (62 millions d'euros) se rapportent principalement à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. En 2010, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 397 millions d'euros, dont 701 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 304 millions d'euros de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées en 2010 (avec les contrats de construction) se montaient à 600 millions d'euros, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 199 millions d'euros.

Coûts de restructuration. En 2011, les coûts de restructuration étaient de 203 millions d'euros répartis comme suit : (i) 113 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 60 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés à des projects de réorganisation et aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 29 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 1 million d'euros de dépréciation d'actifs. Les nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par les suppressions de postes, la rationalisation des produits et la fermeture d'infrastructures. En 2010, les coûts de restructuration étaient de 371 millions d'euros répartis comme suit : (i) 240 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 79 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 46 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions restructuration, et (iv) 6 millions d'euros de dépréciation d'actifs. Les provisions pour restructuration de 294 millions d'euros en 2011 ont diminué par rapport aux 413 millions d'euros en 2010, et ont concerné des suppressions de postes notifiées en 2011, des suppressions de postes d'années précédentes pour lesquelles un paiement total ou partiel est toujours dû, des coûts de rationalisation des produits, et d'autres coûts monétaires liés à des fermetures de sites. Les provisions pour restructuration ont baissé en 2011 principalement en raison de l'adoption d'un nombre moins important de nouveaux plans de restructuration en 2011, ainsi que de la fermeture de plans précédents.

Litiges. En 2011, nous avons provisionné des litiges pour 4 millions d'euros en relation avec les litiges FCPA et Fox River (plus d'informations en note 35b et 32 de nos états financiers consolidés) en raison des accords transactionnels concernant le FCPA, avec la SEC et le DoJ (respectivement l'autorité des marchés financiers et le ministère de la justice des Etats-Unis), ainsi qu'à la réduction de la demande à notre encontre dans le contentieux Fox River. En 2010, nous avions provisionné des litiges de -28 millions d'euros correspondant à (i) la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid pour -22 millions d'euros, (ii) le litige FCPA pour -10 millions d'euros et compensées par (iii) le litige Fox River pour un produit de 4 millions d'euros.

Résultat lié à la cession d'entités consolidées. En 2011, nous avons comptabilisé une perte de 2 millions d'euros principalement relative aux ajustements post-clôture liés à la cession de l'activité Vacuum de pompes à vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, comparé au gain réalisé en 2010 de 62 millions d'euros, qui était en grande majorité relatif aussi à la cession de l'activité Vacuum de pompes à vide.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2011, nous avons comptabilisé un produit exceptionnel de 67 millions d'euros relatif au changement du régime de retraite des membres de la Direction aux Etats - Unis. A compter du 1er avril 2011, ces membres peuvent choisir de recevoir un capital lors de leur départ en retraite. En 2010 nous avions comptabilisé un produit net de 30 millions d'euros relatif à des modifications du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés, qui s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié le plan Medicare Advantage National PPO au cours du troisième trimestre 2010, afin d'augmenter à compter du 1er janvier 2011 la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au Medicare.

Résultat de l'activité opérationnelle. Pour 2011, l'activité opérationnelle enregistre un résultat de 117 millions d'euros, contre une perte de 377 millions d'euros en 2010. L'amélioration en 2011 s'explique principalement par une marge brute plus élevée, de plus faibles charges opérationnelles, de plus faibles coûts de restructuration, des crédits liés aux litiges et aux amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont partiellement contrebalancés par une perte sur la cession d'entités consolidées.

Coût de financement. En 2011, le coût de financement s'est élevé à 294 millions d'euros, une petite diminution par rapport aux 304 millions d'euros de 2010. Cette diminution s'explique par une augmentation des intérêts reçus, passés de 53 millions d'euros en 2010 à 59 millions d'euros en 2011, et par une diminution des intérêts payés, qui passent de 357 millions d'euros en 2010 à 353 millions d'euros en 2011. La diminution observée des intérêts payés en 2011 s'explique par un niveau moins élevé de la dette, tandis que la hausse observée des intérêts reçus est due à l'augmentation des taux d'intérêts entre 2010 et 2011.

Autres produits et charges financiers. En 2011, les autres produits financiers se sont élevés à 359 millions d'euros, contre 356 millions d'euros en 2010. En 2011, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 417 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) une perte de 65 millions d'euros en majorité au titre de frais bancaires et des coûts d'actualisation relatifs aux cessions de créances sans recours. En 2010, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 339 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) un revenu de 82 millions d'euros de gains actuels et potentiels sur des actifs financiers (dont 33 millions d'euros liés à la cession de 2Wire et 10 millions d'euros liés à la cession de Vacuum), tous deux en partie compensés par une perte nette de 45 millions d'euros liée à des transactions sur le marché des devises.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. En 2011, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 4 million d'euros, contre 14 million d'euros en 2010. Cette baisse s'explique essentiellement par l'absence du résultat généré par 2Wire. En octobre 2010, nous avons cédé notre participation dans 2Wire.

Résultat net avant impôt et activités abandonnées. En 2011, le résultat net avant impôt et activités abandonnées est de 186 millions d'euros, à rapprocher de 311 millions d'euros de pertes en 2010.

Impôts. En 2011, nous avons enregistré un produit d'impôt sur les revenus de 544 millions d'euros, contre une charge de 14 millions d'euros en 2010. Le produit d'impôt de 2011 se décompose entre une charge d'impôts sur les revenus de 42 millions d'euros, plus que contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 586 millions d'euros. Les 586 millions d'euros d'impôts différés comprennent (i) 559 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec les tests annuels, en 2011, de dépréciation des goodwill réalisés au deuxième et au quatrième trimestre 2011 et (ii) un produit d'impôts différés de 114 millions d'euros (provenant

de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent). Ces effets positifs ont été en partie compensés par une charge de 87 millions d'euros d'impôts différés dus au régime de retraite de Lucent. La charge d'impôt de 2010 se décompose entre une charge d'impôts sur les revenus de 78 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 64 millions d'euros. Les 64 millions d'euros d'impôts différés nets comprennent un produit d'impôts différés de 124 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et 97 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test annuel 2010 de dépréciation des goodwill réalisé au deuxième trimestre 2010. Ces effets positifs ont été légèrement compensés par (i) une charge de 136 millions d'euros d'impôts différés dus au régime de retraite de Lucent, (ii) une charge de 12 millions d'impôts différés dus à l'amendement du régime de retraite de Lucent, et (iii) une charge de 9 millions d'euros d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Series A 2,875 %.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies un résultat qui s'élève à 730 millions d'euros en 2011, contre une perte de 325 millions d'euros en 2010.

Résultat net des activités abandonnées. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été positif de 414 millions d'euros en 2011, lié à la cession de Genesys en 2012, incluant 338 millions d'euros d'actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportables qui seront utilisées pour compenser la plus-value réalisée lors de la cession des activités de Genesys en 2012. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été positif de 33 millions d'euros en 2010, expliqué par la cession de Genesys, partiellement compensée par le règlement de litiges liés aux activités précédemment abandonnées.

Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. Les intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net se sont élevés à 49 millions d'euros en 2011 contre 42 millions d'euros en 2010. Cette évolution reflète le résultat des activités en Chine d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net-part du Groupe. Un résultat net de 1,095 milliard d'euros a été attribué aux actionnaires de la société mère en 2011. Une perte nette de 334 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère en 2010.

6.3 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Ce chapitre présente les résultats consolidés pour les années 2011 et 2010, présentés en prenant en compte la nouvelle organisation effective au 20 Juillet 2011. La nouvelle organisation 2011 est basée sur trois secteurs opérationnels, Réseaux, S3 (Logiciels, Services et Solutions) et Entreprise, tandis que l'organisation précédente en place en 2010 comprenait trois autres segments opérationnels: Réseaux, Applications et Services. Les résultats 2010 étaient initialement présentés selon l'ancienne organisation, mais sont présentés ici selon la nouvelle organisation en place en 2011 de manière à faciliter la comparaison avec la période actuelle. À la différence du chapitre 6.2, les informations qui suivent ci-dessous prennent en compte l'activité de Genesys qui a été vendue à Permira le 1er février 2012.

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières par segment opérationnel pour les années 2011 et 2010. Le résultat par segment opérationnel est la mesure des profits ou pertes par segment d'activité sur laquelle s'appuie notre Directeur Général pour prendre ses décisions, évaluer la performance et allouer les ressources. Il s'agit du résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts négatifs, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Le fait d'ajouter les ajustements des écritures d'allocation du prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) au résultat par segment opérationnel, et d'ajouter l'activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée, permet de rapprocher le résultat par segment avec le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et dans les états financiers consolidés.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.3 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Logiciale

2011		Logicieis, Services et			Total
(En millions d'euros)	Réseaux	Solutions	Entreprise	Autres	Groupe
Revenus	9 654	4 461	1 213	368	15 696
Résultat par segment d'activité (perte)	263	227	108	12	610
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(268)
Activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée					(91)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					251
2010		Logiciels, Services et			Total
(En millions d'euros)	Réseaux	Solutions	Entreprise	Autres	Groupe
Revenus	9 643	4 537	1 185	631	15 996
Résultat par segment d'activité (perte)	187	30	83	(12)	288
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(286)
Activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée					(72)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					(70)

Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs). En 2011, les ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) se montaient à -268 millions d'euros, contre -286 millions d'euros en 2010. Cette diminution est largement imputable à la reprise de l'euro par rapport au dollar US en 2011, l'amortissement des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition de Lucent, telles que les relations clientèle à long terme, les technologies acquises et les projets de R&D ayant peu varié en 2011 par rapport à 2010.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2011, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à 610 millions d'euros ajusté de -268 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, et -91 millions d'euros pour l'activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée, a induit un résultat de 251 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). En 2010, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à 288 millions d'euros ajusté de -286 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition et -72 millions d'euros pour l'activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée, a induit une perte de 70 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). L'amélioration en 2011 s'explique par l'impact de la marge brute, plus élevée, par des améliorations dans nos dépenses opérationnelles et par des ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition plus faibles.

SEGMENT RÉSEAUX

Les revenus du segment Réseaux se sont élevés à 9, 654 milliards d'euros en 2011, soit une hausse de 0,1 % par rapport aux 9,643 milliards d'euros de 2010, à taux de change courants. Si l'on convertit ces ventes du segment Réseaux en euros, à des fins comptables, on constate que les taux de change ont un impact sur les revenus du fait de la valeur relative d'autres devises, dont le dollar américain, avec l'euro. Le déclin d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à l'euro en 2011 vis-à-vis de 2010 a eu un impact négatif sur nos revenus publiés. À taux de change constants entre 2010 et 2011, les revenus du segment Réseaux auraient augmenté d'environ 2,1 %, au lieu de 0,1 % comme cela a été publié.

Les revenus de l'activité IP se sont élevés à 1,585 milliard d'euros en 2011 contre 1,464 milliard d'euros en 2010, soit une augmentation de 8,3 %. La croissance est due à l'augmentation à deux chiffres de nos routeurs de service IP/ MPLS. La croissance des revenus de routeurs de service IP/ MPLS a été particulièrement forte sur les régions Amériques et Asie Pacifique. Ces gains sur le marché IP/MPLS représentent des investissements effectués par les fournisseurs de service pour fournir des services professionnels et personnels à base d'IP, ainsi que leurs investissements en mobile backhaul. Le segment mobile backhaul de la division IP a été particulièrement fort, les fournisseurs de services prenant des actions pour alléger l'encombrement des flux de données sur les réseaux mobiles haut-débits. La division IP inclut également l'activité de commutation multi-service ATM, dont les revenus ont baissé en 2011 à un rythme à deux chiffres par rapport à 2010. Le déclin des revenus de l'ATM reflète la contraction continue sur l'ensemble du marché investissements sur une telle technologie traditionnelle.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.3 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Les revenus de l'activité optique sont de 2,605 milliards d'euros en 2011, en baisse de 1,9% par rapport à 2010. Notre activité optique a connu des tendances contraires : notre activité sous-marine a augmenté à un taux de l'ordre de 5%, alors que notre activité terrestre a décliné à un taux inférieur à 5%. Dans l'activité terrestre, nous connaissons une forte croissance de nos équipements WDM et une plus petite hausse de notre activité de transmission mobile (faisceaux hertziens). Toutefois, la croissance de ces deux activités et de l'activité sous-marine n'était pas suffisante pour compenser la forte baisse séculaire de nos équipements traditionnels SONET/SDH. Suite à une chute sensible en 2010, notre activité sous-marine retrouve une croissance en 2011 impulsée par de nouvelles constructions et des mises à niveau répondant au besoin de plus de connectivité afin d'atteindre les exigences de capacité.

Les revenus de la division accès mobile sont de 4,122 milliards d'euros en 2011, en hausse de 1,4 % par rapport à 2010 (4,064 milliards d'euros). La croissance de cette division est conduite par la croissance du trafic des réseaux mobiles qui est elle-même causée par la pénétration croissante des smartphones et des tablettes. Les opérateurs mobiles ont répondu à cette tendance ces deux dernières années, en augmentant les investissements, afin d'ajouter de la capacité et renforcer les fonctionnalités données de leurs réseaux. Nous avons connu un impact positif des dépenses des opérateurs mobiles sur notre activité 3G CDMA (EV-DO) en 2011 où les revenus ont augmenté à un fort taux à deux chiffres par rapport à 2010 ; cette hausse est principalement conduite par la croissance dans la région Amériques. Les opérateurs mobiles ont également commencé à mettre en œuvre les premiers déploiements à grande échelle de réseaux mobiles 4G LTE, ce qui contribue également à la croissance générale sur le segment en 2011, surtout dans la région Amériques. Même si l'augmentation des investissements sur les réseaux 3G et 4G a, en général, été effectuée au détriment des dépenses sur les réseaux traditionnels 2G, nous avons connu une croissance sur notre activité 2G GSM dans la région Asie Pacifique grâce aux investissements en Chine face à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Notre activité en accès fixe a connu une baisse de 10,0 %, les revenus de cette activité sont 1,393 milliard d'euros en 2011 contre 1,548 milliard d'euros en 2010. Cette baisse représente le transfert des dépenses d'investissement de l'accès fixe vers l'accès mobile. Cette baisse est largement due à la faiblesse de l'activité dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique et dans la région Amériques ; elle est partiellement compensée par la croissance de plus de 40% de la région Asie Pacifique. Le déclin de nos activités traditionnelles TDM et IPDSLAM continue à être la cause principale de la baisse générale de notre activité d'accès fixe. Nous avons effectivement observé une forte croissance des équipements fibre, sur toutes les régions, conduite par nos équipements GPON dans les régions Amérique et Asie Pacifique, particulièrement en Chine. Les fournisseurs de service sont également en train d'investir dans de nouvelles technologies basées sur le cuivre qui peuvent renforcer les capacités des accès en cuivre existantes.

Le résultat opérationnel du groupe Réseaux est de 263 million d'euros soit 2,7% du résultat en 2011, comparé à 187 millions d'euros en 2010. Cette amélioration des revenus du segment reflète aussi bien les évolutions favorables du mix produit et géographie, que les initiatives en cours pour réduire les coûts et les dépenses, particulièrement dans les opérations fixes. Nous avons observé des contributions particulièrement fortes de l'IP et de l'accès mobile.

SEGMENT S3 (Logiciels, Services et Solutions)

Les revenus du segment S3 sont de 4,461 milliards d'euros en 2011, en baisse de 1,7%, à taux de change courants, par rapport aux 4,537 milliards d'euros de 2010. A taux de change constants entre 2010 et 2011, les revenus de cette activité auraient diminué de 0,1 % entre 2010 et 2011 au lieu de 1,7 % en publié.

Les revenus du segment Services ont atteint 3,963 milliards d'euros en 2011, soit 1,1% de moins que les 4,006 milliards d'euros de 2010. Parmi les services, l'activité services gérés de sous-traitance a augmenté à un taux à deux chiffres en 2011, entraîné par la hausse de la région EMEA et la région Amériques. Les revenus de l'activité Intégration réseaux et systèmes ont également progressé à un taux d'environ 5 % avec une croissance dans la région Amériques, compensée par le déclin des régions EMEA et Asie Pacifique. La hausse de ces deux activités a été compensée par une forte baisse de l'activité construction et implémentation de réseaux (NBI, Network Build and Integration), une division de nos services attachés aux produits, et qui s'occupe du génie civil autour des sites où doivent être installés les équipements ; les ventes y ont été affectées aussi bien par les incertitudes politiques au Moyen-Orient que par la fin de projets. L'activité de services liés à nos produits est restée étale en 2010, la croissance des Amériques étant compensée par la baisse en EMEA. Les revenus de la maintenance multi-vendeurs ont également baissé en 2011 avec une croissance dans la région Amérique compensée par le déclin dans les régions Europe et Asie Pacifique.

Les revenus de l'activité Applications d'opérateurs ont été de 498 millions d'euros en 2011, en baisse de 6,2% par rapport aux 531 millions d'euros de 2010. Cette baisse de 6,2% est principalement due à la cessation d'activités de revente dans

lesquelles nous étions auparavant engagées. Cette baisse a été partiellement compensée par une forte croissance de nos activités Motive et Communications avancées. Motive, notre service de gestion des abonnés à distance a augmenté à un rythme très fort en 2011, à plus de 20% dans toutes les régions.

Le résultat opérationnel du segment S3 a été de 227 millions d'euros en 2011 (soit 5,1 % des revenus), contre 30 millions d'euros (soit 0,7% du revenu) en 2010. Cette augmentation est due aux actions en cours pour réduire les dépenses de nos activités de services, en particulier des services gérés et de sous-traitance, et pour améliorer la rentabilité des applications d'opérateurs.

SEGMENT ENTREPRISE

Les revenus du segment Entreprise sont de 1,213 milliard d'euros en 2011 par rapport au 1,185 milliard d'euros en 2010, une augmentation de 2,4% à taux de change courants.

À taux de change constants entre 2010 et 2011, les revenus du segment Entreprise auraient augmenté de 4,3% (au lieu de 2,4% en publié). La croissance entre 2010 et 2011 du segment Entreprise est due principalement à un taux de croissance élevé à un chiffre dans les réseaux de transmission des données et dans l'activité de Genesys. Elle est en partie compensée par un léger déclin dans les équipements de téléphonie d'entreprise. Les revenus dans les régions Asie Pacifique et Amérique ont fortement augmenté à un taux de l'ordre de 5 à 9 % (les réseaux de données et Genesys en Asie Pacifique, Genesys en Amérique).

Le résultat opérationnel du segment Entreprise s'élève à 108 millions d'euros, soit 8,9% du revenu de 2011, contre 83 millions d'euros soit 7,0 % du revenu en 2010. La hausse s'explique par une meilleure répartition de la rentabilité entre les produits ainsi qu'une amélioration du contrôle des coûts en 2011 par rapport à 2010.

6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Le chapitre suivant présente nos résultats opérationnels pour l'année 2010 ainsi que pour l'année 2009, sur les bases suivantes :

- Les résultats de l'année 2011 excluent l'activité de Genesys, qui a été transférée à Permira le 1er février 2012, et qui est alors présentée comme une activité abandonnée dans nos états financiers consolidés pour l'année 2011, présentés par ailleurs dans ce Document de Référence. Dès lors, les résultats de 2009 et 2010, qui avaient initialement présenté l'activité Genesys comme une activité opérationnelle, ont été représentés par ailleurs dans ce Document de référence comme une activité abandonnée, en conformité avec les normes IFRS. Le tableau ci-dessous montre la réconciliation entre nos résultats 2009 et 2010 incluant Genesys et leur représentation pour 2009 et 2010 avec Genesys en activité abandonnée.
- Les informations suivantes présentent les résultats consolidés prenant en compte la nouvelle organisation effective au 20 Juillet 2011. La nouvelle organisation de 2011 est basée sur trois secteurs opérationnels, Réseaux, S3 (Logiciels, Services et Solutions) et Entreprise.

	2010			2009	
Avec Genesys	Genesys en activité abandonnée	Publié	Avec Genesys	Genesys en activité abandonnée	Publié
15 996	-338	15 658	15 157	-316	14 841
-10 425	69	-10 356	-10 046	60	-9 986
5 571	-269	5 302	5 111	-256	4 855
-2 907	138	-2 769	-2 913	137	-2 776
-2 652	59	-2 593	-2 527	62	-2 465
-10	_	-10	4	-3	1
-2 662	59	-2 603	-2 523	59	-2 464
2	-72	-70	-325	-50	-384
	Genesys 15 996 -10 425 5 571 -2 907 -2 652 -10	Avec Genesys activité abandonnée 15 996 -338 -10 425 69 5 571 -269 -2 907 138 -2 652 59 -10 — -2 662 59	Avec Genesys activité abandonnée Publié 15 996 -338 15 658 -10 425 69 -10 356 5 571 -269 5 302 -2 907 138 -2 769 -2 652 59 -2 593 -10 - -10 -2 662 59 -2 603	Avec Genesys activité abandonnée Publié Avec Genesys 15 996 -338 15 658 15 157 -10 425 69 -10 356 -10 046 5 571 -269 5 302 5 111 -2 907 138 -2 769 -2 913 -2 652 59 -2 593 -2 527 -10 - -10 4 -2 662 59 -2 603 -2 523	Avec Genesys activité abandonnée Publié Avec Genesys activité abandonnée 15 996 -338 15 658 15 157 -316 -10 425 69 -10 356 -10 046 60 5 571 -269 5 302 5 111 -256 -2 907 138 -2 769 -2 913 137 -2 652 59 -2 593 -2 527 62 -10 - -10 4 -3 -2 662 59 -2 603 -2 523 59

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(En millions d'euros sauf résultat par action)		2010			2009	
en 2010	Avec Genesys	Genesys en activité abandonnée	Publié	Avec Genesys	Genesys en activité abandonnée	Publié
Coûts de restructuration	-375	4	-371	-605	7	-598
Litiges	-28	_	-28	-109	_	-109
Résultat de cession de sociétés consolidées	62	_	62	99	_	99
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	30	_	30	248	_	248
Résultat de l'activité opérationnelle	-309	-68	-377	-692	-52	-744
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	-357	_	-357	-313	_	-313
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et valeurs mobilières de placement	53	_	53	59	1	60
Coût de financement	-304		-304	-254	1	-253
Autres produits et charges financiers	356	_	356	249	4	253
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	14	_	14	1	_	1
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	-243	-68	-311	-696	-47	-743
Impôt	-37	23	-14	60	17	77
Résultat net des activités poursuivies	-280	-45	-325	-636	-30	-666
Résultat net des activités abandonnées	-12	45	33	132	30	162
Résultat net	-292		-292	-504		-504
dont:						
• part du Groupe	-334		-334	-334		-524
part des participations ne donnant pas le contrôle	42		42	42		20
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :						
résultat par action de base	-0,15		-0,15	-0,23		-0,23
résultat par action dilué	-0,15		-0,15	-0,23		-0,23
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros):						
résultat par action de base	-0,15		-0,16	-0,29		-0,30
résultat par action dilué	-0,15		-0,16	-0,29		-0,30
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :						
• résultat par action de base	_		0,01	0,06		0,07
résultat par action dilué	_		0,01	0,06		0,07

Revenus. En 2010, les revenus se sont élevés à 15,658 milliards d'euros, ce qui correspond à une hausse de 5,5 % par rapport aux 14,841 milliards d'euros enregistrés en 2009. Environ 54 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus exprimés en devises autres que l'euro en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à celle de l'euro. La reprise d'autres devises, dont le dollar américain, vis-à-vis de l'euro, en 2010

par rapport à 2009, a eu un effet positif sur nos revenus publiés. Si les taux de change étaient restés constants entre 2009 et 2010, nos revenus consolidés auraient augmenté d'environ 0,6 % au lieu de 5,5 % comme cela a été le cas. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus 2010 en devises autres que l'euro, le taux de change moyen enregistré pour 2009 au lieu du taux de change moyen de 2010, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) de 2010 libellées en d'autres devises, pour lesquelles nous avions une couverture

Les résultats 2010 ont été représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (cf. Note 10).

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

de change, les taux moyens de couverture de 2009. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus de 2010 convertis suivant un taux de change constants, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de l'industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus enregistrés, l'impact de la conversion euro / autres devises, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constant :

(En million d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009	% Change
Revenus enregistrés	15 658	14 841	5,5 %
Impact de la conversion euro/autres devises	-682		-4,4 %
Impact de la couverture euro/autres devises	-53		-0,3 %
Revenus en monnaie constante	14 923	14 841	0,6 %

Les revenus du segment Réseaux ont connu une hausse de 6,2 % en 2010, la forte croissance sur des secteurs clés tels que l'IP et l'accès mobile dépassant la baisse des technologies traditionnelles. Notre activité IP a augmenté de 24,4 % en 2010, la forte croissance des routeurs de service IP/MPLS ayant été en partie compensée par le déclin naturel des investissements en équipements ATM traditionnels. Notre activité mobile a augmenté de 14,6 % en 2010, grâce à l'élan de croissance sur toutes les technologies mobiles pour lesquelles les fournisseurs de service cherchent à répondre à l'accroissement concomitant du trafic et du nombre d'abonnés. Notre activité sur les réseaux fixes a connu une baisse de 4,4 % en 2010 : la faiblesse prononcée de la commutation traditionnelle de cœur de réseau a été partiellement contrebalancée par la croissance de notre activité d'accès fixe, où nous avons observé de solides gains

dans les équipements pour réseaux résidentiels et d'accès par fibre optique. Les revenus de l'optique ont connu une baisse de 7,0% en 2010, la faiblesse de l'optique sous-marine a plus que contrebalancé une activité étale d'optique terrestre, qui se reprenait toutefois au fur et à mesure de l'année. Les revenus du segment S3 ont crû de 4,4 % en 2010, grâce aux activités d'applications d'opérateurs et aux Services en particulier les services gérés et de sous-traitance et l'activité intégration réseaux et systèmes. L'activité Entreprise est en hausse de 4,0 %, les réseaux de données étant en croissance, en partie compensée par la faiblesse des services de téléphonies (voix).

Le tableau ci-dessous indique les revenus de 2010 et 2009 par marché géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients) comprenant Genesys sauf dans la colonne Activités abandonnées :

Revenus par marché géographique (En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe occidentale			Autres pays d'Asie pacifique	États- Unis		Reste du monde	Total consolidé	Activités abandonnées	Total publié
2010	1 376	3 032	673	1 211	1 717	5 291	1 404	1 292	15 996	(338)	15 658
2009	1 533	3 039	631	1 346	1 632	4 369	1 185	1 422	15 157	(316)	14 841
Variation 2010 par rapport à 2009	-10 %	0 %	7 %	-10 %	5 %	21 %	18 %	-9 %	6 %		6 %

En 2010, les États-Unis ont représenté 33,1 % de nos revenus, contre 28,8 % en 2009, correspondant à une hausse de 21 % des revenus, la reprise économique de ce marché géographique ayant dépassé la reprise globale suite à la récession de 2008 et de 2009. Les États-Unis ont vécu cette reprise en 2010 grâce à une amélioration de l'économie et à une poussée du trafic de données mobiles, ce qui conduit à une forte croissance de technologies dés telles que l'IP et le mobile. L'Europe a représenté 31,8 % des revenus en 2010 (8,6 % en France, 19,0 % dans les autres pays d'Europe occidentale, et 4,2 % sur le reste du continent), contre 34,3 % en 2009 (où la répartition était alors de 10,1 % en France, 20,1 % en Europe occidentale et 4,2 % dans le reste du continent), dans la mesure où l'Europe était en retrait par rapport aux États-Unis du point de vue de la reprise économique. En France, les revenus ont baissé de 10 % entre 2009 et 2010, sur le reste de l'Europe occidentale, ils sont restés étales, et les revenus ont augmenté de 7 % dans le reste de l'Europe. La faiblesse de l'Europe est surtout liée à l'activité mobile, qui a été partiellement compensée par la vigueur de l'ÎP. Les revenus de l'Asie Pacifique ont baissé en 2010 par rapport à 2009, leur proportion dans les revenus globaux passant de 19,6 % en 2009 (8,9 % en Chine et 10,8 % pour le reste d'Asie - Pacifique) à 18,3 % en 2010 (7,6 % en Chine et 10,7% pour le reste d'Asie - Pacifique). Le recul de l'Asie Pacifique en 2010 par rapport à 2009 s'explique principalement par le ralentissement des investissements en Chine au premier semestre, suite aux déploiements de réseaux 3G de 2009. Les revenus dans les autres régions des Amériques ont augmenté de 18 % par rapport à

2009, et leur part du revenu global est passée de 7,8 % à 8,8 %. Les revenus du reste du monde ont diminué de 9 %, leur part du total des revenus étant passée à 8,1 % en 2010 (contre 9,4 % en 2009).

Marge brute. La marge brute, soit 5,302 milliards d'euros, est passée à 33,9 % des revenus, contre 32,7 % en 2009 (où elle était alors de 4,855 milliards d'euros). L'augmentation de la marge brute s'explique principalement par la croissance des volumes, des évolutions favorables du mix produits et géographie, et une réduction de coûts fixes d'opération. Ces facteurs positifs ont plus que compensé la pression à la baisse sur le niveau de marge créée par l'environnement concurrentiel. La marge brute de 2010 a principalement inclus l'impact négatif d'une charge nette de 1139 millions d'euros de dépréciations de stocks et de travaux en-cours. La marge brute 2009 incluait (i) l'impact négatif d'une charge nette de 139 millions d'euros de dépréciations de stocks et travaux en-cours ; et (ii) l'impact négatif d'une charge nette de 15 millions d'euros de provisions sur des créances clients.

Nous vendons une large gamme de produits sur de nombreux marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de R&D associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité peut être impactée selon la zone géographique en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

marché, et des règles d'achats des opérateurs. En 2010, nous avons observé une reprise sur les ventes de produits et dans les zones géographiques où notre rentabilité est historiquement supérieure à la moyenne.

Charges administratives et commerciales. En 2010, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 2,769 milliards d'euros, soit 17,7 % des revenus. Pour comparaison, les charges de 2009 se montaient à 2,776 milliards d'euros, soit 18,7 % des revenus. La baisse d'une année sur l'autre de cette part en pourcentage des revenus s'explique par un niveau de revenus plus haut en 2010 qu'en 2009. Font partie de ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 126 millions d'euros en 2010 et 117 millions d'euros en 2009. En 2010, ces écritures sans impact sur la trésorerie correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme. L'augmentation de ces écritures en 2010 par rapport à 2009 s'explique largement par une augmentation de la valeur du dollar US. La baisse de 0,3 % des charges administratives et commerciales reflète des tendances contradictoires—les progrès que nous avons faits dans l'exécution de nos programmes pour diminuer les dépenses opérationnelles en simplifiant les niveaux d'organisation et en éliminant les doublons commerciaux entre les segments opérationnels et les régions ont été contrebalancés par des ventes plus élevées et par l'impact défavorable de la reprise du dollar américain sur les dépenses exprimées en dollars américains.

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 2,603 milliards d'euros en 2010 (soit 16,6 % des revenus), après un impact net négatif de 10 millions d'euros relatifs à la capitalisation de frais de développement, en hausse de 5,6 % par rapport aux 2,464 milliards d'euros (soit 16,6 % des revenus) comptabilisés à ce titre en 2009, qui comprenaient 1 million d'euros de frais de développement capitalisés. La capitalisation de frais de développement est négative en 2010 étant donné que l'amortissement des dépenses de recherche et développement capitalisées a été plus important que les nouvelles dépenses de recherche et développement capitalisées pendant cette période. Des charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent sont également comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 159 millions d'euros pour 2010 et 151 millions d'euros pour 2009. La hausse de ces charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent est largement expliquée par la reprise du dollar américain entre 2009 et 2010. La hausse de 5,6 % des frais de recherche et de développement reflète une augmentation des investissements en recherche & développement sur de nouveaux produits, et l'impact défavorable de la reprise du dollar américain sur les dépenses exprimées en dollars américains.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2010, l'activité opérationnelle affiche une perte de 70 millions d'euros avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages

postérieurs à l'emploi, à comparer avec une perte de 384 millions d'euros en 2009. Cette amélioration en 2010 s'explique par des niveaux de revenus et de marge brute plus importants, en partie compensés par des niveaux plus élevés de dépenses de recherche et développement. L'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition du regroupement avec Lucent comptabilisées en 2010 a été négatif, sans effet sur la trésorerie, de 286 millions d'euros par rapport à 269 millions d'euros en 2009, la hausse est largement liée à la reprise du dollar américain.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 397 millions d'euros en (dont 701 millions d'euros de provisions supplémentaires et 304 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires (y compris des contrats de construction) s'élèvent en 2010 à 600 millions d'euros, tandis que les reprises sans objet de ces provisions étaient de 199 millions d'euros sur la même période. Sur ces reprises de 199 millions d'euros, 81 millions d'euros se rapportent à des extournes de provisions pour garantie, suite à la révision de nos estimations initiales sur les durées de garantie et les coûts associés. Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle des produits, grâce à laquelle les coûts de garantie sont inférieurs aux provisions constituées. De plus, 20 millions d'euros sur les 199 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues pour retards dans l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels, ou à des montants estimés à partir d'éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (98 millions d'euros) se rapportent principalement à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. En 2009, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 175 millions d'euros, dont 579 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 404 millions de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées en 2009 se montaient à 507 millions d'euros dont 187 millions d'euros au titre des contrats de construction, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 322 millions dont 160 millions d'euros au titre des contrats de construction.

Coûts de restructuration. En 2010, les coûts de restructuration étaient de 371 millions d'euros répartis comme suit : (i) 240 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 79 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 46 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 6 millions d'euros de dépréciation d'actifs. Les nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par les suppressions de postes, la rationalisation des produits et la fermeture d'infrastructures. En 2009, les coûts de restructuration s'élevaient à 598 millions d'euros, répartis entre (i) 363 millions d'euros

pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections des plans précédents ; (ii) 118 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration. (iii) 87 millions d'euros de dépréciation d'actifs, et (iv) 30 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés. Nos provisions pour restructuration de 413 millions d'euros au 31 décembre 2010 couvrent les coûts occasionnés par des postes identifiés comme des postes étant à supprimer et confirmés comme tels au cours de l'année 2010, les coûts occasionnés par des suppressions de postes décidées au cours des années précédentes et pour lesquels un paiement partiel ou total est toujours dû, les coûts de remplacement des produits rationalisés, et d'autres coûts monétaires liés à la réduction du nombre de nos infrastructures.

Litiges. En 2010, nous avons provisionné des litiges pour -28 millions d'euros, correspondant à (i) la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid pour -22 millions d'euros, (ii) le litige FCPA pour -10 millions d'euros et (iii) le litige Fox River pour un montant de 4 millions d'euros. En 2009, nous avions provisionné des litiges pour un montant global de -109 millions d'euros, correspondant à (i) le litige FCPA pour -93 millions d'euros et (ii) le litige Fox River pour un montant de -16 millions d'euros. Plus d'informations sur la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid peuvent être trouvées au chapitre 12, sur le litige FCPA au chapitre 12 (Note 35b) et sur le litige Fox River au chapitre 12 (Note 32).

Résultat lié à la cession d'entités consolidées. En 2010 nous avons comptabilisé un gain de 62 millions d'euros relatif à la cession de l'activité Vacuum de pompes à vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, tandis qu'en 2009 le produit relatif à la cession d'activité des moteurs électriques à Triton s'élevait à 99 millions d'euros.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2010 nous avons comptabilisé un produit de 30 millions d'euros relatif à des modifications du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, qui s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié le plan Medicare Advantage National PPO au cours du troisième trimestre 2010, à compter du 1er janvier 2011, afin d'augmenter la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au Medicare. En 2009, nous avions comptabilisé un produit net de 248 millions d'euros relatif à des modifications du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, lié principalement à un produit avant impôts de 216 millions d'euros qui s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent USA Inc. a gelé le régime de retraite à prestations définies des membres de la Direction aux États-Unis et le régime de capitalisation supplémentaire à compter du 1er janvier 2010. Aucun avantage supplémentaire ne sera accordé au titre de ce régime au-delà du 31 décembre 2009 pour les 11 500 participants actifs situés aux États-Unis, qui ne sont pas syndiqués.

Résultat de l'activité opérationnelle. Pour 2010, l'activité opérationnelle enregistre une perte de 377 millions d'euros, contre une perte de 744 millions d'euros en 2009. La réduction de cette perte en 2010 s'explique principalement par de plus hauts niveaux de revenus et de marge brute, qui ont conduit à un résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement

de régime d'avantages postérieurs à l'emploi plus élevé. De plus, des coûts moindres de restructuration et de litiges ont compensé l'absence d'un important produit enregistré en 2009 relatif à des modifications du régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

Coût de financement. En 2010, le coût de financement s'est élevé à 304 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 253 millions d'euros de 2009. Cette augmentation s'explique par une baisse des intérêts reçus, passés de 60 millions d'euros en 2009 à 53 millions d'euros en 2010, et par une hausse des intérêts payés, qui passent de 313 millions d'euros en 2009 à 357 millions d'euros en 2010. La hausse observée des intérêts payés en 2010 s'explique par un niveau plus élevé de la dette, tandis que la baisse observée des intérêts reçus est due à la baisse des taux d'intérêts entre 2009 et 2010.

Autres produits et charges financiers. En 2010, les autres produits financiers se sont élevés à 356 millions d'euros, contre 253 millions d'euros en 2009. En 2010, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 339 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) un revenu de 82 millions d'euros de gains actuels et potentiels sur des actifs financiers (dont 33 millions d'euros liés à la cession de 2Wire), tous deux en partie compensés par une perte de 45 millions d'euros liée à des transactions sur le marché des devises. En 2009, le poste autres produits financiers était constitué en grande partie (i) d'une plus-value de 295 millions d'euros dont 250 millions d'euros relatifs à la cession de nos parts dans Thales en mai 2009, (ii) un produit de 50 millions d'euros relatif au rachat partiel de l'obligation Lucent 7,75 % à échéance mars 2017, et (iii) un revenu de 105 millions d'euros relatif aux régimes de retraites et autres régimes postérieurs à l'emploi contrebalancés par une perte de 175 millions d'euros relative à un changement d'estimation des flux de trésorerie futurs de l'obligation convertible Lucent Series A 2,875 %.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. En 2010, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 14 million d'euros, contre 1 million d'euros en 2009. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat net généré par 2Wire en 2010. Le 20 octobre 2010, nous avons cédé notre participation dans 2Wire ; plus de détails peuvent être trouvés en Note 3 du chapitre 12.

Résultat net avant impôt et activités abandonnées. En 2010, le résultat net avant impôt et activités abandonnées est une perte de 311 millions d'euros, à rapprocher de 743 millions d'euros de pertes en 2009.

Impôts. En 2010, nous avons enregistré une charge d'impôt sur les bénéfices de 14 millions d'euros, contre un produit de 77 millions d'euros en 2009. La charge d'impôt de 2010 se décompose entre une charge d'impôts sur les bénéfices de 78 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 64 millions d'euros. Les 64 millions d'euros d'impôts différés comprennent (i) un produit d'impôts différés de 124 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et (ii) 97 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test annuel 2010 de

dépréciation des goodwill réalisés au deuxième trimestre 2010. Ces effets positifs ont été en partie compensés par (i) une charge de 136 millions d'euros d'impôts différés dus au régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent, (ii) une charge de 12 millions d'impôts différés dus à l'amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent, et (iii) une charge de 9 millions d'euros d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Series A 2,875 %. Le produit d'impôt de 2009 se décomposait entre une charge d'impôts sur les bénéfices de 57 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 134 millions d'euros. Les 134 millions d'euros d'impôts différés comprenaient un produit d'impôts différés de 115 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et 65 millions de reprise d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Series A 2,875 %, tous deux en partie compensés par une charge de 35 millions d'impôts différés dus principalement au régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent et 13 millions d'euros d'autres impôts différés.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies une perte qui s'élève à

325 millions d'euros en 2010, contre une perte de 666 millions d'euros en 2009.

Résultat net des activités abandonnées. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été de 33 millions d'euros en 2010, expliqué principalement par la présentation de Genesys dans les activités abandonnées, partiellement compensé par le règlement de litiges liés aux activités précédemment abandonnées. Le produit des activités abandonnées en 2009 avait été de 162 millions d'euros, s'expliquant principalement par l'ajustement du prix de cession relatif à la vente de l'activité spatiale à Thales en 2007 et l'insertion de Genesys en activité abandonnée.

Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. Les intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net se sont élevés à 42 millions d'euros en 2010, contre 20 millions d'euros enregistrés en 2009. Cette évolution reflète le résultat des activités en Chine d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net—part du Groupe. Une perte nette de 334 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère en 2010. En 2009, la perte s'élevait à 524 millions d'euros.

6.5 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Ce chapitre présente les résultats consolidés pour les années 2010 et 2009, présentés en prenant en compte la nouvelle organisation effective au 20 Juillet 2011. La nouvelle organisation est basée sur trois secteurs opérationnels, Réseaux, S3 (Logiciels, Services et Solutions) et Entreprise, tandis que l'organisation précédente en place en 2010 trois segments opérationnels : Applications et Services. Les résultats 2010 et 2009 étaient initialement présentés selon l'ancienne organisation, mais sont présentés ici selon la nouvelle organisation en place en 2011 de manière à faciliter la comparaison avec la période actuelle. À l'inverse du chapitre 6.4, les informations suivantes prennent en compte l'activité de Genesys vendue au groupe Permira le 1er février 2012.

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières par segment opérationnel pour l'année 2010 et en

2009. Le résultat par segment opérationnel est la mesure des profits ou pertes par segment d'activité sur laquelle s'appuie notre Directeur Général pour prendre ses décisions, évaluer la performance et allouer les ressources. Il s'agit du résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts négatifs, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Le fait d'ajouter les ajustements des écritures d'allocation du prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et) au résultat par segment opérationnel, et d'ajouter l'activité de Genesys en activités abandonnées, permet de rapprocher le résultat par segment avec le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et dans les états financiers consolidés.

EXAMEN DE LA ȘITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.5 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Logiciels,

2010	Réseaux	Services et Solutions	Entreprise	Autres	Total
(En millions d'euros)	9 643	4 537	1 185	631	15 996
Revenus	2 0 .0				
Résultat par segment d'activité (perte)	187	30	83	-12	288
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					-286
Activité de Genesys comptabilisée en activité abandonnée					-72
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					-70
		Logiciels,			
2009 (En millions d'euros)	Réseaux	Services et Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
	Réseaux 9 076	Services et	Entreprise 1 139	Autres 598	
(En millions d'euros)		Services et Solutions	<u> </u>		Groupe
(En millions d'euros) Revenus	9 076	Services et Solutions 4 344	1 139	598	Groupe 15 157
(En millions d'euros) Revenus Résultat par segment d'activité (perte) Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration	9 076	Services et Solutions 4 344	1 139	598	Groupe 15 157 -56

Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs). En 2010, les ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) se montaient à -286 millions d'euros, contre -269 millions d'euros en 2009. L'augmentation est largement imputable à la reprise du dollar US par rapport à l'euro, l'amortissement des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition de Lucent, telles que les relations clientèle à long terme, les technologies acquises et les projets de R&D, ayant peu varié en 2010 par rapport à 2009.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2010, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à 288 millions d'euros avec -286 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, et -72 millions pour l'activité de Genesys comptabilisée dans les activités abandonnées, a induit une perte de 70 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). En 2009, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à -56 millions d'euros avec -269 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, et -59 millions pour l'activité de Genesys comptabilisé en activité abandonnée, avait induit une perte de -384 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi).

SEGMENT RÉSEAUX

Les revenus du segment Réseaux se sont élevés à 9,643 milliards d'euros en 2010, soit une hausse de 6,2 % par rapport aux 9,076 milliards d'euros de 2009, à taux de change courants. Si l'on convertit ces ventes en euros, à des fins comptables, on constate que les taux de change ont un impact sur les revenus du fait de la valeur relative d'autres devises, dont le dollar américain, et de l'euro. La reprise d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à l'euro en 2010 vis-à-vis de 2009 a eu un impact positif sur nos revenus publiés. À taux de change constants entre 2009 et 2010, les revenus du segment Réseaux auraient augmenté à un taux inférieur à celui de 6,2 % publié. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer quelle aurait été la baisse à taux de change constant en 2009 à cause de la représentation des informations liée à la nouvelle organisation 2011.

Les revenus de l'activité IP sont de 1,464 milliard d'euros, en hausse de 24,4 % par rapport à 2009. La croissance a été soutenue par une augmentation d'environ 40 % de nos routeurs de service IP/MPLS et s'est renforcée au fur et à mesure de l'année. La croissance des revenus IP/MPLS a été particulièrement forte sur la région Amérique. Ces gains sont des investissements effectués par les fournisseurs de service pour poursuivre la transformation continue de leurs réseaux vers une architecture tout-IP et pour répondre aux volumes croissants de trafic de données haut débit sur leurs réseaux mobile backhaul. La division IP inclut également l'activité de commutation multi-service ATM, dont les revenus ont baissé en 2010 à un rythme supérieur à deux chiffres par rapport à 2009. Le déclin des revenus de l'ATM reflète la contraction continue sur l'ensemble du marché des investissements sur une telle technologie traditionnelle.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.5 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Les revenus de l'activité optique sont de 2,655 milliards d'euros en 2010, en baisse de 7,0% par rapport à 2009. Toutefois, notre activité optique s'est renforcée au fur et à mesure de l'année. Le succès de notre nouvelle plateforme WDM, combiné à la reprise du marché WDM suscitée par le besoin de capacité supplémentaire, a résulté en une croissance de presque 30 % de cette activité WDM en 2010. Entraîné par ces gains en WDM, l'ensemble des revenus de toute l'optique terrestre a fortement augmenté au second semestre après un premier semestre morose, et les revenus sur l'ensemble de l'année sont équivalents à ceux de 2009. A l'inverse de l'activité terrestre, les revenus de l'activité sousmarine sont restés faibles tout au long de l'année, et leur baisse à un rythme à deux chiffres par rapport à 2009 explique largement la baisse des revenus de l'ensemble de l'optique en 2010.

Les revenus de la division accès mobile sont de 4,064 milliards d'euros en 2010, en hausse de 14,6 % par rapport à 2009, la croissance s'étant poursuivie sur l'ensemble du portefeuille de technologies d'accès radio. La croissance a été dominée par des investissements particulièrement élevés en Amérique. Sur cette région, la poussée croissante du trafic de données mobiles hautdébit a conduit les opérateurs à des investissements pour ajouter de la capacité et mettre à niveau les fonctionnalités données de leurs réseaux 3G. Ces investissements ont été un élément clé de la croissance de notre activité mobile en 2010, la croissance de la seule activité 3G WCDMA ayant été de plus de 40% entre 2009 et 2010. Notre activité 3G CDMA a également bénéficié d'un renouveau de l'intérêt des opérateurs pour de la capacité et des fonctionnalités de données enrichies: nos revenus CDMA ont connu un fort sursaut suite à un premier semestre faible. En Chine, les investissements pour les équipements mobiles ont chuté suite aux déploiements 3G de 2009, et à l'exposition universelle de Shanghai. Plus tard dans l'année, les dépenses pour les équipements mobiles en Chine et dans d'autres zones de la région Asie Pacifique se sont renforcées, dans la mesure où les opérateurs ont augmenté leurs investissements en 2G pour faire face à la croissance du nombre d'abonnés. Ceci a permis à l'activité 2G GSM d'afficher un très fort second semestre et une croissance de presque 10 % sur l'ensemble de l'année 2010. Un autre moteur de notre activité mobile en 2010 a été la reconnaissance de nos premiers revenus significatifs en LTE (technologie mobile de quatrième génération).

Notre activité en accès fixe a connu une baisse de 4,4 %, les revenus de cette activité sont de 1,548 milliard d'euros. Cette baisse s'explique largement (i) par le déclin continu, à deux chiffres, de notre activité de commutation TDM, qui reflète une contraction continue sur l'ensemble du marché des investissements pour une telle technologie traditionnelle, (ii) une baisse des cœurs de réseau de nouvelle génération, l'ensemble ayant contrebalancé l'augmentation à un chiffre de l'activité d'accès fixe. La croissance de l'accès fixe est largement liée à de forts gains dans les réseaux résidentiels et l'accès en fibre GPON (dans les régions Asie Pacifique et Amérique), ainsi qu'à l'activité IPDSLAM, qui a retrouvé des niveaux plus habituels à la fin de l'année, grâce à une forte croissance en EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique).

Notre segment d'activité Réseaux a enregistré en 2010 un résultat opérationnel de 187 millions d'euros (soit 1,9% des revenus), contre une perte de 297 millions d'euros en 2009. Cette amélioration significative du résultat d'exploitation est due à des volumes plus importants, aux initiatives en cours de

réduction des dépenses, en particulier des opérations, des coûts des achats et des coûts de la conception des produits, et à des évolutions favorables en termes de ventes dans le mix produit / géographie. Les contributions de l'IP et du mobile à cette meilleure rentabilité ont été particulièrement fortes.

SEGMENT S3

Les revenus du segment S3 sont de 4,537 milliards d'euros en 2010, en hausse de 4,4% par rapport aux 4,344 milliards d'euros de 2009 à taux de change courants. A taux de change constants entre 2009 et 2010, nous pensons que les revenus de cette activité auraient crû à un taux inférieur à celui publié entre 2009 et 2010 (4,4%). Cependant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer quelle aurait été la baisse à taux de change constant en 2009 à cause de la représentation des informations liée la nouvelle organisation 2011.

Les revenus de l'activité Services ont été en hausse par rapport à 2009. La croissance des revenus était concentrée sur l'Amérique et la région Asie Pacifique. Les services gérés de sous-traitance et l'intégration de système et de réseaux on augmenté à un taux à deux chiffres en 2010. Cette augmentation, en plus de celle du service de maintenance multi vendeur, a été en partie compensée par NBI et notre activités de services attachés aux produits. L'activité construction et implémentation de réseaux (NBI, Network Build and Integration), qui s'occupe du génie civil autour des sites où doivent être installés les équipements, a connu une baisse à un chiffre de ses revenus en 2010. La baisse de la maintenance associée à nos propres produits s'est concentrée sur la région EMEA et reflète le souhait de nos clients de réduire leurs dépenses de maintenance.

Les revenus de l'activité applications d'opérateurs ont été en hausse en 2010 par rapport à 2009. La croissance à un chiffre en Amérique et en région EMEA a été largement contrebalancée par le déclin en Asie Pacifique. En 2010, les secteurs les plus forts de notre activité ont été les applications avancées et les applications d'opérateurs. Ces gains ont été largement compensés par la baisse des investissements dans les applications classiques de paiement et de messagerie. Les revenus de notre activité Motive (gestion à distance d'abonnés) sont restés étales.

Le résultat opérationnel du segment S3 a été de 30 millions d'euros en 2010 (soit 0,6% des revenus), contre un résultat de 162 millions d'euros en 2009. La baisse s'explique principalement par l'activité Services qui a été impactée négativement par le mix produit et client.

SEGMENT ENTREPRISE

Les revenus du segment Services ont atteint les 1,185 milliard d'euros en 2010, soit 4,0 % de plus que les 1,139 milliards d'euros de 2009. L'activité de réseaux de données a été particulièrement forte, et a permis de reconnaître les premiers revenus de notre nouveau commutateur Ethernet à 10 gigabits par seconde, lancé au cours du second semestre. Genesys, notre activité de logiciels de centres de contact, a également été en hausse, mais le secteur de la téléphonie (voix) est resté terne. La croissance

de l'activité Entreprise s'est concentrée sur la région Asie Pacifique. À taux de change constants entre 2009 et 2010, les revenus du segment Entreprise auraient augmenté à un taux inférieur aux 4 % publiés. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer quelle aurait été la baisse à taux de change constant en 2009 du fait de la représentation des informations liée la nouvelle organisation 2011.

Le résultat du segment Entreprise s'élève à 83 millions d'euros, soit 7,0 % du revenu de 2010, contre 36 millions d'euros soit 3,2 % du revenu en 2009. La hausse s'explique par les impacts positif du mix produit et la réduction des dépenses.

6.6 TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

LIQUIDITÉS

Variations de trésorerie pour les exercices 2011 et 2010

Puisque que l'activité Genesys a été comptabilisée en activités abandonnées en 2011, les montants 2010 des flux de trésorerie donnés dans le texte ci-dessous sont présentés sur les mêmes bases, afin de faciliter la comparaison avec la période actuelle.

Analyse de la variation de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 1 497 millions d'euros en 2011 pour atteindre le montant de 3 534 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette diminution s'explique par l'utilisation de la trésorerie liée aux activités d'investissement pour 782 millions d'euros (il s'agit principalement de la trésorerie utilisée pour l'achat de valeurs mobilières de placement pour 270 millions d'euros et par des investissements pour 558 millions d'euros, quelque peu compensé par la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles), la contribution négative de la trésorerie liée aux activités de financement pour 939 millions d'euros (principalement la trésorerie utilisée pour le rachat et le remboursement de la dette long terme pour 874 millions d'euros et 83 millions d'euros de dividendes payés principalement aux intérêts minoritaires dans Alcatel Shanghai Bell). D'un autre côté, en 2011 l'effet net des variations de taux de conversion a eu un impact positif de 207 millions d'euros et la trésorerie opérationnelle a eu un léger impact positif de 19 millions d'euros.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La capacité d'autofinancement était positive de 503 millions d'euros en 2011, à comparer à une capacité d'autofinancement de 147 millions d'euros en 2010. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par l'amélioration du « résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » qui était positif de 251 millions d'euros en 2011 à comparer à une perte de 70 millions d'euros en 2010.

La variation nette de la trésorerie opérationnelle a été positive de 19 millions d'euros en 2011 à comparer à une variation nette négative de 190 millions d'euros en 2010. Ce montant tient compte de la capacité d'autofinancement positive, comme expliqué au paragraphe ci-dessus, mais aussi de

l'impact négatif de la variation nette des actifs et passifs courants négative en 2011 (176 millions d'euros de trésorerie utilisée en 2011, contre 26 millions d'euros de trésorerie dégagée en 2010). Cette variation d'une année sur l'autre s'explique par l'augmentation des flux de trésorerie liés au besoin en fonds de roulement opérationnel, qui sont négatifs de 200 millions d'euros en 2011, à comparer à 62 millions d'euros en 2010. Les stocks ont contribué positivement à cette variation pour 556 millions d'euros, cet impact étant dû à la diminution des cycles de fabrication et à l'externalisation de certaines des activités de production du Groupe en 2011. Les créances ont aussi contribué positivement à la variation pour un montant de 229 millions d'euros, principalement expliqué par l'augmentation des cessions de créances sans recours représentant un impact positif de 176 millions d'euros. Ces deux impacts positifs furent plus que compensés par l'impact négatif des avances et acomptes reçus pour 278 millions d'euros (en raison d'une diminution des paiements par anticipation regus des nos principaux clients et d'une diminution du nombre de nouveaux contrats entrés en vigueur en 2011 dans l'activité sous-marine) et par l'impact négatif des dettes fournisseurs pour 634 millions d'euros (principalement expliqué par la diminution des stocks Résultant de l'amélioration des délais de fabrication et de l'externalisation de centaines des activités de production du Groupe en 2011 comme mentionné ci-dessus). Les intérêts et impôts nets payés ont représenté une variation nette négative de 308 millions d'euros en 2011, à comparer à une variation nette négative de 363 millions d'euros en 2010. Ceci est la conséquence de montants d'impôts payés moindres en 2011 comparé à 2010. Les montants d'intérêts nets payés sont stables malgré la diminution de la trésorerie nette en 2011, ceci étant expliqué par la diminution du taux d'intérêt moyen pondéré de la dette financière brute du Groupe.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. La variation de la trésorerie d'investissement a été négative de 782 millions d'euros, comparé à une variation positive de 922 millions d'euros en 2010. Cette dégradation de 1 704 millions d'euros s'explique principalement par la trésorerie dégagée par les cessions de valeurs mobilières de placement pour un montant total de 1 392 millions d'euros en 2010, à comparer à un montant négatif de 270 millions d'euros au titre des acquisitions de valeurs mobilières de placement en 2011, et par les impacts positifs de 2010 liés à la cession de l'activité spécialisée dans les produits et solutions du vide (Vacuum) pour 93 millions d'euros et à la vente de notre participation dans 2Wire pour 75 millions d'euros. Cette plus forte utilisation de trésorerie a été compensée en partie par un niveau plus faible des dépenses d'investissement en 2011 (558 millions d'euros) par rapport à 2010 (673 millions d'euros).

Flux de trésorerie liés aux activités de financement. La variation de trésorerie de financement a été négative de 939 millions d'euros en 2011, à comparer une variation positive de 470 millions d'euros en 2010. Les principales explications de cette variation sont l'augmentation des remboursements d'emprunts à court et long termes avec 874 millions d'euros remboursés en 2011 (dont 818 millions d'euros au titre du remboursement de l'OCEANE 2011) contre 384 millions d'euros remboursés en 2010 (dont 327 millions d'euros au titre du remboursement de la dette obligataire convertible Lucent Series A à 2,875 %, avec une date de remboursement optionnelle en juin 2010) et l'émission pour 816 millions d'euros de nouveaux emprunts court et long termes en 2010 (dont 487 millions au titre de l'émission des Senior Notes à 8.50 % dus en janvier 2016 et 195 millions d'euros au titre des emprunts à taux variable dus en 2011/2012, avec possibilité de prolongation jusqu'en 2016), aucune nouvelle dette long terme n'ayant été émise en 2011.

Activités abandonnées. Aucune trésorerie n'a été générée en 2011 ni en 2010 au titre des activités abandonnées, ceci du fait que la trésorerie générée par les activités opérationnelles de Genesys (94 millions d'euros en 2011 et 64 millions d'euros en 2010) a été compensée par la trésorerie utilisée par les activités d'investissement (principalement les dépenses d'investissement et les dividendes) et les activités de financement (à travers le recours à la centralisation automatisée de la trésorerie du groupe principalement) des activités abandonnées.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ressources et perspectives de flux de trésorerie. Les ressources financières du Groupe proviennent de différentes origines, dont la trésorerie générée par nos activités opérationnelles, l'émission d'emprunts et de titres donnant accès au capital sous différentes formes, et des facilités bancaires, y compris le crédit bancaire syndiqué de 1,4 milliard d'euros arrivant à échéance en avril 2012 (avec une extension jusqu'au 5 avril 2013 pour un montant de 837 millions d'euros) et que le Groupe n'a pas encore utilisé (voir « Crédit bancaire syndiqué » ci-dessous). La capacité du Groupe à accéder à ces ressources dépend de divers facteurs, dont la capacité des clients à payer les créances dues, la perception de la qualité de notre risque crédit par les bailleurs de fonds et investisseurs, la capacité du Groupe à respecter les clauses financières attachées au crédit bancaire syndiqué et les conditions de marché en général. Compte tenu des conditions actuelles des marchés financiers, nous ne pouvons pas compter sur notre capacité à accéder à ces marchés à tout moment. De plus, compte tenu des notes attribuées à sa dette court-terme et de la faible liquidité du marché français des « billets de trésorerie », Alcatel-Lucent a décidé de ne pas intervenir pour le moment sur ce marché.

Les besoins de trésorerie du Groupe à court terme sont principalement liés à nos opérations, y compris les plans de restructuration, les investissements et le remboursement des emprunts à court terme. Le Groupe estime que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement, y compris les placements à court terme, représentant un montant total de 4 473 millions d'euros au 31 décembre 2011, sont suffisants pour faire face aux besoins du Groupe dans les 12 prochains mois. Environ 1 208 millions d'euros de notre trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement sont détenus dans des pays, principalement en Chine, qui sont sujets à des restrictions liées au contrôle des changes. Ces restrictions peuvent limiter l'utilisation de cette trésorerie par nos filiales à l'extérieur de leurs juridictions locales. Nous continuons la mise en œuvre des mesures devant en principe permettre de procéder à des rapatriements et ainsi de réduire ce montant. Le Groupe ne prévoit cependant pas que ces restrictions puissent avoir un impact sur la capacité du Groupe à faire face à ses engagements de trésorerie.

En 2012, le montant estimé des décaissements au titre des restructurations déjà annoncées, ou potentiellement nouvelles, pourrait être substantiellement plus élevé qu'en 2011, année où ce montant s'élevait à 344 millions d'euros. L'amplitude avec laquelle ce montant pourrait excéder en 2012 celui de 2011 dépendra de notre capacité à redéployer nos ressources au sein du Groupe, dans le cadre du modèle opérationnel qu'Alcatel-Lucent a adopté en 2010. Par ailleurs, nous anticipons une légère augmentation de nos investissements en 2012 par rapport au montant de 558 millions d'euros (y compris la capitalisation des frais de développement) dépensé en 2011.

En décembre 2010 Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire Senior avec une maturité au 15 janvier 2016 (les "Senior Notes"), un taux de 8,5% et un montant nominal total de 500 millions d'euros. La trésorerie reçue a été utilisée pour refinancer en partie l'OCEANE 4,75 % due le 1er janvier 2011. Les Senior Notes contiennent des engagements restreignant, entre autres, la capacité du Groupe à: (i) émettre ou garantir des emprunts complémentaires ou émettre des actions de préférence; (ii) payer des dividendes, rembourser le capital social et investir dans des participations ne donnant pas le contrôle, (iii) accorder ou s'exposer à certaines sûretés réelles ou privilèges et (iv) effectuer une fusion, un regroupement ou une vente d'actifs. Ces engagements, qui sont habituels en cas d'émission d'emprunts à haut rendement (« high yield bonds ») font l'objet d'un certain nombre de restrictions et d'exceptions. Ces restrictions et exceptions permettent généralement à Alcatel-Lucent de conduire ses opérations, sa stratégie et son financement sans impact significatif. Les Senior Notes prévoient également que, si certains changements de contrôle se produisaient, Alcatel-Lucent serait amené à proposer de racheter la totalité des Senior Notes à un prix de rachat de 101 % de leur montant principal, plus tous les intérêts courus non échus et non payés.

D'après notre connaissance actuelle de notre activité et de nos ressources en capitaux ainsi que des conditions générales du marché, nous considérons que nous avons des ressources suffisantes pour financer nos opérations. Toutefois, si les conditions du marché venaient à se détériorer significativement, les marchés financiers pourraient entraîner une limitation de notre accès aux cautions de soumission et de bonne exécution ou bien si nos clients étaient amenés à réduire significativement leurs prévisions de dépenses, notre situation de trésorerie pourrait évoluer défavorablement. Si nous ne pouvions pas générer suffisamment de liquidités pour satisfaire des besoins de trésorerie supérieurs à nos prévisions actuelles, nous serions éventuellement amenés à devoir obtenir des liquidités supplémentaires soit par des améliorations opérationnelles ou par des ressources externes telles que des augmentations de capital, des ventes d'actifs, ou des financements par des tiers. Comme noté plus haut, la disponibilité de tels financements dépend de nombreux facteurs.

Au 14 mars 2012, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de la société	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	
Moody's	B1	B2	Not Prime	Negative	10 novembre 2011	10 novembre 2011
Standard & Poor's	В	В	В	Stable	9 novembre 2009	12 avril 2011

Au 14 mars 2012, les notations d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	jour de la perspective
Moody's	B3 ⁽¹⁾	n.a	Négative	20 janvier 2012	20 janvier 2012
Standard & Poor's	B ⁽²⁾	n.a	Stable	9 novembre 2009	12 avril 2011

- (1) Excepté pour obligations d'Alcatel-Lucent et les titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui ne bénéficient pas d'une garantie d'Alcatel-Lucent pour lesquels la notation a été arrêtée le 20 janvier 2012.
- (2) Excepté pour les titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui sont notés CCC.

Moody's: Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent. Dans le même temps, Moody's a arrêté la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas d'une garantie. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la Perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Negative. La note B1 de la dette à long terme a été confirmée.

Le 18 février 2009 Moody's a abaissé les notes du Groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba3 à B1. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est abaissée de B2 à B3. La note relative à la dette court terme a été confirmée à Not Prime. Les perspectives négatives ont été maintenues

La note de Groupe donnée par Moody pour la dette d'Alcatel-Lucent Inc. a été retirée le 18 février 2009, à l'exception des titres préférentiels du Lucent Technologies Capital Trust I et des emprunts obligataires qui continuent d'être notés.

La grille de notation de Moody's va de la notation AAA, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe soit B1 et B2 est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B3. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie B: « les obligations notées B sont considérées comme spéculatives et comportant des risques élevés ».

Standard & Poor's : Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revue sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Négative à Stable. Les notes B ont été confirmées.

Le 9 novembre 2009, Standard & Poor's a abaissé de B+ à B les notes long-terme d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ainsi que de leurs obligations senior non garanties. La note B des dettes court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été abaissée de CCC+ à CCC. La perspective Négative reste inchangée.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit B+ est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B et B-. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « Une obligation notée B est plus susceptible d'être en défaut qu'une obligation notée « BB », mais l'émetteur a pour le moment la capacité de faire face aux engagements attachés à cette obligation. Des conditions économiques ou financières défavorables réduiraient probablement la capacité, ou la volonté, du débiteur de remplir ses engagements pris au titre de l'obligation ».

La notation CCC des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est dans la catégorie CCC qui comprend également les notations CCC+ et CCC-. Standard & Poor's donne la définition suivante de la catégorie CCC : « Une obligation notée « CCC » est actuellement susceptible d'être en défaut et est dépendante de conditions économiques et financières favorables pour que l'émetteur remplisse ses engagements financiers la concernant. En cas de mauvaises conditions économiques et financières, l'émetteur n'aurait probablement pas la capacité de faire face à ses engagements financiers attachés à l'obligation ».

Au 31 décembre 2011, notre dette financière brute s'élevait à 4 619 millions d'euros à comparer à 5 378 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Dette à court terme : au 31 décembre 2011, la part à court terme des emprunts est de 329 millions d'euros, qui comprend les emprunts obligataires à taux variable de 100 millions d'euros, émis en juillet 2010 et en octobre 2010, à maturité 2012 mais avec, à chaque échéance, la possibilité de prolonger pour un an ou jusqu'à 2016 (dont 50 millions d'euros ont été remboursés en février 2012) et 101 millions d'euros d'intérêts courus non échus, le reste représente des prêts bancaires, des lignes de crédit et autres dettes financières

6.6 TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

Dette long terme : au 31 décembre 2011, la part à long terme des emprunts est de 4 290 millions d'euros. 76 millions de dollars US de la dette obligataire convertible d'Alcatel-Lucent USA Inc. 2,875% Series B, dû en juin 2025 ont été rachetés

en février 2012 (correspondant à 59 millions d'euros de dette et une valeur nominale de 116 millions de dollars US ou 90 millions d'euros).

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. au 31 décembre 2011

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros. Étant donné que la totalité du crédit n'est pas tirée à ce jour, la non-extension ou le non-renouvellement de la partie qui expire en avril 2012 n'aura pas d'effet immédiat sur la situation financière du Groupe.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionné par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, le Groupe a respecté chaque trimestre ce ratio financier. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée au 8 février 2012, date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes Groupe au 31 décembre 2011.

6.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Groupe a un certain nombre d'obligations contractuelles qui vont au-delà de 2012. Parmi ces dernières, on notera notamment la dette financière à long terme et les intérêts financiers, les crédits baux, les locations simples, les commandes d'immobilisations et autres obligations fermes d'effectuer des paiements. Le total de nos obligations de paiement au 31 décembre 2011 pour ces éléments est

présenté ci-dessous, fondées sur les décaissements futurs minimaux à effectuer en fonction de ces engagements fermes. Les montants relatifs à la dette financière, aux locations financières et à la part capitaux propres des emprunts convertibles sont déjà pris en compte dans le bilan consolidé présenté par ailleurs dans ce document.

(En millions d'euros)					
Obligations fermes d'effectuer des paiements	Avant le 31 décembre 2012	2013-2014	2015-2016	2017 et suivantes	Total
Dette financière hors crédit bail	315	1 040	1 415	1 831	4 601
Crédit bail (1)	14	3	1	-	18
Composante capitaux propres des obligations convertibles	-	259	164	76	499
Sous-total - comptabilise dans l'état de la situation financière	329	1 302	1 580	1 907	5 118
Frais financiers sur la dette financière (2)	293	526	335	1 007	2 161
Contrats de location simple	223	316	202	195	936
Commandes d'immobilisations	35	-	-	-	35
Obligations fermes d'achat (3)	575	542	285	370	1 772
Sous-total - engagements	1 126	1 384	822	1 572	4 904
Total des obligations contractuelles (4)	1 455	2 686	2 402	3 479	10 022

- (1) Dont 13 millions d'euros au titre des contrats de cession-bail relatifs à des actifs d'infrastructures informatiques vendus à la société Hewlett Packard (« HP »). Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous.
- (2) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la note 24. Si toutes les dettes existantes au 31 décembre 2011 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement représenteraient environ 252 millions d'euros (dont 73 millions d'euros à payer en 2013-2016 et le reste en 2017 et lors des années suivantes).
- (3) Dont 1 416 millions d'euros relatifs aux engagements pris envers HP dans le cadre de l'accord global de commercialisation et de l'externalisation de l'infrastructure informatique. Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous. Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers ou d'accords d'externalisation.
- (4) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau (voir note 26).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2011, les engagements hors bilan s'élevaient à 2 056 millions d'euros, correspondant principalement à 1 210 millions d'euros de garanties sur les contrats à long terme pour la fourniture d'équipements de télécommunication et de services par nos filiales consolidées ou non. En général, le Groupe donne des garanties de bonne exécution aux clients par l'intermédiaire d'institutions financières. Ces garanties de bonne exécution et contre-garanties sont une pratique usuelle dans le secteur et sont fournies de façon habituelle pour les contrats long terme. Si certains événements intervenaient postérieurement à l'inclusion de ces engagements dans nos engagements hors bilan, tels que des retards par rapport aux délais de livraison convenus ou des réclamations au titre de

défaillances avérées au titre de l'exécution de ces contrats, ou le défaut de paiement de certains clients, des provisions seraient constituées dans les comptes consolidés pour tenir compte des risques estimés au sein des comptes « Provisions » ou « Montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction » ou dans le compte de provisions sur stocks. N'est pas pris en compte dans le montant ci-dessous de 2 056 millions d'euros un montant de 336 millions d'euros environ au titre des engagements de financement de la clientèle par le Groupe.

Concernant les garanties accordées au titre de la bonne exécution des contrats, seules celles émises par le Groupe pour contre-garantir une garantie accordée par une institution financière sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité normale sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	1 210	1 107	1 096
Effets escomptés non échus et assimilés avec secours (1)	1	2	2
Autres engagements (2)(3)	834	1 044	675
Sous-total – Engagements conditionnels	2 045	2 153	1 773
Sûretés et autres garanties sur la dette (4)	11	15	22
Garanties sur le cash pooling (5)	_	540	296
Total (6)	2 056	2 708	2 091

- (1) Les montants reportés sur cette ligne concernent les cessions de créances avec recours. Les montants totaux de cessions de créances sans recours sont donnés en note 19.
- (2) L'augmentation entre 2009 et 2010 s'explique principalement par des garanties données sur des demandes de financement de plans de retraite au Royaume-Uni (94 millions d'euros) et des garanties données à des autorités fiscales et douanières françaises dans le cadre de la création d'Alcatel-Lucent International (218 millions d'euros). En 2011, un montant de 244 millions d'euros sur les garanties données à des autorités fiscales et douanières françaises a été débloqué.
- (3) À l'exception de la garantie donnée à Louis Dreyfus Armateurs décrite ci-après.
- (4) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.
- (5) Il s'agit de la garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.
- (6) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau. Voir note 26 pour avoir un résumé des montants estimés de contribution.

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contregaranties reçues. Par ailleurs, la plupart des garanties données par la maison mère et des garanties de bonne exécution données aux clients du Groupe font l'objet de contrats d'assurance. En conséquence, l'exposition aux risques au titre des garanties pour lesquelles des informations sont fournies dans le tableau précédent devrait être diminuée des montants à recevoir des assurances en cas de réclamation.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de régimes postérieurs à l'emploi et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Ces engagements sont intégralement pris en compte dans les états financiers consolidés 2011 du Groupe inclus par ailleurs dans ce document. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe.

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du cocontractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2011 (1 million d'euros au 31 décembre 2010).

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission senior à échéance 2023 et l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission senior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent. Ces garanties subordonnées ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

Transactions d'externalisation

Au cours de l'année 2009, Alcatel-Lucent a signé un accord majeur d'externalisation avec la société Hewlett Packard ("HP") et l'a appliqué en 2010 (Alcatel-Lucent a également signé et appliqué d'autres transactions d'externalisation en 2009 et 2010 avec d'autres fournisseurs de services concernant la paye, certaines activités de R&D et de « business process »).

transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique prévoie que HP transformera et gérera une grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent. Partie intégrante d'une phase de transition initiale de 18 mois et d'une phase de transformation, HP investit ses propres ressources pour transformer la plateforme informatique globale d'Alcatel-Lucent. En conséquence, Alcatel-Lucent s'engage à restructurer ses opérations informatiques, ce qui est estimé à un coût de 200 millions d'euros. Ces coûts de restructuration, qui comprennent des coûts de licenciement et des coûts de transfert de certaines entités légales et ressources à HP, sont reconnus lorsqu'encourus, à partir de 2010. 22 millions d'euros de ces coûts de restructuration ont été reconnus au cours de l'année 2011 (28 millions d'euros en

Faisant également partie du transfert de ressources, en 2010, Alcatel-Lucent a vendu à HP des actifs d'infrastructures informatiques dans le cadre d'un accord de cession bail, les obligations de paiements correspondantes étant inclues dans la ligne «Crédit-bail» dans le tableau des obligations fermes d'effectuer des paiements ci-dessus, représentent un montant total de 13 millions d'euros au 31 décembre 2011 (34 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Faisant partie de l'ensemble de l'accord avec HP, Alcatel-Lucent s'est également engagé à acheter pour environ 451 millions d'euros de biens et services HP. Au sein de ce montant, 249 millions d'euros sont relatifs à l'engagement pris d'acquérir chaque année sur une période de quatre ans du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014 un montant d'environ 62 millions d'euros identique à celui des achats de biens et services à HP effectués du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009, et 202 millions d'engagement d'achats supplémentaires à effectuer sur cette même période de quatre ans de biens et services HP à utiliser dans le cadre des réseaux clients, avec un engagement restant total de 276 millions d'euros au 31 décembre 2011. L'obligation au titre des contrats de crédit bail et les obligations fermes d'achat relatives à cet accord sont comprises dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres des lignes « Crédit bail » et « Obligations fermes d'achat ».

Les deux engagements suivants font également partie des contrats HP:

• un engagement d'achat minimum relatif aux services de gestion informatique que HP et/ou des sociétés du groupe HP doivent effectuer ou procurer à Alcatel-Lucent sur une durée de 10 ans et pour un montant total de 1 408 millions d'euros (montant qui comprend 120 millions d'euros des 200 millions d'euros de coûts de restructuration mentionnés ci-dessus et avec un engagement restant de 976 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 206 millions d'euros au 31 décembre 2010)); et

• un engagement de faire des efforts commerciaux pour développer les ventes dans le cadre de l'accord global de commercialisation avec HP, comprenant l'établissement d'une équipe dédiée, pour un montant total de 298 millions d'euros sur dix ans (avec un engagement restant de 164 millions d'euros au 31 décembre 2011 (227 millions d'euros au 31 décembre 2010)).

Ces deux engagements, pour la part restante au 31 décembre 2011, sont compris dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres de la ligne « Obligations fermes d'achat ».

Autres engagements - Contrats d'approvisionnement/ Fournisseurs de services d'approvisionnement en matériels électroniques (Electronic Manufacturing Services (EMS))

Alcatel-Lucent sous-traite une part significative de ses activités de fabrication à un nombre limité de fournisseurs de services d'approvisionnement en matériel électronique (EMS). Les EMS produisent des produits Alcatel-Lucent en utilisant les spécifications Alcatel-Lucent, des plateformes de test conformes aux programmes d'assurance qualité Alcatel-Lucent, et les normes établies par Alcatel-Lucent. Les EMS doivent se fournir en composants et sous-ensembles qu'ils utilisent ensuite pour produire des produits sur le fondement des prévisions des besoins futurs d'Alcatel-Lucent auprès de fournisseurs agréés par Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'est pas propriétaire des composants et sous-ensembles achetés par les EMS et les titres de propriété de ces produits sont transférés à Alcatel-Lucent par les fournisseurs au moment où les EMS livrent ces produits. Le Groupe enregistre les stocks au moment de leur transfert de propriété des EMS à Alcatel-Lucent. Alcatel-Lucent constitue des provisions pour stock en excès ou obsolètes déterminées en fonction des tendances historiques de consommation et des estimations des besoins futurs, y compris pour les produits appartenant aux EMS et produits pour le compte d'Alcatel-Lucent, ainsi que sur les commandes irrévocables et non remboursables (« non-cancellable, nonreturnable » -"NCNR") que les sous-traitants EMS ont vis-à-vis de leurs fournisseurs pour des composants et sous-ensembles qui seront intégrés dans des produits Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'a pas d'engagement d'achat minimum dans ses contrats d'approvisionnement avec les EMS, et de ce fait, aucun engagement à ce titre ne figure dans le tableau des « obligations fermes d'effectuer des paiements » présenté au débute de cette note annexe.

Lettre de garantie en faveur de Louis Dreyfus Armateurs

Au cours du 1er semestre 2011, Alcatel-Lucent a signé une lettre de garantie (« LG ») en faveur de Louis Dreyfus Armateurs (« LDA »), notre coentrepreneur dans l'entité conjointement contrôlée Alda Marine, selon laquelle Alcatel-Lucent s'engage à indemniser toutes pertes provenant de l'exposition des équipes concernées aux radiations émanant de la centrale nucléaire endommagée de Fukushima, Japon, lors des réparations faites au cours du deuxième trimestre 2011 sur un câble sous-marin, qui ont nécessité l'utilisation de navires armés par LDA.

Notre dette potentielle au titre de cette LG ne devrait pas excéder 50 millions d'euros, augmentés annuellement par le taux le plus bas de (i) 5 % et (ii) le pourcentage d'augmentation des salaires des équipages concernées accordée par LDA. Cette LG expire le 15 avril 2081.

Comme le niveau des radiations mesuré durant les réparations est toujours resté sous les seuils critiques tels que définis par l'IRSN '(Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le risque d'avoir à effectuer des paiements au titre de cet engagement est considéré comme faible au 31 décembre 2011.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA SOCIÉTÉ ALCATEL-LUCENT USA INC.

Engagements liés aux cessions d'activités d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Alcatel-Lucent USA Inc. de certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Alcatel-Lucent USA Inc. et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocations et de seuils divers. Par exemple, au cours du quatrième trimestre 2009, Lucent a comptabilisé une provision supplémentaire de millions de dollars U.S. pour une réclamation d'indemnisation faite par NCR Corporation à AT&T Corp. et Alcatel-Lucent concernant leurs engagements environnementaux sur la dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin aux U.S.A. En 2010, une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée sur la base de la réduction du montant réclamé par NCR Corporation à AT&T et Alcatel-Lucent. Toute évolution relative à la procédure Fox River pourra occasionner des ajustements futurs de la provision actuelle. Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprise dans les états financiers consolidés. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Alcatel-Lucent USA Inc. dans le futur au-delà des montants déjà provisionnés.

Contrats de garantie et d'indemnisation d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnisations spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements varie mais est standard pour ce type de garantie.

Alcatel-Lucent USA Inc. reste potentiellement responsable pour environ 59 millions de dollars US au 31 décembre 2011 (72 millions de dollars US au 31 décembre 2010) au titre d'engagements de .location, qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation (ex-Agere) et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et l'étendue des obligations potentielles d'Alcatel-Lucent USA Inc. correspondantes va de 1 mois à 10 ans. Le cessionnaire de ces contrats de location cédés peut restructurer ou terminer ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Alcatel-Lucent USA Inc. de sa possible obligation. Alcatel-Lucent USA Inc. a, en général, le droit de recevoir une indemnité ou un remboursement de la part des bénéficiaires et Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type d'obligations.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec AT&T. Alcatel-Lucent USA Inc. a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur le résultat des opérations du Groupe, la position financière consolidée ou la trésorerie à court terme.

Garantie d'Alcatel-Lucent USA Inc. sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Alcatel-Lucent USA Inc. a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour l'emprunt obligataire Alcatel-Lucent à 6,375 % EUR à échéance 2014 (dont le montant principal était de 462 millions d'euros au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009). Cette garantie est sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent USA Inc. et est pari passu avec les autres emprunts obligataires sans privilèges d'Alcatel-Lucent USA Inc., à l'exclusion de ceux qualifiés expressément de senior aux obligations de garantie.

Financement de la clientèle. Conformément à une pratique courante du domaine d'activité du Groupe, celui-ci est amené à accorder des financements à certains de ses clients par le biais de conditions de paiement étendues, ou l'octroi de prêts ou de garanties vis-à-vis des financements obtenus auprès de tiers. De façon plus générale, le Groupe est amené régulièrement dans le cadre de son activité à signer des contrats long terme incluant des montants significatifs à payer par les clients sur de longues périodes.

Au 31 décembre 2011, le Groupe avait une exposition nette de provisions d'un montant de 234 millions d'euros au titre des financements de la clientèle, représentant environ 224 millions d'euros de paiements différés et de prêts, et 10 millions d'euros de garanties. Par ailleurs, le Groupe avait à cette même date, des engagements à fournir des financements pour un montant de 62 millions d'euros. Il est possible que ces engagements de financement ne soient jamais utilisés par leurs détenteurs et qu'en conséquence aucun financement ne soit accordé par le Groupe avant leur extinction.

Les engagements de financement exercés et non encore tirés sont contrôlés en estimant et en jugeant notamment du risque de liquidité à long et court terme de chaque client, de la performance réelle des clients par rapport aux prévisions, des défis d'exécution auxquels les clients sont susceptibles d'être confrontés, des évolutions du contexte concurrentiel, ainsi que l'expérience du client en termes de gestion. Quand le Groupe met en évidence un problème, il met en place des actions protectrices, qui peuvent inclure l'annulation des engagements non tirés. Bien que de telles actions puissent permettre de limiter l'exposition globale, elles ne pourront cependant pas prévenir le Groupe contre des pertes encourues au titre des engagements déjà exercés et des garanties données.

PROCESSUS D'APPROBATION DU RISQUE CRÉDIT DES CLIENTS

Le Groupe s'engage dans un processus minutieux d'approbation préalable du risque crédit client avant de fournir un quelconque financement ou une quelconque garantie à une institution financière, qui financerait ses clients. Tout engagement significatif doit être approuvé par le groupe « Trade and Project Finance » et, dans certains cas, être évalué par l'équipe centrale d'Analyse Financière et d'Évaluation des Risques, chacun de ces organismes étant indépendant des départements commerciaux. Le Groupe contrôle en permanence le crédit accordé aux clients et tente de limiter le risqué associé, dans certains cas, en obtenant des sûretés réelles ou en titrisant ou transférant à des banques ou des agences de crédit export une partie des risques relatifs au financement.

Bien que, comme discuté ci-dessus, le Groupe dispose d'un processus rigoureux d'approbation des crédits et prenne des actions pour limiter son exposition au risque de crédit, si les

conditions économiques et le secteur des télécommunications en particulier, devaient se détériorer, conduisant à la défaillance des clients, le Groupe pourrait être amené à subir des pertes sur les crédits accordés, par le biais des conditions de paiement ou sous forme de prêts ou dans le cadre des garanties données aux clients, ainsi qu'au titre de l'exposition commerciale pour les contrats long terme et la perte de l'activité future avec ces clients. Dans un tel contexte, si le nombre de clients défaillants devait augmenter, cela conduirait à réduire les flux de trésorerie futurs et à encourir des pertes supérieures aux provisions déjà comptabilisées, ce qui pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

INVESTISSEMENTS

Nous anticipons une légère augmentation de nos investissements en 2012 par rapport au montant de 558 millions d'euros dépensé en 2011, montant incluant la capitalisation des frais de développement. Le Groupe considère que la situation actuelle de trésorerie, des flux de trésorerie attendus et des accords de financement existants lui apportent suffisamment de flexibilité pour être en mesure de faire face à ses engagements financiers à court et long terme et à poursuivre son programme prévisionnel d'investissements. Le Groupe se fonde, pour asseoir son jugement, sur les conditions économiques et de marché actuelles et futures. Si ces conditions étaient amenées à se détériorer, le Groupe pourrait être contraint à engager de nouvelles actions de restructuration et chercher de nouvelles sources de financement, ce qui pourrait s'avérer difficile s'il n'y a pas d'amélioration de l'environnement économique et du fait de notre accès limité aux marchés de capitaux à rendement fixe, comme c'est le cas actuellement.

6.8 PERSPECTIVES POUR 2012

Bien que la visibilité reste limitée, notre objectif pour 2012 est de réaliser une marge de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (à l'exclusion de l'impact

négatif sans effet sur la trésorerie des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) supérieure à celle de 2011, et d'atteindre un niveau positif élevé de trésorerie nette à la fin de l'année 2012.

6.9 RISQUES DE MARCHÉ

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe n'est pas de prendre des positions spéculatives. Les stratégies pour réduire les risques de change et de taux ont pour objectif de réduire mais pas d'annuler l'impact positif ou négatif des variations de change et de taux.

Les instruments dérivés détenus au 31 décembre 2011 étaient principalement des couvertures de transactions commerciales et financières en cours ou futures ou étaient relatives à des dettes émises.

Les dettes émises par le Groupe sont principalement en euros et en dollars US. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable une partie des émissions effectuées à taux fixe.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Ce risque de crédit est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le

rating des contreparties. Au 31 décembre 2011, toutes les contreparties sont classées dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition par rapport à chaque contrepartie est calculée en prenant en compte la juste valeur des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe, conduisant son activité commerciale et industrielle dans le monde entier, est exposé à des risques de change. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour se protéger contre les fluctuations des devises étrangères et de leur impact potentiel sur les actifs, dettes, revenus et charges.

Les transactions futures sont principalement des contrats commerciaux fermes et des transactions projetées. Les contrats commerciaux entrés en vigueur et les transactions prévues sont couverts au moyen d'opérations de change à terme. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

RISQUE DE TAUX SUR LA DETTE NETTE

En cas de baisse des taux, la juste valeur de la dette à taux fixe du Groupe augmentera et il deviendra plus coûteux de la racheter (sans prendre en compte le fait qu'une augmentation du risque crédit d'Alcatel-Lucent réduirait la valeur de la dette).

Dans le tableau ci-dessous, la variation potentielle de la juste valeur pour les instruments sensibles aux variations de taux est calculée sur l'hypothèse d'une baisse ou hausse hypothétique et instantanée pour 2011 et 2010 de 1 % des taux d'intérêts pour toutes les maturités et pour toutes les devises. Les instruments sensibles aux variations de taux d'intérêts sont les dettes long terme à taux fixe ou les swaps et les valeurs mobilières de placement.

		31 d	écembre 2011	31 décembre 2010				
(En millions d'euros)	Valeur dans les comptes	Juste valeur	Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 % (3)	Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 %	Valeur dans les comptes	Juste valeur	Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 %	Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 %
Actifs								
Valeurs mobilières de placement	939	939	6	(6)	649	649	4	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	3 534	3 534	-	-	5 040	5 040	-	-
Passifs (2)								
Obligations convertibles	(2 015)	(1 812)	(39)	37	(2 739)	(3 151)	(114)	106
Autres emprunts obligataires	(2 236)	(1 874)	(104)	94	(2 286)	(2 131)	(126)	114
Autres dettes financières	(368)	(368)	-	-	(353)	(353)	-	-
Dérivés de taux	36	36	12	(12)	42	42	16	(16)
Prêt aux membres des coentreprises	18	18	-	-	24	24	-	-
Trésorerie (dette financière nette) avant instruments financiers	(92)	473	(125)	113	377	120	(220)	200
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres actifs courants et non courants	57	57	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres passifs courants et non courants	(5)	(5)	-	-	(15)	(15)	-	_
Trésorerie (dette financière nette)	(40)	525	(125)	113	362	105	(220)	200

- (1) Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la valeur dans les comptes est considérée comme une bonne approximation de la juste valeur.
- (2) Plus de 95 % des emprunts obligataires du Groupe ont été émis à taux fixe. Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la dette à long terme est inférieure à sa valeur dans les comptes du fait de la forte hausse de notre spread de crédit. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la dette à long terme était supérieure à sa valeur dans les comptes du fait de taux d'intérêts faibles.
- (3) Si le taux d'intérêt devient négatif après la baisse de 1 %, la sensibilité est calculée avec un taux d'intérêt égal à 0 %

La juste valeur des instruments présentés dans le tableau ci-dessus est calculée en utilisant des logiciels de calcul financier standards de marché et les paramètres de marché prévalant au 31 décembre 2011.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ET DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part inefficace de la variation des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie était une perte de 1 million d'euros au 31 décembre 2011, à comparer à un profit de 2 millions d'euros au 31 décembre 2010 et un profit de 2 millions d'euros au 31 décembre 2009. Aucun montant n'est exclu de la mesure de l'inefficacité.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET

Le Groupe ne fait plus de couverture d'investissement net d'une activité à l'étranger. Aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009, aucun instrument dérivé n'était qualifié de couverture d'un investissement net.

RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe peut être amené à utiliser des dérivés pour gérer les investissements en actions cotées qui pourraient être détenues. Le Groupe peut vendre des options d'achat sur des actions détenues en portefeuille et tout profit serait alors mesuré par différence entre la valeur comptable de ces titres et le prix d'exercice de l'option, augmenté de la prime reçue.

Le Groupe peut également être amené à utiliser des instruments dérivés sur les actions d'autocontrôle. De telles transactions sont autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2011.

Le Groupe n'a mis en place aucun instrument dérivé sur des titres cotés ou sur des actions d'autocontrôle.

Des informations complémentaires relatives aux risques de marché et aux risques de crédit, comprenant des informations sur les instruments de couverture utilisés, sont fournies dans la Note 29 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document.

6.10 QUESTIONS JURIDIQUES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq

défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1er février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. Les demandes de l'ICE ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et sont plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 million d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommagesintérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1er juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait avoir lieu en juillet 2012 et se dérouler sur une période de six mois environ.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en

raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 4,5 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2011 et prévoit de générer environ 5,6 millions de dollars US en 2012. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Poursuites et procédures aux États-Unis

L'autorité des marchés financiers (« SEC ») et le ministère de la Justice (« DOJ ») des États-Unis ont mené une enquête sur d'éventuelles violations par Alcatel-Lucent de la loi sur la corruption à l'étranger (« FCPA ») et des lois fédérales en matière de valeurs mobilières. Dans le cadre de cette enquête, la SEC et le DOJ ont demandé des informations concernant les opérations d'Alcatel-Lucent dans plusieurs pays.

Alcatel-Lucent a mené des pourparlers transactionnels avec le DOJ et la SEC concernant les enquêtes menées sur la base d'éventuelles violations du FCPA. Ces pourparlers ont abouti à des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC. Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent ne reconnaît ni ne nie les accusations de la SEC, et s'engage indéfiniment à ne point violer la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis.

L'accord avec le DOJ a été entériné par la cour le 1er juin 2011. Selon l'accord avec le DOJ, Alcatel-Lucent a conclu un contrat (« DPA ») aux termes duquel sont suspendues pour trois ans les poursuites pénales à son encontre pour violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables en rapport avec ses activités aux Costa Rica, Honduras, Malaisie, Taïwan, Kenya, Nigeria, Bangladesh, Équateur, Nicaragua, Angola, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ouganda, et Mali. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG Centroamerica) ont plaidé coupables pour conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Cet accord avec le DOJ comporte aussi une clause pour l'évaluation par un superviseur français de la conformité avec les lois contre la corruption.

Alcatel-Lucent a effectué pour un montant de 25 millions de dollars le premier des quatre versements de l'amende de 92 million de dollars – provisionnée pour les montants restant dus et payable sur une période de trois ans. Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica ont chacune plaidé coupable de conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Suite à l'accord avec le DOJ et la SEC, pour les trois prochaines années un superviseur français s'assurera de la conformité d'Alcatel-Lucent avec les lois contre la corruption et surveillera l'efficacité des contrôles internes, tenues des livres comptables ainsi que ses directives et ses procédures en matière de reddition des comptes. En février 2011, Alcatel-Lucent a payé l'intégralité du montant de 45,4 millions de dollars en amendes civiles et restitution dues à la SEC.

ICE a tenté de participer à la transaction pénale en tant que prétendue victime des activités d'Alcatel-Lucent, et a déposé une demande de restitution. Le 1er juin 2011, le tribunal a rejeté la demande de restitution d'ICE, jugeant qu'ICE n'est pas une victime. ICE a immédiatement tenté, par voie de référé administratif, de contraindre le tribunal à entendre sa cause, mais la demande d'ordonnance a été rejetée. ICE indique qu'elle pourrait faire appel de cette décision auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis. ICE a aussi interjeté appel de la décision du tribunal.

Le 30 avril 2010, ICE a introduit une action en justice en application de la loi « RICO » (loi contre la corruption et le crime organisé) devant le tribunal étatique de Miami, Floride (USA). ICE prétend que plusieurs entités différentes d'Alcatel-Lucent, ainsi qu'un ancien salarié, ont été impliqués dans un système de pots-de-vin et de corruption au niveau mondial, dans le cadre duquel le Groupe a effectué des paiements à des hauts représentants du gouvernement du Costa Rica et de ICE. ICE prétend qu'elle a subi un préjudice du fait de cette conduite et sollicite des dommages-intérêts triples, le remboursement des profits, et d'autres indemnités et compensations. Le 18 janvier 2011 le tribunal a statué en faveur de la fin de non-recevoir pour cause de forum non conveniens déposée par Alcatel-Lucent, et a invité ICE à déposer sa plainte au Costa Rica. ICE a interjeté appel de cette décision, et le 21 décembre 2011 la Cour d'Appel de Floride a confirmé la fin de non-recevoir du tribunal de première instance.

c/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

A propos du Kenya, les autorités cherchent à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués par CIT en 2000 à des consultants en liaison avec un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ASN »), et certains employés, anciens et actuels d'Alcatel-Lucent, en rapport avec à un projet de câble sousmarin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »). Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, un ancien consultant d'ASN et certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 17 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2011 et prévoit d'en générer pour approximativement 3.6 million d'euros en 2012. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

d/ Malaisie

Les autorités malaisiennes ont mené une enquête sur les activités de certains anciens employés d'une filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie qui ont eu lieu entre 2004 et 2006 et qui ont été décrites dans des mémoires déposés auprès des tribunaux par le DOJ and SEC dans le cadre du dossier décrit ci-dessus. L'enquête visait des paiements d'environ 15.000 dollars US faits à des employés d'une entreprise publique cliente en échange d'informations confidentielles. A l'issue de l'enquête, les autorités ont décidé de ne pas entamer de procédure à l'encontre de la filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie . Toutefois, à la suite des activités de 2004 à 2006 décrites dans lesdits mémoires, deux clients de Malaisie ont suspendu tout commerce nouveau avec Alcatel-Lucent pour une période de 12 mois commençant respectivement en janvier et février 2011.

LITIGES RELATIFS AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du Groupe sont chacune défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

Microsoft

Lucent, Microsoft et Dell étaient impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, certains des litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (Southern District) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont deux procès plaidés en 2008. Dans une de ces procédures, le 4 avril 2008, un jury a accordé à Alcatel-Lucent environ 357 millions de dollars US de dommages à l'encontre de Microsoft pour contrefaçon du brevet « Day », lequel couvre la saisie informatisée de données dans des champs d'information prédéfinis. Le 19 juin 2008 la Cour a confirmé le verdict et a aussi accordé des intérêts préalables au jugement de plus de 140 millions de dollars US. Le montant total des dommages et intérêts obtenu par Alcatel-Lucent en relation avec le brevet « Dav » excède 497 millions de dollars US.

Le 15 décembre 2008, Microsoft et Alcatel-Lucent ont signé un accord transactionnel et de licence concernant la plus grande partie de leurs contentieux, à l'exception de l'appel du jugement concernant le brevet Day interjeté par Microsoft auprès de la Cour d'Appel fédérale. Cette transaction comprend le retrait de l'ensemble des demandes en contrefaçon de brevet à l'encontre d'Alcatel-Lucent, et concède à Alcatel-Lucent une licence sur tous les brevets de Microsoft visés par ces procédures. De plus, le 13 mai 2009, Alcatel-Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de l'appel concernant Dell issu du procès d'avril 2008.

Le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du

11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day a débuté le 14 juillet 2011 au Tribunal Fédéral de San Diego, et le 29 juillet 2011, le jury a rendu un verdict concluant que Microsoft devait 70 millions de dollars US de dommages à Alcatel-Lucent avant intérêts. Le 10 novembre 2011, le tribunal a rendu son jugement en application du droit, abaissant le montant en faveur d'Alcatel-Lucent déterminé par le jury pour contrefaçon du brevet Day par Microsoft de 70 millions à 26,3 millions de dollars US. Le 16 novembre 2011, Alcatel-Lucent a fait appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel Fédéral. Le 29 décembre 2011, Alcatel-Lucent et Microsoft ont transigé sur le litige du brevet Day et ont déposé un désistement conjoint de la procédure auprès du tribunal. Cette affaire est maintenant réglée.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans la note 35 des comptes consolidés inclus par ailleurs dans ce document.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2010.

6.11 DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

DÉPENSES

En 2011, en valeur absolue, 15,2 % du chiffre d'affaires a été consacré à l'innovation et au support de nos différentes gammes de produits. Ces dépenses s'élevaient à 2,4 milliards d'euros avant la capitalisation des dépenses de développement et les plus ou moins values sur cession d'immobilisation, et à l'exclusion de l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, ce qui représente une baisse de 5,4 % par rapport aux 2,5 milliards d'euros de 2009 (ces 2,5 milliards d'euros représentant 15,6 % des

revenus de 2010). Cette baisse des frais de R&D reflète une baisse des investissements de R&D liés au développement de technologies classiques dans le cadre de l'effort de réduction globale des dépenses, l'essentiel de nos dépenses se concentrant sur les nouveaux produits. Une grande partie de nos dépenses de R&D a été réalisée sur notre portefeuille High Leverage Network[™], qui inclut, entre autres, les technologies mobiles LTE et lightRadio[™], le processeur réseau FP3 à 400 gigabits par seconde de la division IP, la technologie optique cohérente WDM à 100 gigabits par seconde, et le VDSL2 vectoring dans l'activité d'accès fixe.

6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.11 DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

POLITIQUES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 38 « Actifs incorporels », les dépenses en Recherche et Développement sont comptabilisées l'année où elles sont engagées, sauf en ce qui concerne les coûts de développement, qui sont capitalisés en tant qu'actifs incorporels quand ils se conforment strictement aux critères suivants :

- le projet est clairement défini et les coûts sont identifiés séparément et mesurés de manière fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- la capacité à utiliser ou vendre les produits issus de ce projet;
- la société a l'intention de finir le projet et d'utiliser ou vendre les produits créés dans le cadre du projet;
- l'existence d'un marché potentiel pour les produits créés dans le cadre du projet ou l'utilité des produits, en cas d'usage interne, est démontrée, de telle sorte qu'il est probable que le projet générera des avantages économiques futurs ; et
- des ressources adéquates sont disponibles pour terminer le projet.

Ces coûts de développement sont amortis pendant la durée de vie utile estimée des projets concernés. L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Spécifiquement, en ce qui concerne les logiciels, la durée de vie utile est déterminée de la manière suivante :

- en cas d'usage interne : en fonction de sa durée de vie utile probable ; et
- en cas d'usage externe : en fonction des perspectives de vente, de location ou de distribution sous d'autres formes.

Les coûts de développement capitalisés des logiciels sont ceux engagés durant les phases de programmation, de codification et d'essais. Les coûts engagés durant les étapes de conception et de planification, de définition des produits et de spécification des produits sont comptabilisés comme des dépenses.

L'amortissement des frais de développement de logiciels capitalisés à comptabiliser sur la période est égal au montant le plus élevé du (a) montant de la valeur brute multiplié par les revenus constatés au cours de la période et divisé par le total des revenus attendus sur ce logiciel et (b) de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle du logiciel correspondant ou des produits dans lesquels ils sont intégrés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés sur logiciels utilisés en interne est comptabilisé par fonction suivant leur utilisation.

Les coûts d'étude de conception engagés en rapport avec les clients (montants recouvrables déboursés dans le cadre des contrats avec les clients) sont inclus dans le travail en cours dans les contrats de construction.

En ce qui concerne les fusions, nous affectons une partie du prix d'acquisition à des projets de Recherche et Développement en cours qui peuvent être importants. Dans le cadre du processus d'analyse de ces fusions, nous pouvons prendre la décision d'acheter une technologie qui n'a pas encore été commercialisée plutôt que de développer la technologie en interne. Les décisions de cette nature tiennent compte des possibilités qui existent pour nous de rester à la

pointe des progrès technologiques rapides dans l'industrie des réseaux de données et de télécommunications.

La juste valeur de la recherche et du développement en cours acquis lors de la fusion est en général basée sur les calculs de valeur actuelle des revenus, une analyse des réalisations du projet et une évaluation de la contribution totale du projet et des risques du projet.

La projection des revenus utilisée pour évaluer la recherche et le développement en cours est basée sur les estimations de la taille des marchés pertinents et des facteurs de croissance, sur les tendances prévues en ce qui concerne la technologie et sur la nature et le moment prévu de l'introduction de nouveaux produits par Alcatel-Lucent et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs provenant de ces projets reposent sur les estimations par la direction du coût de ventes de ces projets, les charges d'exploitation et les impôts sur le revenu.

La valeur attribuée à la recherche et au développement en cours acquis est également ajustée pour refléter l'étape d'achèvement, la complexité du travail accompli jusqu'à présent, la difficulté de terminer le développement restant, les coûts déjà engagés et le coût envisagé pour terminer les projets.

Cette valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets à leur valeur actuelle. La sélection du taux d'actualisation est basée sur le coût moyen pondéré du capital d'Alcatel-Lucent, révisé à la hausse pour refléter les risques supplémentaires inhérents au cycle de vie du développement.

Les coûts de développement capitalisés considérés comme des actifs (soit générés en interne et capitalisés soit reflétés dans le prix d'acquisition d'une société) sont généralement amortis sur trois à dix ans.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », quand des événements ou des changements des conditions du marché indiquent un risque de dépréciation des actifs incorporels, un examen détaillé est effectué afin de déterminer si la valeur comptable nette de ces actifs reste inférieure à leur montant recouvrable, qui est défini comme la juste valeur (moins les coûts de vente) ou la valeur d'usage, selon la plus élevée de ces valeurs. La valeur d'usage est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif et sa cession finale.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable nette, la différence entre les montants est comptabilisée comme une perte de valeur. Les pertes de valeurs en ce qui concerne les actifs incorporels avec des durées de vie limitées peuvent être inversées si la valeur recouvrable devient supérieure à la valeur comptable nette (mais n'excède pas la perte initialement enregistrée).

Au cours de l'année 2011, une perte de valeurs de 4 millions d'euros a été comptabilisée au titre des technologies acquises (6 millions d'euros comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

Des pertes de valeur sur frais de développement capitalisés ont été comptabilisées pour 11 millions d'euros en 2011 et pour 3 millions d'euros en 2010.

APPLICATION DES POLITIQUES COMPTABLES À CERTAINES ACQUISITIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition significative en 2010 et 2011.

6.12 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ-MÈRE

Alcatel Lucent, société mère du Groupe, n'a pas d'activité opérationnelle. Elle détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion centralisée de la trésorerie ;
- la mutualisation du financement des frais de recherche et de développement et de propriété industrielle ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES 6.12 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ-MÈRE

7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Président du Conseil d'administration, encadré par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, rend compte de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Les thèmes suivants devant figurer dans le rapport sont traités au sein du chapitre Gouvernement d'Entreprise ou ailleurs, ainsi qu'indiqué ci-après :

- la composition du Conseil d'administration, les limitations de pouvoirs du Directeur Général et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des Comités à la Section 7.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise »;
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, à la Section 7.2. « Rémunérations et avantages à long terme »

- en ce qui concerne la politique de rémunération, les engagements en matière de retraite des mandataires sociaux, et les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, aux dirigeants mandataires sociaux;
- les procédures de contrôle interne et de gestion des risques à la Section 7.5 « Rapport du Président du Conseil d'administration – Contrôle interne et gestion des risques »;
- la participation des actionnaires aux Assemblées et les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique telles que visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, aux Sections 10.2 « Dispositions légales et statutaires particulières » et 9.6 « Autres informations sur le capital » respectivement.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1.1 PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Principes de Gouvernance

Nous adhérons au Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées (ci-après le « Code AFEP-MEDEF ») (www.medef.fr). Notre Conseil d'administration, lors des séances du 29 octobre et du 11 décembre 2008, a réitéré, et ensuite publié, son adhésion à ces principes, qui gouvernent notamment les modalités de fonctionnement de

notre Conseil d'administration et de ses Comités, décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

Notre politique en matière de gouvernement d'entreprise reflète les principes du Code AFEP-MEDEF, dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec l'organisation, la situation et les moyens de notre Société. Tel n'est pas le cas des deux points suivants :

Code AFEP MEDEF

Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans.

Pratiques d'Alcatel Lucent

La compétence et l'expérience des administrateurs ainsi que la bonne connaissance du Groupe, sont privilégiées dans la mesure où ces atouts ne représentent pas une source de conflit d'intérêts. Au demeurant, le critère d'ancienneté est absent des exigences du NYSE (cf. Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »), et parfois contesté par la doctrine.

Critère selon lequel le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire doit être conditionné à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise et à des conditions raisonnables d'ancienneté.

Le bénéfice du régime de retraite supplémentaire du Directeur Général n'est pas conditionné à sa présence dans la Société, mais le Conseil d'administration a déterminé des critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs qui conditionneront les droits du Directeur Général au régime de retraite au terme de son mandat (cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur Général »).

En outre, du fait de la cotation de nos titres au New York Stock Exchange (ci-après « NYSE »), nous nous efforçons de concilier les principes visés ci-dessus avec les règles du NYSE sur la gouvernance d'entreprise qui nous sont applicables, ainsi qu'avec les dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002. À cet égard, nous préciserons, lorsque cela s'applique, notre situation par rapport à ces dispositions.

Séparation des fonctions et pouvoirs

Alcatel Lucent est organisée selon le mode « moniste », avec un Conseil d'administration. Depuis 2006, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées. Elles sont assurées respectivement par M. Philippe Camus, depuis le 1er octobre 2008, et par M. Ben Verwaayen depuis le 15 septembre 2008. Leurs mandats d'administrateur ont été renouvelés par l'assemblée de 2010 pour une durée de 3 ans.

À la suite du renouvellement de leurs mandats par l'Assemblée générale en 2010, le Conseil d'administration a confirmé le principe de séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a décidé de renouveler M. Philippe Camus dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Ben Verwaayen dans ses fonctions de Directeur Général.

M. Philippe Camus préside le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et spécialement des Comités du Conseil, et plus généralement à ce que la Société se conforme aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Enfin, il bénéficie d'une délégation de pouvoirs, consentie par le Conseil d'administration, lui permettant de représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment auprès des pouvoirs publics, au plan national et international. Les pouvoirs du Président sont précisés à l'article 7 du Règlement Intérieur (cf. Section 7.1.3.1 « Règlement Intérieur du Conseil d'administration »).

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Le Règlement Interieur prévoit des limitations de ses pouvoirs pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil :

- la mise à jour des plans stratégiques annuels du Groupe, et toute opération stratégique significative non prévue par ces plans;
- le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissement;
- les acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros (valeur d'entreprise);
- les dépenses d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros;
- les offres et contrats commerciaux d'importance stratégique d'un montant unitaire supérieur à 1 milliard d'euros;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle et financière significatifs, avec des prévisions des revenus annuels supérieures à 200 millions d'euros, particulièrement s'ils impliquent une prise de participation significative dans le capital de la Société de la part d'un tiers:
- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros;
- les modifications éventuelles à l'accord dit « National Security Agreement » (« NSA ») conclu entre Alcatel, Lucent Technologies Inc. et certains organes gouvernementaux des États-Unis.

7.1.2 ORGANES DE DIRECTION DE LA SOCIETE

7.1.2.1 Le Conseil d'administration

Alcatel Lucent s'est doté d'un Conseil d'administration resserré, qui compte onze administrateurs nommés pour trois ans maximum, dont neuf sont indépendants. Le Conseil d'administration comprend aussi deux censeurs.

Philippe Camus

Président du Conseil d'administration

Ben Verwaayen

Directeur Général et administrateur

Daniel Bernard

Administrateur indépendant Président de Provestis

W. Frank Blount

Administrateur indépendant Président & Directeur Général de JI Ventures Inc.

Carla Cico

Administrateur indépendant

Stuart E. Eizenstat

Administrateur indépendant Associé spécialisé en Finance et Commerce international au sein du Cabinet Covington & Burling

Louis R. Hughes

Administrateur indépendant Président d'InZero Systems

Lady Sylvia Jay

Administrateur indépendant Présidente de L'Oréal UK Ltd

Jean C. Monty

Administrateur indépendant

Olivier Piou

Administrateur indépendant Directeur Général de Gemalto

Jean-Cyril Spinetta

Administrateur indépendant Président & Directeur Général d'Air France-KLM

Jean-Pierre Desbois

Censeur

Président du Conseil de surveillance du FCP « Actionnariat Alcatel-Lucent »

Bertrand Lapraye

Censeur

Membre du Conseil de surveillance du FCP « Actionnariat Alcatel-Lucent »

Yohann Bénard

Secrétaire Général

Nathalie Trolez Mazurier

Secrétaire adjoint du Conseil d'administration

Au 14 mars 2012, notre Conseil d'administration comporte 11 administrateurs de six nationalités différentes, dont deux femmes, et d'âge moyen de 63 ans. La durée des mandats est de trois ans et, conformément au Code AFEP-MEDEF, le renouvellement des mandats des administrateurs est échelonné. Compte tenu des renouvellements des mandats de certains administrateurs proposés à notre prochaine

assemblée générale annuelle, un tiers des mandats des membres du Conseil d'administration sera renouvelé chaque année à compter de 2013 (cf. Section 7.1.4.2 « Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations »).

Le Conseil comporte 11 administrateurs de 6 nationalités différentes dont 2 femmes

Renouvellement des mandats

		Administrateur			Durée des mandats						
Mandats	Age	indépendant	Nationalité	2009	20	10 2	011	2012	20	13	2014
Président Administrateur	63	Non	Française								
Directeur Général Administrateur	60	Non	Néerlandaise								
Administrateur	66	Oui	Française								
Administrateur	73	Oui	Américaine								
Administrateur	51	Oui	Italienne								
Administrateur	69	Oui	Américaine								
Administrateur	63	Oui	Américaine								
Administrateur	65	Oui	Britannique								
Administrateur	64	Oui	Canadienne								
Administrateur	53	Oui	Française								
Administrateur	68	Oui	Française								
	Administrateur Directeur Général Administrateur	Président Administrateur 63 Directeur Général Administrateur 66 Administrateur 73 Administrateur 51 Administrateur 69 Administrateur 63 Administrateur 63 Administrateur 64 Administrateur 53	Président Administrateur 63 Non Directeur Général Administrateur 66 Oui Administrateur 73 Oui Administrateur 51 Oui Administrateur 69 Oui Administrateur 63 Oui Administrateur 63 Oui Administrateur 64 Oui Administrateur 65 Oui Administrateur 65 Oui Administrateur 64 Oui Administrateur 65 Oui	Président Administrateur 63 Non Française Directeur Général Administrateur 60 Non Néerlandaise Administrateur 66 Oui Française Administrateur 73 Oui Américaine Administrateur 51 Oui Italienne Administrateur 69 Oui Américaine Administrateur 63 Oui Britannique Administrateur 64 Oui Canadienne Administrateur 65 Oui Française	Président Administrateur 63 Non Française Directeur Général Administrateur 60 Non Néerlandaise Administrateur 60 Administrateur 73 Oui Américaine Administrateur 69 Oui Américaine Administrateur 63 Oui Américaine Administrateur 64 Oui Britannique Administrateur 65 Oui Britannique Administrateur 64 Oui Canadienne Administrateur 65 Oui Française	Président Administrateur 63 Non Française Directeur Général Administrateur 60 Non Néerlandaise Administrateur 60 Administrateur 73 Oui Américaine Administrateur 69 Oui Américaine Administrateur 63 Oui Américaine Administrateur 64 Oui Britannique Administrateur 65 Oui Française Oui Américaine Administrateur 69 Oui Américaine Administrateur 60 Oui Française	MandatsAgeindépendantNationalité2009201020Président Administrateur63NonFrançaiseDirecteur Général Administrateur60NonNéerlandaiseAdministrateur66OuiFrançaiseAdministrateur73OuiAméricaineAdministrateur51OuiItalienneAdministrateur69OuiAméricaineAdministrateur63OuiAméricaineAdministrateur65OuiBritanniqueAdministrateur64OuiCanadienneAdministrateur53OuiFrançaise	MandatsAge indépendantNationalité200920102011Président Administrateur63Non FrançaiseImage: Comparison of the compariso	MandatsAge indépendantNationalité2009201020112012Président Administrateur63Non FrançaiseImage: Control of the co	MandatsAgeindépendantNationalité200920102011201220Président Administrateur63NonFrançaiseDirecteur Général Administrateur60NonNéerlandaiseAdministrateur66OuiFrançaiseAdministrateur73OuiAméricaineAdministrateur51OuiItalienneAdministrateur69OuiAméricaineAdministrateur63OuiAméricaineAdministrateur65OuiBritanniqueAdministrateur64OuiCanadienneAdministrateur53OuiFrançaise	MandatsAgeindépendantNationalité20092010201120122013Président Administrateur63NonFrançaiseDirecteur Général Administrateur60NonNéerlandaiseAdministrateur66OuiFrançaiseAdministrateur73OuiAméricaineAdministrateur51OuiItalienneAdministrateur69OuiAméricaineAdministrateur63OuiAméricaineAdministrateur65OuiBritanniqueAdministrateur64OuiCanadienneAdministrateur53OuiFrançaise

Le Conseil compte deux censeurs, qui participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration et qui sont à la fois salariés de la société Alcatel Lucent ou d'une société de notre Groupe et membres d'un Fonds commun de placement Alcatel-Lucent (cf. Section 7.1.3.1 « Règlement Intérieur du Conseil d'administration »). Leur mandat est de trois ans avec un renouvellement échelonné.

Ce dispositif a été mis en place en 2006 lors du rapprochement entre Alcatel et Lucent, et la représentation des salariés au Conseil de la Société par des administrateurs salariés a été remplacée par des censeurs, élus dans des conditions identiques, ce qui était plus adapté à la nouvelle structure internationale du Groupe.

Critères de sélection et indépendance des administrateurs

Les nominations de nouveaux administrateurs répondent à des **règles de sélection** appliquées par notre Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations. Le Conseil d'administration a par ailleurs engagé le processus de mise en conformité avec les dispositions légales de droit français sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration qui exigent qu'à la 1ère Assemblée générale ordinaire de 2014, 20 % des membres d'un conseil d'administration soient des femmes.

Les administrateurs bénéficient d'une compétence au regard des métiers hautement technologiques du Groupe, d'une expertise financière, et d'une indépendance indiscutable à l'égard de la Direction de la Société

Plus généralement, le Conseil s'attache à réunir des compétences diversifiées, susceptibles de lui apporter une expertise des métiers hautement technologiques du Groupe, ainsi qu'une expertise financière suffisante pour permettre de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers et sur le respect des normes comptables. Une attention particulière est également apportée à la qualité et à la complémentarité des parcours professionnels des administrateurs, à la fois sur le plan de la géographie et sur celui des fonctions exercées et des secteurs d'activité.

Le Conseil doit également faire preuve d'indépendance à l'égard de la Direction de la Société selon les critères rappelés

ci-après. Les **critères d'indépendance** retenus par le Conseil d'administration se fondent sur la règle posée par le Code AFEP-MEDEF: « Un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Neuf administrateurs sur onze ont la qualité d'administrateur indépendant

Le choix des critères d'indépendance repose sur la combinaison du Code AFEP-MEDEF et des exigences du NYSE. Ils sont conformes à ceux rappelés dans le Code AFEP-MEDEF, à l'exception du critère qui prévoit que l'ancienneté dans les fonctions d'administrateur ne dépasse pas 12 ans. En effet, le Conseil estime devoir privilégier la compétence et l'expérience des administrateurs ainsi que la bonne connaissance du Groupe, dans la mesure où ces atouts ne représentent pas une source de conflit d'intérêts. Au demeurant, le critère d'ancienneté est parfois contesté par la doctrine, et absent des exigences du NYSE.

La Société est par ailleurs en conformité avec les règles du NYSE et les dispositions du « Sarbanes-Oxley Act » en la matière. En effet, ces règles prévoient que le Conseil d'administration d'une société cotée aux États-Unis doit être composé d'une majorité de membres indépendants et que c'est le Conseil qui détermine si les critères d'indépendance sont remplis.

Lors de sa réunion du 8 février 2012, notre Conseil d'administration a examiné la situation de chaque administrateur en fonction des critères d'indépendance du

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Code AFEP-MEDEF et des recommandations du NYSE. Sur recommandation du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, il a estimé (i) que M. Philippe Camus et M. Ben Verwaayen ne peuvent pas être considérés comme indépendants puisque l'un des critères d'indépendance prévu par le Code AFEP-MEDEF est « ne pas être [...] mandataire social de la société », et (ii) que Lady Sylvia Jay, Mme Carla Cico, ainsi que MM. Daniel Bernard, W. Frank Blount, Stuart E. Eizenstat, Louis R. Hughes, Jean C. Monty, Olivier Piou et Jean-Cyril Spinetta, soit neuf membres sur 11, sont indépendants.

Ainsi, plus de la moitié des membres de notre Conseil d'administration a la qualité d'administrateur indépendant. De plus, conformément aux dispositions légales et à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Conseil compte au moins un administrateur indépendant – en l'occurrence M. Jean C. Monty – doté de compétences reconnues en matière financière et comptable.

Déontologie

Chaque administrateur (et censeur) s'engage à respecter les règles déontologiques régies par la **Charte de l'administrateur**, notamment le respect des règles boursières applicables ainsi que des règles de conduites édictées par Alcatel Lucent afin de prévenir tout délit d'initié (« Alcatel Lucent Insider Trading Policy »), qui délimitent les périodes pendant lesquelles il est interdit d'opérer sur les titres de la Société, le nombre minimum d'action que doit posséder chaque administrateur, et l'obligation d'informer l'AMF des opérations réalisées sur le titre Alcatel Lucent.

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance du Conseil:

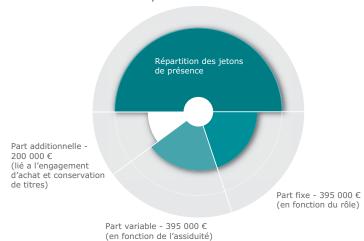
- aucun administrateur n'est dans une situation de conflit d'intérêt, étant rappelé que, conformément à la Charte de l'administrateur, un administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'une telle situation, même potentielle;
- il n'existe aucun lien familial entre les membres de notre Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de notre Société;
- il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel

- un membre du Conseil d'administration ou du Comité de Direction a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination et/ ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire; ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années;
- aucun administrateur n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Louis R. Hughes, en qualité de Président non-exécutif de la société américaine Outperformance Inc., qui a fait l'objet d'une liquidation amiable (« Chapter 7 » du U.S. Bankruptcy Code) en novembre 2008, et de M. Jean C. Monty, en tant qu'administrateur de la société canadienne Teleglobe Inc., qui a fait l'objet d'une liquidation en 2002, à la suite de laquelle des procédures judiciaires sont encore en cours.

Jetons de présence

Le Président et le Directeur Général de la Société ne perçoivent pas de jetons de présence. Les autres administrateurs perçoivent des jetons de présence dont la répartition est fonction, (i) pour une part fixe, de leur fonction au sein du Conseil et, le cas échéant, au sein d'un Comité du Conseil, et (ii) pour une part variable, de leur participation aux différentes réunions, conformément au Code AFEP-MEDEF. A cela s'ajoute une part additionnelle, répartie à parts égales entre les administrateurs, et conditionnée à l'investissement en actions Alcatel Lucent des sommes allouées au titre de jetons de présence additionnels, après impôts, ainsi qu'à la conservation des actions ainsi acquises pendant toute la durée du mandat d'administrateur.

Les jetons de présence sont versés chaque semestre, la part additionnelle liée à l'engagement d'achat et de conservation de titres étant versée lors du deuxième versement des jetons de présence.



Le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs s'élève à 990 000 euros au titre de l'exercice 2011 :

Part fixe	395 000 euros
Président du Comité de l'Audit et des Finances	25 000 euros
Président du Comité des Rémunérations, du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, du Comité Technologique, chacun	15 000 euros
Membre de Comité ayant la qualité d'administrateur	10 000 euros
Répartie également entre les administrateurs	solde
Part variable répartie en fonction de l'assiduité	395 000 euros
Part additionnelle	200 000 euros
TOTAL	990 000 euros

La rémunération globale des deux censeurs s'élève à 100 000 euros.

En application de la méthodologie exposée ci-dessus, les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par chaque administrateur et par chaque censeur au cours de l'exercice 2011 se sont élevés à :

	2010		2011	
Administrateurs	Montant total brut en euros	Montant total brut en euros	Dont la part relative à la qualité de membre d'un Comité	Dont la part relative à la qualité de Président de Comité
M. Bernard	127 231	125 051	15 000	15 000
M. Blount	122 231	125 051	30 000	
Mme Cico	56 525	90 595	10 000	
M. Eizenstat	104 435	111 477	20 000	
M. Hughes	94 337	95 595		15 000
Lady Jay	106 935	114 563	20 000	
M. Monty	106 837	106 083		25 000
M. Piou	106 935	111 477	20 000	
M. Spinetta	119 534	110 108	15 000	15 000
Total	945 000	990 000	130 000	70 000
Les censeurs				
M. Desbois	50 000	50 000		
M. Lapraye(*)	25 000	50 000		
M. Hauptmann ^(*)	25 000	_		

(*) M. Lapraye a succédé à M. Hauptmann en qualité de censeur suite à le réunion de l'assemblée générale de juin 2010.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus constituent la seule rémunération versée aux administrateurs par Alcatel Lucent et ses filiales au cours des exercices 2010 et 2011, à l'exception des sommes versées aux dirigeants mandataires sociaux décrites à la Section 7.2.2 « La situation des dirigeants », ci-après. Les administrateurs en fonction, à l'exception du Président et du Directeur général, ne détiennent pas d'options ou d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

De plus, il n'y a pas d'autres engagements de la Société à l'égard des administrateurs, à l'exception du Président et du

Directeur général, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Enfin, les administrateurs bénéficient au titre de leur fonction de la couverture de l'assurance responsabilité civile applicable à l'ensemble des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dite « *Directors* & *Officers* ».

INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS ET CENSEURS EN FONCTION

Philippe CAMUS

Président du Conseil d'administration Administrateur non indépendant

Né le 28 juin 1948, de nationalité française

Première nomination: 2008 - Fin de mandat: 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

400 125 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France: Président du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent, Cogérant du Groupe Lagardère, administrateur des Éditions P. Amaury, Président d'honneur du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), représentant permanent de la société Lagardère SCA au Conseil d'administration d'Hachette SA, représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'administration de Lagardère Services, membre du Conseil de surveillance de Lagardère Active, Vice-Président, Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-Arco.
- À l'étranger: Président Directeur Général de Lagardère North America Inc., Senior Managing Director de Evercore Partners Inc., administrateur de Schlumberger et de Cellfish Media LLC.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

 En France: Administrateur d'Accor, de La Provence, de Nice Matin, d'Hachette Filipacchi Médias et du Crédit Agricole SA, représentant permanent de la société Lagardère Active au Conseil d'administration de Lagardère Active BroadCast (Monaco) et membre du Conseil de surveillance d'Hachette Holding.

Carrière

- Ancien élève de l'École normale supérieure, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Philippe Camus a débuté sa carrière au département de la Gestion Financière de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 1982, il a rejoint la Direction Générale du Groupe Lagardère, dont il a été nommé Directeur Général et Président du Comité Financier en 1993. Il a supervisé le travail préparatoire à la création d'EADS dont il a été Président et Directeur Général de 2000 à 2005. Il est co-gérant du Groupe Lagardère depuis 1998 et Senior Managing Director d'Evercore Partners Inc. depuis 2006. Le 1er octobre 2008, il a été nommé Président du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent.
- Domaine d'expertise: 40 ans dans le secteur banque, finance, assurances et 13 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

Alcatel Lucent 3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris France

Ben VERWAAYEN

Directeur Général Administrateur non indépendant

Né le 11 février 1952, de nationalité néerlandaise

Première nomination: 2008 - Fin de mandat: 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

350 000 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Directeur Général et administrateur d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger: Membre du Conseil de surveillance d'Akzo Nobel*

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

 À l'étranger: Directeur Général et administrateur de BT Group Plc, administrateur indépendant d'UPS.

Carrière

- Ben Verwaayen est diplômé de l'université d'Utrecht, Pays-Bas, en droit et politique internationale. Ben Verwaayen commença sa carrière au sein de ITT Nederland BV où, de 1975 à 1988, il occupa différents postes aux départements Développement, Relations humaines et Communication avant d'accéder aux fonctions de Directeur Général. Ben Verwaayen fut nommé Président et Directeur Général de PTT Telecom, filiale de KPN aux Pays-Bas en 1988 avant de rejoindre le Groupe Lucent Technologies en 1997, en qualité de Vice-Président international, Directeur Général adjoint et Vice-Président du Comité de Direction. En 2002, Ben Verwaayen rejoint le Groupe BT en tant que Directeur Général, poste qu'il a occupé jusqu'en juin 2008. En 2006, Ben Verwaayen a été promu au rang d'officier de l'ordre d'Orange-Nassau et reçu les titres de Chevalier honoraire de l'Empire britannique et Chevalier de la Légion d'honneur en France. Le 1^{er} septembre 2008, le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent a nommé Ben Verwaayen Directeur Général à compter du 15 septembre 2008.
- Domaine d'expertise : 36 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle:

Alcatel Lucent 3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris France

Nomination effective au 1^{er} mai 2012

Daniel BERNARD

Administrateur indépendant

Né le 18 février 1946, de nationalité française

Première nomination: 2006 (1) - Fin de mandat: 2014

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

140 625 actions ordinaires via SCI Tilia et 14 622 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent, Président de Provestis, administrateur de Cap Gemini.
- À l'étranger : Président de Kingfisher Plc. (UK) et de Maiid Al Futtaim Retail (Dubai) et Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France: Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain.
- À l'étranger : Vice-Président de Kingfisher Plc. (UK).

Carrière

- Diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales, il a travaillé chez Delcev Industries (1969-1971), Socam Miniprix (1971-1975) et La Ruche Picarde (1975-1980) et fut Directeur Général du Groupe Metro France (1981-1989), membre du Directoire et chargé de la Direction des activités commerciales de Metro International AG (1989-1992), Président du Directoire (1992-1998) puis Président Directeur Général de Carrefour (1998-2005). Actuellement, il est Président de Provestis et de Kingfisher Plc. Londres. Depuis 2010, il est aussi Président de Majid Al Futtaim Retail (Dubai) et Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners.
- Domaine d'expertise : 42 ans dans le secteur de l'industrie, du commerce de détail et des services.

Adresse professionnelle:

Provestis 14, rue de Marignan - 75008 Paris France

Année de première nomination au sein du Conseil d'administration d'Alcatel: 1997.

W. Frank BLOUNT

Administrateur indépendant

Né le 26 juillet 1938, de nationalité américaine

Première nomination: 2006 (1) - Fin de mandat: 2014

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 193 actions ordinaires et 3 668 American Depositary Shares

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger : Président et Directeur Général de JI Ventures Inc., administrateur de KBR Inc., membre du Conseil de surveillance de China Telecom.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

À l'étranger : Président et Directeur Général de TTS Management Corp., administrateur d'Adtran Inc., de Hanson Plc. UK, de Caterpillar Inc. et de Entergy Corporation USA*.

Carrière

- Diplômé d'un Master's Degree of Science in Management de la Sloan School du Massachusetts Institute of Technology (MIT), d'un MBA en management de Georgia State University et d'un Bachelor of Science Degree in Electrical Engineering de l'Institut technologique de Georgie. Il occupe, entre 1986 et 1992, au sein d'AT&T Corp. la fonction de Président de groupe des activités opérations de réseaux et produits de communications. Il devient ensuite Directeur Général, de 1992 à 1999, de Telstra Corporation en Australie. Administrateur de FOXTEL Corp. (Australie) (1995-1999), de IBM-GSA Inc. (Australie) (1996-1999), de l'Australian Coalition of Service Industries (1993-1999) et de l'Australian Business Higher Education Roundtable (1993-1999). En 1991, il a occupé le poste de Directeur Général par intérim de la New American Schools Development Corporation à la demande du Président George Bush. Il est membre de l'Advisory Board de China Telecom. Il fut également Président-Directeur Général de Cypress Communications Inc. (2000-2002). De 2004 à 2007, il a été Président et Directeur Général de TTS Management Corp. Il est actuellement Président et Directeur Général de JI Ventures Inc.
- Domaine d'expertise : 51 ans dans le secteur de l'industrie et des télécommunications.

Adresse professionnelle:

1040 Stovall Boulevard N.E., Atlanta, Georgia 30 319 États-Unis

Mandat échu au cours de l'exercice 2011

Année de première nomination au sein du Conseil d'administration d'Alcatel: 1999.

Carla CICO

Administrateur indépendant

Née le 21 février 1961, de nationalité italienne

Première nomination: 2010 - Fin de mandat: 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 286 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent,
- À l'étranger : Administrateur d'EPTA (Italie).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

À l'étranger: Directeur Général de Rivoli S.p.A. (Italie)*,
 Directeur Général d'Ambrosetti Consulting (Chine).

Carrière

- Diplômée de la London Business School (MBA), de l'Université de Londres (MSE) et de l'Université de Venise, Italie (langues orientales), Carla Cico a dirigé, de 1987 à 1992, en tant que Déléguée principale à Pékin, le développement de l'équipementier italien Italtel sur le marché chinois. De 1993 à 1994, elle a occupé le poste de Déléguée de l'Institut de reconstruction industrielle italien à Pékin. Puis, de 1995 à 1999, elle a occupé le poste de Directrice des opérations internationales chez Stet International. Carla Cico a été élue une des femmes les plus influentes en Affaires Internationales par Forbes (1994) et Fortune (1995). De 2001 à 2005, elle était Directrice Générale de Brazil Telecom. Carla Cico a reçu le titre du meilleur Directeur Général du secteur des Télécommunications d'Amérique latine par *Reuters Institutional Investor Research* (2003). De 2007 à 2009, elle a été Directrice Générale de la filiale chinoise d'Ambrosetti Consulting, basée à Pékin. De 2010 à 2012, Carla Cico a été Directrice Générale de Rivoli S.p.A., société d'infrastructure civile ayant des activités en Italie et à l'étranger.
- Domaine d'expertise : 25 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle:

Strada Castellana 30/A 37128 Verona Italie

* Mandat échu au cours de l'exercice 2012

Stuart E. EIZENSTAT

Administrateur indépendant

Né le 15 janvier 1943, de nationalité américaine

Première nomination: 2008 - Fin de mandat: 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 881 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger: Administrateur indépendant d'United Parcel Service, de Globe Specialty Metals, Trustee de BlackRock Funds, membre du Conseil consultatif international de GML Ltd.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

 À l'étranger: Administrateur indépendant de Chicago Climate Exchange, de tradeAttache.com, de Mirant Corporation et de The Atlantic Council of the United States*, membre du Conseil consultatif international de The Coca-Cola Company*.

Carrière

- Stuart E. Eizenstat est diplômé en sciences politiques de l'université de Caroline du Nord et diplômé en droit de l'université de Harvard. Il a sept doctorats honoris causa reçus de diverses universités et autres établissements et a reçu la Légion d'Honneur française et de hautes distinctions de la part des gouvernements allemand, autrichien, israélien et américain. À la suite de l'obtention de son diplôme de droit, il a travaillé en tant qu'assistant à la Maison Blanche sous la présidence de Lyndon Johnson (1967-1968). Il a ensuite été conseiller et directeur exécutif de la politique intérieure à la Maison Blanche sous la présidence de Jimmy Carter (1977-1981). De 1981 à 1994, il a été associé et Vice-Président du cabinet d'avocats Powell, Goldstein, Frazer & Murphy et dans le même temps (1982-1992), il a été maître de conférence auxiliaire à l'université de Harvard (John F. Kennedy School of Government). Stuart E. Eizenstat a été nommé Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union Européenne, poste qu'il occupa de 1993 à 1996. Il a été Sous-Secrétaire d'État au Commerce International (1996-1997), Sous-Secrétaire d'État à l'Économie et aux Affaires agricoles (1997-1999) et Secrétaire Adjoint au Trésor (1993-2001), tout en étant représentant spécial du Président aux questions de l'Holocaust-Era. Sous le gouvernement Clinton, il eut un rôle prépondérant dans le développement d'opérations internationales de tout premier plan impliquant l'Union Européenne. Il est associé spécialisé en Finance et Commerce international au sein du cabinet d'avocats Covington & Burling. Il est, en outre, membre des Conseils d'administration d'United Parcel Service, de BlackRock Funds et de Globe Specialty Metals. Stuart E. Eizenstat est l'auteur de « Une justice tardive », qui a été traduit en allemand, français, tchèque et hébreu.
- Domaine d'expertise : 31 ans dans le domaine juridique et 15 ans dans le domaine des affaires gouvernementales.

Adresse professionnelle : Covington & Burling 1201 Pennsylvania Avenue, N.W., Suite 1117C Washington, DC 20004 États-Unis

Mandat échu au cours de l'exercice 2011

Louis R. HUGHES

Administrateur indépendant

Né le 10 février 1949, de nationalité américaine

Première nomination : 2008 - Fin de mandat : 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

18 844 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger : Président de InZero Systems (anciennement GBS Laboratories) (USA), Administrateur indépendant d'Akzo Nobel (Pays-Bas) et d'ABB (Suisse).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

À l'étranger : Directeur Général de GBS Laboratories (USA), Membre des Conseils d'administration de British Telecom (Royaume-Uni), d'Electrolux (Suède), de MTU Aero Engines GmbH (Allemagne) et de Sulzer (Suisse), Président non exécutif d'Outperformance (anciennement Maxager)(USA), membre du Conseil consultatif de British Telecom Americas (USA).

Carrière

- Louis R. Hughes est diplômé de l'université de Harvard (MBA, 1973) et de Kettring University (anciennement General Motors Institute), B.S. (ingénieur en génie mécanique, 1971). Il est Président du Conseil d'administration de InZero Systems (USA) (anciennement GBS Laboratories LLC). Il a également été Directeur Général de GBS Laboratories LLC de 2005 à 2010. Il est Executive Advisor Partner de Wind Point Partners. En outre, Louis R. Hughes est membre des Conseils d'administration d'ABB (Suisse, depuis 2003) et d'Akzo Nobel (Pays-Bas, depuis 2007). Il a été Directeur Général adjoint de Lockheed Martin Corp. Ses précédentes expériences professionnelles l'ont conduit à occuper les postes de Chief of Staff du Groupe de Reconstruction de l'Afghanistan au Département d'État américain de 2004 à 2005, Vice-Président exécutif de General Motors Corporation de 1992 à 2000, Président des opérations internationales de General Motors de 1994 à 1999, Président de General Motors Europe de 1992 à 1994 et Directeur Général d'Adam Opel AG de 1989 à 1992. Il fut Président non exécutif de Maxager (renommé Outperformance en 2008) de 2000 à 2008. De plus, il a également siégé aux Conseils de Sulzer (Suisse) de 2001 à 2009, British Telecom (Royaume-Uni) de 2000 à 2006, Electrolux AB (Suède) de 1996 à 2008, MTU AeroEngines GmbH (Allemagne) de 2006 à 2008, Deutsche Bank de 1993 à 2000, Saab Automobile AB de 1992 à 2000 et Adam Opel AG de 1989 à 1992. Il a également été membre du Conseil consultatif de British Telecom Americas (USA) de 2006 à 2009.
- Domaine d'expertise : 38 ans dans le secteur de l'industrie et 6 ans dans le domaine de la sécurité informatique.

Adresse professionnelle:

InZero Systems, 13755 Sunrise Valley Drive, Suite 750 Herndon, VA 20171 États-Unis

Lady Sylvia JAY

Administrateur indépendant

Née le 1er novembre 1946, de nationalité britannique

Première nomination: 2006 - Fin de mandat: 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 879 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent, administrateur indépendant de la Compagnie de Saint-Gobain.
- À l'étranger : Présidente de L'Oréal UK Ltd., Administrateur indépendant de Lazard Limited, Présidente de la Pilgrim Trust, Trustee de Prison Reform Trust et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

• À l'étranger : Vice-Présidente de L'Oréal UK Ltd.*, Présidente de Food From Britain, Trustee de Body Shop Foundation*

Carrière

- Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheuse à la London School of Economics, Lady Jay, CBE, a occupé diverses fonctions comme haute fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été détachée un temps en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor, et a aidé à la fondation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, avant de passer de nouveau plusieurs années à Paris en tant qu'épouse de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur Général de la Fédération britannique de l'alimentation, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 2005, après laquelle elle est devenue Vice Chairman, puis Chairman de L'Oréal UK & Ireland. Elle est devenue Chevalier de la Légion d'honneur en 2008 et Honorary Doctorate of laws, Nottingham University en 2009.
- Domaine d'expertise : 6 ans dans le secteur banque, finance, assurance, 11 ans dans le secteur de l'industrie et 35 ans dans le secteur du service public.

Adresse professionnelle:

L'Oréal (UK) Itd 255 Hammersmith Road - W6 8AZ Londres Rovaume-Uni

Mandat échu au cours de l'exercice 2011

Jean C. MONTY

Administrateur indépendant

Né le 26 juin 1947, de nationalité canadienne

Première nomination: 2008 - Fin de mandat: 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 919 actions ordinaires et 1 000 000 American Depositary Shares via Libermont Inc

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger : Administrateur de Bombardier, de DJM Capital, de Centria Inc. et de Fiera Sceptre Inc., membre du Conseil consultatif international de l'école des Hautes Études Commerciales.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

• À l'étranger : Administrateur de Emergis, de Centria Capital, de Centria Commerce et de Fiera Capital Inc.

Carrière

- Licencié ès lettres du Collège Sainte-Marie de Montréal, Jean C. Monty a une maîtrise en économie de l'université de Western Ontario et une maîtrise en gestion commerciale de l'université de Chicago. Jean C. Monty commença sa carrière à Bell Canada en 1974 et occupa de nombreux postes au sein du Groupe BCE. Il rejoint Nortel Networks Corporation en octobre 1992 en qualité de Président et Directeur des Opérations puis devient Président et Directeur Général en mars 1993. Le 24 avril 2002, Jean C. Monty, Président du Conseil et Directeur Général de Bell Canada Entreprises (BCE Inc.) prit sa retraite après une carrière de 28 ans. Jean C. Monty est, depuis 1998, membre du Conseil d'administration de Bombardier Inc., de DJM Capital, de Centria Inc., et de Fiera Sceptre Inc. Il est également membre du Conseil consultatif international de l'école des Hautes Études Commerciales. Il a été nommé membre de l'Ordre du Canada pour son engagement dans le domaine des affaires, des questions d'intérêt public et de la vie communautaire. En reconnaissance de ces réalisations, il a été désigné Directeur Géneral canadien de l'année en 1997. En outre, il a été reçu à l'Académie des Grands Montréalais.
- Domaine d'expertise: 31 ans dans le secteur des télécommunications et 7 ans dans le secteur des finances.

Adresse professionnelle:

1485, rue Sherbrooke Ouest, Suite 2B - Montréal (Québec) Canada

Olivier PIOU

Administrateur indépendant

Né le 23 juillet 1958, de nationalité française

Première nomination: 2008 - Fin de mandat: 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

34 122 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent.
- À l'étranger : Directeur Général et administrateur de Gemalto (Pays-Bas).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Directeur Général et administrateur d'Axalto, administrateur d'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique).
- À l'étranger : Président d'Eurosmart.

Carrière

- Olivier Piou est diplômé de l'École Centrale de Lyon (ECL, 1980). Après son service militaire dans la division alpine, il rejoint Schlumberger en 1981 en tant qu'ingénieur de production, puis occupe au sein de Schlumberger de nombreuses fonctions dans les domaines de la technologie, du marketing et des opérations, en France et aux États-Unis. En 2004 il procède avec succès à l'introduction en bourse d'Axalto, la division carte à puces de Schlumberger dont il est le Directeur Général. En 2006 il conduit la fusion avec Gemplus qui crée Gemalto, le leader mondial de la sécurité numérique. Il est depuis 2006 Directeur Général et membre du Conseil d'administration de Gemalto. Monsieur Piou fut également membre du Conseil d'administration de l'INRIA (l'Institut National français de Recherche en Informatique et en Automatique) et le Président d'Eurosmart, l'association internationale à but non lucratif basée à Bruxelles représentant l'industrie de la carte à puce.
- Domaine d'expertise : 31 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle:

Gemalto 6, rue de la Verrerie - 92190 Meudon France

Jean-Cyril SPINETTA

Administrateur indépendant

Né le 4 octobre 1943, de nationalité française

Première nomination: 2006 - Fin de mandat: 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

14 622 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France: Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent, Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Air France-KLM, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, Président du Conseil de surveillance d'Areva, membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace.
- À l'étranger : Administrateur d'Alitalia CAI, membre du Board of Governors de IATA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président, Directeur Général et administrateur d'Air France*, administrateur de La Poste et de Gaz de France Suez, représentant permanent d'Air France-KLM au Conseil d'administration de Le Monde des Entreprises.
- À l'étranger : Administrateur d'Alitalia et d'Unilever.

Carrière

• Diplômé d'études supérieures de droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Cyril Spinetta a commencé sa carrière comme adjoint d'enseignement puis attaché d'administration centrale (1961-1970). Après son passage à l'École nationale d'administration (promotion Charles de Gaulle, 1970-1972), il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Éducation nationale. Il a été à plusieurs reprises détaché auprès d'autres administrations, comme auditeur au Conseil d'État (1976-1978), chargé de mission au Secrétariat général du gouvernement (1978-1981), chef du service d'information de Pierre Mauroy, Premier ministre (1981-1983), Directeur de cabinet de Michel Delebarre lorsque celui-ci était ministre du Travail, ministre des Affaires sociales, ministre des Transports puis ministre de l'Équipement (1984-1986 et 1988-1990), chargé de mission et conseiller industriel à la présidence de la République (1994-1995), préfet (1995), conseiller technique au cabinet d'Édith Cresson, commissaire européen (1996), et expert national détaché auprès de la Commission européenne (1997). Après avoir été Président et Directeur Général de la Compagnie Air Inter (1990-1993), il fut administrateur et Président d'Air France (1997-2008), Président et Directeur Général (2004-2008) puis Président du Conseil d'administration du Groupe Air France-KLM et de nouveau Directeur Général depuis 2011. Il fut également Président du Board of Governors de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA). Il est administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain depuis 2005, administrateur d'Alitalia depuis 2009 et Président du Conseil de surveillance d'Areva depuis 2009.

• Domaine d'expertise : 18 ans dans le secteur du transport aérien et 40 ans dans le service public.

Adresse professionnelle:

Air France-KI M 45, rue de Paris - 95747 Roissy Charles-de-Gaulle Cedex France

Mandat échu au cours de l'exercice 2011

Jean-Pierre DESBOIS

Censeur

Né le 14 avril 1954, de nationalité française

Première nomination: 2006 - Fin de mandat: 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

4 179 parts du FCP 2AL

Références professionnelles et mandats en cours

• En France : Ingénieur chez Alcatel-Lucent France, Censeur au Conseil d'administration d'Alcatel Lucent, Président du Conseil de surveillance du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL).

Carrière

- Ingénieur chez Alcatel-Lucent France depuis 1986. Il débuta sa carrière en 1974 dans le déploiement de systèmes téléphoniques chez les opérateurs. À partir de 1981, il fut responsable de projets de développement logiciel au sein des équipes de Recherche et Développement. De 2000 à 2007, il eut différentes responsabilités « Opérations » dans le domaine des Applications telles que la réalisation des projets clients et le pilotage de la supply chain. Aujourd'hui, son activité est essentiellement consacrée au support des opérations dans le Groupe Logiciels Services et Solutions.
- Domaine d'expertise: 38 ans dans le secteur des télécommunications.

Adresse professionnelle:

Alcatel-Lucent France Centre de Villarceaux, Route de Villejust - 91620 Nozay France

Bertrand LAPRAYE

Censeur

Né le 4 décembre 1963, nationalité française

Première nomination: 2010 - Fin de mandat: 2012

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues :

1 726 parts du FCP 2AL

Références professionnelles et mandats en cours

• En France : Ingénieur chez Alcatel-Lucent France, Censeur au Conseil d'administration d'Alcatel Lucent, membre du Conseil de surveillance du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

• En France : Administrateur de l'institution de prévoyance La Boétie Prévoyance.

Carrière

- Bertrand Lapraye est Ingénieur Électricien, diplômé de l'institut National Polytechnique de Grenoble (ENSIEG) France, section automatique-traitement du signal. Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris. Licencié en droit de l'Université panthéon Sorbonne Paris 1. Bertrand Lapraye débute sa carrière au sein de la Compagnie Générale d'Électricité (CGEE ALSTHOM) de 1988 à 1990. Il rejoint ensuite une société de services en informatique (SEMA Group) où il intervient pour divers clients (Défense nationale, EDF, Ministère de l'agriculture, Compagnie Générale de Géophysique) comme ingénieur d'études puis chef de projet informatique. En 1997, il rejoint le centre de recherches du groupe Alcatel pour participer à un programme de plateformes logicielles destinées aux équipements et systèmes de Télécommunications, notamment optiques et IP. Il fut responsable d'équipe architecture (1999), puis consultant (2001) pour des projets de développement distribués (Europe, Canada, Inde, Amérique du Nord). En 2003, il fut membre de l'équipe de recherche sur l'Internet mobile émergent (réseaux ad hoc, WiMAX, Mobile IP). Il est titulaire de 7 brevets relatifs à la gestion de réseaux et aux réseaux mobile IP haute capacité. En 2008, en tant que membre de la Direction Technique du groupe Carrier, il prend part aux projets de rationalisation de l'effort R&D au sein du groupe Alcatel Lucent. En février 2010, il devient consultant sur l'amélioration de l'efficacité et des coûts de R&D en réseaux W-CDMA par la mise en œuvre des méthodes Agile / Lean. Depuis juin 2011 il exerce la mission de Correspondant à la protection des données personnelles (Correspondant Informatique et Libertés) à Alcatel-Lucent France.
- Domaine d'expertise : 24 ans dans le secteur de l'industrie dont 15 ans dans les Télécoms.

Adresse professionnelle:

Alcatel-Lucent France Centre de Villarceaux, Route de Villejust - 91620 Nozay France

7.1.2.2 Les Comités du Conseil d'administration

Notre Conseil compte quatre Comités spécialisés, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du Conseil et lui soumettent leurs avis et propositions.

COMITÉ DE L'AUDIT ET DES FINANCES

Jean C. Monty, Président

Daniel Bernard W. Frank Blount Jean-Cyril Spinetta Jean-Pierre Desbois (Censeur)

COMITÉ DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

Daniel Bernard, Président

W. Frank Blount Stuart E. Eizenstat Lady Sylvia Jay

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Jean-Cyril Spinetta, Président

Lady Sylvia Jay Olivier Piou Stuart E. Eizenstat

COMITÉ TECHNOLOGIQUE

Louis R. Hughes, Président

Carla Cico Olivier Piou Jeong Kim Philippe Keryer Ted Leonsis (Membre externe) Jean-Pierre Desbois (Censeur) Bertrand Lapraye (Censeur)

A l'exception du Comité Technologique, qui compte des administrateurs, des censeurs et des personnalités extérieures au Conseil, tous les Comités du Conseil ne sont composés que d'administrateurs et, en ce qui concerne le Comité de l'Audit et des Finances, d'administrateurs et de censeurs. Le Président, le Directeur général et les administrateurs non membres de chaque Comité peuvent assister aux séances avec voix consultative, à l'exception des réunions du Comité des Rémunérations et du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations consacrées, le cas échéant, à leur situation personnelle.

Le Conseil d'administration a constaté que les administrateurs qui composent le Comité de l'Audit et des Finances, le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité Technologique sont tous indépendants en application des règles qu'il a adoptées. La part des administrateurs indépendants au sein de chaque Comité va ainsi au-delà du Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, les règles du NYSE prévoient que les sociétés cotées aux États-Unis soient dotées d'un comité d'audit, d'un comité des nominations/gouvernement d'entreprise et d'un comité des rémunérations. Chacun de ces comités doit être composé exclusivement de membres indépendants du Conseil d'administration et doit avoir une charte écrite qui traite de certains sujets spécifiés dans les règles du NYSE. Dans le cas d'Alcatel Lucent, ces trois Comités spécialisés sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants et chaque comité est doté d'une charte qui définit ses compétences et qui traite la plupart des sujets précisés dans les règles du NYSE.

Le rôle et le fonctionnement des 4 Comités sont détaillés à la Section 7.1.4 « Compétences et travaux des Comités du Conseil d'administration ».

7.1.2.3 Le Comité de Direction

Au 14 mars 2012, le Comité de Direction est composé de :

Ben Verwaayen

Directeur Général

Stephen A. Carter

Président de la Région Europe, Moyen-Orient et Afrique, Directeur du Marketing et de la Communication

Robin Darque

Directeur de la Transformation des Processus et des Systèmes d'Information

Adolfo Hernandez

Président du segment opérationnel Logiciels, Services et Solutions et de l'activité Secteurs stratégiques

Christel Heydemann

Directrice des Ressources Humaines et de la Transformation

Philippe Keryer

Président du segment opérationnel Réseaux

Jeona Kim

Président des Bell Labs et Directeur de la Stratégie

Georges Nazi

Président de l'Assurance Qualité et des Livraisons Clients

Rod Powell

Directeur des Opérations

Rajeev Singh-Molares

Président de la Région Asie-Pacifique

Paul Tufano

Directeur Financier

Robert Vrii

Président de la Région Amériques et Directeur des Alliances Stratégiques du Groupe

Fin des fonctions au sein du Comité de Direction

- K. Frank a occupé ses fonctions jusqu'au 1er mars 2012
- T. Burns a occupé ses fonctions jusqu'au 1er février 2012
- P. Segre a occupé ses fonctions jusqu'au 31 janvier 2012
- J. Dickson a occupé ses fonctions jusqu'au 29 novembre 2011
- P. Barnabé a occupé ses fonctions jusqu'au 21 août 2011
- V. Mohan a occupé ses fonctions jusqu'au 20 juillet 2011
- J. Davidson a occupé ses fonctions jusqu'au 31 mai 2011

Début des fonctions au sein du Comité de Direction

- R. Powell a pris ses fonctions le 29 novembre 2011
- C. Hevdemann a pris ses fonctions le 22 août 2011
- G. Nazi a pris ses fonctions le 31 mai 2011

7.1.3 COMPÉTENCES ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et sur les principales décisions affectant son activité. Il analyse également les perspectives ouvertes par les activités de recherche et de développement d'Alcatel Lucent, et se prononce sur les grandes options technologiques retenues. Il contrôle en outre la gestion économique et financière du Groupe, et autorise les opérations financières ayant un impact significatif sur ses comptes.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration précise les conditions dans lesquelles s'exercent ces attributions, et notamment les seuils au-delà desquels les décisions du Directeur général sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

7.1.3.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Retranscription intégrale du Règlement Intérieur de notre Conseil d'administration.

Préambule

Les administrateurs d'Alcatel Lucent (ci-après « la Société ») ont décidé d'édicter les règles de fonctionnement suivantes constituent le règlement intérieur du Conseil d'administration, afin de définir ses modalités de fonctionnement et son rôle au regard des règles de gouvernement d'entreprise.

Ce règlement, approuvé par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008, et tel qu'amendé lors du Conseil d'administration du 7 décembre 2011, est principalement destiné à :

- préciser le rôle du conseil vis-à-vis de l'assemblée générale des actionnaires d'une part, et du Directeur général d'autre part, en explicitant les dispositions légales et statutaires existantes et le statut de ses membres ;
- optimiser l'efficacité des réunions et des débats, notamment en précisant le rôle du Président, et développer le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société, dans l'esprit des principes du gouvernement d'entreprise de la Société.

Ce règlement purement interne n'a pas pour but de se substituer ni aux lois applicables à la Société ni aux statuts de la Société mais de les mettre en œuvre de façon pratique. Il ne peut donc être ni opposé à la Société, ni être opposable aux tiers et aux actionnaires.

Il sera porté à la connaissance des actionnaires dans le rapport du Conseil à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre I Le rôle du conseil

Article 1 Délibérations du conseil

En sus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et les principales décisions affectant ses activités. Cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique et les opérations de restructuration interne, les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan, et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière

Article 2 Décisions soumises à l'approbation préalable du conseil

Le Directeur général doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil les décisions suivantes :

- la mise à jour des plans stratégiques annuels du Groupe, et toute opération stratégique significative non prévue par ces plans;
- le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissement;
- les acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros (valeur d'entreprise) ;
- les dépenses d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros ;
- offres et contrats commerciaux d'importance stratégique d'un montant unitaire supérieur à 1 milliard d'euros :
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle et financière significatifs, avec des prévisions de revenus annuels supérieures à 200 millions d'euros, particulièrement s'ils impliquent une prise de participation significative dans capital de la Société de la part d'un tiers;
- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros ;
- les modifications éventuelles à l'accord dit « National Security Agreement » (« NSA ») conclu entre Alcatel, Inc. Lucent Technologies et certains gouvernementaux des États-Unis.

Article 3 Information du conseil

Le Conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la Société.

Il peut également avoir connaissance à tout moment, y compris dans l'intervalle qui sépare les réunions portant sur l'examen des comptes, de toute évolution significative de la situation financière et de la situation des liquidités ainsi que des engagements de la Société.

Titre II Les membres

Article 4 Indépendance

Le Conseil d'administration détermine les critères de définition de l'administrateur « indépendant » en fonction des principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société, et veille à ce que la proportion des administrateurs répondant à cette définition soit toujours supérieure à la moitié des membres du Conseil ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Par définition, un administrateur indépendant ne doit avoir aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible d'affecter sa liberté de jugement.

Article 5 Compétences

Les membres du Conseil d'administration seront choisis de façon à apporter une diversité de compétences, plus particulièrement dans les domaines de la technologie, des finances, des ressources humaines, des marchés émergents, ainsi qu'un lien avec les milieux universitaires et ceux des agences gouvernementales (en raison des activités hautement confidentielles de la Société). Au moins un administrateur « indépendant » devra être doté de compétences en matière financière

Les membres du Conseil ont, par ailleurs, la possibilité d'assister à des formations sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, organisées ponctuellement par la Société.

Afin que les administrateurs disposent et consacrent le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de leurs mandats, le Conseil d'administration doit s'assurer qu'aucun d'entre eux ne contrevient aux dispositions légales applicables en matière de cumul de mandats. Le nombre de mandats supplémentaires qu'un administrateur de la Société peut exercer dans des sociétés anonymes de toutes nationalités appartenant à des groupes différents ne saurait être supérieur à quatre.

Article 6 Rémunération

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence. Le montant annuel est fixé par l'assemblée générale. Ce montant global comprend les éléments suivants :

Jetons de présence

(i) Part fixe

La première partie est une partie fixe répartie selon les règles

- le Président du Comité de l'Audit et des Finances reçoit un montant annuel de 25 000 €;
- chacun des autres membres du Comité de l'Audit et des Finances reçoit un montant annuel de 15 000 €;

- le Président de chacun des trois autres comités reçoit un montant annuel de 15 000 €;
- chaque autre membre de ces trois autres comités recoit un montant annuel de 10 000 €;
- le solde de cette partie fixe est réparti par parts égales entre tous les administrateurs.

(ii) Part variable

La seconde partie est une partie variable répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres.

Jetons de présence liés à un engagement d'achat et de conservation de titres de la Société

Le montant de la part additionnelle est réparti par parts égales entre les administrateurs et son paiement est lié à un engagement d'achat et de conservation de titres de la part de chaque administrateur bénéficiaire.

Chaque administrateur doit utiliser le montant qu'il perçoit, après impôt calculé forfaitairement sur la base d'un taux de 40%, pour l'achat de titres de la Société et doit les conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions au sein de la Société.

L'acquisition des titres doit être réalisée dans les plus brefs délais suivant chaque versement, sous réserve des règles de conduite en matière de prévention des délits d'initiés.

Les actions doivent être inscrites sur un compte titres individuel nominatif au nom de l'administrateur.

Le Secrétaire reçoit du teneur de compte, une copie de l'avis d'opéré de chaque administrateur indiquant les conditions d'exécution de l'ordre et les modalités de règlement.

Une copie de la déclaration de transaction sur les titres doit être adressée à l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), dans les délais légaux. Le Secrétaire procède à la mise en ligne de ladite déclaration sur le site de la société.

Le règlement des jetons de présence est effectué en deux versements, l'un après l'assemblée générale annuelle et l'autre en fin d'année.

Les jetons de présence liés à l'engagement d'achat et de conservation de titres seront versés simultanément au deuxième versement des jetons de présence.

Le Président, le Directeur général et les administrateurs exerçant une fonction au sein de la direction générale de la Société ne perçoivent pas de jetons de présence.

Censeurs

Les Censeurs reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée générale, répartie entre eux et versée selon les mêmes modalités que les jetons de présence.

Titre III le Président

Article 7 Rôle du Président

Le Président du Conseil d'administration (ci-après « le Président ») organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et spécialement des comités du Conseil. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités aux travaux desquels ils participent.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre au meilleur niveau les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le seul à pouvoir agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

En accord avec le Directeur général, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment avec les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Article 8 Information du Président collaborateurs du Président

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe ; il reçoit toutes les informations utiles pour l'animation des travaux du Conseil et des comités et celles requises pour l'établissement du rapport sur le contrôle interne.

Le Président peut entendre les commissaires aux comptes.

Le Président peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence.

Le Directeur Juridique, dans sa mission de Secrétaire du Conseil d'administration, rend compte au Président. Il assistera le Président dans l'organisation des réunions du Conseil et des assemblées générales, et toutes autres tâches liées aux règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société en tant que société de droit français.

Titre IV Le fonctionnement du Conseil

Article 9 Réunions

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, au moins une fois par trimestre, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger, pour délibérer collégialement sur les sujets qui lui sont soumis.

En principe, le Conseil d'administration se réunira six fois, quatre réunions étant dédiées principalement à la revue des états financiers, une aux sujets relatifs à la stratégie, et une au budget annuel. Régulièrement, le Conseil d'administration se réunira hors la présence des administrateurs chargés de fonctions exécutives.

Article 10 Participation

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de télécommunication autorisés par les statuts. Ils sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à l'exception des délibérations portant sur l'établissement des comptes sociaux, des comptes consolidés annuels et du rapport annuel.

Conformément aux dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration tenues par visioconférence ou autres moyens de télécommunication doivent reposer sur des moyens techniques assurant l'identité des parties, la confidentialité des débats et garantissant la participation effective et en temps simultané des administrateurs concernés à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Le Secrétaire du Conseil d'administration émarge le registre de présence en lieu et place des administrateurs assistant aux séances du Conseil par visioconférence ou autres moyens de télécommunication (pour eux et pour représentent).

Article 11 Évaluation du conseil

Le Conseil se réunit une fois par an pour discuter de son fonctionnement, après que chaque membre ait répondu à un questionnaire d'évaluation. Selon la même périodicité, il évalue, hors de la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la Société, les performances des dirigeants sociaux.

Le Conseil d'administration peut, le cas échéant et au moins tous les deux ans, solliciter un consultant extérieur aux fins d'évaluer ses performances.

Article 12 Frais

Les membres du Conseil ont le droit de bénéficier du remboursement, sur justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que des autres dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la Société, après avoir été signés par le Directeur Financier.

Titre V L'information du Conseil

Article 13 Les comités

Dans l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'administration constitue des comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règles de fonctionnement internes de ces comités. Le Conseil d'administration est assisté des comités suivants : le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations, le Comité de l'Audit et des Finances et le Comité Technologique.

Chacun de ces comités réunit un nombre minimum de trois administrateurs, et est présidé par l'un d'entre eux nommé par le Conseil d'administration.

Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration qui reste seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont ainsi soumis.

Le Directeur général peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil (sauf les réunions du Comité des rémunérations consacrées à sa situation personnelle).

Article 14 Droit à l'information de la part des dirigeants sociaux

Afin d'exercer un contrôle efficace de la gestion de la Société, les membres du Conseil peuvent, par l'intermédiaire du Président ou après l'en avoir informé, solliciter des avis sur tous sujets qu'ils jugent opportuns, en s'adressant aux principaux dirigeants du Groupe. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, rencontrer ces derniers hors la présence des administrateurs exerçant une fonction de direction générale.

Les membres du Conseil sont en droit de demander au Directeur général par l'intermédiaire du Président ou après en avoir informé ce dernier, dans les délais appropriés, les informations indispensables à l'exercice de leur mission.

Afin d'accompagner leur réflexion, les membres du Conseil sont destinataires de toute information pertinente concernant la Société, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Article 15 Transparence

Le Conseil d'administration veille à la transparence de ses activités vis-à-vis des actionnaires de la Société en présentant, chaque année, dans le rapport annuel, un exposé sur son activité au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur le fonctionnement du conseil et de ses comités.

Titre VI Rôle et fonctionnement des comités

Article 16 Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations a pour mission d'examiner les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, d'identifier et de proposer au Conseil des personnes qualifiées pour exercer les fonctions d'administrateur et siéger aux comités ; d'élaborer et de recommander au Conseil d'administration un corps de principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société; et de surveiller les évaluations du Conseil d'administration et de ses comités.

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations examinera également les plans de succession du Directeur général et les autres dirigeants du Groupe.

Article 17 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur général et des principaux dirigeants membres du Comité de Direction, d'examiner les politiques d'attribution d'options, d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Article 18 Le Comité de l'Audit et des Finances

Le Comité de l'Audit et des Finances examine les comptes qui sont soumis au conseil, intervient dans l'examen des normes comptables et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables. Il vérifie les procédures de contrôle interne et examine les risques et, notamment, engagements hors bilan significatifs ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Directeur général ou le Directeur financier.

Il pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et statue sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes de la Société.

Le Comité de l'Audit et des Finances examine également l'endettement de la Société, sa capitalisation et tout changement possible dans cette capitalisation.

Article 19 Le Comité Technologique

Le Comité Technologique a pour mission d'examiner, pour le d'administration, les grandes orientations technologiques qui sous-tendent la R&D et le lancement de nouveaux produits. Le Comité Technologique sera tenu informé de l'évolution des projets de coopération scientifique et technique d'Alcatel Lucent avec les centres universitaires et de recherche.

7.1.3.2 Organisation des séances du Conseil

Aux termes du Règlement Intérieur qui régit son fonctionnement, le Conseil d'administration est convoqué au moins une fois par trimestre. Toutefois, les réunions du Conseil sont en pratique plus fréquentes, marquant l'engagement de son Président et de ses membres à l'égard de la Société.

Ainsi, le Conseil s'est réuni à huit reprises en 2011, avec un taux de participation moyen de 96 %. Début 2012, il s'est réuni deux fois.

Afin de faciliter leur participation, les administrateurs peuvent assister aux réunions par visioconférence ou un autre moyen de télécommunication, et sont compris dans le calcul du guorum et de la majorité, sauf disposition légale contraire.

Si un administrateur estime être dans une situation de conflit d'intérêt, même potentielle, il doit en informer le Président et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Taux de participation aux réunions du Conseil et Comités en 2011

Réunions du Conseil d'administrat et des Comités en 2011		Comité de l'Audit et des Finances	Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations		Comité echnologique
M. Bernard	8	5	5	-	-
M. Blount	8	5	5	-	-
Mme Cico	8	-	-	-	5
M. Camus	8	-	-	-	-
M. Eizenstat	7	-	5	5	-
M. Hughes	8	-	-	-	5
Lady Jay	8	-	5	5	-
M. Monty	8	5	-	-	-
M. Piou	8	-	-	4	5
M. Spinetta	5	4	-	4	-
M. Verwaayen	8	-	-	-	-
M. Desbois (censeur)	8	5	-	-	5
M. Lapraye (censeur)	8	-	-	-	5
Nombre total de réunions	8	5	5	5	5
Taux global de participation	96	% 96	% 100 °	% 90 %	6 100 %

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent généralement au siège social du Groupe, à Paris, ou au siège d'Alcatel-Lucent USA Inc., à Murray Hill (New Jersey). Toutefois, des réunions ont également lieu de manière régulière dans d'autres sites d'implantation du Groupe afin de faciliter le dialogue entre dirigeants, salariés et administrateurs et de permettre à ces derniers de mieux appréhender l'activité du Groupe dans toute sa diversité ainsi que les enjeux spécifiques auxquels il est confronté sur ses principaux marchés. En 2011, le Conseil d'administration s'est ainsi réuni à Sao Paulo (Brésil) afin de procéder à la revue des activités du Groupe en Amérique du Sud.

Dans le même esprit, les administrateurs peuvent solliciter l'avis des dirigeants du Groupe sur tout sujet qu'ils jugent opportun, les rencontrer lors de réunions informelles qui se tiennent le plus souvent avant les réunions du Conseil, et sont également amenés à rencontrer de manière régulière des salariés du Groupe, notamment les hauts potentiels. Ils recoivent les informations indispensables à l'exercice de leur mission ainsi que toute information pertinente concernant la Société, notamment des rapports d'analyse financière. Ces informations sont mises à leur disposition sur un site Intranet sécurisé dédié aux membres du Conseil quelques jours avant les réunions du Conseil, sauf en cas d'urgence.

Par ailleurs, les réunions du Conseil d'administration sont généralement précédées d'une réunion d'un ou de plusieurs de ses quatre Comités spécialisés. En particulier, les réunions trimestrielles du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels semestriels ou trimestriels sont systématiquement précédées d'un examen des états financiers par le Comité de l'Audit et des Finances.

À la fin de la plupart des réunions du Conseil, le Président anime un échange hors la présence du Directeur général et des dirigeants et collaborateurs salariés invités à participer aux réunions. De même, conformément au Code AFEP-MEDEF, certaines réunions du Conseil se tiennent pour partie hors la présence du Président.

> À la fin de la plupart des réunions du Conseil, le Président anime un échange hors la présence du Directeur général et des dirigeants collaborateurs salariés qui sont invités aux réunions

À cet égard, nous sommes également en conformité avec les règles du NYSE selon lesquelles le Conseil d'administration doit se réunir régulièrement hors la présence des membres qui ont une fonction exécutive. En particulier, l'article 11 du Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunit hors la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la Société afin d'évaluer les performances des dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, le Conseil d'administration procède chaque année à l'évaluation de son fonctionnement, conformément au Code AFEP-MEDEF, ainsi que de la performance des dirigeants mandataires sociaux. Il fait procéder au moins une fois tous les deux ans à l'évaluation de ses performances par un consultant extérieur. Tel a été le cas au début de 2012.

> Le Conseil d'administration procède chaque année à l'évaluation de son fonctionnement, conformément au Code AFEP-MEDEF

7.1.3.3 Travaux du Conseil en 2011 et début 2012

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2011, avec un taux d'assiduité moyen de 96 % et 2 fois au début 2012, avec un taux d'assiduité moyen de 96%.

En 2011 et au début 2012, les travaux du Conseil d'administration ont porté principalement sur les points suivants.

Stratégie, choix technologiques et transformation du Groupe

Le Conseil d'administration a examiné régulièrement la position concurrentielle d'Alcatel Lucent sur ses différents marchés d'implantation géographique, et a procédé à la revue du portefeuille technologique de produits et de services du Groupe.

Il a également procédé à l'examen de l'exécution des stratégiques décidées antérieurement, notamment s'agissant du « High Leverage Network », ainsi qu'à celui des orientations sous-tendant le plan d'action arrêté par le Groupe pour 2012.

Le Conseil s'est également assuré de la poursuite de la transformation du Groupe et a examiné les principales mesures prises à l'effet d'assurer l'adaptation et la rationalisation de ses structures, de ses procédures et de son outil de production. A ce titre, il s'est en particulier assuré de la mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation mis en place afin de simplifier et de rendre plus efficace la gestion par le Groupe de ses relations et engagements commerciaux.

Il a été tenu régulièrement informé des principaux contrats sur lesquels le Groupe est positionné, ainsi que des opérations en cours.

Comptes et situation financière

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2010, qui ont ensuite été approuvés par l'Assemblée générale du 27 mai 2011. Il a également approuvé le budget du Groupe pour 2012. En outre, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de l'Audit et des Finances et en la présence des commissaires aux comptes, le Conseil a approuvé lors de sa réunion du 8 février 2012 les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2011, qui seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa prochaine réunion, prévue le 8 juin 2012. Le Conseil d'administration a proposé l'affectation des résultats au compte de report à nouveau et le maintien de la suspension de la distribution de dividendes au titre de l'exercice clos en 2011.

Par ailleurs, le Conseil a passé en revue, après en avoir été informé par le Comité de l'Audit et des Finances, la situation de trésorerie, la gestion des fonds de pension et l'ensemble des éléments caractérisant la situation financière du Groupe.

Enfin, il a étudié les risques auxquels le Groupe doit faire face et les mesures mises en place dans le cadre du programme de gestion des risques (« Enterprise Risk Management »), et a également approuvé les rapports du Président sur le

gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne et la gestion des risques établis au titre de 2010 et 2011.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a continué à veiller au bon fonctionnement des organes sociaux et au respect par la Société des meilleures pratiques en matière de Gouvernement d'entreprise.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et à notre Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement au début de l'année 2012 en s'appuyant sur un consultant extérieur ainsi que sur un nouvel outil interne, sous la forme d'un tableau de bord, destiné à permettre aux administrateurs d'appréhender de manière plus structurée l'information mise à leur disposition par domaine principal (stratégie, finance, gestion des risques et de la conformité, gouvernement d'entreprise, ressources humaines responsabilité sociale d'entreprise...). Les résultats de cette évaluation ont été examinés par le Conseil lors de sa séance du 14 mars 2012. Ils ont confirmé le fonctionnement satisfaisant du Conseil et de ses Comités, la complémentarité et la cohésion entre administrateurs, ainsi que la qualité et la densité du dialogue instauré avec la Direction. Ils ont également mis en lumière l'existence de d'amélioration, concernant notamment la répartition de la charge de travail entre le Conseil et les Comités et la mise en place de sessions dédiées au traitement de certaines questions stratégiques.

Le Conseil a aussi mené à bien, conformément au Règlement Intérieur, l'examen de l'indépendance des administrateurs au regard du Code AFEP-MEDEF et des règles du NYSE. Sur recommandation du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, il a conclu que tous sont indépendants, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux. Il a par ailleurs confirmé que le Conseil compte bien au moins un administrateur indépendant doté de compétences particulières en matière financière.

Comme les années précédentes, le Conseil s'est assuré que la Société se conforme aux principes les plus exigeants en matière d'éthique professionnelle et de respect des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels elle intervient. A ce titre, chacun des administrateurs a reconnu individuellement les principes énoncés par le Code de bonne conduite établi par le Groupe. A l'initiative du Directeur général, la même démarche a été mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble des salariés du Groupe. En outre, le superviseur nommé en accord avec les autorités françaises et américaines dans le cadre des accords transactionnels conclus par la Société portant sur la législation américaine relative à la lutte contre la corruption (cf. Section 4.2 « Histoire et évolution du Groupe ») a présenté sa mission lors d'une réunion du Conseil d'administration et s'est entretenu individuellement avec la plupart des administrateurs, ainsi qu'avec le Directeur général et de nombreux autres dirigeants du Groupe. Le cas échéant, les recommandations du superviseur pourraient conduire la Société à ajuster ses règles de fonctionnement ou ses procédures afin de renforcer, l'efficacité de ses contrôles internes

Enfin, le Conseil d'administration s'est également assuré de la bonne information des actionnaires, en procédant notamment, par la voix de son Président et du Directeur général, à un exposé détaillé de la situation du Groupe et de sa gouvernance à l'occasion de l'Assemblée générale du 27 mai 2011. Le Conseil a également veillé à la bonne information des investisseurs et du public, conformément aux prescriptions des réglementations boursières française et américaine.

Ressources humaines et politique de rémunération

Le Conseil a été tenu régulièrement informé des principales orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines et de rémunération. Il a notamment approuvé les critères de performance gouvernant la détermination de la rémunération variable des salariés et des dirigeants, et passé en revue les montants attribués à ce titre.

Le Conseil a constaté la part variable de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2010 et versée en 2011, sur proposition du Comité des Rémunérations, et a approuvé la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2011 (cf. Section 7.2.2 « La situation des dirigeants »).

Par ailleurs, il a procédé à la revue de performance des plans d'actions de performance des salariés et des dirigeants mandataires sociaux et des plans d'options de souscription des dirigeants. Il a par ailleurs approuvé le plan annuel d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux. Le Conseil a fixé les critères de performance Groupe, et les objectifs attachés aux critères de performance (cf. Section 7.2 « Rémunérations et avantages à long terme »).

En outre, il a discuté de la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale homme femme. Par ailleurs, le Conseil a été informé, notamment, de la stratégie du Groupe concernant la gestion des talents, la diversité et le programme de mobilité.

7.1.4 COMPÉTENCES ET TRAVAUX DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration compte quatre Comités spécialisés : le Comité de l'Audit et des Finances, le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité Technologique. Chaque Comité est doté de son propre règlement intérieur approuvé par le Conseil. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration, seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont soumis.

7.1.4.1 Comité de l'Audit et des Finances

Le Comité de l'Audit et des Finances s'est réuni cing fois au cours de l'exercice 2011, avec un taux d'assiduité moyen de 96 %, et 2 fois au début 2012, avec un taux d'assiduité moyen de 90 %.

Composition

Ce Comité est composé de quatre membres au minimum dont un, au moins, doit justifier de compétences financières ou comptables reconnues.

Au-delà des exigences du Code AFEP-MEDEF, le Règlement intérieur du Comité prévoit que les administrateurs le composant doivent tous être « indépendants ». En conséquence, il ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social. De la même manière, les administrateurs exerçant des fonctions exécutives dans la Société ne peuvent pas être membres du Comité.

Depuis le 11 décembre 2008, ce Comité est composé de M. Jean C. Monty, qui en assure la présidence, M. Daniel Bernard, M. W. Frank Blount et M. Jean-Cyril Spinetta, tous indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'administration qui reposent sur une combinaison du Code AFEP-MEDEF et des exigences du NYSE (cf. Section 7.1.1. « Principes d'organisation de la Société »). M. Jean-Pierre Desbois et M. Bertrand Lapraye, censeurs, participent également aux travaux du Comité.

Le Conseil d'administration a confirmé, le 8 février 2012, M. Jean C. Monty en qualité d'expert financier au sein du Comité de l'Audit et des Finances.

Missions

Les principaux domaines d'intervention du Comité concernent les comptes, le contrôle interne et la gestion des risques, la situation financière ainsi que les relations avec les commissaires aux comptes de la Société. Il rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le rôle et le fonctionnement du Comité de l'Audit et des Finances répondent aux exigences de l'article L. 823-19 du Code de commerce ainsi qu'aux meilleures pratiques recommandées par différents rapports sur la gouvernance d'entreprise.

Les règles du NYSE contiennent des exigences détaillées quant à la composition et au fonctionnement des comités d'audit de sociétés cotées aux États-Unis. Pour les émetteurs étrangers, ces exigences se limitent à la conformité avec les règles relatives aux comités d'audit du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (ci-après le « Exchange Act »). Depuis le 31 juillet 2005, les émetteurs étrangers doivent être dotés d'un comité d'audit qui soit conforme aux exigences de la Règle 10A-3 du Exchange Act.

Cette dernière règle prévoit que chaque membre du comité d'audit soit indépendant conformément aux critères de la SEC. Le Comité de l'Audit et des Finances est actuellement de quatre membres tous indépendants conformément à la disposition précitée. De plus, la disposition 10A-3 prévoit que le comité d'audit doit avoir une responsabilité directe dans la nomination, la rémunération et le choix des Commissaires aux comptes, ainsi que sur le contrôle de l'exécution de leur mission, sur le suivi des plaintes formulées et sur la sélection de consultants. Un financement direct du comité doit être prévu. Le Groupe considère que son Comité de l'Audit et des Finances est en conformité avec la disposition 10A-3. Il convient toutefois de noter que, selon la loi française, la nomination des Commissaires aux comptes relève de la compétence de l'Assemblée générale des actionnaires. De plus, en droit français, une société cotée doit avoir deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants, nommés pour une durée de six exercices et qui ne peuvent être révoqués que sur décision de justice pour négligence professionnelle ou incapacité à remplir leur mission. Ces règles sont compatibles avec l'Exchange Act.

Même si Alcatel Lucent n'est pas soumis aux autres règles du NYSE sur les comités d'audit, certaines dispositions des règles du NYSE et la disposition 10A-3 se recoupent et Alcatel Lucent considère que son Comité de l'Audit et des Finances est substantiellement en ligne avec les dispositions du NYSE.

Les comptes

La mission du Comité de l'Audit et des Finances, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner les normes comptables utilisées, les risques et engagements hors bilan significatifs ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Directeur Général ou le Directeur Financier.

Le Comité s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe.

Le Comité examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

Il examine les normes comptables applicables et appliquées par le Groupe, en normes IFRS et selon les principes comptables français s'agissant des comptes d'Alcatel Lucent, ainsi que leurs effets et les différences de traitement qu'elles aénèrent.

Il examine les comptes sociaux et consolidés, trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les budgets du Groupe.

Contrôle interne et gestion des risques

Le Comité de l'Audit et des Finances vérifie que sont en place des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières assurant la fiabilité de ces dernières. Le Comité s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques notamment ceux susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière. Le responsable de l'audit interne du Groupe lui rapporte périodiquement un état des diligences de ses services. En outre, deux fois par an, il examine le plan d'audit interne du Groupe et le fonctionnement et l'organisation du Département de l'Audit Interne. Le Comité est consulté sur le choix du responsable de l'Audit Interne et sur son remplacement éventuel.

Le Comité examine toute plainte, alerte ou autre signalement, même anonyme, révélant un dysfonctionnement éventuel dans les processus financiers et de consolidation établis au sein du Groupe.

Le Comité de l'Audit et des Finances rencontre périodiquement le Directeur de la conformité (« Chief Compliance Officer ») pour vérifier l'adéquation des programmes de conformité, les violations significatives éventuelles dont ils ont été l'objet et les mesures correctives qui ont été prises.

L'information financière

Le Comité de l'Audit et des Finances examine également l'endettement du Groupe, sa capitalisation et tout changement possible dans cette capitalisation, ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Financier (telle que la couverture des risques ou la gestion centralisée de la trésorerie).

Il examine aussi les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros qui doivent être soumises au Conseil d'administration.

Le Commissariat aux comptes

Le Comité de l'Audit et des Finances, conformément au Code AFEP-MEDEF, conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et recommande au Conseil d'administration le choix de ces derniers.

Les missions qui ne relèvent pas du contrôle des comptes, ou n'en sont ni l'accessoire ni le complément direct, sans pour autant être incompatibles avec les fonctions de Commissaires aux comptes doivent, le cas échéant, et quelle que soit leur importance, faire l'objet d'une autorisation du Comité de l'Audit et des Finances qui veille à ce que celles-ci ne contreviennent notamment pas aux dispositions de l'article L. 822-11 du Code de commerce.

Le Comité de l'Audit et des Finances examine et vérifie l'indépendance des Commissaires aux comptes et formule un avis sur le montant de leurs honoraires au titre de leur mission de contrôle des comptes.

Il définit, en fonction du montant total des honoraires versés au titre du contrôle des comptes au cours d'un même exercice social, le ou les seuils au-delà desquels les missions préalablement autorisées devront faire l'objet d'une autorisation particulière du Comité.

Travaux du Comité en 2011 et au début 2012

Lors de chaque réunion le Comité a entendu le Directeur Financier et les commissaires aux comptes et a examiné, en présence de ces derniers, les principaux points discutés avec le Directeur Financier lors de l'établissement des comptes.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés des exercices clos en 2010 et 2011, ainsi que des comptes consolidés semestriels et trimestriels l'exercice 2011, et a revu de manière plus spécifique certaines notes annexées à ces comptes. Pour préparer cet examen, il s'est appuyé notamment sur les travaux du comité de l'information financière (« Disclosure Committee ») mis en place en vue de s'assurer de la fiabilité des informations publiées par le Groupe.

A plusieurs reprises, le Comité s'est penché sur les conséquences des principaux accords et autres engagements du Groupe, ainsi que sur les principaux éléments de sa situation financière, notamment sa capitalisation, son endettement et la situation de ses fonds de pension.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Comité a également examiné le budget du Groupe pour 2012 et les projets de résolution relatifs aux autorisations financières proposés à l'Assemblée générale du 8 juin 2012. Il s'est aussi consacré à la revue des sections financières du document de référence et du document 20-F pour 2010 et pour 2011, ainsi que des éléments du rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment ceux relatifs au reporting comptable et financier.

Le Comité s'est assuré de l'efficacité des systèmes de contrôle mis en place par le Groupe. A ce titre, il a régulièrement suivi les progrès réalisés dans le cadre de la procédure de certification prévue par l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act. Il a également reçu communication du rapport annuel de l'audit interne pour 2010 et pour 2011, ainsi que des plans d'audit interne pour 2011 et 2012. Il a examiné le rapport des auditeurs internes et externes afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôles internes mis en place par le Groupe.

Il a examiné les rapports des commissaires aux comptes, est intervenu dans la fixation des honoraires des commissaires aux comptes et a recommandé en février 2012, le renouvellement de leur mandat. Enfin, le Comité a entendu le Directeur juridique, notamment sur l'état des litiges touchant le Groupe, ainsi que le Directeur de la conformité sur les programmes de conformité pour 2010 et 2011 et sur les objectifs retenus pour 2012.

7.1.4.2 Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011 avec un taux d'assiduité de 100 %, et deux fois au début 2012, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Composition

Au-delà des exigences du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations prévoit que le Comité soit composé de trois membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants.

Ce Comité est composé de M. Daniel Bernard qui en assure la présidence, Lady Sylvia Jay, M. W. Frank Blount et M. Stuart E. Eizenstat. Tous ont la qualité d'administrateur indépendant.

Missions

La mission du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est :

- d'examiner les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- d'identifier et de proposer au Conseil d'administration des personnes qualifiées pour exercer les fonctions d'administrateur et siéger aux Comités ;
- d'élaborer et de recommander au Conseil d'administration un corps de principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;

- de surveiller les évaluations du Conseil d'administration et de ses Comités ; et
- d'examiner les plans de succession du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des autres dirigeants du Groupe (Comité de Direction).

Travaux du Comité en 2011 et au début 2012

Le Comité a préparé l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil en 2011 et en 2012, et a notamment recommandé le choix du consultant extérieur sélectionné à cet effet comme le prévoit le Règlement Intérieur. Dans ce cadre, afin de contribuer au bon fonctionnement du Conseil d'administration, il a proposé au Conseil, qui l'a acceptée, la mise en place d'un nouvel outil interne, sous la forme d'un tableau de bord destiné à permettre aux administrateurs d'appréhender de manière structurée l'information mise à leur disposition, sur un plan tant quantitatif que qualitatif.

Le Comité a également organisé la revue de l'indépendance des administrateurs au regard du Code AFEP-MEDEF et des règles du NYSE et préparé les conclusions du Conseil sur ce point. En outre, le Comité a procédé à la revue du plan de succession des principaux dirigeants du Groupe, et veillé à la poursuite de la politique de renouvellement échelonné des mandats des administrateurs. En conséquence, il a proposé le renouvellement du mandat de deux administrateurs à l'Assemblée générale du 27 mai 2011 et de cinq administrateurs, dont deux pour une durée de deux ans, à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 8 juin 2012. Il a également engagé le processus de mise en conformité de la Société avec les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil, qui l'a approuvée, une modification du Règlement Intérieur visant à simplifier les modalités de versement des jetons de présence, et a mis en place les conditions du recours à la technique du mandat de gestion programmée.

7.1.4.3 Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011 avec un taux d'assiduité de 90 % et 2 fois en 2012 avec un taux d'assiduité de 100 %.

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants.

Ce Comité est composé de M. Jean-Cyril Spinetta (Président), Lady Sylvia Jay, M. Stuart E. Eizenstat et M. Olivier Piou. Tous ont la qualité d'administrateur indépendant.

Missions

La mission du Comité des Rémunérations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et des principaux dirigeants et membres du Comité de Direction. Elle est également d'examiner les politiques d'attribution d'options de souscription, d'attribution d'actions de performance et de rémunérations variables et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés.

Travaux du Comité en 2011 et au début 2012

Le Comité a revu l'ensemble des éléments de rémunération variable du Groupe, dont les critères de performance pour le calcul de la part variable au titre du « Plan Global de Rémunération Variable » et les objectifs au titre de l'exercice 2011 et au titre de l'exercice 2012.

Le Comité a examiné les éléments de la politique de rémunération et d'avantages à long terme. Il a recommandé l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux salariés et dirigeants du Groupe et proposé les critères de performance conditionnant la totalité de l'attribution définitive des actions de performance et ceux conditionnant pour partie l'attribution définitive des options de souscription aux membres du Comité de Direction. Il a, par ailleurs, procédé à la revue annuelle des critères de performance attachés aux plans antérieurs d'actions de performance et d'options de souscription.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, il a formulé des propositions sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et sur les critères de performance conditionnant la totalité des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions de performance au Directeur général, et d'actions de performance au Président du d'administration.

Le Comité a procédé à l'examen de certaines questions de ressources humaines au niveau du Groupe dont notamment la politique de rémunération, le développement et la rétention des talents clés et la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Le Comité a également examiné les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux préalablement à la publication de ces informations dans le présent document (cf. Section 7.2 « Rémunérations et avantages à long terme »).

7.1.4.4 Comité Technologique

Le Comité Technologique s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2011 avec un taux d'assiduité de 100 % s'agissant des administrateurs, et une fois en février 2012, avec un taux d'assiduité identique.

Composition

Le Comité Technologique est composé de M. Louis R. Hughes (Président), Mme Carla Cico, M. Olivier Piou, M. Ted Leonsis, membre externe, M. Jeong Kim, Président des Bell Labs et de la stratégie, M. Philippe Keryer, Président du Segment opérationnel Réseaux, et de Messieurs Jean-Pierre Desbois et Bertrand Lapraye, censeurs.

Missions

Le Comité a pour mission d'examiner, les grandes options technologiques qui sont le fondement du travail de recherche et développement (R&D) et le lancement de nouveaux produits. Le Comité est tenu informé de l'évolution des projets de coopération scientifique et technique mis en œuvre par Alcatel Lucent avec les milieux académiques et de recherche. Le Comité analyse les dépenses de R&D, les risques liés aux programmes R&D et les projets associés pour atténuer les risques, les actualités technologiques, les menaces et opportunités. Le Comité prend des références sur la concurrence pour évaluer l'efficacité et le coût de la R&D.

Travaux du Comité en 2011 et au début 2012

Au cours de ces réunions, le Comité a discuté les enjeux stratégiques liés au positionnement technologique du Groupe sur les principaux marchés sur lesquels il est implanté. Il a passé en revue les portefeuilles de produits des segments du Groupe, ainsi que les principaux projets de recherche en cours au sein des Bell Labs.

Le Comité a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie « High Leverage Network » (« Réseaux à hautes performances »), et « Application Enablement ». Il a également examiné le positionnement et le portefeuille du nouveau segment opérationnel Logiciels, Services et Solutions et Secteurs stratégiques, évalué l'état d'avancement du projet « LightRadio » et passé en revue les principaux projets innovants lancés par le Groupe.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES À LONG **TFRMF**

La Section 7.2.1 « Les dispositifs de la rémunération à long terme » traite des principes généraux régissant les avantages à long terme des salariés du Groupe. La situation des dirigeants et mandataires sociaux, y compris leur rémunération, est plus spécifiquement traitée dans le cadre de la Section 7.2.2. « La situation des dirigeants » du présent document de référence.

7.2.1 LES DISPOSITIFS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME

7.2.1.1 Principes généraux

L'objectif des dispositifs de rémunération d'intéressement à long terme au capital de l'entreprise est d'associer les salariés et dirigeants aux objectifs de développement d'Alcatel Lucent, dans l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires. Les principaux instruments mobilisés dans ce cadre sont les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, ainsi que la mise en place d'accords d'intéressement et de plans d'épargne d'entreprise.

Politique d'attribution

Les attributions d'avantages à long terme sont décidées chaque année à la même période par le d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Leur mise en place répond à plusieurs objectifs : associer les salariés aux résultats du Groupe ; encourager et récompenser la performance; et attirer et fidéliser les talents dans un secteur particulièrement concurrentiel, où la qualité et la motivation des salariés sont des facteurs clefs de réussite.

Le Groupe a engagé depuis 2009 un effort de mise en cohérence et d'harmonisation de la politique suivie dans ce domaine. Par souci de cohérence, de lisibilité et d'équité, cette politique a été étendue à l'ensemble des divisions du Groupe et de ses pays d'implantation. Le même objectif a conduit à une rationalisation et à une simplification significative des critères de performance utilisés, ainsi qu'à une harmonisation de la durée d'acquisition des droits attachés aux options de souscription et aux actions de performance, dans les limites permises par la diversité des législations fiscales et sociales en vigueur.

Les instruments utilisés ont été diversifiés, afin de suivre la pratique du marché et de mieux répondre aux attentes de nos salariés comme de nos actionnaires. Ainsi, alors que les attributions d'options de souscription étaient auparavant le principal outil d'encouragement des salariés de long terme, le Conseil d'administration a fait le choix, depuis 2009, de réduire significativement le nombre d'options de souscription attribuées et de développer, en contrepartie, le recours aux actions de performance et à des instruments privilégiant l'épargne longue, tels que le Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO).

Au-delà de ces traits communs, le Conseil d'administration et la Direction attachent une grande importance au maintien d'une réelle flexibilité dans le choix et la pondération des instruments de rémunération à long terme, afin de tenir compte des meilleures pratiques des entreprises des différents secteurs dans lesquels le Groupe est présent, des besoins spécifiques de chacune des divisions, ainsi que des particularités de la réglementation applicable dans chaque pays. Il convient de noter à cet égard qu'une part significative des attributions est destinée aux salariés des filiales américaines en raison de l'environnement concurrentiel et des pratiques de rémunération aux Etats-Unis.

Conditions de performance

Le Conseil d'administration détermine chaque année les conditions des plans et notamment les critères performance attachés aux attributions performance et d'options de souscription d'actions.

Dans une logique de simplicité et d'équité, le Conseil d'administration a fait le choix de subordonner les attributions d'actions de performance de l'ensemble des hauts potentiels du Groupe, soit 8 177 personnes en 2011, à un critère quantitatif unique⁽¹⁾. Ce critère se définit par comparaison entre l'évolution du titre Alcatel Lucent et celle d'un panel représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements télécommunications.

Le tableau ci-dessous reflète les critères de performance attachés aux attributions 2011(2).



S'agissant du Président du Conseil d'administration, ce critère est complété par un critère qualitatif, afin de tenir compte de la spécificité de ses attributions relatives à la gouvernance

Les critères 2011 ci-dessus ont été reconduits à l'identique en 2012 à l'exception de la situation du Directeur général (cf. Section 7.2.2.5 "le Directeur général")

De même, un critère de performance unique a été retenu pour les attributions d'options de souscription aux dirigeants du Groupe. Le Conseil d'administration a choisi de retenir comme critère le flux de trésorerie disponible, ou « Free Cash Flow », en cohérence avec les objectifs du Groupe pour 2011 et 2012.

S'agissant de la période d'évaluation des conditions de performance, un effort d'harmonisation a également été engagé, afin de privilégier au sein du groupe la même logique de fidélisation et d'encouragement à long terme :

la période d'acquisition est au total de 4 ans pour tous les bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions quelle que soit la société partie du Groupe à laquelle ils sont rattachés (cf. Section 7.2.1.5 "Options de souscription d'actions");

cette période est également de 4 ans pour les bénéficiaires d'actions de performance salariés d'une société du Groupe située hors de France. Pour tenir compte du régime fiscal et particulier applicable en France, la période d'acquisition des droits est de 2 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans obligatoire pour tous les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe situées en France (cf. Section 7.2.1.2 "Actions de performance"), soit au total 4 ans.

Rééquilibrage des attributions et baisse des effets de dilution

Notre Conseil d'administration dispose de deux autorisations de l'Assemblée générale du 1er juin 2010 afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions pendant une période de 38 mois et dans la limite de 4 % du capital social, dont 1 % maximum pour les actions de performance.

Cette orientation a notamment deux conséquences.

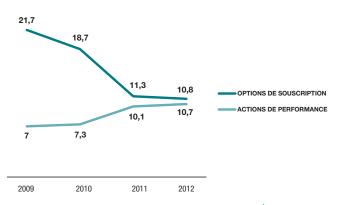
La redéfinition de la politique d'attribution mise en place depuis 2009 et poursuivie depuis lors privilégie un équilibre entre actions de performance et options de souscription. Par rapport à la situation qui prévalait antérieurement, le nombre d'actions de performance attribuées augmente donc, tandis que celui des options de souscription diminue.

D'une part, s'agissant des flux, le volume global des attributions annuelles d'actions de performance et d'options de souscription diminue. Il a ainsi été ramené de 28,7 millions en 2009 à 21,5 millions en 2012, soit une baisse de 25 %. Le taux d'attribution, ou « burn rate », s'est ainsi établi à 1 % du capital social au 31 décembre 2011 en moyenne sur les trois dernières attributions annuelles (2010, 2011 et 2012).

> Le nouveau dispositif se traduit par un taux d'attribution annuel* qui représente 1 % du capital social.

* « burn rate »

Le graphe ci-dessous reflète l'évolution des attributions d'actions de performance et d'options de souscription dans le cadre des plans annuels entre 2009 et 2012 (en millions de titres attribués).

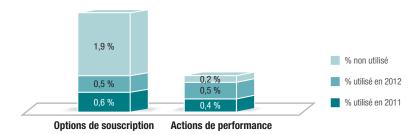


Au 14 mars 2012, le nombre total d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées au titre de ces autorisations, s'élève respectivement à 20,8 millions et 25,1 millions, représentant ensemble 2 % du capital social de la Société.

Le total des attributions dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale représentent 2 % du capital social.

UTILISATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DE 4 % DU CAPITAL SOCIAL

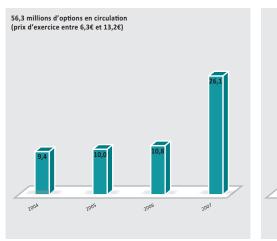
Autorisations de l'Assemblée générale 2010 sur 38 mois

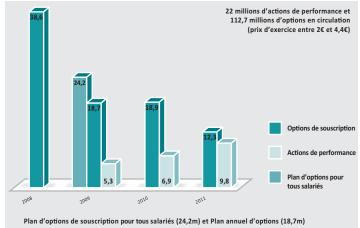


D'autre part, le rééquilibrage entre options de souscription et actions de performance réduit le volume en circulation, et par suite les effets de dilution potentiels. Au 31 décembre 2011, le volume des options de souscription et d'actions de performance en circulation, soit 191 millions de titres, représente 6,4 % du capital potentiel d'Alcatel Lucent (cf. Section 8.1 "Capital social et capital potentiel") et 8,2 % de son capital social.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'Actions de performance et d'options en circulation représente 6,4 % du capital potentiel

VOLUME D'ACTIONS DE PERFORMANCE ET D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION Nombre en circulation au 31 décembre 2011





7.2.1.2 Actions de performance

L'acquisition d'actions de performance est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe pendant au moins deux ans et à la réalisation d'une condition de performance pendant une période de deux ou quatre ans.

Attribution annuelle

Plan annuel décidé le 16 mars 2011. Notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer 10 139 786 actions de performance au profit de 8 178 salariés et dirigeants du Groupe sous réserve de la réalisation d'une condition de présence et d'une condition de performance du titre Alcatel Lucent. Ce plan comprend une allocation de 1 400 000 actions de performance aux membres du Comité de Direction, à l'exception du Directeur Général et de 200 000 actions de performance au Président du Conseil d'administration, représentant 15,8 % de l'attribution annuelle.

En 2011, attribution de 10,1 millions d'actions de performance au profit de 8 178 bénéficiaires dans le cadre du Plan annuel

En 2012, attribution de 10,7 millions d'actions de performance au profit de 7 937 bénéficiaires dans le cadre du Plan annuel

Plan annuel décidé le 14 mars 2012. Lors de sa réunion notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer 10 674 215 actions de performance au profit de 7 937 salariés et dirigeants du groupe Alcatel Lucent sous réserve de la réalisation d'une condition de présence et du

critère de performance du titre Alcatel Lucent décrit ci-dessous. Ce plan comprend une allocation de 1 100 000 actions de performance aux membres du Comité de Direction. à l'exception du Directeur Général et de 200 000 actions de performance au President du Conseil d'administration, représentant 12,2 % de l'attribution annuelle.

Conditions de présence et de performance 2011 et 2012

L'acquisition dépend de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et de la performance du titre Alcatel Lucent, mesurée par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications (ADTRAN, Arris, Ciena, Cisco, Comverse, Ericsson, F5 Networks, Juniper, Nokia, Motorola Solutions Inc., Tellabs et ZTE).

> La performance du titre Alcatel Lucent est évaluée par raport à un panel de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications

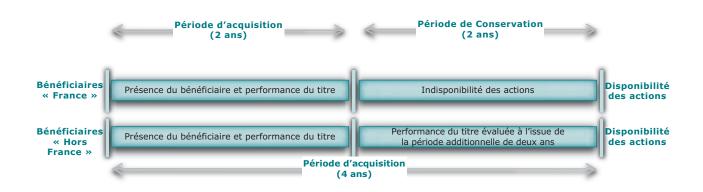
Cet échantillon est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, notamment en cas d'opérations structurelles pouvant affecter leur cotation. Le cours de référence sera calculé, pour le titre Alcatel Lucent, sur la base de la moyenne des premiers cours cotés au marché NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque période d'un an, et, pour les titres des autres émetteurs, sur une base similaire dans la principale bourse où ils sont cotés.

Pour tous les salariés bénéficiaires du Groupe - quelle que soit l'entité légale qui les emploie - les actions de performance sont potentiellement disponibles au terme de la quatrième année suivant l'attribution.

> Disponibilité des actions au terme d'une période de 4 ans suivant l'attribution

L'évolution du cours de l'action Alcatel Lucent et des autres émetteurs est mesurée au terme de deux périodes d'un an pour tous les bénéficiaires, suivies, selon le cas, soit d'une troisième évaluation au terme d'une nouvelle période de deux ans, basée sur la performance du titre Alcatel Lucent à chaque date anniversaire de l'attribution (hors France), soit d'une période de conservation de deux ans (obligatoire en France).

Selon la performance boursière du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Le Conseil d'administration constate, sur la base d'une analyse validée chaque année par un cabinet de conseil mandaté à cet effet, la réalisation ou non de la condition de performance (cf. Section 7.2.1.3 « Revues de performance des plans d'actions de performance »).



Conditions de présence et de performance antérieures à 2011

Pour les plans mis en place de 2008 à 2010, l'acquisition des actions de performance dépend de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié, durant une période de deux ans à compter de la date d'attribution et de la réalisation des objectifs annuels du Groupe pendant une période de deux ou quatre ans selon que le bénéficiaire est salarié d'une société du Groupe implantée en France (deux ans) ou hors de France (quatre ans).

L'appréciation de la performance du Groupe est basée sur les critères déterminés pour le Plan global de rémunération variable (AIP) et sur des niveaux de réalisation établis de manière précise. La réalisation de cette condition de performance est appréciée au terme de chaque période correspondant aux exercices comptables successifs. Les taux de réalisation sont communiqués chaque année dans les revues de performance des plans (cf. Section 7.2.1.3 « Revues de performance des plans d'actions performance »).

7.2.1.3 Revues de performance des plans d'actions de performance

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2011 et du premier trimestre 2012.

Plan du 16 mars 2011

Notre Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, d'attribuer 9 939 786 actions de performance au profit de 8 177 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence des bénéficiaires et du critère de performance du titre Alcatel Lucent (cf. Section 7.2.1.2 "Actions de performance").

Revue de performance du plan du 16 mars 2011			F	ang et Co	efficient pour la pé	ériode de référence			
		Périod	e 1 (1)	Pério	ode 2 (1)	Pério	de 3 (2)	Pério	de 4 (2)
	Pondération	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.
Critère de performance du titre Alcatel Lucent									
Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des	100 %	13	0 %						
équipements de télécommunication									
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France		Pé	riode d'a	cquisition	de 2 ans	Pério:	de de con	nservation o	de 2 ans
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de									
sociétés du Groupe implantées hors de France				Pér	iode d'acquisition d	le 4 ans			

- Selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu en fonction du rang obtenu par rapport aux autres émetteurs pour calculer le nombre de droits acquis (1) au titre de la première et de la deuxième période. Le coefficient retenu pour la deuxième période est applicable au solde des droits non acquis au titre de la première période. Le coefficient retenu pour la deuxième période est applicable au solde des droits non acquis au titre de la première période. Aucun droit n'est acquis si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement. A l'issue de la période d'acquisition de 2 ans, le nombre de droits définitivement acquis est égal à la somme du nombre de droits au titre de la première et de la deuxième année.
- Pour la détermination définitive du nombre de droits acquis à la fin de la période d'acquisition, concernant les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le cours de référence à la date d'attribution du titre Alcatel Lucent et des titres des autres émetteurs composant le panel sera comparé avec la moyenne des cours de référence observés à chaque date anniversaire de l'attribution afin d'obtenir un classement de la performance du titre Alcatel Lucent et des autres émetteurs à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans. Si le titre Alcatel Lucent n'est pas classé en dernière position, le nombre de droits tels que déterminés au terme de la deuxième période sera définitivement acquis.

Plan du 17 mars 2010

Notre Conseil d'administration a décidé, le 17 mars 2010, d'attribuer 7 114 502 actions de performance au profit de 10 952 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence des bénéficiaires et d'un critère financier, à savoir le résultat opérationnel du Groupe.

Revue de performance du plan du 17 mars 2010		Taux de	réalisation	Taux moyen de réalisation /actions	Taux de réalis	sation	Taux moyen de
	Pondération	2010	2011	acquises (1)	2012	2013	réalisation (2)
Critère de performance financier							
Le résultat opérationnel du Groupe	100 %	84 %	82,5%	83,25%			
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France			l'acquisition 2 ans	974 422 Actions	Pério	de de conserv	vation de 2 ans
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France				Période d'a	cquisition de 4 an	s	

Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de deux ans sur la base des taux de réalisation

Au terme de la revue des critères de performance, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans fixée pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le nombre d'actions acquises s'élève à 974 422 actions Alcatel Lucent pour un nombre de 1 399 bénéficiaires salariés et présents à l'issue de cette période.

Plan du 18 mars 2009

Notre Conseil d'administration a décidé, le 18 mars 2009, d'attribuer 6 782 956 actions de performance au profit de 11 075 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence des bénéficiaires et de conditions de performance fondées sur la performance financière du Groupe.

Revue de performance du plan du 18 mars 2009		Taux de re	éalisation	Taux moyen de réalisation /actions	Taux de r	éalisation	Taux moyen de
	Pondération	2009	2010	acquises (1)	2011	2012	réalisation (2)
Critères de performance financiers							
Le niveau des revenus	33 %	0 %	66 %		52,1 %		
Le résultat d'exploitation	33 %	0 %	84 %	33,5 %	82,5 %		
 L'évolution de la trésorerie opérationnelle après sorties de trésorerie relative aux restructurations et investissements corporels et incorporels 	34 %	0 %	51 %	J	50 %		
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France		Période d'a		314 372 actions	Période	de conserva	tion de 2 ans
Acquisition d'actions de performance par les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France			Période d'a	cquisition de 4 a	ns		

Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de deux ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptat

Au terme de la revue des critères de performance, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans fixée pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le nombre d'actions acquises s'élève, pour les 1 472 salariés bénéficiaires présents à l'issue de cette période, à 314 372 actions Alcatel Lucent.

Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de quatre ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable

Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de quatre ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable

7.2.1.4 Tableau de synthèse des plans d'actions de performance

Historique des plans d'actions de performance au 31 décembre 2011

	ı	lombres d'actions de	performance					
Date du Conseil d'Administration	Nombre total d'actions	Dont attribuées aux Mandataires sociaux	Dont attribuées au Comité de Direction	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des actions (1)	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance
16/03/2011	9 939 786	-	1 400 000	8 177	16/03/2013 ou 16/03/2015	-	16/03/2015	Performance du titre Alcatel Lucent
16/03/2011	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	16/03/2013	-	16/03/2015	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif
17/03/2010	7 114 502	-	812 163	10 952	17/03/2012 ou 17/03/2014	-	17/03/2014	1 critère financier
17/03/2010	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	17/03/2012	-	17/03/2014	1 critère financier et 1 critère qualitatif
18/03/2009	6 782 956	-	866 658	11 075	18/03/2011 ou 18/03/2013	314 372	18/03/2013	3 critères financiers
18/03/2009	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	18/03/2011	200 000	18/03/2013	3 critères financiers et 1 critère qualitatif
29/10/2008	250 000	250 000 (Directeur Général)	-	1	10/02/2011	250 000	10/02/2013	2 critères financiers et 1 critère qualitatif
17/09/2008	100 000	100 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	03/11/2010	100 000	03/11/2012	2 critères financiers et 1 critère qualitatif
Total	24 787 244	950 000	3 078 821	30 209		864 372		

L'acquisition pourra avoir lieu au plus tôt à cette date et interviendra le premier jour ouvré suivant la constatation à l'expiration de la période d'acquisition, de la réalisation des conditions de

7.2.1.5 Options de souscription d'actions

A l'instar des actions de performance, le dispositif des options de souscription d'actions s'organise sur une période de quatre ans. L'acquisition des options de souscription est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe au moment de l'acquisition des droits et à une condition de performance, qui ne s'applique toutefois qu'aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du comité de direction.

Attribution annuelle

Plan annuel décidé le 16 mars 2011. Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un nombre total de 11 251 125 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 3,70 euros, au profit de 8 178 salariés et dirigeants du groupe Alcatel Lucent sous réserve de la réalisation d'une condition de présence.

> En 2011, attribution de 11,3 millions d'options de souscription au profit de 8 178 bénéficiaires dans le cadre du Plan annuel

> En 2012, attribution de 10,8 millions d'options de souscription au profit de 7 950 bénéficiaires dans le cadre du Plan annuel

Cette attribution comprend une allocation de 2 700 000 options de souscription aux membres du Comité de Direction, représentant 24 % de l'attribution annuelle.

L'acquisition des droits pour les dirigeants est conditionnée à la réalisation d'une condition de performance à hauteur de 50 % pour les membres du Comité de Direction et à hauteur de 100 % en ce qui concerne le Directeur Général (cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur Général »), telle que décrite ci-dessous.

Plan annuel décidé le 14 mars 2012. Lors de sa réunion notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer un nombre total de 10 770 255 options de souscription, au prix d'exercice de 2 euros, au profit de 7 950 salariés et dirigeants du Groupe, sous réserve de la réalisation d'une condition de présence. Ce plan comprend une allocation 1 100 000 options de souscription au profit des membres du Comité de Direction, à l'exception du Directeur Général, représentant 10,2% de l'attribution annuelle. L'acquisition des droits pour les dirigeants est conditionnée, à hauteur de 50 % pour les membres du Comité de Direction à la réalisation d'une condition de performance, telle que décrite ci-dessous.

Principales caractéristiques des Plans annuels décidés en 2011 et 2012

Limitation. Le nombre d'options de souscription consenties dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale de 2010 pour une durée de 38 mois, est limité à 3 % du capital social. La politique du Groupe concernant l'attribution des options de souscriptions limite à 1 % les attributions dans le cadre de chaque Plan annuel d'options de souscription.

Acquisition progressive des droits. Les bénéficiaires acquièrent progressivement des droits sur les options de souscriptions qui leur sont consenties, au cours d'une période de 4 ans sous réserve de leur présence au terme de chaque échéance. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits par période annuelle pour les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées hors de France. Pour les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées en France, une adaptation a été prévue pour tenir compte des spécificités de la réglementation applicable : la période d'acquisition des droits de 4 ans comprend une première période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle le bénéficiaire acquiert 50 % des droits, avec ensuite une acquisition progressive à hauteur de 25 % au terme de la troisième année et de 25 % au terme de la 4ème année.

Exercice des droits. L'exercice des options de souscription peut intervenir à partir du moment où les droits correspondants auront été définitivement acquis, sous réserve de l'existence d'un délai légal d'indisponibilité dans certains pays. Ainsi, les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées en France ne pourront exercer leurs options avant l'expiration du délai d'indisponibilité fixé par l'article 163 bis C du Code général des impôts soit, à ce jour, un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options de souscription. Les options de souscription devront être exercées avant le terme du plan, soit dans un délai de 8 ans suivant l'attribution.

En conséquence, pour tous les salariés du Groupe - quelle que soit l'entité légale qui les emploie – les options de souscription attribuées ne peuvent être potentiellement disponibles en totalité qu'au terme de la quatrième année suivant l'attribution.

Absence de décote. Le prix d'exercice des options de souscription ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Alcatel Lucent au marché NYSE Euronext Paris pendant les vingt séances de bourse qui précèdent la date de la réunion du Conseil d'administration attribuant les options de souscription, et ne peut être inférieur à la valeur nominale de l'action Alcatel Lucent, soit 2 euros. La décision du Conseil d'administration est prise chaque année à la même période afin de limiter les effets d'aubaine.

Conditions de performance pour les dirigeants. Les attributions d'options de souscription sont soumises à des critères de performance pour les dirigeants. Ces critères s'appliquent à 100 % des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF et à 50 % des options de souscription attribuées aux membres du Comité de direction.

Le critère financier retenu pour les attributions 2011 et 2012 aux membres du Comité de direction est l'évolution du « Free Cash Flow » tel que défini par les plans d'attribution d'options de souscription de 2011 et 2012. La performance est constatée au titre de chaque exercice sur une période de 4 ans. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits par période annuelle pour les bénéficiaires salariés d'une société du Groupe implantée hors de France et 50 % des droits au terme d'une première période de deux ans puis 25 % des droits au terme des deux périodes annuelles suivantes pour les bénéficiaires salariés d'une société du Groupe implantée en France.

Selon la performance réalisée, un coefficient de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période (cf. Section 7.2.1.6 « Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions »).

Principales caractéristiques des Plans annuels décidés en 2008, 2009 et 2010

Acquisition progressive des droits. Les bénéficiaires acquièrent progressivement des droits sur les options de souscription qui leur sont consenties, sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution sous réserve de leur présence en qualité de salarié au terme de chaque échéance. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits au terme de la première année, et à hauteur de 1/48ème des droits au terme de chaque mois qui suit.

L'exercice des droits et l'absence de décote sont les mêmes que pour les plans 2011 et 2012 précédemment décrits.

Conditions de performance pour les dirigeants. La performance du titre Alcatel Lucent est le critère de performance retenu pour les attributions d'options de souscription aux dirigeants décidées de 2008 à 2010. Ce critère s'applique à 50 % des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe et aux membres du Comité de direction. L'acquisition progressive des droits dépend de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme de chaque échéance et de la performance du titre Alcatel Lucent, mesurée par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications (ADTRAN, Arris, Ciena, Cisco, Comverse, Ericsson, F5 Networks, Juniper, Nokia, Motorola Solutions Inc., Tellabs et ZTE).

Cet échantillon est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, notamment en cas d'opérations structurelles pouvant affecter leur cotation. Le cours de référence sera calculé, pour le titre Alcatel Lucent sur la base de la moyenne des premiers cours cotés au marché NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque période d'un an, et pour les titres des autres émetteurs, sur une base similaire dans la principale bourse où ils sont cotés.

L'évolution du cours du titre Alcatel Lucent et des autres émetteurs est mesurée sur une période de 4 ans :

- au terme de chaque période d'un an, correspondant à 25 % des droits chacune, pour tous les dirigeants, afin de mesurer la performance chaque année;
- et au terme de la 4e période pour la détermination définitive du nombre de droits à l'échéance de la période d'acquisition, afin de mesurer la performance du titre Alcatel Lucent entre la date d'attribution et le terme de la 4e période (cf. Section 7.2.1.6 "Revues de performance des plans de souscription d'action").

Selon la performance boursière de l'action Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Le Conseil d'administration constate, sur la base d'une analyse validée chaque année par un cabinet de conseil mandaté à cet effet, la réalisation ou non de la condition de performance.

7.2.1.6 Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions

Les plans d'options de souscription bénéficiant aux membres de notre Comité de Direction qui sont soumis à une condition de performance à hauteur de 50% de l'attribution ont fait l'objet d'une revue de performance annuelle. La performance est constatée au titre de chaque exercice sur une période de 4 ans à compter de l'attribution et s'applique sur 25% des droits par période. Le nombre d'options de souscription acquises dépend de la performance du titre Alcatel Lucent mesurée par rapport à un échantillon d'émetteurs de notre secteur pour les plans 2008 à 2010, et d'un critère financier pour le plan 2011.

Revue de	Nombre	Prix	Période	Conditions de				icient pou					Nombre acquis
performance	d'options attribuées	d'exercice en euros	d'exercice	performance		de 1 ⁽¹⁾		de 2 ⁽¹⁾	Période		Période	4(2)	cumulés par plan
					Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	
Plan du 16/03/2011 ⁽³⁾	1 400 000	3,70	16/03/2012 au 15/03/2019	Critère de performance financier sur 50 % de l'attribution	N/A	33 %							149 625
Plan du 01/03/2011	400 000	3,20	01/03/2012 au 01/03/2019	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	11	0 %							50 000
Plan du 01/10/2010	400 000	2,30	01/10/2011 au 30/09/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %							0
Plan du 01/07/2010	400 000	2,20	01/07/2011 au 30/06/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	1	100 %							100 000
Plan du 17/03/2010	1 980 000	2,40	17/03/2011 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	13	0 %					967 500
Plan du 18/03/2009	2 600 000	2,00	18/03/2010 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	4	100 %	13	0 %			1 475 000
Plan du 31/12/2008	1 700 000	2,00	31/12/2009 au 30/12/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	10	50 %	10	50 %	12	0 %			850 000

- Plans 2008 au 1er mars 2011 : selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100% est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Aucun droit n'est acquis si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement. (1)
- Plans 2008 au 1er mars 2011 : pour la détermination définitive du nombre de droits à l'échéance de la période d'acquisition de 4 ans, la performance du titre Alcatel Lucent et de celui des émetteurs composant le panel est mesurée entre la date d'attribution et le terme de la 4e période et un nouveau classement est alors obtenu. Selon le classement de la performance du titre Alcatel Lucent sur cette période de 4 ans, un nouveau coefficient est retenu, le cas échéant, pour le calcul de l'acquisition totale des droits du bénéficiaire s'il se révèle plus favorable que celui constaté à chaque date anniversaire. Le montant des droits acquis au titre de la dernière période est alors ajusté en conséquence.
- Plan du 16 mars 2011 : le taux de réalisation est constaté au titre de chaque exercice comptable. Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, un taux moyen de réalisation est déterminé sur la base des taux de réalisation obtenus au titre des deux premiers exercices comptables (cf. Section 7.2.1.5 "Options de souscription d'actions").

Les plans bénéficiant au Directeur Général sont détaillés en Section 7.2.2.6 « Revues de performance des attributions au Directeur Général ».

7.2.1.7 Tableaux de synthèse des plans d'options de souscription d'actions

Tableau AMF N°9: informations concernant les plus fortes attributions ou levées sur l'exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le tableau ci-après rend compte au titre de l'exercice 2011 des informations relatives aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires ou ayant exercé le plus d'options :

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	Plans
Options attribuées aux 10 premiers salariés	1 300 000	3,55 €	Plans du 1er mars et du 16 mars 2011
Options levées par les 10 premiers salariés	860 414	3,77 €	Plans du 25 mars et 31 décembre 2008 Plan du 18 mars 2009

Historique des plans d'options de souscription d'actions Alcatel Lucent au 31 décembre 2011

	No	ombre total d'action	s pouvant ê	tre souscrite	es (3)		d'exercices d options	es		
Date du Conseil d'Administration	Prix d'exercice (en euros)	Nombre total d'options attribuées	Dont mandataires sociaux (1)	Dont Comité de Direction (2)	Nombre total de bénéficiaires	Du	Au	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Options restant à lever au 31/12/2011
2003										0
07/03/2003	6,70	25 626 865	750 000	590 000	23 650	07/03/2004- 07/03/2007	06/03/2011	7 240 372	18 386 493	0
18/06/2003	7,60	338 200		5 000	193	18/06/2004- 18/06/2007	17/06/2011	59 361	278 839	0
01/07/2003	8,10	53 950			19	01/07/2004	30/06/2011	15 868	38 082	0
01/09/2003	9,30	149 400		50 000	77	01/09/2004- 01/09/2007	31/08/2011	4 498	144 902	0
01/10/2003	10,90	101 350			37	01/10/2004- 01/10/2007		906	100 444	0
14/11/2003	11,20	63 600			9	14/11/2004-	13/11/2011	0	63 600	0
01/12/2003	11,10	201 850			64	01/12/2004- 01/12/2007	30/11/2011	8 222	193 628	0
2004						01/12/2007				9 377 950
10/03/2004	13,20	18 094 315	400 000	955 000	14 810	10/03/2005- 10/03/2008	09/03/2012	700	9 058 447	9 035 168
01/04/2004	13,10	48 100			19	01/04/2005	31/03/2012	0	31 800	16 300
17/05/2004	12,80	65 100			26	17/05/2005-	16/05/2012	0	41 199	23 901
01/07/2004	11,70	313 450			187	01/07/2005	30/06/2012	2 399	151 658	159 393
01/09/2004	9,90	38 450			21	01/09/2005	31/08/2012	822	14 078	23 550
01/10/2004	9,80	221 300			85	01/10/2005- 01/10/2008	30/09/2012	18 778	133 684	68 838
12/11/2004	11,20	69 600			20	12/11/2005	11/11/2012	0	45 800	23 800
01/12/2004	11,90	42 900			11	01/12/2005	30/11/2012	0	15 900	27 000
2005 03/01/2005	11,41	497 500			183	03/01/2006	02/01/2013	7 558	205 503	9 978 703 284 439
10/03/2005	10,00	16 756 690		720 000	9 470	10/03/2006- 10/03/2009		292 370	6 912 375	9 551 945
01/06/2005	8,80	223 900			96	01/06/2006- 01/06/2009		7 576	130 439	85 885
01/09/2005	9,80	72 150			39	01/09/2006		0	33 700	38 450
14/11/2005	10,20	54 700			23	14/11/2006	13/11/2013	0	36 716	17 984
2006		47.000.000		4 040 000	0.004	08/03/2007-	07/00/00/4			10 846 184
08/03/2006	11,70	17 009 320	390 400	1 318 822	8 001	08/03/2010	07/03/2014	0	6 518 616	10 490 704
15/05/2006	12,00	122 850				15/05/2007 16/08/2007-		0	47 908	74 942
16/08/2006	9,30	337 200			217	09/11/2007	15/08/2014		88 150	249 050
08/11/2006	10,40	121 100			26	08/11/2010	07/11/2014	0	89 612	31 488
2007 01/03/2007	10,00	204 584			42	01/03/2008- 01/03/2011	20/02/2015	0	71 631	26 118 182 132 953
			000 000	2 420 000		28/03/2008-				
28/03/2007	9,10	40 078 421	800 000	2 130 000	15 779	28/03/2011 16/08/2008- 16/08/2011	27/03/2015		14 430 872	25 647 549
16/08/2007	9,00	339 570			119	1 = /1 1 /2009		0	141 113	198 457
15/11/2007	6,30	294 300		210 000	33	15/11/2011	14/11/2015	0	155 077	139 223
2008 25/03/2008	3,80	47 987 716		2 050 000	14 414	25/03/2009- 25/03/2012	24/03/2016	1 360 248	10 696 725	38 563 749 35 930 743
04/04/2008			900 000	2 030 000	1	25/03/2012 04/04/2009- 04/04/2012				
	3,80	800 000	800 000					0	316 667	483 333
01/07/2008	4,40	223 700	250.000		64	01/07/2009- 01/07/2012 17/09/2009-		0	72 417	151 283
17/09/2008 ⁽³⁾	3,90	250 000	250 000		1	17/09/2009- 17/09/2012		0	0	250 000
31/12/2008 ⁽³⁾	2,00	2 052 400		1 700 000	88	31/12/2009- 31/12/2012	30/12/2016	243 567	60 443	1 748 390
2009	2.00	20.656.400			70.011	18/03/2010-	17/02/2017	2.420.222	4.026.005	42 909 812
18/03/2009	2,00	30 656 400	4 000 00-	2.000.00-	76 641	18/03/2013	17/03/2017	2 439 386	4 036 085	24 180 929
18/03/2009(3)	2,00	21 731 110	1 000 000	2 600 000	11 112	18/03/2010- 18/03/2013 01/07/2010-	1//03/2017	1 890 438		18 013 268
01/07/2009	2,00	443 500			54	01/07/2010- 01/07/2013		16 207	46 361	380 932
01/10/2009	2,90	282 500			25	01/10/2010- 01/10/2013		15 829	32 167	234 504
01/12/2009	2,50	108 400			16	01/12/2010- 01/12/2013	30/11/2017	0	8 221	100 179

	No	mbre total d'action	s pouvant êt	re souscrites	; (3)	Période d'ex optio				
Date du Conseil d'Administration	Prix d'exercice (en euros)	Nombre total d'options attribuées	Dont mandataires sociaux (1)	Dont Comité de Direction (2)	Nombre total de bénéficiaires	Du	Au	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Options restant à lever au 31/12/2011
2010										18 925 417
17/03/2010(3)	2,40	18 734 266	1 000 000	1 980 000	10 994	17/03/2011- 17/03/2014	16/03/2018	368 397	1 035 451	17 330 418
01/07/2010 ⁽³⁾	2,20	721 000		400 000	65	01/07/2011- 01/07/2014	30/06/2018	2 500	39 501	678 999
01/10/2010(3)	2,30	851 000		400 000	54	01/10/2011- 01/10/2014	30/09/2018	0	58 500	792 500
09/12/2010	2,20	125 500			27	09/12/2011- 09/12/2014	08/12/2018	0	2 000	123 500
2011										12 258 880
01/03/2011(3)	3,20	605 000		400 000	39	01/03/2012- 01/03/2015	28/02/2019	0	12 000	593 000
16/03/2011 ⁽³⁾	3,70	11 251 125	1 300 000	1 400 000	8 178	16/03/2012- 16/03/2015	15/03/2019	0	304 463	10 946 662
01/06/2011	4,20	414 718			61	01/06/2012- 01/06/2015	31/05/2019	0	6 000	408 718
01/09/2011	2,50	171 000			44	01/09/2012- 01/09/2015	31/08/2019	0	6 000	165 000
01/12/2011	2,00	145 500			45	01/12/2012- 01/12/2015	30/11/2019	0	0	145 500
TOTAL		259 095 550	6 690 400	16 908 822	195 232			13 996 002	76 120 671	168 978 877

- (1) 2003 à 2006 : M. Tchuruk, 2006 à 2008 : Mme Russo, 2008 à 2011 : M. Verwaayen
- 2003:11 membres, 2004:11 membres, 2005:7 membres, 2006:14 membres, 2007:9 membres, 2008:11 membres, 2009:14 membres, 2010:16 membres, 2011:15 membres (2)
- Le nombre d'actions pouvant être souscrites dépend du taux de réalisation de certaines conditions de performance. Pour une revue de performance annuelle, se référer à la Section 7.2.1.6 « Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions».

7.2.1.8 Accord d'intéressement collectif et PERCO

Les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement collectif et des plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale. Par ailleurs, les filiales étrangères établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation locale qui leur est applicable et quand celle-ci les y autorise.

Le 23 février 2009, les sociétés françaises du Groupe et les organisations syndicales représentatives de ces sociétés ont signé un accord collectif portant sur la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO). Le PERCO offre la possibilité aux salariés des sociétés françaises du Groupe de compléter leur future retraite ou d'accompagner, par exemple, un projet d'acquisition de leur résidence principale. Ce plan leur permet de constituer une épargne à long terme abondée par Alcatel Lucent. Il s'ajoute aux Plans d'Épargne d'Entreprise existants.

7.2.2 LA SITUATION DES DIRIGEANTS

7.2.2.1 Politique de rémunération des dirigeants

politique de rémunération des mandataires sociaux est établie en conformité avec le Code AFEP-MEDEF. Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration détermine l'ensemble des rémunérations et avantages à long terme attribués au Président et au Directeur Général.

Jusqu'au 25 juin 2009, seuls les versements effectués sur le Fonds Actionnariat Alcatel Lucent (avec durée de blocage de 5 ans) pouvaient être abondés. Afin de favoriser la constitution d'une épargne retraite, les signataires de l'accord PERCO ont décidé de mettre en place une enveloppe d'abondement commune au PERCO et Fonds Actionnariat Alcatel Lucent pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Le versement de l'intéressement ou de la participation ainsi que les versements volontaires donneront lieu à un abondement par Alcatel Lucent.

Chaque année, jusqu'à 3000 euros investis, indifféremment dans le PERCO et/ou le Fonds Actionnariat Alcatel Lucent, un salarié pourra bénéficier d'un abondement maximal de 2 000 euros bruts, selon les tranches d'abondement suivantes :

- 100 % des versements de l'adhérent jusqu'à 1000 euros de versements cumulés :
- 70 % des versements de l'adhérent, compris entre 1001 euros et 2000 euros;
- 30 % des versements de l'adhérent, compris entre 2 001 euros et 3 000 euros.

Rôle du Conseil d'administration et du Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration veille à ce que les différentes composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (rémunération fixe et variable, attribution d'options de souscription et d'actions de performance, et retraites supplémentaires le cas échéant) soient proportionnées et conformes aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparaison, de cohérence, de lisibilité et de mesure posés par le Code AFEP-MEDEF.

Les propositions en matière de rémunération du Président et du Directeur Général, ainsi que celles des administrateurs et des principaux dirigeants, sont établies sous la responsabilité du Comité des Rémunérations. Celui-ci apprécie l'ensemble des rémunérations et avantages versés ou attribués à ces derniers, y compris les avantages en matière de retraite et avantages de toute nature.

Les recommandations du Comité concernent l'évaluation annuelle de la Direction Générale du Groupe et la fixation de la rémunération fixe et variable des principaux dirigeants. Sont notamment soumises au Comité : les règles de détermination de la part variable de leur rémunération et les objectifs pris en compte pour l'évaluation de leur performance.

Les recommandations du Comité tiennent compte, en particulier, des différentes enquêtes disponibles sur les rémunérations (Aon Hewitt EuroExecutive survey, Mercer, Radford...).

Le Comité des Rémunérations examine également les politiques d'attribution d'options de souscription et d'actions de performance aux dirigeants du Groupe, et particulièrement aux membres du Comité de Direction.

Principes généraux appliqués aux avantages à long terme des dirigeants mandataires sociaux

En application du Code AFEP-MEDEF, la totalité des attributions d'actions de performance et d'options de souscription aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est subordonnée à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration. Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2010, ces attributions ne doivent pas représenter un volume supérieur à 6 % du nombre total des attributions aux salariés sur une période de 38 mois. Le Conseil fixe également les conditions particulières de conservation des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de

commerce, ainsi que les modalités de l'obligation d'achat d'actions de la Société liée à l'attribution d'actions de performance telle que prévue par le Code AFEP-MEDEF.

En application de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, ces attributions ont été accompagnées d'un dispositif d'association de plus de 90 % du personnel des sociétés françaises du Groupe à la performance de celui-ci, sous la forme d'un versement de supplément d'intéressement.

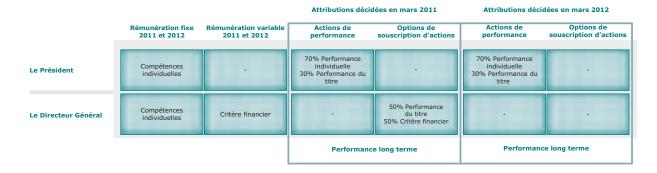
Les attributions d'options de souscription et d'actions de performance faites aux dirigeants mandataires sociaux représentent, en moyenne sur 2011 et 2012, 4 % du volume des attributions annuelles décidées le Conseil d'administration, représentant 0,04 % du capital social.

répartition des attributions annuelles d'actions de performance et d'options de souscription entre les salariés et les dirigeants (y compris les membres du Comité de Direction) se décompose en moyenne sur 2011 et 2012 de la façon suivante:



Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée par le Conseil d'administration en tenant compte de la situation difficile—tant en termes de marchés que de technologies—que connaissait le Groupe à la mi-2008, au moment de leur nomination, et des défis qu'ils ont alors accepté de relever. Le tableau ci-dessous reflète les principaux critères retenus au titre des exercices 2011 et 2012 :



Dans ses principes, cette politique n'a pas varié depuis 2008, ce qui renforce sa lisibilité et confirme la pertinence des choix faits à l'origine. En particulier, la rémunération des mandataires sociaux n'a donné lieu à aucune actualisation ou réévaluation depuis leur nomination. En outre, le Président et le Directeur général sont soumis pour les actions de performance et les options de souscription d'actions aux mêmes critères de performance quantitatifs que les autres dirigeants et cadres du Groupe - à savoir la performance du titre comparée à un panel et les flux de trésorerie (ou « Free cash flow ») - même si ces critères sont, pour ce qui les concerne, affectés d'une pondération particulière et complétés par d'autres d'appréciation plus spécifiques tenant compte du rôle qui leur est imparti dans la direction du Groupe et des responsabilités afférentes.

7.2.2.2 Le Président du Conseil d'administration

rémunération du Président du Conseil d'administration comprend une rémunération annuelle en numéraire fixée à 200 000 euros et une rémunération en actions, conforme aux pratiques des sociétés sur les principaux marchés de référence du Groupe.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation de la performance du Président du Conseil d'administration ne doit pas seulement reposer sur des critères quantitatifs, mais doit aussi prendre en considération le travail effectué et les résultats obtenus, ainsi que les responsabilités spécifiques assumées par le Président au sein du Groupe.

Rémunération annuelle

La rémunération de M. Philippe Camus a été fixée à 200 000 euros au moment de sa prise de fonctions. Ce montant, demeuré inchangé depuis 2008, a été reconduit pour l'exercice 2012 lors de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2012. Cette rémunération représente 1,8 fois la rémunération moyenne des administrateurs de la Société et ne comporte pas de part variable

Attribution annuelle d'actions de performance

Le Conseil d'administration détermine, à chaque attribution d'actions de performance, les critères de performance et les conditions spécifiques qui encadrent l'acquisition des actions de performance et notamment ceux qui permettent d'évaluer l'action du Président tout au long de son mandat.

Le 16 mars 2011, notre Conseil d'administration a décidé l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, dont la totalité de l'acquisition est soumise à des conditions de performance pendant une période d'acquisition de deux ans. Sous réserve des conditions de présence et de performance décrites ci-dessous, ces actions de performance seront disponibles à l'issue d'une période de conservation des droits de deux ans, ouverte au terme de la période d'acquisition.

Lors de la réunion du Conseil d'administration le 14 mars 2012, il a été décidé l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus dans des conditions similaires à l'attribution 2011.

> En mars 2012, attribution de 200 000 actions de performance à M. Philippe Camus, soumise à des conditions de performance

Conditions de performance attachées à l'attribution annuelle

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'acquisition des actions de performance du Président à la réalisation d'un critère quantitatif à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs à hauteur de 70 %. Les critères quantitatifs reposent sur l'évolution de la performance du titre Alcatel Lucent tel que défini pour le plan annuel groupe (cf. Section 7.2.1.2. « Actions de performance »).

> Les critères qualitatifs sont des critères de performance liés à la fonction de Président du Conseil d'administration reposant sur des objectifs spécifiques

Les critères qualitatifs sont liés à la fonction de Président du Conseil d'administration reposant sur des objectifs spécifiques définis par le Conseil d'administration et dont la réalisation sera appréciée à la fin de la période d'acquisition de ses droits, à savoir, pour l'attribution 2011:

- Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe.
- Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit adéquate avec ses missions et les recommandations du Code AFEP-MEDEF.
- S'assurer que la gouvernance d'entreprise de la Société évolue et s'adapte, de façon cohérente et efficiente, aux évolutions du secteur.

Les objectifs spécifiques attachés à l'attribution 2012 qui composent le critère qualitatif ont été définis ainsi qu'il suit :

- Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe ;
- Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit en adéquation avec ses missions et avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF :
- Assurer la mise en œuvre des recommandations résultant de l'évaluation du Conseil d'administration conduite au début 2012 telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.

Conditions de présence et obligations spécifiques attachées à l'attribution annuelle

Condition de présence : M. Philippe Camus doit être présent en qualité de mandataire social au terme de la période d'acquisition de deux ans. Cette condition sera réputée satisfaite notamment en cas de révocation de ses fonctions pour un motif autre que pour faute, en cas de démission pour un motif autre qu'un motif personnel, ou en cas de changement de contrôle de la Société.

Obligation de conservation des actions acquises : M. Philippe Camus devra conserver, jusqu'à la cessation de ses fonctions, une quantité significative d'actions provenant de l'attribution d'actions de performance, équivalente à 100 % de sa rémunération annuelle.

Obligation d'achat : M. Philippe Camus devra respecter une obligation d'achat de deux actions Alcatel Lucent pour cinq actions de performance acquises au terme de la période d'acquisition. Cette obligation est effective à l'issue de la période légale de conservation des actions (soit 4 ans après la date d'octroi). Toutefois, elle est suspendue si la valeur des

actions Alcatel Lucent détenues par le Président demeure au moins égale à 40 % de sa rémunération annuelle nette d'impôts.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, M. Philippe Camus a pris l'engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les actions de performance qui lui sont attribuées.

Attribution d'options de souscription d'actions

M. Philippe Camus ne bénéficie d'aucune option de souscription d'actions Alcatel Lucent.

Eléments postérieurs au mandat

M. Philippe Camus ne bénéficie d'aucun engagement de la Société ou de toute autre société du Groupe quant à la cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration ou postérieurement à celles-ci. En outre, il ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.

7.2.2.3 Revues de performance des attributions consenties en faveur du Président du Conseil d'administration

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2011 et début 2012.

Plan du 16 mars 2011

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base d'un critère quantitatif (performance du titre) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 16 mars 2011	Pondération	2011	2012	Taux moyen de réalisation	2013	2014
Critère de performance quantitatif: (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 100 %) Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du cours du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication	30 %	0 %				
Critères de performance qualitatifs liés à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %) • Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe. • Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit adéquate avec ses missions et les recommandations du Code AFEP-MEDEF. • S'assurer que la gouvernance d'entreprise de la Société évolue et s'adapte de façon cohérente et efficiente, aux évolutions du secteur.	70 %	Revue de perforn	nance globale			
Acquisition d'actions de performance (1)				Périoc	de de conservatio	n de 2 ans

(1) La réalisation des critères sera constatée au terme de la période d'acquisition, au plus tôt le 16 mars 2013.

En 2012, le plan du 16 mars 2011 a fait l'objet d'une première revue de performance, faisant apparaître un taux de réalisation de 0 % (correspondant à la 13e position dans le classement de performance du titre) s'agissant du critère de performance quantitatif.

Plan du 17 mars 2010

Le Conseil d'administration a décidé, le 17 mars 2010, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base d'un critère quantitatif (critère financier) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 17 mars 2010	Pondération	2010	2011	Taux moyen de réalisation	2012	2013
Critère de performance quantitatif : Critère financier (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 200 %) • Résultat opérationnel	30 %	84 %	82,5 %	83,25%		
Critères de performance qualitatifs liés à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux pouvant varier de 0 % à 150 %)						
La mise en œuvre des recommandations résultant de l'étude, conduite par le Conseil d'administration, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil conformément à l'article 9 du Code AFEP MEDEF, avec le concours du Cabinet Heidrick & Struggles.	70 %	Revue de perfo	ormance globale	120 %		
L'introduction et l'intégration de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'administration.						
 La conduite du Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe. 						
Taux global				109 %	(limité à 100 %)	
Acquisition d'actions de performance			200 000		Période de conservation	n de 2 ans

Au terme de la revue des critères de performance et à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions acquises par M. Philippe Camus en 2012 au titre du plan décidé en 2010 s'élève à 200 000 actions Alcatel Lucent. Les actions demeureront incessibles jusqu'à la fin de la période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 16 mars 2014.

Plan du 18 mars 2009

Le Conseil d'administration a décidé, le 18 mars 2009, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base de critères quantitatifs (critères financiers) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 18 mars 2009	Pondération	2009	2010	Taux moyen de réalisation	2011 2
Critères de performance quantitatifs : Critères financiers (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 200 %)					
• Revenus	10 %	0 %	66 %]	
Résultat d'exploitation	10 %	0 %	84 %	33,5 %	
La trésorerie opérationnelle après sorties de trésoreries relatives aux restructurations et investissements corporels et incorporels	10 %	0 %	51 %	J	
Critère de performance qualitatif lié à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %)					
Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe.	70 %	Revue de perfor	mance globale	150 %	
 Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit adéquate avec ses missions et les recommandations du Code AFEP-MEDEF. 					
• S'assurer que la gouvernance d'entreprise de la Société évolue et s'adapte de façon cohérente et efficiente, aux évolutions du secteur.					
Taux global				115 % (limité à 100	D %)
Acquisition d'actions de performance				200 000	Période de conservation de 2 ans

Au terme de la revue des critères de performance, et à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions acquises par M. Philippe Camus en 2011 au titre du plan décidé en 2009 s'élève à 200 000 actions Alcatel Lucent. Les actions demeureront incessibles jusqu'à la fin de la période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 18 mars 2013.

7.2.2.4 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Président du Conseil d'administration

Tableau AMF n°1: Tableau de synthèse des rémunérations, des options de souscription et des actions de performance attribuées au Président du Conseil d'administration

Philippe Camus – Président du Conseil d'Administration	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunération fixe au titre de l'exercice	200 000	200 000
Rémunération variable au titre de l'exercice	-	-
Avantages en nature	-	-
Sous-total - Rémunération due	200 000	200 000
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des actions de performance calculée en application des normes IFRS 2 (200 000 actions de performance attribuées en 2010 et 2011). Ces actions de performance sont soumises à des conditions de performance et de présence mesurées sur une période de 2 ans ne sont disponibles qu'à l'issue d'une période de conservation de 2 ans:		
- Calculée au jour de l'attribution en application des normes IFRS 2	480 000	696 000
- Mise à jour au 14 mars 2012	354 000	316 000
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des options de souscription (aucune option de souscription attribuée en mars 2010 et 2011)	0	0
Total – sur la base des valeurs calculées à la date d'attribution	680 000	896 000
Total – sur la base des valeurs mises à jour au 14 mars 2012	554 000	516 000

La valeur théorique globale des actions de performance attribuées au Président du Conseil d'administration correspond à la valeur calculée en application des normes IFRS 2 à la date de l'attribution correspondante, cette valeur étant comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (2 ans). Conformément aux exigences des normes IFRS 2, cette valeur est déterminée à la date d'attribution et ne peut ensuite être modifiée, y compris si les hypothèses initialement retenues ne sont plus valables à un moment donné. En conséquence, cette valeur ne prédit pas celle de l'avantage en fait attribué, c'est-à-dire les revenus nets qui pourraient, le cas échéant, dans le futur, provenir de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions acquises et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut pas être déterminé à cette date. Pour les besoins du calcul de la valeur à la date d'attribution, les conditions de performance ont été réputées pleinement satisfaites sur l'ensemble de la période d'acquisition. Pour les besoins du calcul de la valeur mise à jour le 14 mars 2012, il a été tenu compte des performances réelles pour celles dont le niveau est déjà déterminé au 14 mars 2012, celles devant être évaluées sur le reste de la période d'acquisition étant réputées pleinement satisfaites.

Les informations relatives au niveau de réalisation des conditions de performance applicables aux attributions d'actions de performance du Président du Conseil d'administration sont présentées en Section 7.2.2.3 « Revues de performance des attributions consenties en faveur du Président du Conseil d'administration » et dans le tableau AMF n°6 ci-après.

Tableau AMF n°2: Tableau récapitulatif des rémunérations du Président du Conseil d'administration

'Montants en euros)	Exerci	Exerc	cice 2011	
	Du	Versé	Du	Versé
Philippe Camus - <i>Président du Conseil d'administration</i>				
Rémunération fixe	-	200 000	-	200 000
Rémunération variable	-	N/A	-	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	N/A	-	N/A
Jetons de presence	-	N/A	-	N/A
Avantages en nature	-	N/A	-	N/A
<u> Fotal</u>	-	200 000	-	200 000

Tableau AMF n°6: Historique des attributions d'actions de performance à M. Philippe Camus

Attributions	Nombre d'actions	Date d'acquisition (1)	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance mixtes	Valorisation unitaire (2)
M. Philippe Camus						
Plan du 17/09/2008	100 000	03/11/2010	100 000	03/11/2012	2 critères financiers et 1 critère qualitatif	3,05 €
Plan du 18/03/2009	200 000	18/03/2011	200 000	18/03/2013	3 critères financiers et 1 critère qualitatif	1,19 €
Plan du 17/03/2010	200 000	17/03/2012	200 000	17/03/2014	1 critère financier et 1 critère qualitatif	2,40 €
Plan du 16/03/2011	200 000	16/03/2013	-	16/03/2015	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif	3,48 €
Plan du 14/03/2012	200 000	14/03/2014	-	14/03/2016	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif	1,64 €(3)
Total	900 000	-	500 000	-	-	-

L'acquisition pourra avoir lieu au plus tôt à cette date et interviendra le premier jour ouvré suivant la constatation, à l'expiration de la période d'acquisition, de la réalisation des conditions de présence et de performance. (1)

presence et de perrormance.
La valorisation unitaire, arrondie au dixième d'euro, correspond à la valorisation dans les comptes consolidés à la date d'attribution. Cette valeur résulte d'évaluations théoriques et les gains qui pourront être effectivement réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions Alcatel Lucent.

La valorisation unitaire pour le plan du 14/03/2012 a été calculée sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,80 euro à la même date. (2)

⁽³⁾

Tableau AMF n°10: Tableau de synthèse de la situation du Président du Conseil d'administration

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
M. Philippe Camus Président du Conseil d'administration entrè en fonction le 1∝ octobre 2008 Mandat renouvelé lors de l'assemblé du 1∝ juin 2010	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'exception des engagements contractuels décrits ci-dessus, il n'y a pas d'autre engagement à l'égard du Président du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7.2.2.5 Le Directeur général

rémunération annuelle globale M. Ben Verwaayen se compose, comme celle de l'ensemble des cadres et dirigeants du Groupe, d'une partie fixe et d'une partie variable, auxquelles s'ajoutent des avantages à long terme. La rémunération variable est déterminée chaque année par le Conseil d'administration en fonction de critères de performance prédéfinis.

La rémunération du Directeur Général est déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères de performance applicables à sa rémunération variable et à la rémunération à long terme dont il bénéficie, particulièrement volontaristes et exigeants, sont le reflet de la stratégie et des objectifs de transformation du Groupe.

Rémunération annuelle

Par souci de transparence et de lisibilité, les critères de détermination de la rémunération du Directeur Général sont précis et préétablis, conformément au Code AFEP-MEF. Leurs principales caractéristiques n'ont pas été modifiées depuis sa prise de fonctions en qualité de Directeur Général le 15 septembre 2008. Il bénéficie ainsi d'une rémunération fixe annuelle de 1,2 million d'euros dont le montant est inchangé depuis 2008.

Le Directeur Général bénéficie également d'une rémunération variable déterminée, comme pour tous les salariés bénéficiaires d'Alcatel Lucent, en fonction du résultat opérationnel du Groupe tel que défini par le Plan Global de Rémunération variable (AIP), c'est-à-dire un critère quantitatif. Cette rémunération variable s'est établie à 1 062 000 euros, correspondant à 59 % du bonus cible, au titre de l'exercice 2010, et 925 200 euros, soit 51,4 % du bonus cible, au titre de l'exercice 2011. Le bonus cible est de 150 % de sa rémunération fixe s'il atteint 100 % de ses objectifs et peut aller jusqu'à deux fois la cible. Selon le niveau de performance atteint, la rémunération variable peut donc être zéro ou atteindre 300 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement substantiel des objectifs de performance.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé par ailleurs de maintenir les mêmes éléments de rémunération au titre de l'exercice 2012, soit une partie fixe à hauteur de 1,2 million d'euros et une part variable qui sera fonction du niveau du résultat opérationnel du Groupe tel que défini par le Plan Global de Rémunération variable (AIP).

> Les éléments de la rémunération de M. Ben Verwaayen n'ont pas été modifiés depuis son entrée en fonction en 2008

Au titre des avantages en nature, M. Ben Verwaayen bénéficie notamment d'une allocation mensuelle d'un montant de 10 000 euros à titre de prime d'impatriation et dispose d'un véhicule avec chauffeur.

Absence d'indemnité en cas de cessation des fonctions

M. Ben Verwaayen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de ses fonctions, même en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Aucun contrat de travail ne le lie à Alcatel Lucent ni à ses filiales, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Le Directeur Général a bénéficié en 2011, comme en 2010 et 2009, d'une rémunération à long terme constituée exclusivement d'options de souscription et soumise à des conditions de performance conformément au Code AFEP-MEDEF décrites ci-dessous. Par décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2011, 1,3 million d'options de souscription lui ont été attribuées, au prix d'exercice de 3,70 euros. Leur acquisition est étalée sur quatre années.

Au cours de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil d'administration a examiné les éléments de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2012. M. Ben Verwaayen a indiqué que malgré l'amélioration significative des résultats en 2011, le Groupe n'avait pas encore atteint la situation « normale » décrite dans le plan à 3 ans pour 2009- 2011. En conséquence, M. Ben Verwaayen a souhaité que le Conseil d'administration ne procède à aucune attribution d'options de souscription ou d'actions de performance en sa faveur en 2012. Après discussion, le Conseil d'administration a fait droit à cette demande mais s'est réservé la possibilité de reconsidérer sa position en 2013.

Conditions de performance attachées à l'attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Les options de souscription attribuées en 2011 sont soumises à des critères de performance quantitatifs alliant la performance du titre Alcatel Lucent et un critère financier ainsi qu'il suit :

Performance du titre : Les droits sur les options de souscription sont soumis, à hauteur de 50 % du nombre total d'options de souscription accordé, à une condition de performance du titre Alcatel Lucent telle que décrite en Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions », conforme au dispositif retenu pour les options de souscription attribuées de 2008 à 2010 aux dirigeants du Groupe.

Flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») : Les droits sur les options de souscription sont soumis, à hauteur de 50 % du nombre total d'options de souscription accordé, à une condition de performance reposant sur l'évolution des flux de trésorerie, ou « Free Cash Flow », identique dans son principe à celle applicable aux dirigeants conformément au dispositif 2011 décrit en Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions ».

Conditions et obligations spécifiques attachées à l'attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Condition de présence : Les droits attachés aux options de souscription seront définitivement acquis à la condition que M. Ben Verwaayen conserve sa qualité de mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition. Cette condition sera réputée satisfaite notamment en cas de révocation de ses fonctions pour un motif autre que pour faute, en cas de démission pour un motif autre qu'un motif personnel ou en cas de changement de contrôle de notre Société.

Absence de décote : Ces actions pourront être souscrites à un prix par action correspondant à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date du Conseil d'administration attribuant les options de souscription.

Période d'acquisition progressive : Les droits sur les options de souscription sont acquis sur 4 ans à hauteur de 50 % des droits au terme d'une première période de deux ans, puis 25 % des droits au terme des deux périodes annuelles suivantes.

Disponibilité : Sous réserve des conditions de présence et de performance ci-dessus, les options de souscription sont disponibles à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans à compter de leur attribution pour un plan d'une durée totale de

Obligation de conservation des actions acquises : M. Ben Verwaayen est tenu de conserver, jusqu'à la cessation de ses fonctions, une quantité d'actions Alcatel Lucent d'une valeur équivalente à 100 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée de ses options de souscription, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant des plus-values nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Cette obligation est suspendue si la valeur des actions Alcatel Lucent détenues demeure au

moins égale à 40 % de sa rémunération annuelle nette d'impôts (rémunération fixe et variable correspondant à 100 % des objectifs fixés par le Conseil au titre de l'année précédant l'exercice des options).

Conformément au Code AFEP-MEDEF, M. Ben Verwaayen a pris l'engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les options de souscription qui lui sont attribuées.

Eléments postérieurs au mandat

Depuis son entrée en fonction, le Directeur Général bénéficie du plan de retraite complémentaire ouvert à un groupe de bénéficiaires composé principalement de cadres dirigeants français du Groupe (plan AUXAD) et d'un engagement du Conseil d'administration lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % maximum de sa rémunération, soumise à des conditions de performance.

Dans le cadre du plan de retraite complémentaire AUXAD, M. Ben Verwaayen pourra faire valoir ses droits à la retraite au plus tôt à 60 ans, sous réserve de la liquidation de ses droits acquis au titre du régime général de la Sécurité sociale et de tout autre plan de retraite complémentaire. Ce régime, institué en 1976, compte 330 bénéficiaires, dont environ 41 cadres dirigeants du Groupe actuellement salariés d'Alcatel Lucent et de ses filiales françaises contrôlées à plus de 50 %.

Ce régime vient en complément du régime AGIRC pour la tranche de la rémunération excédant un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite. Le dispositif et la méthode de calcul sont similaires au régime de l'AGIRC. Le régime AUXAD ne conditionne pas l'avantage retraite à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Un engagement a été pris par le Conseil d'administration à l'égard du Directeur Général au moment de son entrée en fonction, lui garantissant une retraite complémentaire de 40 % maximum de sa rémunération afin de tenir compte du fait qu'il n'a pas cotisé pendant l'ensemble de sa carrière aux régimes obligatoires français (CNAV, AGIRC-ARRCO). Cet engagement sera calculé par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société. La retraite complémentaire sera diminuée des droits à retraite acquis au titre d'activités antérieures.

Cet engagement est soumis à des conditions de performance :

- trois critères quantitatifs, pondérés à hauteur de 75 %, comprenant l'évolution du niveau des revenus et du résultat d'exploitation analysée par rapport à un échantillon représentatif de sociétés du secteur, ainsi que l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent par rapport aux exercices précédents ;
- des critères qualitatifs, pondérés à hauteur de 25 %, comportant le repositionnement stratégique de l'entreprise, la revue de son portefeuille d'activité, et l'évolution de l'indice de satisfaction des clients.

Ainsi, le Conseil d'administration a déterminé des critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs qui conditionneront le bénéfice du régime de retraite au terme de son mandat de Directeur Général.

7.2.2.6 Revues de performance des attributions au Directeur Général

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2011 et début 2012.

Historique des plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous rend compte des revues de performance constatées par le Conseil d'administration pour tous les plans d'options de souscription bénéficiant au Directeur Général, soumis à des conditions de performance. Au 19 mars 2012, le nombre d'options de souscription acquises s'élève à 1 125 000, compte tenu de la réalisation des conditions de performance attachées aux plans d'options de souscription décidées entre 2008 et 2011.

	d'options d'exercice d'exercice performance		Conditions de	Rang et coefficient pour la période de référence						Nombre d'options acquises			
Revue de performance	attribuées	en euros	u exercice	performance	Pério	ode 1 (1)	Péri	ode 2 (1)	Pério	ode 3 (1)	Période	4 (1)(2)	par plan
					Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	
Plan du 17/09/2008	250 000	3,90 €	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	12	0 %	11	0 %	4	100 %			125 000
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2,00 €	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	4	100 %	13	0 %			625 000
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2,40 €	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	13	0 %					375 000
Plan du 16/03/2011 ⁽³⁾	1 300 000	3,70 €	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre sur 50% de l'attribution Performance du Free Cash Flow	13	0 %							0
				sur 50 % de l'attribution	N/A	33 %							

Plans 2008 à 2010 : selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100% est retenu pour calculer le nombre d'options de souscription acquises au titre de chaque période. Aucune option n'est acquise si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement.

Plan du 16 mars 2011

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, l'attribution d'un nombre de 1 300 000 options de souscription d'actions au profit de M. Ben Verwaayen, sous réserve de la réalisation d'une condition de performance mixte : performance du titre à hauteur de 50% et flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») à hauteur de 50 %.

	Pondération			Période 1		Période 2	Pério	Période 3	
Revue de performance du plan du 16 mars 2011		20	11	2012	Moyenne 2011-2012	2013	3	201	
		Rang	Coef.	Rang Coe	ef.	Rang Coef.	Rang	Coef.	
Critères de performance quantitatifs: Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication (2) (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 100 %) Free Cash Flow (3) (taux de réalisation pouvant varier de 0 à 100 %)	50 % 50 %	13 N/A	0 % 33 %	-	-	-	-		
Acquisition progressive de droits par période				50 %	Indisponibilité	25 %	25 %		

L'acquisition des droits se fera sur 3 périodes : une première période de 2 ans à hauteur de 50%, puis aux périodes d'un an suivantes, à hauteur de 25 % et 25 % du nombre total d'options de

La période d'exercice court du 16 mars 2015 au 15 mars 2019.

Pour la détermination définitive du nombre d'options de souscription à l'échéance de la période d'acquisition de 4 ans, la performance du titre Alcatel Lucent et de celui des émetteurs composant le panel est mesurée entre la date d'attribution et le terme de la 4e période et un nouveau classement est alors obtenu. Selon le classement de la performance du titre Alcatel Lucent sur cette période de 4 ans, un nouveau coefficient est retenu, le cas échéant, pour le calcul de l'acquisition totale des droits du bénéficiaire s'il s'avère plus favorable que celui constaté à chaque date anniversaire. Le nombre d'options acquises au titre de la dernière période est alors ajusté en conséquence.

Plan 2011 : cf.infra.

Pour chaque période, l'acquisition de la moitié des options de souscription sera soumise à une condition de performance du titre Alcatel Lucent tel que décrite supra (note 1 et 2).

La réalisation de cette condition de performance sera appréciée pour chaque période par référence au « Free Cash Flow » : (i) pour la première période : exercices comptables 2011 et 2012, (3) (ii) pour la deuxième période : 2013 et (iii) pour la troisième période : 2014

Plans d'actions de performance

Plan du 29 octobre 2008

Le Conseil d'administration a décidé, le 29 octobre 2008, de l'attribution de 250 000 actions de performance au profit de M. Ben Verwaayen sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base de critères quantitatifs (critères financiers) à hauteur de 40 % et de critères qualitatifs à hauteur de 60 %.

Revue de performance du plan du 29 octobre 2008	Pondération	2009	2010	Taux moyen de réalisation ⁽¹⁾	2011	2012
Critères de performance quantitatifs : critères financiers (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 200 %) Revenus	20 %	0%	66%	37,5 %	-	_
Résultat d'exploitation	20 %	0%	84%			
Critère de performance qualitatif lié à la fonction de Directeur Général (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %) Définition de la stratégie du Groupe. Conception et mise en œuvre du modèle organisationnel correspondant à la stratégie proposée.	60 %	Revue de perfo	ormance globale	150 %	-	-
Taux global				105 % (limité à 100 %)		
Acquisition d'actions de performance				250 000	Période de conservation de 2 ans	•

La réalisation des critères financiers est appréciée au titre des exercices 2009 et 2010.

Au terme de la revue des critères de performance et à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions acquises par M. Ben Verwaayen, en 2011 au titre du plan décidé en 2008, s'élève à 250 000 actions Alcatel Lucent. Les actions demeureront incessibles jusqu'à la fin de la période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 9 février 2013.

7.2.2.7 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Directeur Général

Tableau AMF N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options de souscription et actions de performance attribuées au Directeur Général

Ben Verwaayen – <i>Directeur Général</i>	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunération fixe au titre de l'exercice (1)	1 200 000	1 200 000
Rémunération variable au titre de l'exercice (2)	1 062 000	925 200
Avantages en nature (1)(3)	128 672	125 892
Sous-total – Rémunération due	2 390 672	2 251 092
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des options de souscription (1 300 000 options de souscription attribuées en mars 2011 au titre de l'exercice 2010 (cf. Tableau AMF n°4 ci-dessous); décision du 8 février 2012 de n'attribuer aucune option de souscription au titre de l'exercice 2011 (voir texte ci-dessous). Ces options de souscription sont soumises à des conditions de performance et de présence et peuvent seulement être exercées à l'issue d'une période de quatre ans : - Calculée au jour de l'attribution en application des normes IFRS 2 - Mise à jour au 14 mars 2012	1 937 000 714 675	0
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des actions de performance calculée en application des normes IFRS 2 (aucune action de performance n'a été attribuée en 2010 et 2011).	0	0
Fotal – sur la base des valeurs calculées à la date d'attribution	4 327 672	2 251 092
Fotal – sur la base des valeurs mises à jour au 14 mars 2012	3 105 347	2 251 092

Relative à l'exercice et payée au cours de l'année.
Relative à l'exercice et payée l'année suivante, après la publication des résultats annuels sur la base desquels sont déterminés les niveaux de satisfaction des objectifs de performance annuels.
Ce montant comprend divers avantages (prime d'impatriation, véhicule et chauffeur...).

M. Ben Verwaayen a souhaité que le Conseil d'administration ne procède à aucune attribution d'options de souscription ou d'actions de performance en sa faveur au titre de l'exercice 2011 eu égard à la performance du Groupe en 2011. Après discussion, le Conseil d'administration a fait droit à cette demande, mais s'est réservé la possibilité de reconsidérer sa position en 2013.

La valeur théorique globale des options de souscription attribuées au Directeur Général correspond à la valeur calculée en application des normes IFRS 2 à la date de l'attribution correspondante, cette valeur étant comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (4 ans). Conformément aux exigences des normes IFRS 2, cette valeur est déterminée à la date d'attribution et ne peut ensuite être modifiée, y compris si les hypothèses initialement retenues ne sont plus valables à un moment donné. En conséquence, cette valeur ne prédit pas celle de l'avantage en fait attribué, c'est-à-dire les revenus nets qui pourraient, le cas échéant, dans le futur, provenir de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions résultant de la levée des options de souscription et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut pas être déterminé à cette date. Pour les besoins du calcul de la valeur à la date d'attribution, les conditions de performance ont été réputées pleinement satisfaites sur l'ensemble de la période d'acquisition. Pour les besoins du calcul de la valeur mise à jour au 14 mars 2012, il a été tenu compte des performances réelles pour celles dont le niveau est déjà déterminé au 14 mars 2012, celles devant être évaluées sur le reste de la période d'acquisition étant réputées pleinement satisfaites.

Le niveau de réalisation des conditions de performance applicables aux attributions d'options de souscription au Directeur Général sont présentées immédiatement après.

Revue de performance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Période d'exercice	Conditions de performance	Nombre cumulé d'options acquises ⁽¹⁾	Niveau de réalisation ⁽²⁾ au 19 mars 2012
Plan du 16/03/2011 ⁽³⁾	1 300 000	3.70	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre Alcatel-Lucent (50% de l'attribution) Evolution du Free Cash Flow (50% de l'attribution)	0	0%
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2.40	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50% de l'attribution	375 000	37,5%
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2.00	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50% de l'attribution	625 000	62,5%
Plan du 17/09/2008	250 000	3.90	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50% de l'attribution	125 000	50%
Total	3 550 000				1 125 000	32%

- Les revues de performance sont détaillées à la Section 7.2.2.6 « Revues de performance des attributions au Directeur Général ».
- Le niveau de réalisation correspond au pourcentage du nombre cumulé d'options de souscription acquises comparé au nombre maximum d'options de souscription attribuées au titre de chaque plan, tel que déterminé au 19 mars 2012. (2)
- Plan du 16 mars 2011 : les options sont acquises sur une période de quatre ans à hauteur de 50% des options à l'issue de la période initiale de deux ans et ensuite de 25% des options à l'issue de chacune des deux années suivantes. (3)

Tableau AMF N°2: Tableau récapitulatif des rémunérations du Directeur Général

(Montant en euros)	Rému	nération au titre de l'exercice 2010		Rémunération au titre de l'exercice 2011	
Ben Verwaayen - Directeur Général	Due ⁽¹⁾	Versée	Due ⁽¹⁾	Versée	
Rémunération fixe	_	1 200 000	_	1 200 000	
Rémunération variable	1 062 000	_	925 200	-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	
Jetons de présence	-	-	_	-	
Avantages en nature (2)	-	128 672	_	125 892	
Total	1 062 000	1 328 672	925 200	1 325 892	

- Rémunération variable au titre de l'exercice due à la fin de l'année et versée au cours de l'exercice suivant après la publication des résultats annuels sur la base desquels sont déterminés les niveaux de réalisation des objectifs annuels.
- Ce montant comprend divers avantages (prime d'impatriation, véhicule et chauffeur...).

Tableau AMF n°4: Historique des attributions des options de souscription d'actions

M. Ben Verwaayen	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance	Valorisation unitaire
Plan du 17/09/2008	250 000	3,90 €	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	2,13 €
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2,00 €	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	0,57 €
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2,40 €	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	1,06 €
Plan du 16/03/2011	1 300 000	3,70 €	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre sur 50 % et Performance du Free Cash Flow sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	1,49 €
Total	3 550 000	-	-	-	-

La valeur unitaire (arrondie au centime d'euro) correspond à la valeur par option calculée en application des normes IFRS 2 à la date d'attribution. Cette valeur unitaire multipliée par le nombre d'options de souscription attribuées est comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (4 ans). Ces valeurs globales ne peuvent pas être considérées comme l'équivalent d'un revenu net qui pourrait, le cas échéant, provenir dans le futur de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions résultant de la levée des options de souscription et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut être déterminé à cette date.

Au 14 mars 2012, sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,80 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en septembre 2008 s'élevait à 0,37 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2009 s'élevait à 0,65 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2010 s'élevait à 0,65 euros et la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2011 s'élevait à 0,60 euros.

Tableau AMF n°6: Historique des attributions des actions de performance

M. Ben Verwaayen Attributions	Nombre d'actions	Date d'acquisition)	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance mixtes	Valorisation unitaire (1)
Plan du 29/10/2008	250 000	10/02/2011	250 000	10/02/2013	2 critères financiers et 1 critère qualitatif	1,63 €

La valorisation unitaire, arrondie au dixième d'euro, correspond à la valorisation dans les comptes consolidés à la date d'attribution. Cette valeur résulte d'évaluations théoriques et les gains qui pourront être effectivement réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions Alcatel Lucent. Au 14 mars 2012, sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,80 euro, la valorisation de chaque action de performance est de 1,80 euro.

Tableau AMF N°10 : Tableau de synthèse de la situation du Directeur Général

M. Ben Verwaayen	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Directeur Général Entré en fonction le 15 septembre 2008 Mandat renouvelé lors de l'assemblée du 1e juin 2010	Néant	Oui. cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur général », sous- section « Eléments postérieurs au mandat » pour plus de détails	Néant	Néant

À l'exception des engagements contractuels décrits ci-dessus, il n'y a pas d'autre engagement à l'égard du Directeur général correspondant à des éléments de rémunération, des

indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7.2.2.8 Le Comité de Direction

La rémunération des membres du Comité de Direction se compose d'une partie fixe ainsi que d'une partie variable et d'avantages à long terme assis sur des critères de performance du Groupe revus par le Comité des rémunérations, et similaires à ceux applicables à une large partie des cadres du Groupe, et sur leur performance individuelle.

La Direction Générale est composée des personnes membres du Comité de Direction, soit 15 membres au 31 décembre 2011, et 12 membres au 14 mars 2012 (cf Section 7.1.2.3 « Le Comité de direction »).

Le montant des rémunérations fixe et variable de la Direction Générale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 13,7 millions d'euros dont 9,3 millions d'euros pour la partie fixe.

La partie fixe des rémunérations peut le cas échéant, comprendre des avantages en nature, des primes d'impatriation ou d'expatriation, ainsi que des indemnités de logement pour les expatriés. La partie variable au titre de chaque exercice et versée l'année suivante, est fonction du résultat opérationnel du Groupe tel que défini par le Plan Global de Rémunération Variable (AIP). La note 33 des comptes consolidés, incorporés ailleurs dans ce document « Transactions avec les parties liées » récapitule l'ensemble des rémunérations et des autres avantages accordés aux dirigeants.

Rémunérations versées à la Direction Générale(1)

(Montants en millions d'euros)	Au titre de l'exercice 2010 16 membres (2)	Au titre de l'exercice 2011 15 membres (3)
Rémunération fixe	11,4	9,3
Rémunération variable	4,2	4,4
Total	15,6	13,7
Rémunération exceptionnelle (4)	-	3,4

- (1) Hors paiements fondés sur des actions.
- Sur les 16 membres ayant la qualité de membre de la Direction Générale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010, sont prises en compte la rémunération de 10 membres faisant partie du Comité au titre de (2) l'exercice et sur la totalité de l'année, la rémunération de 6 membres au titre de l'exercice au prorata de leur présence depuis leur entrée en fonction et la rémunération de 4 membres au titre de l'exercice au prorata de leur présence jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- Sur les 15 membres ayant la qualité de membre de la Direction Générale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, sont prises en compte la rémunération de 12 membres faisant partie du Comité au titre de l'exercice sur la totalité de l'année, la rémunération de 3 membres au titre de l'exercice au prorata de leur présence depuis leur entrée en fonction et la rémunération de 4 membres au titre de l'exercice au prorata de leur présence jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- Les éléments exceptionnels comprennent les indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels relatifs à l'exercice 2011. (4)

Par ailleurs, les jetons de présence perçus le cas échéant par les dirigeants au titre de leur participation au Conseil d'administration de sociétés au sein du Groupe sont déduits du montant des salaires versés.

Sommes provisionnées pour retraites

Le montant total des engagements relatifs aux retraites (totalité des droits acquis et non acquis) et autres avantages octroyés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction au 31 décembre 2011 s'élève à 13,3 millions d'euros (contre 11,4 millions d'euros en 2010). Ce montant se répartit

de la manière suivante : 4,8 millions d'euros concernent les administrateurs, y compris M. Ben Verwaayen (contre 3,4 millions en 2010) et 8,5 millions d'euros concernent les membres du Comité de Direction (contre 8,0 millions en 2010). Le montant de la provision qui correspond à ces engagements pris pour les membres du Conseil d'administration de notre Société et les membres du Comité de Direction s'élève à 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 10,4 millions en 2010).

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas de nouveaux engagements concernant les anciens dirigeants mandataires sociaux.

7.3 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - CONVENTIONS **AVEC PARTIES LIÉES**

Les conventions appelées « réglementées » visent les conventions passées entre une société et son Directeur Général, le cas échéant l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs ou certains actionnaires (actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote) qui, tout en étant autorisées par la législation française, ne portent pas sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Ces conventions, comme tout nouvel engagement en faveur du Président ou du Directeur Général en cas de cessation de leur fonction, doivent faire l'objet d'une procédure spécifique d'autorisation préalable par le Conseil d'administration, d'un rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que d'une consultation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les conventions et opérations avec les « parties liées » (au sens de la législation américaine) visent, entre autres, les conventions passées avec les administrateurs et dirigeants de la Société, des actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital de la Société, ou des membres proches de la famille de ces personnes. Elles ne font pas l'objet de la procédure d'autorisation préalable imposée par la législation française, sauf si elles tombent sous l'égide de la régulation des conventions réglementées.

ABSENCE DE NOUVELLE CONVENTION ET DE NOUVEL ENGAGEMENT **RÉGLEMENTÉS EN 2011**

La procédure des conventions réglementées n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2011. Aucune convention nouvelle ou engagement nouveau n'a donc été pris durant cet exercice. Des engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis en 2011.

POURSUITE DES ENGAGEMENTS EN **FAVEUR DES DIRIGEANTS** MANDATAIRES SOCIAUX EN 2011

Engagements « Autres avantages » en faveur du Président du Conseil d'administration

Les engagements pris par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 en faveur de M. Philippe Camus sont relatifs à l'acquisition d'actions de performance dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

En effet, les dispositions particulières fixant, pour les attributions d'actions de performance consenties au cours de son mandat, le principe du maintien des droits relatifs à l'acquisition de ces actions dans certains cas de cessation de

ses fonctions de Président du Conseil d'administration, constituent des engagements soumis à la procédure des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Ces engagements ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes avant d'être approuvés par l'Assemblée générale réunie le 29 mai 2009. Dans le cadre du renouvellement du mandat d'administrateur puis de Président du Conseil d'administration de M. Philippe Camus, ces mêmes engagements ont été approuvés une nouvelle fois par l'Assemblée générale réunie le 1er juin 2010. Ils se sont poursuivis, sans modification, au cours de l'exercice 2011.

Pour mémoire, l'acquisition des actions de performance ne pourra être constatée qu'à la condition que M. Philippe Camus soit présent en qualité de mandataire social au terme de la période d'acquisition de 2 ans. Cette condition sera réputée satisfaite notamment en cas de révocation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration autre que pour faute et en cas de démission de ses fonctions de Président du Conseil d'administration pour un motif autre qu'un motif personnel ou en cas de changement de contrôle de notre Société.

Engagements « Autres avantages » et « Retraite » en faveur du Directeur Général

• Les engagements pris par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 en faveur de M. Ben Verwaayen sont relatifs à l'acquisition d'actions de performance et d'options de souscription d'actions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général.

En effet, les dispositions particulières fixant, pour les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions consenties au cours de son mandat, le principe du maintien des droits relatifs à l'acquisition de ces actions et options de souscription dans certains cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, constituent des engagements soumis à la procédure des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Pour mémoire, l'acquisition des actions de performance ne pourra être constatée qu'à la condition que M. Ben Verwaayen soit présent en qualité de mandataire social au terme de la période d'acquisition de 2 ans et les droits attachés aux options de souscription consenties seront définitivement acquis à la condition qu'il conserve sa qualité de mandataire social au terme de chaque période annuelle pendant la période d'acquisition de 4 ans. Cette condition sera réputée satisfaite notamment en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général autre que pour faute et en cas de démission de ses fonctions de Directeur Général pour un motif autre qu'un motif personnel ou en cas de changement de contrôle de la Société.

Les engagements pris par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008 en faveur de M. Ben Verwaayen sont relatifs au régime de retraite, à savoir le bénéfice du plan de retraite complémentaire ouvert à un groupe de bénéficiaires (composé principalement de cadres dirigeants français du Groupe (plan AUXAD) et l'engagement lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % de sa rémunération, qui sera calculée par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société déduction faite des droits à la retraite acquis au titre d'activités antérieures.

Le bénéfice de ces engagements « Retraites » est assis sur des critères de performance appréciés par ailleurs sur la durée de son mandat social (cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur Général »). En revanche, ces engagements « Retraites » consentis à M. Ben Verwaayen ne prévoient pas expressément la condition d'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise contrairement aux dispositions prévues à l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.

Les dispositions spécifiques relatives aux engagements de retraite, dans la mesure où ces avantages sont susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, sont soumises à la procédure des conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce, et doivent par ailleurs comporter des conditions de performance si ce régime de retraite ne répond pas aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et visés au dernier alinéa de l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce.

Ces engagements ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes avant d'être approuvés par l'Assemblée générale réunie le 29 mai 2009. Dans le cadre du renouvellement du mandat d'administrateur M. Ben Verwaayen puis de son mandat de Directeur Général, ces mêmes engagements ont été approuvés une nouvelle fois par l'Assemblée générale réunie le 1er juin 2010. Ils se sont poursuivis, sans modification, au cours de l'exercice 2011.

éléments concernant M. Philippe Camus et Les M. Ben Verwaayen sont rappelés en Section 7.2.2 « La situation des dirigeants ».

CONVENTIONS ET, OPÉRATIONS AVEC LES « PARTIES LIÉES »

Aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 5 % du capital social de la Société.

Le détail des opérations avec des « parties liées » telles que définies par IAS 24, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2009, 2010, et 2011 figure en note 33 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Transactions avec les parties liées ».

Ces opérations concernent principalement les sociétés consolidées sous contrôle conjoint par intégration proportionnelle et les sociétés consolidées par mise en équivalence.

7.3.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements de la société en faveur du Président de son Conseil d'administration, M. Philippe Camus.

Les engagements pris par la société en faveur de M. Philippe Camus fixant, pour les attributions d'actions de performance consenties au cours de son mandat dont la période d'acquisition n'est pas encore achevée, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président du conseil d'administration (en cas de révocation autre que pour faute, de démission pour un motif autre qu'un motif personnel, ou de changement de contrôle de la société), décidés par le conseil d'administration du 17 septembre 2008 avant d'être approuvés par l'assemblée générale les 29 mai 2009 et 1er juin 2010 à l'occasion du renouvellement du mandat de M. Philippe Camus, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011. Les attributions faites au cours des exercices 2008 à 2011, dont 200 000 actions de performance au cours de l'exercice 2011, sont présentées dans le rapport de gestion.

Engagements de la société en faveur de son Directeur général, M. Ben Verwaayen,

Les engagements pris par la société en faveur de M. Ben Verwaayen fixant, pour les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions consenties au cours de son mandat dont la période d'acquisition n'est pas encore achevée, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général (en cas de révocation autre que pour faute, en cas de démission pour un motif autre que personnel, ou de changement de contrôle de la société) décidés par le conseil d'administration du 17 septembre 2008, avant d'être approuvés par l'assemblée générale les 29 mai 2009 et 1er juin 2010 à l'occasion du renouvellement du mandat de M. Ben Verwaayen, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011. Les attributions faites au cours des exercices 2008 à 2011, dont 1 300 000 options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2011, sont présentées dans le rapport de gestion.

Les engagements pris par la société en faveur de M. Ben Verwaayen en matière de retraite, à savoir le bénéfice du plan de retraite complémentaire ouvert à un groupe de bénéficiaires composé principalement de cadres dirigeants français du Groupe (plan AUXAD) et l'engagement lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % de sa rémunération, qui sera calculée par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011, sans donner lieu à acte d'exécution. Ces engagements ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration les 17 septembre 2008 et 29 octobre 2008, avant d'être approuvés par l'assemblée générale les 29 mai 2009 et 1er juin 2010 à l'occasion du renouvellement du mandat de M. Ben Verwaayen. Ces engagements, ne prévoyant pas expressément la condition d'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise, ne relèvent par conséquent pas des dispositions prévues à l'article L.137-11 du code de la sécurité sociale mais sont soumis à des critères de performance décrits dans le rapport de gestion, qui seront appréciés sur toute la durée de son mandat social.

> Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2012 Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés Jean-Pierre Agazzi

Ernst & Young et Autres Jean-François Ginies

CODE DE BONNE CONDUITE ALCATEL LUCENT

En juillet 2009, Alcatel Lucent a publié une mise à jour du « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent » qui définit les principes éthiques applicables chez Alcatel Lucent. Ce Code de Bonne Conduite remplace la « Charte d'Éthique et de Bonne Conduite ». Il s'impose à tous les salariés, au niveau mondial, et à la société dans ses relations avec les concurrents, les fournisseurs, les actionnaires, les partenaires et les clients. Les standards définis dans le Code de Bonne Conduite se fondent sur les lois et réglementations en vigueur, ainsi que sur les notions d'intégrité, de respect, d'équité, de diversité et d'éthique. Le Code de Bonne Conduite est disponible sur notre site intranet en vingt-deux langues, nsi que sur notre site

En février 2004, nous avons adopté la « Charte d'éthique et de bonne conduite qui s'applique aux Cadres Dirigeants de la Direction Financière » applicable à notre Directeur Général, à notre Contrôleur de Gestion et à notre Directeur Financier, et qui peut être également consultée sur notre site internet. Cette Charte complète le Code de Bonne Conduite mentionné ci-dessus, qui s'applique également aux cadres dirigeants de la Direction Financière.

En outre, nous avons mis en place un Programme Éthique et Conformité, qui regroupe une série de processus, de principes et de contrôles pour assurer la conformité avec la législation en vigueur et le respect des directives et politiques de la Société. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie

(Chief Compliance Officer) veille à la mise en œuvre et à l'adaptation de ce programme aux évolutions des exigences législatives, des standards internationaux et aux standards de conduite définis dans le Code de Bonne Conduite Alcatel

Le Comité de la Conformité et de la Déontologie a été mis en place en février 2007. Il est composé du Directeur de la Conformité et de la Déontologie ainsi que des représentants des départements suivants : Juridique, Audit, Finances, Ressources Humaines et Transformation, Communication, Transformation des activités opérationnelles et des technologies de l'information, Achats, Affaires publiques, Sécurité, Qualité et Livraisons des clients et Direction de la Conformité et de la Déontologie. Ce Comité se réunit tous les mois pour superviser la conception et la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un dispositif stratégique, centralisé et performant, en matière d'éthique et de conformité.

À cet égard, nous sommes en conformité avec les règles du NYSE qui exigent que toute société cotée aux États-Unis adopte et mette en œuvre un code de bonne conduite destiné aux mandataires sociaux, dirigeants et salariés. Alors même que cette règle n'est pas obligatoire pour Alcatel Lucent le « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent » couvre tous les sujets visés par les règles du NYSE, à l'exception d'un mécanisme permettant aux mandataires sociaux et dirigeants de demander la renonciation à son application pour certains de ses aspects.

7.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport du Président du Conseil d'administration pour la partie relative aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Dans ce contexte et afin de répondre aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'administration a confié à la Direction Juridique et au département de l'Audit Interne la préparation du rapport qui s'articule autour des thèmes suivants : la gouvernance d'entreprise, le dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques et le dispositif relatif au reporting comptable et financier.

Après avoir proposé un cadre général et rappelé l'ensemble de la réglementation en vigueur, la Direction Juridique a assuré la consolidation des informations reçues des différents services impliqués.

Le Comité de l'Information Financière et le Comité de l'Audit et des Finances réunis en mars 2012 ont eu communication de ce rapport et le Conseil d'administration dans sa séance du 14 mars 2012 en a approuvé les termes.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures que nous avons mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le dispositif de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière fait l'objet d'un développement particulier compte tenu de la réglementation dans ce domaine, d'une part, aux États-Unis avec le Sarbanes-Oxley Act, auguel est soumis Alcatel Lucent du fait de sa cotation au New York Stock Exchange, et d'autre part, en France avec la Loi de Sécurité Financière, qui requiert un rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.

Il est rappelé que le terme Groupe repris dans la présente section est défini comme recouvrant la société Alcatel Lucent ainsi que toutes les sociétés contrôlées entrant dans son périmètre de consolidation.

7.5.1 LE DISPOSITIF GLOBAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION **DES RISQUES**

A. Objectifs et référentiel utilisé

Le Groupe utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission), dont l'Autorité des marchés financiers (AMF) a repris les principaux éléments dans son Cadre de référence.

L'un des objectifs de notre système de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés. Toutefois, il fournit au Conseil d'administration et aux dirigeants les moyens de s'assurer que les objectifs suivants sont atteints:

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système repose sur 3 grands principes :

- la responsabilité partagée : le contrôle interne s'appuie sur les ressources des entités et/ou sur la responsabilité de chaque salarié, qui repose sur un système de délégations de pouvoirs permettant la mise en œuvre cohérente des politiques du Groupe. Chaque responsable a le devoir de contrôler efficacement les activités placées sous sa responsabilité;
- la définition et le respect de normes et de procédures communes : la formalisation des normes et procédures et la communication du référentiel au sein du Groupe est une étape essentielle du processus de contrôle interne ;
- la séparation des tâches : l'architecture générale du dispositif doit refléter la distinction qui existe entre les personnes effectuant des opérations et celles qui les valident et les contrôlent.

B. Dispositif de gestion des risques

Organisation et éléments constitutifs

Le pilotage et le contrôle de la gestion globale des risques (ERM) sont de la responsabilité du Comité de Direction.

Au sein du Département de la Finance d'Entreprise et des Investissements, la direction des Assurances et de la gestion des risques (DAGRI) est en charge de la mise en œuvre de l'ERM, de l'identification, l'évaluation, la surveillance et la communication sur les risques globaux qui comprennent les risques financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques et de conformité et les risques associés aux ressources humaines.

Chaque risque clef est piloté par un responsable qui définit avec les membres du Comité de Direction, l'ensemble des actions à mettre en œuvre en vue de limiter l'exposition du Groupe à ce risque et les indicateurs de performance y afférents.

Les actions peuvent être récurrentes ou correctives (« ad hoc »). Les plans d'actions sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs de performance. Le suivi des risques clefs et des actions prises pour réduire ces risques est complété, selon leur pertinence, par des présentations sur les risques qui se profilent.

Les actions correctives finalisées sont transformées en activités de contrôle, si besoin, et le niveau de contrôle du risque respectif est réévalué. Le processus d'identification et les risques clefs font l'objet d'une présentation régulière auprès des membres du Comité de Direction ainsi que du Comité de l'Audit et des Finances et du Conseil d'administration.

La gestion des Risques Financiers est assurée par le Département de la Finance d'Entreprise et des Investissements dans le cadre du système ERM. Son but est de gérer les risques de liquidité et de trésorerie, d'investissements retraite, de change, de crédit et de taux d'intérêts du Groupe.

Ce Département est appuyé par des directives dans les domaines:

- du risque de crédit ;
- du financement de projets ;
- du recouvrement ;
- des opérations bancaires ;
- de la gestion de la trésorerie et des investissements ;
- des pensions, des investissements retraite et de la gouvernance; et
- du risque de taux d'intérêt.

Ces risques sont discutés chaque trimestre lors de la réunion de Gestion des Risques Financiers à laquelle participent des collaborateurs des départements de la Finance d'Entreprise et des Investissements, de l'Audit Interne, du Contrôle de Gestion, de l'Analyse Financière et de l'Évaluation des Risques, des Procédures comptables et de la Fiscalité.

Le processus ERM est partie intégrante de la politique de gestion des risques ("Insurance and Risk Management Policy") mise en oeuvre par le Groupe qui comprend :

- la Politique d'Assurances et de Gestion des Risques; et
- les Principes d'Ingénierie des Risques.

Ceux-ci visent à protéger les salariés, les actifs et l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement des activités du Groupe et comprennent les éléments suivants :

• une identification et une analyse des risques à travers un processus global et continu d'identification;

- une politique de prévention et de contrôle des risques, afin de minimiser leur fréquence et de limiter l'ampleur de ceux qui se matérialisent ;
- des études d'impacts sur les activités du Groupe pour évaluer les impacts d'aléas potentiels affectant ses processus industriels et ses ressources;
- une gestion de continuité des opérations ;
- une gestion de crise;
- une approche globale permettant une optimisation du coût de transfert assurable ou de traitement par d'autres méthodes de financement des risques non conservé par le Groupe.

Assurances

Le traitement de l'assurance découle de la politique de gestion des risques ("Insurance and Risk Management Policy") mise en œuvre par le Groupe.

La mise en œuvre coordonnée de l'identification et l'analyse des risques et de la politique de prévention permet :

- de définir le niveau approprié de rétention des sinistres ;
- d'organiser de manière coordonnée et à un coût optimisé le transfert ou la mise en place de couvertures alternatives des risques qui ne sont pas pleinement conservés.

Cependant, il n'est pas possible de garantir qu'aucun sinistre ne pourra excéder les limites de couverture du programme de référence, ni qu'aucun sinistre ne pourra faire l'objet d'exclusion des polices d'assurances, en raison de l'absence ou du manque de couverture à un prix raisonnable.

La DAGRI produit un rapport d'activité interne mettant en exergue les risques clefs identifiés et leur traitement.

Processus

L'équipe ERM établit une liste de risques sur la base de trois processus principaux : 1) l'application de critères globaux de gestion de risques mis en place par divers organismes en charge d'établir des directives dans cette matière ; 2) un processus d'identification au niveau des secteurs régionaux et des segments et 3) des analyses menées avec les membres du Comité de Direction ou leurs représentants. L'équipe ERM applique ensuite divers filtres pour déterminer quels risques traiter et adresser au niveau de l'entreprise et la nature des actions et du déploiement des ressources requis pour réduire les risques identifiés.

Des dispositifs spécifiques de surveillance s'appliquent aux risques en lien avec les activités du Groupe. S'agissant par exemple des risques afférents aux technologies du Groupe, nous nous efforçons de réduire les risques associés à nos technologies à travers un programme orienté vers la reconnaissance continue de nouvelles technologies, afin de les détecter en amont, et de prendre les décisions d'investissements appropriées. S'agissant de l'émergence de technologies externes, nous analysons leurs impacts sur nos propres choix technologiques.

Nous nous appuyons également sur la maintenance d'une filière interne de création/d'innovation permettant de surveiller et éventuellement d'adopter les nouvelles technologies dont nous pensons qu'elles pourraient avoir un impact sur les nôtres. De plus, nous avons mis en place un système de suivi des nouveaux développements importants dans les technologies, les réseaux et le marché.

S'agissant du recours à des organisations externes de production, des centres de distribution et des fournisseurs, nous surveillons de manière régulière les risques d'approvisionnement afférents aux sources uniques et décisives.

Nous avons développé un ensemble d'alternatives de réduction des risques avec chacun de nos transporteurs et pour chaque site de distribution important dans notre réseau global logistique. Les risques liés au transport international de nos matériaux sont réduits à travers l'utilisation parallèle de sociétés de transport sur les axes clés, mêlant un large éventail de compagnies aériennes et de voies maritimes, qui à leur tour utilisent à la fois des itinéraires directs et moins directs. Nous avons mis en place un mécanisme de surveillance pour essayer de réduire les risques d'une interruption majeure, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine.

S'agissant du processus de validation de la solvabilité client et des risques, nous pratiquons un contrôle complet de solvabilité avant de consentir un financement à nos clients ou des garanties aux institutions financières qui financent nos clients. Tout engagement significatif doit être approuvé par le groupe «Trade and Project Finance» et, dans certains cas, être évalué par l'équipe centrale d'Analyse Financière et d'Evaluation des Risques, tous deux indépendants de nos départements commerciaux. Nous surveillons en permanence et gérons les facilités de crédit que nous avons étendues à nos clients et tentons de limiter les risques d'insolvabilité, dans certains cas, en obtenant des garanties ou en transférant aux banques ou aux agences crédit export une partie des risques associés à ce financement.

Interaction entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les résultats de l'ERM sont partagés avec le département de l'Audit Interne pour préparer le plan semestriel d'audit. Parallèlement, les résultats des travaux d'audit sont pris en compte dans l'évaluation des risques clefs du Groupe.

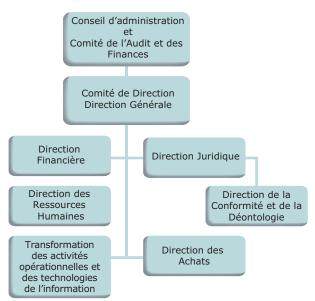
Les actions de mitigation récurrentes identifiées pour maîtriser les risques clefs dans le cadre de l'ERM sont intégrées dans les activités de contrôle interne. Les contrôles et procédures qui font partie du « contrôle interne financier », en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, qui servent à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe sont explicitement identifiées. Les risques clefs font l'objet d'une revue par les membres du Comité de Direction qui s'assurent du déploiement de plans de mitigation spécifiques et de l'adéquation du contrôle interne permettant de compenser ces risques.

Les risques clefs issus de l'ERM sont intégrés dans la Section 3 « Facteurs de risques » et dans sa sous-section 3.1 « Risques liés à l'activité »

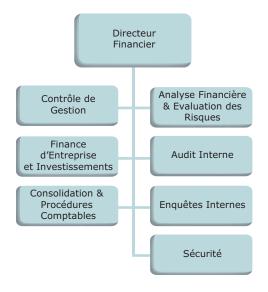
C. Les principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Les développements ci-après reflètent l'organisation de notre Groupe jusqu'au 31 décembre 2011.

L'organigramme ci-dessous représente les directions associées au contrôle interne et à la gestion des risques. Chaque direction dispose de ressources, de systèmes d'information et de procédures lui permettant d'exercer le contrôle et la surveillance de son propre système de contrôle interne et de gestion des risques.



La direction financière joue un rôle prépondérant grâce aux différentes fonctions qui lui sont rattachées tel qu'illustré par l'organigramme ci-dessous :



Le Conseil d'administration et son Comité de l'Audit et des Finances

Organe de supervision et de contrôle, le Conseil d'administration contribue à assurer l'efficacité du contrôle interne, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions et la vigilance exercée par son Comité de l'Audit et des Finances.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité de l'Audit et des Finances joue un rôle prépondérant dans les domaines comptable et financier. Il est en particulier responsable du suivi des problématiques liées à la préparation et au contrôle du reporting financier sous la responsabilité du Conseil d'administration. Plus précisément, il est chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité de l'Audit et des Finances, comprenant quatre membres du Conseil d'administration, tous indépendants, vérifie, en présence du Directeur Financier et des Commissaires aux comptes, que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières sont définies afin d'assurer la fiabilité de ces dernières. Il examine régulièrement le fonctionnement et l'organisation de la Direction de l'Audit Interne, le plan de ses missions et ses principaux rapports. Ce Comité examine également les risques auxquels le Groupe peut être exposé et en apprécie les mesures préventives et le suivi.

Comité de Direction et Direction Générale

Le Comité de Direction rassemble autour du Directeur Général, les dirigeants en charge des régions et activités suivantes: Région Amériques et Alliances stratégiques; Région Asie Pacifique; Région Europe Moyen-Orient et Afrique ; Segment Réseaux ; Segment Logiciels, Services et Solutions et Secteurs stratégiques; Entreprise; Assurance Qualité et livraisons des Clients; Opérations; Finance; Ressources Humaines et Transformation; Bell Labs et Corporate Marketing et Communications; Transformation des Processus et des Systèmes d'Information ; Initiative Commune Reliance Industries.

Le Comité de Direction est principalement en charge de la stratégie et de l'organisation du Groupe, des politiques à mettre en place, de la planification financière à long terme et de la stratégie en matière de ressources humaines. Il est chargé de veiller à l'exécution des plans et projets du Groupe et au contrôle des performances de chaque segment d'activité et d'allouer les ressources entre ces différents segments.

La Direction Générale est directement responsable du système de contrôle interne. Le Directeur Général s'assure à ce titre de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein du Groupe. Il définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Au sein de chaque entité du Groupe, cette responsabilité appartient aux dirigeants.

Direction de la Conformité et de la Déontologie

Alcatel Lucent a mis en œuvre un programme de conformité et de déontologie encadré par un ensemble de méthodes, de principes et de contrôles assurant, dans la mesure du possible, le respect des législations et réglementations en viqueur ainsi que des directives et politiques du Groupe. Ce programme est régulièrement complété et amélioré. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie d'Alcatel Lucent supervise la mise en œuvre et le développement continu de ce système pour être en constante conformité avec la législation, aux normes internationales en vigueur, ainsi qu'avec les règles définies dans le Code de bonne conduite d'Alcatel Lucent.

La Direction de la Conformité et de la Déontologie est chargée de coordonner et superviser la mise en œuvre des systèmes de déontologie et de conformité dans le Groupe, lesquels sont complètement intégrés dans les activités commerciales et conçus pour éviter, détecter et minimiser les risques commerciaux et juridiques. Assurant l'interface avec les salariés du Groupe, la Direction de la Conformité et de la Déontologie les guide dans la conduite éthique des affaires et leur fournit des informations concernant les programmes et politiques de déontologie du Groupe.

Le Comité de la Conformité et de la Déontologie d'Alcatel Lucent a été créé en février 2007. Il réunit le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et des représentants des départements suivants : Juridique, Audit, Finances, Ressources Humaines et Transformation, Communication, Affaires publiques, Transformation des activités opérationnelles et des technologies de l'information, Achats, Sécurité, Qualité et Livraisons des clients et Direction de la Conformité et de la Déontologie. Ce Comité se réunit tous les mois pour superviser la conception et la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un dispositif stratégique, centralisé et performant, en matière d'éthique et de conformité.

À un niveau plus opérationnel, le Conseil de la Conformité est responsable du développement, de la mise en œuvre et du suivi des plans de conformité dans l'ensemble du Groupe. Il est composé des responsables de la conformité issus des segments produits, des Régions et des activités fonctionnelles. Il se réunit tous les mois. Il est chargé de la mise en œuvre des éléments du programme de conformité et de déontologie du Groupe. Le programme 2011 est axé sur l'amélioration continue du programme d'intégrité, avec une attention particulière portée aux domaines suivants :

- Instaurer une culture forte d'intégrité dans le Groupe, grâce à un message fort délivré par la Direction du Groupe, soutenu par le Directeur Général, et au rôle renforcé des managers;
- Renforcer l'appropriation par les dirigeants des principes d'intégrité mais également leurs responsabilités concernant la mise en place des programmes et le suivi des résultats ;
- Accroître le leadership des régions et l'attention portée aux questions d'éthique et de conformité dans les affaires.

Le Groupe a continué d'appliquer une politique de « tolérance zéro », en conformité avec les procédures régionales et mondiales de résolution des problèmes de conformité. De plus, il a poursuivi l'engagement pris de ne plus avoir recours à des agents ou consultants dans le cadre de ses activités commerciales.

Le Groupe a également mis en place un programme de formation très complet dédié aux questions d'éthique et de conformité, proposant 12 cours spécialisés sur la conformité ciblés sur les acteurs clefs. Les domaines de conformité ciblés portent sur la Vie privée et la Protection des Données personnelles, la Lutte contre la Discrimination et le Harcèlement, la Conformité des Exportations, des formations à l'Ethique et à l'Intégrité ainsi que la Sécurité de l'Information pour les fournisseurs (près de 8200 fournisseurs ont été notifiés) et, plus important, l'anti-corruption.

En complément, la Direction de la Conformité et de la Déontologie a développé un programme de formation qui a pour objectif d'aider les managers à gérer les questions d'éthique et d'intégrité au sein de leurs équipes et dans leurs relations d'affaires.

En 2011, le Groupe a déployé un large programme de communication visant à renforcer une culture d'entreprise de l'Intégrité. Sous l'impulsion de la Direction de la Conformité et de la Déontologie, le Groupe a lancé de nombreuses actions de communication, via divers médias, afin d'instaurer et de renforcer sa culture d'entreprise de l'Intégrité à tous les niveaux et ciblant particulièrement le management intermédiaire. Le Groupe a également été nommé leader du secteur Communication Technology par l'indice de développement durable du Dow Jones, avec un résultat de 93/100 dans la catégorie Conformité.

Le Groupe a poursuivi la mise en œuvre d'un processus global d'évaluation des risques de non-conformité afin d'identifier les problèmes potentiels dans les domaines couverts par les principaux programmes Conformité du Groupe. Chaque année, les responsables des programmes couvrant les domaines référencés de la Conformité doivent fournir aux centres de profits (business units) une première analyse des risques, avec facteurs de risque correspondants, basée sur leurs connaissances de l'activité et sur la nature des risques pour l'entreprise et pour chaque centre de profits. A partir de ces informations, chacun des centres réalise une évaluation approfondie des risques de non-conformité à travers leur organisation afin de valider voire de compléter l'évaluation initiale. Ces évaluations approfondies servent à identifier les lacunes potentielles des programmes couvrant tous les domaines de la Conformité référencés, ainsi que les risques afférents. En collaboration avec les centres de profits, chaque responsable de programme est chargé de développer et de mettre en place des plans détaillés d'atténuation des risques pour traiter les problèmes identifiés et combler les lacunes le cas échéant. Pour assurer une parfaite cohérence à travers l'entreprise, chaque évaluation des risques de non-conformité menée au sein des centres de profits est revue, approuvée et signée par les hauts dirigeants d'Alcatel Lucent respectifs. Le Groupe a obtenu l'accord de 100 % de son management sur les évaluations des risques en 2011.

Alcatel Lucent est membre de l'initiative du World Economic Forum, « Partnering Against Corruption Initiative » (PACI), de la commission « Anti-Corruption » de la Chambre de commerce internationale (ICC) et de RESIST (Resisting Extortions and Solicitations in International Transactions).

Direction Financière

Au sein de la Direction Financière, les départements ci-dessous participent au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques :

- le département Contrôle de Gestion est en charge de l'établissement du budget, des données financières consolidées mensuelles, trimestrielles et annuelles, ainsi que des données financières prévisionnelles. Il assure, en liaison avec les directions opérationnelles et financières des régions, des segments produits et des filiales, un suivi régulier des opérations réalisées par le Groupe ;
- le département de la Consolidation et des Procédures Comptables a notamment pour mission d'élaborer les comptes consolidés publiés et de rédiger et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe, de veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur relatives à l'établissement et à la publication des comptes, de s'assurer de leur bonne application et de veiller à la publication des comptes sociaux et consolidés d'Alcatel Lucent, société mère du Groupe;
- la fonction Analyse Financière & Évaluation des **Risques** s'assure que les risques liés aux projets commerciaux du Groupe ont été correctement évalués et intégrés par les Régions au moment de la prise de décision commerciale. En 2011, cette fonction a mené de concert avec les organisations régionales en charge de l'évaluation des risques, de nombreuses actions visant en particulier à améliorer la pertinence de ses évaluations au travers notamment de l'échange de bonnes pratiques et de sessions de formation, et à renforcer la discipline de mise en œuvre du processus d'approbation des offres et contrats commerciaux auprès des équipes commerciales ;
- le département de la Finance d'Entreprise et des Investissements est responsable du pilotage de la gestion des risques financiers et opérationnels du Groupe. Ce département est constitué de la Direction des Assurances et Gestion des Risques (DAGRI), de l'Investment Office, de la Trésorerie Groupe, du département des Fusions et Acquisitions et du département des Financements de Projets et du Crédit. La Trésorerie Groupe gère l'ensemble de la trésorerie et des investissements du Groupe ainsi que les risques de change et de taux du Groupe;
- le département de l'Audit Interne a un accès direct au Directeur Général, et l'assiste ainsi que le Comité de Direction, dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Le Directeur de l'Audit Interne a également un accès direct au Comité d'Audit et des Finances. Pour accomplir cette évaluation et réaliser ses missions, le département a un accès illimité à l'intégralité de l'organisation. Sa mission, assurée par une équipe de 50 auditeurs, est centralisée au niveau Groupe. Le plan d'audit interne est défini chaque semestre avec l'approbation du Directeur Financier et du Comité de l'Audit et

des Finances. Le Directeur de l'Audit Interne leur rend compte des travaux effectués et en particulier de l'efficacité du contrôle interne dans les domaines couverts (incluant la conformité à Sarbanes-Oxley) ; du résultat des audits anticorruption ; de l'adéquation des ressources et des honoraires des commissaires aux comptes. Le contenu des rapports d'audit ainsi que la mise en œuvre des recommandations faites par le département de l'audit sont soigneusement étudiés et les résultats sont partagés avec le Comité de l'Audit et des Finances et le Comité de l'Information Financière.

Le département de l'Audit Interne fait régulièrement l'objet d'un audit de conformité au regard des normes professionnelles d'audit interne effectué par un consultant indépendant agréé. En 2011, l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) a réalisé cette évaluation et confirmé l'adhérence aux normes internationales de la profession (IIA - Institute of Internal Audit).

- le service des Enquêtes Internes, gère la Corporate Compliance Hotline et diligente des enquêtes, au niveau mondial, faisant suite à des allégations concernant la comptabilité, le contrôle interne et l'audit, les incidents relatifs à la conformité aux règlements et à la sécurité ainsi que les allégations de violations ayant trait au Code de bonne conduite;
- le responsable de la Sécurité est en charge d'assurer la protection des personnes, de l'information et des installations physiques. Il définit les politiques de sécurité et fournit des outils d'information, de formation et de protection pour les entités et les salariés du Groupe. Il met en place l'organisation et les procédures de gestion de crise.

Transformation des activités opérationnelles et des technologies de l'information (B&ITT)

En 2011, pour soutenir la transformation et l'évolution de l'entreprise, la nouvelle organisation B&ITT a concentré ses efforts sur la réduction des risques liés à son activité, ainsi que sur la gouvernance et la livraison des programmes et projets basés sur les systèmes d'information. Dans le cadre de sa démarche, l'organisation a entrepris les initiatives suivantes :

- Pour répondre aux besoins de l'entreprise, quatre domaines couvrant l'ensemble des activités du Groupe ont été créés : front office, back office, supply chain et produits. Dans chacun de ces départements, l'action de l'organisation B&ITT s'est axée sur les objectifs suivants :
 - hiérarchiser, aligner, développer et déployer des projets de transformation basés sur les systèmes d'information;
 - optimiser les investissements et réduire les risques d'exécution;
 - garantir des taux minimaux de retour sur investissement; et/ou
 - renforcer la prise de décision sur les demandes d'investissement répondant aux besoins d'ALU, en s'appuyant sur une structure de gouvernance formelle.

- 2. La structure de pilotage des dépenses investissements liés aux projets B&ITT a été entièrement repensée. La nouvelle ossature comprend trois niveaux de décision impliquant notamment des membres du Comité de Direction, mais aussi une commission de préparation au Comité de Direction d'Excellence Opérationnelle. Ce nouveau schéma de gouvernance a pour but de garantir visibilité et transparence sur les prises de décisions et dépenses d'investissement;
- 3. Des revues obligatoires ont été établies à chaque étape clef de la réalisation d'un projet, épaulées par un suivi plus strict de chaque initiative ;
- 4. Le partenariat formé depuis plusieurs années avec HP a été renforcé. En effet, le contrôle sur la livraison des projets a été accentué et le modèle de prestation de services ITIL a été adopté et mis en œuvre dans le cadre de la création de deux nouvelles équipes : Développement d'applications et Gestion du service. Sous l'égide d'Alcatel Lucent, HP prend en charge les opérations d'une grande partie de l'infrastructure informatique du Groupe et assure le développement et la maintenance de certaines applications.
- 5. L'objectif majeur de l'organisation B&ITT, qui vise à instaurer une structure de gestion intégrée afin d'assurer un meilleur ascendant sur le choix des projets et leur exécution opérationnelle, a également conduit à la mise en place des organisations suivantes :
 - Une équipe responsable de la gestion des fournisseurs, dont les principales missions sont d'établir et/ou renforcer un partenariat avec les fournisseurs majeurs, mais aussi d'influer sur la gestion des ressources;
 - Une équipe Architecture, Sécurité & Méthodes, qui renforce la maîtrise des technologies opérationnelles IT, aide à la formalisation et conception des processus, et fournit un apport méthodologique au Groupe. Cette équipe est également chargée de revoir et de consolider les processus de l'organisation B&ITT, et de gérer la cyber-sécurité pour le Groupe;
 - Le renfort de la structure de gouvernance est assuré par l'équipe de Gestion des Programmes d'Excellence Opérationnelle. Dans cette optique, des revues obligatoires ont été instaurées tout au long du cycle de vie de chaque projet pour prévenir leur bonne exécution. Par ailleurs, la garantie que ces projets aboutissent a été améliorée via l'établissement d'un suivi des dépendances entres projets et un renforcement de la gestion des risques.

Comité de l'Information Financière

Ce Comité regroupe des représentants des fonctions centrales et techniques : le Directeur Financier, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle de Gestion, le Directeur de la Consolidation et des Procédures Comptables, le Directeur des Relations Investisseurs, le Directeur Fiscal, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur du Service des Enguêtes Internes ainsi que les responsables financiers des Régions et des autres divisions opérationnelles.

Ce Comité veille au rassemblement des informations sur tout événement significatif du Groupe afin de permettre à ce dernier de publier les comptes trimestriels, semestriels et annuels incorporant toute information nécessaire au reflet fidèle de sa situation, et assiste le Directeur Financier dans l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne et de son adéquation à l'organisation du Groupe.

Direction des Ressources Humaines

La direction des ressources humaines est la garante de l'adéquation des besoins humains définis dans le plan stratégique de la société au travers des outils suivants :

- Planification stratégique des ressources humaines : alignement des compétences clefs aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'entreprise en termes de portefeuille produits et de performance financière recherchée.
- Dialogue entre managers et salariés : mise en place d'un dialogue continu pour l'ensemble des managers et des salariés permettant de définir ensemble les objectifs annuels, d'évaluer la performance, de discuter des points forts, des axes d'amélioration ainsi que des évolutions de carrière. Ce dialogue permet aux salariés et à leurs managers respectifs des discussions transparentes et ouvertes, en adéquation avec les objectifs globaux de l'entreprise.
- Formation des salariés : définition des priorités en matière de formation en fonction des résultats des dialogues entre managers et salariés (plan de développement) et ce, afin de développer l'expertise professionnelle de nos salariés en ligne avec les orientations stratégiques du Groupe.
- Identification des Leaders et Plan de carrière des experts : le nouveau processus d'identification des Leaders permet la détection des hauts potentiels de manière anticipée très en amont dans la carrière de nos salariés et ce, à tous les niveaux de l'entreprise. Des formations spécifiques leurs sont alors proposées afin d'accélérer leur développement au sein de notre Groupe.

En outre, la mise en place d'un plan de carrière pour nos experts facilite le développement de leurs compétences et leur permet ainsi d'atteindre le niveau d'excellence attendu dans leur domaine d'expertise.

- Promotion de la mobilité interne : un des éléments clefs de la politique des ressources humaines d'Alcatel Lucent qui permet à nos salariés de bénéficier d'opportunités de carrière et de progression professionnelle supplémentaires. Le concept IJOM (marché interne des opportunités professionnelles), initié début 2011, a été conçu pour promouvoir la carrière et l'ascension professionnelles au sein du Groupe. IJOM crée un marché interne ouvert, simple et équitable, qui permet aux salariés de repérer les postes disponibles en interne correspondant au mieux à leurs compétences, capacités et aspirations.
- Responsabilité d'entreprise : Alcatel Lucent, acteur global et mondial présent dans 130 pays et cultures, profite de cette richesse pour intégrer la diversité (générations, sexes,...) comme une des pierres angulaires de sa stratégie Ressources Humaines et encourager toute forme de diversité.

 Amélioration de l'efficacité RH: respect des bonnes pratiques. Grâce aux centres de services partagés qui appliquent des modèles standards de gestion des effectifs, les Ressources Humaines permettent l'amélioration et l'efficacité de leurs outils et processus.

Direction Juridique

La Direction Juridique, directement rattachée au Directeur Général, comprend 147 juristes à travers le monde.

Dans le cadre général de sa mission, la Direction Juridique conseille les entités du Groupe sur les questions juridiques auxquelles elles sont confrontées dans de nombreux domaines et pays. Le support juridique aux différentes entités est fourni par les juristes locaux.

La Direction Juridique a notamment procédé au cours de l'exercice :

- à la revue de la procédure relative à l'établissement, la mise à jour et la conservation de la liste d'initiés destinée à déterminer les personnes qui doivent figurer sur cette liste ainsi que le dispositif en place pour assurer le suivi, la conservation et la communication de la liste, le cas échéant;
- à la mise en place des délégations/subdélégations de pouvoirs et de signature au sein de la nouvelle entité Alcatel-Lucent International, en cohérence avec le nouveau modèle opérationnel;
- à la poursuite via la Direction de la Conformité et de la Déontologie, de l'élaboration des politiques de conformité et, en particulier, du processus de sélection et de vérification des canaux de distribution commerciale et des directives sur la conformité à l'exportation. Cela inclut, le cas échéant, un module d'apprentissage des politiques et des procédures destinées aux salariés du Groupe afin de leur permettre de mieux comprendre les lois et règlements applicables au Groupe. Les politiques et procédures sont généralement traduites dans les langues les plus utilisées par le Groupe, et si besoin, dans certaines autres langues spécifiques pour garantir que tous les salariés en aient une parfaite compréhension;
- à la revue globale des informations contenues dans la base de données, dénommée « Governis », permettant d'obtenir une situation de l'actionnariat des filiales et participations, des opérations juridiques sur capital et sur titres, des conventions réglementées et des cumuls de mandats. Cette revue a consisté à demander à chaque responsable identifié de confirmer ou mettre à jour les informations enregistrées dans la base de données;
- à la réorganisation de la gestion des litiges en centralisant notamment la fonction et en améliorant notre système de reporting.

Direction des Achats

La Direction des Achats a mis en place un système de contrôle des risques en mettant en place les politiques suivantes :

- la politique en matière de sous-traitance a pour but d'assurer que le recours à des sous-traitants ne serve pas à financer ou soutenir des activités à caractère frauduleux ou illicite. Plus particulièrement, conformément aux directives générales du Groupe, tout salarié devant faire appel à des tiers, des fournisseurs de services, des contractuels, des consultants ou des sous-traitants de tous types doit suivre les politiques et les directives en viqueur;
- la politique en matière d'appel d'offres couvre le processus de pré-sélection et de sélection des fournisseurs et précise que le choix d'un fournisseur doit obéir à des critères objectifs, en adéquation avec le Code de Conduite des fournisseurs du Groupe ainsi qu'avec les Procédures et Descriptions relatives aux Processus Achats. L'évaluation des risques du fournisseur fait partie du processus de sélection et s'appuie sur 11 critères prédéfinis :
 - 1. la santé financière,
 - 2. la culture de l'entreprise,
- 3. la détermination/fixation des prix,
- 4. la gestion des risques.
- 5. la capacité de production et de réactivité,
- 6. le service et l'assistance,
- 7. la qualité et la fiabilité,
- 8. la logistique,
- 9. la responsabilité sociétale,
- 10. la compatibilité stratégique avec Alcatel Lucent,
- 11. l'innovation;
- la politique en matière d'Achats responsables précise qu'en accord avec les engagements du Groupe, avec son Code de Conduite et avec les règles et principes fondamentaux reconnus par l'Organisation Internationale du Travail et par l'ONU, les Conventions reconnues par les Nations Unies, les Droits de l'Homme ainsi qu'avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe s'engage à promouvoir la responsabilité d'entreprise dans ses relations avec ses fournisseurs :
 - en s'assurant que tous les documents contractuels signés avec les fournisseurs comportent un engagement de ces derniers à adhérer à la version 3 du Code de Conduite défini par l'EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition), aux principes « Global Compact » reconnus par les Nations Unies, et à se conformer aux exigences environnementales, de santé et de sécurité, applicables à l'activité des fournisseurs concernés;
 - en évaluant les pratiques de ses fournisseurs en matière de responsabilité d'entreprise;
 - en demandant des améliorations aux fournisseurs qui ne sont pas au niveau attendu, en travaillant à des plans d'amélioration et en partageant nos valeurs et nos principes;
 - en intégrant les pratiques de responsabilité d'entreprise dans la sélection des fournisseurs et la gestion de la relation commerciale.

- la politique relative au système d'évaluation global des fournisseurs permet au Groupe de gérer efficacement ses fournisseurs et de leur faire part du niveau de satisfaction perçu, en se basant sur de nombreux critères prédéfinis tels que la qualité, la responsabilité d'entreprise etc....;
- la politique relative à la mise en œuvre du Code de Conduite d'Alcatel Lucent en matière d'approvisionnement instaure des règles que tout le personnel de la Direction des Achats, à travers le monde, doit respecter scrupuleusement. Ces règles s'appliquent également aux salariés quittant ou ayant quitté l'organisation des Achats ainsi qu'à tout salarié du Groupe en contact avec des fournisseurs ou qui pourrait avoir un impact sur le choix d'un fournisseur quel qu'il soit.

D. Code de bonne conduite

En 2009, une version révisée du Code de bonne conduite d'Alcatel Lucent a été publiée, avec l'obligation pour tous les salariés et les membres du conseil d'administration du Groupe de prendre connaissance de ce document et de confirmer qu'ils en ont une bonne compréhension. Cette nouvelle version établit dans les grandes lignes les normes du Groupe en matière de conduite éthique des affaires et s'impose à tous les salariés dans leurs activités quotidiennes, ainsi que dans nos relations avec nos concurrents, fournisseurs, actionnaires, partenaires et clients. Les normes définies dans le Code de bonne conduite sont fondées non seulement sur les lois et règlements en vigueur, mais aussi sur les concepts d'intégrité, de respect, d'équité, de diversité et d'éthique.

En 2010, une formation en ligne Ethique et Intégrité, obligatoire pour tous les salariés du Groupe, a été lancée afin de renforcer les dispositions du Code de bonne conduite

En 2011, afin de continuer à sensibiliser les salariés aux normes de conduites internationales (SOC), il a été demandé à chaque salarié de prendre à nouveau connaissance et d'approuver le Code de bonne conduite du Groupe. Le Groupe a atteint un objectif de conformité de 99 % pour cette initiative. Tous les membres du Conseil d'administration ont également adhéré au Code de bonne conduite.

Le Code de bonne conduite est disponible en vingt deux langues sur le site intranet du Groupe et peut être consulté par des tiers, sur le site Internet d'Alcatel Lucent.

E. Méthodes de signalement de problèmes de conformité

Le service des enquêtes internes, conjointement avec la Direction de la Conformité et de la Déontologie, a établi une méthodologie de remontée des alertes concernant des violations potentielles ou avérées des politiques et directives du Groupe ainsi que des lois ou réglementations en vigueur, grâce à la mise en œuvre d'un processus de gestion des alertes de non-conformité. Le processus mis en place est conforme avec les lois applicables.

Le processus mis en place permet à toutes les questions ayant trait à la conformité d'être redirigées vers les organisations locales ou régionales qui s'occuperont des investigations et du suivi. La décision finale sur les suites à donner à une alerte est prise d'un commun accord par les représentants chargés des investigations, les Ressources Humaines, la Direction Juridique et les responsables des directions concernées.

Tout signalement de non-conformité reste confidentiel et l'identité des personnes rapportant l'information est protégée conformément aux lois en vigueur et à la politique du Groupe. La procédure permet en effet que les incidents soient rapportés anonymement et dans le respect des lois locales. Conformément à sa politique anti-représailles, le Groupe protège quiconque signale de bonne foi, ce qu'il ou elle croit être une violation de la loi ou des directives du Groupe.

F. Délégations et subdélégations de pouvoirs

Le dispositif mis en place prend en compte l'organisation structurelle du Groupe et respecte, dans la mesure du possible, les niveaux hiérarchiques.

Le processus d'élaboration consiste, après avoir examiné les besoins et les risques par domaines d'activités, à déterminer les délégataires en s'assurant qu'ils disposent de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires pour accomplir leur mission.

Au sein d'Alcatel Lucent, chaque délégataire reçoit une délégation de pouvoirs individuelle lui précisant clairement les tâches qui lui sont confiées et les responsabilités attachées ainsi qu'une information générale lui rappelant les principes qu'il faut veiller à respecter. Cette délégation de pouvoirs est accompagnée d'un guide élaboré afin de fournir aux délégataires une information générale permettant de les sensibiliser sur les enjeux liés à la délégation de pouvoirs.

7.5.2 DISPOSITIF RELATIF AU REPORTING COMPTABLE ET FINANCIER

Ce dispositif vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes et au traitement de l'information financière et comptable.

A. Le référentiel comptable

Les procédures et l'organisation comptables du Groupe sont réunies dans une documentation qui permet la compréhension et le contrôle du système de traitement de l'information comptable et financière. Élaborées sous la responsabilité du Directeur Financier, ces procédures sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes et règles comptables applicables au Groupe, et font l'objet d'une revue préalable des Commissaires aux comptes avant diffusion. Il en est par ailleurs de même des autres procédures destinées à maîtriser les risques et, notamment, celles relatives aux processus de Risk Assessment conduit au niveau du Siège et des Régions et aux engagements hors bilan.

L'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) est devenue obligatoire pour les comptes consolidés du Groupe publiés à compter du 1er janvier 2005 du fait de la cotation du Groupe dans un pays de l'Union européenne.

Un effort tout particulier est apporté pour expliquer les options prises, le cas échéant, en termes d'interprétation ou d'application des normes IFRS tant en interne (au travers des procédures comptables disponibles sur le site Intranet du Groupe) qu'en externe (au travers des notes annexes), afin de permettre une application homogène au sein du Groupe et transparente vis-à-vis de l'extérieur de ce référentiel comptable.

B. Le dispositif existant

La Direction Financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Les comptes consolidés sont utilisés en interne pour le suivi et l'analyse des performances des différentes activités du Groupe. L'analyse critique des données financières historiques et prévisionnelles donne lieu à des séances de travail régulières avec les responsables financiers et/ou opérationnels des segments produits et des organisations.

Au cours de ces réunions, les données financières sont examinées et les sujets sensibles font l'objet d'un examen contradictoire. Ce processus est formalisé par des notes de synthèse sur les sujets significatifs. Il est destiné, notamment, à assurer la maîtrise et la fiabilisation de l'information financière en provenance des filiales.

Le département Consolidation & Procédures Comptables intervient pour veiller à la sincérité des informations figurant dans les comptes sociaux et consolidés et à leur conformité aux règles et procédures du Groupe et de la société mère. Chargé de la publication des comptes consolidés et sociaux, il veille, lors de chaque arrêté à ce qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux normes applicables aux sociétés cotées.

Les travaux de la Direction Financière couvrent, notamment, les transactions courantes (ventes, achats, coûts, capitaux employés, trésorerie, etc.), les processus d'estimation (tests de dépréciation des goodwill, etc.) ainsi que le traitement des opérations ponctuelles (opérations financières, variations de périmètre, etc.). L'analyse assurée par les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables permet de renforcer le contrôle interne relatif à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires. Ces deux départements font part des informations significatives au Comité de l'Information Financière lors de chaque clôture trimestrielle.

missions d'audit interne liées directement ou indirectement au reporting financier représentent une part importante du plan d'audit interne. Ces missions visent à s'assurer que des contrôles pertinents existent et qu'ils fonctionnent. La mise en œuvre des actions correctives, le cas échéant, sur la base des recommandations émises par les auditeurs à l'issue de leur mission, fait l'objet d'un suivi systématique par ces derniers.

En tant que société cotée aux États-Unis, Alcatel Lucent est soumise aux obligations définies par l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act qui impose au Directeur Général et au Directeur Financier d'évaluer annuellement l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Des travaux détaillés ont été menés avec l'aide des entités légales du Groupe pour :

- sélectionner et identifier les entités et processus fortement contributifs à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe;
- documenter les processus (diagramme de circulation) retenus comme importants dans l'élaboration des états financiers;
- recenser les risques associés à ces processus permettant d'améliorer la prévention de la fraude et d'éviter des erreurs potentielles dans les états financiers ;
- définir et documenter l'existence des contrôles clefs couvrant ces risques majeurs;
- évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des contrôles par le biais de tests effectués par le département de l'Audit Interne.

Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et incluent l'élaboration de plans d'actions. L'approche a été développée sur 23 entités du Groupe. Elle a permis de procéder à une évaluation approfondie du « contrôle interne financier », en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, évaluation qui est présentée de façon synthétique dans le point C ci-après.

Une procédure complémentaire sur la description des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière a également été développée. Cette procédure repose sur un processus d'auto-évaluation couvrant 91 entités du Groupe.

Ce questionnaire d'auto-évaluation comprend 81 points de contrôle, issus des 5 composantes du référentiel COSO:

- l'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise;
- l'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise;
- les activités de contrôle : les règles et procédures assurant que les actions de gestion des risques établies par la Direction Générale sont appliquées ;
- l'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées ;
- le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

Cette auto-évaluation est menée sous la responsabilité du Directeur Financier de chaque entité légale, qui prend acte et met en œuvre des plans d'actions pour toute faiblesse identifiée

La finalité de ce dispositif, dans le cadre du Comité de l'Information Financière, est d'assurer au Directeur Général et au Directeur Financier d'Alcatel Lucent, que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière sont adaptées.

C. Évaluations réalisées dans le cadre du Sarbanes-Oxley Act

Dans le cadre du rapport annuel qui est déposé par Alcatel Lucent auprès de la SEC (« Annual Report on Form 20-F ») et conformément aux dispositions de l'article 302 du Sarbanes-Oxley Act, les cadres dirigeants de la société, et notamment le Directeur Général et le Directeur Financier, procèdent à une évaluation de l'efficacité au 31 décembre 2011 des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« disclosure controls and procedures ») tels que définis par la réglementation américaine et concluent à leur efficacité dans les termes contenus dans le Form 20-F.

Par ailleurs, en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, le Directeur Général et le Directeur Financier ont établi un rapport sur le contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe, qui précise que :

- le Directeur Général et le Directeur Financier sont responsables de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne de l'information financière adéquat;
- le Directeur Général et le Directeur Financier ont procédé à une évaluation au 31 décembre 2011 de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe. Cette évaluation a été réalisée en suivant les critères définis dans le référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe, le COSO;
- dans ce cadre, le Directeur Général et le Directeur Financier ont conclu à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2011;
- les Commissaires aux comptes qui auditent les états financiers au 31 décembre 2011 présentés dans le Form 20-F ont confirmé l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2011.

7.5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alcatel-Lucent

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel-Lucent et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2012 Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres Jean-François Ginies

7.6 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE NOS PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CELLES REQUISES PAR LE NYSE

Les principaux points de convergence et de divergence de nos pratiques de gouvernement d'entreprise avec les règles de gouvernement d'entreprise applicables aux « émetteurs locaux » cotés au NYSE sont explicités ci-dessus aux Sections 7.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise » et 7.4 « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent ».

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

8.1 CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL POTENTIEL

Le capital social au 31 décembre 2011 est de 4 650 766 656 euros, représenté par 2 325 383 328 actions ordinaires de 2 euros nominal chacune, entièrement libérées.

ionibre totai	
d'actions	

	u actions
Capital au 31 décembre 2011	2 325 383 328
Options de souscription d'actions Alcatel Lucent	168 978 877
Actions de performance (1)	21 961 351
Obligations remboursables en actions (2)	1 683 208
OCEANE échéance 2015	309 597 523
Obligations convertibles en actions (2)	100 588 636
Titres convertibles représentatifs de dette émis par la société Lucent Technologies Inc.	55 674 504
Capital potentiel au 31 décembre 2011	2 983 867 427

- (1) Pour plus de détails, voir Section 7.2.1.4 « Tableau de synthèse des plans d'actions de performance».
- (2) Pour un descriptif des instruments dilutifs, voir en Section 8.6 « Titres et droits émis donnant accès au capital ».

AUTORISATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Nous disposons, à ce jour, des autorisations suivantes qui nous ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 1er juin 2010 et du 27 mai 2011:

	Modalités de la délégation
I. Émissions avec droit préférentiel	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 22ème résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
II. Émissions sans droit préférentiel	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 23 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
Émission par une offre visée à l'article L 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 24 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
Émission de titres en cas d'apports en nature	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 26ème résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
III. Émissions avec droit et sans droit préférentiel de souscription	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription en application des autorisations I et II (Greenshoe)	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 25ème résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
	PLAFOND GLOBAL I ET II
	Accordée par : AGM du 1er juin 2010 dans sa 27ème résolution
IV. Incorporation de réserves	
Augmentation par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 28ème résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
V. Émissions réservées aux salariés	
Attribution d'actions de performance	Accordée par : AGM du 1er juin 2010 dans sa 29ème résolution Pour une durée de : 38 mois arrivant à terme le 1er août 2013
Options de souscription et d'achat (prix sans décote)	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 30ème résolution Pour une durée de : 38 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2013
Émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE	Accordée par : AGM du 1 ^{er} juin 2010 dans sa 31 ^{ème} résolution Pour une durée de : 26 mois arrivant à terme le 1 ^{er} août 2012
VI. Programme de rachat et annulation d'actions	
Rachat d'actions	Accordée par : AGM du 27 mai 2011 dans sa 7 ^{ème} résolution Pour une durée de : 18 mois arrivant à terme le 27 novembre 2012
Annulation d'actions	Accordée par : AGM du 27 mai 2011 dans sa 8 ^{ème} résolution Pour une durée de : 18 mois arrivant à terme le 27 novembre 2012
	<u> </u>

Montant maximal autorisé (1)		Utilisation (2)	Limitation globale (1)
920 millions d'euros, soit à titre indicatif 20 % du nombre d'actions en circulation 6 000 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances		Néant	20 %
700 millions d'euros, soit à titre indicatif 15 % du nombre d'actions en			
circulation 6 000 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances 15 % du capital social 10 % du capital social		Néant Néant Néant	15 %
10 // dd capital social		Neart	
15 % de l'émission initiale		Néant	35 % (20 % et 15 %)
pour les actions ordinaires 1 620 millions d'euros ou 35 % du nombre d'actions en circulation	pour les valeurs mobilières représentatives de créances 6 000 millions d'euros	Néant (pour les actions ordinaires et les valeurs représentatives de créances)	35 % (20 % et 15 %)
Montant global des sommes pouvant être incorporées		Néant	
1 % du capital social 4 % (3) du capital social		0,43 %	4 %
3 % du capital social		Néant	
10 % du capital social		Néant	
10 % du capital social		Néant	

⁽¹⁾ Pourcentage exprimé en fonction du capital social au 31 décembre 2010.

⁽²⁾ Pourcentage exprimé en fonction du capital social au 31 décembre 2011.

⁽³⁾ Limitation abaissée à 3 % du capital social suite à un engagement pris par le Conseil d'administration.

8.3 UTILISATION DES AUTORISATIONS

OPÉRATION AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration dispose, à ce jour, d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale du 1er juin 2010, l'autorisant à émettre pendant 26 mois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 700 millions d'euros, soit à titre indicatif 15 % du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011.

Cette autorisation a remplacé, en y mettant fin sans effet rétroactif, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 mai 2009 et en vertu de laquelle, le 10 septembre 2009, 309 597 523 OCEANE ont été émises, pour une valeur unitaire de 3,23 euros, représentant 13,4 % du capital social au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 8 juin 2012, de renouveler la délégation de compétence, dans les mêmes termes et sous les mêmes limites que celle approuvée lors de l'Assemblée de juin 2010.

ACTIONS DE PERFORMANCE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION

L'état de l'utilisation des autorisations données au Conseil d'administration relatives à l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'action est détaillé en Section 7.2.1 « Les dispositifs de la rémunération à long terme » du présent document.

8.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros)	Primes d'émissions (en euros)
Capital au 31/12/2006	2 309 679 141	4 619 358 282	15 353 607 951,24
Imputation de frais relatifs à l'opération de rapprochement avec Lucent Technologies Inc.			86 523,34
Levées de stock-options	2 726 675	5 453 350	13 262 790,90
Exercice des warrants émis par Lucent Technologies Inc.	28 612	57 224	224 468,53
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	4 506 992	9 013 984	36 236 215,68
Remboursement en actions Alcatel Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de TiMetra Inc.	500 000	1 000 000	3 040 000
Capital au 31/12/2007	2 317 441 420	4 634 882 840	15 406 457 949,69
Levées de stock-options	6 100	12 200	11 195,00
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	544 241	1 088 482	4 375 697,64
Remboursement en actions Alcatel Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de Spatial Wireless	50 000	100 000	495 600,00
Capital au 31/12/2008	2 318 041 761	4 636 083 522	15 411 679 263,71 ⁽¹⁾
Levées de stock-options	1 803	3 606	(630,40) (2)
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	17 254	34 508	138 722,16
Capital au 31/12/2009	2 318 060 818	4 636 121 636	15 411 817 355,47
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	4 768	9 536	45 383,44
Levées de stock-options	219 587	439 174	_(3)
Emission d'actions Alcatel Lucent résultant de plans d'actions de performance Alcatel Lucent	100 375	200 750	(200 750,00) (4)
Capital au 31/12/2010	2 318 385 548	4 636 771 096	15 411 661 988,91
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	20 632	41 264	165 881,28
Remboursement en actions Alcatel Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de Spatial Wireless	100 000	200 000	991 200,00
Levées de stock-options	6 109 985	12 219 970	2 601 551,30
Emission d'actions Alcatel Lucent résultant de plans d'actions de performance Alcatel Lucent	767 163	1 534 326	(1 534 326,00) (4)
Capital au 31/12/2011	2 325 383 328	4 650 766 656	15 413 886 295,49

- (1) Dont prime de fusion suite à restructuration.
- Régularisation d'une levée d'options.
- (3) Ces levées d'options de souscription se sont faites sans prime d'émission, au montant de la valeur nominale de l'action.
- (4) Débit correspondant à l'émission d'actions Alcatel Lucent.

RACHAT D'ACTIONS ALCATEL LUCENT

Alcatel Lucent n'a procédé en 2011 à aucune opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions détenues directement par Alcatel Lucent s'élevait à 25 343 255 actions, représentant 1,09 % du capital social, et celles détenues indirectement par certaines filiales représentaient 1,41% du capital. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2011 en déduction des capitaux propres consolidés.

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de 18 mois, à procéder au rachat d'actions Alcatel Lucent jusqu'à hauteur de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 20 euros par titre tandis que le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 2 euros par titre. Ce programme n'a pas été mis en œuvre.

Le Conseil d'administration, réuni le 8 février 2012, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 d'annuler l'autorisation existante et de lui redonner une nouvelle autorisation pour la mise en place d'un programme de rachat pour une durée de 18 mois.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT EN APPLICATION DES ARTICLES 241-1 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Date de l'Assemblée générale des actionnaires autorisant le programme

L'achat par la Société de ses propres actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la Société

En date du 31 décembre 2011, la Société détient directement 25 343 255 actions et indirectement 32 884 533 actions.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme de rachat d'actions devant être présentés à l'Assemblée des actionnaires du 8 juin 2012 sont :

- leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi et conformément à l'autorisation soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 8 juin 2012;
- leur attribution aux salariés et dirigeants de notre Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi

(options d'achat d'actions, participation des salariés, actions de performance, etc.);

- honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à notre capital;
- la conservation des actions et, dans un deuxième temps, leur remise en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société:
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Alcatel Lucent par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Le programme de rachat est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Modalités des rachats

Les actions pourront à tout moment sauf en cas d'offre publique sur les titres d'Alcatel Lucent, dans le respect et les limites, notamment de volume et de prix, prévues par la réglementation en vigueur, être acquises, cédées, échangées ou transférées, par tous moyens notamment sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou autrement, y compris par acquisition ou cession de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou autrement dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximal d'achat

programme concerne les actions de la Société Alcatel Lucent (ISIN FR0000130007) cotées à la bourse Euronext Paris Compartiment A.

Le pourcentage maximal d'actions pouvant être racheté en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée mixte du 8 juin 2012 est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation des achats. Compte tenu nombre d'actions composant le capital social au 2011, décembre cette limite représente 31 232 538 332 actions, soit en considérant le prix maximal d'achat autorisé (20 euros), un montant théorique maximal de 4 650 766 640 euros, sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société.

Durée du programme

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée expirant donc le 8 décembre 2013.

8.6 TITRES ET DROITS ÉMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

TITRES CONVERTIBLES REPRÉSENTATIFS DE DETTE ÉMIS PAR LUCENT TECHNOLOGIES INC.

Obligations convertibles

La société Lucent Technologies Inc. avait émis des titres représentatifs de dette convertibles en actions de la société Lucent Technologies Inc. À la date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces titres donnaient droit, entre autres, conformément à la décision du Conseil d'administration du 30 novembre 2006, à :

- 44 463 075 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles à 7,75 %, à échéance le 15 mars 2017 ;
- 43 832 325 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles de série A (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2023 ;
- 55 087 690 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles de série B (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2025.

Le prix unitaire des actions Alcatel Lucent émises dans le cadre de la conversion des titres convertibles représentatifs de dette mentionnés ci-dessus est égal au prix de conversion de ces titres divisé par la parité d'échange retenue dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent (soit 0,1952 action Alcatel pour une action Lucent) à savoir :

- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 24,80 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette à 7,75 %;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 17,11 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série A ;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 15,98 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série B.

Au cours de l'exercice 2011, aucune obligation convertible n'a été rachetée par anticipation ou annulée (voir Annexes aux comptes consolidés Note 25).

Au 31 décembre 2011, l'encours de ces titres convertibles s'élevait à 1,427 milliard d'euros donnant droit à 100 588 636 actions Alcatel Lucent.

STOCK-OPTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN **ACTIONS ÉMIS PAR LUCENT** TECHNOLOGIES INC.

Dans le cadre du rapprochement avec la société Lucent, nous nous sommes engagés à remettre des actions Alcatel Lucent aux porteurs de stock-options et autres instruments de rémunérations en actions (restricted stock units, performance shares et Directors deferrals) attribués par la société Lucent Technologies Inc., en cas d'exercice ou de conversion par ces derniers des droits attachés à leurs instruments.

Au 30 novembre 2006, date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces instruments donnaient droit à un total de 311 307 596 actions ordinaires de la société Lucent Technologies Inc.

En conséquence et conformément à la décision du Conseil d'administration de la société Alcatel Lucent en date du 30 novembre 2006, agissant sur délégation de l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 7 septembre 2006, la société Coralec, filiale d'Alcatel Lucent, a émis au profit de la société Lucent Technologies Inc., 60 767 243 obligations convertibles chacune en une action Alcatel Lucent.

Lors de l'exercice des stock-options ou autres instruments de rémunération en actions mentionnés ci-dessus par leurs porteurs, Lucent demande la conversion du nombre d'obligations convertibles correspondant et immédiatement le nombre d'actions Alcatel Lucent résultant de cette conversion aux porteurs ayant exercé leurs droits.

À la date du 31 décembre 2011, un nombre total de 55 674 504 obligations convertibles en actions Alcatel Lucent était en circulation, étant précisé qu'un maximum de 5 719 662 de ces obligations seulement pourra être converti, en raison de l'annulation de stock-options à cette même date.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

OBLIGATIONS REMBOURSABLES **OU CONVERTIBLES EN ACTIONS**

Émissions dans le cadre d'acquisitions

Au cours de l'exercice 2004, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent (ORA) afin de permettre l'acquisition de la société Spatial Wireless (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 18 988 334 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été émises au prix unitaire de 11,91 euros. Au cours de l'exercice 2011, le remboursement de 100 000 obligations a été constaté. Le nombre d'actions Alcatel Lucent émises depuis la date de création des ORAs pour leur remboursement est de 18 633 297 actions.

Au cours de l'exercice 2003, nous avions autorisé l'émission de deux emprunts par notre filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent afin de permettre l'acquisition des sociétés iMagic TV Inc. (Canada) et TiMetra Inc. (États-Unis).

L'emprunt obligataire émis pour l'acquisition de la société IMagic TV Inc. a été intégralement remboursé en 2009.

Dans le cadre de l'acquisition de la société TiMetra Inc., 17 979 738 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été émises au prix unitaire de 8,08 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2011. Le nombre d'actions Alcatel Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 17 034 934 actions.

Au cours de l'exercice 2002, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent afin de permettre l'acquisition de la société Astral Communications Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc., 9 506 763 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été émises au prix unitaire de 16,41 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2011. Le nombre d'actions Alcatel Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 9 123 396 actions.

À la date du 31 décembre 2011, un nombre total de 1 683 208 obligations remboursables en actions Alcatel Lucent était en circulation, étant précisé qu'un maximum de 1 174 672 de ces obligations seulement pourra être converti, en raison de l'annulation de stock-options à cette même date.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

Émissions dans le cadre d'opérations financières

OCEANE échéance 2011

En vertu de la délégation de l'Assemblée générale des actionnaires de la société Alcatel du 17 avril 2003, il a été procédé, le 12 juin 2003, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). L'émission a porté sur un montant nominal de 1 022 millions d'euros, représenté par un nombre de 63 192 019 OCEANE, d'une valeur unitaire de 16,18 euros.

Les obligations, à échéance le 1er janvier 2011, portaient intérêt au taux annuel de 4,75 %.

Le produit de cette émission était destiné en priorité au rachat partiel, par voie d'offre publique, de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 (5,75 % en février 2004 et 5 % en octobre 2004) et 2005 (5,87 % en septembre 2005). Au terme de cette offre, nous avons racheté les obligations visées pour un montant nominal de 342 millions d'euros.

À la date du 31 décembre 2010, un nombre total de 50 563 631 OCEANE, cotées sur Euronext Paris, était en circulation.

Le 3 janvier 2011, nous avons procédé au rachat des OCEANE encore en circulation à cette date pour une valeur nominale de 818 millions d'euros.

OCEANE échéance 2015

En vertu de la délégation de l'Assemblée générale d'Alcatel Lucent du 29 mai 2009, nous avons procédé le 10 septembre 2009, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). L'émission a porté sur un montant nominal d'un milliard d'euros, représenté par un nombre de 309 597 523 OCEANE, d'une valeur unitaire de 3,23 euros.

Les obligations, à échéance le 1er janvier 2015, portent intérêt au taux annuel de 5,00 %.

L'objectif de l'émission était de permettre, à titre principal, le refinancement de l'endettement du groupe et le rallongement de la maturité de ce dernier et, de manière résiduelle, de répondre aux besoins de financement du groupe.

Tout ou partie du produit de l'émission pourrait notamment être utilisé afin de financer le rachat d'une partie de la dette du groupe, en ce compris les OCEANE, échues le 1er janvier 2011, dont le montant principal restant en circulation au 31 décembre 2010 s'élevait à environ 818 millions d'euros. Au terme de cette offre, nous avons concomitamment racheté les obligations (OCEANE échéance 2011) visées pour un montant nominal 204,2 millions d'euros au cours de l'année 2009.

À la date du 31 décembre 2011, un nombre total de 309 597 523 OCEANE, cotées sur Euronext Paris, était en circulation.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, un emprunt obligataire émis par Alcatel Lucent restait en circulation : l'emprunt 6,375 % d'un montant de 462 millions d'euros (échéance avril 2014) admis à la Bourse de Luxembourg.

Emprunt Obligataire senior échéance 2016

En décembre 2010, Alcatel Lucent a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire sénior à échéance 15 janvier 2016 portant coupon de 8,5 % pour une valeur nominale totale de 500 millions d'euros.

Le produit de l'émission fut affecté au rachat partiel des OCEANE 4,75 % à échéance janvier 2011.

La valeur nette comptable de l'emprunt à la date de l'émission a été de 487,3 millions d'euros.

COTATION ET ACTIONNARIAT

9.1 COTATION

Nos actions sont cotées sur le marché réglementé européen de NYSE Euronext, qui représente aussi le principal marché pour nos actions ordinaires. Ces actions ordinaires sont échangées sur le marché Euronext Paris depuis le 3 juin 1987.

Outre Euronext, nos actions ordinaires restent également cotées sur le marché SEAQ (Stock Exchange Automated Quotation) International à Londres.

Depuis mai 1992, nos actions sont cotées à la Bourse de New York (NYSE) sous la forme de certificats de dépôt américains (American Depositary Shares ou ADS).

The Bank of New York Mellon est la banque dépositaire qui détient les ADS. Chaque ADS représente une action ordinaire.

CODE ISIN

Depuis le 30 juin 2003, tous les titres cotés à la bourse Euronext Paris sont identifiés par un numéro international d'identification (International Securities Identification Number ou ISIN).

Alcatel-Lucent: FR0000130007.

Code mnémonique : ALU.

INDICES

Notre action fait partie de l'indice boursier CAC 40.

9.2 TABLEAU DES PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES SUR 3 ANS

Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, en clôture, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre action ordinaire sur le marché Euronext Paris :

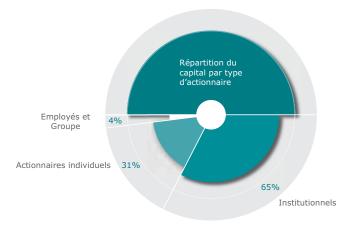
Opérations effectuées sur Euronext Paris	2011	2010	2009
Plus haut (en euros)	4,43	2,67	3,34
Plus bas (en euros)	1,11	1,87	0,91
Dernier cours (en euros)	1,21	2,18	2,38
Capitalisation (en milliards d'euros)	2,7	4,9	5,4

Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, en clôture, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre ADS à la Bourse de New York:

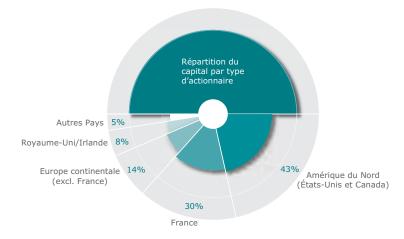
Opérations effectuées sur le NYSE (ADS)	2011	2010	2009
Plus haut (en dollars US)	6,54	3,78	4,91
Plus bas (en dollars US)	1,39	2,36	1,13
Dernier cours (en dollars US)	1,56	2,96	3,32
Capitalisation (en milliards de dollars US)	3,5	6,7	7,5

PROFIL DES ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL PAR TYPE D'ACTIONNAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2011



RÉPARTITION DU CAPITAL PAR LOCALISATION DES TENEURS DE COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2011



Source: Ipreo.

Nombre d'actions au 31 décembre 2011 : 2 325 383 328.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Actionnaires	Situation en capital sur la base des titres en circulation au 31.12.2011				S sur la	la vote NETS sur la ba en des titres au circulation		
	nombre d'actions	% capital	droit de vote double	nombre total de voix	% voix	nombre total de voix	% voix	
Fidelity Management & Research Company (1)	111 850 900	4,81	-	111 850 900	4,73	111 850 900	4,85	
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (1)	83 857 900	3,61	270 700	84 128 600	3,56	84 128 600	3,65	
Manning & Napier Advisors, Inc. (1)	77 433 500	3,33	-	77 433 500	3,28	77 433 500	3,36	
BlackRock Fund Advisors (1)	61 695 400	2,65	-	61 695 400	2,61	61 695 400	2,68	
Norges Bank Investment Management (1)	49 965 500	2,15	-	49 965 500	2,11	49 965 500	2,17	
Groupama Asset Management S.A. (1)	38 900 000	1,67	-	38 900 000	1,65	38 900 000	1,69	
BlackRock Advisors, Ltd (1)	37 978 800	1,63	-	37 978 800	1,61	37 978 800	1,65	
Natixis Asset Management (1)	36 358 200	1,56	-	36 358 200	1,54	36 358 200	1,58	
Brandes Investment Partners, L.P. (1)	36 274 000	1,56	-	36 274 000	1,53	36 274 000	1,57	
FCP 2AL (2)	34 381 763	1,48	32 579 648	66 961 411	2,83	66 961 411	2,90	
Artis Capital Management, L.P. (1)	33 890 800	1,46	-	33 890 800	1,43	33 890 800	1,47	
State Street Global Advisors (1)	29 162 200	1,25	-	29 162 200	1,23	29 162 200	1,26	
Autres institutionnels en France (1)(5)	24 869 100	1,07	-	24 869 100	1,05	24 869 100	1,08	
Auto détention (2)(6)	25 343 255	1,09	-	25 343 255	1,07	-	-	
Auto contrôle (2)(6)	32 884 533	1,41	-	32 884 533	1,39	-	-	
Public	1 610 537 477	69,26	5 410 242	1 615 947 719	68,37	1 615 947 719	70,09	
TOTAL	2 325 383 328	100,00	38 260 590	2 363 643 918	100,00	2 305 416 130	100,00	

- Source Alcatel Lucent (TPI arrêté au 31 décembre 2011).
- Source : déclarations des actionnaires.
- Le nombre de droits de vote bruts est calculé en tenant compte des actions détenues par la Société et ses filiales, qui sont privées de droit de vote. Le nombre de droits de vote nets (ou droits de vote "exerçables en Assemblée") est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.
- Autres institutionnels France détenant, individuellement, plus de 0,49 % du capital.

 Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.

DROITS DE VOTE

Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel Lucent en application de l'article L. 233-8-II du Code de commerce et de l'article 223-16 du Règlement Général de l'AMF s'élevait à 2 363 643 918 au 31 décembre 2011 (y compris les actions d'auto détention et d'auto contrôle).

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier s'ils ont ou non franchi un seuil de participation, le nombre total de droits de vote est publié chaque mois sur notre site Internet. Pour la détermination des seuils de détention, voir la Section 10.2 « Dispositions légales et statutaires particulières ».

Cette information relative aux droits de vote peut être consultée, au titre des informations réglementées telles que définies dans le Règlement Général de l'AMF, à l'adresse www.alcatel-lucent.com, à suivante: la rubrique « Actionnaires et Investisseurs » « Informations puis réglementées ».

Au 31 décembre 2011, les porteurs de droits de vote double totalisent 38 260 590 voix, représentant 1,66 % des actions ayant droits de vote.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre						2011
Actionnaires	nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts ⁽³⁾	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets (4)	% de droits de votes nets
Fidelity Management & Research Company (1)	111 850 900	4,81	111 850 900	4,73	111 850 900	4,85
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (1)	83 857 900	3,61	84 128 600	3,56	84 128 600	3,65
Manning & Napier Advisors, Inc. (1)	77 433 500	3,33	77 433 500	3,28	77 433 500	3,36
BlackRock Fund Advisors (1)	61 695 400	2,65	61 695 400	2,61	61 695 400	2,68
Norges Bank Investment Management (1)	49 965 500	2,15	49 965 500	2,11	49 965 500	2,17
Groupama Asset Management (1)	38 900 000	1,67	38 900 000	1,65	38 900 000	1,69
BlackRock Advisors, Ltd (1)	37 978 800	1,63	37 978 800	1,61	37 978 800	1,65
Natixis Asset Management (1)	36 358 200	1,56	36 358 200	1,54	36 358 200	1,58
Brandes Investment Partners, L.P. (1)	36 274 000	1,56	36 274 000	1,53	36 274 000	1,57
FCP 2AL (2)	34 381 763	1,48	66 961 411	2,83	66 961 411	2,90
Artis Capital Management, L.P. (1)	33 890 800	1,46	33 890 800	1,43	33 890 800	1,47
State Street Global Advisors (1)	29 162 200	1,25	29 162 200	1,23	29 162 200	1,26
Autres institutionnels en France (1) (5)	24 869 100	1,07	24 869 100	1,05	24 869 100	1,08
Auto détention (2)(6)	25 343 255	1,09	25 343 255	1,07	_	_
Auto contrôle (2) (6)	32 884 533	1,41	32 884 533	1,39	_	_
Public	1 610 537 477	69,26	1 615 947 719	68,37	1 615 947 719	70,09
Total	2 325 383 328	100,00	2 363 643 918	100,00	2 305 416 130	100,00

Source Alcatel Lucent (TPI arrêtés au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 ou 31 décembre 2009).

Source actionnaires.

Au 31 décembre 2011, à notre connaissance, il n'existe aucun actionnaire, détenant plus de 5 % du capital social.

Au 14 mars 2012, il n'existe à notre connaissance aucun pacte d'actionnaires, ni aucun accord portant sur les titres de notre Société, dont la mise en œuvre ultérieure pourrait avoir un impact sur le contrôle de la Société.

Source actionnaires.

Le nombre de droits de vote bruts est calculé en tenant compte des actions détenues par la Société et ses filiales, qui sont privées de droit de vote.

Le nombre de droits de vote nets (ou droits de vote "exerçables en Assemblée") est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

Autres institutionnels France détenant, individuellement, plus de 0,49 % du capital.

Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.

nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts ⁽³⁾	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets (4)	2010 % de droits de votes nets	nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts (3)	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets (4)	2009 % de droits de votes nets
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48 001 700	2,07	48 272 433	2,05	48 272 433	2,07	48 001 700	2,07	48 272 400	2,05	48 272 400	2,10
47 041 700	2,03	47 041 700	2,00	47 041 700	2,02	-	-	-	-	-	-
40 604 200	1,75	40 604 200	1,72	40 604 200	1,74	45 677 600	1,97	45 677 600	1,94	45 677 600	1,99
42 474 900	1,83	42 474 900	1,80	42 474 900	1,82	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
149 377 983	6,44	149 377 983	6,34	149 377 983	6,41	179 832 300	7,76	179 832 300	7,65	179 832 300	7,84
34 783 431	1,50	63 955 119	2,72	63 955 119	2,75	34 734 141	1,50	62 901 951	2,67	62 901 951	2,74
78 601 800	3,39	78 601 800	3,34	78 601 800	3,37	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
54 336 400	2,34	54 336 400	2,31	54 336 400	2,33	64 556 900	2,78	64 556 900	2,74	64 556 900	2,81
25 343 255	1,09	25 343 255	1,08	-	-	25 343 255	1,09	25 343 255	1,08	-	-
32 867 008	1,42	32 867 008	1,40	-	-	32 984 983	1,42	32 984 983	1,40	-	-
1 764 953 171	76,13	1 771 973 305	75,25	1 804 840 313	77,48	1 886 929 939	81,40	1 892 412 553	80,46	1 892 412 553	82,51
2 318 385 548	100,00	2 354 848 103	100,00	2 329 504 848	100,00	2 318 060 818	100,00	2 351 981 942	100,00	2 293 653 704	100,00

ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DIRIGEANTS

L'actionnariat salarié est représenté par les actions détenues par nos salariés qui font l'objet d'une gestion collective par le Fond Commun de Placement Actionnariat Alcatel-Lucent (« FCP 2AL »).

Le FCP 2AL est le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) individualisé du Groupe, pour l'application des accords de participation passés entre les sociétés du groupe Alcatel Lucent et leur salariés, et des plans d'épargne d'entreprise des sociétés du groupe Alcatel Lucent, établis entre ces sociétés et leurs salariés.

Le FCP 2AL est classé dans la catégorie : "FCPE investi en titres cotés de l'entreprise". L'objectif de gestion du FCP 2AL est de faire participer les porteurs de parts au développement du Groupe en investissant en actions Alcatel Lucent à hauteur de 95 $^{\circ}$ minimum de son actif et pour le solde en OPCVM classés « Monétaire Euro » et/ou en liquidités. La performance du fonds suivra celle de l'action Alcatel Lucent à la hausse comme à la baisse.

Au 31 décembre 2011, les porteurs de parts du FCP 2AL totalisent 34 381 763 actions, dont 32 579 648 actions bénéficiant du droit de vote double, représentant ainsi 1,48 % du capital et 2,83 % de droits de vote en assemblée générale.

Le pourcentage de détention du FCP 2AL en actions est passé de 1,26 % au 31 décembre 2007 à 1,48 % au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 0,22 % en cing ans.

Les droits de vote en Assemblée générale d'Alcatel Lucent sont exercés par le conseil de surveillance du FCP 2AL.

Les membres du Conseil d'administration détiennent ensemble, au 14 mars 2012, 2 049 786 actions Alcatel Lucent (y compris sous forme d'ADS) et aucune part du FCP 2AL, soit 0,09 % du capital et des droits de vote d'Alcatel Lucent (voir détail de la participation des administrateurs dans la Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »).

14/03/2012	Actions Alcatel- Lucent	ADS	FCP 2AL (3)	Total	% du capital social
Conseil d'administration (1)(2)	1 046 118	1 003 668	0	2 049 786	0,09
Comité de Direction	61 127	34 495	1 417	97 039	0,00
Total	1 107 245	1 038 163	1 417	2 146 825	0,09

Les deux censeurs non compris.

Titres détenus directement ou indirectement par les administrateurs.

Parts du Fond Commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP2AL).

OPERATIONS REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2011, les administrateurs ont réalisé des opérations sur le titre Alcatel Lucent, notamment dans le cadre de l'engagement d'achat lié à l'attribution de la part additionnelle des jetons de présence (cf Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »).

Les achats de titres effectués par les administrateurs sont réalisés en dehors des fenêtres négatives ou « blackout period » telles que définies par les règles de conduite en matière de prévention des délits d'initiés. Ces règles s'appliquent aux dirigeants et aux personnes assimilées aux dirigeants, ainsi qu'à toute personne qui a accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées.

Les « blackout periods » débutent à compter du 15ème jour du dernier mois du trimestre et jusqu'au début du 2ème jour ouvré suivant la date à laquelle les comptes annuels, semestriels et trimestriels sont rendus publics.

État récapitulatif des opérations effectuées par certains administrateurs au cours de l'exercice 2011 et jusqu'au 14 mars 2012, communiqué en application de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF:

Administrateurs	Nature de l'opération	Date de l'opération	Quantité de titres	Prix unitaire	Montant total
M. Camus	Acquisition	02/08/2011	50 125	2,611 €	130 876,38 €
M. Verwaayen	Acquisition	03/08/2011	50 000	2,499 €	124 950,00 €
M. Bernard	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 647	3,355 €	12 235,69 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 475	1,184 €	12 402,40 €
M. Blount	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 710	3,355 €	12 447,05 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
Mme Cico	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 803	3,355 €	12 759,07 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
M. Eizenstat	Acquisition	16/02/2011 (1)	4 398	3,397 €	14 940,01 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
M. Hughes	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 361	3,355 €	11 276,15 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
Lady Jay	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 389	3,355 €	11 370,09 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
M. Monty	Acquisition	15/02/2011 (1)	4 436	3,355 €	14 882,78 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 483	1,184 €	12 411,87 €
	Acquisition	12/12/2011 (2)	500 000	1,6254 \$	812 700,00 \$
M. Piou	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 647	3,355 €	12 235,69 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 475	1,184 €	12 402,40 €
M. Spinetta	Acquisition	15/02/2011 (1)	3 647	3,355 €	12 235,69 €
	Acquisition	08/12/2011 (1)	10 475	1,184 €	12 402,40 €

⁽¹⁾ Part des jetons de présence liés à l'engagement d'achat et de conservation de titres. L'investissement en actions de la part additionnelle des jetons de présence perçue au titre de l'exercice 2010 a été réalisé en février 2011 à l'issue de la blackout period encadrant la publication des résultats annuels 2010. Pour la part additionnelle des jetons de présence attribuée au titre de l'exercice 2011, les opérations ont été réalisées en décembre 2011, avant l'ouverture de la blackout period encadrant la publication des résultats annuels 2011. Sous forme d'ADS.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours de l'année 2011 et jusqu'au 14 mars 2012, un certain nombre d'actionnaires et d'intermédiaires inscrits, agissant essentiellement pour le compte de leurs clients, ont porté à notre connaissance les déclarations de franchissement de seuils légaux et statutaires (cf Section 10.2 « Dispositions légales et statutaires particulières ») suivants :

	Date du franchissement			% droits
Société déclarante	de seuil	Sens	% capital	de vote nets
Brandes Investment Partners	19/01/2011	Z	4,97	4,89
Crédit Suisse	11/02/2011	Z	1,97	NC
Manning & Napier Advisors, Inc	11/02/2011	7	2,13	2,10
Crédit Suisse	16/02/2011	7	2,14	NC
Caisse des dépôts et consignations	16/02/2011	Z	1,81	1,79
Crédit Suisse	24/02/2011	Z	2,10	NC
Crédit Suisse	25/02/2011	Z	1,83	NC
Crédit Suisse	08/03/2011	7	2,16	NC
Manning & Napier Advisors, Inc	31/03/2011	Z	1,77	1,74
FMR LLC (Fidelity Investments)	01/04/2011	7	5,04	4,97
FMR LLC (Fidelity Investments)	04/04/2011	7	5,09	5,02
UBS Investment Bank	20/04/2011	7	2,01	1,98
UBS Investment Bank	22/04/2011	7	3,07	3,02
UBS Investment Bank	25/04/2011	Z	1,96	1,93
UBS Investment Bank	29/04/2011	7	2,10	2,06
Amundi	03/05/2011	7	2,00	2,00
UBS Investment Bank	03/05/2011	Z	1,94	1,91
Amundi	11/05/2011	Z	NC	1,98
Crédit Suisse	11/05/2011	7	1,99	NC
Crédit Suisse	12/05/2011	7	2,32	NC
Amundi	23/05/2011	7	NC	2,03
Dodge & Cox	01/06/2011	7	1,93	1,90
Amundi	17/06/2011	7	1,98	1,95
Crédit Suisse	17/06/2011	Z	1,79	NC
Crédit Suisse	22/06/2011	7	2,13	NC
Crédit Suisse	24/06/2011	7	1,80	NC
Crédit Suisse	20/07/2011	7	2,43	NC
Amundi	29/07/2011	7	2,00	NC
Amundi	01/08/2011	7	NC	2,01
Manning & Napier Advisors, Inc	03/08/2011	7	2,36	2,33
BlackRock, Inc.	08/08/2011	7	5,26	5,18
Caisse des dépôts et consignations	10/08/2011	7	2,04	2,02
BlackRock, Inc.	12/09/2011	7	4,86	4,79
Norges Bank Investment Management	27/09/2011	7	2,01	NC NC
Crédit Suisse	05/10/2011	7	2,60	NC
Crédit Suisse	19/10/2011	7	1,60	NC
Crédit Suisse	01/11/2011	7	2,06	NC
Crédit Suisse	02/11/2011	7	1,84	NC
FMR LLC (Fidelity Investments)	04/11/2011	<u> </u>	4,60	4,52
Crédit Suisse	07/11/2011	7	2,14	NC NC
FMR LLC (Fidelity Investments)	21/11/2011	7	5,04	4,96
FMR LLC (Fidelity Investments)	22/11/2011	7	4,81	4,73
Caisse des dépôts et consignations	23/11/2011	7	3,05	3,00
Amundi	08/12/2011	7	NC	1,99
Amundi	16/12/2011	7	1,77	NC
Manning & Napier Advisors, LLC.	12/01/2012	7	3,00	2,96
Manning & Napier Advisors, LLC	30/01/2012	7	3,06	3,01
Harring & Napier Advisors, LLC	30/01/2012	/ /	3,00	3,01

⁽¹⁾ NC signifie « non communiqué ».

Il est précisé que l'article L. 233-9 I 4° du Code de commerce, s'agissant des obligations relatives aux déclarations de franchissements de seuils, dispose qu'une personne est détenir, outre les actions qu'elle effectivement, les actions qu'elle est en droit d'acquérir à sa seule initiative, immédiatement ou à terme, en vertu d'un accord ou d'un instrument financier.

NANTISSEMENT D'ACTIONS

Au 31 décembre 2011, les nantissements existants sur les actions Alcatel Lucent inscrites au nominatif pur et administré portaient sur 4 716 actions détenues par 18 actionnaires.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES INCIDENCE UNE ΕN D'AVOIR (INFORMATIONS D'OFFRE **PUBLIQUE** VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

• la répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessus;

- en vue de maintenir en toutes circonstances la stabilité des activités du Groupe et de ses effectifs qui sont indispensables à son développement, le Conseil d'administration a la faculté, en cas de fusion-absorption d'Alcatel Lucent par une autre société ou d'offre publique visant les actions de la société ou de procédure de retrait de celle-ci de la cotation, de décider que les bénéficiaires des options, à l'exception de ceux qui sont dirigeants mandataires sociaux à la date de l'octroi des options ou à la date de sa décision, bénéficient d'une accélération immédiate de l'acquisition de leurs droits à exercer leurs options et pourront exercer celles-ci nonobstant le cas échéant le délai d'indisponibilité auquel peuvent être soumises leurs options.
- le système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, le conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement « Actionnariat Alcatel Lucent » (FCP 2AL) décide de l'apport des titres aux offres d'achat ou d'échange.

INFORMATION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

Néant

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE SUR 5 ANS

Année de versement	2011	2010	2009	2008	2007
Dividende distribué (en euros, par action)	-	-	-	-	0,16 (1)

(1) Dividende versé le 4 juin 2007.

Les dividendes non réclamés au bout de cinq ans sont versés au Trésor public.

La politique de distribution de dividendes est définie par notre Conseil d'administration à la suite d'une analyse, notamment de la position financière du Groupe et de son chiffre d'affaires, et en tenant compte de ses besoins en capital, des performances de son capital, de ses retours actuels et futurs, ainsi que des pratiques d'usages de distribution de dividendes, plus particulièrement dans le secteur d'activités dans lequel nous opérons. Nous pourrons, au vu de nos résultats financiers, de nos besoins en investissement et de ceux relatifs à la gestion de notre endettement, décider de moduler les distributions de dividendes ou de ne pas distribuer de dividende.

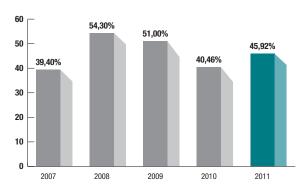
Lors de sa réunion du 8 février 2012, notre Conseil d'administration a recommandé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2011.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée générale s'est tenue le 27 mai 2011 sur première convocation sous la présidence de M. Philippe Camus.

L'ensemble des actionnaires présents (et réputés comme tels) et représentés totalisait 1 040 millions d'actions soit un quorum de 45,92 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION SUR 5 ANS



MODE DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

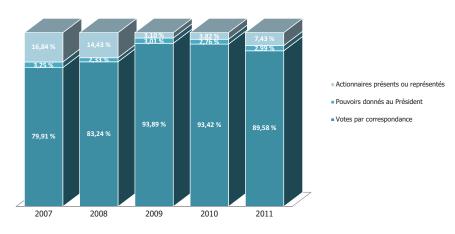
Le tableau et le graphique ci-dessous rendent compte de la répartition des participants à l'Assemblée en fonction du mode de participation utilisé par l'actionnaire.

Il est rappelé que les actionnaires ont la possibilité de participer à l'Assemblée générale selon trois modes :

- la présence physique de l'actionnaire ou d'un mandataire à l'Assemblée;
- 2. le vote par correspondance;
- le pouvoir donné au Président.

Mode de participation	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	% à l'AG
Actionnaires présents	502	39 546 506	3,80
Actionnaires représentés	37	37 793 938	3,63
Pouvoirs au Président	4 109	31 047 962	2,99
Votes par correspondance	1 941	932 020 197	89,58
Total	6 589	1 040 408 603	100,00

ÉVOLUTION DES MODES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SUR 5 ANS (1)



Informations basées sur le nombre d'actions détenues par les actionnaires participant à l'Assemblée.

Toutes les résolutions présentées à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2011 ont été adoptées. Le résultat des votes a été mis en ligne sur le site Internet.

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 10.1 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Alcatel Lucent 3 avenue Octave Gréard 75007 PARIS Téléphone: + 33 1 40 76 10 10

NOM COMMERCIAL

Alcatel-Lucent

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION **APPLICABLE**

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET **D'EXPIRATION**

La Société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en tous pays : l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés, la prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité, et d'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués à l'article 2 de nos statuts et à tous objets similaires ou connexes.

NUMÉRO D'INSCRIPTION AU REGISTRE **DU COMMERCE**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 019 096. Son code APE est 7010 Z.

EXERCICE SOCIAL

Notre exercice social commence le 1er janvier et se finit le 31 décembre.

10.2 DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES **PARTICULIÈRES**

Les informations présentées ci-dessous sont extraites de nos statuts (articles 7, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 22 et 24) ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont le siège social est situé en France et dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

DÉTENTION DES ACTIONS ET OBLIGATIONS DE L'ACTIONNAIRE

A) Forme

Les actions ne sont pas représentées par un certificat.

Les actions détenues au porteur sont inscrites dans les livres d'intermédiaires financiers (banque ou société de bourse) au nom de l'actionnaire auprès d'Euroclear.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire jusqu'à un seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions. À compter du seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions de la Société, la mise au nominatif est obligatoire, tel qu'indiqué au paragraphe B) ci-après, pour toutes les actions détenues ainsi que pour celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil.

B) Franchissements de seuils statutaires

En application de dispositions statutaires, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du nombre total des actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre ou télécopie. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi.

En cas de franchissement du seuil de 3 % du nombre total des actions, l'actionnaire doit, dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la Société dans les quinze jours à compter du franchissement, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 1 % est franchi jusqu'à 50 %.

Pour la détermination des seuils, il faut tenir compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant doit certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés indirectement ainsi que les actions assimilées aux actions possédées. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

Ces obligations de déclaration et de mise au nominatif s'appliquent aux détenteurs d'actions par l'intermédiaire d'ADS.

En cas d'inobservation des dispositions relatives aux déclarations de franchissements de seuils l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités.

C) Franchissements de seuils légaux

ces obligations de déclaration statutaires réglementation française exige que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir une participation supérieure à (y compris à travers des ADS) 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, $33\frac{1}{3}$ %, 50 %, $66\frac{2}{3}$ %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en faire la déclaration à la société émettrice et à l'AMF. Le seuil de 30 % institué par la loi du 22 octobre 2010 entraîne l'obligation pour le détenteur de 30 % du capital ou des droits de vote de la Société, de proposer une offre publique, comme indiqué ci-après.

Aux termes de l'article L. 233-9 1 4° du Code de commerce, doivent être pris en compte pour le calcul des franchissements de seuil soumis à déclaration, les actions déjà émises que le déclarant est en droit d'acquérir à sa seule initiative, immédiatement ou à terme, en vertu d'un accord ou d'un instrument financier. En outre, l'obligation d'information séparée impose au déclarant de présenter, en sus des informations habituelles, une information complémentaire portant sur les instruments suivants : (i) les titres donnant accès à terme aux actions à émettre, (ii) les actions déjà émises que le déclarant peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier dont l'exercice dépend de l'initiative d'un tiers et (iii) les actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier réglé exclusivement en espèce et ayant pour le déclarant un effet économique similaire à la possession desdites actions.

Le délai de déclaration à la société émettrice et à l'AMF est de 4 jours de négociation avant la clôture suivant le franchissement de seuil de participation.

Cette déclaration est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

À défaut d'avoir régulièrement déclaré le franchissement des seuils, l'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Quatre seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont générateurs de l'obligation de déclaration d'intention telle que définie à l'article L. 233-7 du Code de commerce. Le délai de déclaration à la société émettrice et à l'AMF est de 5 jours de bourse (avant clôture).

D) Conventions d'actionnaires

Par ailleurs, toute clause d'une convention d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société émettrice, doit être déclarée à la Société et à l'AMF dans les cinq jours de bourse à compter de la signature de cette convention.

E) Détention d'une participation égale à 30 % et offre publique

Depuis le 1er février 2011, lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir plus de 30% du capital ou des droits de vote de la Société, elle doit en informer immédiatement l'AMF et déposer une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société. Toutefois, les personnes qui, au 1er janvier 2010 détenaient, directement ou indirectement, entre 30 % et 33 1/3 % du capital et des droits de vote de la Société, restent soumises au seuil de 33 1/3 % tant que leur participation restera comprise entre ces deux seuils.

F) Information sur le nombre de droits de vote

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier leur propre situation, nous publions chaque mois, sur notre site Internet, le nombre total de droits de vote existant.

G) Participations réciproques

En application de la législation française relative aux participations réciproques, une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. En cas de participation réciproque violant cette disposition et à défaut d'accord, la société qui détient la fraction la plus faible du capital de l'autre doit céder sa participation. En attendant la réalisation de cette cession, les actions concernées sont privées du droit de vote.

Dans le cas où la participation réciproque est détenue par une filiale, les actions sont simplement privées du droit de vote.

H) Identification des détenteurs

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la Société peut demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS **AUX ACTIONS**

Les actionnaires ne sont engagés qu'à concurrence du capital de chaque action. Au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque action donne droit à la participation aux bénéfices de la Société, dont la répartition s'effectue conformément aux statuts.

Les dividendes et produits des actions émises par la Société sont payés dans les conditions autorisées ou prévues par la réglementation en vigueur et selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Toute action est indivisible à l'égard de la Société : les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit.

MODIFICATIONS DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

A) Augmentations de capital

Conformément aux dispositions légales, notre capital social peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature, en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, cette compétence pouvant aussi être déléguée au Conseil d'administration. En cas de délégation au Conseil d'administration, le Directeur Général peut recevoir des pouvoirs spécifiques pour réaliser l'augmentation de capital.

Le capital social peut être aussi augmenté :

- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission en vertu d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés ;
- en cas de paiement du dividende en actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ; ou

sur présentation de titres ou de droits donnant accès au capital social de la Société (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, options de souscription d'actions ou autres titres).

B) Réductions de capital

Le capital social peut être réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents et représentés, soit par réduction de la valeur nominale des actions soit par réduction du nombre d'actions en circulation.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Notre Société est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres au moins et de quatorze au plus.

Tout administrateur doit être propriétaire de 500 actions, au moins, de la Société.

DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS - LIMITE D'ÂGE

Les administrateurs sont élus pour une période de trois ans. Par exception, l'Assemblée générale peut désigner un administrateur pour une durée de un ou deux ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. Les administrateurs sortants rééligibles, sous réserve des dispositions ci-après.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 70 ans. Cette limite d'âge n'est toutefois pas applicable au tiers arrondi, le cas échéant, au nombre entier immédiatement supérieur du nombre des administrateurs en

La nomination d'un administrateur ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut avoir pour effet de porter le nombre des administrateurs ayant atteint cet âge au-delà du tiers arrondi, comme il a été indiqué ci-dessus, du nombre des administrateurs en fonction.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, le nombre des administrateurs ayant plus de 70 ans viendrait à excéder le tiers susvisé du nombre des administrateurs en fonction, le ou les administrateurs les plus âgés sont réputés démissionnaires lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel la proportion des administrateurs âgés de plus de 70 ans a été dépassée, à moins qu'entre-temps cette proportion ait été rétablie.

Le ou les mandats d'administrateurs dont les personnes morales sont investies entrent en compte pour le calcul du nombre des administrateurs auquel la limite d'âge n'est pas applicable.

La personne morale administrateur a l'obligation de pourvoir au remplacement de son représentant âgé de 70 ans, au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Les règles de limite d'âge sont applicables au Président du Conseil d'administration à condition que celui-ci n'exerce pas simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société, la limite d'âge de 68 ans devant alors s'appliquer.

POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Le Conseil d'administration décide si la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration ou si elle est assumée par un Directeur Général.

PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET SECRÉTAIRE

La Direction Générale de la Société est assurée par le Directeur Général, à moins que le Conseil d'administration ne décide de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration peut mettre fin au mandat du Président à tout moment, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi et notamment veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Il préside le Conseil d'administration, en organise les travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration nomme, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur. Le Vice-Président, ou l'aîné d'entre eux, exerce les fonctions dévolues au Président, lorsqu'il est empêché.

S'il ne confie pas la Direction Générale au Président, le Conseil d'administration nomme parmi les administrateurs ou non, à majorité simple des administrateurs présents ou représentés, un Directeur Général pour une durée qu'il fixe et qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, le cas échéant. Le Conseil d'administration peut mettre fin au

mandat du Directeur Général à tout moment, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des limitations fixées par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008 décrites précédemment en Section 7.1.1 « Principe d'organisation de la Société » et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il représente la Société en justice.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la présente section et de la loi relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister, à titre de Directeur Général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués qui peuvent être nommés a été fixé à cinq.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de vacance dans la fonction de Directeur Général, les fonctions et attributions des Directeurs Généraux déléqués se poursuivent jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Président ou du Directeur Général, le Président ou le Directeur Général eux-mêmes, ainsi que le ou les Directeurs Généraux délégués, peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, soit pour assurer toute direction ou responsabilité dans la Société, soit pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires faisant ou non partie du Conseil d'administration et même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comités ou commissions. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer.

Le Conseil d'administration désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire ; il peut faire assister ce dernier par un secrétaire adjoint choisi dans les mêmes conditions.

LIMITE D'ÂGE DES DIRIGEANTS **SOCIAUX**

Le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués peuvent exercer leurs fonctions pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans qu'elle puisse excéder, le cas échéant, la durée de leur mandat d'administrateur ni en tout état de cause la date de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 68 ans. La même limite d'âge s'applique au Président du Conseil d'administration lorsqu'il exerce également les fonctions de Directeur Général.

Lorsque le Président n'assure pas la Direction Générale, il peut exercer sa fonction pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans que cette durée puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur ainsi que la limite d'âge fixée pour les administrateurs.

CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration doit à son tour proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination de deux censeurs remplissant les conditions ci-après définies. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration. Ils sont nommés pour trois ans. Exceptionnellement, l'Assemblée Générale peut désigner un censeur pour une durée de deux ans afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des censeurs. Les censeurs peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

Ils doivent, au moment de leur nomination, être à la fois salariés de la Société ou d'une société de son Groupe et membres adhérents à un fonds commun de placement tel que décrit ci-dessous. Tout fonds commun de placement qui répond aux conditions ci-après définies peut proposer au Conseil des candidats en vue de la nomination à ces postes de censeurs

Pour l'application des dispositions qui précèdent :

- une société du Groupe Alcatel Lucent est une société dont Alcatel Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote et/ou toute société dans laquelle une société du Groupe Alcatel Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote ;
- les fonds communs de placement auxquels il est fait référence sont ceux dont la constitution résulte d'un plan d'épargne d'entreprise auquel participe la Société ou une société de son Groupe et dont le portefeuille comprend, à hauteur de 75 % au moins, des actions de la Société.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination d'un ou plusieurs censeurs additionnels ne répondant pas aux conditions ci-dessus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, sans que le nombre total des censeurs puisse excéder six.

Les censeurs reçoivent une rémunération annuellement déterminée par l'Assemblée générale ordinaire et répartie par le Conseil d'administration.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les décisions de l'Assemblée générale sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, ou voter par procuration ou à distance aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs purs de la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par tout moyen de communication électronique, y compris Internet, permettant leur identification.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par procuration ou à distance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis préalable de convocation et l'avis de convocation, par transmission électronique. La signature électronique de ce formulaire prend la forme, sur décision préalable du Conseil d'administration, d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire électronique auquel elle s'attache pouvant consister en un identifiant et un mot de passe ou tout autre moyen prévu par la règlementation en vigueur.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par procuration ou à distance doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'Assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou transmission électronique. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis préalable de convocation et dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société, sur notification de l'intermédiaire habilité teneur de compte, invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucune cession, ni aucune opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'Assemblée générale est présidée, soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur désigné par le Conseil d'administration ou par le Président.

L'Assemblée désigne un bureau composé du Président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par le secrétaire de l'Assemblée, soit enfin par l'administrateur désigné pour présider l'Assemblée.

L'Assemblée générale ordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.

DROIT DE VOTE

L'Assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2007 a décidé la suppression de la limitation statutaire des droits de vote en Assemblée générale ; en conséquence et sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de votre double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.

Conformément à l'article L. 225-99, al. 2 du Code de commerce, la suppression du droit de vote double relève d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire, prise avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ces droits.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé ci-dessus n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé, dans le cas d'un transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - DIVIDENDE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend

son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée générale qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ou le Conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

AMERICAN DEPOSITARY SHARES (ADS)

DESCRIPTION DES ADS

Un American Depositary Receipt (ADR) est un certificat émis par une banque américaine, représentant des actions (ADS) qui à leur tour représentent un certain nombre d'actions sousjacentes d'une société non américaine. Les actions sousjacentes aux ADS sont déposées auprès d'un dépositaire de titres (custodian). Les ADS peuvent être négociées sur les marchés américains de la même manière que des actions domestiques.

Chaque ADS d'Alcatel Lucent représente une action ordinaire d'Alcatel Lucent. Nos ADS sont cotées à la Bourse de New York.

Ce qui suit est un résumé de certaines stipulations du contrat de dépôt des ADS, mais le contenu intégral du contrat de dépôt entre Alcatel Lucent, The Bank of New York Mellon, et les détenteurs à un moment donné des ADS prévaut sur ce

Le modèle du contrat de dépôt pour l'ADS et le modèle de l'ADR ont été déposés sous la forme d'annexes au document d'enregistrement (registration statement) sur le Formulaire F6 que nous avons déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 20 mai 2011. Des copies de ce contrat de dépôt sont disponibles au siège de The Bank of New York Mellon, 101 Barclay Street, New York, 10286, États-Unis, et au siège du dépositaire des titres. Le dépositaire des titres est BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93 761 Pantin Cedex.

DIVIDENDES, AUTRES DISTRIBUTIONS **ET DROITS**

The Bank of New York Mellon est tenue de s'assurer qu'ellemême ou le dépositaire de titres, selon le cas, reçoit l'ensemble des dividendes et distributions concernant les actions ordinaires déposées.

Les montants distribués aux détenteurs d'ADS seront diminués des taxes ou autres charges gouvernementales devant être retenues par le dépositaire de titres ou The Bank of New York Mellon. Si The Bank of New York Mellon détermine qu'une distribution en numéraire ou en nature est soumise à des taxes ou charges gouvernementales que The

Bank of New York Mellon ou le dépositaire de titres est obligé de retenir, The Bank of New York Mellon peut utiliser le numéraire, ou vendre ou céder par tout moyen tout ou partie des biens à distribuer pour payer les taxes ou charges gouvernementales. The Bank of New York Mellon distribuera ensuite le reste du numéraire et/ou des biens aux détenteurs d'ADS ayant droit à la distribution, proportionnellement à leur portefeuille.

Dividendes en numéraire et distributions en numéraire. The Bank of New York Mellon convertira en dollars US tous les dividendes en numéraire et toutes les autres distributions en numéraire qu'elle-même ou le dépositaire de titres reçoit en devises étrangères. The Bank of New York Mellon distribuera aux détenteurs d'ADS le montant qu'elle reçoit, après avoir déduit tous les frais de conversion de devises. Si The Bank of New York Mellon détermine qu'une devise étrangère qu'elle reçoit ne peut pas être convertie et transférée sur une base raisonnable, elle peut distribuer la devise étrangère (ou un document approprié attestant le droit de recevoir la devise) ou peut conserver cette devise étrangère sans l'investir, sans être redevable d'intérêts, pour le compte des détenteurs d'ADS ayant le droit de la recevoir.

Distributions des actions ordinaires. Si nous distribuons des actions ordinaires sous la forme d'un dividende ou d'une distribution gratuite, The Bank of New York Mellon peut, avec notre approbation, et devra, à notre demande, distribuer aux détenteurs d'ADS de nouvelles ADS représentant les actions. The Bank of New York Mellon ne distribuera que des ADS entières. Elle vendra les actions qui l'auraient obligée à utiliser des fractions d'ADS et distribuera ensuite le produit de la même manière qu'elle distribue le numéraire. Si The Bank of New York Mellon dépose les actions mais ne distribue pas d'ADS supplémentaires, les ADS existantes représenteront également les nouvelles actions.

Si les détenteurs d'actions ont le choix entre recevoir un dividende en numéraire ou un dividende en actions ordinaires, nous pourrions également accorder cette option aux détenteurs d'ADS.

Autres distributions. Si The Bank of New York Mellon ou le dépositaire de titres reçoit une distribution autre qu'une distribution en numéraire ou en actions, The Bank of New York Mellon distribuera les biens ou titres au détenteur d'ADS, proportionnellement au portefeuille de ce détenteur.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 10.3 AMERICAN DEPOSITARY SHARES (ADS)

Si The Bank of New York Mellon détermine qu'elle ne peut pas distribuer les biens ou titres de cette manière ou qu'il n'est pas possible de le faire, alors, après nous avoir consultés, elle peut distribuer les biens ou titres de la manière qu'elle juge raisonnable et pratique ou elle peut vendre les biens ou titres et distribuer le produit net de la vente aux détenteurs d'ADS.

Droits de souscrire à des actions supplémentaires et autres droits. Si nous offrons à nos détenteurs d'actions des droits de souscription à des actions supplémentaires ou d'autres droits, The Bank of New York Mellon devra, si nous en faisons la demande:

- donner ces droits à l'ensemble des détenteurs d'ADS ou à certains d'entre eux, au moyen de warrants ou autrement, si cela est légal et pratiquement possible ; ou
- s'il n'est pas légal ou pratiquement possible de donner ces droits à ceux-ci, essayer de vendre ces droits, warrants ou autres instruments.

Dans ce cas, The Bank of New York Mellon affectera le produit net des ventes sur le compte des détenteurs d'ADS bénéficiaires des droits. L'affectation sera effectuée sur la base d'une movenne ou sur une autre base possible sans faire de distinctions entre les détenteurs.

Si un enregistrement en vertu du Securities Act of 1933 sur les titres, tel que modifié, est nécessaire afin d'offrir ou de vendre aux détenteurs d'ADS, les titres représentés par des droits, The Bank of New York Mellon ne donnera pas les droits aux détenteurs d'ADS sauf si un document d'enregistrement est en vigueur ou si ces titres sont dispensés d'enregistrement. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de déposer un document d'enregistrement ou d'avoir un document d'enregistrement en vigueur. Si The Bank of New York Mellon ne peut pas donner des droits aux détenteurs d'ADS et ne peut pas céder les droits et distribuer le produit net aux détenteurs d'ADS, elle laissera s'éteindre ces droits et les détenteurs d'ADS ne recevront aucune contrepartie pour ceux-ci.

Droit de vote pour les actions sous-jacentes. Aux termes du contrat de dépôt, un détenteur d'ADS a le droit, sous réserve de toute disposition applicable de la loi française, de nos statuts et des titres déposés, d'exercer des droits de vote se rapportant aux actions représentées par ses ADS. The Bank of New York Mellon enverra aux détenteurs d'ADS, par courrier ou par courrier électronique (pour les détenteurs d'ADS qui auront opté pour l'envoi électronique) des résumés en anglais de tous les documents fournis par nos soins dans le but d'exercer les droits de vote. Par ailleurs, à la demande de la Société, The Bank of New York Mellon enverra à tous les détenteurs d'ADS une notice ou lettre indiquant la manière dont les détenteurs d'ADS peuvent accéder auxdits résumés par un site Internet, et comment obtenir une version papier desdits documents. The Bank of New York Mellon enverra également aux détenteurs d'ADS des directives sur la manière de procéder pour lui donner des instructions (qui peuvent être incluses dans les documents décrits ci-dessus) de vote, ainsi qu'un document indiquant de quelle manière le vote sera effectué pour les actions ordinaires sous-jacentes si The Bank of New York Mellon ne reçoit pas d'instructions de vote ou reçoit des instructions de vote qui n'ont pas été complétées correctement.

Les ADS représenteront des actions au porteur sauf si le détenteur d'ADS notifie à The Bank of New York Mellon qu'il souhaiterait que les actions soient détenues sous une forme nominative.

Changements affectant les titres déposés. S'il y a des changements de valeur nominale ou une division, un regroupement, une annulation ou une autre reclassification des titres déposés, ou s'il y a une restructuration, une réorganisation, un rapprochement ou une consolidation ou une vente des actifs nous concernant, alors tous les titres reçus par The Bank of New York Mellon en ce qui concerne les titres déposés deviendront de nouveaux titres déposés. Chaque ADS représentera automatiquement sa part des nouveaux titres déposés, sauf si The Bank of New York Mellon délivre de nouveaux ADS de la manière décrite dans la phrase suivante. The Bank of New York Mellon peut, avec notre approbation, et devra, à notre demande, distribuer de nouveaux ADS ou demander aux détenteurs d'ADS de restituer leurs ADR en circulation en échange de nouveaux ADR décrivant les nouveaux titres déposés.

Modification du contrat de dépôt. The Bank of New York Mellon et nous-mêmes pouvons convenir de modifier le texte des ADR et le contrat de dépôt à tout moment, sans le consentement des détenteurs d'ADS. Si la modification ajoute ou augmente des frais ou charges (autres que des taxes ou d'autres charges gouvernementales) ou porte atteinte à un droit important des détenteurs d'ADS, elle n'entrera pas en vigueur en ce qui concerne les ADS en circulation avant un délai de trois mois après l'envoi d'une notification de modification aux détenteurs d'ADS par The Bank of New York Mellon. À l'expiration de cette période de trois mois, il sera considéré que chaque détenteur d'ADS, en continuant de détenir ses ADS, consent à la modification et est lié par le contrat de dépôt tel que modifié. The Bank of New York Mellon et nous-mêmes ne modifierons pas le contrat de dépôt ou le formulaire des ADR pour porter atteinte au droit du détenteur d'ADS de restituer ses ADS et de recevoir les actions ordinaires et tous autres biens représentés par les ADR, sauf pour respecter des dispositions obligatoires du droit applicable.

Résiliation du contrat de dépôt. The Bank of New York Mellon résiliera le contrat de dépôt si nous le lui demandons et en avisera les détenteurs d'ADS au moins 30 jours avant la date de résiliation. The Bank of New York Mellon peut également résilier le contrat de dépôt si elle démissionne et si un nouveau dépositaire n'a pas été nommé par nos soins et n'a pas accepté sa nomination dans un délai de 90 jours après que The Bank of New York Mellon nous ait notifié de sa démission. Après la résiliation du contrat de dépôt, The Bank of New York Mellon n'enregistrera plus les transferts d'ADS, ne distribuera plus les dividendes aux détenteurs d'ADS, n'acceptera plus les dépôts d'actions ordinaires, ne donnera plus de notifications et n'accomplira plus aucun autre acte quel qu'il soit au titre du contrat de dépôt ; cependant, The Bank of New York Mellon continuera à :

- collecter les dividendes et autres distributions se rapportant aux titres déposés;
- vendre les droits de la manière décrite sous le titre « Dividendes, autres distributions et droits - Droits de souscrire à des actions supplémentaires et autres droits » ci-dessus; et

délivrer les titres déposés, ainsi que tous les dividendes ou autres distributions reçus en rapport avec ceux-ci et le produit net de la vente des droits ou autres biens, en échange des ADR restitués.

Un an après la résiliation, The Bank of New York Mellon pourra vendre les titres déposés et conserver le produit de la vente, ainsi que tout autre numéraire alors détenu par elle, au profit des détenteurs d'ADS qui n'ont pas restitué leurs ADS, au prorata de leur portefeuille. The Bank of New York Mellon ne sera pas redevable d'intérêts sur le produit de la vente ou tout numéraire qu'elle conserve.

FRAIS PAYÉS PAR LES DÉTENTEURS D'ADS

La banque dépositaire, The Bank of New York Mellon, prélève ses frais de livraison ou de reprise d'ADS, soit directement auprès des investisseurs qui lui déposent des actions ou lui remettent des ADR pour retrait du marché, soit auprès de leurs intermédiaires. La banque dépositaire collecte les frais de distribution aux investisseurs, soit en les déduisant des montants distribués, soit en vendant une partie des actifs correspondants.

Les personnes qui détiennent, déposent ou retirent des titres doivent payer les frais suivants :	Visant à couvrir :
5,00 \$ US (ou moins) pour 100 ADS (ou sous-ensemble de 100 ADS)	L'émission d'ADS, y compris l'émission résultant d'une distribution d'actions ou de droits ou d'autre actif. L'annulation d'ADS, en raison de leur retrait du marché, y compris en cas d'une éventuelle fin du contrat de dépôt
\$0,02 (ou moins) par ADS par an	Services fournis par le dépositaire
Frais d'enregistrement ou de transfert	Le transfert et l'enregistrement d'actions sur notre registre d'actions, vers ou à partir de la banque dépositaire ou son agent, lors des dépôts ou des retraits de titres
Dépenses propres à la banque dépositaire	La conversion de devises en dollars US
Taxes et autres charges gouvernementales que la banque dépositaire ou le dépositaire des titres doit payer pour les ADS ou les actions sous-jacentes aux ADS, tels que des taxes de transfert, des droits de timbres, ou des retenues à la source	Le cas échéant
Tous frais à la charge de la banque dépositaire, ou de ses agents, pour la mise en œuvre de ce service de titres	Le cas échéant

FRAIS ET PARTICIPATIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉPÔT

Le dépositaire a consenti à nous rembourser chaque année les dépenses encourues à raison du service d'ADR (dans certaines limites) et de nous verser chaque année une somme complémentaire au titre d'une nouvelle cotisation « Depositary

Service Fee » (« DSF ») facturée par le dépositaire aux détenteurs d'ADS depuis 2010. Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011, nous avons reçu de la part du dépositaire 3 millions de \$US, correspondant aux frais de cotation annuelle en continu aux Etats-Unis et aux dépenses inhérentes à ce service d'ADR, ainsi que 6,5 millions \$US au titre de la nouvelle cotisation « DSF ».

10.4 DONNÉES SOCIALES ET **ENVIRONNEMENTALES**

En complément des informations ci-dessous, le rapport développement durable 2011 d'Alcatel-Lucent sera publié très prochainement à l'adresse : www.alcatel-lucent.com/corporate-responsibility

2011, Alcatel-Lucent a concentré ses activités développement durable sur trois priorités : les technologies de communication innovantes et éco-responsables, notre capital humain et l'inclusion rurale.

Les valeurs de responsabilité d'entreprise sont au cœur de nos activités. Nous appliquons une politique de tolérance zéro visà-vis de la non-conformité. Nous collaborons uniquement avec des partenaires qui adhèrent à nos valeurs et partagent nos convictions. Nous nous engageons à agir en tant que citoyen du monde.

Environ 50 nouveaux objectifs ont été définis en cohérence avec les exigences de l'indice Dow Jones Sustainability et celles du Pacte Mondial des Nations-Unies. Cela démontre que pour Alcatel-Lucent, le développement durable est un

impératif d'entreprise. Pour la première fois, nous avons également développé notre reporting développement durable en accord avec les principes Global Reporting Initiative (GRI).

Notre stratégie en terme de développement durable et les progrès accomplis en 2011, ont été reconnu par le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) qui nous a attribué le titre de leader du secteur des technologies de communication. Cette reconnaissance de notre performance développement durable a également été validée par l'initiative du Global Reporting Initiative (GRI) qui nous a attribué le niveau B+. Le Carbon Disclosure Project (CDP) Carbon Performance Leadership Index nous a également attribué la catégorie 'A'. Nous renouvelons notre engagement à respecter les principes du Global Compact des Nations Unies.

INDICATEURS SOCIAUX FRANCE Α.

Les données présentées ci-dessous, conformément à l'article L.225-102-1 al.4 du Code de commerce, couvrent les unités françaises d'Alcatel-Lucent employant plus de 300 salariés.

EMPLOI

A) Effectifs

Au 31 décembre	2011	2010	2009
Effectifs inscrits	9 652	9 854	10 553
Effectifs permanents	8 385	8 635	9 047
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD)(1)	49	44	43

(1) À l'exception des contrats d'alternance

L'effectif inscrit prend en compte l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail avec une société française du Groupe employant au moins 300 salariés, y compris les salariés en absence longue durée ainsi que les apprentis ou les contrats en alternance. C'est pourquoi, sont exclus les effectifs des sociétés RFS et CGTI Pylônes.

En conséquence, l'effectif total est de 9 652 à fin 2011, en diminution de 2,05 %, soit 202 salariés par rapport à l'exercice 2010.

B) Embauches

	2011	2010	2009
Nombre d'embauches sous contrat à durée indéterminée (CDI)	396	259	515
Dont mutations au sein du Groupe	258	87	201
Dont recrutements externes	138	172	314
Nombre d'embauches sous contrat à durée déterminée	233	230	271
Total	629	489	786

Près de 80% des embauches en contrat à durée déterminée concerne des contrats en alternance.

C) Départs

	2011	2010	2009
Démissions et fin de période d'essai	109	69	74
Fin de CDD	257	211	263
Dont CDD transformés en CDI	14	9	13
Autres départs dont cessions, transferts et licenciements	465	386	649
Total	831	666	986

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A) Durée du temps de travail

La loi sur la réduction du temps de travail (35 heures) est appliquée dans tous les sites d'Alcatel Lucent en France suivant les modalités négociées au sein de chaque entité. 2011 2010

	2011	2010	2009
Nombre de salariés travaillant à temps partiel	576	584	649

B) Absentéisme

(En jours)	2011	2010	2009
Absences pour maladie	33 304	34 961	38 019
Absences à la suite d'accident du travail	772	784	1 292
Absences à la suite d'accident du trajet	611	456	550
Absences pour maternié	7 696	8 857	11 485
Absences pour grève	304	187	66
Autres absences	11 881	10 604	12 636
Total des jours	54 568	55 848	64 048

L'absentéisme est stable et représente 2,57 % des jours théoriques travaillés.

C) Chômage partiel

	2011	2010	2009
Nombre de salariés mis en chômage partiel	0	0	496
Nombre de jours de chômage partiels indemnisés	0	0	3 202

REMUNERATIONS

La rémunération mensuelle moyenne a augmenté de 7,18%.

Au 31 décembre	2011	2010	2009
Rémunérations mensuelles moyennes(1)	5 409	5 047	5 074

⁽¹⁾ En euros.

RELATIONS SALARIÉS

Dialogue salariés

Alcatel-Lucent s'est engagé à favoriser un dialogue ouvert avec l'ensemble de ses salariés pour toutes les décisions importantes les touchant directement. Le comité ECID (Comité européen pour l'information et le dialogue social) d'Alcatel-Lucent est un organe de dialogue au sein duquel l'équipe dirigeante et les représentants des salariés européens peuvent échanger librement. L'ECID a été reconduit pour deux ans en 2011, lors de l'arrivée de nouveaux membres représentant la Bulgarie. Le comité est composé de 30 membres. Cinq d'entre eux forment un comité de liaison réunissant les représentants de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Roumanie. La France est également chargée du secrétariat du comité. L'ECID se réunit au moins deux fois par an, en fonction de l'actualité d'Alcatel-Lucent. En 2011, ce comité

s'est réuni aux mois de mars et d'octobre. Cinq réunions intermédiaires avec le comité de liaison ont eu lieu les 17 janvier, 20 et 30 mai, 20 juillet et 12 septembre. Une réunion s'est également tenue le 19 décembre qui avait pour sujet la possible mise à jour de l'accord ECID afin qu'il intègre les données d'une expérience de 15 ans et l'évolution des réglementations européennes.

En France, un comité de Groupe représentant les salariés syndiqués (Comité de Groupe France) existe depuis 1981. Composé de 30 représentants syndicaux, ce comité se réunit au moins deux fois par an (habituellement en juin et en décembre). Les membres de ce comité ont été reconduits pour deux ans en 2010. En 2011, le comité s'est réuni à trois reprises.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 10.4 DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Télétravail

Les politiques de télétravail mises en œuvre dans l'ensemble des pays et régions où Alcatel-Lucent emploie un nombre significatif de salariés témoignent de l'engagement du Groupe en faveur d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Le télétravail permet d'augmenter la productivité en diminuant le temps et les frais de transport. Il contribue également à la réduction des coûts immobiliers, des frais d'exploitation et de l'impact environnemental.

Alcatel-Lucent University déploie actuellement un site Web dédié au télétravail : ce dernier propose des ressources destinées à améliorer l'équilibre entre privée et vie professionnelle. Les données mises à leur disposition permettent aux collaborateurs en télétravail d'augmenter leur efficacité et d'améliorer leur gestion du temps.

En 2008, un accord d'entreprise sur le télétravail a été mis au point en collaboration avec les principaux syndicats d'Alcatel-Lucent en Europe (ECID). Aujourd'hui, des programmes de télétravail sont opérationnels dans de nombreux sites d'Alcatel-Lucent, entre autres en France, en Belgique, en Espagne, en Italie et en Allemagne. Ils concernent des salariés dont l'ancienneté est variable et qui travaillent pour différentes organisations.

Tous les salariés peuvent travailler à distance, à condition que l'analyse organisationnelle des tâches liées à leur fonction y soit favorable et que le choix du télétravail ait fait l'objet d'un accord mutuel entre le salarié, son responsable et le service des Ressources humaines.

FORMATION

	2011	2010	2009
Nombre d'employés formés	7 255	7 292	7 031
Nombre d'heures de stage rémunérées	169 830	231 922	225 930

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

	2011	2010	2009
Nombre de travailleurs temporaires par mois	312	295	433
Nombre de stagiaires (conventions de stage)	245	346	388

HANDICAPÉS

	2011	2010	2009
Nombre de personnes handicapées	238	210	190

Le programme « Mission Handicap »

L'objectif du programme Mission Handicap est de réussir l'insertion des salariés handicapés au sein d'Alcatel-Lucent. Il comprend des sessions de formation conçues à l'intention des salariés d'Alcatel-Lucent afin d'apprendre à ces derniers à travailler avec des personnes handicapées et de les sensibiliser aux besoins spécifiques et aux avantages d'une telle collaboration. En outre, Alcatel-Lucent organise chaque année des modules de sensibilisation sur ses différents sites et accueille des stagiaires handicapés au sein de ses équipes. De 2009 à 2011, Mission Handicap a également investi pour adapter les bâtiments d'Alcatel-Lucent aux personnes handicapées et proposer des équipements et des outils informatiques répondant à leurs besoins.

« @TalentEgal »

En France, Alcatel-Lucent a récemment créé une association à but non lucratif, baptisée « @talentEgal », dont le but est d'aider des étudiants handicapés à suivre des études de deuxième cycle et à décrocher un emploi au sein d'Alcatel-Lucent. Les étudiants participant à ce programme ont accès à des stages ou à d'autres types d'expérience professionnelle dans l'un des établissements du Groupe ainsi qu'à des

formations spécifiques dispensées par Alcatel-Lucent. L'association @talentEgal travaille en collaboration avec le Groupe pour l'aider à atteindre son objectif de recrutement de 60 personnes handicapées entre 2012 et 2014 et se conformer ainsi aux exigences du gouvernement français, qui impose aux entreprises un minimum de 6% d'employés handicapés sous peine de taxes supplémentaires. Aujourd'hui, les salariés handicapés représentent 2,5% du personnel d'Alcatel-Lucent. Un autre objectif pour les trois prochaines années est la création du programme « Handicap & Innovation Alcatel-Lucent » qui encourage la collaboration entre des étudiants handicapés et les équipes projet des Bell Labs et des services R&D sur des projets d'accessibilité numérique.

« Passeport Avenir »

Pour la sixième année consécutive, Alcatel-Lucent participe au programme Passeport Avenir, un partenariat privé/public qui vise à aider des jeunes issus de quartiers défavorisés en France. Anciennement connu sous le nom de Cercle Passeport Télécoms, le programme rassemble douze entreprises TIC et instances du gouvernement français. À travers un système de parrainage et de tutorat, Passeport Avenir aide ces jeunes à intégrer les meilleures universités et écoles de commerce et d'ingénieurs de France.

2011

Premier forum Passeport Avenir à Suffren

Le 31 mars, 150 étudiants et les équipes Ressources humaines des neuf entreprises partenaires (Alcatel-Lucent, Accenture, Cap Gemini, Atos Origin, France Telecom/Orange, SFR, Sagemcom, la SNCF et Gemalto) se sont réunis au siège d'Alcatel-Lucent pour le premier forum « Stage professionnel et contrat d'apprentissage » organisé par Passeport Avenir. Pour les étudiants, il s'agissait là d'un premier contact avec le monde de l'entreprise. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, Alcatel-Lucent mobilise plus de 200 volontaires du monde entier. Chaque volontaire supervise un ou deux étudiants dans le cadre d'un tutorat et d'un partage de connaissances. D'autre part, la Fondation Alcatel-Lucent encourage tous les participants à améliorer leur anglais en conversant avec des tuteurs de langue anglaise.

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Les risques liés aux conditions d'hygiène et de sécurité au travail restent relativement limités. Cependant, certains risques spécifiques demandent une attention particulière dans le secteur des télécoms, comme par exemple le travail en hauteur, près d'équipements haute tension, ou à proximité d'axes de transport, de routes et dans des zones potentiellement exposées aux champs électromagnétiques. Alcatel-Lucent continue de travailler avec ses clients et ses pairs pour identifier avec exactitude ces risques et mettre en place les systèmes de management permettant de les minimiser vis-à-vis de ses salariés, clients, et des personnes vivant à proximité de ces opérations.

B. INDICATEURS SOCIAUX GROUPE

Pour 2011, toutes les données des indicateurs sociaux ont été collectées et consolidées au siège, sauf les données relatives à la section Santé & Sécurité qui proviennent de notre outil de reporting dédié au Développement Durable. Concernant les données Santé et Sécurité, l'étude a été réalisée sur 64 pays.

Indicateurs sociaux	2009	2010	2011	2011 Périmètre
1. Effectifs				
Effectifs totaux du Groupe au 31 décembre	78 373	79 796	76 002	100 %
Nombre de recrutements	6 773	8 661	4 331	100 %
Réduction d'effectifs due aux activités transférées ou vendues	(699)	(1 153)	(14)	100 %
Augmentation d'effectifs due à la consolidation d'entreprises auparavant non entièrement consolidées	1 468	53	51	100 %
Augmentation d'effectifs due à des acquisitions et internalisations	4 219	3 687	442	100 %
Réduction d'effectifs due à des externalisations ou à des cessions	(1 956)	(666)	(857)	100 %
Réduction d'effectifs due à des suppressions d'emplois	(4 246)	(2 660)	(1 542)	100 %
Autres réductions d'effectifs dues à des départs naturels (retraites, fin de CDD, démissions, décès)	(4 903)	(6 499)	(6 205)	100 %
	2009	2010	2011	Périmètre géographique 2010
2. Diversité				
Pourcentage de femmes/nombre de salariés	22,35 %	20,60 %	20,66 %	100 %
Pourcentage de femmes – Asie Pacifique	20,73 %	28,15 %	28,95 %	100 %
Pourcentage de femmes – Europe, Amérique du Sud, Moyen-Orient, Afrique et Inde	22,34 %	17,01 %	16,65 %	100 %
Deutscaphage de ferences América du Nord			22.02.0/	100.0/
Pourcentage de femmes – Amérique du Nord	24,19 %	23,60 %	23,82 %	100 %
Pourcentage de femmes – Amerique du Nord Pourcentage de femmes parmi les hauts potentiels	24,19 % 19,05 %	23,60 % 19,37 %	23,82 % 19,45 %	100 %
		-,	-,-	
Pourcentage de femmes parmi les hauts potentiels	19,05 %	19,37 %	19,45 %	100 %
Pourcentage de femmes parmi les hauts potentiels Nombre de salarié(e)s handicapé(e)s	19,05 %	19,37 %	19,45 %	100 %
Pourcentage de femmes parmi les hauts potentiels Nombre de salarié(e)s handicapé(e)s 3. Formation	19,05 % 190	19,37 % 210 ⁽¹⁾	19,45 %	100 % France

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 10.4 DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Indicateurs sociaux(suite)	2009	2010	g ₀ 2011	Périmètre éographique 2010
4. Mobilité				100 %
Nombre d'expatriés dans l'ensemble du Groupe	623	498	391	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil – Europe	170	151	100	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil – Amérique du Nord	55	31	24	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil – Amérique du Sud	12	12	8	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil – Moyen-Orient, Afrique, Inde	198	147	131	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil – Asie Pacifique	188	157	128	100 %
5. Santé et sécurité				
Nombre de jours d'absentéisme en raison d'accident sur le lieu de travail, par salarié(e)	0,09	0,07	0,08(3)	100 %
Fréquence d'accidents sur le lieu de travail (nombre d'accidents par an pour 1 million d'heures travaillées)	1,61	1,48	1,42	100 %
6. Gestion de la performance				
Pourcentage d'ingénieurs et cadres ayant eu un entretien individuel	85 %	NA ⁽²⁾	NA ⁽²⁾	_
Pourcentage d'ingénieurs et cadres ayant bénéficié d'actions de formation et de développement consécutives à l'entretien individuel	54 %	NA ⁽²⁾	NA ⁽²⁾	

- (1) Le nombre de salariés handicapés concerne uniquement quatre entités légales françaises (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Enterprise, Alcatel-Lucent Submarine Networks et Alcatel-Lucent International).
- (2) En 2010 Alcatel-Lucent a changé de modalités, process et outils de mesure de la performance, en conséquence les indicateurs antérieurs n'ont plus été suivis. De nouveaux indicateurs sont mis en place pour 2012.
- (3) Cet indicateur est publié sur la base des législations nationales.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Tous les indicateurs se réfèrent à des données Alcatel-Lucent.

Le périmètre du reporting social 2011 spécifié pour chaque indicateur correspond au pourcentage de salariés d'Alcatel-Lucent couverts par l'indicateur. Les données présentées sont consolidées au siège à l'aide :

• du système d'information financier du Groupe (effectifs totaux et répartition des effectifs par genre);

- des systèmes d'information utilisés par les ressources humaines du Groupe (formation, mobilité et gestion de la performance);
- de l'outil de reporting dédié au développement durable (santé et sécurité).

Pour chaque domaine des ressources humaines, le responsable chargé du reporting travaille avec un réseau dédié de correspondants dans le monde entier.

C. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX GROUPE (ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE)

	Unités	2009	2010	2011	Périmètre 2011		
Consommation d'énergie et émissions de CO ₂ e(1)							
Consommation d'électricité	GWh	1 197	1 125	1 014	100 %		
Consommation d'électricité par salarié	MWh	15	15	13	100 %		
Consommation d'énergie fossile	GWh	373	308	317	100 %		
Consommation d'énergie fossile par salarié	MWh	5	4	4	100 %		
Consommation totale d'énergie incluant l'eau chaude et l'eau glacée	GWh	1 634	1 491	1 357	100 %		
Consommation totale d'énergie par salarié	MWh	20	19	18	100 %		
Émissions indirectes de CO ₂ e dues à la consommation d'électricité	kt CO ₂ e (2)	598	559	512	100 %		
Émissions indirectes de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e (3)	8	7	7	100 %		
Émissions directes de CO₂e dues à la consommation d'énergie fossile	kt CO ₂ e (2)	87	73	63	100 %		
Émissions directes de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e (3)	1	1	1	100 %		
Émissions totales de CO ₂ e	kt CO ₂ e (2,4)	702	647	581	100 %		
Émissions totales de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e(3,4)	9	8	8	100 %		
Eau et déchets							
Consommation d'eau potable	m3	2 754 507	2 744 454	2 765 474	100 %		
Consommation d'eau potable par salarié	m3	35	36	38	100 %		
Production de déchets dangereux	t	1 517	2 230	1 116	100 %		
Production de déchets dangereux par salarié	kg	19	28	15	100 %		
Pourcentage de déchets dangereux valorisés(5)	%	79	80	50	100 %		
Production de déchets non dangereux	t	29 932	19 767	20 934	100 %		
Production de déchets non dangereux par salarié	kg	382	248	275	100 %		
Pourcentage de déchets non dangereux valorisés ⁽⁵⁾	%	58	68	71	100 %		
Production de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ⁽⁶⁾	t	3 380	4 464	6 314	100 %		
Pourcentage de DEEE recyclés/réutilisés	%	99	98	96	100 %		
Autres émissions							
Solvants	Quant	tités négligeables	s, indicateur non p	ertinent et non co	nsolidé		
Hydrocarbures halogénés	Quant	tités négligeables	s, indicateur non p	ertinent et non co	nsolidé		
Rejets dans l'eau (métaux lourds)	Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé						
Divers							
% de salariés travaillant sur des sites de production certifiés ISO 14001	%	39	29	39 %	100 %		

⁽¹⁾ Facteurs d'émission de CO₂e basés sur les valeurs issues de l'IPCC et conservés d'une année sur l'autre par souci de cohérence des données.

- (2) kt CO₂e: kilo tonnes équivalent CO₂ (comprenant les gaz à effet de serre suivants: CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFCs et PFCs).
- (3) t CO₂e: tonnes équivalent CO₂ (comprenant les gaz à effet de serre suivants : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFCs et PFCs).
- (4) Les indicateurs d'équivalent CO₂ (CO₂e) comprennent uniquement les émissions des périmètres 1 et 2, liées aux activités sur sites.
- (5) « Valorisé » signifie ni mis en décharge ni incinéré sans récupération d'énergie.
- (6) L'indicateur DEEE comprend les déchets électroniques produits par les sites Alcatel-Lucent et la reprise de produits DEEE. L'indicateur correspondant à la production par salarié n'est pas reporté compte tenu du fait que la production comprend également la reprise de produits.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX MÉTHODOLOGIE ET ÉVOLUTION

Le périmètre de reporting 2011 concernant la consommation d'énergie et d'eau inclut tous les sites d'Alcatel-Lucent, en location ou en propriété en décembre 2011.

- Pour l'exercice 2011, 292 sites, représentant 85 % des salariés d'Alcatel-Lucent et 85 % de la superficie totale des sites du Groupe, ont été inclus dans la campagne de reporting, grâce à l'utilisation d'un logiciel en ligne.
- À partir de ce périmètre, le nombre de sites ayant réellement contribué à la collecte d'indicateurs et le pourcentage de salariés d'Alcatel-Lucent correspondant sont indiqués ci-dessous :
 - Concernant la consommation d'énergie et les émissions de CO₂e, 100 % des sites du Groupe sont couverts. Cela inclut la collecte d'indicateurs pour les sites compris dans le périmètre de reporting, et l'utilisation de facteurs d'émission pour les sites non compris dans le périmètre de reporting.
 - ii. Concernant la consommation d'eau, 117 sites sont couverts, soit 65 % des salariés d'Alcatel-Lucent. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % des salariés du Groupe.
 - iii. Concernant la production de déchets dangereux, 156 sites sont couverts, soit 48 % des salariés d'Alcatel-Lucent. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % des salariés du Groupe.
 - iv. Concernant la production de déchets non dangereux, 114 sites sont couverts, soit 54 % des salariés d'Alcatel-Lucent. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % des salariés du Groupe.
 - v. Concernant la production de DEEE, 220 sites sont couverts, soit 54 % des salariés d'Alcatel-Lucent. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % des salariés du Groupe.

Alcatel-Lucent a prévu d'adopter une approche de « contrôle opérationnel » permettant d'établir des frontières organisationnelles pour le reporting des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche permettra au Groupe de reporter 100 % des émissions de gaz à effet de serre

provenant des sites pour lesquels le Groupe dispose d'un contrôle opérationnel. En complément, le Groupe continuera de collecter chaque fois que possible des relevés de consommation auprès des propriétaires de sites, dans le cas où une partie ou l'intégralité de ces sites sont loués par Alcatel-Lucent, et dans le cas où ces relevés de consommation peuvent être précisément attribués à Alcatel-Lucent, par exemple grâce à l'utilisation de compteurs séparés. Si ces données ne peuvent pas être collectées, la consommation d'électricité et/ou de gaz naturel pourra être estimée en utilisant des facteurs d' « intensité énergétique » définis et détaillés dans le plan de gestion des biens du Groupe.

ÉVOLUTION EN 2011

Le périmètre de la campagne de reporting Développement Durable 2011 a été élargi par rapport à 2010. En 2011, tous les sites capables de collecter des informations relatives à la consommation d'énergie, indépendamment de leur superficie et de leurs effectifs, ont été tenus de participer à la campagne de collecte d'indicateurs en ligne. Un nombre croissant d'indicateurs réels relatifs aux sites a ainsi été collecté, nécessitant moins d'estimations pour atteindre une couverture du Groupe à 100 %.

L'aménagement des sites pour une utilisation optimale des ressources, ainsi que la mise en place de projets d'efficacité énergétique et de programmes de sensibilisation environnementale des salariés, ont permis une diminution réelle des émissions de CO_2 de 10 % par rapport à 2010, ceci grâce à une réduction de 9,9 % de la consommation électrique, et une faible réduction de la consommation d'eau chaude et de vapeur. La consommation d'eau a légèrement augmenté (moins d'1 % comparé à 2010) et s'explique en partie par l'été caniculaire ressenti dans une majeure partie de l'Europe et par un meilleur reporting de la part des sites du Groupe.

Nous avons décidé de reformuler l'objectif suivant « réduire notre empreinte carbone absolue (équivalent CO₂) de 50 % par rapport à 2008 d'ici 2020 » en précisant qu'il s'agit de l'empreinte carbone « produite par nos opérations », ce qui signifie que cet objectif comprend les périmètres 1 et 2 uniquement. Ce changement s'explique par le fait que nous reportons chaque année de nouveaux indicateurs du périmètre 3, tout en ayant besoin de maintenir une base de référence à partir de laquelle nous pouvons mesurer l'évolution de notre empreinte carbone d'année en année. Également, nous travaillons de concert avec nos fournisseurs clés afin de réduire nos émissions liées au périmètre 3, même si ces dernières n'interviennent pas dans l'objectif de réduction de 50 % de notre empreinte carbone.

10.5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les statuts d'Alcatel Lucent ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, rapports les des Commissaires aux comptes, les informations financières historiques d'Alcatel Lucent pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux textes

en vigueur peuvent être consultés au siège social situé au 3 avenue Octave Gréard - 75007 Paris, à toute époque conformément aux dispositions de l'article L. 225-117 du Code de commerce et, s'agissant des documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à compter du 24 mai 2012. Téléphone : 0 800 354 354.

Il est également rappelé que tout actionnaire peut consulter / télécharger sur le site Internet d'Alcatel Lucent à la rubrique « Informations réglementées », le présent document de référence 2011 déposé auprès de l'AMF, comprenant notamment :

- le rapport financier annuel ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ;
- le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés;
- le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et la gestion des risques;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.

Est également consultable et téléchargeable, le document Form 20-F déposé auprès de la SEC.

Les informations réglementées concernant Alcatel Lucent peuvent être consultées sur notre site à l'adresse suivante : www.alcatel-lucent.com.

O INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 10.5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

11 CONTRÔLE

11.1 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel-Lucent font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux comptes titulaires de la société:

	Nomination (1)	Dernier renouvellement (2)	Échéance
Titulaires			
Deloitte & Associés, représenté par M. Jean-Pierre Agazzi 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	07/09/2006	31/12/2011
Ernst & Young et Autres, représenté par M. Jean-François Ginies Tour First, 1 place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1	23/06/1994	07/09/2006	31/12/2011
Suppléants			
BEAS 195, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine	07/09/2006		31/12/2011
Auditex 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1	07/09/2006		31/12/2011

⁽¹⁾ Date de l'Assemblée générale des actionnaires.

REMPLACEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sans objet.

⁽²⁾ Le renouvellement du mandat est proposé lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2012.

11.2 HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX 2010 - 2011

Alcatel Lucent		Deloitte & Associés (Réseau Deloitte Touche Tohmatsu)			Ernst & Young et Au (Réseau Ernst & You				
(En milliers d'euros)		2010		2011		2010		2011	Note
1. Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 878	88 %	7 297	74 %	8 244	84 %	8 233	76 %	1
Émetteur	2 650	30 %	2 695	27 %	2 700	27 %	2 695	25 %	
Filiales intégrées globalement	5 228	58 %	4 602	47 %	5 544	56 %	5 538	51 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes	741	8 %	2 169	22 %	1 234	13 %	2 335	22 %	2
Émetteur	634	7 %	1 742	18 %	840	9 %	2 004	19 %	
Filiales intégrées globalement	107	1 %	427	4 %	394	4 %	331	3 %	
Sous - total	8 619	96 %	9 466	96 %	9 478	96 %	10 568	97 %	
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées									3
Juridique et Fiscal	55	1 %	80	1 %	202	2 %	134	1 %	4
Autres	292	3 %	311	3 %	163	2 %	146	1 %	5
Sous - total	347	4 %	391	4 %	365	4 %	280	3 %	
Total	8 966	100 %	9 857	100 %	9 843	100 %	10 848	100 %	

Le tableau ci - dessus présente pour Alcatel - Lucent les honoraires de ses auditeurs ou Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux relatifs aux exercices 2010 et 2011 pour les entités consolidées du Groupe.

NOTE 1 COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

Les prestations visées sont toutes les missions définies par la loi ou les règlements et couvertes dans le guide des normes professionnelles de la CNCC par les chapitres 2, 5 et 6 sans toutefois que cette table de correspondance présente un caractère systématique ou exhaustif.

Il s'agit notamment des prestations effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger. Ces prestations incluent les diligences d'audit sur les certifications exigées par la réglementation américaine Sarbanes - Oxley Act.

Conformément aux exigences de la loi américaine, le Comité de l'Audit et des Finances a mis en place depuis 2003 un système de contrôle de l'indépendance des auditeurs et Commissaires aux comptes reposant notamment sur l'approbation préalable des missions. Les travaux relatifs à ces missions ne peuvent être engagés avant obtention de la confirmation que ceux - ci entrent bien dans les interventions préalablement autorisées par le Comité de l'Audit et des Finances ou qu'elles ont fait l'objet d'une approbation spécifique.

NOTE 2 AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DES COMMISSAIRES **AUX COMPTES**

Les prestations visées reprennent les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales par les Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux dans le respect des dispositions respectivement de l'article 10 et de celles des articles 23 et 24 du Code de déontologie de l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces diligences et prestations sont en général à caractère non récurrent et conventionnel.

NOTE 3 AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES **INTÉGRÉES**

Les prestations visées reprennent les prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie de l'IFAC, par un membre des réseaux aux filiales de l'émetteur.

NOTE 4 PRESTATIONS JURIDIQUES ET **FISCALES**

Les prestations visées sont des missions d'assistance juridique ou fiscale en général à caractère non récurrent et conventionnel.

NOTE 5 AUTRES PRESTATIONS

Les prestations visées sont toutes les autres missions particulières en général à caractère non récurrent et conventionnel.

12 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT ET DE SES FILIALES

12 1 /	COMPTES CONSOLIDÉS	
12.1 (COMPTES CONSOLIDES	196
	COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	196
	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	197
	ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	198
	TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	200
	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	201
	NOTES ANNEXES	203
1221	PAPPORT DES COMMISSAIRES ALLY COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	215

12.1 COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(En millions d'euros sauf résultat par action)		2011	2010 (4)	2009 (4)
Revenus	(5) & (6)	15 327	15 658	14 841
Coût des ventes (1)		(9 967)	(10 356)	(9 986)
Marge brute		5 360	5 302	4 855
Charges administratives et commerciales (1)		(2 642)	(2 769)	(2 776)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement		(2 472)	(2 593)	(2 465)
Impact de la capitalisation des frais de développement		5	(10)	1
Frais de R&D (1)		(2 467)	(2 603)	(2 464)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(5)	251	(70)	(384)
Coûts de restructuration (1)	(28)	(203)	(371)	(598)
Litiges (2)		4	(28)	(109)
Résultat de cession de sociétés consolidées (3)		(2)	62	99
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(26f)	67	30	248
Résultat de l'activité opérationnelle		117	(377)	(744)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute		(353)	(357)	(313)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et valeurs mobilières de placement		59	53	60
Coût de financement	(8)	(294)	(304)	(253)
Autres produits et charges financiers	(8)	359	356	253
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		4	14	1
Résultat net avant impôt et activités abandonnées		186	(311)	(743)
Impôt	(9)	544	(14)	77
Résultat net des activités poursuivies		730	(325)	(666)
Résultat net des activités abandonnées	(10)	414	33	162
Résultat net		1 144	(292)	(504)
dont:				
part du Groupe		1 095	(334)	(524)
 part des participations ne donnant pas le contrôle 		49	42	20
Résultat net part du Groupe par action (en euros):				
résultat par action de base	(11)	0,48	(0,15)	(0,23)
résultat par action dilué	(11)	0,42	(0,15)	(0,23)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros):				
résultat par action de base		0,30	(0,16)	(0,30)
résultat par action dilué		0,28	(0,16)	(0,30)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :				
résultat par action de base		0,18	0,01	0,07
résultat par action dilué		0,14	0,01	0,07

- (1) La répartition des rémunérations payées en actions entre les coûts des ventes, les charges administratives et commerciales, les frais de R&D et les coûts de restructuration est donnée en note 24d.
- (2) Concerne des litiges significatifs (voir note 1n) : la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid décrite en note 34e des comptes consolidés 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe (pour un montant de (22) millions d'euros au 31 décembre 2010), le litige FCPA décrit en note 35b (pour un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2011, pour un montant de 1 million d'euros au 31 decembre 2011, pour un montant de 1 million d'euros au 31 decembre 2011, pour un montant de 1 million d'euros au 31 decembre 2011, pour un montant de 1 million d'euros au 31 decembre 2011, pour un montant de 1 million d'euros au 31 decembr de (10) millions d'euros au 31 décembre 2010 et pour un montant de (93) millions d'euros au 31 décembre 2009, représentant une valeur nette actuelle de 137,4 millions de dollars U.S.) et le litige Fox River décrit en note 32 (pour un montant de 3 millions d'euros ou 5 millions de dollars U.S. au 31 décembre 2011, 4 millions d'euros ou 5 millions de dollars U.S. au 31 décembre 2010 et (16) millions d'euros ou (22) millions de dollars U.S. au 31 décembre 2009).
- (3) Les montants 2011 et 2010 concernent principalement la vente des activités Vacuum. Les montants 2009 concernent la vente de l'activité de moteurs électriques (voir note 3).
- Les comptes de résultat consolidés 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010	2009
Résultat net de la période		1 144	(292)	(504)
Éléments devant être recyclés en compte de résultat		265	233	64
Actifs financiers disponibles à la vente	(17)	(11)	(22)	13
Différences de conversion		283	262	39
Couverture des flux de trésorerie	(29)	(7)	(12)	11
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(9)	-	5	1
Éléments ne devant pas être recyclés en compte de résultat		(1 034)	(75)	(637)
Écarts actuariels et ajustements non reconnus	(26)	(1 133)	(70)	(582)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(9)	99	15	(2)
Autres ajustements		-	(20)	(53)
Autre résultat global reconnu en capitaux propres pour la				
période		(769)	158	(573)
Total du résultat global pour la période		375	(134)	(1 077)
Attribuable :				
au Groupe		276	(226)	(1079)
aux participations ne donnant pas le contrôle		99	92	2

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions d'euros) ACTIFS	Notes	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Actifs non courants :				
Goodwill	(12)	4 389	4 370	4 168
Immobilisations incorporelles, nettes	(13)	1 774	2 056	2 214
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes		6 163	6 426	6 382
Immobilisations corporelles, nettes	(14)	1 263	1 311	1 260
Participations dans les entreprises associées	(16)	12	9	60
Autres actifs financiers non courants, nets	(17)	521	400	392
Impôts différés actifs	(9)	1 954	948	836
Charges de retraite payées d'avance	(26)	2 765	2 746	2 400
Autres actifs non courants	(22)	296	257	314
Actifs non courants		12 974	12 097	11 644
Actifs courants :				
Stocks et en cours, nets	(19) & (20)	1 975	2 295	1 902
Clients et autres débiteurs, nets	(19) & (21)	3 407	3 664	3 519
Avances et acomptes versés	(19)	66	75	93
Autres actifs courants, net	(22)	977	885	960
Impôts courants - court terme		129	168	157
Valeurs mobilières de placement, nettes	(17) & (27)	939	649	1 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(18) & (27)	3 534	5 040	3 577
Actifs courants hors actifs détenues à la vente		11 027	12 776	12 201
Actifs détenus en vue de la vente et actifs inclus dans les groupes destinés à être cédés	(10)	202	3	51
Actifs courants		11 229	12 779	12 252
Total actifs		24 203	24 876	23 896

(En millions d'euros) CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère :				
Capital (Nominal 2 euros : 2 325 383 328 actions ordinaires émises au 31/12/2011, 2 318 385 548 actions ordinaires émises au 31/12/2010 et				
2 318 060 818 actions ordinaires émises au 31 décembre 2009		4 651	4 637	4 636
Primes		16 757	16 726	16 689
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 567)	(1 566)	(1 567)
Autres réserves		(16 536)	(15 139)	(14 518)
Différence de conversion		(546)	(779)	(976)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		1 095	(334)	(524)
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		3 854	3 545	3 740
Participations ne donnant pas le contrôle	(24f)	747	660	569
Capitaux propres	(24)	4 601	4 205	4 309
Passifs non courants :				
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(26)	5 706	5 090	5 043
Emprunts obligataires - part à long terme	(25) & (27)	4 152	4 037	4 084
Autres emprunts long terme	(27)	138	75	95
Impôts différés passifs	(9)	1 017	1 126	1 058
Autres passifs non courants	(22)	211	259	209
Passifs non courants		11 224	10 587	10 489
Passifs courants :				
Provisions	(28)	1 579	1 858	2 122
Part à court terme des emprunts	(27)	329	1 266	576
Avances et acomptes reçus		590	803	639
Fournisseurs et autres créditeurs	(19) & (30)	3 892	4 325	3 926
Impôts courants - court terme		131	137	72
Autres passifs courants	(22)	1 729	1 695	1 763
Passifs courants hors passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		8 250	10 084	9 098
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	(10)	128	-	-
Passifs courants		8 3 7 8	10 084	9 098
Total capitaux propres et passifs		24 203	24 876	23 896

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010 (4)	2009 (4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :				
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère		1 095	(334)	(524)
Participations ne donnant pas le contrôle		49	42	20
Ajustements permettant de passer à la capacité d'autofinancement	(31)	(641)	439	212
Capacité d'autofinancement	(31)	503	147	(292)
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :				
Stocks et en-cours	(19)	175	(381)	411
Clients et autres débiteurs	(19)	384	155	873
Avances versées	(19)	10	21	12
Fournisseurs et autres créditeurs	(19)	(480)	154	(742)
Avances et acomptes reçus	(19)	(289)	(11)	(70)
Autres actifs et passifs courants		24	88	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts		327	173	187
Intérêts reçus		57	47	71
Intérêts payés (1)		(310)	(304)	(243)
Impôts (payés)/reçus		(55)	(106)	(83)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		19	(190)	(66)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		49	30	24
Investissements corporels et incorporels	(13) & (14)	(558)	(673)	(669)
Dont impact de la capitalisation de frais de développement	(13)	(249)	(251)	(267)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		(10)	(27)	20
Coût d'acquisition des titres consolidés donnant le contrôle	(31)	-	-	6
Cession des titres consolidés avec perte du contrôle	(31)	(1)	93	128
Cession (coût d'acquisition) des titres non consolidés ou mis en équivalence		8	107	1 632
Variation des valeurs mobilières de placement		(270)	1 392	(1 062)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(782)	922	79
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Émission/(remboursement) d'emprunts à court terme		2	340	(31)
Émission d'emprunts à long terme		1	522	1 056
Remboursement/rachat d'emprunts à long terme		(874)	(384)	(1 214)
Cession (coût d'acquisition) des titres consolidés sans gain ou perte de contrôle		-	(4)	
Augmentation de capital (2)		15	-	
Dividendes payés		(83)	(4)	(4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(939)	470	(193)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	(10)	94	64	63
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées	(10)	(16)	(19)	94
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées	(10)	(80)	(46)	(54)
Effet net des variations des taux de conversion		207	262	(31)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 497)	1 463	(110)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exer	cice	5 040	3 577	3 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercic	e ⁽³⁾	3 534	5 040	3 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/ d'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente		9		
Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris trésorerie et équivalent de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente en fin de période		3 543		
The second secon				

⁽¹⁾ Dont 6 millions d'euros concernant des intérêts sur litiges sur 2011.

⁽²⁾ Dont 15 millions d'euros relatifs à des stock-options exercées au cours de l'année 2011 (voir note 24d).

⁽³⁾ Au 31 décembre 2011, ce montant comprend 959 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (1,044 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 718 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filialés du Groupe et la société mère.

⁽⁴⁾ Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros et nombre d'actions)	Nombre d'actions (4)	Capital	Primes	Réserves
31 décembre 2008 après répartition	2 259 655 771	4 636	16 631	(12874)
Variation des capitaux propres 2009				
Résultat global pour 2009 (1)				(53)
Augmentations de capital	19 057			
Rémunérations différées payées en actions			58	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	65 596			(4)
Composante capitaux propres OCEANE 2015 émise en 2009, net d'impôt				128
Dividendes				
Autres variations				4
Affectation du résultat 2009				(524)
31 décembre 2009 après répartition	2 259 740 424	4 636	16 689	(13 323)
Variation des capitaux propres 2010				
Résultat global pour 2010 (1)				
Augmentations de capital	324 730	1		
Rémunérations différées payées en actions			37	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	117 975			(1)
Dividendes				
Autres variations				(7)
Affectation du résultat 2010				(334)
31 décembre 2010 après répartition	2 260 183 129	4 637	16 726	(13 665)
Variation des capitaux propres 2011				
Résultat global pour 2011 (1)				
Augmentation de capital (2)	6 997 780	14	2	
Rémunérations différées payées en actions			29	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	(17 525)			
Dividendes				
Autres variations				(11)
31 décembre 2011 avant répartition	2 267 163 384	4 651	16 757	(13 676)
Affectation proposée (3)				1 095
31 décembre 2011 après répartition	2 267 163 384	4 651	16 757	(12 581)

- (1) Voir l'état consolidé du résultat global.
- (2) Dont 6 877 148 actions relatives à des stock-options ou des actions gratuites (voir note 24).
- (3) L'affectation est proposée par le Conseil d'administration et doit être approuvée lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 8 juin 2012, avant d'être définitive.
- (4) Voir note 24.

2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT 12.1 COMPTES CONSOLIDÉS

	Justes valeurs	Actions d'auto	Différence	Résultat	Total part du	Minovi	
(En millions d'euros et nombre d'actions)	et autres		conversion	net	Groupe	taires	TOTAL
31 décembre 2008 après répartition	(1 164)	(1 566)	(1030)	-	4 633	591	5 224
Variation des capitaux propres 2009							
Résultat global pour 2009 (1)	(556)	-	54	(524)	(1079)	2	(1077)
Augmentations de capital					-		-
Rémunérations différées payées en actions					58		58
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées		(1)			(5)		(5)
Composante capitaux propres OCEANE 2015 émise en 2009, net d'impôt					128		128
Dividendes					-	(5)	(5)
Autres variations	1				5	(19)	(14)
Affectation du résultat 2009				524	-		-
31 décembre 2009 après répartition	(1719)	(1567)	(976)	-	3 740	569	4 309
Variation des capitaux propres 2010							
Résultat global pour 2010 (1)	(89)	-	197	(334)	(226)	92	(134)
Augmentations de capital					1		1
Rémunérations différées payées en actions					37		37
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées		1			-		-
Dividendes					-	(4)	(4)
Autres variations					(7)	3	(4)
Affectation du résultat 2010				334	-		
31 décembre 2010 après répartition	(1808)	(1566)	(779)	-	3 545	660	4 205
Variation des capitaux propres 2011							
Résultat global pour 2011 (1)	(1052)	-	233	1 095	276	99	375
Augmentation de capital (2)					16		16
Rémunérations différées payées en actions					29		29
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées		(1)			(1)		(1)
Dividendes					-	(17)	(17)
Autres variations					(11)	5	(6)
31 décembre 2011 avant répartition	(2860)	(1567)	(546)	1 095	3 854	747	4 601
Affectation proposée (3)				(1 095)			
31 décembre 2011 après répartition	(2860)	(1567)	(546)	-	3 854	747	4 601

⁽¹⁾ Voir l'état consolidé du résultat global.

⁽²⁾ Dont 6 877 148 actions relatives à des stock-options ou des actions gratuites (voir note 24).

L'affectation est proposée par le Conseil d'administration et doit être approuvée lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 8 juin 2012, avant d'être définitive.

NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	204
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	218
Note 3	Évolution du périmètre de consolidation	226
Note 4	Changement de méthodes comptables et de présentation	227
Note 5	Information par secteur opérationnel et par zone géographique	228
Note 6	Revenus	230
Note 7	Pertes de valeur sur actifs reconnues en résultat	231
Note 8	Produits et charges financiers	232
Note 9	Impôts	233
Note 10	Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	235
Note 11	Résultats par action	236
Note 12	Goodwill	238
Note 13	Immobilisations incorporelles	241
Note 14	Immobilisations corporelles	243
Note 15	Contrats de location financement et de location simple	245
Note 16	Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	246
Note 17	Actifs financiers	247
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	248
Note 19	Besoin en fonds de roulement opérationnel	248
Note 20	Stocks et en cours	249
Note 21	Créances clients et comptes rattachés	250
Note 22	Autres actifs et passifs	250
Note 23	Affectation du résultat 2011	250
Note 24	Capitaux propres	251
Note 25	Instruments composés et de capitaux propres (obligations convertibles)	264
Note 26	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière	267
Note 27	Dette financière nette	282
Note 28	Provisions	288
Note 29	Risques de marché	290
Note 30	Avances et acomptes reçus	298
Note 31	Notes concernant les tableaux des flux de trésorerie consolidés	299
Note 32	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan	300
Note 33	Transactions avec les parties liées	305
Note 34	Frais de personnel et honoraires des commissaires aux comptes	307
Note 35	Litiges	307
Note 36	Événements postérieurs à la date de clôture	310
Note 37	Liste des principales sociétés consolidées	311
Note 38	Information trimestrielle (non auditée)	312

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

NOTES ANNEXES

Alcatel-Lucent (précédemment Alcatel) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Le 30 novembre 2006, Alcatel a changé son nom en Alcatel-Lucent à la date de réalisation du regroupement d'entreprises avec Lucent Technologies Inc. Alcatel-Lucent a été constituée le 18 juin 1898 et la société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Alcatel-Lucent a son siège au 3, avenue Octave Gréard, 75007 Paris (France). Alcatel-Lucent est cotée principalement à Paris et New York.

Les états financiers intermédiaires consolidés reflètent la situation comptable d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2011, le 8 février 2012. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation à l'Assemblée générale qui doit se tenir le 8 juin 2012.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (« UE ») à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les IFRS sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm.

Les IFRS comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards («IAS») et les interprétations émises par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretations Committee ou émis par l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Au 31 décembre 2011, toutes les IFRS que l'IASB a publiées et qui sont obligatoires sont les mêmes que celles adoptées par l'UE et obligatoires dans l'UE, sauf :

• la norme IAS 39, que l'UE n'a que partiellement adoptée. La partie que l'UE n'a pas adoptée est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables au Groupe, que l'UE a approuvés et qui sont entrés en vigueur dans l'UE au 1er janvier 2011 et adoptés par le Groupe

- Amendement de la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation Classement des émissions de droits » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (publiée en Novembre 2009) ;
- Amendement de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » (publiée en Novembre 2009);
- Amendement de l'IFRIC 14 « IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - Paiements anticipés des exigences de financement minimal » (publiée en Novembre 2009);
- Amendement de l'IFRS 1 "Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants" (publiée en janvier 2010); et
- Amélioration des IFRS (publiée en mai 2010).

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore entrés en vigueur, et que l'UE n'a pas encore approuvés

L'IASB a publié les normes et amendements suivants avant le 31 décembre 2011, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

- IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation des actifs financiers » (publiée en novembre 2009);
- IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation des passifs financiers » (publiée en octobre 2010);

- Amendement de l'IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » (émis en décembre 2010);
- Amendement de l'IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » (émis en décembre 2010);
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » (émis en mai 2011);
- IAS 27 « Etats financiers individuels » (émis en mai 2011). L'IFRS 10 et l'IAS 27 remplacent l'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » (telle que modifiée en 2008);
- IFRS 11 « Partenariats » (émis en mai 2011);
- IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » (émis en mai 2011). Cette IAS remplace l'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » (telle que révisée en 2003);
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » (émis en mai 2011);
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » (émis en mai 2011) ;
- Amendements de l'IAS 1 « Présentation du résultat global » (émis en juin 2011);
- IAS 19 « Avantages du personnel » (Révisé et émis en juin 2011) ;
- Amendements de l'IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers" (émis en décembre 2011);
- Amendements de l'IFRS 7 "Informations à fournir—Compensation des actifs et passifs financiers" (émis en décembre 2011); et
- Amendements de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 "Date d'entrée en vigueur et transition des informations à fournir obligatoires" (émis en décembre 2011).

De la liste ci-dessus sont décrits ci-dessous lesnouvelles normes ou les modifications de normes qui pourraient potentiellement avoir un impact sur les résultats financiers lorsqu'elles deviendront obligatoires en Europe.

IFRS 10 "États financiers consolidés"

Selon une étude préliminaire de cette nouvelle norme, aucun impact significatif n'a été identifié concernant sa future application. Cependant, notre évaluation finale de l'impact potentiel de cette norme est toujours en cours.

IFRS 11 "Partenariats"

Alda Marine est la seule entité qu'Alcatel-Lucent consolide par intégration proportionnelle. Alcatel-Lucent détient 51 % d'intérêts dans cette entité et la contrôle conjointement (comme défini par l'IAS 31 Participations dans des coentreprises) avec Louis Dreyfus Armateurs, qui détient les 49 % restants. Selon l'IFRS 11, les partenariats doivent être comptabilisés soit comme des actifs ou opérations communs, soit comme des coentreprises. Alda est considérée comme une coentreprise selon l'IAS 31, en conséquence, cette entité sera comptabilisée par mise en équivalence à partir du 1er janvier 2013 du fait de la disparition de la méthode de l'intégration proportionnelle. Si Alcatel-Lucent avait comptabilisé cette entité par mise en équivalence au 31 décembre 2011, il en aurait résulté (i) un impact négatif de 5 millions d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle, (ii) une diminution de la dette financière nette de 24 millions d'euros, et (iii) une diminution des immobilisations corporelles de 31 millions d'euros.

Selon une étude préliminaire de l'IFRS 11, aucun autre impact significatif n'a été identifié concernant sa future application. Cependant, notre évaluation de l'impact potentiel de cette norme est toujours en cours.

IAS 19 "Avantages du personnel"

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié une version révisée de l'IAS 19 « Avantage du personnel » qui est applicable pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2013. Même si une application anticipée est autorisée, Alcatel-Lucent n'a pas l'intention d'appliquer cette norme révisée par anticipation. Pour Alcatel-Lucent, cette norme révisée impacte principalement la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi reconnue sur la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé. Actuellement, cette composante financière est déterminée comme étant la charge d'intérêt des régimes à prestations définies (basée sur le taux d'actualisation retenu) nette du revenu attendu des fonds investis (basé sur le taux de rendement attendu). Par ailleurs, la composante financière des plans d'Alcatel-Lucent aux Etats Unis est mise à jour trimestriellement en utilisant l'engagement, la juste valeur des actifs des plans et les taux d'actualisation du début du trimestre (le taux attendu de rendement sur actifs est revu annuellement ou en cours d'année dans le cas d'une modification significative, de l'allocation des actifs par exemple). Selon cette norme révisée, la composante financière sera appelée "intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite" et sera mesurée comme la somme du produit d'intérêts sur les fonds investis, de la charge d'intérêt sur les engagements et de la charge d'intérêt sur le surplus non reconnu dû à la limitation d'actif ; chacun de ces montants d'intérêts étant calculé à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date du 1er janvier sans mise à jour trimestrielle.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

Le tableau suivant compare l'historique des taux de rendement attendus qui ont été retenus pour le rendement attendu des fonds investis selon la norme actuelle, et les taux qui auraient été utilisés si la version révisée avait été appliquée. Il montre également les taux de rendements actuels. Seuls nos principaux plans de régimes postérieurs à l'emploi (Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique) qui représentent 99,6 % de la valeur de marché totale des fonds investis d'Alcatel-Lucent ont été retenus pour l'élaboration du tableau ci-dessous. Pour ce comparatif, toutes les moyennes pondérées de taux ci-dessous sont basées sur les valeurs de marché des fonds investis au début de la période.

	Taux d'actualisation (IAS 19 révisée)	Taux de rendement attendu (IAS19 actuelle)	Taux de rendement actuel
2007	5,61 %	7,39 %	11,49 %
2008	6,09 %	7,07 %	(7,94) %
2009	6,12 %	6,69 %	10,93 %
2010	5,44 %	6,55 %	11,64 %
2011	4,88 %	6,37 %	10,57 %
Moyenne sur 5 ans	5,63 %	6,82 %	7,34 %

L'application de cette norme révisée aurait eu un impact négatif sur les « Autres produits et charges financiers » de nos comptes de résultats consolidés (et en conséquence sur le résultat net avant impôt et activités abandonnées) d'approximativement (281) millions d'euros en 2009, (502) millions d'euros en 2010 et (541) en 2011. Cependant, cet impact négatif aurait été compensé par un impact identique positif sur les états consolidés du résultat global. En conséquence, cette norme révisée n'a pas d'impact ni sur le résultat de l'activité opérationnelle ni sur les capitaux du Groupe. Il n'y a pas non plus d'impact sur les besoins de financement.

Suite à des directives plus précises concernant l'utilisation des tables de mortalité, comme demandée par l'IAS 19 révisée, paragraphe 82, les tables de mortalité retenues pour les plans américains ont été modifiées au 31 décembre 2011 (voir note 2g).

Aucun autre impact significatif n'a été identifié jusqu'ici concernant la future application de cette norme révisée.

Les principes comptables et les principes d'évaluation adoptés pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

a/ Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

b/ Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Conformément à SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc », les entités ad hoc sont consolidées, lorsque, en substance, la relation entre le Groupe et l'entité est telle, que le Groupe est jugé contrôler cette dernière.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

c/ Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Aucun goodwill n'a donc été comptabilisé sur les regroupements qui avaient été préalablement comptabilisés selon la méthode dérogatoire article 215 (règlement n°99-02 du CRC) en principes comptables français. Selon cette méthode, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres.

Regroupements postérieurs au 1er janvier 2004: ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux prescriptions d'IFRS 3. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut pas être achevée avant la fin de la période annuelle pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation initiale doit être achevée avant la fin de la période de douze mois commençant après la date d'acquisition.

Le traitement comptable des impôts différés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est présenté dans la note 1l ci-dessous.

Le traitement des options de souscription d'actions des sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est décrit en note 1s ci-dessous.

Regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 (IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée). Comparativement à la comptabilisation par le Groupe des regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2010, les principales modifications sont les suivantes :

- pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit évaluer toutes participations, ne donnant pas le contrôle, détenues par un tiers dans toutes filiales de l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Auparavant, seule cette dernière option était autorisée:
- les dispositions transitoires d'IFRS 3 révisée relatives aux impôts pourraient avoir un impact significatif sur les futurs comptes consolidés du Groupe, car les impôts différés actifs reconnus pour la première fois après la fin de la période d'évaluation du regroupement d'entreprises, seront reconnus dans le compte de résultat et non plus ajustés dans le goodwill, contrairement au traitement comptable préconisé dans la version précédente d'IFRS 3 (voir note 1n des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe). A cet égard, les impôts différés actifs significatifs non reconnus au titre de Lucent Technologies pourraient impacter matériellement les comptes consolidés du Groupe de facon positive, si à l'avenir, conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe se trouve en position de reconnaître des impôts différés actifs au titre de ces déficits fiscaux;
- l'acquéreur n'est plus autorisé à enregistrer les provisions acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si ce n'est pas déjà une obligation de la société acquise à la date du regroupement d'entreprises ;
- les coûts encourus par l'acquéreur au titre du regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont enregistrés en charges (et non inclus dans le goodwill);
- le prix d'achat payé par l'acquéreur, qui inclut une part contingente, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition, les variations subséquentes de juste valeur de la part contingente présentées en passif étant reconnues conformément à IAS 39, IAS 37 ou autre norme IFRS applicable (et non enregistrées en ajustement du goodwill); et
- l'acquéreur doit réévaluer à sa juste valeur à la date d'acquisition toute participation qu'il détient dans l'entreprise acquise juste avant d'en prendre le contrôle et reconnaître le produit ou la perte correspondante dans le compte de résultat le cas échéant.

Comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle après le 1er janvier 2010 : comparée à la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle avant le 1er janvier 2010, les principales modifications sont les suivantes :

- les modifications du pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont enregistrées en capitaux propres ; et
- si Alcatel-Lucent perd le contrôle d'une filiale, les actifs et passifs et les éléments enregistrés en capitaux propres correspondants sont sortis du bilan de l'ex filiale. La perte ou le profit correspondant sont reconnus au compte de résultat. Tout actif conservé dans l'ex filiale est mesuré à sa juste valeur à la date de perte du contrôle.

d/ Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les états de la situation financière des sociétés consolidées, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs compte de résultat, état du résultat global et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et sont convertis en euros au taux de clôture.

Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

e/ Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat en "autres produits et charges financiers".

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion" jusqu'à la date de cession de la participation. Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition se reporter au paragraphe d/ ci-dessus.

f/ Dépenses de recherche et développement et autres frais de recherche capitalisés

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception :

- des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :
- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- la capacité à utiliser ou vendre les produits issus du projet ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée, de telle sorte qu'il est probable que le projet générera des avantages économiques futurs ; et
- les ressources techniques et financières nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
 - Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets ou des produits au sein desquels ils sont capitalisés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation ; et
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification et de conception, de définition du produit et de son architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

L'amortissement des frais de développement de logiciels capitalisés à comptabiliser sur la période est égal au montant le plus élevé du (a) montant de la valeur brute multiplié par les revenus constatés au cours de la période et divisé par le total des revenus attendus sur ce logiciel et (b) de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle du logiciel correspondant ou des produits dans lesquels ils sont intégrés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés sur logiciels utilisés en interne est comptabilisé par fonction suivant leur utilisation.

• des frais de développement spécifiques clients (dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), inclus dans les travaux en cours sur contrats de construction.

En relation avec le traitement des acquisitions, une part, qui peut être significative, du prix d'acquisition est allouée aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel-Lucent peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions correspondent à des choix d'opportunités permettant à Alcatel-Lucent de rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont habituellement valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel-Lucent et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôt relatif à ces projets.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif (développés en interne et capitalisés ou représentatifs d'une partie du prix d'acquisition d'une activité lors d'un regroupement d'entreprises) sont généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les modalités décrites dans la note 1g.

g/ Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (telles que les marques) font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Goodwill

Les goodwill font l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du deuxième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe (considérées comme le regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») au niveau duquel le test de dépréciation est effectué), à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill). Les divisions opérationnelles sont situées au niveau immédiatement en dessous du niveau des trois secteurs opérationnels (Réseaux, Logiciels, Services et Solutions et Services). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Un test de dépréciation supplémentaire est également réalisé en cas d'événements indiquant une baisse potentielle de la valeur recouvrable d'une division opérationnelle. Les pertes de valeur enregistrées sur les goodwill sont définitives.

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

En cas de réorganisation de la structure de reporting d'une façon qui modifie la composition d'une ou plusieurs divisions opérationnelles auxquelles le goodwill a été affecté, un nouveau test de dépréciation est réalisé sur le goodwill pour lequel la division opérationnelle a été modifiée. Cette réaffectation a été effectuée au 20 juillet 2011, au 1er janvier 2010 et au 1er janvier 2009 en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, similaire à celle utilisée lorsqu'une entité se sépare d'une activité au sein d'une division opérationnelle.

Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés et des actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises tels que notamment des technologies acquises ou des relations clientèles autres que les marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée (i.e. entre 3 et 10 ans). Par exception, les logiciels peuvent être amortis en fonction des modalités de commercialisation. Les amortissements sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours etc.) ou en frais administratifs et commerciaux (relation clientèle) suivant la destination de l'immobilisation. Les pertes de valeur sont comptabilisées de façon similaire ou en coût de restructuration si faisant partie d'un plan de restructuration ou sur une ligne spécifique si elles sont très significatives (voir note 1n). L'amortissement des projets de recherche et développement en cours commence une fois la faisabilité technique atteinte. Les marques peuvent avoir une durée de vie indéfinie et par conséquent elles ne sont pas amorties.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

Les résultats de cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés sur la ligne du coût correspondant dans le compte de résultat suivant la nature de l'utilisation de l'actif concerné (coût des ventes, charges administratives et commerciales ou frais de recherche et développement).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Bâtiments et agencements	
Ouvrages d'infrastructure et installations	5-20 ans
Équipement, matériel et outillage	1-10 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au Groupe (locataire), sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements et pertes de valeur sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation ou en coût de restructuration si faisant l'objet d'un plan de restructuration ou sur une lique spécifique si ces pertes de valeur sont très significatives (voir note 1p).

Les résultats de cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sur la ligne du coût correspondant dans le compte de résultat suivant la nature de l'actif concerné (i.e. coût des ventes, charges administratives et commerciales ou frais de recherche et développement).

h/ Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

i/ Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres.

j/ Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (" projected unit credit method ") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge normale de l'exercice est comptabilisée en résultat de l'activité opérationnelle et la charge d'intérêt et le rendement attendu des fonds sont comptabilisés au sein du résultat financier. L'impact des modifications de plans est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat (voir note 1n) s'il est significatif.

Selon la norme IAS19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le Groupe a choisi d'adopter l'option qui permet une reconnaissance immédiate des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actif, net des effets d'impôts différés, en dehors du compte de résultat, dans les autres éléments de l'état consolidé du résultat global, telle que présentée dans la norme IAS 19 - Avantages du personnel révisée (paragraphes 93A à 93D).

Règles spécifiques à la première adoption

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 1s ci-après.

k/ Provisions pour restructuration et coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis à vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir, coûts liés aux fermetures de sites ou d'arrêt de ligne de produit et tout autre coût résultant de programme qui modifie de façon significative soit le champ d'activité du Groupe, soit la manière dont cette activité est gérée.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration au compte de résultat.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

I/ Impôts différés et pénalités sur redressements fiscaux

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits dans l'état de la situation financière dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs, qui devraient générer du résultat taxable ou limiter les déductions fiscales lors de leur renversement;
- prévisions de résultats fiscaux futurs :
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ; et
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Suite à un regroupement d'entreprises, un acquéreur peut considérer comme probable qu'il récupérera son propre actif d'impôt différé qui n'était pas comptabilisé avant le regroupement d'entreprises. Par exemple, l'acquéreur peut être en mesure d'utiliser l'avantage que représentent ses pertes fiscales non utilisées en imputant sur elles des bénéfices imposables futurs de l'entité acquise. Dans de tels cas, l'acquéreur comptabilise un actif d'impôt différé mais n'en tient pas compte pour déterminer le goodwill ou le goodwill négatif généré par l'acquisition.

Lorsqu'un actif d'impôt différé de l'entreprise acquise n'a pas été comptabilisé par l'acquéreur en tant qu'actif identifiable à la date d'un regroupement d'entreprises conformément aux critères d'IFRS 3 Révisée et est comptabilisé ultérieurement dans les états financiers consolidés de l'acquéreur, le produit d'impôt différé qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT

Si des actifs d'impôts différés liés au regroupement d'entreprises avec Lucent sont comptabilisés dans les états financiers à venir d'Alcatel-Lucent, l'impact sera pris en compte dans le compte de résultat (pour les pertes fiscales d'Alcatel et de Lucent non encore activées).

Les montants de réduction de goodwill d'ores et déjà comptabilisés dans la cadre de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent sont détaillés dans la note 9.

Les pénalités reconnues sur les redressements fiscaux sont comptabilisées sur la ligne « Impôt » du compte de résultat.

m/ Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

La plupart des revenus du Groupe sont issus de contrats complexes qui requièrent une analyse en terme de reconnaissance des revenus, particulièrement dans le domaine des ventes de biens et équipements associés à des services qui constituent des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, des contrats de construction, de l'application des règles spécifiques aux ventes de logiciels et de l'analyse du caractère recouvrable des créances.

La plupart des revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés selon IAS 18 lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, la reconnaissance du revenu est en principe différée jusqu'à la date

Les revenus des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, tels que ceux comprenant des produits avec des prestations d'installation et d'intégration, sont reconnus dès lors que le revenu de chaque activité est acquis, celui-ci étant déterminé en fonction de la juste valeur relative de l'activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché, ou en différant la juste valeur associée avec les éléments non encore livrés. Un élément faisant l'objet d'une livraison est considéré comme une activité séparée, s'il a une valeur en tant que tel pour le client, s'il existe des estimations fiables et objectives de la juste valeur des activités non encore livrées ou effectuées et s'il est probable et en substance sous le contrôle de l'entreprise que ces activités seront effectuées ou livrées. Si ces critères ne sont pas respectés, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit en accord avec les critères décrits dans le paragraphe précédent.

Le reste des revenus est relatif à des contrats de construction selon IAS 11. Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure, d'une durée de plus de deux trimestres). Pour le revenu et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le revenu n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à l'achèvement. Les coûts d'un contrat de construction sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus lorsque le résultat de ce contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable. Dans ce cas, les revenus sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables. Les travaux en cours sur contrats de construction sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des provisions pour pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en revenus et non en coût des ventes.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé, contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en "montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction" (voir note 19). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en "montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction" (voir note 19).

Lorsque des logiciels sont compris dans la vente des produits du Groupe et le logiciel et le matériel fonctionne ensemble pour livrer l'essentiel de la fonctionnalité du produit, la transaction est considérée comme la vente d'un bien et comptabilisée selon IAS 18. Pour les revenus relatifs à des licences ou de la commercialisation de solutions informatiques ou de la vente de logiciels, le Groupe applique aussi les directives de IAS 18 mais requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de produits. De plus, si l'une des activités non encore effectuées est essentielle à la fonctionnalité des activités déjà effectuées, le revenu est différé jusqu'à ce que cette activité soit effectuée ou le dernier élément livré. Si le dernier élément non livré est un service, le revenu est reconnu sur la durée du service.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service. Les revenus au titre d'autres services sont en général comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, pour autant que tous les autres critères de reconnaissance du revenu soient respectés, les revenus sont comptabilisés lors de l'expédition au réseau de distribution, dans la mesure où ces ventes ne sont pas subordonnées à la vente par le distributeur de ces produits à des tiers et que les contrats de distribution ne contiennent pas de clause de retour. Sinon, les revenus sont enregistrés lorsque le produit a été vendu au consommateur final.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu même en cas d'actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits.

D'une manière générale les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

L'analyse du caractère recouvrable d'une créance est déterminante pour décider de la comptabilisation ou non d'un revenu. Dans le cadre du processus de reconnaissance des revenus, le Groupe détermine s'il est probable que les bénéfices économiques attendus de la transaction seront reçus. Si le Groupe n'est pas certain de recevoir ces bénéfices, le revenu est différé et reconnu lors de la perception de la trésorerie correspondante. Cependant, en cas d'incertitudes apparaissant postérieurement à la comptabilisation d'une créance, le montant dont la recouvrabilité devient improbable est provisionné en "coût des ventes".

n/ Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi

Alcatel-Lucent a considéré pertinent de présenter, au compte de résultat, un sous-total au sein du résultat de l'activité opérationnelle pour mieux comprendre la performance financière du Groupe.

Ce sous-total dénommé "Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructurations, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et modifications de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi", exclut les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative.

Ces éléments peuvent être classés en deux catégories :

- les éléments peu fréquents et significatifs, tels qu'une perte de valeur importante, la cession de titres, le règlement d'un litige ayant un impact significatif ou une modification majeure de plans de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi ; et
- les éléments qui sont par essence imprévisibles par leur fréquence et leurs montants s'ils sont d'une importance relative. Alcatel-Lucent considère que l'importance relative doit être évaluée non seulement en comparant l'importance du montant concerné par rapport au résultat de l'activité opérationnelle mais aussi en termes d'évolution d'une période à l'autre. Sont concernées par exemple les charges de restructuration du fait de leur évolution significative d'un exercice à l'autre.

Le résultat de l'activité opérationnelle inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (note 1f). Elle comprend notamment les coûts des pensions et retraites (hors composante financière - voir note 1j), la participation des salariés, les provisions sur créances (y compris pour les créances relatives aux deux catégories de financement clientèle décrites en note 1r) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que tout autre charge et produit opérationnel, abstraction faite de son caractère prédictif en terme de nature, fréquence et/ou d'importance relative.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment la composante financière des charges de retraite, le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et autres actifs financiers non courants, nets), la réduction du goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et le résultat net des activités ahandonnées

o/ Coût de financement et autres produits et charges financiers

Il inclut les charges sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides (OCEANE) et autres emprunts obligataires convertibles, des autres dettes financières (y compris dettes sur les obligations de crédit bail) et produits d'intérêts sur toute la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement) ainsi que les variations de juste valeur des valeurs mobilières comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les intérêts financiers à payer (ou à recevoir) au titre d'un paiement insuffisant (ou trop élevé) d'impôt sont comptabilisés sur la ligne "Autres produits et charges financiers" du compte de résultat.

p/ Structure de l'état de la situation financière consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs d'exploitation et les passifs d'exploitation incluent certains éléments à plus d'un an.

q/ Instruments financiers

i. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs et passifs financiers lors de la date d'acquisition.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs financiers sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendu ou racheté dans un terme proche. Les instruments dérivés sont aussi qualifiés d'actifs et de passifs conclus à des fins de transaction à moins qu'ils ne soient qualifiés de couverture comme défini par IAS 39.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans les comptes consolidés à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier (Coût de financement) dans le compte de résultat consolidé.

Prêts, créances et emprunts

Après comptabilisation initiale, les prêts, créances et emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Interêt Effectif (TIE), diminué des dépréciations éventuelles. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toutes les primes positives ou négatives payées ou reçues lors de l'acquisition ainsi que les frais et coûts faisant partie intégrante du TIE. L'amortisation au TIE est incluse dans les autres produits et charges financiers du compte de résultat consolidé. Les prêts et créances peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles ou échangeables ou remboursables en actions nouvelles ou existantes. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation".

La composante classée en dette financière a été évaluée à la date d'émission pour les instruments émis par ex-Alcatel. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante dette financière.

La composante classée en dette financière des emprunts convertibles émis par Lucent a été déterminée à la date du regroupement d'entreprises Alcatel-Lucent à sa juste valeur, selon les modalités décrites ci-dessus, en tenant compte des maturités contractuelles. La différence entre la juste valeur de la dette convertible et la composante dette a été comptabilisée comme composante capitaux propres au sein de ces derniers.

Conformément aux prescriptions d'IAS 32 AG33 et AG34, le montant payé, pour un remboursement avant échéance, est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à leur échéance aux clôtures du 31 décembre 2011 et 2010.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de paticipation dans les sociétés non consolidées.

Après comptabilisation initiale, les actifs disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. La juste valeur des titres cotés sur un marché actif est leur prix de marché. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" est sorti de l'état de la situation financière lorsque notamment le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Pour les créances commerciales, la cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur a été analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant sa sortie de l'état de la situation financière selon IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal. Une interprétation plus restrictive de la notion de "transfert de la quasi-totalité des risques et avantages" pourrait remettre en cause le traitement comptable retenu actuellement. Le montant des encours de créances cédées sans recours est indiqué en note 19.

ii. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés sur des marchés actifs est déterminée à chaque période de reporting par référence aux prix cotés sur le marché ou aux cotations de prix du fournisseur (cours acheteur pour positions longues et cours vendeur pour positions courtes), sans aucune déduction liée aux coûts de transactions.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas échangés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques appropriées de valorisation. Ces techniques peuvent comprendre :

- l'utilisation de transactions de marché récentes
- une référence à une juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est substantiellement le même
- une analyse des flux monétaires actualisés ou autre modèle de valorisation.

Une analyse des justes valeurs des instruments financiers et des détails supplémentaires sur comment elles sont mesurées est donnée dans la note 29.

iii. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse) ainsi que les équivalents de trésorerie (dépôts à vue et

placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes) ou secteurs d'activités sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le montant figurant à l'actif de l'état de la situation financière dans le poste "trésorerie et équivalents de trésorerie" correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

iv. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés, tel que des contrats à terme de change et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de mise en place du contrat et sont ensuite réevalués à leur juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif financier si leur juste valeur est positive et en tant que passif financier si leur juste valeur est négative.

Tous les gains ou pertes résultant du changement de juste valeur des dérivés est enregistré directement en compte de résultat, à l'exception de la part efficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui est enregistrée en capitaux propres.

Dans le cadre de la comptabilité de couverture, les couvertures sont définies de la manière suivante :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé.
- la couverture de flux de trésorerie trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable,
- la couverture d'investissement net à l'étranger

Le Groupe n'a pas de dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger aux clôtures du 31 décembre 2011 et 2010.

A la mise en place de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture sur laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie en termes de gestion du risque de la relation de couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément couvert et la nature du risque couvert. Elle comprend également la manière dont l'entité va évaluer la corrélation des variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou la variation des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. De telles couvertures sont supposées être hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie et leur efficacité est mesurée de manière constante tout au long de la durée de vie de la relation de couverture.

Les couvertures qui remplissent les critères de comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur du dérivé de couverture sont comptabilisées en compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en tant que composant de la valeur comptable de l'élément couvert et est également enregistré en compte de résultat.

Pour les couvertures de juste valeur liées aux éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti dans le compte de résultat sur la durée de vie restante de la couverture en utilisant la méthode du TIE. L'amortisation au TIE peut commencer dès que l'ajustement existe et au plus tard quand l'élément couvert cesse de faire l'objet d'ajustement de juste valeur attribuable au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est reconnue immédiatement en compte de résultat.

Voir la note 29 pour plus de détails.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des gains ou pertes sur l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres (dans les autres élements du résultat global), alors que la part inefficace est reconnue immédiatement en compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont transférés en compte de résultat guand l'élément couvert impacte le compte de résultat, par exemple quand la charge ou le produit financier de l'élément couvert est reconnu ou quand une vente prévue se réalise.

Si la transaction prévue ou l'engagement ferme n'a plus une grande probabilité d'occurrence, les gains ou pertes cumulés précédemment reconnus en capitaux propres sont transférés en compte de résultat. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, terminé ou exercé sans remplacement ou prolongation, ou si la couverture est révoquée, tous les gains ou pertes précédemment reconnus en capitaux propres demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte ou l'engagement ferme affecte le compte de résultat.

Voir la note 29 pour plus de détails.

r/ Financement à la clientèle

Les financements client effectués par le Groupe sont de deux natures :

- un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ; et
- un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

Ces deux catégories sont comptabilisées en autres actifs courants ou non courants.

Les variations des en-cours de ces deux catégories sont incluses dans la variation de la trésorerie opérationnelle du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors de l'état de la situation financière.

s/ Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes ; la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste "Primes" à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte "Primes"), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution (c'est à dire la date de l'approbation du plan par le Conseil d'Administration) selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'émission (tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité attendue à la date d'attribution, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exerçabilité. Il est considéré que le bénéficiaire exercera ses options une fois que le gain potentiel excédera 50 % du prix d'exercice.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1er janvier 2005 et ceux émis postérieurement au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est présenté en "coût des ventes", en "frais de recherche et développement" ou en "charge administratives et commerciales" en adéquation avec les fonctions exercées par les attributaires.

Les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition d'une société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel-Lucent en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel-Lucent. Conformément aux prescriptions d'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et d'IFRS 2, la juste valeur des options de souscription existantes au moment de l'acquisition est comptabilisée en augmentation du poste "Primes". La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte "Primes"). La somme de la juste valeur des options de souscription d'action existantes diminuée des rémunérations différées, correspondant à la juste valeur des options dont les droits sont acquis, est prise en compte dans le coût du regroupement d'entreprises.

Seules les acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 pour lesquelles des options de souscription existaient lors de la prise de contrôle et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004 sont traitées comme indiqué ci-dessus.

t/ Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont historiquement élevés au 31 décembre 2011, certains faits et circonstances pourraient donc conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

a/ Dépréciation des stocks et en cours

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Dépréciation des stocks et en-cours pour les travaux des contrats de construction	(455)	(436)	(500)
	2011	2010	2009
Impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(169)	(113)	(139)

b/ Dépréciation des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée attendue des encaissements futurs est inférieure à la valeur comptable. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Dépréciations cumulées des créances clients	(123)	(153)	(168)
	2011	2010	2009
Impact des pertes de valeur sur créances clients sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	3	(14)	(23)

c/ Frais de développement capitalisés, immobilisations incorporelles et goodwill Frais de développement capitalisés

(En millions d'euros)	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
	2011	2010	2009
Frais de développement capitalisés, net	560	569	558

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Des coûts de restructuration ont été provisionnés pour un montant de 44 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2009 suite à la décision du Groupe d'arrêter tout nouveau développement WiMax sur la plateforme de matériel informatique (« hardware ») existante et pour la version actuelle du logiciel.

Une perte de valeur de 11 millions d'euros pour frais de développement capitalisés a été comptabilisée pour 2011.

Autres immobilisations incorporelles et goodwill

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Goodwill, net	4 389	4 370	4 168
Immobilisations incorporelles, net (1)	1 774	2 056	2 214
Total	6 163	6 426	6 382

(1) Y compris les frais de développement capitalisés.

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent. En utilisant des données de marché disponibles à cette date, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction de Lucent) et des jugements ont été apportés, pour déterminer, en particulier, la juste valeur des actifs incorporels acquis. Les montants résiduels au 31 décembre 2011 sont de 2 291 millions d'euros de goodwill et de 1 065 million d'euros d'actifs incorporels.

Aucune perte de valeur sur goodwill n'a été comptabilisée au cours des années 2009, 2010 et 2011.

La valeur nette comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (i.e. chaque Division Produit), est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité de chaque Division Produit est fondée sur une projection sur 5 ans des flux de trésorerie estimés actualisés augmentée d'une valeur terminale actualisée qui correspond aux flux de trésorerie prévisionnels normalisés en année 5 auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini (méthode Gordon Shapiro).

La juste valeur moins le coût des ventes de chaque Division Produit est fondée sur la valeur moyenne pondérée de l'approche Gordon Shapiro décrite ci-dessus et des deux approches suivantes :

- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de vente (valeur d'entreprise / chiffres d'affaires), et
- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de résultat opérationnel (valeur d'entreprise / résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciation et amortissement « EBITDA »).

Au cours du deuxième trimestre 2011, les valeurs recouvrables des regroupements d'UGT qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels étaient déterminées dans le cadre des tests de dépréciation annuels effectués par le Groupe, à partir d'hypothèses clés, qui pouvaient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Ces hypothèses clés étaient notamment les suivantes :

- le taux d'actualisation,
- une croissance plus rapide du Groupe par rapport à ses marchés adressables en 2011; et
- une augmentation significative de la profitabilité en 2011 avec un résultat consolidé des segments opérationnels au-dessus de 5 % des revenus 2011.

Comme indiqué en note 1g, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill qui sont réalisés au cours du second trimestre chaque année, il est procédé à des tests additionnels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

En octobre 2011, suite à la publication des perspectives révisées pour 2011 et à l'augmentation du taux d'actualisation de 10 % à 11 %, entre la date du test annuel de dépréciation des goodwill et la fin de l'année, il a été décidé de réaliser un test de dépréciation supplémentaire au 31 décembre 2011.

Les valeurs recouvrables des regroupements d'UGT qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels ont été déterminées dans le cadre du test de dépréciation supplémentaire effectué par le Groupe au cours du quatrième trimestre, à partir d'hypothèses clés, qui pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Ces hypothèses clés étaient notamment les suivantes:

- taux d'actualisation : et
- une accélération de l'ensemble des actions prises pour réduire les coûts fixes dans le but de réaliser des économies supplémentaires.

Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation supplémentaire réalisé au cours du quatrièmre trimestre 2011 et les tests de dépréciation annuels de 2011, 2010 et 2009 est le taux moyen pondéré du capital spécifique au groupe (« Weighted Average Cost of Capital - WACC »), et s'élevait respectivement à 11 %, 10 %, 10 % et 11 %. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. L'utilisation de tels taux, tant pour les tests annuels que pour les tests complémentaires, aboutit à un montant de valeur recouvrable identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, des taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts. Un seul taux d'actualisation a été utilisé, dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits ou marchés ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation ou une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation aurait eu pour effet de respectivement diminuer ou augmenter le montant de la valeur recouvrable 2011 des goodwill et des immobilisations incorporelles d'environ 549 millions d'euros et 627 millions d'euros. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Pour une de nos Divisions Produits (Wireline Networks), la difference entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de ses actifs nets au 31 décembre 2011 est légèrement positive et la valeur recouvrable est basée selon une juste valeur moins le coût des ventes de 378 millions d'euros. Toutes modifications significatives défavorables dans les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable (i.e. juste valeur moins le coût des ventes) de cette Division Produit pourraient, en conséquence, conduire à comptabiliser une perte de valeur dans le futur. La valeur nette comptable de l'actif net de cette Division Produit au 31 décembre 2011 était de 321 millions d'euros, dont 183 millions d'euros de goodwill.

Les hypotheses clés retenues pour determiner la juste valeur de cette Division Produit sont les suivantes :

- Multiples de vente et Multiples de résultat opérationnel: basés sur des données spots pour un échantillon d'entreprises comparables;
- taux d'actualisation de 11 % : et
- pourcentage de croissance perpétuelle de 1 %.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 13 millions d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2011.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,5 % aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 5 millions d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2011.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution de 10 % dans les multiples de ventes aurait diminué la valeur recouvrable 2011 de cette Division Produit de 19 millions d'euros mais n'aurait pas conduit à comptabiliser une perte de valeur au 31 décembre 2011.

d/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Aucune perte de valeur sur les immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011, ni en 2010 ou 2009.

e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées en se fondant sur des données statistiques ou sur notre meilleure estimation en fonction de l'expérience alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

(En millions d'euros)		31 Décembre	
Provisions sur affaires	2011	2010	2009
Contrats de construction (1)	98	97	114
Autres contrats	439	482	482
Total	537	579	596

(1) Voir notes 4, 19 et 28.

Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2011 de la variation de ces provisions se reporter à la note 28.

f/ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

(En millions d'euros) Impôts différés actifs reconnus	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Concernant la vente de l'activité Genesys (4)	363	-	-
États-Unis	1 294(3)	277 (2)	206 (1)
Autres pays	297(3)	671	630
Total	1 954	948	836

- (1) Dans le prolongement des tests de dépréciation annuels des goodwill 2009 et 2008, la ré-estimation des soldes d'impôts différés a conduit à diminuer les impôts différés comptabilisés aux États-Unis et augmenter ceux comptabilisés en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2008.
- Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2010, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2010, a conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2009.
- (3) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2011 et des tests supplémentaires réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2011, a conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis et diminer ceux en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2010.
- Impôts différés actifs estimés concernant les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2011 qui seront utilisés pour neutraliser la plus-value de cession taxable sur la vente de Genesys en 2012. Ces impôts différés actifs estimés seront reversés en 2012 lorsque la plus value de cession définitive correspondante sera enregistrée. L'impact sur le compte de résultat de la reconnaisance 2011 de ces actifs d'impôt différés est classé sur la ligne "Résultat net des activités abandonnées" pour un montant de 338 millions d'euros (470 millions de dollars US). Le montant des actifs d'impôt différés comptabilisés au 31 décembre 2011 est fondé sur une estimation de l'allocation du prix d'acquisition qui pourra être différente de l'allocation définitive. Cela pourra avoir un impact sur les déficits fiscaux reportables du Groupe.

D'un autre coté, les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2010, qui étaient justifiés par les résultats net taxables futurs estimés de l'ativité Genesys, ont été diminués en 2011 du fait de la prochaine cession de l'activité Genesys, pour un montant de 96 millions d'euros avec un impact équivalent sur la ligne « impôts » du compte de résulat.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 11. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent au 31 décembre 2011 sont de 591 millions d'euros (691 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 751 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Comme indiqué par les IFRS, Alcatel-Lucent disposait d'une période de 12 mois après la date effective du regroupement d'entreprises pour terminer l'allocation du coût relatif à l'acquisition de Lucent et pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de Lucent qui, devaient être reconnus dans les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent. Si des actifs d'impôts différés supplémentaires attribués aux déficits fiscaux non reconnus de la compagnie acquise et existant à la date de l'acquisition sont reconnus ultérieurement dans les états financiers, l'avantage fiscal sera compris dans le compte de résultat à partir du 1er janvier 2010 (voir note 1 Regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010).

q/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèses actuarielles

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements, taux d'évolution des dépenses de santé des retraités et taux de participation des retraités aux régimes de remboursement de frais médicaux. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur les capitaux propres.

Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	2011	2010	2009
Taux moyens pondérés de rendement attendus des actifs des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6,42 %	6,57 %	6,69 %
Taux moyens pondérés d'actualisation	4,85 %	5,04 %	5,84 %

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et activités abandonnées, représentent un produit de 429 millions d'euros en 2011 (un produit de 319 millions d'euros en 2010 et un produit de 150 millions d'euros en 2009). Le produit de 429 millions d'euros enregistré en 2011 (un produit de 319 millions d'euros en 2010 et un produit de 150 millions d'euros en 2009) inclut 67 millions d'euros au titre des modifications des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (un produit de 30 millions d'euros en 2010 et un produit de 253 millions d'euros en 2009) (voir note 26f).

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« "Original" CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante et pour les années au-delà de la dernière année pour laquelle la courbe « CitiGroup » donne une valeur et pour lesquelles des paiements de prestation sont prévus, nous appliquons la valeur de la dernière année présentée dans la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Pour les régimes en dehors des États-Unis, Alcatel-Lucent détermine les taux d'actualisation par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA donné par Bloomberg.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2010 de (63) millions d'euros (respectivement un effet positif de 67 millions d'euros sur le résultat).

Taux de rendement attendu

Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour les plans aux États-Unis est déterminé suite aux recommandations d'un cabinet de conseil externe, notre expérience et les rendements réels passés. Notre cabinet de conseil externe développe ses recommandations en appliquant leur rendement attendu pour chaque classe d'actif à l'allocation et à la valeur de notre portefeuille. Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi est une hypothèse long terme et n'est pas une prévision de la performance financière à court terme. Même si cette hypothèse est revue chaque année, nous ne la mettons pas à jour si les ajustements proposés par notre cabinet de conseil externe sont non significatifs. Pour les plans d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'impact des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultat est mis à jour tous les trimestres en retenant la valeur de marché des fonds investis et les taux d'actualisation du début de trimestre. Ainsi, le rendement attendu sur les fonds d'Alcatel-Lucent aux États-Unis sur le quatrième trimestre 2011, qui est comptabilisé en "autres produits et charges financiers", est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 30 septembre 2011 tandis que le rendement attendu sur les autres fonds d'Alcatel-Lucent est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2010.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2011 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2010 de 133 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 133 millions d'euros sur le résultat).

Pour ses plans américains, Alcatel-Lucent a enregistré une augmentation de l'impact positif correspondant à l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi de 41 millions de dollars US (29 millions d'euros) au cours du quatrième trimestre 2011 à comparer au troisième trimestre 2011, comptabilisé dans les autres produits et charges financiers. Cette augmentation correspond à un rendement attendu supérieur de ses plans américains suite à la modification du taux de rendement attendu des actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi et une charge d'intérêts inférieure suite à la diminution des taux d'actualisation. Entre le quatrième trimestre 2011 et le premier trimestre 2012, Alcatel-Lucent prévoit que l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans les "autres produits et charges financiers" diminuera d'environ 6 millions de dollars US (5 millions d'euros). Cette diminution correspond principalement à des taux de rendement attendus inférieurs. Alcatel-Lucent n'anticipe pas d'impact significatif pour les plans en dehors des États-Unis.

Évolution des coûts médicaux

En ce qui concerne l'hypothèse d'évolution des coûts médicaux aux Etats-Unis, notre actuaire revoit annuellement l'évolution des coûts médicaux à partir de différents prestataires médicaux, des nouveaux traitements médicaux, de l'utilisation des services médicaux et des taux de primes pour les retraités éligibles au « Medicare » publiés par l'organisme gouvernemental des Etats-Unis « Center for Medicare and Medicaid Services (CMS) » car ces primes sont remboursées pour certains retraités. Il applique ses conclusions au regard des barèmes de remboursement des plans Alcatel-Lucent aux Etats-Unis et de notre propre expérience pour préparer ses recommandations. Lors de la détermination de ces hypothèses, nous comparons notre expérience récente avec les recommandations de l'actuaire.

Hypothèses de participation aux régimes

Les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis autorisent les bénéficiaires à sortir de ce régime lors de la période d'inscription annuelle, et pour pratiquement tous les bénéficiaires de s'y réinscrire dans le futur. Une hypothèse est ainsi retenue sur le nombre de retraités qui vont participer dans le futur aux régimes de remboursements de frais médicaux. Notre actuaire développe cette hypothèse en examinant l'augmentation attendue des frais à la charge des retraités et l'historique. Nous revoyons cette hypothèse annuellement après que la période d'inscription soit finie et la mettons à jour si nécessaire.

Table de mortalité

Les données disponibles pour developer notre propre table de mortalité étant de moins en moins fiables, à compter du 31 décembre 2011, il a été décidé d'utiliser la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Investissement des actifs financiers

Suite à une décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet, 2009, les modifications suivantes ont été apportées sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite aux Etats-Unis : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 22,5 % à 15 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 62,5 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs (c'est à dire en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et de fonds spéculatifs) restera inchangée. Concomitamment, les placements dans les obligations ont été modifiés pour inclure une part plus importante d'obligations émises par des entreprises au détriment des obligations d'états et d'agences publiques et des titres adossés à des actifs. L'impact de ces changements a été pris en compte pour la détermination de l'hypothèse de taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour l'année 2010.

Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 60 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs restera inchangée. Ces modifications devraient réduire la volatilité de la couverture financière et réduire le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du second semestre 2011. Aucun changement n'était à noter concernant la répartition des plans «employés représentés» du Groupe.

Les fonds sont investis dans différents types d'actifs (trésorerie, actions, obligations, immobilier et capital investissement). Lors de la mise à jour trimestrielle de la valeur de marché des fonds, approximativement 80 % des évaluations correspondent à la valeur de marché à la date de clôture et 20 % à des valeurs datant de 1 à 3 mois par rapport à la date de clôture, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées n'étant pas immédiatement disponible. Ceci est une pratique courante. En considérant qu'au 31 décembre 2011, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées était 10 % inférieure à celle comptabilisée au 31 décembre 2011 et dans la mesure où le plan de retraite "membres de la direction" a une part importante de ces actifs dans cette catégorie (le plafonnement d'actif n'est pas applicable à ce plan), il en résulterait un impact négatif d'environ 261 millions d'euros sur les capitaux propres.

Réforme de santé 2010 aux États-Unis

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) » a été signée le 23 mars 2010, et amendée le 30 mars 2010 par la loi « Health Care and Education Reconciliation Act of 2010 » (HCERA). Sous cette législation, la subvention est payée à Alcatel-Lucent par le « Medicare » pour continuer de rembourser intégralement ou partiellement les employées et retraités américains à des niveaux équivalents à ceux remboursés par le « Medicare Part D », les médicaments délivrés sur ordonnance ne seront plus exonérés de taxe après 2012. De ce changement dans la loi résulte une charge de 76 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat consolidé et un profit de 6 millions d'euros reconnu dans les états consolidés du résultat global au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2010 (voir note 9). De plus, ces lois réduisent les remboursements du "Medicare" au plan "Medicare Advantage Private Fee-For-Service" dont bénéficient les retraités non représentés ce qui nous a amené à changer négativement l'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan pour le groupe et a entraîné une hausse de 6 millions d'euros de la valeur actuelle des engagements qui a été reconnue dans les états consolidés du résultat global au 31 décembre 2010 (voir note 26). Une dernière clause (« "Excise" Tax on High-Cost Medical plan ») de cette nouvelle législation pourrait affecter la valeur actuelle des engagements de nos régimes de couverture médicale. A partir des informations disponibles mais limitées, une évaluation de l'impact a été réalisée par nos actuaires. Tenant compte des différentes considérations nécessaires liées aux incertitudes actuelles sur les méthodes appropriées à utiliser, l'impact déterminé ne s'est pas révélé matériel. Lorsque des précisions complémentaires seront disponibles, cette analyse sera mise à jour.

Plafonnement d'actif

Selon la norme IAS19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime dans le cadre du calcul du plafonnement d'actif.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Pour les retraités « formerly union-represented », nous prévoyons de financer l'obligation du régime de remboursement de frais médicaux par des transferts de type section 420 (l'Internal Revenue Code des États-Unis dans sa Section 420 permet le transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement des remboursements médicaux) depuis le régime de retraite des "formerly represented". Pour déterminer le niveau de financement réglementaire et le montant transférable, nous pouvons choisir différentes méthodes de valorisation des actifs et des obligations (voir note 26). De plus, les valeurs finales de nos investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et la valeur de nos obligations mises à jour des données population au 1er janvier 2012 ne seront connues que vers la fin du troisième trimestre 2012. Avant la loi sur la protection des retraites de 2006 (PPA, Pension Protection Act), la Section 420 du Code permettait de réaliser des transferts d'actifs de retraite (appelés « Section 420 Transfer ») pour la partie qui était au-delà de 125 % de la valeur actuelle de l'engagement du plan de retraite pour financer le régime de remboursement de frais médicaux si les bénéficiaires retraités sont les mêmes pour les deux plans. Le Code permettait un seul transfert par année fiscale ; le montant transféré devant être entièrement utilisé l'année même du virement. Il exigeait aussi des entreprises qu'elles continuent à faire bénéficier les retraités de ce plan de remboursement de frais médicaux pour une période de 5 ans à partir de l'année du virement (« cost maintenance period »), et au coût moyen par personne le plus élevé des deux années qui précédent le transfert. Avec quelques restrictions, les prestations pouvaient être éliminées pour 20 % au maximum de la population retraitée, ou réduites de 20 % au maximum pour l'ensemble des retraités, durant cette période de 5 ans. Le PPA a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une « cost maintenance period » étendue jusqu'à la quatrième année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1er janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions du PPA prévoyaient aussi des transferts collectifs négociés, annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la « cost maintenance period ». Cependant, en utilisant la méthodologie que nous avons sélectionnée pour évaluer les actifs financiers et les obligations de financement, nous estimons qu'au 31 décembre 2011, les actifs de retraite qui sont en excès de 120 % de l'obligation sont de 2,3 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros), et ceux en excès de 125 % sont de 1,8 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros). Cependant, une détérioration de la couverture financière du régime de retraite pour les retraités « formerly represented » pourrait impacter négativement notre capacité à réaliser dans le futur des transferts de type section 420.

h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1m, les revenus sont comptabilisés selon IAS 18 à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies.

Les contrats prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits peuvent inclure des biens, des logiciels, des prestations d'installation et d'intégration, des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, des engagements sur le développement d'un produit par exemple. Le revenu pour chaque activité est comptabilisé lorsqu'il est acquis en fonction de la juste valeur relative de chaque activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Si les critères décrits dans la note 1m sont réunis, le revenu est reconnu lorsque les activités sont livrées. Si telles critères ne sont pas réunis, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit. L'exercice du jugement est requis pour allouer la valeur du contrat à chaque activité génératrice de produit et pour déterminer si l'arrangement doit être comptabilisé comme une seule activité ou de multiples activités génératrices de produits. Selon la façon dont ce jugement est exercé, le moment et le montant du revenu à comptabiliser pourrait varier de façon significative.

Pour des arrangements comprenant de multiples activités génératrices de logiciels, il faut exercer son jugement pour déterminer si de tels arrangements doivent être comptabilisés selon IAS 18 ou IAS 11. Les livraisons de logiciels qui nécessitent un processus significatif de production, modification ou de personnalisation sont comptabilisées comme un contrat de construction sous IAS 11. Toute autre livraison de logiciel est comptabilisée selon IAS 18, au quel cas le Groupe requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de logiciels. Si la « VSOE » n'est pas disponible, le revenu est différé jusqu'au moment où le dernier élément est livré, ou sur la durée de la prestation des services, si les services représentent le dernier élément à livrer. Ceci nécessite l'exercice de jugement pour choisir la modalité de comptabilisation la plus appropriée dans cet environnement et pour apprécier si la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » existe, afin de séparer les multiples activités génératrices de logiciels.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2b ci-dessus).

i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant données les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3 (révisée), si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêté des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

j/ Traitement comptable des obligations convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle

Certaines obligations convertibles du Groupe ont des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à la date d'échéance contractuelle, comme décrit dans la note 25. Tous les emprunts convertibles émis par Alcatel-Lucent ont été comptabilisés conformément aux prescriptions de l'IAS 32 (paragraphes 28 à 32) comme décrit en note 1q des comptes consolidés 2011 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Le classement de la dette et de la composante capitaux propres de l'instrument convertible ne peut pas être modifié du fait d'une modification de la probabilité d'occurrence de l'exercice de l'option de conversion. En revanche, dans le cas de périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de cette dette. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si un émetteur révise les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le résultat net.

Comme indiqué en notes 8, 25 et 27, un tel changement d'estimation est déjà intervenu concernant la dette obligataire convertible Lucent 2.875 % Series A. De tels changements d'estimations pourraient également intervenir en Juin 2012 concernant la dette obligataire convertible Lucent 2.875 % Series B. Une perte potentielle, représentative de l'écart entre la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la dette correspondante, telle que ressortant de l'application des principes comptables décrits en note 1q des comptes consolidés 2011 inclus dans le Document de Référence du Groupe, pourrait impacter les « autres produits et charges financiers » du fait d'un changement d'estimation des dates de remboursement de toutes les dettes convertibles Lucent. Une approximation de l'impact potentiel négatif en résultat financier est le montant de la composante capitaux propres, tel qu'indiqué dans les notes 25 et 27 (l'impact estimé au 30 juin 2012 est de 202 millions d'euros).

k/ Dégâts assurés

En 2008, Alcatel-Lucent a connu un incendie dans une usine nouvellement construite contenant de nouvelles machines. Les dommages physiques et la perte d'exploitation étaient assurés et ont donné droit à une indemnité dont le montant définitif a été déterminé au 30 septembre 2009. Un autre revenu de 33 millions d'euros a été comptabilisé au cours de l'année 2009 au titre de l'indemnisation reçue pour la perte d'exploitation.

En décembre 2009, un effondrement partiel du toit et des planchers techniques d'un bâtiment du siège social d'Alcatel-Lucent Espagne à Madrid s'est produit pour des raisons inconnues. Ce bâtiment est loué par Alcatel-Lucent Espagne, le contrat de location est comptabilisé en tant que contrat de location simple. Les immobilisations détruites ont été décomptabilisées au 31 décembre 2009 avec un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle. Tous les coûts relatifs à cet accident (dégâts matériels, coûts de déménagement et réimplantation...) sont couverts par notre police d'assurance au delà de la franchise de 15 millions d'euros. Les coûts de déménagement et réimplantation d'un montant inférieur à ce seuil ont été comptabilisés sur 2010 lorsqu'encourus. Ces coûts représentent un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle en 2010. L'arbitrage concernant la rupture du bail et ses conséquences sur les comptes consolidés 2010 sont décrits en note 34e des comptes consolidés 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe.

NOTE 3 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a eu aucun changement significatif du périmètre au cours de l'année 2011 à l'exception de l'accord de cession de l'activité Genesys signé le 19 octobre 2011 comme indiqué en note 10.

Les principales évolutions intervenues au cours de l'année 2010 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants:

• le 20 octobre 2010 Pace plc, un développeur de technologie pour le marché de la télé payante, a annoncé l'acquisition définitive des actions 2Wire détenues précédemment par un consortium comprenant Alcatel-Lucent, AT&T, Telmex et Oak Investment Partners. La participation du Groupe de 26.7 % dans 2Wire était précédemment comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence comme indiqué en note 16 des comptes consolidés audités 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Une plus value de cession de 33 millions d'euros avant impôts comptabilisés dans le résultat financier a résulté de la cession de cette participation au quatrième trimestre 2010 (voir note 8); et

le 31 décembre 2010 Alcatel-Lucent a vendu son activité spécialisée dans les produits et solutions du vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, un leader mondial de ce marché. Le prix de cession préliminaire reçu s'est élevé à 197 millions d'euros (dont 112 millions d'euros de prix de vente des titres des entités consolidées et non consolidées et 85 millions d'euros pour le remboursement de la dette financière de ces entités). Au 31 décembre 2010, une plus value de cession de 72 millions d'euros est présentée sur la ligne spécifique du compte de résultat "Résultat de cession de sociétés consolidées" pour 65 millions d'euros et pour 7 millions d'euros dans le résultat financier (plus value de cession et perte de valeur d'actifs financiers concernant les entités non consolidées). L'impact sur le résultat net des activités poursuivies de cette cession est de 45 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce montant a fait l'objet d'ajustements de prix d'un montant net de (1) million d'euros au 31 décembre

Les principales évolutions intervenues au cours de l'année 2009 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants:

- le 23 novembre 2009, Alcatel-Lucent a annoncé la signature d'un accord pour vendre son activité de moteurs électriques, Dunkermotoren GmbH, à la société Triton, société européenne de capital risque de premier plan, sur la base d'une valeur d'entreprise de 145 millions d'euros. La cession définitive est intervenue le 31 décembre 2009 et le prix de vente préliminaire a été reçu en trésorerie pour un montant de 128 millions d'euros. La plus value nette de cession 2009 était de 99 millions d'euros et a été présentée sur la ligne "Résultat de cession des sociétés consolidées" dans le compte de résultat. Un ajustement du prix de cession de (3) millions d'euros a été comptabilisé au cours du premier semestre 2010 ;
- le 30 avril 2009, Bharti Airtel et Alcatel-Lucent ont annoncé la création d'une joint-venture pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel et aider Airtel à évoluer vers des réseaux de nouvelle génération en Inde. Une nouvelle entité légale a été créée qui est consolidée par intégration globale par Alcatel-Lucent à partir du 30 septembre 2009;
- la vente de notre participation de 20,8 % dans Thales s'est achevée au cours du deuxième trimestre 2009 avec une plus-value de 255 millions d'euros comptabilisée dans le résultat financier. Ce montant intègre 191 millions d'euros de montant résiduel des résultats liés aux apports des activités Systèmes de transport et Intégration de systèmes critiques effectués en 2007 et qui avaient été neutralisés en consolidation en tant que transaction intra-groupe ; et
- Le prix de cession de 670 millions d'euros payé au Groupe par Thales pour la cession des activités spatiales finalisée en 2007 a été sujet à des ajustements en 2009. En conséquence, Thales devait payer au Groupe un supplément de 130 millions d'euros (avant honoraires), qui ont été comptabilisés dans le résultat des activités abandonnées et qui ont été payés à hauteur de 118 millions d'euros au cours du deuxième trimestre 2009.

NOTE 4 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION

a/ Changement de méthode comptable

Aucun changement n'est intervenu en 2011, 2010 et 2009.

b/ Changement de présentation

2011

Aucun changement n'est intervenu en 2011.

2010

Depuis l'adoption des IFRS par le Groupe en 2004 en matière de contrats de construction, les coûts encourus à date augmentés des profits reconnus et diminués des pertes reconnues (en cas de provisions pour pertes à terminaison) et des facturations en cours étaient déterminés trimestriellement, contrat par contrat. Si le montant obtenu était positif, il était enregistré à l'actif de l'état de la situation financière sur la ligne "Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction". Si le montant obtenu était négatif, il était comptabilisé au passif sur la ligne "Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction". Cette présentation était basée sur notre interprétation des dispositions d'IAS 11.

Cependant en pratique, l'information donnée sur ces montants dans l'état de la situation financière n'est pas d'usage courant. L'information est au contraire généralement donnée dans les notes annexes aux états financiers. Pour cette raison, le Groupe a décidé d'arrêter de présenter dans l'état de la situation financière l'actif et le passif au titre des montants dus par/aux (les) clients pour les travaux des contrats de construction. Désormais l'information sera donnée dans une note annexe aux états financiers consolidés annuels. Auparavant l'actif comme le passif présentés à ce titre comprenaient des éléments de contrats de construction issus de trois ou quatre autres rubriques de l'état de la situation financière, à savoir : Stocks et en cours, Clients et autres débiteurs nets, Provisions sur affaires et plus rarement Avances et acomptes reçus.

2009

Pas de modification significative dans la présentation des comptes en 2009.

NOTE 5 INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités d'Alcatel-Lucent.

Conformément à l'annonce faite le 20 juillet 2011 relative à notre organisation, notre activité n'est plus organisée depuis cette date selon les trois anciens secteurs opérationnels (également appelés « segments d'activité ») : Réseaux, Applications et Services, mais selon les trois secteurs opérationnels décrits ci-dessous :

- le secteur Réseaux comprend quatre activités principales IP (Internet Protocol), optique, accès mobile et accès fixe qui permettent de fournir des réseaux de communication de bout en bout et des équipements de réseaux individuels. Le secteur Réseaux comprend également une activité plus petite, Radio Frequency Systems, dans notre activité accès mobile. Le secteur Réseaux reste inchangé par rapport à sa précédente organisation ; et
- le secteur Logiciels, Services et Solutions qui comprend deux activités principales (a) Services : solutions de gestion réseaux pour compte d'opérateurs, intégration réseaux et systèmes, construction et implémentation de réseaux et maintenance multivendeurs et (b) Applications d'opérateurs : développe et maintient les produits logiciels pour les activités liées aux Logiciels Applicatifs:
- le secteur Entreprise comprend les réseaux d'activité voix et données pour les professionnels. Il comprend également l'activité Genesys. Genesys n'était pas comptabilisé en tant qu'activité abandonnée au 31 décembre 2011 dans l'information par secteur opérationnel et est par consequent inclus dans les informations par segment pour 2009, 2010 et 2011 présentées ci-après.

Les secteurs Services et Applications n'existent plus en tant que secteurs opérationnels séparés.

Dans le cadre d'un recentrage continue du Groupe sur les secteurs Applications et Services, un nouveau secteur - Logiciels, Services et Solutions - a été formé en combinant (i) l'ancien secteur opérationnel « Services » et (ii) la partie Applications d'opérateurs, qui vient du précédent secteur opérationnel « Applications ». Le secteur Entreprise est formé de la précédente partie Entreprise qui vient également du précédent secteur opérationnel « Applications ». La vente de l'activité Genesys a été conclue le 1er février 2012 (voir note 10).

Les tableaux ci-dessous présentent l'information relative aux trois secteurs opérationnels décrits ci-dessus, et reflètent la nouvelle organisation annoncée le 20 juillet 2011. Les montants 2010 et 2009 sont représentés selon la nouvelle structure afin de faciliter la comparaison avec la période actuelle.

L'information donnée pour chacun des trois secteurs opérationnels est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel (à savoir le Directeur Général). Cette information est utilisée aux fins d'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de leurs performances. Aucun de ces trois segments opérationnels n'a été regroupé.

Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. L'information présentée ci-dessous en paragraphe a/ comprend l'activité Genesys (voir ci-dessus).

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

a/ Informations par secteur opérationnel

(En millions d'euros) 2011	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 638	4 451	1 143	15 232	464	15 696
Revenus inter-secteurs opérationnels	16	10	70	96	(96)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 654	4 461	1 213	15 328	368	15 696
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	263	227	108	598	12	610
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
amortissements et pertes de valeur	(458)	(84)	(66)	(608)	(41)	(649)
autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros) 2010 retraité	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 603	4 523	1 127	15 253	743	15 996
Revenus inter-secteurs opérationnels	40	14	58	112	(112)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 643	4 537	1 185	15 365	631	15 996
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	187	30	83	300	(12)	288
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
amortissements et pertes de valeur	(501)	(93)	(82)	(676)	(31)	(707)
autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros) 2009 retraité	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 047	4 303	1 098	14 448	709	15 157
Revenus inter-secteurs opérationnels	29	41	41	111	(111)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 076	4 344	1 139	14 559	598	15 157
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(297)	162	36	(99)	43	(56)
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
amortissements et pertes de valeur	(513)	(89)	(72)	(674)	(26)	(700)
• autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

b/ Réconciliation avec les états financiers consolidés

2011	2010	2009
15 328	15 365	14,559
464	743	709
(96)	(112)	(111)
(369)	(338)	(316)
15 327	15 658	14 841
598	300	(99)
12	(12)	43
610	288	(56)
(268)	(286)	(269)
(91)	(72)	(59)
251	(70)	(384)
(203)	(371)	(598)
4	(28)	(109)
67	30	248
(2)	62	99
117	(377)	(744)
	15 328 464 (96) (369) 15 327 598 12 610 (268) (91) 251 (203) 4 67 (2)	15 328

⁽¹⁾ Le segment "Autres" comprend les revenus des activités non principales tels que les revenus provenant des activités suivantes : Gouvernement, Bell Labs et Propriété intellectuelle et Corporate Standards.

⁽²⁾ Y compris 35 millions d'euros de rémunérations en actions qui ne sont pas allouées aux secteurs à présenter pour 2011 (39 millions d'euros pour 2010 et 58 millions d'euros pour 2009).

⁽³⁾ Concerne le regroupement d'entreprise avec Lucent.

c/ Revenus des Produits et Services

Le tableau ci-dessous indique les revenus par catégories de produits et services pour l'exercice :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Produits IP	1 581	1 455	1 155
Produits Optiques	2 593	2 617	2 835
Produits - Accès Fixe	1 391	1 534	1 591
Produits - Accès Mobile (y compris Radio Frequency Systems)	4 073	3 997	3 466
Services	3 953	3 996	3 741
Applications d'opérateurs	498	527	562
Entreprise (hors Genesys)	774	789	782
Entreprise - Genesys	369	338	316
Autres	464	743	709
Total	15 696	15 996	15 157

d/ Informations par zone géographique

(In millions of euros)	France	Autre Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Chine	Autre Asie Pacifique	U.S.A.	Autres Amériques	Reste du Monde	Consolidé
2011			<u> </u>				•		
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	1 229	2 813	623	1 295	1 402	5 602	1 616	1 116	15 696
Actifs non courants (1)	500	246	33	272	64	1 885	63	14	3 077
2010									
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	1 376	3 032	673	1,211	1,717	5 291	1 404	1 292	15 996
Actifs non courants (1)	549	262	37	248	68	2 115	69	19	3 367
2009									
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	1 533	3 039	631	1,346	1,632	4 369	1 185	1 422	15 157
Actifs non courants (1)	500	338	28	200	62	2 222	98	26	3 474

⁽¹⁾ Les actifs non courants incluent les immobilisations corporelles et incorporelles y compris l'activité Genesys.

e/ Concentration

Un petit nombre de grands opérateurs de télécommunication représentent une part significative de nos revenus. En 2011, Verizon représentait 12 % et AT&T 10 % des revenus du Groupe (Verizon et AT&T représentaient chacun 11 % en 2010). Aucun client ne représentait plus de 10 % des revenus du Groupe en 2009.

NOTE 6 REVENUS

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Revenus relatifs aux contrats de construction	2 125	2 763	3 551
Autres ventes de biens	9 051	8 969	7 408
Autres prestations de service	3 756	3 579	3 437
Revenus des licences	136	136	178
Revenus de locations et autres revenus (1)	259	211	267
Total	15 327	15 658	14 841

⁽¹⁾ Dont en 2011, 83 millions d'euros relatifs aux crédits d'impôts recherche (principalement en France) (93 millions d'euros en 2010 et 93 millions d'euros en 2009).

NOTE 7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS RECONNUES EN RÉSULTAT

(En millions d'euros) 2011	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés (1)	(1)	-	-	(10)	(11)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	(1)	-	-	(3)	(4)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	_
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	_
Perte de valeurs sur actifs financiers (2)	-	-	-	-	_
Total - Net	(2)	-	-	(13)	(15)
Dont reprise de perte de valeur	-	-	-	2	2

(En millions d'euros)		Logiciels, Services &			Total
2010	Réseaux	Solutions	Entreprise	Autres	Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés (1)	(3)	-	-	-	(3)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	(4)	(2)	-	-	(6)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	(1)	(1)
Perte de valeurs sur actifs financiers (2)	-	(4)	-	(13)	(17)
Total - Net	(7)	(6)	-	(14)	(27)
Dont reprise de perte de valeur	-	-	-	-	-

(En millions d'euros) 2009	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés (1)	(4)	(16)	-	-	(20)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	_
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	_
Perte de valeurs sur actifs financiers (2)	-	-	-	(1)	(1)
Total - Net	(4)	(16)	-	(1)	(21)
Dont reprise de perte de valeur	-	-	-	1	1

⁽¹⁾ Voir note 2c et note 13.

⁽²⁾ Voir note 17.

NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Intérêts au taux d'intérêt effectif	(366)	(375)	(327)
Intérêts sur dérivés de taux (couverture)	13	18	13
Intérêts sur dérives de taux (transactions)	-	-	1
Intérêts reçus sur disponibilités et équivalents de trésorerie	59	53	60
Coût de financement (net)	(294)	(304)	(253)
Dividendes	2	1	3
Provisions pour risques financiers	-	-	_
Pertes de valeurs sur actifs financiers	-	(17)	(1)
Résultats de change	(5)	(45)	4
Dont:			
• part d'inefficacité des couvertures en cas de comptabilisation de couverture	(1)	2	2
• opérations non couvertes et non application de la comptabilité de couverture	(4)	(47)	(7)
• sur actifs détenus à des fins de transaction	-	-	5
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (1)	417	339	105
Plus ou (moins) values latentes et réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement (2)	10	82	295
Autres (3)	(65)	(4)	(153)
Autres produits et charges financiers	359	356	253
Total produits et charges financiers	65	52	-

- (1) La variation entre 2011, 2010 et 2009 s'explique principalement par l'impact sur le résultat de la comptabilisation des retraites de Lucent (voir note 26).
- (2) 2010 : dont un gain de 33 millions d'euros concernant la vente des actions 2Wire en octobre 2010 et un gain de 10 millions d'euros concernant la vente d'actions d'entités non consolidées dans sa filiale spécialisée des produits et solutions du vide en décembre 2010. 2009 : dont un gain de 250 millions d'euros relatif à la vente des actions Thales en mai 2009.
- (3) 2011 : principalement relatif à des frais bancaires et des couts liés aux cessions de créances sans recours.
 - 2010 : dont une perte de 1 million d'euros au premier trimestre 2010 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Series A (voir note 27c) et un gain de 24 millions d'euros au deuxième trimestre 2010 suite à la reprise du traitement comptable initial pour le montant restant de la dette obligataire convertible Lucent 2.875 % Series A (voir notes 25 et 27c).
 - 2009 : dont un gain de 50 millions d'euros au premier trimestre 2009 suite au rachat partiel de l'emprunt obligataire Lucent à 7,75 % à échéance mars 2017 (voir note 27c), une perte de 175 millions d'euros au deuxième trimestre 2009 suite au changement d'estimation des flux futurs de trésorerie des emprunts convertibles Lucent à 2.875 % Série A (voir notes 25 et 27c), une perte de 1 million d'euros au troisième trimestre 2009 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Series A et des Alcatel Océane 4.75 % à échéance janvier 2011 et une perte de 2 millions d'euros au quatrième trimestre 2009 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Series A et des Alcatel Océane 4.75 % à échéance janvier 2011 et une perte de 2 millions d'euros au quatrième trimestre 2009 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Series A et des Alcatel Océane 4.75 % à échéance janvier 2011 (voir note 27c).

NOTE 9 IMPÔTS

a/ Analyse de la (charge) produit d'impôt

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
(Charge) produit d'impôts exigibles	(42)	(78)	(57)
Impôts différés concernant l'allocation du prix d'acquisition de Lucent (1)	114	124	115
Charge d'impôts différés relative à la modification du régime de remboursement des frais médicaux (2)	-	(12)	_
Impôts différés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent (3)(4)	(87)	(136)	(35)
Impôts différés relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Series A (5)	-	(9)	65
Autres (charge) produit d'impôts différés (6)	559	97	(13)
(Charge) produit d'impôts différés	586	64	134
Impôts	544	(14)	77

- (1) Concerne la reprise d'impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du coût de regroupement avec Lucent.
- (2) Relatif à la modification du régime de remboursement des frais médicaux décrit en note 26.
- (3) Impact fiscal du produit net sur retraites et variations des impôts différés actifs et passifs reconnus du fait des différences temporaires sur les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux comptabilisés directement en capitaux propres, conformément à la méthode de comptabilisation retenue par le Groupe en application de l'option offerte par IAS 19 (voir note 1J et note 26).
- (4) L'impact 2010 est principalement dû aux conséquences de la récente réforme du système de santé aux États-Unis. La disposition du plan Medicare relative aux subventions défiscalisées a un impact sur le Groupe. Nous recevons environ 34 millions de dollars US chaque année par Medicare au titre de subventions partielles pour la couverture de dépenses concernant des prescriptions délivrées aux employés syndiqués du Groupe éligibles au plan Medicare et aux retraités anciennement syndiqués. La nouvelle loi supprime la défiscalisation de la subvention à partir de 2013. Dès lors, nos actifs d'impôts différés ont diminué et une charge équivalente d'environ 101 millions de dollars US (76 millions d'euros) en 2010.
- (5) Reprise des impôts différés passif relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875% Series A (voir notes 8, 25 & 27).
- (6) Les impacts sur 2011 et 2010 sont dus principalement à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec les tests annuels 2011 et 2010 de dépréciation des goodwill réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011 et du deuxième trimestre 2010.
 - L'impact 2009 est dû principalement à l'analyse de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test annuel 2009 effectué au deuxième trimestre 2009.

b/ Présentation des effets d'impôts concernant chaque élément du résultat global reconnu en capitaux propres

		2011	2010				2009		
(En millions d'euros)	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt
Actifs financiers disponibles à la vente	(11)	-	(11)	(22)	5	(17)	13	1	14
Différence de conversion	283	-	283	262	-	262	39	-	39
Couverture des flux de trésorerie	(7)	-	(7)	(12)	-	(12)	11	-	11
Écarts actuariels	(1 133)	99	(1 034)	(70)	15	(55)	(582)	(3)	(585)
Autres	-	-	-	(20)	-	(20)	(53)	1	(52)
Résultat global reconnu en capitaux propres	(868)	99	(769)	138	20	158	(572)	(1)	(573)

c/ Taux effectif d'impôt

La charge ou produit d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(En millions d'euros) excepté pour les pourcentages	2011	2010	2009
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	186	(311)	(743)
Taux théorique d'imposition	32,9%	23,9%	32.9%
(Charge) produit d'impôt attendu	(60)	74	244
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
• résultats taxés à taux réduit	12	41	-
 différences permanentes et utilisation de pertes fiscales non reconnues précédemment 	546	203	49
• ajustement de la charge d'impôt courant des périodes précédentes	(4)	-	9
activation d'impôts différés	1 052 (1)	95	198
• non-reconnaissance de pertes fiscales	(488)(2)	(17)	(127)
non-activation de déficits reportables	(532) ⁽²⁾	(417)	(332)
avoirs fiscaux et crédits d'impôts	20	16	29
• autres	(2)	(9)	1
(charge) produit d'impôt effectivement constaté	544	(14)	77
Taux effectif d'impôt	(292,5) %	(4,5) %	10.3 %

- (1) Concerne principalement les Etats-Unis (voir note 2f).
- (2) Concerne principalement le groupe fiscal français.

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivies.

La variation du taux théorique d'imposition est due au changement des contributions respectives de chaque entité fiscale au résultat net avant impôt et au fait que certaines entités ont des contributions positives et d'autres des contributions négatives.

d/ Impôts différés dans l'état de la situation financière

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Impôts différés actifs :			
impôts différés activables	12 973	12 706	11 958
dont non reconnus	(11,019)	(11 758)	(11 122)
Impôts différés actifs reconnus	1 954	948	836
Impôts différés passifs	(1 017)	(1 126)	(1 058)
Impôts différés actifs (passifs) nets	937	(178)	(222)

Décomposition des impôts différés par nature de différences temporelles

	31 Décembre	Impact	I	Reclassements	31 Décembre
(En millions d'euros)	2010	résultat	Change	et Autres	2011
Ajustements à la juste valeur des actifs et passifs d'impôts issus de regroupement d'entreprises	(677)	124	(13)	(1)	(567)
Provisions	338	(72)	-	4	270
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 555	77	53	6	1 691
Charges de retraites payées d'avances	(954)	(302)	(21)	318	(959)
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 144	(107)	26	8	1 071
Différences temporelles générées sur d'autres postes de l'état de la situation financière	257	5	5	106	379
Déficits reportables et crédits d'impôts	9 917	315	151	(307)	10 077
Actifs bruts et passifs d'impôts différés	11 580	40	201	135	11 956
Actifs d'impôts différés non reconnus	(11 758)	884	(107)	(38)	(11 019)
Impôts différés nets	(178)	924	94	97	937

Évolution au cours de la période

		Impa				
(En millions d'euros)	2010	(charge) produit d'impôt	Résultat net des activités abandonnées	Change	Autres	2011
Impôts différés actifs comptabilisés	948	570	338	111	(13)	1 954
Impôts différés passifs	(1 126)	16	-	(17)	110	(1 017)
Impôts différés nets	(178)	586	338	94	97	937

Le montant des impôts différés non reconnus au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises est nul au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 ainsi qu'au 31 décembre 2009.

Du fait de l'absence de distribution de dividendes proposée par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2011 (voir note 23) à l'Assemblée Générale des actionnaires, il n'y aura aucune conséquence en termes d'impôt.

e/ Déficits fiscaux reportables et différences temporelles

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 10,056 millions d'euros au 31/12/2011 (9 917 millions d'euros au 31/12/2010 et 9 274 millions d'euros au 31/12/2009). L'augmentation des déficits fiscaux reportables entre 2010 et 2011 comprend un effet de change positif de 349 millions d'euros concernant les États-Unis. Les économies potentielles d'impôts sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

(En millions d'euros) Années	Activés	Non activés	Total
2012	60	1	61
2013	41	1	42
2014	45	6	51
2015	59	3	62
2016	36	13	49
2017 et suivantes	147	4 701	4 848
Indéfini	73	4 891	4 964
Total	461	9 616	10 077

Par ailleurs, le montant des différences temporelles s'élève au 31 décembre 2011 à 1 879 millions d'euros (1 663 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 1 626 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont 476 millions d'euros ont été reconnues et 1 403 millions d'euros non reconnues (respectivement (398) millions d'euros et 2 061 millions d'euros au 31/12/2010 et (687) millions d'euros et 2 313 millions d'euros au 31/12/2009).

Les différences temporelles négatives reconnues correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent (reconnaissance d'immobilisations incorporelles notamment).

NOTE 10 ACTIVITÉS ABANDONNÉES, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS AUX GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les activités abandonnées au titre de 2011, 2010 et 2009 sont les suivantes :

- en 2011 : le 19 octobre 2011, Alcatel-Lucent a annoncé avoir reçu une offre d'achat ferme de 1,5 milliard de dollars US de la part d'une société appartenant au fonds d'investissement Permira, en vue de l'acquisition de son activité Genesys. La transaction s'est conclue le 1er février 2012. L'activité Genesys est présentée en activité abandonnée dans les comptes de résultat consolidés et dans les tableaux des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées. Les actifs et passifs concernant cette activité au 31 décembre 2011 sont classés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés dans l'état de la situation financière.
- en 2010 : règlements de litiges liés à des activités vendues au cours de périodes précédentes, et
- en 2009 : ajustement du prix de cession relatif à la vente de l'activité spatiale à Thales en 2007.

Les autres actifs destinés à la vente concernent des ensembles immobiliers ou des activités en cours de cession aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 et des ensembles immobiliers au 31 décembre 2009.

(En millions d'euros)			
Compte de résultat des activités abandonnées	2011	2010	2009
Revenus	369	338	316
Coût des ventes	(83)	(69)	(60)
Marge brute	286	269	256
Charges administratives et commerciales	(142)	(138)	(137)
Frais de recherche et développement	(53)	(59)	(59)
Coût de restructuration	0	(4)	(7)
Résultat de cession des activités abandonnées (1)	(4)	(12)	132
Résultat de l'activité opérationnelle	87	56	184
Résultat financier	2	-	(5)
Autres produits et charges	325(2)	(23)	(17)
Résultat net	414	33	162

- (1) L'impact positif sur 2009 comprend 132 millions d'euros d'ajustement de prix sur la cession à Thales des activités spatiales en 2007.
- (2) Y compris 338 millions d'euros d'impôt différés actifs reconnus dans le cadre de la cession prochaine de Genesys en 2012 (voir notes

(En millions d'euros) État de la situation financière	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Goodwill	67	-	-
Besoins en fonds de roulement opérationnel (1)	(12)	-	-
Trésorerie	9	-	-
Autres actifs et passifs	2	-	-
Total des actifs et passifs des groupes d'actifs destinés à être cédés	66	-	_
Groupes d'actifs destinés à être cédés	194	-	-
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	(128)	-	-
Ensembles immobiliers et autres actifs détenus en vue de la vente	8	3	51
Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés	202	3	51
Passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(128)	-	-

(1) Tel que défini en note 19.

La variation de trésorerie des activités abandonnées se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Résultat net	414	33	162
Capacité d'autofinancement	108	91	77
Autres variations de la trésorerie opérationnelle	(14)	(27)	(14)
Variation nette de la trésorerie opérationnelle (a)	94	64	63
Investissements corporels et incorporels (b)	(16)	(19)	(22)
Free cash flow (a) + (b) (1)	78	45	41
Variation nette de la trésorerie d'investissement hors Investissements corporels et incorporels (c)	-	-	116
Variation nette de la trésorerie de financement (d)	(80)	(46)	(54)
Total (a) + (c) + (d)	(2)	(1)	103

(1) Dont 81 millions d'euros concernant l'activité Genesys en 2011 (45 millions d'euros en 2010 et 41 millions d'euros en 2009).

NOTE 11 RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

Conformément à IAS 33 révisée (§ 23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

31 Décembre

212 292 704

2009

Les effets dilutifs des options de souscription et d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury Stock Method") selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions ("if converted method").

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les périodes présentées :

(En millions d'euros) Résultat net	2011	2010	2009
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action de base			
Ajustement sur le résultat net des instruments dilutifs : Charge d'intérêt des		,·	, ··
obligations convertibles	1 095	(334)	(524)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère dilué par action	119	-	-
Net income (loss) - diluted	1 214	(334)	(524)
Nombre d'actions	2011	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions - de base	2 265 024 193	2 259 877 263	2 259 696 863
Effets dilutif:			
Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	35 686 744	-	-
• Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009	309 597 523	-	-
• Emprunt convertible 7,75 %	-	-	-
Emprunt convertible 2,875 % Séries A	24 886 871	-	-
Emprunt convertible 2,875 % Séries B	230 735 668	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	2 865 930 999	2 259 877 263	2 259 696 863
(En euros) Résultat net - part du Groupe par action	2011	2010	2009
De base	0,48	(0,15)	(0,23)
Dilué	0,42	(0,15)	(0,23)
Diluc	0,72	(0,13)	(0,23)
Actions ordinaires :			
Actions et équivalents actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés			
consolidées	2011	2010	2009
Nombre d'actions ordinaires d'Alcatel-Lucent (nombre moyen pondéré)	58 220 040	58 281 560	58 351 371
Nombre d'équivalents actions d'Alcatel-Lucent	-	-	-
Actions potentielles :			

Le tableau suivant donne le nombre d'actions ordinaires potentielles exclues du calcul du résultat par action, du fait de leur effet relutif:

Nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées

31 Décembre

175 729 780

2011

	2011	2010	2009
Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	-	14 023 726	7 624 288
Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009	-	360 161 154	360 162 302
Emprunt convertible 7,75 %	37 557 287	37 557 287	37 557 287
Emprunt convertible 2,875 % Séries A	-	32 895 828	196 117 249
Emprunt convertible 2,875 % Séries B	-	304 989 763	325 813 655

31 Décembre

196 702 252

2010

NOTE 12 GOODWILL

(En millions d'euros)	Net
Goodwill au 31/12/2008	4 215
Acquisitions	7
Cessions et activités abandonnées	(4)
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	-
Variation de change	(50)
Autres variations	-
Goodwill au 31/12/2009	4 168
Acquisitions	-
Cessions et activités abandonnées	-
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	-
Variation de change	202
Autres variations	-
Goodwill au 31/12/2010	4 370
Acquisitions	2
Cessions et activités abandonnées	(67)
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	-
Variation de change	79
Autres variations	5
Goodwill au 31/12/2011	4 389

Principaux changements comptabilisés en 2011

Pas de changement concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011 (voir ci-dessous).

Principaux changements comptabilisés en 2010

Pas de changement concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2010 (voir ci-dessous).

Principaux changements comptabilisés en 2009

Pas de changement significatif concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2009 (voir ci-dessous).

Répartition des Goodwill

Tous les goodwill comptabilisés au cours des exercices 2011, 2010 et 2009 ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie à la clôture des exercices concernés.

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 20 Juillet 2011 (voir note 5), le goodwill a été réalloué à cette date aux nouvelles divisions opérationnelles, qui correspondent aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), qui est le niveau auquel le goodwill est suivi et testé pour dépréciation. En raison de cette nouvelle organisation, un test de dépréciation supplémentaire a été réalisé au cours du quatrième trimestre 2011.

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1er janvier 2010, le goodwill a été réalloué à cette date aux nouvelles divisions opérationnelles, qui correspondent aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), qui est le niveau auquel le goodwill est suivi et testé pour dépréciation. En raison de cette nouvelle organisation, un test de dépréciation spécifique a été effectué en date du 1er janvier 2010.

Tests de dépréciation des goodwill

Test de dépréciation annuel 2011 et test supplémentaire effectué au quatrième trimestre 2011

La révision des perspectives du Groupe a conduit à réaliser un test de dépréciation supplémentaire sur les goodwill en décembre 2011. Le test de dépréciation 2011 des goodwill (réalisé en juin 2011) et le test de dépréciation supplémentaire (réalisé en décembre 2011) n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Les données et hypothèses utilisées pour le test supplémentaire de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test supplémentaire 2011	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
Optics division	1 158	127	11,0 %	1,0 %	Juste valeur (1)
Maintenance division	1 655	521	11,0 %	1,0 %	Valeur d'utilité (1)
Autres UGT	1 576		11,0 %	1 à 2 %	Flux de trésorerie actualisés et comparables (3)
Total Net	4 389				

- (1) Comme définie en notes 2c et 1q.
- (2) À la date du test supplémentaire (réalisé au 31 décembre 2011).
- Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre +1 % et + 2 % selon les UGT du Groupe.

(En millions d'euros) Test annuel 2011	Valeur nette comptable du goodwill (2)	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
Optics division	1 143	362	10,0 %	1,0 %	Juste valeur (1)
Maintenance division	1 531	758	10,0 %	1,0 %	Valeur d'utilité (1)
Autres UGT	1 509		10,0 %	1 à 2 %	Flux de trésorerie actualisés et comparables ⁽³⁾
Total Net	4 183				

- (1) Comme définie en notes 2c et 1g.
- (2) À la date du test supplémentaire (réalisé au 30 juin 2011).
- (3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre + 1 % et + 2 % selon les UGT du Groupe.

Test de dépréciation annuel des goodwill 2010

Le test de dépréciation 2010 des goodwill (réalisé en mai/juin 2010) n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le Groupe a conclu à l'absence d'événement déclencheur qui pourrait justifier d'effectuer un test de dépréciation supplémentaire au 31 décembre 2010.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test 2010	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
Division Optics	1 168	885	10,0 %	Valeur d'utilité (1)
Division Maintenance	1 808	842	10,0 %	Valeur d'utilité (1)
Autres UGT	1 607	-	-	Flux de trésorerie actualisés et comparables (3)
Total Net	4 583			

- Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale actualisée déterminée avec une croissance à l'infini appliquée au cash flow normalisé de l'année 5.
- (2) À la date du test annuel (au 30 juin 2010).
- (3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et + 2,5 % selon les UGT du Groupe.

Test de dépréciation des goodwill et pertes de valeurs sur actifs spécifiques dû à la nouvelle organisation au 1er janvier 2010

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1er janvier 2010 (voir note 5), un test de dépréciation a été effectué en date du 1er janvier 2010 sur les goodwill pour lesquels la division produit correspondante avait changé. Le goodwill existant au 31 décembre 2009 a été réalloué aux nouvelles divisions produits en utilisant une approche par valeur relative similaire à celle utilisée lorsqu'une entité cède une activité au sein d'une division produit.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ce test de dépréciation.

Test de dépréciation annuel 2009 des goodwill

Le test de dépréciation 2009 des goodwill (réalisé en mai/juin 2009) n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au vu de l'évolution des conditions économiques et du comportement volatile des marchés financiers sur la période récente, le Groupe s'est assuré qu'il n'existait pas au 31 décembre 2009 d'indicateurs pouvant conduire à déprécier le goodwill des divisions opérationnelles à cette date. Le Groupe a conclu à l'absence d'événement déclencheur qui pourrait justifier d'effectuer un test de dépréciation supplémentaire au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, le Groupe s'est assuré que la cession de l'activité de moteurs électriques au 31 décembre 2009 (voir note 3) ne constitue pas un événement déclencheur pouvant indiquer une perte de valeur potentielle du goodwill de la division opérationnelle correspondante (ICD-Division Composants industriels) au 31 décembre 2009, la différence entre sa valeur recouvrable et son actif net restant positive après la cession.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation annuel des goodwill, pour les groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie, dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test 2009	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
Optics division	1 145	269	11,0 %	Flux de trésorerie actualisés et comparables (1)
Maintenance division	1 623	379	11,0 %	Idem (1)
Other CGU	1 434	-	-	Idem (1)
Total net	4 202 (2	2)		

- (1) Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale. Autre donnée : multiples issus de la capitalisation boursière. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et +2,5 % selon les UGT.
- (2) A la date du test annuel (au 30 juin 2009).
- (3) Le montant recouvrable représente la valeur d'utilité pour la division opérationnelle indiquée.

Test de dépréciation des goodwill et pertes de valeurs sur actifs spécifique du à la nouvelle organisation au 1er janvier 2009

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1er janvier 2009 (voir note 5), un test de dépréciation a été effectué en date du 1er janvier 2009 sur les goodwill pour lesquels la division opérationnelle correspondante avait changé. Le goodwill existant au 31 décembre 2008 a été réalloué aux nouvelles divisions opérationnelles en utilisant une approche par valeur relative similaire à celle utilisée lorsqu'une entité cède une activité au sein d'une division opérationnelle.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ce test de dépréciation.

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a/ Valeurs brutes

	Frais de développement	Autres immobilisations	
(En millions d'euros)	capitalisés	incorporelles	Total
Au 31/12/2008	1 985	5 225	7 210
Capitalisation	284	64	348
Acquisitions	-	13	13
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(12)	(12)
Mise au rebut	(197)	(6)	(203)
Variations de change	(25)	(160)	(185)
Autres variations	-	4	4
Au 31/12/2009	2 047	5 128	7 175
Capitalisation	266	67	333
Acquisitions	-	8	8
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(3)	(3)
Mise au rebut	(148)	(49)	(197)
Variations de change	65	363	428
Autres variations	(5)	(4)	(9)
Au 31/12/2010	2 225	5 510	7 735
Capitalisation	262	43	305
Acquisitions	-	11	11
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(48)	(29)	(77)
Mise au rebut	(49)	(3)	(52)
Variations de change	48	163	211
Autres variations	-	1	1
Au 31/12/2011	2 438	5 696	8 134

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprise (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours et relations clientèles), les brevets, les marques et les licences.

b/ Amortissements et pertes de valeur

(En millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31/12/2008	(1 407)	(3 236)	(4 643)
Amortissements	(276)	(355)	(631)
Pertes de valeur (dotations)	(20)	-	(20)
Mise au rebut	197	6	203
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	12	12
Variations de change	17	106	123
Autres variations	-	(5)	(5)
Au 31/12/2009	(1 489)	(3 472)	(4 961)
Amortissements	(274)	(363)	(637)
Pertes de valeur (dotations)	(3)	(6)	(9)
Mise au rebut	148	49	197
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	3	3
Variations de change	(42)	(238)	(280)
Autres variations	4	4	8
Au 31/12/2010	(1 656)	(4 023)	(5 679)
Amortissements	(246)	(343)	(589)
Pertes de valeur (dotations)	(11)	(4)	(15)
Mise au rebut	49	3	52
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	21	24	45
Variations de change	(35)	(139)	(174)
Autres variations	-	-	-
Au 31/12/2011	(1 878)	(4 482)	(6 360)

c/ Valeur nette comptable

(En millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31/12/2008	578	1 989	2 567
Capitalisation	284	64	348
Acquisitions	-	13	13
Amortissements	(276)	(355)	(631)
Pertes de valeur (dotations)	(20)	-	(20)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	-	
Variations de change	(8)	(54)	(62)
Autres variations	-	(1)	(1)
Au 31/12/2009	558	1 656	2 214
Capitalisation	266	67	333
Acquisitions	-	8	8
Amortissements	(274)	(363)	(637)
Pertes de valeur (dotations)	(3)	(6)	(9)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	-	_
Variations de change	23	125	148
Autres variations	(1)	-	(1)
Au 31/12/2010	569	1 487	2 056
Capitalisation	262	43	305
Acquisitions	-	11	11
Amortissements	(246)	(343)	(589)
Pertes de valeur (dotations)	(11)	(4)	(15)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(27)	(5)	(32)
Variations de change	13	24	37
Autres variations	-	1	1
Au 31/12/2011	560	1 214	1 774

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a/ Valeurs brutes

			Installations, matériel et		
(En millions d'euros)	Terrains	Constructions	outillage	Autres	Total
Au 31/12/2008	163	1 105	2 836	570	4 674
Acquisitions	-	49	166	112	327
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(28)	(49)	(259)	(21)	(357)
Mises au rebut	-	(7)	(49)	(7)	(63)
Changement de périmetre de consolidation	-	4	6	3	13
Variation de change	(2)	(17)	(17)	(1)	(37)
Autres variations	(1)	16	(104)	65	(24)
Au 31/12/2009	132	1 101	2 579	721	4 533
Acquisitions	-	19	145	200	364
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(16)	(52)	(54)	(132)	(254)
Mises au rebut	-	(17)	(32)	(7)	(56)
Changement de périmetre de consolidation	(1)	(22)	(50)	(8)	(81)
Variation de change	9	59	130	32	230
Autres variations	(1)	15	55	(68)	1
Au 31/12/2010	123	1 103	2 773	738	4 737
Acquisitions	-	11	106	156	273
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(1)	(49)	(152)	(29)	(231)
Mises au rebut	-	(1)	(8)	(3)	(12)
Changement de périmetre de consolidation	-	4	4	3	11
Variation de change	3	25	56	11	95
Autres variations	1	(2)	105	(153)	(49)
Au 31/12/2011	126	1 091	2 884	723	4 824

b/ Amortissements et pertes de valeur

			Installations, matériel et		
(En millions d'euros)	Terrains	Constructions	outillage	Autres	Total
Au 31/12/2008	(9)	(572)	(2 313)	(430)	(3 324)
Amortissements	(1)	(100)	(232)	(34)	(367)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Mises au rebut	-	7	49	7	63
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	14	170	102	286
Variation de change	-	4	15	2	21
Autres variations	(3)	181	21	(151)	48
Au 31/12/2009	(13)	(466)	(2 290)	(504)	(3 272)
Amortissements	(1)	(56)	(226)	(58)	(341)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Mises au rebut	-	17	32	7	56
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(16)	164	63	211
Variation de change	(1)	(20)	(109)	(29)	(159)
Autres variations	3	6	124	(53)	80
Au 31/12/2010	(12)	(535)	(2 305)	(574)	(3 426)
Amortissements	-	(60)	(216)	(35)	(311)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Mises au rebut	-	1	8	3	12
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	39	146	27	212
Changement de périmètre de consolidation	-	(5)	(3)	(3)	(11)
Variation de change	-	(12)	(47)	(8)	(67)
Autres variations	-	6	28	(4)	30
Au 31/12/2011	(12)	(566)	(2 389)	(594)	(3 561)

c/ Valeur nette comptable

(En millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 31/12/2008	154	533	523	140	1 351
Acquisitions	-	49	166	112	327
Amortissements	(1)	(100)	(232)	(34)	(367)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(28)	(35)	(89)	81	(71)
Changement de périmetre de consolidation	-	4	6	3	13
Variation de change	(2)	(13)	(2)	1	(18)
Autres variations	(4)	197	(83)	(86)	24
Au 31/12/2009	119	635	289	217	1 260
Acquisitions	-	19	145	200	364
Amortissements	(1)	(56)	(226)	(58)	(341)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(16)	(68)	110	(69)	(43)
Changement de périmetre de consolidation	(1)	(22)	(50)	(8)	(81)
Variation de change	8	39	21	3	71
Autres variations	2	21	179	(121)	81
Au 31/12/2010	111	568	468	164	1 311
Acquisitions	-	11	106	156	273
Amortissements	-	(60)	(216)	(35)	(311)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(1)	(10)	(6)	(2)	(19)
Changement de périmetre de consolidation	-	(1)	1	-	-
Variation de change	3	13	9	3	28
Autres variations	1	4	133	(157)	(19)
Au 31/12/2011	114	525	495	129	1 263

NOTE 15 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET DE LOCATION SIMPLE

a/ Contrats de location financement

Les immobilisations détenues sous forme de contrats de locations financement représentaient un montant net de 38 millions d'euros au 31 décembre 2011 (38 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 42 millions d'euros au 31 décembre 2009). Il s'agit pour l'essentiel de matériels et équipements informatiques ayant fait l'objet d'une cession bail dans le cadre du contrat d'alliance globale avec Hewlett Packard (voir note 32).

Le montant des loyers futurs de locations financement sont indiqués dans la note 32a-Obligations contractuelles.

b/ Contrats de location simple

Le montant des loyers futurs de locations simples non résiliables sont indiqués dans la note 32a-Obligations contractuelles.

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables était de 115 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 (126 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010 et 143 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2009).

Les montants nets des loyers relatifs à des contrats de location simple compris dans le résultat de l'exercice se décomposent de la facon suivante:

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Loyers – paiements minimaux	249	229	224
Loyers – paiements conditionnels	4	5	20
Produits des sous-locations	(23)	(26)	(29)
Total comptabilisé en résultat	230	208	215

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES

a/ Montant dans l'état de la situation financière des participations dans les entreprises associées

	% de détention				Value (En millions d'euros)		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	
2Wire (1)	-	-	26,7 %	-	-	34	
Autres sociétés (montants inférieurs à 50 M€)	-	-	-	12	9	26	
Total des participations dans les entreprises associées				12	9	60	

⁽¹⁾ Au cours du dernier trimestre 2010, Alcatel-Lucent a vendu sa participation de 26,7 % dans 2Wire (voir note 3).

b/ Évolution des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Valeur comptable au 1er janvier	9	60	113
Variations de périmètre des unités en équivalence	-	(55)	(33)
Quote-part de résultat	4	15	1
Variation de change		5	(2)
Autres variations	(1)	(16)	(19)
Valeur comptable au 31 décembre	12	9	60

c/ Informations financières résumées des entreprises associées Informations combinées à 100 % des entreprises associées

(En millions d'euros)	2011	2010 (1)	2009
Total actifs	305	294	895
Passifs (hors capitaux propres)	285	278	873
Capitaux propres	20	16	22
Revenus	70	80	530
Résultat net – part du groupe	11	7	8

⁽¹⁾ Les informations combinées 2010 ne comprennent par les informations pour 2Wire puisqu'Alcatel-Lucent a vendu sa participation dans cette entreprise au cours du dernier trimestre 2010 (voir note 3).

d/ Informations financières résumées des coentreprises

Informations combinées relatives aux intérêts du Groupe dans les coentreprises consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (Alda Marine en 2011, 2010 et 2009):

(En millions d'euros)			
Données relatives à l'état de la situation financière	2011	2010	2009
Actifs non courants	31	33	36
Actifs courants	5	4	5
Capitaux propres	9	6	4
Passifs non courants	12	19	25
Passifs courants	15	11	12
(En millions d'euros) Données relatives au compte de résultat	2011	2010	2009
Revenus	-	-	-
Coût des ventes	5	8	6
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantage postérieurs à l'emploi	5	8	6
Résultat net – part du Groupe	4	7	4
Données relatives à la variation de trésorerie :			
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	5	4	9
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(1)	-	(1)
Variation nette de la trésorerie de financement	(4)	(5)	(10)

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2010			31 décembre 2009			31 décembre 2008		
(En millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants (1)	Valeurs mobilières (2)	Total	Autres actifs financiers non courants (1)	Valeurs mobilières (2)	Total	Autres actifs financiers non courants (1)	Valeurs mobilières (2)	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	317	144	461	301	156	457	305 ⁽³⁾	271	576
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	795	795	-	493	493	-	1 722	1 722
Actifs financiers au coût amorti	204	-	204	99		99	87		87
Total	521	939	1 460	400	649	1,049	392	1 993	2 385

- (1) Dont 203 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2011 (111 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 78 millions d'euros au 31 décembre 2009).
 - Dont 18 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti représentant un prêt à Alda Marine au 31 décembre 2011 (24 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 29 millions d'euros au 31 décembre 2009).
- (2) Dont la totalité en actifs financiers courants au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.
- (3) Dont une diminution de 252 millions d'euros (328 millions de dollars US) en 2009, comprenant 223 millions d'euros de reclassement en provision pour risques généraux (voir note 28), au cours du premier trimestre au titre des comptes bancaires bloqués relatifs au litige Winstar qui a été réglé au cours du premier trimestre 2009 et qui constitue un impact positif de 24 millions d'euro sur la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Aucun actif financier n'est considéré comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Les variations cumulées de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente directement comptabilisées en capitaux propres représentent un gain potentiel de 13 millions d'euros au 31 décembre 2011 (24 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 43 millions d'euros au 31 décembre 2009).

a/ Actifs financiers disponibles à la vente

	31 déce	mbre 2011	31 déce	mbre 2010	31 décembre 2009				
(En millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières (2)	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier	301	156	457	305	271	576	585	253	838
Acquisition/(cession)	7	(8)	(1)	3	(137)	(134)	(39)	(6)	(45)
Variation de la juste valeur	(2)	(9)	(11)	(36)	14	(22)	(11)	24	13
Perte de valeur (1)	(2)	2	-	(15)	(1)	(16)	(2)	1	(1)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Autres variations (2)	13	4	17	44	9	53	(220)	(1)	(221)
Valeur nette comptable au 31 décembre	317	144	461	301	156	457	305	271	576
Dont:									
• à la juste valeur (3)	8	131	139	17	143	160	51	223	274
• au coût	309	13	322	284	13	297	254	48	302

- (1) Incluses dans le montant figurant note 7.
- (2) Dont 223 millions d'euros en 2009 de reclassement en provision pour risques généraux (voir note 28), au titre des comptes bancaires bloqués relatifs au litige Winstar qui a été réglé au cours du premier trimestre 2009.
- (3) Le niveau de hiérarchie des juste valeurs est présenté en Note 29c.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT NOTE 18, NOTE 19

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur à l'exception des actifs non cotés pour lesquels il n'existe pas de juste valeur fiable, lesquels sont valorisés au coût.

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Variations de juste valeur			
Variations de justes valeurs comptabilisées directement en autres éléments de résultat global	(6)	1	22
Variations de justes valeurs provenant de gains (pertes) précédemment reconnues en autres éléments de résultat global désormais reconnues dans le résultat net suite à une cession	(5)	(23)	(9)
Total	(11)	(22)	13

b/ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Valeur nette comptable au 1er janvier	493	1 722	653
Acquisition/(cession)	282	(1 252)	1 075
Variation de la juste valeur	-	-	-
Autres variations	20	23	(6)
Valeur nette comptable au 31 décembre	795	493	1 722

c/ Actifs financiers au coût ou au coût amorti

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Valeur nette comptable au 1er janvier	99	87	111
Acquisition/(cession)	130	25	(33)
Perte de valeur	-	(1)	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations (reclassements)	(25)	(12)	9
Valeur nette comptable au 31 décembre	204	99	87

NOTE 18 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Disponibilités	2 316	4 730	2 546
Equivalents de trésorerie	1 218	310	1 031
Dont OPCVM	376	57	704
Dont Autres (certificats de dépôts, bons du Trésor, etc)	842	253	327
Trésorerie et équivalents de trésorerie - hors activités abandonnées	3 534	5 040	3 577
Trésorerie des activités abandonnées	9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie - y compris activités abandonnées	3 543	5 040	3 577

Au 31 Décembre 2011, 9 millions d'euros de disponibilités ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente suite à la cession

Au 31 Décembre 2011, 959 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie sont situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (principalement la Chine) (1 044 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 718 millions d'euros au 31 décembre 2009).

NOTE 19 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009 ⁽¹⁾
Stocks et en cours, net	1 975	2 295	1 902
Créances clients et comptes rattachés, net	3 407	3 664	3 519
Avances et acomptes versés	66	75	93
Avances et acomptes reçus	(590)	(803)	(639)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 892)	(4 325)	(3 926)
Besoin en fonds de roulement - net	966	906	949

⁽¹⁾ Retraité en ce qui concerne la présentation des contrats de construction, comme expliqué en note 4.

			Flux de trésorerie			
(En millions d'euros)	31 Décembre 2010	Flux de trésorerie	des activités abandonnées ⁽¹⁾	Périmètre(2)	Change, autres	31 Décembre 2011
Stocks et en cours	2 731	(175)	-	(5)	(121)	2 430
Créances clients et comptes rattachés	3 817	(384)	(4)	(46)	147	3 530
Avances et acomptes versés	75	(10)	-	-	1	66
Avances et acomptes reçus	(803)	289	(7)	47	(116)	(590)
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 325)	480	1	16	(64)	(3 892)
Besoin en fonds de roulement opérationnel – brut	1 495	200	(10)	12	(153)	1 544
Dépréciations	(589)	-	-	2	9	(578)
Besoin en fonds de roulement opérationnel – net	906	200	(10)	14	(144)	966

- (1) Voir note 10.
- (2) Concerne principalement l'activité Genesys qui a été reclassée en "Activités abandonees" au 31 décembre 2011 (voir note 10).

Montants dus aux (par les) clients pour les travaux des contrats de construction

(En millions d'euros) Analyse des montants dus aux (par les clients) sur les contrats de construction	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Montants dus par les clients sur contrats de construction	557	408	528
Montants dus aux clients sur contrats de construction	(57)	(28)	(66)
Total	500	380	462
Travaux en cours sur contrats de construction, brut	257	246	306
Travaux en cours sur contrats de construction, dépréciation	(7)	(4)	(28)
Créances clients et comptes rattachés, net	347	235	298
Provisions pour affaires–contrats de construction	(97)	(97)	(114)
Total	500	380	462

Montant des créances cédées sans recours

Solde de l'encours cédé

(En millions d'euros)	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
	2011	2010	2009
En-cours des créances cédées sans recours (1)	952	776	612

⁽¹⁾ Sans recours en cas de défaut de paiement par le débiteur. Voir principes comptables en note 1s.

Variations de l'encours cédé

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Impact sur la variation de trésorerie opérationnelle	176	164	(218)

NOTE 20 STOCKS ET EN COURS

a/ Décomposition du montant net

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Matières premières et marchandises	387	526	429
Travaux en cours hors contrats de construction-brut	874	1 006	825
Travaux en cours sur contrats de construction-brut	257	245	306
Produits finis	912	954	842
Total - brut	2 430	2 731	2 402
Dépréciation	(455)	(436)	(500)
Total - net	1 975	2 295	1 902

b/ Évolution de la dépréciation

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Au 1er janvier	(436)	(500)	(654)
(Dotation)/Reprise	(170)	(113)	(139)
Utilisation	31	53	71
Modification de périmètre consolidé	1	4	-
Change et autres variations	119	120	222
Au 31 décembre	(455)	(436)	(500)

NOTE 21 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Créances portant intérêts	114	167	316
Créances commerciales hors créances à établir sur contrats de construction	3 416	3 650	3 073
Créances à établir sur contrats de construction	-	-	298
Total - brut (hors contrats de construction)	3 530	3 817	3 687
Dépréciation	(123)	(153)	(168)
Total - net	3 407	3 664	3 519
Dont à plus d'un an sur le total net	95	72	111

NOTE 22 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(En millions d'euros) Autres actifs	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Autres actifs courants	977	885	960
Autres actifs non courants	296	257	314
Total	1 273	1 142	1 274
Dont:			
dérivés de change	65	54	35
• instruments dérivés de taux - couverture	36	44	44
• instruments dérivés de taux - autres	1	23	235
instruments dérivés matières premières	-	-	-
créances sur autres impôts	658	526	502
autres actifs courants et non courants	513	495	458

(En millions d'euros) Autres passifs	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Autres passifs courants	1 729	1 695	1 763
Autres passifs non courants	211	259	209
Total	1 940	1 954	1 972
Dont :			
dérivés de change	75	82	51
instruments dérivés de taux - couverture	-	2	1
instruments dérivés de taux - autres	4	24	237
instruments dérivés matières premières	-	-	-
dettes sur autres impôts	315	361	350
dettes sociales	1 055	1 080	850
autres passifs courants et non courants	490	405	483

NOTE 23 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 8 juin 2012 et devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices 2010 et 2009.

NOTE 24 CAPITAUX PROPRES

a/ Nombre d'actions

	2011	2010	2009
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	2 325 383 328	2 318 385 548	2 318 060 818
Nombre d'actions d'autocontrôle	(58 219 944)	(58 202 419)	(58 320 394)
Nombre d'actions en circulation	2 267 163 384	2 260 183 129	2 259 740 424
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	(2 139 095)	(226 725)	(12 584)
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	(96)	(79 141)	(30 977)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	2 265 024 193	2 259 877 263	2 259 696 863

b/ Capital et primes

Au 31 décembre 2011, le capital est composé de 2 325 383 328 actions d'un nominal de 2 euros (2 318 385 548 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2010 et 2 318 060 818 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2009).

Au cours de l'exercice 2011, le capital a été augmenté, primes incluses, de 16 million d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 6 877 148 actions pour 15 millions d'euros suite à l'exercice d'options et d'actions gratuites de performance (dont primes: 1 million d'euros);
- conversion de 20 632 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 0 million d'euros (dont primes : 0 millions d'euros) ; et
- Remboursement de 100 000 actions Alcatel-Lucent remboursables, en relation avec l'acquistion de Spatial Wireless en 2004 pour couvrir les stock-options, générant une augmentation de capital de 1 million d'euros (dont prime : 1 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2010, le capital a été augmenté, primes incluses, de 1 million d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 319 962 actions pour 1 millions d'euros suite à l'exercice d'options, RSU et warrants (dont primes: 0 million d'euros) : et
- conversion de 4 768 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 0 million d'euros (dont primes : 0 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2009, le capital a été augmenté, primes incluses, de 1 million d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 1 803 actions pour 0 million d'euros, suite à l'exercice d'options et de warrants (dont primes : 0 million d'euros) ; et
- conversion de 17 254 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 1 million d'euros (dont primes : 0 millions d'euros).

Aux fins de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut faire évoluer le montant des dividendes à verser aux actionnaires (voir note 23), ou racheter ses propres actions (voir note 24e) ou émettre des actions nouvelles, ou émettre des emprunts convertibles ou tout autre instrument similaire (voir note 25).

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte particulière en matière de capital social de la part des tiers.

c/ Options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2011, la situation des plans de stock-options (hors options provenant de Lucent) est la suivante, une partie seulement de ces options étant dans le champ d'application d'IFRS 2 (voir note 24d) :

(En nombre d'options)							U.S. Plans 1	999-2000
Exercise price							21,40 \$ US-8	4,88 \$ US
Options restant à lever au 3	31/12/2008							7 641 471
Exercées								_
Annulées								
Expirées								(673 929)
Options restant à lever au 3	31/12/2009							5 970 996
Exercées								
Annulées								
Expirées							(5 642 321)
Options restant à lever au 3	31/12/2010							328 675
Exercées								
Annulées								-
Expirées								(328 675)
Options restant à lever au 3	31/12/2011							-
(En nombre d'options)				Plans	2003			
Prix d'exercice	6,70 €	6,70 €	7,60 €	8,10 €	9,30 €	10,90 €	11,20 €	11,10 €
Période d'exercice								
De	07/03/04 07/03/07	01/07/06 01/07/07	18/06/04 18/06/07	01/07/04 01/07/07	01/09/04 01/09/07	01/10/04 01/10/07	14/11/04 14/11/07	01/12/04 01/12/07
À	06/03/11 06/03/11	30/06/07 30/06/08	17/06/11 17/06/11	30/06/11 30/06/11	31/08/11 31/08/11	30/09/11 30/09/11	13/11/11 13/11/11	30/11/11 30/11/11
Options restant à lever au 31/12/2008	12 241 658	_	213 452	5 001	121 363	48 318	7 300	65 238
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 057 691)	-	(12 450)	-	(1 600)	1 500	(2 300)	(4 750)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009	11 183 967	_	201 002	5 001	119 763	46 818	5 000	60 488
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	_
Annulées	(1 142 002)	-	(13 000)	-	-	(3 800)	-	(15 250)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	_
Options restant à lever au 31/12/2010	10 041 965	_	188 002	5 001	119 763	43 018	5 000	45 238
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	(10 041 965)		(188 002)	(5 001)	(119 763)	(43 018)	(5 000)	(45 238)
Options restant à lever au 31/12/2011	-	-	-	-	-	-	-	-

(En nombre d'options)				Plans	2004			
Prix d'exercice	13,20 €	13,10 €	12,80 €	11,70 €	9,90 €	9,80 €	11,20 €	11,90 €
Période d'exercice		-	-	-	-		-	
De	10/03/05 10/03/08	01/04/05 01/04/08	17/05/05 17/05/08	01/07/05 01/07/08	01/09/05 01/09/08	01/10/05 01/10/08	12/11/05 12/11/08	01/12/05 01/12/08
À	09/03/12 09/03/12	31/03/12 31/03/12	16/05/12 16/05/12	30/06/12 30/06/12	31/08/12 31/08/12	30/09/12 30/09/12	11/11/12 11/11/12	30/11/12 30/11/12
Options restant à lever au 31/12/2008	13 222 816	17 800	44 901	197 950	29 050	89 789	26 700	33 800
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(2 318 253)	(1 500)	(5 000)	(21 250)	-	(8 601)	(1 200)	(3 500)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009	10 904 563	16 300	39 901	176 700	29 050	81 188	25 500	30 300
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 118 795)	-	-	(7 807)	(3 000)	(6 000)	(1 700)	(1 300)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2010	9 785 768	16 300	39 901	168 893	26 050	75 188	23 800	29 000
Exercised	-	-	-	-	-	-	-	-
Forfeited	(750 600)	-	(16 000)	(9 500)	(2 500)	(6 350)	-	(2 000)
Expired	_	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2011	9 035 168	16 300	23 901	159 393	23 550	68 838	23 800	27 000
				PI	ans 2005			
(En nombre d'options) Prix d'exercice		11,41 €	10	,00 €	8,80 €	9,	80 €	10,20 €
Période d'exercice								
De		03/01/06 03/01/09		03/06 03/09	01/06/06 01/06/09	01/0 01/0		14/11/06 14/11/09
À		02/01/13 02/01/13)3/13)3/13	31/05/13 31/05/13	31/0 31/0		13/11/13 13/11/13
Options restant à lever au 31/12/2008		360 357	13 109	995	139 081	56	512	31 500
Exercées		-		-	-		-	-
Annulées		(33 468)	(966	029)	(18 446)	(6	262)	(7 016)
Expirées		-		-	-		-	-
Options restant à lever au 31/12/2009		326 889	12 143	966	120 635	50	250	24 484
Exercées		-		-	-		-	-
Annulées		(17 000)	(1 805	614)	(6 750)	(11	000)	-
Expirées		-		-	-		-	-
Options restant à lever au 31/12/2010		309 889	10 338	352	113 885	39	250	24 484
Exercées		-		-	-		-	-
Annulées		(25 450)	(786	407)	(28 000)	(800)	(6 500)
Expirées		-		-	-		-	-
Options restant à lever au 31/12/2011		284 439	9 551	. 945	85 885	38	450	17 984

(En nombre d'options)	Plans 2006				
Prix d'exercice	11,70 €	12,00 €	9,30 €	10,40 €	
Période d'exercice					
De	08/03/07 08/03/10	15/05/07 15/05/10	16/08/07 16/08/10	08/11/07 08/11/07	
À	07/03/14 07/03/14	14/05/14 14/05/14	15/08/14 15/08/14	07/11/14 07/11/14	
Options restant à lever au 31/12/2008	14 171 791	100 994	286 250	96 600	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(837 631)	(6 052)	(8 864)	(8 000)	
Expirées	-	_	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2009	13 334 160	94 942	277 386	88 600	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(1 189 860)	(9 000)	(13 636)	(23 779)	
Expirées	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2010	12 144 300	85 942	263 750	64 821	
Exercées	-	_	-	-	
Annulées	(1 653 596)	(11 000)	(14 700)	(33 333)	
Expirées	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2011	10 490 704	74 942	249 050	31 488	
(En nombre d'options)		Plans 2	007		
Prix d'exercice	10,00 €	9,10 €	9,00 €	6,30 €	
Période d'exercice					
De	11/03/08 11/03/11	28/03/08 28/03/11	16/08/08 16/08/11	15/11/08 15/11/08	
À	10/03/15 10/03/15	27/03/15 27/03/15	15/08/15 15/08/15	14/11/15 14/11/15	
Options restant à lever au 31/12/2008	169 711	34 907 038	297 153	214 300	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(2 958)	(2 309 056)	(30 274)	(1 126)	
Expirées	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2009	166 753	32 597 982	266 879	213 174	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(21 800)	(4 425 899)	(37 673)	(62 951)	
Expirées	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2010	144 953	28 172 083	229 206	150 223	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(12 000)	(2 524 534)	(30 749)	(11 000)	
Expirées	-	-	-		
Options restant à lever au 31/12/2011	132 953	25 647 549	198 457	139 223	

(En nombre d'options)			Plans 2008		
Prix d'exercice	3,80 €	3,80 €	4,40 €	3,90 €	2,00 €
Période d'exercice					
De	25/03/09 25/03/12	04/04/09 04/04/12	01/07/09 01/07/12	17/09/09 17/09/12	31/12/09 31/12/12
À	24/03/16 24/03/16	03/04/16 03/04/16	30/06/16 30/06/16	16/09/16 16/09/16	30/12/16 30/12/16
Options restant à lever au 31/12/2008	45 439 401	800 000	223 700	250 000	2 052 400
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	(2 228 953)	(316 667)	(18 167)	-	(15 800)
Expirées	-	-	-	-	_
Options restant à lever au 31/12/2009	43 210 448	483 433	205 533	250 000	2 036 600
Exercées	-	-	-	-	(11 091)
Annulées	(4 032 916)	-	(39 750)	-	(20 392)
Expirées	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2010	39 177 532	483 333	165 783	250 000	2 005 117
Exercées	(1 355 248)	-	-	-	(232 476)
Annulées	(1 891 541)	-	(14 500)	-	(24 251)
Expirées	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2011	35 930 743	483 333	151 283	250 000	1 748 390
(En nombre d'options) Prix d'exercice	_	2,00 €	Plans 2 2,00 €	009 2,90 €	2,50 €
Période d'exercice		•	•	•	
De		03/18/10 03/18/13	07/01/10 07/01/13	10/01/10 10/01/13	12/01/10 12/01/13
À		03/17/17 03/17/17	06/30/17 06/30/17	09/30/17 09/30/17	11/30/17 11/30/17
Attribuées		52 387 510	443 500	282 500	108 400
Exercées		(2 000)	-	-	-
Annulées		(1 971 000)	-	-	-
Expirées		-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009		50 414 510	443 500	282 500	108 400
Exercées		(204 623)	(3 873)	-	-
Annulées		(2 916 592)	(34 902)	(23 000)	(7 000)
Expirées		-	-	-	_
Options restant à lever au 31/12/2010		47 293 295	404 725	259 500	101 400
Exercées		(4 123 201)	(12 334)	(15 829)	-
Annulées		(975 897)	(11 459)	(9 167)	(1 221)
Expirées		-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2011		42 194 197	380 932	234 504	100 179

(En nombre d'options)		Plans 2010					
Prix d'exercice	_	2,40 €	2,20 €	2,30 €	2.20 €		
Période d'exercice		•	•	•			
De		03/17/11 03/17/14	07/01/11 07/01/14	10/01/11 10/01/14	12/09/11 12/09/14		
À		03/16/18 03/16/18	06/30/18 06/30/18	09/30/18 09/30/18	12/08/18 12/08/18		
Attribuées		18 734 266	721 000	851 000	125 500		
Exercées		-	-	-	-		
Annulées		(559 284)	(6 000)	(3 000)	-		
Expirées		-	-		-		
Options restant à lever au 31/12/2010		18 174 982	715 000	848 000	125 500		
Exercées		(368 397)	(2 500)	-	-		
Annulées		(476 167)	(33 501)	(55 500)	(2 000)		
Expirées		-	-	-	-		
Options restant à lever au 31/12/2011		17 330 418	678 999	792 500	123 500		
(En nombre d'options)			Plans 2011				
Prix d'exercice	3,20 €	3,70 €	4,20 €	2,50 €	2,00 €		
Période d'exercice							
De	01/03/12 01/03/15	16/03/12 16/03/15	01/06/12 01/06/15	01/09/12 01/09/15	01/12/12 01/12/15		
À	28/02/19 28/03/19	15/03/19 15/03/19	31/05/19 31/05/19	31/08/19 31/08/19	30/11/19 30/11/19		
Attribuées	605 000	11 251 125	414 718	171 000	145 500		
Exercées	-	-	-	-	-		
Annulées	(12 000)	(304 463)	(6 000)	(6 000)	-		
Expirées	-	-	-	-	-		
Options restant à lever au 31/12/2011	593 000	10 946 662	408 718	165 000	145 500		

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel-Lucent en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit (cf. tableau ci-dessous).

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines (autres que Lucent) émettrices de ces plans, le nombre d'options existant et exerçables à la clôture du 31 décembre 2011, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice résiduelle.

		Options en circulation			Options ex	erçables
Société émettrice	Prix d'exercice 31	Nombre existant au /12/2011 (1)	Période d'exercice résiduelle pondérée (nombre d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31/12/2011 ⁽¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré
Astral Point	9,95 €	10 579	0.04	9.95	10 579	9.95
Telera	6,36 €	6 569	0.15	6.36	6 569	6.36
TiMetra	0,92 € - 7,97 €	951 636	1.47	7.43	951 636	7.43
Spatial Wireless	0,48 € - 9,10 €	212 457	2.25	4.30	212 457	4.30
Nombre total d'options		1 181 241			1 181 241	

⁽¹⁾ En nombre d'actions Alcatel-Lucent.

Au moment de l'exercice des options, Alcatel-Lucent emettra des ADS et par conséquent des actions.

Plans de Lucent de rémunération en action

Comme précisé dans l'accord de transaction avec Lucent, toute stock-option attribuée par Lucent, qu'elle soit acquise ou non à la date effective du regroupement et à l'exception de celle émise dans le cadre du plan « Lucent 2001 employee stock purchase plan », a été convertie en une stock-option de condition et de terme identique à celle attribué par Lucent avant le regroupement. Le nombre de stock-options après le regroupement est obtenu en multipliant le nombre de stock-options attribuées par Lucent par le ratio d'échange par action. Le prix d'exercice de ces stock-options est obtenu (1) en divisant le prix initial lors de l'attribution par Lucent par le ratio d'échange par action (2) puis en divisant par le taux de change euro/dollar de 1,22 euro.

L'évolution du nombre de stock-options émises par Lucent est la suivante :

(En nombre d'options)	Anciens plans Lucent				
Prix d'exercice	9,35 €	10,89 €	15,28 €		
Période d'exercice					
De	01/11/07	01/12/06	01/12/06		
À	31/10/13	30/11/12	30/11/11		
Options restant à lever au 31/12/2008	3 710 010	3 454 818	6 464 771		
Exercées	-	-	-		
Annulées	(427 337)	(401 399)	(757 041)		
Périmées	-	-	-		
Options restant à lever au 31/12/2009	3 282 673	3 053 419	5 707 730		
Exercées	-	-			
Annulées	(381 860)	(368 644)	(618 843)		
Périmées	-	-			
Options restant à lever au 31/12/2010	2 900 813	2 684 775	5 088 887		
Exercées	-	-	_		
Annulées	-	-	-		
Périmées	(250,754)	(561,903)	(5,088,887)		
Options restant à lever au 31/12/2011	2,650,059	2,122,872	-		

	Anciens plans Lucent			
(En nombre d'options) Prix d'exercice	0,28 € à 10,00 €	10,01 € à 20,00 €	20,01 € et plus	
Période d'exercice				
De	01/12/06	01/12/06	01/12/06	
À	03/12/06 03/05/14	01/12/06 01/12/14	01/12/06 05/01/12	
Options restant à lever au 31/12/2008	471 066	520 879	4 630 958	
Exercées	(3 526)	-	-	
Annulées	(22 206)	(101 464)	(1 628 781)	
Expirées	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2009	445 334	419 415	3 002 177	
Exercées	(3 620)	-	-	
Annulées	(199 525)	(82 473)	(1 939 241)	
Expirées	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2010	242 189	336 942	1 062 936	
Exercées	(20 632)	-	-	
Annulées	(64 846)	(152 386)	-	
Expirées		-	(457 472)	
Options restant à lever au 31/12/2011	156 711	184 556	605 464	

d/ Paiements fondés sur des actions

Par simplification, pour les plans ex-Alcatel, aucune annulation d'options, du fait du départ des salariés, pendant la période d'acquisition des droits n'est prise en compte lors de la détermination des charges de personnel à comptabiliser au titre des options attribuées. L'impact de l'annulation d'options, du fait du départ des salariés, durant la période d'acquisition des droits est comptabilisé une fois cette annulation effectuée, ce qui peut avoir pour effet de régulariser sur la période suivant l'annulation, la charge comptabilisée sur les périodes précédentes au titre d'options annulées avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition, des taux annuels d'annulation de 5 % pour les plans accordés par Alcatel-Lucent depuis mars 2007 sont appliqués pour le calcul de la charge. Le taux d'annulation est ensuite ajusté en fonction des options réellement annulées.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

Stock options

Justes valeurs

Les justes valeurs des stock-options sont calculées à la date d'attribution selon le modèle binomial de Cox-Ross-Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte d'une hypothèse comportementale d'exercice des options et de ne pas considérer que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercice. La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses retenues pour les principaux sont les suivantes :

- volatilité attendue: 33 % pour le plan de mars 2007, 45 % pour le plan de mars 2008, 64 % pour le plan de mars 2009, 45 % pour le plan de mars 2010 et 40% pour le plan de mars 2011 ;
- taux sans risque: 4 % pour le plan de mars 2007, 3,90 % pour le plan de mars 2008 et 3,00 % pour les plans de mars 2009, mars 2010 et pour le plan de mars 2011;
- taux de distribution du résultat futur : 0,8 % par an.

Sur la base de ces hypothèses, les justes valeurs des options Alcatel-Lucent, prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivantes :

- plan de mars 2007 à 9,10 € de prix d'exercice : 3,04 € de juste valeur ;
- plan de mars 2008 à 3,80 € de prix d'exercice : 1,50 € de juste valeur ;
- plan de mars 2009 à 2,00 € de prix d'exercice : 0,49 € de juste valeur ;
- plan de mars 2009 en faveur des salariés du Groupe à 2,00 € de prix d'exercice : 0,46 € de juste valeur ;
- plan de mars 2010 à 2,40 € de prix d'exercice : 0,95 € de juste valeur ;
- plan de mars 2011 à 3,70 € de prix d'exercice : 1,40 € de juste valeur ; et
- les autres plans ont des justes valeurs comprises entre 0,41 € et 3,42 € et une juste valeur moyenne pondérée de 1,25 €.

Impact sur le résultat de l'activité opérationnelle des options de souscription ou d'achat d'actions de Restricted Cash Units (RCU) et d'actions gratuites

La charge au titre des paiements fondés sur des actions selon IFRS 2 est :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	35	39	59
Présentées en :			
coût des ventes	7	10	14
charges administratives et commerciales	20	18	27
frais de recherche et développement	8	11	17
coûts de restructuration	-	-	1
Dont transactions dénouées en actions	29	38	58
Dont transactions dénouées par remise de liquidités (1)	6	1	1

⁽¹⁾ Taxes payées en France lors de l'attribution par Alcatel-Lucent d'options de souscription ou d'achat d'actions, de restricted cash units et d'actions gratuites, à compter du 1er janvier 2008.

Caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions comptabilisés conformément à IFRS 2

Conditions d'acquisition des droits pour les options attributées avant mai 2010 à l'exception du plan concernant tous les employés de mars 2009 des options attribuées après mai 2008 aux membres de notre Comité de direction :

Tous les plans attribués avant mai 2010 à l'exception de l'attribution exceptionnelle de mars 2009 en faveur des salariés du Groupe et des options attribuées après mai 2008 aux membres de notre Comité de direction ont des règles applicables communes :

• l'acquisition des droits est progressive : droits acquis par tranches successives sur 4 ans, à raison de 25 % après un délai d'un an de présence à compter de l'attribution et de 1/48ème à la fin de chacun des mois suivants à la condition que le salarié reste dans le Groupe ; et

• du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays: dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution

Conditions d'acquisition des droits pour les options attribuées après mai 2008 et avant décembre 2010 aux membres de notre Comité de direction

Tous les plans attribués par Alcatel-Lucent après mai 2008 et avant décembre 2010 aux membres de notre Comité de direction ont des règles applicables communes :

- l'acquisition des droits est progressive : pour les employés ayant un contrat de travail en France, les droits sont acquis par tranches successives sur 4 ans, avec 50 % des droits acquis si l'employé est toujours présent après 2 ans, plus 25 % après 3 ans et plus 25 % après 4 ans. Pour les autres employés, ces options sont acquises linéairement sur 4 ans (à raison de 25 %
- du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays : dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution ; et
- conformément à l'engagement pris par notre Conseil d'administration devant les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 mai 2008, 50 % des options attribuées en faveur des membres de notre Comité de direction comportent une condition de performance liée à la performance boursière d'Alcatel-Lucent. L'évolution du cours d'Alcatel-Lucent sera mesurée annuellement par rapport à un échantillon représentatif de 14 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications (ce chiffre étant susceptible d'être révisé en fonction des évolutions du marché). Les droits sur les options sont acquis en fonction de notre position dans ce classement au terme de périodes annuelles s'échelonnant sur 4 ans à compter de leur attribution. Lors de sa réunion la plus proche suivant le terme de chaque période, le Conseil d'administration constatera, sur la base d'une analyse validée chaque année par un cabinet de Conseil qu'il aura mandaté, la réalisation ou non de la condition de performance, après avis du Comité des Rémunérations.

Conditions d'acquisition des droits pour les options attribuées après janvier 2011 aux membres de notre Comité de direction

Tous les plans attribués par Alcatel-Lucent après janvier 2011 aux membres de notre Comité de direction ont des règles applicables communes:

- l'acquisition des droits est progressive : pour les employés ayant un contrat de travail en France, les droits sont acquis par tranches successives sur 4 ans, avec 50 % des droits acquis si l'employé est toujours présent après 2 ans, plus 25 % après 3 ans et plus 25 % après 4 ans. Pour les autres employés, ces options sont acquises linéairement sur 4 ans (à raison de 25 % par an); et
- du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays : dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution : et
- conformément à l'engagement pris par notre Conseil d'administration devant les actionnaires réunis en assemblée générale le 30 mai 2008, 50 % des options attribuées en faveur des membres de notre Comité de direction comportent une condition supplémentaire d'exercabilité. A partir de janvier 2011, cette condition est liée à un critère financier basé sur le « free cash flow ». A la fin de chaque période, selon le niveau de performance atteint, un coefficient de 100 %, 75 %, 50 % ou 0 % est utilisé pour calculer le nombre de droits acquis pour chaque période.

Conditions d'acquisition des droits du plan exceptionnel de mars 2009 en faveur des salariés du Groupe

Le 18 mars 2009, notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer 400 options à tous nos salariés, sous réserve de l'accord des autorités compétentes des pays dont relèvent les salariés bénéficiaires. Les règles applicables sont les suivantes :

les droits des salariés seront acquis, sous réserve de réalisation des conditions de présence, en deux tranches successives à raison de 50 % par an pendant deux ans ; et

du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays: dans certains pays, les stock-options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution

Conditions d'acquisition des droits pour les options attribuées après juin 2010

Les règles suivantes s'appliquent à toutes les options attribuées après juin 2010 par Alcatel-Lucent à l'exception des options attribuées aux membres du Comité de Direction :

- l'acquisition des droits est progressive : pour les employés ayant un contrat de travail en France, les droits sont acquis par tranches successives sur 4 ans, avec 50 % des droits acquis si l'employé est toujours présent après 2 ans, plus 25 % après 3 ans et plus 25 % après 4 ans. Pour les autres employés, ces options sont acquises linéairement sur 4 ans (à raison de 25 % par an); et
- la période d'exercice des options dépend des pays : dans certains pays, les stock options peuvent être exercées dés que les droits sont acquis, alors que dans d'autres pays, les stock options ne peuvent pas être exercées pendant une période d'acquisition des droits de 4 ans. Quel que soit la date de début de la période d'exercice, les stock options expirent 8 ans après la date d'attribution.

Plans d'options relatifs à des sociétés acquises

Certains plans existants dans des sociétés acquises ont été transformés en anciens plans de souscription ou d'achat en actions ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent. Pour les plans de sociétés acquises les conditions d'acquisition et la durée de vie initiales des anciens plans sont conservées.

Pour les précédents plans de stock options de Lucent, les règles d'acquisition sont maintenues. Stock options dont les droits sont acquis sur 4 ans linéairement par quart chaque année et qui peuvent être exercées dès que les droits sont acquis.

Modalités de dénouement

Toutes les options attribuées par ex-Alcatel, Lucent (avant le regroupement d'entreprise) ou Alcatel-Lucent sont exclusivement dénouées en actions.

Nombre d'options attribuées et évolution pour les plans historiques d'Alcatel

En cas d'un regroupement d'entreprises, les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition par Alcatel-Lucent sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel-Lucent en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel-Lucent. La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un souscompte du compte « Primes »).

Les plans couverts par la norme IFRS2 (hors plans Lucent) et l'évolution du nombre de stock-options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

	Plans 2	Plans 2008		
(En nombre d'options) Prix d'exercice	9,10 €	6,30 € à 10,0 €	3,80 €	2,00 € à 4,40 €
Période d'exercice				
De	28/03/08 28/03/11	01/03/08 15/11/11	25/03/09 25/03/12	04/04/09 31/12/12
À	27/03/15 27/03/15	28/02/15 14/11/15	24/03/16 24/03/16	03/04/16 30/12/16
Options restant à lever au 31/12/2008	34 907 038	681 164	45 439 401	3 326 100
Attribuées	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-
Annulées	(2 309 056)	(34 358)	(2 228 953)	(350 634)
Expirées	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009	32 597 982	646 806	43 210 448	2 975 466
Attribuées	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	(11 091)
Annulées	(4 425 899)	(122 424)	(4 032 916)	(60 142)
Expirées	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2010	28 172 083	524 382	39 177 532	2 904 233
Attribuées	-	-	-	-
Exercées	-	-	(1 355 248)	(232 476)
Annulées	(2 524 534)	(53 749)	(1 891 541)	(38 751)
Expirées	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2011	25 647 549	470 633	35 930 743	2 633 006
Dont pouvant être exercées	25 647 549	470 633	34 043 587	864 459
Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période	-	-	4,20 €	3,40 €

		Plans 2009		Plans	2010
(En nombre d'options)	3.00.6	2.00.6	2,00 € à	2.40 6	2,20 € à
Prix d'exercice	2,00 €	2,00 €	2,90 €	2,40 €	2,30 €
Période d'exercice					
De	18/03/10 18/03/13	18/03/10 18/03/13	01/07/10 01/07/13	03/17/11 03/17/11	07/01/11 09/12/14
À	17/03/17 17/03/17	17/03/17 17/03/17	30/06/17 30/11/17	06/16/18 03/16/18	06/30/18 08/12/18
Options restant à lever au 31/12/2008	-	-	-	-	-
Attribuées	30 656 400	21 731 110	834 400	-	-
Exercées	(2 000)	-	-	-	-
Annulées	(1 971 000)	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009	28 683 400	21 731 110	834 400	-	-
Attribuées	-	-	-	18 734 266	1 697 500
Exercées	(50 230)	(154 393)	(3 873)	-	-
Annulées	(1 638 782)	(1 277 810)	(64 902)	(559 284)	(9 000)
Expirées	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2010	26 994 388	20 298 907	765 625	18 174 982	1 688 500
Attribuées	-	-	-	-	-
Exercées	(2 407 670)	(1 715 531)	(28 163)	(368 397)	(2 500)
Annulées	(405 789)	(570 108)	(21 847)	(476 167)	(91 001)
Expirées	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2011	24 180 929	18 013 268	715 615	17 330 418	1 594 999
Dont pouvant être exercées	24 180 929	11 295 613	411 050	7 075 131	264 209
Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période	3,96 €	3,81 €	3,96 €	4,03 €	4,08 €

		Plans 2011	
(En nombre d'options) Prix d'exercice	3,70 €	2,00 € to 4,20 €	Total plans 2007 à 2011
Période d'exercice			
de	16/03/12 16/03/15	01/03/12 01/12/15	
à	15/03/19 15/03/19	28/02/19 30/11/19	
Options restant à lever au 31/12/2008	-	_	84 353 703
Attribuées	-	-	53 221 910
Exercées	-	-	(2 000)
Annulées	-	-	(6 894 001)
Expirées	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2009	-	-	130 679 612
Attribuées	-	-	20 431 766
Exercées	-	-	(219 587)
Annulées	-	-	(12 191 159)
Expirées	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2010	-	-	138 700 632
Attribuées	11 251 125	1 336 218	12 587 343
Exercées	-	-	(6 109 985)
Annulées	(304 463)	(24 000)	(6 401 950)
Expirées	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2011	10 946 662	1 312 218	138 776 040
dont pouvant être exercées	224 962	30 000	104 508 122
Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période	-	-	3,95 €

Actions gratuites soumises à des conditions de performance

Justes valeurs des actions gratuites soumises à des conditions de performance attribuées par Alcatel-Lucent

Les justes valeurs des actions gratuites de performance uniquement avec des conditions de services sont calculées à la date d'attribution comme étant le cours de bourse de l'action Alcatel-Lucent diminué de l'hypothèse de taux de distribution du résultat futur. Cette dernière est de 0,8 % par an. Les justes valeurs des autres actions gratuites de performance sont mesurées à la date d'attribution en utilisant des modèles stochastiques.

Sur la base de cette hypothèse, les justes valeurs des actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent, prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions, sont les suivantes :

- plan du 17 septembre 2008 : 3,05 € de juste valeur ;
- plan du 29 octobre 2008 : 1,63 € de juste valeur ;
- plan du 18 mars 2009 : 1,19 € de juste valeur ;
- plan du 17 mars 2010 : 2,40 € de juste valeur ; et
- plan du 16 mars 2011 : 3,05 € de juste valeur.

Conditions d'acquisition des droits pour les actions soumises à des conditions de performance en 2008, 2009 et 2010

Les règles suivantes s'appliquent à tous les plans d'attribution d'actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent en 2008, 2009 et 2010:

• condition de présence et de conservation : L'attribution des actions gratuites de performance à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux ans à compter de l'acquisition définitive. Pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre ans et ils ne sont pas soumis à une période de conservation; et

• condition de performance : L'appréciation de la performance du Groupe Alcatel-Lucent doit être basée sur les mêmes critères que ceux utilisés pour le Plan global de rémunération variable. Pour chacun de ces critères, les objectifs quantifiés seront fixés au début de chaque année pour l'exercice en cours. À l'issue de la période d'acquisition des droits de deux ou quatre ans, l'attribution d'actions gratuites de performance dépendra donc, non seulement de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme d'une période de deux ans, mais également de la réalisation moyenne des objectifs annuels du Groupe pendant ladite période.

Actions gratuites soumises à des conditions de performance en 2011

Les règles suivantes s'appliquent à tous les plans d'attribution d'actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent en 2011 :

- condition de présence et de conservation : L'attribution des actions gratuites de performance à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux ans à compter de l'acquisition définitive. Pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre ans et ils ne sont pas soumis à une période de conservation; et
- Condition de performance : elle dépend de la performance du cours de l'action Alcatel-Lucent mesurée sur deux ans par rapport à un échantillon représentatif de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications afin d'obtenir un classement d'Alcatel-Lucent et des émetteurs suivants : F5 Networks, Ciena, Juniper, ZTE, Tellabs, Arris, Cisco, ADTRAN, Comverse, Nokia, Ericsson et Motorola Solutions Inc. Cet échantillon de fournisseurs est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, telles que fusions, faillite, etc. Le cours de référence sera calculé sur la base des premiers cours cotés de l'action Alcatel-Lucent au marché Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque tranche d'un an. L'évolution du cours de l'action Alcatel-Lucent et des autres émetteurs composant l'échantillon est mesurée au terme de 2 tranches d'un an dont chacune correspond à 50% des droits attribués. Selon la performance boursière de l'action Alcatel-Lucent, un coefficient est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque tranche. Ce coefficient pourra être de 100 %, 70 %, 50 %, 20 % et 0%, ce dernier correspondant au cas où l'action Alcatel-Lucent serait à la dernière position dans ce classement. Le coefficient retenu pour la deuxième tranche est applicable au solde des droits non acquis au titre de la première tranche. Pour la détermination définitive du nombre de droits à la fin de la période d'acquisition, concernant les bénéficiaires salariés de sociétés du groupe dont le siège est établi hors de France, l'évolution du cours de l'action Alcatel Lucent et des autres émetteurs composant l'échantillon sera mesurée une nouvelle fois à la quatrième date anniversaire de la Date d'Attribution. Le cours de référence à la date d'attribution de l'ensemble des émetteurs sera comparé avec la moyenne des cours de référence observés à chaque date anniversaire de la date d'attribution afin d'obtenir un classement de la performance boursière de la Société et des autres émetteurs à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans. Si la société n'est pas classée en dernière position, le nombre total de droits tels que déterminés au terme de la deuxième tranche sera définitivement acquis à l'issue de cette période.

Modalités de dénouement

Toutes les actions gratuites de performance attribuées par Alcatel-Lucent sont exclusivement dénouées en actions.

Nombre d'actions gratuites de performance attribuées et évolution pour les plans Alcatel-Lucent

Les plans couverts par la norme IFRS 2 et l'évolution du nombre d'actions gratuites donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont:

(En nombre d'options) Date d'attribution	17/09/2008	29/10/2008	18/03/2009	17/03/2010	16/03/2011
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008	100 000	250 000	-	-	_
Attribuées	-	-	6 982 956	-	-
Acquises	-	_	-	-	-
Annulées	-	-	-	-	-
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009	100 000	250 000	6 982 956	_	_
Attribuées	-	_	-	7 314 502	-
Acquises	(100 000)	-	(375)	-	-
Annulées	-	_	(491 899)	(245 781)	-
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010	_	250 000	6 490 682	7 068 721	_
Attribuées	-	-	-	-	10 139 786
Acquises	-	(250 000)	(514 001)	(1 078)	-
Annulées	-	-	(673 518)	(193 665)	(355 576)
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2011	-	-	5 303 163	6 873 978	9 784 210

e/ Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel-Lucent a été renouvelée lors de l'assemblée du 1er juin 2010 afin, notamment, d'attribuer ces actions aux salariés du Groupe dans les conditions prévues par la loi, d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de les remettre en paiement d'acquisitions. Les rachats sont limités à 10 % du capital sur une période maximale de 18 mois suivant la date de la dernière assemblée qui a donné l'autorisation. Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée en 2011 (aucune action n'a été achetée en 2010 et 2009).

La valeur des actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées représente une valeur de 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 566 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2009) et est éliminée, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

f/ Participations ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)

31 décembre 2008	591
Autres variations (1)	(42)
Résultat 2009 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	20
31 décembre 2009	569
Autres variations (1)	49
Résultat 2010 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	42
31 décembre 2010	660
Autres variations (1)	38
Résultat 2011 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	49
31 décembre 2011	747

⁽¹⁾ Ce montant correspond principalement aux (pertes) et gains reconnus directement en capitaux propres attribuables aux minoritaires.

NOTE 25 INSTRUMENTS COMPOSÉS ET DE CAPITAUX PROPRES (OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

(En millions d'euros)			Oceane 2015			Oceane 2011
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Etat de la situation financière						
Composante capitaux propres	139	177	211	-	-	23
Capitaux propres	139	177	211	-	-	23
Emprunts obligataires - part à long terme	861	823	789	-	-	815
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	26	25	16	-	857	39
Dettes financières	887	848	805	-	857	854
Compte de résultat						
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(88)	(84)	(25)	-	(42)	(53)

(En millions d'euros)	7,75 % Lucent			2,87	2,875 % Series A, Lucent			2,875 % Series B, Lucent		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	
Etat de la situation financière										
Composante capitaux propres	76	84	87	24	25	7	259	263	254	
Capitaux propres	76	84	87	24	25	7	259	263	254	
Emprunts obligataires - part à long terme	660	630	578	51	48	-	444	420	381	
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	3	2	2	-	-	362	1	1	1	
Dettes financières	663	632	580	51	48	362	445	421	382	
Compte de résultat										
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(60)	(62)	(58)	(3)	(13)	(31)	(28)	(29)	(27)	

a/ OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise par Alcatel avant le regroupement d'entreprise

Le 12 juin 2003, ex-Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt d'obligations à option de conversion et/ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1er janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022 millions d'euros et il est représenté par 63 192 019 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portaient intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Cet emprunt était assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 12 juin 2008 au 31 décembre 2010.

L'OCEANE était considérée comme un instrument composé contenant un élément de capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessitait pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspondait au pair et qu'il s'agissait d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il était donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière avait été évalué à 861 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire nue similaire. La composante optionnelle, comptabilisée en capitaux propres avait été évaluée à 161 millions d'euros à la date d'émission.

Le montant des frais d'émission d'un instrument composé est alloué proportionnellement aux composantes dette et capitaux propres. Les frais à allouer à la composante dette ont été évalués à 13 millions d'euros. Par conséquent, la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 848 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 174 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

12 627 240 obligations ont été rachetées par anticipation au cours des troisième et quatrième trimestres 2009 (voir note 27).

1 148 obligations ont été converties en décembre 2010 avec création de 1 148 nouvelles actions.

Les 50 563 631 obligations restantes au 31 décembre 2010 ont été remboursées le 1er janvier 2011 pour un montant de 818 millions d'euros.

b/ OCEANE émise par Alcatel-Lucent

Le 10 septembre 2009, Alcatel-Lucent a procédé à l'émission d'un emprunt d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1er janvier 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 000 millions d'euros et est représenté par 309 597 523 obligations d'une valeur nominale unitaire de 3,23 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 5,00 % l'an.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion/l'échange des obligations en actions nouvelles ou existantes de la Société à tout moment à compter du 20 octobre 2009 et jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action pour une obligation.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 1er janvier 2014 jusqu'à la date de maturité, si le cours coté de l'action de la Société excède 130% de la valeur nominale des obligations.

L'Oceane est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessite pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspond au pair et qu'il s'agit d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il est donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière a été évalué à 800 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire similaire sans option de conversion. La composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 200 millions d'euros à la date d'émission.

Les frais à allouer à la composante dette ont été évalués à 21 millions d'euros. Par conséquent, la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 779 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 221 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette ressort à 10,45% y compris frais d'émission.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la composante dette de l'OCEANE s'élève à 690 millions d'euros (voir note 27h) et la valeur de marché de l'OCEANE à 753 millions d'euros (900 millions d'euros et 1 053 millions d'euros respectivement en 2010 et 829 millions d'euros et 1 108 millions d'euros respectivement en 2009).

c/ Instruments composés et de capitaux propres émis par Lucent avant le regroupement d'entreprise

Obligations convertibles 2,875 % Séries A et B

Alcatel-Lucent a sollicité l'accord des porteurs, au 14 décembre 2006, d'obligations convertibles senior Séries A, ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance en 2023, et Séries B ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance 2025, émises par Lucent (les deux étant appelées ci-après « les obligations ») sur un avenant à la documentation régissant les dites obligations en échange d'une garantie totale et inconditionnelle d'Alcatel-Lucent subordonnée à sa dette senior et non assortie de sûretés. De plus sont également accordés un ajustement immédiat du ratio de conversion, un engagement d'ajustement ultérieur du ratio de conversion en cas de versement d'un dividende en espèces ou d'une autre distribution portant sur les actions ordinaires d'Alcatel-Lucent supérieur à 0,08 euro et un changement du taux d'intérêt de 2,75 % à 2,875 %.

L'avenant permet à Alcatel-Lucent de fournir aux porteur des obligations les informations, documents et autres comptes que la société doit enregistrer, aux États-Unis, en applications des sections 13 et 15 (d) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, au lieu d'avoir à remettre des informations, documents et comptes séparés de Lucent après la réalisation du regroupement d'entreprises. La demande d'accord a été finalisée le 29 décembre 2006. En conséquence, les termes des obligations convertibles senior de Lucent à 2,75 % ont été modifiés comme suit :

	Série	s A	Séries B	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Taux d'intérêt contractuel	2,75 %	2,875 %	2,75 %	2,875 %
Ratio de conversion	58,4431	59,7015	62,5641	65,1465

Les obligations sont de même rang que toutes les dettes non garanties et non subordonnées, présentes et futures de Lucent, et sont senior par rapport à toute la dette subordonnée existante et future de l'émetteur. Les termes de ces obligations limitent la capacité du Groupe à accorder des privilèges, à garantir de nouvelles dettes et à fusionner avec ou vendre à une entité extérieure tout ou une très grande partie des actifs de Lucent.

Suite au regroupement d'entreprises, les obligations sont convertibles en ADS Alcatel-Lucent (American Depository Shares) et en espèces à la place de fractions d'ADS. Les obligations sont convertibles en ADS seulement si (1) le cours des ADS pendant au moins vingt jours ouvrés d'une période de trente jours de marché consécutifs se terminant le dernier jour ouvré du trimestre précédent, est supérieur ou égal à 120 % du prix de conversion applicable, (2) le prix de marché des obligations est inférieur à 97 % du produit du cours des ADS et du taux de conversion pendant toute période de cinq jours de marché consécutifs, (3) les obligations ont été appelées par l'émetteur pour remboursement ou (4) si certains événements particuliers sont intervenus dans la vie de l'entreprise.

À l'option de Lucent, les obligations sont remboursables en espèces après certaines dates (périodes de remboursements optionnels) à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. De plus, à l'option de Lucent, les obligations sont remboursables par anticipation (périodes de remboursements anticipés) si le cours des ADS dépasse 130 % du prix de conversion applicable. Selon ces circonstances, le prix de remboursement inclurait aussi un paiement égal à la valeur actualisée de tous les paiements d'intérêts futurs jusqu'à la fin de la période de remboursement anticipé.

À l'option du porteur, les obligations sont remboursables à certaines dates à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. Selon ces circonstances, Lucent pourra assurer le règlement avec des espèces, des ADS (avec des ADS évalués avec une décote de 5 % par rapport au prix de marché en vigueur) ou bien une combinaison des deux.

Le tableau suivant résume les termes spécifiques de ces obligations :

	Séries A	Séries B
Montant restant au 31 décembre 2011	94 969 668 \$ US	880 500 000 \$ US
Ratio de Conversion	59,7015	65,1465
Prix de conversion	16,75 \$ US	15,35 \$ US
Période de remboursement des options :		
Périodes de remboursements anticipés	20 juin 2008 au 19 juin 2010	20 juin 2009 au 19 juin 2013
Périodes de remboursements optionnels	Après le 19 juin 2010	Après le 19 juin 2013
Dates de remboursement des porteurs d'options	15 juin 2010, 2015 et 2020	15 juin 2013 et 2019
Échéances	15 juin 2023	15 juin 2025

Il a été procédé à une ré-estimation en juin 2009 de la fiabilité des flux futurs estimés de paiement au titre de l'emprunt obligataire convertible Lucent 2.875 % Series A. Prenant en considération la durée résiduelle avant la date de remboursement optionnel (soit le 15 juin 2010) le cours de bourse de l'action du Groupe et son évolution récente ainsi que d'autres données de marché, il a été considéré que l'hypothèse selon laquelle les détenteurs de cet emprunt demanderaient son remboursement anticipé était désormais fiable. Il a donc été décidé de changer l'estimation des flux de trésorerie futurs relatifs à cet emprunt obligataire convertible et de modifier en conséquence sa présentation comptable en accord avec les prescriptions d'IAS 39. Le nominal restant des obligations convertibles Series A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Le remboursement anticipé n'a été demandé que pour un montant nominal de 360 millions d'euros d'obligations convertibles Series A. Les 360 millions d'euros plus les intérêts courus ont été réglés en cash aux porteurs. Pour les 95 millions d'euros restants, nous avons considéré pour la clôture des comptes au 30 juin 2010 qu'il n'était pas possible d'estimer de façon fiable les flux futurs de trésorerie et la durée de vie des obligations. En effet, la prochaine date optionnelle de remboursement anticipé, soit le 15 juin 2015, est trop éloignée et nous avons trop d'incertitudes concernant le cours de bourse de l'action Alcatel-Lucent et d'autres données de marché pour envisager un remboursement anticipé au 15 juin 2015. En conséquence, et tel que prescrit par l'IAS 39, nous avons appliqué le traitement comptable initial et ajusté la valeur comptable du montant nominal restant des obligations convertibles Series A en utilisant les flux de trésorerie contractuels jusqu'à la maturité contractuelle des obligations, soit le 15 juin 2023. Un profit de 32 millions de dollars US (24 millions d'euros-voir note 8) a été comptabilisé en « autres produits et charges financiers » au deuxième trimestre 2010 et une baisse correspondante a également été comptabilisée au titre de la valeur comptable des obligations convertibles Series A.

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette y compris frais d'émission ressort à 6,79 % pour les séries A et 6,83% pour les séries B.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles restantes s'élève à 53 millions d'euros pour les séries A et 563 millions d'euros pour les séries B (voir note 27h) (71 millions d'euros et 578 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010 et 350 millions d'euros et 450 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2009) et la valeur de marché des obligations convertibles restantes s'élève à 53 millions d'euros pour les séries A et 594 millions d'euros pour les séries B (71 millions d'euros et 621 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010 et 350 millions d'euros et 524 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2009).

Obligations convertibles 7,75 % (dette du trust, filiale du groupe, ayant émis des titres préférentiels)

Pendant l'exercice fiscal 2002, Lucent Technologies Capital Trust I (le « Trust ») a émis des titres préférentiels convertibles à 7,75 % pour un montant total de 1,75 milliards de dollars. Le Trust à utilisé le produit de l'émission pour acheter des obligations convertibles subordonnées Lucent à 7,75 % arrivant à échéance le 15 mars 2017, ce qui représente la totalité des actifs du Trust. Les termes des titres préférentiels du Trust sont en grande partie les mêmes que ceux des obligations. Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.) détient tous les titres du Trust et par conséquent, le consolide.

Alcatel-Lucent USA Inc. peut rembourser les obligations, en totalité ou en partie, en espèces avec une prime de remboursement égale à 100,78 % à fin 2011 (101,55 % à fin 2010) et qui sera égale à 100 % à partir du 20 mars 2012. Dans le cas où Alcatel-Lucent USA Inc. rembourserait les obligations, le Trust doit rembourser un montant correspondant de titres préférentiels. Alcatel-Lucent USA Inc. a garanti de façon irrévocable et inconditionnelle, mais subordonnée, les paiements dus au titre des titres préférentiels dans la mesure où Alcatel-Lucent USA Inc. effectue des paiements au titre des obligations au Trust.

La capacité du Trust à payer des dividendes dépend des montants d'intérêts recus sur les obligations. Alcatel-Lucent USA Inc. a le droit de différer les paiements d'intérêts sur les obligations pour une période allant jusqu'à vingt trimestres consécutifs. Si le paiement des intérêts sur les obligations est différé, le Trust différera les distributions trimestrielles sur les titres préférentiels sur la période correspondante. Les intérêts de retard sont calculés au taux annuel de 9,25 %. À l'option du porteur, chaque titre préférentiel est convertible en ADS Alcatel-Lucent, avec certains ajustements sous certaines conditions. Le tableau suivant résume les termes de cette obligation.

Ratio de conversion	40,3306
Prix de conversion	24,80 \$ US
Période de remboursement de l'option	Après le 19 mars 2007
Échéance	15 mars 2017

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette y compris frais d'émission ressort à 9,81 %.

Certaines de ces obligations ont été rachetées par anticipation au cours du quatrième trimestre 2008 et du premier trimestre 2009.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles restantes s'élève à 439 millions d'euros (voir note 27h) et la valeur de marché à 441 millions d'euros (615 millions d'euros et 617 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010 et 490 millions d'euros et 502 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2009).

NOTE 26 RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque salarié du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (titres de participation, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Italie, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relatives aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Autres régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 119 millions d'euros pour l'année 2011 (113 millions d'euros pour 2010 et 84 millions d'euros pour 2009).

Régimes à prestations définies

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : on trouve principalement ces régimes en France, en Belgique et en Italie; et
- couverture maladie pendant la période de retraite (aux États-Unis), Alcatel-Lucent contribue financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux pour certains salariés retraités.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1j.

Pour les activités issues de Lucent, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux à prestations définies qui bénéficient à la majeure partie des salariés et retraités américains. Le régime de retraite américain à prestations définies est basé sur un régime traditionnel de retraite dépendant des années de service rendu et sur un régime de capitalisation d'un compte bancaire. Ce dernier a été mis en place pour les cadres embauchés après le 31 décembre 1998. Aucun bénéficiaire du régime traditionnel n'a été transféré vers le régime à capitalisation de compte bancaire. Par ailleurs, les bénéficiaires du régime par capitalisation de compte bancaire ainsi que les cadres ayant une ancienneté inférieure à 15 ans au 30 juin 2001 ne sont pas éligibles au régime de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie pour les retraités. Depuis le 1er janvier 2008, aucun nouveau bénéficiaire ne peut rentrer dans le régime de retraite du Management. Le 21 octobre 2009, Alcatel-Lucent USA a figé le régime de retraite américain à prestations définies et le régime de capitalisation supplémentaire à compter du 1er janvier 2010. Pour les participants au régime qui continuent de travailler pour le Groupe, aucun avantage supplémentaire ne sera accordé au titre de ces régimes à compter du 1er janvier 2010.

a/ Hypothèses actuarielles

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2011, 2010 et 2009 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	2011	2010	2009
Taux d'actualisation	3,88 %	4,88 %	5,41 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	3,49 %	3,48 %	3,52 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	6,42 %	6,57 %	6,69 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	8,00 % à 5,40 %	7,70 % à 5,90 %	6,40 % à 5,90 %

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2011, 2010 et 2009 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
2009			
France	5,00 %	3,50 %	5,40 %
Belgique	5,00 %	3,50 %	4,00 %
Grande Bretagne	5,75 %	4,95 %	5,93 %
Allemagne	5,00 %	3,00 %	3,00 %
Reste de l'Europe	4,45 %	2,87 %	4,19 %
<u>États-Unis</u>	5,48 %	3,73 %	6,96 %
Autres	5,24 %	4,46 %	3,96 %
2010			
France	4,75 %	3,50 %	5,45 %
Belgique	4,75 %	3,00 %	4,00 %
Grande Bretagne	5,50 %	4,95 %	5,54 %
Allemagne	4,75 %	3,00 %	3,00 %
Reste de l'Europe	3,90 %	2,77 %	3,88 %
<u>États-Unis</u>	4,92 %	3,76 %	6,85 %
Autres	4,67 %	3,71 %	4,03 %
2011			
France	3,75 %	3,37 %	5,45 %
Belgique	3,75 %	3,00 %	4,20 %
Grande Bretagne	4,50 %	4,84 %	5,15 %
Allemagne	3,75 %	3,00 %	4,00 %
Reste de l'Europe	3,32 %	2,73 %	3,39 %
<u>États-Unis</u>	3,89 %	3,77 %	6,73 %
Autres	4,65 %	3,84 %	3,53 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations d'entités de première catégorie de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories - AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Pour la zone euro et le Royaume-Uni les taux d'actualisation retenus sont ceux des indices « Bloomberg Corporate AA yields » et pour les États-Unis ceux de l'indice « Original CitiGroup Pension Discount Curve ». Ces références sont appliquées en conformité avec les règles d'IAS 19 et ont été utilisées de façon permanente depuis de nombreuses années.

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

b/ Coût des régimes postérieurs à l'emploi

Les coûts des régimes postérieurs à l'emploi pris en charges se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Charge normale de l'exercice	(65)	(63)	(126)
Charge d'intérêt	(1 261)	(1418)	(1510)
Rendement attendu des fonds	1 678	1 757	1 615
Amortissement des modifications de régime	2	-	(3)
Effet des réductions et liquidations de régime	8	13	(79)
Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/retraités non représentés	67	30	253
Coût net sur la période	429	319	150
Dont comptabilisé en :			
 résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi 	(63)	(63)	(129)
coûts de restructurations	8	13	(79)
 effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/retraités non représentés 	67	30	253
autres produits et charges financiers	417	339	105
activités abandonnées	(0)	(0)	(0)

c/ Évolution de la provision inscrite dans l'état de la situation financière

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Évaluation des engagements			
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier	(28 054)	(25 910)	(25 498)
Charge normale de l'exercice	(65)	(63)	(126)
Charge d'intérêt	(1 261)	(1418)	(1510)
Cotisations versées par les salariés	(146)	(140)	(131)
Modifications de régime/Reclassement	70	18	253
Acquisitions d'activité	(2)	(1)	(9)
Cessions d'activité	12	6	
Réductions de régime	2	15	(13)
Liquidations de régime	179	5	7
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	(2)	(65)
(Pertes) et gains actuariels	(2 965)	(1 277)	(1 990)
Prestations payées	2 364	2 581	2 456
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	(22)	(28)	(16)
Variations de change et autres	(954)	(1840)	732
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(30 843)	(28 054)	(25 910)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	(30 555)	(27 760)	(25 639)
Effet des augmentations de salaires	(288)	(294)	(271)
Valeur actuelle totale des engagements	(30 843)	(28 054)	(25 910)
Dont régime de retraite	(27 334)	(24 719)	(22 846)
Dont régime de couverture maladie pour les retraités	(3 509)	(3 335)	(3 064)
Couverture des engagements			
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier	27 538	24 925	25 069
Rendement attendu des fonds	1 678	1 757	1 615
(Pertes) et gains actuariels	1 105	1 244	1 033
Contributions de l'employeur	168	188	171
Contributions des salariés	146	140	131
Modifications de régime/Reclassement	-	-	
Acquisitions d'activité	2	1	27
Cessions d'activité	(8)	-	
Réductions de régime	-	-	
Liquidations de régime	(173)	-	(4)
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 323)	(2 520)	(2 388)
Variations de change et autres	880	1 803	(729)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	29 013	27 538	24 925
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(29 206)	(26 490)	(24 379)
Valeur de marché des fonds investis	29 013	27 538	24 925
Couverture financière des engagements financés	(193)	1 048	546
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(1 637)	(1 564)	(1 531)
Couverture financière	(1830)	(516)	(985)
Modifications de régime non reconnues	10	11	
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif et à IFRIC 14)	(1 121)	(1839)	(1 658)
(Provision)/actif de retraite	(2 941)	(2 344)	(2 643)
Dont:			
charges de retraite payées d'avance	2 765	2 746	2 400
 pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi 	(5 706)	(5 090)	(5 043)

Évolution des montants provisionnés des régimes de retraite et autres régime postérieurs à l'emploi

	31	Décembre 2	011	31 Décembre 2010			31 Décembre 2009			
(En millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	
Montant provisionné au 1er janvier	454	(2 798)	(2 344)	(139)	(2 504)	(2 643)	70	(2 579)	(2 509)	
Charge opérationnelle	(60)	(3)	(63)	(60)	(3)	(63)	(125)	(4)	(129)	
Résultat financier (1)	530	(113)	417	473	(134)	339	261	(156)	105	
Réduction de régime (2)	8	-	8	13	-	13	(74)	(5)	(79)	
Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/retraités non représentés (3)	67	-	67	-	30	30	216	37	253	
Activités abandonnées (Genesys)	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	
Total reconnu en profits et (pertes)	545	(116)	429	426	(107)	319	278	(128)	150	
Écarts actuariels de la période	(1 623)	(237)	(1860)	218	(251) (5)	(33)	(784)	(173)	(957)	
Limitations d'actif et effet d'IFRIC 14	727	-	727	(57)	-	(57)	375	-	375	
Total reconnu dans l'état consolidé du résultat global (4)	(896)	(237)	(1 133)	161	(251)	(90)	(409)	(173)	(582)	
Contributions et prestations payées	179	7	186	201	25	226	179	47	226	
Transfert 420	(252)	252	-	(234)	234	-	(246)	246	-	
Évolution du périmètre de consolidation	3	-	3	5	-	5	-	-	-	
Autre (reclassifications et modifications de taux de change)	17	(99)	(82)	34	(195)	(161)	(11)	83	72	
Montant provisionné au 31 décembre	50	(2991)	(2 941)	454	(2 798)	(2 344)	(139)	(2 504)	(2 643)	
Dont :										
• Charges de retraite payées d'avance	2 765	-	2 765	2 746	-	2 746	2 400	-	2 400	
 Pension, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi 	(2 715)	(2 991)	(5 706)	(2 292)	(2 798)	(5 090)	(2 539)	(2 504)	(5 043)	

- (1) Ce résultat est principalement dû au taux de rendement attendu des placements (voir note 8).
- (2) Comptabilisée en coûts de restructurations.
- (3) Comptabilisé sur une ligne séparée du compte de résultat "Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi".
- (4) Les montants reconnus directement dans l'état consolidé du résultat global comptabilisés dans l'exercice indiqués dans le tableau ci-dessus sont différents de ceux indiqués en page 4 du fait de l'impact des activités non poursuivies, qui sont exclus du présent
- En 2010, ce montant inclut une perte actuarielle de 6 millions d'euros au titre du changement d'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan dans le cadre de la réforme de santé 2010 aux États-Unis.

Les besoins de financement sont généralement déterminés plan par plan et de fait le surplus d'actif des plans surfinancés ne peut être utilisé pour couvrir les plans sous-financés. La sous-couverture financière qui s'élève au 31 décembre 2011 à 1 830 millions d'euros (sous-couverture de 516 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 985 millions d'euros au 31 décembre 2009) concerne principalement les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis, les indemnités de fin de carrière en France et les régimes de retraite en Allemagne. Les décisions de couverture des engagements sont prises en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. En France et en Allemagne, le financement des retraites repose principalement sur des régimes à cotisations définies et la mise en place d'un financement externe n'est pas la pratique courante. De plus en Allemagne les droits acquis par les salariés sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés engagées dans des régimes similaires. Voir partie 26g ci-dessous pour les informations sur les plans américains.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels d'expérience générés est le suivant :

				d'expérience	ains actuariels e générés sur gement	(Pertes) et gair d'expérience gé actifs fina	nérés sur les
(En millions d'euros)	Engagement	Actifs financiers	Couverture financière	En valeur	En % de l'engagement	En valeur	En % des actifs financiers
2007	(25 425)	28 231	2 806	(166)	0,65 %	1 072	3,80 %
2008	(25 498)	25 069	(429)	290	1,14 %	(4 119)	16,43 %
2009	(25 910)	24 925	(985)	(142)	0,55 %	1 033	4,14 %
2010	(28 054)	27 538	(516)	(51)	0,18 %	1 244	4,52 %
2011	(30 843)	29 013	(1830)	124	0,40 %	1 105	3,81 %

En ce qui concerne les régimes de remboursement de frais médicaux, l'évolution d'un pour cent de l'hypothèse de frais médicaux a les effets suivants:

(En millions d'euros)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût normal et le coût des intérêts	(4)	4
Effet sur la dette actuarielle	(110)	99

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(En millions d'euros et pourcentage)	Obligations	Actions	Titres de sociétés non cotées et autres	Actifs immobiliers	Total
2009	16 391	3 828	3 045	1 661	24 925
	66 %	15 %	12 %	7 %	100 %
2010	17 878	4 540	3 257	1 863	27 538
	65 %	16 %	12 %	7 %	100 %
2011	20 291	2 979	3 701	2 042	29 013
	70 %	10 %	13 %	7 %	100 %

Pour les anciennes sociétés Alcatel, la politique de répartition des actifs des fonds de retraites au sein du Groupe dépend des pratiques des pays. Dans tous les cas, la part des actions ne peut pas excéder 80 % du fond et aucune action ne peut représenter plus de 5% des actions totales du fond. Les actions détenues par le fond doivent être cotées sur un marché organisé. Les obligations détenues par les fonds doivent être au minimum notées « A » selon les critères de notation de Standard & Poor's ou

Les cotisations attendues et les prestations versées directement par le Groupe aux bénéficiaires pour l'année 2012 sont de 196 millions d'euros au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations estimées à verser aux bénéficiaires jusqu'en 2021 sont les suivantes :

(En millions d'euros) Total	Prestations estimées
2012	2 303
2013 2014	2 281
2014	2 219
2015	2 174
2016	2 123
2017 - 2021	9 816

d/ Stock d'écarts actuariels (avant impôts) comptabilisés dans l'état consolidé du résultat alobal

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Stock au 1er janvier	(1771)	(1738)	(781)
Pertes et gains actuariels générés sur la période (hors plafonnement d'actifs)	(1860)	(33)	(957)
Stock au 31 décembre	(3 631)	(1771)	(1 738)
Pertes et gains actuariels générés sur le plafonnement d'actifs sur la période	727	(57)	375
Total pertes et gains actuariels générés sur la période	(1 133)	(90)	(582)

e/ Couverture financière

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Engagement	(30 843)	(28 054)	(25 910)
Valeur de marché des fonds investis	29 013	27 538	24 925
Couverture financière	(1830)	(516)	(985)
Surplus non reconnu (dû aux modifications de régimes, à la limitation d'actif et à IFRIC 14)	(1 111)	(1 828)	(1 658)
Montant net reconnu	(2 941)	(2 344)	(2 643)

f/ Modifications des régimes de retraite et de remboursement des frais médicaux aux États-Unis

Modification du régime de retraite des membres de la Direction en 2011

A compter du 1er avril 2011, environ 3 000 employés en activité du plan de retraite des membres de la Direction aux Etats-Unis peuvent choisir de recevoir un capital lors de leur départ en retraite. Une de nos hypothèses actuarielles est que, en moyenne, le capital versé sera déterminé en utilisant un taux d'actualisation de 6%. Puisque le taux d'actualisation IAS 19 actuellement retenu est inférieur, cette différence donne un produit de 67 millions d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2011. Cet impact est comptabilité sur la ligne « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » du compte de résultat.

Modification du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés en 2010

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) » a réduit les subventions des plans dits "Medicare Advantage" et a éliminé celles des plans « Medicare Advantage Private-Fee-For-Service arrangement (PFFS) » à compter du 1er janvier 2011. Nous avons donc transformé nos plans PFFS en un autre plan « Medicare Advantage » appelé "National Preferred Provider Organization (PPO) ». L'impact de la réduction des subventions a été enregistré lors du premier trimestre 2010. Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié ce plan PPO au cours du troisième trimestre 2010 en augmentant, à compter du 1er janvier 2011, la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au "Medicare", ce qui a réduit la valeur des engagements pour environ 30 millions d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2010. Cet impact a été comptabilisé sur la ligne spécifique du compte de résultat "Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi".

Modification du régime de retraite des membres de la Direction en 2009

Le 21 octobre 2009, Alcatel-Lucent USA Inc. a gelé le régime de retraite des membres de la Direction aux États-Unis à compter du 1er janvier 2010. Aucun avantage supplémentaire ne sera accordé au titre de ce régime au-delà du 31 décembre 2009 pour les 11 500 participants actifs situés aux États-Unis, qui ne sont pas syndiqués. Un résultat positif de 216 millions d'euros avant impôts a par conséquent été constaté au quatrième trimestre 2009 sur la ligne spécifique du compte de résultat "Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi". A compter également du 1er janvier 2010, la société a modifié son plan à cotisation définie 401(k) afin d'harmoniser les prestations attribuées aux 15 000 salariés non syndiqués situés aux États-Unis, ce qui devrait représenter un coût supplémentaire annuel à décaisser dans le futur par le Groupe d'environ 23 millions de dollars US en 2010.

Ces amendements n'ont aucun impact sur les impôts différés.

Modification du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés en 2009

Suite à la mise en place en 2009 du "Medicare Advantage Private Fee-For-Service", Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié ce plan au cours du troisième trimestre 2009 en augmentant à compter de 2010 la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au "Medicare", ce qui réduit la valeur des engagements pour environ 37 millions d'euros en 2009. Cet impact a été comptabilisé sur la ligne spécifique du compte de résultat "Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi".

Cet amendement n'a aucun impact sur les impôts différés.

En 2009, une charge complémentaire de 5 millions d'euros a été enregistrée sur la ligne spécifique du compte de résultat "Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi" en rapport avec le litige Raetsch (voir note 34e des comptes consolidés 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe).

g/ Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi d'Alcatel-Lucent aux États-Unis

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des engagements et de la valeur de marché des fonds investis, la couverture financière des régimes de retraite et des autres régimes postérieurs à l'emploi d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'effet de ces régimes dans le compt e de résultat ainsi que les principales hypothèses actuarielles. Les dates d'évaluation des engagements et de la valeur de marché des fonds investis sont au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. De plus, des évaluations intermédiaires ont été réalisées pour les plans significatifs au 31 mars, 30 juin et 30 septembre pour refléter la couverture financière à ces dates dans les comptes consolidés.

Ces mises à jour impactent aussi le produit ou coût des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi du trimestre suivant. Toutes ces données sont comprises dans les données consolidées fournies dans les notes 26b, c, d et e).

(En millions) 2011	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi		
Évaluation des engagements :	\$ US	€	\$ US	€	
Valeur actuelle totale des engagements 1er janvier 2011	(28 070)	(21 008)	(4 456)	(3 334)	
Charge normale de l'exercice	(7)	(5)	(4)	(3)	
Charge d'intérêt	(1 338)	(961)	(193)	(139)	
Cotisations versées par les salariés	-	-	(194)	(139)	
Modifications de régime/Reclassement	94	68	-		
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	
Cessions	-	-	-	-	
Réductions de régime	-	-	-	-	
Liquidations de régime	-	-	-	-	
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-	-	-	
(Pertes) et gains actuariels	(3 283)	(2 358)	(307)	(221)	
Prestations payées	2 372	1 704	644	462	
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	-	-	(31)	(22)	
Variations de change et autres	-	(805)	-	(113)	
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2011	(30 232)	(23 365)	(4 541)	(3 509)	
Couverture des engagements :					
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier 2011	31 695	23 721	717	536	
Rendement attendu des fonds	2 109	1 515	35	25	
(Pertes) et gains actuariels	1 583	1 137	(22)	(17)	
Contribution de l'employeur	34	24	70	50	
Contributions des salariés	-	-	194	139	
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-	-	
Regroupements d'entreprises	-	-	-		
Cessions	-	-	-		
Réductions de régime	-	-	-		
Liquidations de régime	-	-	-	_	
Prestations payées /Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 372)	(1704)	(674)	(484)	
Transfert 420	(351)	(252)	351	252	
Autres (transferts et variations de change)	-	830	-	17	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2011	32 698	25 271	671	518	
Couverture financière du plan	2 466	1 906	(3 870)	(2 991)	
Modifications de régime non reconnues	-	-	-		
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(1 327)	(1 026)	-		
(Provision)/actif de retraite	1 139	880	(3 870)	(2 991)	
Montants reconnus dans l'état de la situation financière consolidé :					
Charges de retraite payées d'avance	2 552	1 972			
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(1413)	(1 092)	(3 870)	(2 991)	
(Provision)/actif de retraite	1 139	880	(3 870)	(2991)	

(En millions) 2010	Régimes de retraite		Autres régimes	postérieurs à l'emploi
Évaluation des engagements :	\$ US	€	\$ US	€
Valeur actuelle totale des engagements 1er janvier 2010	(27 907)	(19 372)	(4 414)	(3 064)
Charge normale de l'exercice	(6)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 445)	(1 090)	(210)	(158)
Cotisations versées par les salariés	-	-	(174)	(131)
Modifications de régime/Reclassement	-	-	40	30
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	5	4	1	1
Liquidations de régime	-	-	-	-
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2)	(2)	(1)	(1)
(Pertes) et gains actuariels	(1 175)	(886)	(346)	(261)
Prestations payées	2 460	1 855	702	530
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	-	-	(38)	(28)
Variations de change et autres	-	(1 512)	(12)	(249)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2010	(28 070)	(21 008)	(4 456)	(3 334)
Couverture des engagements :				
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier 2010	30 977	21 503	807	560
Rendement attendu des fonds	2 131	1 608	32	24
(Pertes) et gains actuariels	1 323	997	13	11
Contribution de l'employeur	34	26	83	62
Contributions des salariés	-	-	174	131
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	-	-	-	-
Prestations payées /Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 460)	(1 855)	(702)	(530)
Transfert 420	(310)	(234)	310	234
Autres (transferts et variations de change)	-	1 676	-	44
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2010	31 695	23 721	717	536
Couverture financière du plan	3 625	2 713	(3 739)	(2 798)
Modifications de régime non reconnues	-	-	-	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(2 187)	(1 637)	-	-
(Provision)/actif de retraite	1 438	1 076	(3 739)	(2 798)
Montants reconnus dans l'état de la situation financière consolidé :				
Charges de retraite payées d'avance	2 630	1 968	-	
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(1 192)	(892)	(3 739)	(2 798)
(Provision)/actif de retraite	1 438	1 076	(3 739)	(2 798)

Information complémentaire

(En millions) 31 décembre 2011	Valeur actuell engager		Valeur de march invest		Couverture fi	inancière
Régimes de retraite	\$ US	€	\$ US	€	\$ US	€
États-Unis - employés non représentés (1)	(19 613)	(15 158)	18 689	14 444	(924)	(714)
États-Unis - employés représentés (1)	(10 155)	(7 849)	14 009	10 827	3 854	2 978
Plans et régime de retraite supplémentaire	(464)	(358)	-	-	(464)	(358)
Total des régimes de retraite	(30 232)	(23 365)	32 698	25 271	2 466	1 906
Autres régimes postérieurs à l'emploi						
Couverture médicale - employés non représentés	(374)	(289)	-	-	(374)	(289)
Couverture médicale - employés représentés	(2 459)	(1 900)	292	226	(2 167)	(1 675)
Assurance vie - employés non représentés	(1 060)	(819)	311	239	(749)	(579)
Assurance vie - employés représentés	(643)	(497)	68	53	(575)	(444)
Autres	(5)	(4)	-	-	(5)	(4)
Total autres régimes postérieurs à l'emploi	(4 541)	(3 509)	671	518	(3 870)	(2 991)
(En millions) 31 décembre 2010	Valeur actuell engager		Valeur de march invest		Couverture fi	inancière
Régimes de retraite	\$ US	€	\$ US	\$ US	€	\$ US
États-Unis - employés non représentés (2)	(17 858)	(13 365)	17 104	12 801	(754)	(564)
États-Unis - employés représentés (2)	(9 774)	(7 315)	14 591	10 920	4 817	3 605
Plans et régime de retraite supplémentaire	(438)	(328)	-	-	(438)	(328)
Total des régimes de retraite	(28 070)	(21 008)	31 695	23 721	3 625	2 713
Autres régimes postérieurs à l'emploi						
Couverture médicale - employés non représentés	(441)	(330)	-	-	(441)	(330)
Couverture médicale - employés représentés	(2 483)	(1 858)	274	205	(2 209)	(1 653)
Assurance vie - employés non représentés	(899)	(673)	336	251	(563)	(422)

336

107

717

251

80

(563)

(520)

(3 739)

(6)

(422)

(390)

(3)

(673)

(470)

(3 334)

(3)

(899)

(627)

(4 456)

(6)

représentés

représentés

Autres

Assurance vie - employés

Total autres régimes postérieurs à l'emploi

Le 1er décembre 2011, environ 10 300 bénéficiaires du régime de retraite - États-Unis - employés représentés ont été transférés au régime de retraite - États-Unis - employés non représentés. Nous avons effectué un transfert d'environ 886 millions de dollars US de fonds investis et de 560 millions de dollars US d'engagements correspondants établis suivant les normes comptables internationales

⁽²⁾ Le 1er décembre 2010, environ 6 300 bénéficiaires du régime de retraite - États-Unis - employés représentés ont été transférés au régime de retraite - États-Unis - employés non représentés. Nous avons effectué un transfert d'environ 790 millions de dollars US de fonds investis et de 530 millions de dollars US d'engagements correspondants établis suivant les normes comptables internationales « IFRS ».

Coût des régimes postérieurs à l'emploi

(En millions)	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
2011	\$ US	€	\$ US	€
Charge normale de l'exercice	(7)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 338)	(961)	(193)	(139)
Rendement attendu des fonds	2 109	1 515	35	25
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-
Sous-total Sous-total	764	549	(162)	(117)
Indemnités de fin de contrat particulières	-	-	-	-
Réduction de régime	-	-	-	-
Liquidation de régime	-	-	-	-
Coût net sur la période	764	549	(162)	(117)
Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis	94	68	-	_
Coût net sur la période	858	617	(162)	(117)
(En millions)	Régimes	de retraite		res régimes s à l'emploi

(En millions)	Régime	s de retraite	Auti postérieur	res regimes s à l'emploi
2010	\$ US	€	\$ US	€
Charge normale de l'exercice	(6)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 445)	(1 090)	(210)	(158)
Rendement attendu des fonds	2 131	1 608	32	24
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-
Sous-total	680	513	(182)	(137)
Indemnités de fin de contrat particulières	(2)	(2)	(1)	(1)
Réduction de régime	5	4	1	1
Liquidation de régime	-	-	-	-
Coût net sur la période	683	515	(182)	(137)
Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis	-	-	40	30
Coût net sur la période	683	515	(142)	(107)

Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses utilisées pour déterminer :	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur des engagements - Taux d'actualisation		
Régime de retraite	3,91 %	4,97 %
Régime de remboursement de frais médicaux	3,54 %	4,38 %
Régime d'assurance vie	4,11 %	5,21 %
Taux d'augmentation des salaries	3,87 %	3,85 %
Coût net sur la période - Taux d'actualisation		
Régime de retraite	4,74 %	5,13 %
Régime de remboursement de frais médicaux	4,24 %	4,51 %
Régime d'assurance vie	5,02 %	5,36 %
Taux de rendement attendu des placements		
Régime de retraite	6,74 %	6,89 %
Régime de remboursement de frais médicaux	4,12 %	2,64 %
Régime d'assurance vie	7,05 %	6,23 %

Le taux moyen pondéré de rendement attendu des placements qui sera retenu pour la détermination de l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultats de l'exercice 2012 est de 6,32 % pour les régimes de retraite, 3,65 % pour les régimes de remboursement de frais médicaux et 6,77 % pour les régimes d'assurancev vie.

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé		
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé pour l'exercice suivant	8,00 %	7,70 %
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses pour l'exercice suivant (excluant les dépenses de frais		
dentaires)	8,20 %	7,80 %
Taux « seuil » vers lequel converge le taux d'évolution des dépenses de santé	5,40 %	5,90 %
Année à laquelle le taux « seuil » est atteint	2021	2020

Les montants reportés au titre des régimes de remboursement de frais médicaux sont particulièrement sensibles à l'hypothèse d'évolution des dépenses de santé. Une hausse et une baisse de 1 % de cette hypothèse ont les effets suivants :

(En millions de dollars US)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur la charge normale de l'exercice et la charge d'intérêt	(6)	5
Effet sur l'engagement des régimes de remboursement de frais médicaux	(142)	128

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« Original" CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante, pour les valeurs non présentées dans la courbe CitiGroup, la dernière valeur de la courbe étant retenue pour actualiser les prestations attendues qui sont au-delà de la dernière année de la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Certains plans non significatifs sont regroupés pour le processus de détermination du taux d'actualisation. Au 31 décembre 2011, la durée moyenne est de 10,03 ans pour les régimes de retraite et de 6,77 ans pour les autres régimes postérieur à l'emploi (9,78 ans et 6,41 ans respectivement au 31 décembre 2010 et 9, 59 ans et 6,07 ans respectivement au 31 décembre 2009).

Pour déterminer le taux de rendement attendu des placements, différents facteurs sont pris en compte dont les rendements historiques et les avis de conseillers externes. Le rendement attendu par type d'actif est basé sur les conditions actuelles de marché (telles que le rapport gain sur prix, les taux d'intérêt et les attentes d'évolution à long terme). Le taux de rendement attendu à long terme est calculé par moyenne pondérée sur chaque actif et en fonction de l'allocation d'actif cible. Le taux de rendement long terme attendu sur actif d'Alcatel-Lucent tient compte d'une prime par rapport aux taux de retour sur actifs de retraites communiqués par les conseillers externes de 6,63 % pour le plan « management » et de 5,70 % pour le plan « occupational » au 31 décembre 2011 (7,44 % pour le plan « management » et de 6,03 % pour le plan « occupational » au 31 décembre 2010). Le taux de retour moyen effectif sur dix ans s'est élevé à 8,41 % pour la période se terminant le 31 décembre 2010 (6,22 % en 2010 et 5,64 % en 2009).

Avant le 31 décembre 2011, l'hypothèse de mortalité des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi aux États-Unis était basée sur la mortalité historique des bénéficiaires. Pour les évaluations actuarielles à fin 2009, nous avons mis à jour cette hypothèse en analysant l'historique des décès de 2000 à 2008. Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a augmenté de 464 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 100 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2009.

Au 31 décembre 2011, les hypothèses de mortalité ont été changées du fait de l'utilisation de la table de mortalité « RP-2000 Combined » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Actifs financiers

Le tableau suivant résume les fourchettes d'objectifs d'allocations des actifs de plan de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi et les allocations réelles par catégories d'actifs.

	Régime de retraite - Objectifs d'allocation d'actifs	Régime de retraite - Allocation d'actifs réelle	postérieur à	Autres régimes postérieur à l'emploi - Allocation d'actifs réelle
31 décembre 2009				
Type d'actif				
Actions	12 % - 19 %	15 %	28 %	28 %
Obligations	59 % - 80 %	68 %	40 %	40 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	6 % - 12 %	11 %	-	-
Cash	-	-	32 %	32 %
Total		100 %		100 %
31 décembre 2010				
Type d'actif				
Actions	12 % -19 %	16 %	30 %	31 %
Obligations	58 % - 79 %	67 %	43 %	42 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	7 % - 13 %	11 %	-	-
Cash	-	-	27 %	27 %
Total		100 %		100 %
31 décembre 2011				
Actions	7 % - 13 %	9 %	28 %	28 %
Obligations	63 % - 86 %	74 %	41 %	41 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	6 % - 13 %	11 %	-	-
Cash	-	-	31 %	31 %
Total		100 %		100 %

La majorité des actifs financiers des régimes de retraites américains d'Alcatel-Lucent est détenue par un trust principal. Les actifs des autres régimes postérieurs à l'emploi américains d'Alcatel-Lucent sont détenus par 2 fonds séparés et partiellement par le trust principal. Les actifs financiers sont gérés par des conseillers indépendants en investissement dont le but est de maximiser le rendement supplémentaire tout en minimisant le risque supplémentaire. Des études de gestion actif/passif sont régulièrement réalisées pour s'assurer d'une allocation d'actifs optimale correspondant aux prestations à verser aux bénéficiaires. Le Conseil d'administration approuve l'allocation d'actif cible tous les 2 ou 3 ans en fonction des études menées par les conseillers externes et les responsables des investissements du Groupe. La nouvelle allocation d'actif est de 26,0 % en actions (comprenant des investissements alternatifs) et 74,0 % en obligations à taux fixe. Les investisseurs externes qui gèrent les actifs financiers sont autorisés à investir dans des instruments dérivés tels que des futures, des contrats à terme, des options et des swaps de taux d'intérêts pour gérer l'exposition à la fluctuation des variables de marché, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 60 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs restera inchangée. Ces modifications devraient réduire la volatilité de la couverture financière et réduire le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du second semestre 2011. Aucun changement n'est à noter concernant la répartition des plans « employés représentés » du Groupe.

Les actifs financiers des régimes de retraite incluent 0,4 million de dollars d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 8,5 million de dollars d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2011 (0.2 million de dollars d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 8,5 million de dollars d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2010 et 0,2 million de dollars d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 8,5 million de dollars d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2009).

Cotisations versées par l'entreprise

Alcatel-Lucent cotise aux plans de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi qui payeront les prestations des bénéficiaires. Pour les régimes de retraite américains, la politique d'investissement est de verser des cotisations qui répondent aux contraintes légales et de verser éventuellement des cotisations complémentaires si Alcatel-Lucent le pense souhaitable. Les cotisations sont versées au seul bénéfice des bénéficiaires.

Méthodes utilisées pour mesurer les obligations de financement des plans de retraites U.S.

Les obligations réglementaires de nos principaux plans de retraite américains sont déterminées par des lois en vigueur, en particulier la loi de 1974 sur la protection des revenus des employés à la retraite (ERISA, Employee Retirement Income Security Act), et les règlements (Code) publiées par l'IRS (Internal Revenue Service). La loi sur la protection des retraites de 2006 (PPA, Pension Protection Act) a augmenté l'objectif de financement afin de déterminer les contributions requises, augmentant la couverture financière requise de 90 % à 100 %, et ce par augmentation annuelle de 2 % chaque 1er janvier à partir de 2008 et une augmentation finale de 4 % au 1er janvier 2011. Ce PPA a été amendé par la loi de 2008 sur le travail et la retraite (WRERA, Worker, Retiree, and Employer Recovery Act), en proposant différentes options pour mesurer la valeur actuelle de l'engagement et la valeur des actifs de ces plans, incluant entre autre des méthodes de lissage pouvant aller jusqu'aux 24 derniers mois. Pour déterminer les besoins de financement des plans de retraite U.S., le "U.S. Internal Revenue Service" propose différentes options pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite et pour déterminer le taux d'actualisation. Pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite, on peut choisir entre la juste valeur à la date de mesure ou une juste valeur lissée (fondée sur une période passée à choisir, jusqu'à un maximum de deux ans, avec pour date de fin la date de mesure). Pour le calcul du taux d'actualisation, on peut choisir entre le taux instantané à la date de mesure (en fait la moyenne des taux journaliers de retour sur investissement pour le mois précédant la date de mesure) ou une moyenne sur vingt-quatre mois des taux de chaque segment de temps (n'importe quelle période de vingt-quatre mois pour autant qu'elle ne se termine pas au-delà de cinq mois avant la date de mesure). Pour mesurer l'évaluation du besoin de financement 2010, c'est la méthode de juste valeur lissée sur 2 ans qui a été retenue pour les plans Etats-Unis - employés représentés et employés non représentés, et la moyenne sur vingt-quatre mois des taux pour la période se terminant le 30 septembre 2009 pour le plan Etats-Unis - employés non représentés et la période se terminant le 31 décembre 2009 pour les plans Etats-Unis employés représentés. Suite à ces choix, il n'y aura pas de besoin de financement dans le cadre des évaluations de 2010 et 2011. A quelques exceptions près, nous sommes contraints d'utiliser les mêmes méthodes pour les mesures futures.

« U.S. Section 420 Transfer »

Avant la loi PPA, la section 420 du Code permettait de réaliser des transferts d'actifs de retraite (section 420 Transfer) pour la partie qui était au-delà de 125 % de la valeur actuelle de l'engagement du plan de retraite pour financer le régime de remboursement de frais médicaux si les bénéficiaires retraités sont les mêmes pour les deux plans. Le Code permettait un seul transfert par année fiscale; le montant transféré devant être entièrement utilisé l'année même du virement. Il exigeait aussi des entreprises qu'elles continuent à faire bénéficier les retraités de ce plan de remboursement de frais médicaux pour une période de 5 ans à partir de l'année du virement (cost maintenance period), et au coût moyen par personne le plus élevé des deux années qui précède le transfert. Avec quelques restrictions, les prestations pouvaient être éliminées pour 20 % au maximum de la population retraitée, ou réduites de 20 % au maximum pour l'ensemble des retraités, durant cette période de 5 ans. Le PPA a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une cost maintenance period étendue jusqu'à la 4e année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1er janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions prévoyaient aussi des transferts collectifs négociés, annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la cost maintenance period.

Le 2 novembre 2009, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 343 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains « formerly union-represented » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010 environ.

Le 10 décembre 2010, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 310 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains « formerly union-represented » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 1er octobre 2010 au 15 septembre 2011 environ.

Le 5 décembre 2011, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 351 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains « formerly union-represented » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 16 septembre 2011 au 30 septembre 2012. Alcatel-Lucent prévoit de réaliser un autre transfert « section 420 » en 2012 afin de financer le remboursement des frais médicaux des retraités américains « formerly union-represented » pour payer leurs remboursements de frais médicaux de fin 2012 et des neufs premiers mois de 2013.

Cotisations

Le tableau suivant résume les cotisations (nettes de la subvention reçue pour le « Medicare Part D ») que l'on s'attend à verser pour les différents régimes jusqu'à 2021. Alcatel-Lucent n'a pas à cotiser en 2012 pour les régimes américains dit « qualifiés » (Régimes assortis d'avantages fiscaux - Membres de la Direction et Autres). Alcatel-Lucent ne peut pas se prononcer avec certitude sur les contributions à verser en 2013 avant que les justes valeurs au 31 décembre 2011 des placements non cotés ne soient disponibles et que les données relatives aux bénéficiaires du plan au 1er janvier 2012 aient été prises en compte. L'évaluation devrait être finalisée d'ici la fin du 2e trimestre 2012, nous ne nous attendons pas à ce qu'une contribution soit nécessaire d'ici le début de 2014. Pour les années suivantes, il n'est pas possible d'estimer les cotisations futures de façon fiable. Les cotisations réellement versées peuvent différer des estimations en fonction de la performance des investissements, des taux d'intérêts et des changements réglementaires. Le tableau ci-dessous tient compte de l'utilisation prévue en 2012 de l'excès d'actif de retraites pour payer les remboursements de frais médicaux des retraités « formerly union-represented ».

(In millions of U.S. dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi			
	Régime sans avantages fiscaux	Couverture médicale - "formerly union- represented"	Couverture médicale - "formerly non union- represented"	Autres	
2012	33	145 (1)	36	8	
2013	32	234 (2)	38	16	
2014	32	224	38	48	
2015	32	215	37	48	
2016	31	207	35	48	
2017 - 2021	150	830	140	339	

- (1) Montant estimé en tenant compte du transfert 420 effectué le 5 décembre 2011, mais sans tenir compte d'un éventuel transfert au cours de l'exercice 2012. Si un transfert était effectué en 2012, le montant de cotisation pour l'année 2012 serait nul.
- (2) Estimation de cotisation si aucun transfert 420 n'était effectué en 2012. Si un transfert 420 était effectué en 2012, 2013, il est probable que le montant de cotisation serait comparable à celui prévu pour 2012.

Certaines des hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'obligation de contribuer à un plan de retraite diffèrent sensiblement de celles utilisées dans le cadre de l'arrêté des comptes et notamment dans le contexte de données de marché très volatiles. Bien que dans les deux calculs les taux d'actualisation utilisés soient fondés sur des taux de rendement des obligations du secteur privé, dans le cadre du calcul servant à l'arrêté annuel des comptes, le Groupe retient un taux déterminé par CitiGroup au dernier jour du mois de décembre, alors que le PPA permet l'utilisation du taux moyen du mois de décembre ou d'un taux moyen sur deux ans. De même, la juste valeur des actifs retenue pour l'arrêté comptable correspond à la dernière valeur connue à la date de clôture alors que le PPA propose en option des mécanismes de lissage de la juste valeur des actifs (moyenne des justes valeurs sur des périodes pouvant aller jusqu'à deux ans avec une prise en compte limitée des rendements sur actifs attendus dans la détermination des valeurs moyennes). Ces deux jeux d'options minimisent l'impact des changements abrupts des valeurs d'actifs et des taux d'actualisation constatés dans des marchés volatils. Une première estimation de la couverture financière du Management Pension Plan selon les modalités de calcul définies par les textes réglementaires ressort avec une couverture financière positive à la fin de l'année alors qu'elle est négative au 31 décembre 2011 de 924 millions de dollars US selon les normes IFRS. De plus, selon les règles transitoires du PPA, il est obligatoire de contribuer au plan de retraite si le niveau de la couverture financière est inférieur à 100 %. Nous ne pouvons cependant pas nous prononcer avec certitude sur les contributions à verser en 2013 avant que les justes valeurs au 31 décembre 2011 des placements non cotés ne soient disponibles et que les données relatives aux bénéficiaires du plan au 1er janvier 2012 aient été prises en compte. L'évaluation devrait être finalisée d'ici la fin du 2e trimestre 2012, nous ne nous attendons pas à ce qu'une contribution soit nécessaire d'ici le début de 2014.

Concernant les régimes de couverture médicale, il est important de noter que les remboursements de frais médicaux que ce soit pour les membres non syndiqués et les membres syndiqués sont plafonnés pour ceux qui ont pris leur retraite après le 28 février 1990 ('engagement de cette population représente environ 42 % de l'engagement total des retraités au titre des régimes de couverture médicale au 31 décembre 2011); par ailleurs, le plan américain Medicare est le premier niveau de remboursement (premier payeur) pour les retraités qui ont plus de 65 ans, ce qui couvre quasiment tous les retraités qui n'ont pas de plafond de remboursement.

Prestations versées

Le tableau suivant présente les prestations estimées qui seront versées aux bénéficiaires américains jusqu'en 2021. Les prestations réelles peuvent varier par rapport aux prestations estimées. Ces montants sont nets des cotisations attendues des bénéficiaires et de la subvention reçue pour le « Medicare Part D » qui est estimée à 38 millions de dollars US.

	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi			
(En millions de dollars US)	États-Unis - Plans assortis d'avantages fiscaux - Membres de la Direction	États-Unis - Plans assortis d'avantages fiscaux - Autres	Régime sans avantages fiscaux	Couverture médicale - "formerly union- represented"	Couverture médicale - "formerly non union- represented"	Autres régimes
2012	1 518	836	33	436	36	95
2013	1 496	816	32	234	38	96
2014	1 463	797	32	224	38	98
2015	1 428	777	32	215	37	98
2016	1 391	756	31	207	35	99
2017-2021	6 365	3 426	150	830	140	500

NOTE 27 DETTE FINANCIÈRE NETTE

a/ Décomposition de la dette financière nette

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Valeurs mobilières de placement à court terme, nettes	939	649	1 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 534	5 040	3 577
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	4 473	5 689	5 570
(Emprunts obligataires-part à long terme)	(4 152)	(4 037)	(4 084)
(Autres emprunts long terme)	(138)	(75)	(95)
(Part à court terme des emprunts)	(329)	(1 266)	(576)
(Dette financière brute)	(4 619)	(5 378)	(4 755)
Instruments dérivés de taux - autres actifs courants et non courants	36	44	44
Instruments dérivés de taux - autres passifs courants et non courants	-	(2)	(1)
Prêts aux membres de coentreprises - actifs financiers	18	24	28
Trésorerie (dette financière) nette avant instruments dérivés	(92)	377	886
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres actifs courants et non courants $\ensuremath{^{(1)}}$	57	-	17
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres passifs courants et non courants $\ensuremath{^{(1)}}$	(5)	(15)	-
Trésorerie (dette financière), nette - hors activités abandonnées	(40)	362	903
Trésorerie (dette financière), nette -actifs détenus en vue de la vente	9	-	-
Trésorerie (dette financière) nette - y compris activités abandonnées	(31)	362	903

⁽¹⁾ Les instruments dérivés de change sont des SWAP de change (principalement US\$/€) concernant des prêts intragroupe.

b/ Analyse de la dette brute par nature

(En millions d'euros)	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Emprunts obligataires convertibles	2 015	2 739	2 924
Autres emprunts obligataires	2 236	2 286	1 521
Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	249	193	145
Papiers commerciaux	-	-	-
Obligations de crédit bail	18	37	58
Intérêts courus non échus	101	123	107
Total de la dette financière brute	4 619	5 378	4 755

c/ Emprunts obligataires

Solde des emprunts obligataires au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	31 Décembre 2010	Impact différence de conversion	Autres variations 2011	31 Décembre 2011
Émis par Alcatel-Lucent :	2010	Conversion	2011	2011
OCEANE 5 % - 1 000 M€ (4) janvier 2015	1 000	_		1 000
OCEANE 4,75 % - 818 M€ (4) janvier 2011 (1)	818	_	(818)	
6,375 % - 462 M€ ⁽⁴⁾ avril 2014 ⁽¹⁾	462	-	-	462
Emprunt à taux variable - 100 M€ ⁽⁴⁾ 2011/2012 prolongeable jusqu'en 2016/2016 ⁽⁵⁾	200	-	(100)	100
Emprunt obligataire Senior 8,50 % - 500 M€ (4) janvier 2016	500	-	-	500
Émis par Lucent :				
7,75 % - 931 M\$ US ⁽⁴⁾ mars 2017 ⁽²⁾	723	24	-	747
2,875 % - 95 M\$ US (4) Séries A juin 2023 (2) (3)	73	2	-	75
2,875 % - 881 M\$ US (4) Séries B juin 2025 (2) (3)	688	22	-	710
6,50 % - 300 M\$ US (4) janvier 2028	202	7	-	209
6,45 % - 1 360 M\$ US (4) mars 2029	916	30	-	946
Sous total	5 582	85	(918)	4 749
Composante capitaux propres et frais d'émission de l'OCEANE 2015 émise par Alcatel-Lucent	(177)	-	38	(139)
Composante capitaux propres de l'obligation convertible Lucent 2,875 % - Séries A	(25)	(1)	2	(24)
Composante capitaux propres de l'obligation convertible Lucent 2,875 % - Séries B	(263)	(7)	11	(259)
Composante capitaux propres des autres obligations convertibles émises par Lucent	(84)	(2)	10	(76)
Juste valeur des instruments de taux relatifs à la dette obligataire et frais inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(8)	-	8	-
Emprunts Obligataires - Valeur Comptable	5 025	75	(849)	4 251

- (1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée de Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.).
- (2) Voir note 25 pour le détail des options de put et de call.
- (3) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée d'Alcatel-Lucent.
- (4) Montants nominaux restant à rembourser au 31 décembre 2011.
- Les dates de maturité des obligations sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros (25 millions d'euros étaient à maturité initiale février 2011 et ont été prolongés jusqu'en 2012), mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros (ces obligations étaient à maturité initiale mai 2011 et ont été prolongés jusqu'en 2012). Alcatel-Lucent a la possibilité de prolonger la durée de vie des obligations jusqu'en février 2016 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2016 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Des obligations pour un nominal de 100 millions d'euros sont arrivés à maturité en 2011 mais n'ont pas été prolongées par Alcatel-Lucent.

Évolution sur l'exercice 2011

• Prolongation des dates maturité ou remboursement :

Alcatel-Lucent a émis en octobre 2010 et juillet 2010 une série d'emprunts obligataires pour un montant nominal total de 200 millions d'euros (voir ci-dessous). Les dates de maturité de l'emprunt dû en février 2011 d'un montant nominal de 25 millions d'euros et de l'emprunt dû en mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros ont été prolongées jusqu'en février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros et jusqu'en mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Les dates de maturité des emprunts dus en août et novembre 2011 pour un montant nominal de 100 millions d'euros n'ont pas été prolongées et les emprunts correspondants ont été remboursés. Après les prolongations et le remboursement, les nouvelles dates de maturité sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Ces emprunts obligataires sont reportés sur la ligne emprunts court terme dans le tableau d'analyse par échéance pour 100 millions d'euros (voir note 27d).

• Remboursement:

L'OCEANE d'Alcatel-Lucent à 4,75 % EUR dû en janvier 2011 a été remboursée en janvier 2011 pour un montant nominal de 818 millions d'euros.

Évolution sur l'exercice 2010

• Emission d'une nouvelle dette :

En décembre 2010 Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire Senior avec une maturité au 15 janvier 2016 (les "Senior Notes"), un taux de 8.5% et un montant nominal total de 500 millions d'euros. Les montants reçus seront utilisés pour refinancer en partie l'Océane 4.75 % due le 1er janvier 2011. La valeur comptable de l'emprunt obligataire à la date d'émission a été évaluée à 480 millions d'euros et la différence entre le montant nominal et la valeur comptable de l'emprunt obligataire, c'est-à-dire 20 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Les Senior Notes contiennent des engagements restraignant, entre autres, la capacité du Groupe à: (i) émettre ou garantir des emprunts complémentaires ou émettre des actions de préférence; (ii) payer des dividendes, rembourser le capital social et investir dans des participations ne donnant pas le contrôle, (iii) accorder ou s'exposer à certaines sûretés réelles ou privilèges et (iv) effectuer une fusion, un regroupement ou une vente d'actifs. Ces engagements, qui sont habituels en cas d'émission d'emprunts à haut rendement (« high yield bonds ») font l'objet d'un certain nombre de restrictions et d'exceptions.

Alcatel-Lucent a émis en octobre 2010 et juillet 2010 une série d'emprunts obligataires pour un montant nominal total de 200 millions d'euros. Les emprunts sont à taux variable et les échéances sont février 2011 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros, août 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros. A chaque échéance, Alcatel-Lucent a la possibilité de prolonger la durée de vie des obligations de un an ou jusqu'en 2016. Ces emprunts obligataires sont reportés sur la ligne emprunts court terme dans le tableau d'analyse par échéance pour 175 millions d'euros et comme dus en 2012 pour 25 millions d'euros (voir note 27b).

• Rachats (remboursement avant la date de maturité) :

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % \$ US Series A a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du premier trimestre 2010 pour un montant en cash de 75 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US.

Montant nominal racheté:

Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A: 75 000 000 \$ US

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté une perte de 1 million d'euros en résultat financier dans les « autres produits et (charges) financiers nets » au premier trimestre 2010 (voir note 8).

• Remboursement avant la date de maturité en raison de l'existence d'une date optionnelle de remboursement anticipé :

A l'option du porteur, les obligations convertibles Lucent 2.875 % Series A étaient remboursables à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés à la première date optionnelle de remboursement anticipé, soit le 15 juin 2010.

Le nominal restant des obligations convertibles Series A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Les obligations ont fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé à cette date, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

Montant nominal ayant fait l'objet de remboursement anticipé :

Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % \$ US Séries A: 360 000 000 \$ US

En raison du nouveau traitement comptable retenu au deuxième trimestre 2009, la valeur comptable des obligations convertibles Lucent 2.875 % Series A au 15 juin 2010 était égale à leur valeur nominale. Aucun produit ou perte relatif au remboursement partiel anticipé n'a donc été comptabilisé.

Évolution sur l'exercice 2009

Émission d'une nouvelle dette :

Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire à 5 % à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1er janvier 2015 pour une valeur nominale de 1 000 millions d'euros. La valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 779 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 221 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

• Rachats (remboursement avant la date de maturité) :

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 7,75 % US\$ dû en mars 2017 a été partiellement racheté au premier trimestre 2009 pour un montant en cash de 28 millions de dollars US correspondant à une valeur nominale de 99 millions de dollars US.

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % US\$ Series A a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du troisième trimestre 2009 pour un montant en cash de 25 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 25 millions de dollars US et au cours du quatrième trimestre 2009 pour un montant en cash de 193 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 195 millions de dollars US.

L'emprunt obligataire Alcatel Oceane à 4,75 % dû en janvier 2011 a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du troisième trimestre 2009, pour un montant en cash de 167 millions d'euros hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 167 millions d'euros et au cours du quatrième trimestre 2009, pour un montant en cash de 37 millions d'euros hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 37 millions d'euros.

Montant nominal racheté:

- Emprunt obligataire convertible Lucent 7,75 % \$ US dû en mars 2017 : 99 000 000 \$ US
- Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % \$ US Séries A : 220 000 000 \$ US
- Alcatel Océane 4,75 % dû en janvier 2011 : 204 308 743 €

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté un gain de 50 millions d'euros en résultat financier dans les « autres produits et (charges) financiers nets » au 1er trimestre 2009, une perte de 1 million d'euros au 3ème trimestre 2009 et une perte de 2 millions d'euros au 4ème trimestre 2009 (voir note 8).

Remboursements:

L'obligation Alcatel-Lucent à 4,375 % EUR dû en février 2009 a été remboursée en février 2009 pour un montant nominal de 777 millions d'euros.

d/ Analyse par échéance de remboursement

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Part à court terme des emprunts long terme (1)(2)	-	818	361
Emprunts court terme (3)	329	448	215
Partie remboursable à moins d'un an de la dette financière brute (1)	329	1 266	576
Dont:			
dans les 3 mois	204	1 010	137
• de 3 à 6 mois	90	126	403
• de 6 à 9 mois	18	67	18
• de 9 à 12 mois	17	63	18
2011 (2)	-	-	874
2012 (4)	-	49	10
2013	458	438	389
2014	585	496	486
2015	926	883	2 420
2016 et au-delà	2 321	2 246	
Partie remboursable à plus d'un an de la dette financière brute (5)	4 290	4 112	4 179
Total	4 619	5 378	4 755

- (1) Montant au 31 décembre 2009 concernant l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2 875 % Series A, émission senior à échéance 2023, du fait de l'existence d'une option de remboursement anticipé exerçable au 15 juin 2010.
- Montant au 31 décembre 2010 concernant l'emprunt OCEANE 4,75 % à échéance janvier 2011 (815 millions d'euros au 31 décembre 2009).
- Montant au 31 décembre 2011 comprend les emprunts obligataires à taux variable de 100 millions d'euros, émis en juillet 2010 et en octobre 2010, à maturité 2012 mais avec, à chaque échéance, la possibilité de prolonger pour un an ou jusqu'à 2016 (170 millions d'euros à échéance 2011 et 24 millions d'euros à échéance février 2012 au 31 Décembre 2010).

- (4) Montant au 31 décembre 2010 concernant les emprunts obligataires à taux variable de 25 millions d'euros, émis en octobre 2010, à échéance février 2012 mais avec, à chaque échéance, la possibilité de prolonger pour un an ou jusqu'à 2016 pour 24 millions
- (5) Les emprunts convertibles peuvent être remboursés par anticipation suite à une conversion anticipée ou à l'exercice d'options de rachat (voir note 25). Dans le cas de périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de la dette concernée. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si une entité révise les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le compte de résultat.

e/ Analyse de la dette par taux

(En millions d'euros)	Montants	Taux d'intérêt effectif	Taux d'intérêt après couverture
2009			
Emprunts obligataires convertibles	2 924	7,96 %	7,96 %
Autres emprunts obligataires	1 521	7,37 %	6,64 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	203	4,98 %	4,98 %
Papiers commerciaux	-	-	-
Intérêts courus non échus	107	NA	NA
Total de la dette financière brute	4 755	7,46 %	7,23 %
2010			
Emprunts obligataires convertibles	2 739	8,14 %	8,14 %
Autres emprunts obligataires	2 286	7,77 %	7,07 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	230	4,18 %	4,18 %
Papiers commerciaux	-	-	-
Intérêts courus non échus	123	NA	NA
Total de la dette financière brute	5 378	7,63 %	7,33 %
2011			
Emprunts obligataires convertibles	2 015	8,47 %	8,47 %
Autres emprunts obligataires	2 236	6,87 %	6,41 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	267	4,18 %	4,18 %
Papiers commerciaux	-	-	-
Intérêts courus non échus	101	NA	NA
Total de la dette financière brute	4 619	7,42 %	7,20 %

f/ Analyse de la dette brute par nature de taux

	201	2010		LO	2009	
(En millions d'euros)	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Endettement à taux fixe	4 478	4 018	5 161	4 701	4 729	4 269
Endettement à taux variable	141	601	217	677	26	486
Total	4 619	4 619	5 378	5 378	4 755	4 755

g/ Analyse de la dette brute par monnaie

	20:	L1	2010		2009		
(En millions d'euros)	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture	
Euro	2 198	2 198	3 034	3 034	2 286	2 286	
Dollar US	2 398	2 398	2 303	2 303	2 435	2 435	
Autres	23	23	41	41	34	34	
Total	4 619	4 619	5 378	5 378	4 755	4 755	

h/ Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe des taux d'intérêt obligataire corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. La juste valeur des instruments financiers qui viennent en couverture de la dette est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs selon la même méthode.

- Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 054 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 017 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 5 635 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 5 593 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2009, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 906 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 863 millions d'euros.

i/ Notation de la dette du Groupe

Notation de la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) après le regroupement d'entreprises

Au 8 février 2012, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de la société	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B1	B2	Not Prime	Negative	10 novembre 2011	10 novembre 2011
Standard & Poor's	В	В	В	Stable	9 novembre 2009	12 avril 2011

Au 8 février 2012, les notations d'Alcatel-Lucent USA Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	jour de la perspective
Moody's	B3 (1)	n.a.	Négative	20 janvier 2012	20 janvier 2012
Standard & Poor's	B (2)	n.a.	Stable	9 novembre 2009	12 avril 2011

- Le 20 janvier 2012, la notation des obligations d'Alcatel-Lucent USA Inc. et des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui ne bénéficient pas d'une garantie d'Alcatel-Lucent a été arrêtée.
- (2) Excepté pour les titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui sont notés CCC.

Moody's: Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent. Dans le même temps, Moody's a arrêté la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas d'une garantie. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la Perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. La note B1 de la dette à long-terme a été confirmée.

Le 18 février 2009 Moody's a abaissé les notes du Groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba3 à B1. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est abaissée de B2 à B3. La note relative à la dette court terme a été confirmée à Not Prime. Les perspectives négatives ont été maintenues.

La note de Groupe donnée par Moody pour la dette d'Alcatel-Lucent Inc. a été retirée le 18 février 2009, à l'exception des titres préférentiels du Lucent Technologies Capital Trust I et des emprunts obligataires qui continuent d'être notés.

La grille de notation de Moody's va de la notation AAA, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe soit B1 et B2 est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B3. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie B: « les obligations notées B sont considérées comme spéculatives et comportant des risques élevés ».

Standard & Poor's: Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revue sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Négative à Stable. Les notes B ont été confirmées.

Le 9 novembre 2009, Standard & Poor's a abaissé de B+ à B les notes long-terme d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ainsi que de leurs obligations senior non garanties. La note B des dettes court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été abaissée de CCC+ à CCC. La perspective Négative reste inchangée.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit B+ est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B et B-. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « Une obligation notée B est plus susceptible d'être en défaut qu'une obligation notée « BB », mais l'émetteur a pour le moment la capacité de faire face aux engagements attachés à cette obligation. Des conditions économiques ou financières défavorables réduiraient probablement la capacité, ou la volonté, du débiteur de remplir ses engagements pris au titre de l'obligation ».

La notation CCC des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est dans la catégorie CCC qui comprend également les notations CCC+ et CCC-. Standard & Poor's donne la définition suivante de la catégorie CCC : « Une obligation notée « CCC » est actuellement susceptible d'être en défaut et est dépendante de conditions économiques et financières favorables pour que l'émetteur remplisse ses engagements financiers la concernant. En cas de mauvaises conditions économiques et financières, l'émetteur n'aurait probablement pas la capacité de faire face à ses engagements financiers attachés à l'obligation ».

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. au 31 décembre 2011

Compte tenu des notes attribuées à sa dette court-terme et de la faible liquidité du marché français des « billets de trésorerie », Alcatel-Lucent a décidé de ne pas intervenir pour le moment sur ce marché.

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

i/ Accord de crédit bancaire

Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, le Groupe a respecté chaque trimestre ce ratio financier. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes du 31 décembre 2011.

NOTE 28 PROVISIONS

Comme indiqué en note 4, la présentation des éléments du besoin en fonds de roulement relatifs aux contrats de construction a été modifiée à partir du 1er janvier 2010.

a/ Solde à la clôture

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Provisions sur affaires	537	579	596
Provisions pour restructurations	294	413	459
Provisions pour litiges	180	208	240
Autres provisions	568	658	827
Total (1)	1 579	1 858	2 122
(1) dont : part à moins d'un an	1 065	1 081	1 303
part à plus d'un an	514	777	819

b/ Évolution au cours de l'exercice 2011

	31 Décembre				Variation de		31 Décembre
(En millions d'euros)	2010	Dotation	Utilisation	Reprise	périmètre	Autres	2011
Provisions sur affaires (1)	579	528	(419)	(168)	-	17	537
Provisions pour restructurations	413	242	(345)	(36)	-	20	294
Provisions pour litiges	208	31	(61)	(13)	-	15	180
Autres provisions	658	92	(58)	(130)	-	6	568
Total	1 858	893	(883)	(347)	-	58	1 579
Impact en résultat par ligne de résultat :							
 résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi 		(617)		254			(363)
coûts de restructuration		(238)		36			(202)
• litiges (2)		(1)		3			2
 modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi 		-		-			_
autres produits et charges financiers		(20)		22			2
• impôt		(16)		31			15
 résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de titres consolidés 		(1)		1			-
Total		(893)		347			(546)

- (1) Y compris les provisions sur affaires pour contrats de construction en cours qui ne sont plus comptabilisées dans les montants dus aux/par les clients sur contrats de construction (voir note 4).
- (2) Concerne des litiges significatifs (voir note 1n): la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid décrite en note 34e des comptes consolidés 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe (pour un impact dans le compte de résultat de 0 million d'euros en 2011, (22) millions d'euros au 31 décembre 2010 et un solde attentu de 12 millions d'euros), le litige FCPA décrit en note 35b (pour un impact dans le compte de résultat hors impact de couverture de (1) million d'euros en 2011, (7) millions d'euros en 2010 et 93 millions d'euros en 2009 et un solde attendu de 51 millions d'euros au 31 décembre 2011) et le litige Fox River décrit en note 35 (accords de séparation de Lucent pour un impact en résultat de 3 millions d'euros en 2011, de 4 millions d'euros ou 5 millions de dollars U.S. en 2010 et de 16 millions d'euros ou 22 millions de dollars U.S. en 2009 et un solde attendu de 17 millions d'euros au 31 décembre 2011).

A la clôture, des passifs éventuels existent au titre de contentieux fiscaux en cours et de litiges non réglés. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourrait résulter d'une évolution défavorable de certains de ces contentieux, et ceux-ci n'ont, par conséquent, pas été provisionnés au 31 décembre 2011.

c/ Provisions pour restructurations

(En millions d'euros)	31 Décembré 2011	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Provision début de l'exercice	413	459	595
Dépenses de la période	(345)	(377)	(561)
Coûts de restructuration (coûts sociaux et autres coûts monétaires)	202	369	517
Annulation de l'impact d'actualisation (perte financière)	5	6	12
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	19	(44)	(104)
Provision fin de l'exercice	294	413	459

d/ Coûts de restructuration

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Coûts sociaux – Provision pour restructurations	(113)	(240)	(363)
Autres coûts monétaires – Provision pour restructurations	(29)	(46)	(118)
Autres coûts monétaires – Autres créditeurs	(60)	(79)	(30)
Dépréciations et mises au rebut d'actifs	(1)	(6)	(87)
Total coûts de restructuration	(203)	(371)	(598)

NOTE 29 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de contrepartie. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les dettes émises par le Groupe sont en euros et en dollars. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées à taux fixe.

Les flux futurs de trésorerie estimés (par exemple les flux relatifs à des contrats commerciaux entrés en vigueur ou à des offres commerciales) sont couverts au moyen d'opérations de change à terme.

a/ Risque de taux

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2011 ont pour objet de réduire le coût de la dette et de couvrir le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2011, 2010 et 2009, les dérivés de taux en vie présentent les caractéristiques suivantes :

i. Dérivés de taux en vie au 31 décembre

Analyse par nature et échéance

		2011					2010		2009	
	(s notionne contrats chéances	els des							
(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de à 5 ans	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché	
Swap de taux										
Payeur fixe	-	8	13	21	(1)	836	(26)	6 584	(240)	
Payeur variable	-	460	-	460	37	1 259	67	6 958	281	
Caps										
Achats	-	-	-	-	-	-	-		-	
Ventes	-	-	-	-	-	-	-		-	
Options sur swaps de taux Libor USD										
Achats	-	-	-	-	-	-	-		-	
Ventes	-	-	-	-	-	-	-		-	
Total valeur de marché					36		41		41	

Analyse par catégorie comptable

(En millions d'euros)	V	Valeur de marché				
	2011	2010	2009			
Couvertures de juste valeur	37	42	43			
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-			
Instruments non qualifiés de couverture	(1)	(1)	(2)			
Total	36	41	41			

Analyse par valeur de marche et échéance

	Echéance					
(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de à 5 ans	Total		
Valeur de marché des dérivés actifs						
Couvertures de juste valeur	-	37	-	37		
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-		
Instruments non qualifiés de couverture	-	-	-	-		
Total	-	37	-	37		

(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de à 5 ans	Total	
Valeur de marché des dérivés passifs					
Couvertures de juste valeur	-	-	-	-	
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	
Instruments non qualifiés de couverture	-	-	(1)	(1)	
Total	-	-	(1)	(1)	

ii. Sensibilité au taux d'intérêt

Sensibilité au taux d'intérêt en termes de charge financière

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux passifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, augmenterait la charge financière de 6 millions d'euros en 2011 (7 millions d'euros en 2010 et 5 millions d'euros en 2009).

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux actifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 40 millions d'euros en 2011 (55 millions d'euros en 2010 et 49 millions d'euros en 2009).

Les actifs financiers sont pour la plupart à court terme, mais on suppose qu'ils sont réinvestis en actifs de même nature.

Sensibilité au taux d'intérêt en termes de Mark-to-market

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts, appliquée aux valeurs mobilières de placement dont l'impact est comptabilisé en capitaux propres après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait les capitaux propres de 4 millions d'euros en 2011 (4 millions d'euros en 2010 et 6 millions d'euros en 2009).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts, appliquée aux valeurs mobilières de placement dont l'impact est comptabilisé en compte de résultat après prise en compte des instruments de couverture, aurait un impact négatif de 2 millions d'euros en 2011 (non significatif en 2010 et 20009).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur aurait un effet négatif de 12 millions d'euros en 2011 (16 millions d'euros en 2010 contre 19 millions d'euros en 2009).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette couverte dans le cade d'une couverture de juste valeur aurait le même effet positif de 12 millions d'euros en 2011 (16 millions d'euros en 2010 contre 19 millions d'euros en 2009).

L'impact en termes de résultat serait donc nul.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux non qualifiés de comptabilité de couverture n'aurait pas d'impact significatif sur le compte de résultat.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette financière après prise en compte des instruments de couverture, aurait un effet positif sur sa valeur de marché de 119 millions d'euros en 2011 (204 millions d'euros en 2010 et 213 millions d'euros en 2009). Mais cet impact ne serait pas comptabilisé, car la dette n'est réévaluée à sa juste valeur que si elle est couverte, donc il n'y aurait pas d'impact en résultat, ni en capitaux propres.

		20	11			20	10			20	09	
(En millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 % (1)	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 %	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 %	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %
Actifs												
Valeurs mobilières de placement	939	939	6	(6)	649	649	4	(4)	1 993	1 993	10	(10)
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁽²⁾	3 534	3 534	-	-	5 040	5 040	-	-	3 577	3 577	-	_
Sous-total	4 473	4 473	6	(6)	5 689	5 689	4	(4)	5 570	5 570	10	(10)
Passifs												
Obligations convertibles	(2015)	(1812)	(39)	37	(2 739)	(3 151)	(114)	106	(2 924)	(3 309)	(150)	143
Obligations non convertibles	(2 236)	(1874)	(104)	94	(2 286)	(2 131)	(126)	114	(1 521)	(1 287)	(98)	89
Autres dettes financières	(368)	(368)	-	-	(353)	(353)	-	-	(310)	(310)	-	-
Sous-total	(4 619)	(4 054)	(143)	131	(5 378)	(5 635)	(240)	220	(4 755)	(4 906)	(248)	232
Dérivé de taux d'intérêt	36	36	12	(12)	42	42	16	(16)	43	43	19	(19)
Prêts aux membres de coentreprises - actifs financiers	18	18	_	_	24	24	_	_	28	28	-	_
Trésorerie (dette financière nette) avant instruments dérivés	(92)	473	(125)	113	377	120	(220)	200	886	735	(219)	203
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres actifs courants et non courants	57	57	-	-	-	-	-	-	17	17	-	-
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres passifs courants et non courants	(5)	(5)	_	-	(15)	(15)	-	-	-	-	-	_
Trésorerie (dette financière nette)	(40)	525	(125)	113	362	105	(220)	200	903	752	(219)	203

- (1) Si le taux d'intérêt devient négatif après la baisse de 1%, on calcule la sensibilité avec un taux d'intérêt égal à 0%.
- (2) Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, la valeur comptable est considérée comme représentative de la juste valeur.

b/ Risque de change

i. Dérivés de change en vie au 31 décembre

Analyse par nature et par monnaie étrangère

			2011			2	010	2009		
(En millions d'euros)	Dollar US	Livre sterling	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché	
Achats/Prêts de monnaies étrangères										
Contrats à terme	135	163	173	471	4	1 058	(18)	657	4	
Swaps cambistes à court terme	2 294	426	145	2 865	63	1 955	(14)	1 663	23	
Swap de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change :										
Achat de call	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vente de put	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	2 429	589	318	3 336	67	3 013	(32)	2 320	27	
Ventes/Emprunts de monnaies étrangères										
Contrats à terme	722	96	51	869	(35)	1 203	(4)	700	(10)	
Swaps cambistes à court terme	821	81	287	1 189	(43)	1 237	8	1 452	(33)	
Swap de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change :										
Vente de call	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achat de put	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 543	177	338	2 058	(78)	2 440	4	2 152	(43)	
Total valeur de marché					(11)		(28)		(16)	

Analyse par nature et par échéance

	Échéance						
(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de à 5 ans	Total			
Achats/Prêts							
Contrats à terme	471	-	-	471			
Swaps cambistes court terme	2 865	-	-	2 865			
Swap de devises	-	-	-	-			
Options de change :							
Achat de call	-	-	-	-			
Vente de put	-	-	-	-			
Total	3 336	-	-	3 336			

	Échéance						
(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de à 5 ans	Total			
Ventes/Emprunts							
Contrats à terme	869	-	-	869			
Swaps cambistes court terme	1 189	-	-	1 189			
Swap de devises	-	-	-	-			
Options de change :							
Vente de call	-	-	-	-			
Achat de put	-	-	-	-			
Total	2 058	-	-	2 058			

Analyse par valeur de marché et échéance

	Échéance					
(En millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total		
Total valeur de marche des dérivés actifs	65	-	-	65		
		Échéance				
(En millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total		
Total valeur de marche des dérivés passifs	(76)	-	-	(76)		

Analyse par catégorie comptable

		Valeur de march	é
(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Couvertures de juste valeur	8	(12)	(20)
Couvertures des flux de trésorerie	(16)	(7)	4
Instruments non qualifiés de couverture	(3)	(9)	-
Total	(11)	(28)	(16)

ii. Sensibilité au taux de change

Les couples de devises les plus utilisées dans le Groupe sont l'USD contre EUR, le GBP contre EUR et le GBP contre USD. On calcule la sensibilité en faisant varier l'USD de plus ou moins 6 % contre les autres devises.

Une hausse de 6 % des cours de change des devises étrangères vis-à-vis de l'euro, appliquée aux instruments dérivés de change aurait un impact positif de 44 millions d'euros en 2011 (contre un impact positif de 17 millions d'euros en 2010 et un impact négatif de 18 millions d'euros en 2009). Cet impact affecterait le résultat seulement pour les dérivés de change non qualifiés de couverture.

Pour les dérivés de change qualifiés de couvertures de juste valeur, une hausse de 6 % des cours de change aurait un effet positif de 84 millions d'euros en 2011 (contre un impact négatif de 8 millions d'euros en 2010 et de 32 millions d'euros en 2009). Mais cet effet positif serait compensé par l'impact de sens opposé sur la réévaluation des sous-jacents. L'impact en termes de résultat serait donc nul.

Pour les dérivés de change qualifiés de Couvertures des flux de trésorerie, une hausse de 6 % des cours de change aurait un impact négatif de 28 millions d'euros sur les capitaux propres en 2011 (contre un impact positif de 16 millions d'euros en 2010 et un impact positif de 15 millions en 2009).

			2011			2010	2009		
(En millions d'euros)	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %
Dérivés de change en vie									
Couvertures de juste valeur	8	(82)	84	(12)	(10)	8	(20)	32	(32)
Couvertures des flux de trésorerie	(16)	28	(28)	(7)	(17)	16	4	(15)	15
Dérivés non qualifiés de couverture	(3)	11	(12)	(9)	7	(7)	_	1	(1)
Total dérivés de change en vie	(11)	(43)	44	(28)	(20)	17	(16)	18	(18)
Impact des dérivés en vie en résultat financier	(3)	11	(12)	(9)	7	(7)	-	1	(1)
Impact des dérivés en vie en résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Impact des dérivés en vie en capitaux propres	(16)	28	(28)	(7)	(17)	16	4	(15)	15

iii. Recyclage en résultats de l'impact en capitaux propres des couvertures de flux futurs

(En millions d'euros)

Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31/12/2008	_
Variation valeur de marché	(9)
Recyclage capitaux propres en résultat (1)	15
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31/12/2009	6
Variation valeur de marché	1
Recyclage capitaux propres en résultat (1)	(13)
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31/12/2010	(6)
Variation valeur de marché	(11)
Recyclage capitaux propres en résultat (1)	4
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31/12/2011	(13)

⁽¹⁾ Les montants reconnus directement en capitaux propres indiqués dans ce tableau sont différents de ceux indiqués dans l'état consolidé du résultat global du fait de l'impact des activités non poursuivies et des dérivés sur matières premières, qui sont exclus du

c/ Le niveau de hiérarchie des justes valeurs

La version révisée de IFRS 7 - « Instruments financiers : Informations à fournir - Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » concerne les actifs et passifs évalués à la juste valeur et requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux. Les niveaux de hiérarchie de juste valeur reflètent l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marches actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

		201	11			201	LO			200	09	
(En millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs												
Actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur (1)	3	129	7	139	13	134	14	161	3	223	48	274
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	-	795	-	795	-	493	_	493	-	1 722	_	1 722
Dérivés de change (2)	-	65	-	65	-	54	-	54	-	35	-	35
Instruments dérivés de taux – couverture (2)	-	36	-	36	-	44	-	44	-	44	-	44
Instruments dérivés de taux – autres ⁽²⁾	-	1	-	1	-	23	-	23	-	235	-	235
Equivalents de trésorerie ⁽³⁾	376	842	-	1 218	-	-	-	310	-	-	-	1 031
Total	379	1 868	7	2 254	13	748	14	775	3	2 259	48	3 341
Passifs												
Dérivés de change (2)	-	(76)	-	(76)	-	(82)	-	(82)	-	(51)	-	(51)
Instruments dérivés de taux – couverture (2)	_	-	-	-	-	(2)	_	(2)	-	(1)	-	(1)
Instruments dérivés de taux – autres (2)	-	(4)	_	(4)	-	(24)	-	(24)	-	(237)	-	(237)
Total	-	(80)	-	(80)	-	(108)	-	(108)	-	(289)	-	(289)

⁽¹⁾ Voir note 17.

⁽²⁾ Voir note 22.

⁽³⁾ Voir note 18. Les OPCVM sur marchés actifs sont comptabilisés à leur valeur nette comptable (VNC) et sont classés en niveau 1. Le reste des équivalents de trésorerie du Groupe sont classés en niveau 2 et comptabilisés au coût amorti, ce qui est un estimé raisonnable de la juste valeur étant donné le court délai entre l'achat de l'instrument et sa maturité attendue.

(En millions d'euros)

Montant en niveau 3 au 31/12/2009	48
Acquisition / (cession)	2
Variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres	(36)
Perte de valeur	(2)
Variation de périmètre	-
Autres variations	2
Montant en niveau 3 au 31/12/2010	14
Acquisition / (cession)	(7)
Variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres	-
Perte de valeur	-
Variation de périmètre	-
Autres variations	-
Montant en niveau 3 au 31/12/2011	7

d/ Risque sur action

Alcatel-Lucent et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel-Lucent, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées.

e/ Risque de crédit

i. Exposition maximale au risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition est la suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Créances clients et comptes rattachés (1)	3 407	3 664	3 221
Valeurs mobilières de placement (2)	939	649	1 993
Trésorerie et équivalent trésorerie (3)	3 534	5 040	3 577
Autres actifs financiers (2)	521	400	392
Instruments financiers dérivés de change actif (4)	65	54	35
Instruments financiers dérivés de taux actif (4)	37	67	279
Autres actifs (4)	1 171	1 021	960
Garanties financières et engagements hors bilan (5)	11	555	318
Exposition maximale au risque de crédit	9 685	11 450	10 775

- (1) Voir note 21.
- (2) Voir note 17.
- (3) Voir note 18.
- (4) Voir note 22.
- (5) Voir note 32.

ii. Concentration du risque de crédit

En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime qu'il n'y a pas concentration de risque de crédit important. Le risque de crédit sur les 5 premiers clients ne dépasse pas 30 % des créances clients.

iii. Actifs financiers dus et non dépréciés

	Montants	Dont montants ni en souffrance		Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture				
(En millions d'euros)	comptabilisés au 31/12/2011	ni dépréciés	< à 1 mois	De 1 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	> 1 an	Total	
Créances clients et comptes rattachés		•						
Créances portant intérêts	114	114	-	-	-	-	_	
Créances commerciales	3 416	2 990	117	107	47	32	303	
Total - Brut	3 530	-	-	-	-	-	-	
Dépréciation	(123)	-	-	-	-	-	-	
Total - net	3 407	3 104	117	107	47	32	303	
	Montants	Dont montants ni en souffrance	Dont montants non dépréciés					
(En millions d'euros)	comptabilisés au 31/12/2010	ni dépréciés	< à 1 mois	De 1 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	> 1 an	Total	
Créances clients et comptes rattachés								
Créances portant intérêts	167	167	-	-	-	-	-	
Créances commerciales	3 650	3 130	144	146	46	31	367	
Total - Brut	3 817	-	-	-	-	-	-	
Dépréciation	(153)	-	-	-	-	-	-	
Total - net	3 664	3 297	144	146	46	31	367	
	Montants	Dont montants ni en souffrance			non dépréciés la date de clô			
	comptabilisés	ni 		De 1	De 6 mois			
(En millions d'euros) Créances clients et comptes rattachés	au 31/12/2009	dépréciés	< à 1 mois	à 6 mois	à 1 an	> 1 an	Total	
Créances portant intérêts	316	316	-	-	-	-		
Créances commerciales	3 073	2 479	161	170	57	38	426	
Total - Brut	3 389	-	-	-	-	-	-	
Dépréciation	(168)	-	-	-	-	-	-	
Total - net	3 221	2 795	161	170	57	38	426	

Les autres actifs financiers en souffrance et non dépréciés ne sont pas significatifs.

iv. Variation des provisions sur créances clients

(En millions d'euros)	Montants
Provision au 31 décembre 2008	(207)
Impact résultat net	(23)
Annulation de créances	34
Effet change	-
Autres variations	28
Provision au 31 décembre 2009	(168)
Impact résultat net	(14)
Annulation de créances	23
Effet change	(9)
Autres variations	15
Provision au 31 décembre 2010	(153)
Impact résultat net	3
Annulation de créances	19
Effet change	-
Autres variations	8
Provision au 31 décembre 2011	(123)

v. Risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Le Groupe diversifie les contreparties afin de répartir le risque de crédit. Ce risque est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, toutes les contreparties sont classées dans la catégorie «Investment Grade». L'exposition par rapport à chaque contrepartie est calculée en prenant en compte la juste valeur des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés.

f/ Risque de liquidité

i. Risque de liquidité sur la dette financière

Le Groupe estime que ses valeurs mobilières de placement, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie disponibles et sa ligne de crédit syndiqué disponible (voir note 27) sont suffisants pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à son exploitation et le service de sa dette pour les douze prochains mois.

ii. Risque de liquidité sur les dérives de change

Le mark-to-market des dérivés de change (voir partie b/, paragraphe i. Dérivés de change en vie au 31 décembre) est une bonne indication du risque de liquidité.

Les montants à l'actif et au passif figurent dans la note 22 (autres actifs et passifs).

iii. Risque de liquidité sur les garanties et engagements hors bilan

Voir note 32: Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan.

NOTE 30 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Avances et acomptes reçus pour les travaux des contrats de construction	126	175	173
Avances et acomptes reçus hors travaux des contrats de construction	464	628	466
Avances et acomptes reçus	590	803	639
dont:			
part à moins d'un an	571	775	622
part à plus d'un an	19	28	17

NOTE 31 NOTES CONCERNANT LES TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

a/ Capacité d'autofinancement

(En millions d'euros)	2011	2010(1)	2009 (1)
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	1 095	(334)	(524)
Participations ne donnant pas le contrôle	49	42	20
Ajustements:			
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	895	969	945
Dont impact de la capitalisation des frais de développement	243	262	266
Perte de valeur sur actifs	-	-	-
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(67)	(30)	(247)
Provisions pour pensions et départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, nettes	(540)	(502)	(201)
Provisions, autres pertes de valeurs et variations de juste valeur	(245)	(115)	(95)
• Rachat d'emprunts obligataires et changement d'estimations concernant l'emprunt obligataire convertible Lucent 2,875% Série A (2)	-	(24)	124
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(45)	(166)	(401)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus	(3)	(14)	16
Résultat des activités abandonnées	(414)	(33)	(162)
Coût de financement	294	304	254
Rémunérations payées d'actions	28	36	56
• Impôts	(544)	14	(77)
Sous-total ajustements	(641)	439	212
Capacité d'autofinancement	503	147	(292)

⁽¹⁾ Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

b/ Free cash flow

(En millions d'euros)	2011	2010 (1)	2009 (1)
Capacité d'autofinancement	503	147	(292)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(200)	(62)	484
Autres actifs et passifs courants	24	88	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts	327	173	187
Dont:			
- montants payés au titre des plans de restructuration	(344)	(373)	(556)
- financement des retraites et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(185)	(226)	(226)
Intérêts (payés)/reçus	(253)	(256)	(172)
Impôts (payés)/reçus	(55)	(107)	(83)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	19	(190)	(68)
Investissements corporels et incorporels	(558)	(673)	(669)
Free cash flow - Hors activité Genesys	(539)	(863)	(737)
Free cash flow activité Genesys	81	45	41
Free cash flow – Y compris activité Genesys	(458)	(818)	(696)

⁽¹⁾ Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

⁽²⁾ Voir notes 8, 25 et 27.

c/ Trésorerie (payée) / reçue au titre de la prise ou perte de contrôle des sociétés consolidées

(En millions d'euros)	2011	2010 (1)	2009 (1)
Prise de contrôle de sociétés consolidées			
Acquisition de sociétés nouvellement consolidées	-	-	(7)
Trésorerie et équivalent trésorerie détenus par la société nouvellement consolidée	-	-	13
Total - Impact net sur la variation de Trésorerie de la prise de contrôle	-	-	6
Perte de contrôle de sociétés consolidées			
Trésorerie reçue au titre de la cession de titres de sociétés précédemment consolidées	(1)	109	128
Trésorerie et équivalent trésorerie détenus par la société précédemment consolidée	-	(16)	-
Total - Impact net sur la variation de Trésorerie de la perte de contrôle	(1)	93	128

⁽¹⁾ Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2009 et 2010 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

NOTE 32 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

a/ Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 31 décembre 2011. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit bail sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe.

(En millions d'euros)		Échéa	ance		
Obligations fermes d'effectuer des paiements	Avant le 31 décembre 2012	2013-2014	2015-2016	2017 et suivantes	Total
Dette financière hors crédit bail	315	1 040	1 415	1 831	4 601
Crédit bail (1)	14	3	1	-	18
Composante capitaux propres des obligations convertibles	-	259	164	76	499
Sous-total – comptabilise dans l'état de la situation financière	329	1 302	1 580	1 907	5 118
Frais financiers sur la dette financière (2)	293	526	335	1 007	2 161
Contrats de location simple	223	316	202	195	936
Commandes d'immobilisations	35	-	-	-	35
Obligations fermes d'achat (3)	575	542	285	370	1 772
Sous-total - engagements	1 126	1 384	822	1 572	4 904
Total des obligations contractuelles (4)	1 455	2 686	2 402	3 479	10 022

- Dont 13 millions d'euros au titre des contrats de cession-bail relatifs à des actifs d'infrastructures informatiques vendus à la société Hewlett Packard (« HP »). Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous.
- Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la note 24. Si toutes les dettes existantes au 31 décembre 2011 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement représenteraient environ 252 millions d'euros (dont 73 millions d'euros à payer en 2013-2016 et le reste en 2017 et lors des années suivantes).
- (3) Dont 1 416 millions d'euros relatifs aux engagements pris envers HP dans le cadre de l'accord global de commercialisation et de l'externalisation de l'infrastructure informatique. Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous. Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers ou d'accords d'externalisation.
- (4) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau (voir note 26).

b/ Engagements hors bilan – Engagements donnés

Au cours du 1er semestre 2011, Alcatel-Lucent a signé une lettre de garantie (« LG ») en faveur de Louis Dreyfus Armateurs (« LDA »), notre coentrepreneur dans l'entité conjointement contrôlée Alda Marine, selon laquelle Alcatel-Lucent s'engage à indemniser toutes pertes provenant de l'exposition des équipes concernées aux radiations émanant de la centrale nucléaire endommagée de Fukushima, Japon, lors des réparations faites au cours du deuxième trimestre 2011 sur un câble sous-marin, qui ont nécessité l'utilisation de navires armés par LDA.

Notre dette potentielle au titre de cette LG ne devrait pas excéder 50 millions d'euros, augmentés annuellement par le taux le plus bas de (i) 5 % et (ii) le pourcentage d'augmentation des salaires des équipages concernées accordée par LDA. Cette LG expire le 15 avril 2081.

Comme le niveau des radiations mesuré durant les réparations est toujours resté sous les seuils critiques tels que définis par l'IRSN '(Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le risque d'avoir à effectuer des paiements au titre de cet engagement est considéré comme faible au 31 décembre 2011.

Les engagements hors bilan du Groupe concernent essentiellement les engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés pour leur montant (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers...). Alcatel-Lucent n'utilise pas de sociétés ad hoc pour déconsolider ses risques.

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous:

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	1 210	1 107	1 096
Effets escomptés non échus et assimilés avec recours (1)	1	2	2
Autres engagements (2)(3)	834	1 044	675
Sous-total – Engagements conditionnels	2 045	2 153	1 773
Sûretés et autres garanties sur la dette (4)	11	15	22
Garanties sur le cash pooling (5)	-	540	296
Total (6)	2 056	2 708	2 091

- (1) Les montants reportés sur cette ligne concernent les cessions de créances avec recours. Les montants totaux de cessions de créances sans recours sont donnés en note 19.
- (2) L'augmentation entre 2009 et 2010 s'explique principalement par des garanties données sur des demandes de financement de plans de retraite au Royaume-Uni (94 millions d'euros) et des garanties données à des autorités fiscales et douanières françaises dans le cadre de la création d'Alcatel-Lucent International (218 millions d'euros). En 2011, un montant de 244 millions d'euros sur les garanties données à des autorités fiscales et douanières françaises a été débloqué.
- (3) À l'exception de la garantie donnée à Louis Dreyfus Armateurs décrite ci-aprés.
- (4) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.
- (5) Il s'agit de la garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.
- (6) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau. Voir note 26 pour avoir un résumé des montants estimés de contribution.

Engagements conditionnels donnés au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Échéance					
Engagements conditionnels	À moins d'un an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	
Engagements sur contrats du Groupe (1)	799	273	13	36	1 121	
Engagements sur contrats hors Groupe	32	44	1	12	89	
Effets escomptés non échus et assimilés	1	-	-	-	1	
Autres engagements	474	157	119	84	834	
Total	1 306	474	133	132	2 045	
Contre-garanties reçues					337	

(1) Dont provisionnés: 185 millions d'euros.

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues, dont le montant est indiqué sur une ligne spécifique.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de régimes postérieurs à l'emploi et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus, ceux-ci étant pris en compte dans les provisions. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 35.

Les garanties données sur des contrats de construction du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données par l'intermédiaire d'institutions financières aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau « Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels-sûretés réelles au 31 décembre 2010 » de la présente note). Alcatel-Lucent, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat ne seraient pas respectés par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (voir note 28) ou les provisions sur travaux en cours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne « (1) dont provisionnés ».

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Enfin, les garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients dans le cadre des contrats commerciaux font, pour la majeure partie d'entre elles, l'objet d'assurances. L'évaluation du risque qui y est relatif doit tenir compte de l'indemnité qui sera reçue en cas de sinistre.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du co-contractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2011 à 1 million d'euros (1 million d'euros 31 décembre 2010 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Alcatel-Lucent accorde des licences de logiciels à ses clients ainsi que des droits d'utilisation de propriétés intellectuelles qui peuvent donner lieu à indemnisation des bénéficiaires au titre de tout dommage réclamé par des tiers du fait d'infractions aux droits de propriété intellectuelle (brevets, marques et autres). Alcatel-Lucent n'est pas en mesure de déterminer le montant maximum potentiel de telles indemnisations car Alcatel-Lucent ne dispose pas d'informations suffisantes en ce qui concerne la nature et le périmètre de ces réclamations avant leur occurrence.

Alcatel-Lucent indemnise les membres de son conseil d'administration ainsi que certains de ses directeurs actuels et passés contre les réclamations de tiers alléguant le non-respect des droits et devoirs attachés à leurs fonctions. Certain des coûts encourus au titre de ces indemnisations pourraient être couverts par des assurances. Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable les montants qui pourraient devoir être payés au titre de ces engagements, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas plafonnés, du fait de leur nature conditionnelle et des faits et circonstances propres à chacun des cas concernés. Dans le passé les montants payés par Alcatel-Lucent au titre de tels engagements n'ont pas eu d'effets significatifs sur l'activité, la position financière, les résultats et les flux de trésorerie liés aux opérations du Groupe.

Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels-sûretés réelles au 31 décembre 2011

Total

% du

(En millions d'euros) Garanties données sur dette et avances reçues	À moins d'un an	Éché De 2 à 3 ans	ance De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	du poste de l'état de la situation financière	poste de l'état de la situation financière
Sûretés réelles accordées	-	-	-	1	1		
Autres garanties données	-	6	4	-	10		
Total	-	6	4	1	11		
Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie :							
immobilisations incorporelles	-	_	-	-	-	1 774	0,00 %
immobilisations corporelles	-	_	_	_	-	1 263	0,00 %
 immobilisations financières 	-	_	_	1	1	521	0,19 %
• stocks	-	_	_			1 975	0,00 %
Total	-	_	_	1	1		

Garantie sur le cash pooling

Il existait par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales. Cette garantie s'est terminée au 31 décembre 2011 (0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010 et 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009).

Transactions d'externalisation

Transaction avec Hewlett Packard

Au cours de l'année 2009, Alcatel-Lucent a signé un accord majeur d'externalisation avec la société Hewlett Packard ("HP") et l'a appliqué en 2010 (Alcatel-Lucent a également signé et appliqué d'autres transactions d'externalisation en 2009 et 2010 avec d'autres fournisseurs de services concernant la paye, certaines activités de R&D et de « business process »).

La transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique prévoie que HP transformera et gérera une grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent. Partie intégrante d'une phase de transition initiale de 18 mois et d'une phase de transformation, HP investit ses propres ressources pour transformer la plateforme informatique globale d'Alcatel-Lucent. En conséquence, Alcatel-Lucent s'engage à restructurer ses opérations informatiques, ce qui est estimé à un coût de 200 millions d'euros. Ces coûts de restructuration, qui comprennent des coûts de licenciement et des coûts de transfert de certaines entités légales et ressources à HP, sont reconnus lorsqu'encourus, à partir de 2010. 22 millions d'euros de ces coûts de restructuration ont été reconnus au cours de l'année 2011 (28 millions d'euros en 2010).

Faisant également partie du transfert de ressources, en 2010 Alcatel-Lucent a vendu à HP des actifs d'infrastructures informatiques dans le cadre d'un accord de cession bail, les obligations de paiements correspondantes étant inclues dans la ligne «Crédit-bail» dans le tableau des obligations fermes d'effectuer des paiements ci-dessus, représentent un montant total de 13 millions d'euros au 31 décembre 2011 (34 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Faisant partie de l'ensemble de l'accord avec HP, Alcatel-Lucent s'est également engagé à acheter pour environ 451 millions d'euros de biens et services HP. Au sein de ce montant, 249 millions d'euros sont relatifs à l'engagement pris d'acquérir chaque année sur une période de quatre ans du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014 un montant d'environ 62 millions d'euros identique à celui des achats de biens et services à HP effectués du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009 et 202 millions d'engagement d'achats supplémentaires à effectuer sur cette même période de quatre ans de biens et services HP à utiliser dans le cadre des réseaux clients, avec un engagement restant total de 276 millions d'euros au 31 décembre 2011. L'obligation au titre des contrats de crédit bail et les obligations fermes d'achat relatives à cet accord sont comprises dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres des lignes «Crédit bail » et « Obligations fermes d'achat ».

Les deux engagements suivants font également partie des contrats HP:

- un engagement d'achat minimum relatif aux services de gestion informatique que HP et/ou des sociétés du groupe HP doivent effectuer ou procurer à Alcatel-Lucent sur une durée de 10 ans et pour un montant total de 1 408 millions d'euros (montant qui comprend 120 millions d'euros des 200 millions d'euros de coûts de restructuration mentionnés ci-dessus et avec un engagement restant de 976 millions d'euros au 31 décembre 2011 (1 206 millions d'euros au 31 décembre 2010)); et
- un engagement de faire des efforts commerciaux pour développer les ventes dans le cadre de l'accord global de commercialisation avec HP, comprenant l'établissement d'une équipe dédiée, pour un montant total de 298 millions d'euros sur dix ans (avec un engagement restant de 164 millions d'euros au 31 décembre 2011 (227 millions d'euros au 31 décembre 2010)).

Ces deux engagements, pour la part restante au 31 décembre 2011, sont compris dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres de la ligne « Obligations fermes d'achat ».

Autres engagements - Contrats d'approvisionnement / Fournisseurs de services d'approvisionnement en matériels électroniques (Electronic Manufacturing Services (EMS))

Alcatel-Lucent sous-traite une part significative de ses activités de fabrication à un nombre limité de fournisseurs de services d'approvisionnement en matériel électronique (EMS). Les EMS produisent des produits Alcatel-Lucent en utilisant les spécifications Alcatel-Lucent, des plateformes de test conformes aux programmes d'assurance qualité Alcatel-Lucent, et les normes établies par Alcatel-Lucent. Les EMS doivent se fournir en composants et sous-ensembles qu'ils utilisent ensuite pour produire des produits sur le fondement des prévisions des besoins futurs d'Alcatel-Lucent auprès de fournisseurs agréés par Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'est pas propriétaire des composants et sous-ensembles achetés par les EMS et les titres de propriété de ces produits sont transférés à Alcatel-Lucent par les fournisseurs au moment où les EMS livrent ces produits. Le Groupe enregistre les stocks au moment de leur transfert de propriété des EMS à Alcatel-Lucent. Alcatel-Lucent constitue des provisions pour stock en excès ou obsolètes déterminées en fonction des tendances historiques de consommation et des estimations des besoins futurs, y compris pour les produits appartenant aux EMS et produits pour le compte d'Alcatel-Lucent, ainsi que sur les commandes irrévocables et non remboursables (« non-cancellable, non-returnable » -"NCNR") que les sous-traitants EMS ont vis-à-vis de leurs fournisseurs pour des composants et sous-ensembles qui seront intégrés dans des produits Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'a pas d'engagement d'achat minimum dans ses contrats d'approvisionnement avec les EMS, et de ce fait, aucun engagement à ce titre ne figure dans le tableau des « obligations fermes d'effectuer des paiements » présenté au débute de cette note annexe.

Lettre de garantie en faveur de Louis Dreyfus Armateurs

Au cours du 1er semestre 2011, Alcatel-Lucent a signé une lettre de garantie (« LG ») en faveur de Louis Dreyfus Armateurs (« LDA »), notre coentrepreneur dans l'entité conjointement contrôlée Alda Marine, selon laquelle Alcatel-Lucent s'engage à indemniser toutes pertes provenant de l'exposition des équipes concernées aux radiations émanant de la centrale nucléaire endommagée de Fukushima, Japon, lors des réparations faites au cours du deuxième trimestre 2011 sur un câble sous-marin, qui ont nécessité l'utilisation de navires armés par LDA.

Notre dette potentielle au titre de cette LG ne devrait pas excéder 50 millions d'euros, augmentés annuellement par le taux le plus bas de (i) 5 % et (ii) le pourcentage d'augmentation des salaires des équipages concernées accordée par LDA. Cette LG expire le

Comme le niveau des radiations mesuré durant les réparations est toujours resté sous les seuils critiques tels que définis par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le risque d'avoir à effectuer des paiements au titre de cet engagement est considéré comme faible au 31 décembre 2011.

Garanties subordonnées données sur certains emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent et de Lucent Technologies Inc. (« Lucent »)

Garantie d'Alcatel-Lucent sur les emprunts obligataires convertibles de Lucent Technologies Inc. 2,875 % Séries A & B

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission senior à échéance 2023 et sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission senior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent.

Garantie de Lucent sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Lucent a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour l'emprunt obligataire coté d'Alcatel-Lucent : Emprunt 6,375 % EUR à échéance avril 2014.

Ces garanties sont sans privilège et subordonnées à la dette senior de Lucent.

Engagements spécifiques

Engagements liés aux cessions d'activités d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Alcatel-Lucent USA Inc. de certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Alcatel-Lucent USA Inc. et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocations et de seuils divers. Par exemple, au cours du quatrième trimestre 2009, Lucent a comptabilisé une provision supplémentaire de 22 millions de dollars U.S. pour une réclamation d'indemnisation faite par NCR Corporation à AT&T Corp. et Alcatel-Lucent concernant leurs engagements environnementaux sur la dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin aux U.S.A. En 2010, une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée sur la base de la réduction du montant réclamé par NCR Corporation à AT&T et Alcatel-Lucent. Toute évolution relative à la procédure Fox River pourra occasionner des ajustements futurs de la provision actuelle. Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprise dans les états financiers consolidés. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Alcatel-Lucent USA Inc. dans le futur au-delà des montants déjà provisionnés.

Contrats de garantie et d'indemnisation d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnisations spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements varie mais est standard pour ce type de garantie.

Alcatel-Lucent USA Inc. reste potentiellement responsable pour environ 59 millions de dollars US au 31 décembre 2011 (72 millions de dollars US au 31 décembre 2010 et 86 millions de dollars US au 31 décembre 2009) au titre d'engagements de location, qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation (ex-Agere) et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et l'étendue des obligations potentielles d'Alcatel-Lucent USA Inc. correspondantes va de 1 mois à 10 ans. Le cessionnaire de ces contrats de location cédés peut restructurer ou terminer ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Alcatel-Lucent USA Inc. de sa possible obligation. Alcatel-Lucent USA Inc. a, en général, le droit de recevoir une

indemnité ou un remboursement de la part des bénéficiaires et Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type d'obligations.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec AT&T. Alcatel-Lucent USA Inc. a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur le résultat des opérations du Groupe, la position financière consolidée ou la trésorerie à court terme.

Garantie d'Alcatel-Lucent USA Inc. sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Alcatel-Lucent USA Inc. a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour l'emprunt obligataire Alcatel-Lucent à 6,375 % EUR à échéance 2014 (dont le montant principal était de 462 millions d'euros au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009). Cette garantie est sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent USA Inc. et est pari passu avec les autres emprunts obligataires sans privilèges d'Alcatel-Lucent USA Inc., à l'exclusion de ceux qualifiés expressément de senior aux obligations de garantie.

c/ Engagements hors-bilan - Engagements reçus

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Garanties reçues ou sûretés réelles reçues sur des prêts	144	22	28
Contre-garanties reçues sur des garanties données sur contrats	63	66	59
Autres engagements reçus	130	135	150
Total	337	223	237

Engagements reçus sur la dette financière et les accords de crédit bancaires

L'engagement reçu au titre du crédit bancaire syndiqué est décrit en note 27j.

Le 15 décembre 2010, Alcatel-Lucent Italie a reçu de la Banque d'Investissement Européenne un engagement d'une durée de 18 mois (soit jusqu'au 15 juin 2012) relatif à l'émission possible d'un emprunt pour un nominal de 90 millions d'euros. Cette ligne de crédit a, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- la maturité de l'emprunt sera soit de trois ans, si remboursement en une seule fois, soit de 5 ans si le remboursement intervient par parts égales de façon annuelle (semestrielle ou trimestrielle) ;
- existence d'un ensemble de garanties accordées dont des garanties à première demande et un nantissement des titres Alcatel-Lucent Italie détenus par Alcatel-Lucent NV; et
- certaines conditions sont attachées à l'emprunt une fois émis dont la principale est une condition déclenchant le remboursement obligatoire de l'emprunt dans le cas où la notation de la dette d'Alcatel-Lucent de Standard & Poor's passerait de B à B- ou celle de Moody's passerait de B1 à B3.

Cette ligne de crédit n'a pas été tirée au 8 février 2012.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉFS NOTE 33

Les parties liées sont principalement :

- les actionnaires d'Alcatel-Lucent ;
- les coentreprises (consolidées en proportionnelle);
- les investissements dans des entreprises associées (consolidées par mise en équivalence);
- les entités non consolidées :
- les administrateurs et membres du comité exécutif.

À la connaissance du Groupe, aucun actionnaire ne détient plus de 5 % du capital de la société mère au 31 décembre 2011.

Les transactions avec les parties liées comme définies par IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » intervenues en 2011, 2010 et 2009 sont détaillées comme suit.

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Revenus			
Filiales non consolidées	19	46	30
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	8	2	2
Coût des ventes			
Filiales non consolidées	(67)	(93)	(37)
Coentreprises	(24)	(29)	(28)
Entreprises associées	(5)	(2)	(1)
Frais de R&D			
Filiales non consolidées	(13)	(13)	(6)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	-	(5)

Les actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière 2011, 2010 et 2009 relatives aux parties liées sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Autres actifs			
Filiales non consolidées	8	5	24
Coentreprises	3	3	-
Entreprises associées	8	4	3
Autres passifs			
Filiales non consolidées	(10)	(4)	(4)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	(1)	(1)
Trésorerie (dette financière) nette			
Filiales non consolidées	-	-	(4)
Coentreprises	18 (1)	24 (1)	28 (1)
Entreprises associées	-	-	_

⁽¹⁾ Prêt à une coentreprise (voir notes 17 et 27a).

Les administrateurs et membres du comité exécutif sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel. En 2011, 2010 et 2009, les rémunérations, avantages et charges sociales attribuables aux administrateurs et membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés aux dirigeants

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Avantages à court terme			
Rémunérations fixes	9	11	8
Rémunérations variables (1)	4	4	2
Jetons de présence	1	1	1
Charges sociales patronales	2	2	2
Indemnités de fin de contrat	3	-	3
Autres avantages			
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3	2
Paiements fondés sur des actions	8	4	4
Total	30	25	22

⁽¹⁾ Les rémunérations variables incluent les primes de fidélisation.

NOTE 34 FRAIS DE PERSONNEL ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

a/ Charges liées aux avantages au personnel

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Frais de personnel (1)	5 086	5 208	5 191
Coûts de restructuration (2)	113	240	363
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (3)	(67)	(30)	(253)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à			
l'emploi ⁽⁴⁾	(417)	(339)	(105)
Total des charges liées aux avantages au personnel - net	4 715	5 079	5 196

- (1) Inclus les charges sociales et les charges opérationnelles de retraite. Ce montant est reconnu dans le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, règlements de litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.
- (2) Voir note 28d.
- (3) Voir note 26f.
- (4) Voir note 8.

b/ Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant non audité des honoraires percus par les Commissaires aux comptes est présentées à la section 11.2 du document de référence disponible sur Internet (http://alcatel-lucent.com).

NOTE 35 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléquées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1er février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléquées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. Les demandes de l'ICE ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et sont plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal

pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 million d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1er juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait avoir lieu en juillet 2012 et se dérouler sur une période de six mois environ.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 4,5 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2011 et prévoit de générer environ 5,6 millions de dollars US en 2012. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Poursuites et procédures aux États-Unis

L'autorité des marchés financiers (« SEC ») et le ministère de la Justice (« DOJ ») des États-Unis ont mené une enquête sur d'éventuelles violations par Alcatel-Lucent de la loi sur la corruption à l'étranger (« FCPA ») et des lois fédérales en matière de valeurs mobilières. Dans le cadre de cette enquête, la SEC et le DOJ ont demandé des informations concernant les opérations d'Alcatel-Lucent dans plusieurs pays.

Alcatel-Lucent a mené des pourparlers transactionnels avec le DOJ et la SEC concernant les enquêtes menées sur la base d'éventuelles violations du FCPA. Ces pourparlers ont abouti à des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC. Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent ne reconnaît ni ne nie les accusations de la SEC, et s'engage indéfiniment à ne point violer la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis.

L'accord avec le DOJ a été entériné par la cour le 1er juin 2011. Selon l'accord avec le DOJ, Alcatel-Lucent a conclu un contrat (« DPA ») aux termes duquel sont suspendues pour trois ans les poursuites pénales à son encontre pour violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables en rapport avec ses activités aux Costa Rica, Honduras, Malaisie, Taïwan, Kenya, Nigeria, Bangladesh, Équateur, Nicaragua, Angola, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ouganda, et Mali. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans.

Alcatel-Lucent a effectué pour un montant de 25 millions de dollars le premier des quatre versements de l'amende de 92 million de dollars - provisionnée pour les montants restant dus et payable sur une période de trois ans. Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica ont chacune plaidé coupable de conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Suite à l'accord avec le DOJ et la SEC, pour les trois prochaines années un superviseur français s'assurera de la conformité d'Alcatel-Lucent avec les lois contre la corruption et surveillera l'efficacité des contrôles internes, tenues des livres comptables ainsi que ses directives et ses procédures en matière de reddition des comptes. En février 2011, Alcatel-Lucent a payé l'intégralité du montant de 45,4 millions de dollars en amendes civiles et restitution dues à la SEC.

ICE a tenté de participer à la transaction pénale en tant que prétendue victime des activités d'Alcatel-Lucent, et a déposé une demande de restitution. Le 1er juin 2011, le tribunal a rejeté la demande de restitution d'ICE, jugeant qu'ICE n'est pas une victime. ICE a immédiatement tenté, par voie de référé administratif, de contraindre le tribunal à entendre sa cause, mais la demande d'ordonnance a été rejetée. ICE indique qu'elle pourrait faire appel de cette décision auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis. ICE a aussi interjeté appel de la décision du tribunal.

Le 30 avril 2010, ICE a introduit une action en justice en application de la loi « RICO » (loi contre la corruption et le crime organisé) devant le tribunal étatique de Miami, Floride (USA). ICE prétend que plusieurs entités différentes d'Alcatel-Lucent, ainsi qu'un ancien salarié, ont été impliqués dans un système de pots-de-vin et de corruption au niveau mondial, dans le cadre duquel le Groupe a effectué des paiements à des hauts représentants du gouvernement du Costa Rica et de ICE. ICE prétend qu'elle a subi un préjudice du fait de cette conduite et sollicite des dommages-intérêts triples, le remboursement des profits, et d'autres indemnités et compensations. Le 18 janvier 2011 le tribunal a statué en faveur de la fin de non-recevoir pour cause de forum non conveniens déposée par Alcatel-Lucent, et a invité ICE à déposer sa plainte au Costa Rica. ICE a interjeté appel de cette décision, et le 21 décembre 2011 la Cour d'Appel de Floride a confirmé la fin de non-recevoir du tribunal de première instance.

c/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

A propos du Kenya, les autorités cherchent à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués par CIT en 2000 à des consultants en liaison avec un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ASN »), et certains employés, anciens et actuels d'Alcatel-Lucent, en rapport avec un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »).

Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, un ancien consultant d'ASN et certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 17 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2011 et prévoit d'en générer pour approximativement 3,6 million d'euros en 2012. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

d/ Malaisie

Les autorités malaisiennes ont mené une enquête sur les activités de certains anciens employés d'une filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie qui ont eu lieu entre 2004 et 2006 et qui ont été décrites dans des mémoires déposés auprès des tribunaux par le DOJ and SEC dans le cadre du dossier décrit ci-dessus. L'enquête visait des paiements d'environ 15.000 dollars US faits à des employés d'une entreprise publique cliente en échange d'informations confidentielles. A l'issue de l'enquête, les autorités ont décidé de ne pas entamer de procédure à l'encontre de la filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie. Toutefois, à la suite des activités de 2004 à 2006 décrites dans lesdits mémoires, deux clients de Malaisie ont suspendu tout commerce nouveau avec Alcatel-Lucent pour une période de 12 mois commençant respectivement en janvier et février 2011.

LITIGES RELATIFS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du Groupe sont chacune défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

Microsoft

Lucent, Microsoft et Dell étaient impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, certains des litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (Southern District) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont deux procès plaidés en 2008. Dans une de ces procédures, le 4 avril 2008, un jury a accordé à Alcatel-Lucent environ 357 millions de dollars US de dommages à l'encontre de Microsoft pour contrefaçon du brevet « Day », lequel couvre la saisie informatisée de données dans des champs d'information prédéfinis. Le 19 juin 2008 la Cour a confirmé le verdict et a aussi accordé des intérêts préalables au jugement de plus de 140 millions de dollars US. Le montant total des dommages et intérêts obtenu par Alcatel-Lucent en relation avec le brevet « Day » excède 497 millions de dollars US.

Le 15 décembre 2008, Microsoft et Alcatel-Lucent ont signé un accord transactionnel et de licence concernant la plus grande partie de leurs contentieux, à l'exception de l'appel du jugement concernant le brevet Day interjeté par Microsoft auprès de la Cour d'Appel fédérale. Cette transaction comprend le retrait de l'ensemble des demandes en contrefaçon de brevet à l'encontre d'Alcatel-Lucent, et concède à Alcatel-Lucent une licence sur tous les brevets de Microsoft visés par ces procédures. De plus, le 13 mai 2009, Alcatel-Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de l'appel concernant Dell issu du procès d'avril 2008.

Le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day a débuté le 14 juillet 2011 au Tribunal Fédéral de San Diego, et le 29 juillet 2011, le jury a rendu un verdict concluant que Microsoft devait 70 millions de dollars US de dommages à Alcatel-Lucent avant intérêts. Le 10 novembre 2011, le tribunal a rendu son jugement en application du droit, abaissant le montant en faveur d'Alcatel-Lucent déterminé par le jury pour contrefaçon du brevet Day par Microsoft de 70 millions à 26,3 millions de dollars US. Le 16 novembre 2011, Alcatel-Lucent a fait appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel Fédéral. Le 29 décembre 2011, Alcatel-Lucent et Microsoft ont transigé sur le litige du brevet Day et ont déposé un désistement conjoint de la procédure auprès du tribunal. Cette affaire est maintenant réglée.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 35.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2010.

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun autre événement n'est intervenu entre la date de clôture et le 8 février 2012, date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration et d'autorisation de leur communication, qui aurait un impact significatif sur la situation financière.

NOTE 37 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Alcatel-Lucent (2) (3)	France		Consolidante
Sociétés opérationnelles (1)			
Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie		Globale
Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche		Globale
Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique		Globale
Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil		Globale
Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada		Globale
Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne		Globale
Alcatel-Lucent Enterprise	France		Globale
Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne		Globale
Alcatel-Lucent France	France		Globale
Alcatel-Lucent India Limited	Inde		Globale
Alcatel-Lucent International	France		Globale
Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie		Globale
Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique		Globale
Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas		Globale
Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne		Globale
Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal		Globale
Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse		Globale
Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co, Ltd	Chine	50	Globale (4)
Alcatel-Lucent Submarine Networks	France		Globale
Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni		Globale
Alcatel-Lucent USA Inc.	États-Unis		Globale
Alda Marine	France	51 P	roportionnelle (5)
Genesys Telecommunications Laboratories, Inc.	États-Unis		Globale
LGS Innovations LLC	États-Unis		Globale
Holdings			
Holdings financières			
Alcatel-Lucent Holdings Inc.	États-Unis		Globale
Alcatel-Lucent NV	Pays-Bas		Globale
Alcatel-Lucent Participations	France		Globale
Coralec	France		Globale
Florelec	France		Globale
Services Financiers et réassurance			
Electro Banque	France		Globale
Electro Ré	Luxembourg		Globale

- (1) Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.
- (2) Société cotée sur une bourse de valeurs.
- (3) Les données d'Alcatel-Lucent, société mère, sont incluses dans le secteur « Autres ».
- (4) Société contrôlée exclusivement par le Groupe qui en détient 50 % plus une action.
- (5) Société contrôlée conjointement avec Louis Dreyfus Armateur, actionnaire à hauteur de 49 %.

NOTE 38 INFORMATION TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉE)

Comptes de résultat consolidés

(En millions d'euros sauf résultat par action) 2011 (1)	01	03	03	04	Total
Revenus	Q1 3 656	Q2 3 817	3 704	Q4 4 150	15 327
Coût des ventes	(2 364)	(2 485)	(2 396)	(2 722)	(9 967)
Marge brute	1 292	1 332	1 308	1 428	5 360
Charges administratives et commerciales	(709)	(676)	(635)	(622)	(2 642)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(655)	(620)	(599)	(598)	(2 472)
Impact de la capitalisation des frais de développement	8	(14)	9	2	5
Frais de R&D (2)	(647)	(634)	(590)	(596)	(2 467)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(64)	22	83	210	251
Coûts de restructuration	(31)	(50)	(57)	(65)	(203)
Litiges	4	(50)	(37)	-	4
Résultat de cession de sociétés consolidées	4	(2)	(4)	_	(2)
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	69	(2)	(1)	1	67
Résultat de l'activité opérationnelle	(18)	(32)	21	146	117
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	(87)	(91)	(84)	(91)	(353)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux valeurs mobilières de placement	15	15	15	14	59
Coût de financement	(72)	(76)	(69)	(77)	(294)
Autres produits et charges financiers	91	95	63	110	359
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	2	-	2	4
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	1	(11)	15	181	186
Impôt	(8)	37	178	337	544
Résultat net des activités poursuivies	(7)	26	193	518	730
Résultat net des activités abandonnées	2	32	26	354	414
Résultat net	(5)	58	219	872	1 144
dont:					
Part du Groupe	(10)	43	194	868	1 095
part des minoritaires	(5)	15	25	4	49
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :					
résultat par action de base	0,00	0,02	0,09	0,38	0,48
résultat par action dilué	0,00	0,02	0,08	0,29	0,42
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :					
résultat par action de base	0,00	0,01	0,08	0,23	0,30
résultat par action dilué	0,00	0,01	0,07	0,18	0,28
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :					
résultat par action de base	0,00	0,01	0,01	0,15	0,18
résultat par action dilué	0,00	0,01	0,01	0,11	0,14

⁽¹⁾ Les comptes de résultat consolidés Q1, Q2 et Q3 sont représentés pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

(En millions d'euros sauf résultat par action) 2010 (1)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	3 174	3 729	3 992	4 763	15 658
Coût des ventes	(2 173)	(2 413)	(2 679)	(3 091)	(10 356)
Marge brute	1 001	1 316	1 313	1 672	5 302
Charges administratives et commerciales	(658)	(719)	(684)	(709)	(2 769)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(604)	(646)	(659)	(684)	(2 593)
Impact de la capitalisation des frais de développement	(8)	(8)	4	2	(10)
Frais de R&D (2)	(612)	(654)	(655)	(682)	(2 603)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(269)	(56)	(26)	281	(70)
Coûts de restructuration	(134)	(109)	(70)	(58)	(371)
Litiges	(6)	(10)	10	(22)	(28)
Résultat de cession de sociétés consolidées	(3)	-	-	65	62
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-	30	-	30
Résultat de l'activité opérationnelle	(412)	(175)	(56)	266	(377)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	(86)	(92)	(86)	(93)	(357)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux valeurs mobilières de placement	15	15	10	13	53
Coût de financement	(71)	(77)	(76)	(80)	(304)
Autres produits et charges financiers	25	58	139	134	356
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	1	7	4	2	14
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	(457)	(187)	11	322	(311)
Impôt	(43)	(1)	25	5	(14)
Résultat net des activités poursuivies	(500)	(188)	36	327	(325)
Résultat net des activités abandonnées	(7)	5	10	25	33
Résultat net	(507)	(183)	46	352	(292)
dont:					(
Part du Groupe	(515)	(184)	25	340	(334)
part des minoritaires Résultat net part du Groupe par action (en euros):	8	1	21	12	42
• résultat par action de base	(0,23)	(0,08)	0,01	0,15	(0,15)
résultat par action de base résultat par action dilué	(0,23)	(0,08)	0,01	0,13	(0,15)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :	(0,23)	(0,00)	0,01	0,13	(0,13)
• résultat par action de base	(0,22)	(0,09)	0,01	0,14	(0,16)
résultat par action dilué	(0,22)	(0,09)	0,01	0,12	(0,16)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :			•	•	.,,
• résultat par action de base	(0,01)	(0,01)	0,00	0,01	0,01
résultat par action dilué	(0,01)	(0,01)	0,00	0,01	0,01

⁽¹⁾ Le compte de résultat consolidé 2010 est représenté pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

(En millions d'euros sauf résultat par action) 2009 (1)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	3 524	3 825	3 608	3 884	14 841
Coût des ventes	(2 448)	(2 595)	(2 437)	(2 505)	(9 986)
Marge brute	1 076	1 230	1 171	1 379	4 855
Charges administratives et commerciales	(730)	(729)	(667)	(650)	(2 776)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(674)	(639)	(595)	(557)	(2 465)
Impact de la capitalisation des frais de développement	(1)	(1)	1	2	1
Frais de R&D (2)	(675)	(640)	(594)	(555)	(2 464)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(329)	(139)	(90)	174	(384)
Coûts de restructuration	(78)	(123)	(129)	(268)	(598)
Litiges	(70)	(125)	(129)	(109)	(109)
Résultat de cession de sociétés consolidées				99	99
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(2)	1	38	211	248
Résultat de l'activité opérationnelle	(409)	(261)	(181)	107	(744)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière	(409)	(201)	(101)	107	(744)
brute Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux	(84)	(74)	(72)	(83)	(313)
valeurs mobilières de placement	23	16	8	13	60
Coût de financement	(61)	(58)	(64)	(70)	(253)
Autres produits et charges financiers	48	96	51	58	253
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	(9)	3	2	5	1
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	(431)	(220)	(192)	100	(743)
Impôt	7	89	11	(30)	77
Résultat net des activités poursuivies	(424)	(131)	(181)	70	(666)
Résultat net des activités abandonnées	2	133	2	25	162
Résultat net	(422)	2	(179)	95	(504)
dont:					
part du Groupe	(402)	14	(182)	46	(524)
part des minoritaires	(20)	(12)	3	49	20
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :					
résultat par action de base	(0,18)	0,01	(0,08)	0,02	(0,23)
résultat par action dilué	(0,18)	0,01	(0,08)	0,02	(0,23)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :					
résultat par action de base	(0,18)	0,00	(0,08)	0,01	(0,30)
résultat par action dilué	(0,18)	0,00	(0,08)	0,01	(0,30)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,00	0,06	0,00	0,01	0,07
résultat par action dilué	0,00	0,05	0,00	0,01	0,07

⁽¹⁾ Le compte de résultat consolidé 2009 est représenté pour refléter les impacts des activités abandonnées (voir note 10).

12.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel-Lucent, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la note 2 aux états financiers, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Les comptes sujets à des estimations comptables significatives sont décrits dans la note 2 aux états financiers et sont, principalement, les goodwill pour M€ 4.389, les immobilisations incorporelles pour M€ 1.774, les immobilisations corporelles pour M€ 1.263, les provisions pour risques et charges pour M€ 1.579 (dont les provisions sur affaires pour M€ 537), les impôts différés actifs pour M€ 1.954, les actifs et passifs associés aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi pour respectivement M€ 2.765 et M€ 5.706.
- S'agissant des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Comme indiqué dans la note 2c) aux états financiers, les hypothèses clés du test de dépréciation supplémentaire réalisé au cours du quatrième trimestre 2011 sont notamment le taux d'actualisation utilisé et une accélération de l'ensemble des actions prises pour réduire les coûts fixes dans le but de réaliser des économies supplémentaires. Nous avons revu les calculs effectués par votre société et vérifié que les notes 1f), 1g), 2c), 2d), 12, 13 et 14 aux états financiers donnent une information appropriée.
- S'agissant des immobilisations incorporelles, nous avons notamment vérifié que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et examiné les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières présentées dans les notes 1f), 1g), 2c) et 13 aux états financiers.
- S'agissant des provisions, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction de votre société et revu la documentation préparée dans ce cadre afin de vérifier le caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que les notes 28 et 35 aux états financiers donnent une information appropriée.
- S'agissant des impôts différés actifs, nous avons vérifié que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et apprécié les hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations d'impôts différés actifs en résultant. Nous avons également vérifié que les notes 1l), 2f), et 9 aux états financiers donnent une information appropriée.
- S'agissant des actifs et passifs associés aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues, revoir les calculs effectués et vérifier que les notes 1j), 2g) et 26 aux états financiers donnent une information appropriée.
- S'agissant du risque de liquidité mentionné par votre société dans la note 29f), nous avons vérifié, sur la base des prévisions qui nous ont été communiquées et de la situation de trésorerie disponible au 31 décembre 2011, que la société disposait des ressources lui permettant de faire face au financement de son exploitation et au service de sa dette au cours des douze prochains mois.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT 12.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

> Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2012 Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres Jean-François Ginies

13 COMPTES SOCIAUX

13.1 COMPTES SOCIAUX - ALCATEL-LUCENT AU 31 DÉCEMBRE 2011

RÉSULTATS

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SA (société mère) s'établit en 2011 à (1 316,1) millions d'euros à comparer à un résultat 2010 de 1 497,1 millions d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes sociaux d'Alcatel-Lucent pour 2011 font ressortir une perte de 1 316 133 645,00 euros.

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes 2011 de verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes 2011 sera la suivante :

Origines	(En euros)
Résultat de l'exercice	(1 316 133 645,00)
Report à nouveau (voir note 12)	(10 895 661 511,36)
Total	(12 211 795 156,36)
Affectations	
Dotation à la réserve légale	-
Dividende	-
Report à nouveau	(12 211 795 156,36)
Total	(12 211 795 156,36)

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2011			
	(proposition)	2010	2009	2008
Nombre d'actions rémunérées	2 325 383 328	2 318 385 548	2 318 060 818	2 318 041 761
Valeur nominale de l'action	2,00	2,00	2,00	2,00
Dividende distribué par action	-	-	-	-

COMPTES DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires net		340,8	964,8	839,9
Autres produits		14,9	33,1	44,1
Produits d'exploitation		355,7	997,9	884,0
Services extérieurs et autres charges		(352,4)	(1020,0)	(886,5)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1,5)	(6,4)	(6,6)
Frais de personnel		(8,9)	(7,8)	(7,7)
Charges d'exploitation		(362,8)	(1 034,2)	(900,8)
Résultat d'exploitation	(3)	(7,1)	(36,3)	(16,8)
Produits de participations	(4)	59,0	19,5	15,9
Intérêts et produits assimilés		431,9	688,8	1 255,9
Intérêts et charges assimilées		(263,6)	(474,1)	(926,2)
Mali de fusion		(2 669,3)	-	-
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	1 112,9	1 285,0	294,6
Autres produits et charges financières		11,9	(5,2)	(5,1)
Résultat financier	(3)	(1 317,2)	1 514,0	635,1
Résultat courant avant impôt	(3)	(1 324,3)	1 477,7	618,3
Produits exceptionnels		2,7	378,4	559,7
Charges exceptionnelles		(35,7)	(372,1)	(657,4)
Résultat exceptionnel	(3)	(33,0)	6,3	(97,7)
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	41,2	13,1	77,7
Résultat net		(1 316,1)	1 497,1	598,3

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

			2011		2010	2009
(En millions d'euros) ACTIF	Notes	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	183,0	(166,2)	16,8	2,5	3,5
Titres de participations	(8)	39 446,2	(29 502,6)	9 943,6	3 772,5	3 804,7
Créances rattachées à des participations	(9)	0,6	(0,6)	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	5 965,9	(445,5)	5 520,5	12 551,3	9 340,9
Immobilisations financières		45 412,7	(29 948,6)	15 464,1	16 323,8	13 145,6
Actif immobilisé		45 595,7	(30 114,8)	15 480,9	16 326,3	13 149,1
Créances	(15)	2 041,9	(2,3)	2 039,6	3 090,9	5 000,7
Valeurs mobilières de placement	(10)	977,1	-	977,1	1 152,7	2 028,9
Disponibilités	(10)	1 401,7	-	1 401,7	2 439,6	1 226,5
Actif circulant		4 420,7	(2,3)	4 418,4	6 683,2	8 256,1
Comptes de régularisation		32,6	-	32,6	47,4	27,7
Total	(6)	50 049,0	(30 117,1)	19 931,9	23 056,9	21 432,9

		2011		2010	2009
(En millions d'euros) PASSIF	Notes	Avant répartition	Après répartition ⁽¹⁾	Après répartition	Après répartition
Capital		4 650,7	4 650,7	4 636,8	4 636,1
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 413,8	15 413,8	15 411,7	15 411,8
Réserves		2 237,9	2 237,9	2 237,9	2 237,9
Report à nouveau		(10 895,7)	(12 211,8)	(10 895,7)	(12 392,8)
Résultat de l'exercice		(1 316,1)	-	-	-
Capitaux propres	(12)	10 090,8	10 090,8	11 390,7	9 893,0
Provisions	(13)/(18)	110,1	110,1	1 304,1	2 880,3
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(14)/(15)	1 000,0	1 000,0	1 818,2	1 818,2
Autres emprunts obligataires	(14)/(15)	1 062,0	1 062,0	1 162,0	462,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(15)	0,9	0,9	1,9	7,2
Emprunts et dettes financières divers	(15)	645,7	645,7	670,4	678,9
Dettes financières		2 708,6	2 708,6	3 652,5	2 966,3
Dettes fiscales et sociales	(15)	13,5	13,5	20,2	3,9
Autres dettes	(15)	7 003,3	7 003,3	6 687,1	5 689,3
Dettes		7 016,8	7 016,8	6 707,3	5 693,2
Écarts de conversion passif		5,6	5,6	2,3	0,1
Total		19 931,9	19 931,9	23 056,9	21 432,9

⁽¹⁾ Proposition.

TABLEAUX DE FINANCEMENT (APRÈS PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011)

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Ressources durables			
Résultat net	(1 316,1)	1 497,1	598,3
Dotation aux amortissements	0,2	1,0	4,6
Dotation/(reprise) nette de provisions	3 688,9	(1 379,0)	(191,0)
Résultat sur cessions d'actif long terme	32,7	4,3	3,9
Capacité d'autofinancement	2 405,7	123,4	415,8
Augmentations de capital	16,3		
Émission d'emprunts obligataires	-	700,0	-
Nouvelles dettes financières à long terme	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions de titres	28,8	1,2	552,3
Autres ressources durables	-	0,3	4,2
Total des ressources durables	2 450,8	824,9	972,3
Emplois durables			
Immobilisations corporelles et incorporelles	24,1	-	-
Acquisitions de titres	11 080,2	25,6	102,6
Dividende à verser au titre de l'exercice	-	-	-
Conversion d'obligations en actions	-	-	_
Autres emplois à long terme	(6 072,7)	3 513,6	(18,7)
Total des emplois durables	5 031,6	3 539,2	83,9
Variation du fonds de roulement			
Créances d'exploitation et autres créances	170,9	43,8	(7,7)
Autres dettes	40,5	(37,9)	351,5
Trésorerie	-	-	-
• dettes financières à court terme	(1 561,9)	(983,3)	516,5
disponibilités et quasi-disponibilités	(1 054,7)	(860,7)	(1 035,8)
• valeurs mobilières de placement	(175,6)	(876,2)	1 063,9
Total des variations du fonds de roulement	(2 580,8)	(2 714,3)	888,4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Plan comptable général français (règlement CRC nº 99-03). Les principes comptables appliqués sont les suivants :

a/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par titre:

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la valeur recouvrable des actifs du Groupe, de l'actif net réestimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse:
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale .Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

b3- Actions d'autodétention

Les actions propres détenues ne répondant pas à une affectation explicite particulière sont classées à l'actif du bilan en titres immobilisés dans la rubrique « Autres immobilisations financières ».

Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction de la moyenne des cours de bourse du mois précédant l'arrêté des comptes et une dépréciation est constituée le cas échéant.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1er janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil. Depuis l'exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus dans les résultats des exercices au cours desquels ils sont générés.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à signaler pour l'exercice 2011 au cours duquel Alcatel-Lucent a poursuivi son activité de société mère du Groupe.

A noter cependant:

la transmission universelle de patrimoine (TUP) avec la Compagnie Financière Alcatel-Lucent avec comptabilisation d'un mali de fusion en charge financière au cours de l'exercice pour 2 669 millions d'euros et la reprise pour un montant identique des provisions constituées au 31-12-2010 sur la Compagnie Financière Alcatel-Lucent;

COMPTES SOCIAUX 13.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

- l'évolution de l'évaluation du portefeuille titres (voir note 8-1).
- Changement du modèle de répartition des frais de recherches et de développement du groupe, qui explique la baisse des revenus et des charges d'exploitation en 2011 comparativement aux exercices précédents.

NOTE 3 ANALYSE DES RÉSULTATS

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En millions d'euros)	2011	2010
Produits d'exploitation	355,7	997,9
Charges d'exploitation	(362,8)	(1 034,2)
Résultat d'exploitation	(7,1)	(36,3)
Résultat financier	(1 317,2)	1 514,0
Résultat courant avant impôt	(1 324,3)	1 477,7
Résultat exceptionnel	(33,0)	6,3
Impôt	41,2	13,1
Résultat net	(1 316,1)	1 497,1

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de (7,1) millions d'euros en 2011 contre (36,3) millions d'euros en 2010.

Les mouvements financiers liés à l'ancienne mutualisation des frais de recherche du groupe se sont réduits de 65% dans le cadre du nouveau modèle.

De ce fait la part du chiffre d'affaires externe représente 27,2 % contre 7,3 % en 2010.

Résultat financier

Le résultat financier enregistre une perte de 1 317,2 millions d'euros en 2011 contre un gain de 1 514 millions d'euros en 2010.

Cette perte comprend une charge financière de 2 669 millions d'euros correspondant au mali de fusion issu de la transmission universelle de patrimoine avec la Compagnie Financière Alcatel-Lucent ainsi qu'une reprise à même hauteur des provisions constituées en 2010 sur cette société.

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2011 un gain de 1 112,9 millions d'euros contre un gain de 1 285 millions d'euros en 2010 :

			2011			2010	
			<i>(</i>	Mouvement		<i>(</i>	Mouvement
(En millions d'euros)		Dotations	(Reprises)	net	Dotations	(Reprises)	net
Dépréciation des participations	(Note 8)	2 702,2	(24,2)	2 678,0	288,7	(236,2)	52,5
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)	25,8	-	25,8	1,8	-	1,8
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Provisions pour risques financiers		18,7	(3 835,4)	(3 816,7)	300,2	(1 640,9)	(1 340,7)
Dépréciation des créances C.Terme	(Note 15)	1,0	-	1,0	0,2	(157,0)	(156,8)
Dépréciation des créances L.Terme	(Note 9)	-	(1 500,0)	(1 500,0)	300,0	-	300,0
Risques filiales	(Note 13)	-	(2 335,4)	(2 335,4)	-	(1 482,7)	(1 482,7)
Risque de change	(Note 13)	17,7	-	17,7	-	(1,2)	(1,2)
Amortissement des primes de remboursement des obligations		_	-	-	1,5	-	1,5
Total		2 746,7	(3 859,6)	(1 112,9)	592,2	(1 877,2)	(1 285,0)

Dépréciation des participations

La charge nette de l'exercice 2011 résulte du réexamen des valeurs d'inventaire des différents titres et de la reprise de dépréciation sur les titres RFS cédés.

L'évaluation des dépréciations au cours de l'exercice 2011 est commentée en note 8.2.

Dépréciation des titres immobilisés

La dépréciation de 25,8 millions d'euros des titres immobilisés porte essentiellement sur les titres d'autodétention valorisés au cours de bourse moyen du mois de décembre.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Aucun mouvement n'a été enregistré en 2011.

Provisions pour risques financiers

La dotation de l'exercice 2011 est essentiellement liée à la perte latente du dérivé de change (swap de change EUR/USD) couvrant partiellement la transaction de cession des activités Genesys (voir note 13).

La reprise de l'exercice 2011 provient de la fusion avec la Compagnie Financière Alcatel-Lucent dont les actifs avaient été

Produits de participations

Les produits de participations passent de 19,5 millions d'euros en 2010 à 59,0 millions d'euros en 2011 (voir note 4).

Intérêts financiers

Les intérêts payés sur l'endettement à long terme (92,0 millions d'euros) sont en hausse comparés à 2010. Le résultat de la gestion des engagements des filiales à court terme et à long terme à hauteur de 285,0 millions d'euros est en baisse de 7,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 33,0 millions d'euros issue essentiellement de la cession de titres de participations.

Impôt

L'impôt représente un produit de 41,2 millions d'euros dont 28,0 millions d'euros dégagés en 2011 par l'intégration fiscale, 9,9 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur l'exercice et 3,3 millions d'euros de reprises de provisions sur anciens contentieux groupe (voir note 5).

NOTE 4 PRODUITS DES PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	2011	2010
Filiales		
Electro Banque	9,0	12,7
Alcatel-Lucent Submarine Networks	50,0	-
Sardelec (1)	-	6,8
Participations	-	-
Total	59,0	19,5

(1) Société fusionnée en 2010 dans Alcatel-Lucent Submarine Networks

NOTE 5 IMPÔT

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est de 22 contre 24 en 2010. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2011 (voir note 23).

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

	2011		2010	
(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû /à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû /à recevoir
Résultat d'exploitation	(7,1)	9,9	(36,3)	8,1
Résultat financier	(1 317,2)	-	1 514,0	-
Résultat courant avant impôt	(1 324,3)	9,9	1 477,7	8,1
Résultat exceptionnel	(33,0)	-	6,3	5,0
Intégration fiscale	-	31,3	-	-
Impôt total	41,2	41,2	13,1	13,1
Résultat net	(1 316,1)	-	1 497,1	-

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code général des impôts est de 0,04 million d'euros en 2011 correspondant à une charge d'impôt estimée à 0,01 million d'euros.

NOTE 6 BILAN

Le total du bilan est en baisse à 19 931,8 millions d'euros à fin 2011. Les principales évolutions de 2011 sont indiquées ci-après :

- les dettes financières baissent de 944,0 millions d'euros suite aux remboursements de dettes arrivées à échéance pour atteindre 2 708,6 millions fin 2011 (voir note 14).
- les autres dettes passent de 6 707,3 millions d'euros à fin 2010 à 7 016,8 millions d'euros à fin 2011 ; les autres dettes comprennent principalement les avances à court terme reçues des filiales dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe (voir note 10).

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Valeur	brute	
(En millions d'euros)	31/12/2010 A	ugmentations	Diminutions	31/12/2011
Fonds commercial	15,4	24,1	-	39,5
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	143,5	-	-	143,5
Immobilisations incorporelles	158,9	24,1	-	183,0
	A	Amortissements	et dépréciations	5
(En millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Fonds commercial	(15,4)	(9,6)	-	(25,0)
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	(141,0)	(0,2)	-	(141,2)
Immobilisations incorporelles	(156,4)	(9,8)	-	(166,2)
		Valeur	nette	
(En millions d'euros)	31/12/2010 A	ugmentations	Diminutions	31/12/2011
Fonds commercial	-	14,5	-	14,5
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	2,5	(0,2)	-	2,3
Immobilisations incorporelles	2,5	14,3	-	16,8

La principale augmentation provient du mali de fusion résultant de la transmission universelle de patrimoine de la Compagnie Financière Alcatel-Lucent en date du 3 Janvier 2011.

La société ayant appliqué le Règlement CRC 2004-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, elle a constaté un mali technique de 24,1 millions d'euros sur l'exercice 2011, inscrit à un compte d'immobilisations incorporelles ; ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation de 9,6 millions d'euros fin 2011.

NOTE 8 TITRES DE PARTICIPATION

		Valeur	brute	
(En millions d'euros)	31/12/2010 Aug	gmentations	Diminutions	31/12/2011
Filiales	28 048,0	28 262,1	(17 231,2)	39 078,9
Participations	379,4	14,0	(26,1)	367,3
Total	28 427,4	28 276,1	(17 257,3)	39 446,2

		Dépréc	iations	
(En millions d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Filiales	(24 303,5)	(22 053,7)	17 220,1	(29 137,1)
Participations	(351,5)	(14,0)	-	(365,5)
Total	(24 655,0)	(22 067,7)	17 220,1	(29 502,6)

		Valeu	r nette	
(En millions d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Filiales	3 744,6	6 208,4	(11,1)	9 941,8
Participations	27,9	-	(26,1)	1,8
Total	3 772,5	6 208,4	(37,2)	9 943,6

Évolution de la valeur brute

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2011 résulte notamment de :

- l'apport, suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Compagnie Financière Alcatel-Lucent, de 19 375,1 millions d'euros de titres Alcatel-Lucent Participations et l'annulation en conséquence des titres Compagnie Financière Alcatel-Lucent pour 17 195,9 millions d'euros ainsi que la reprise de la dépréciation correspondante ;
- la souscription aux augmentations de capital d'Alcatel-Lucent Participations pour 8 876,3 millions d'euros et d'Alcatel-Lucent Holding GmbH pour 14,0 millions d'euros ;
- la cession des titres RFS France et la sortie des créances Lucent Technologies Inc.

Évolution des dépréciations

L'évolution des dépréciations au cours de l'exercice 2011 a été la suivante :

Les dotations pour dépréciation des participations portent principalement sur Alcatel-Lucent Holding GmbH pour 14,0 millions d'euros, sur Coralec pour 541,2 millions d'euros, sur Alcatel-Lucent Participations pour 2 133,9 millions d'euros et sur Alcatel-Lucent International pour 3,7millions d'euros. Les reprises de dépréciations concernent Alcatel-Lucent Submarine Networks pour 3 millions d'euros.

Les dépréciations constatées sur les titres Alcatel-Lucent Participations, Alcatel-Lucent International et Alcatel-Lucent Submarine Networks reposent sur une valorisation du Groupe Alcatel-Lucent, basée sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à estimer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2012 à 2016 et d'une valeur terminale en 2016 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe (11,00 %). La somme de ces valeurs recouvrables, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilanciels tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette valeur recouvrable est ensuite répartie entre les participations détenues par Alcatel-Lucent Participations et les autres filiales dont Alcatel-Lucent Submarine Networks. La valeur ainsi obtenue est comparée à la valeur historique des titres et une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont historiquement élevés au 31 décembre 2011 et pourraient donc conduire à des changements des estimations et hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des divisions opérationnelles, ce qui affecterait l'évaluation du portefeuille de titres de participation.

NOTE 9 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

		Valeur	brute	
(En millions d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Titres d'autodétention	471,9	-	-	471,9
Prêts à long terme aux filiales	13 998,2	-	(8 505,0)	5 493,2
Autres immobilisations financières	1,4		-	1,5
Total	14 471,5	-	(8 505,0)	5 966,5
	Dépréciations			
(En millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Titres d'autodétention	(415,4)	(25,6)	-	(441,0)
Prêts à long terme aux filiales	(1 504,2)	-	1 500,0	(4,2)
Autres immobilisations financières	(0,6)	(0,2)	-	(0,8)
Total	(1 920,2)	(25,8)	1 500,0	(446,0)
		Valeur	nette	
(En millions d'euros)	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Titres d'autodétention	56,5	(25,6)	-	30,9
Prêts à long terme aux filiales	12 494,0	-	(7 005,0)	5 489,0
Autres immobilisations financières	0,8	(0,2)	-	0,6
Total	12 551,3	(25,8)	(7 005,0)	5 520,5

Prêts à long terme aux filiales

Le prêt (1 500 millions d'euros) consenti à Compagnie Financière Alcatel-Lucent a été annulé ainsi que sa dépréciation lors de la transmission universelle de patrimoine.

Un prêt de 8 876,3 millions d'euros sur Alcatel-Lucent Participations a été transformé en titres de participation.

Titres d'autodétention

Aucun mouvement n'est intervenu sur les titres d'autodétention au cours de l'exercice 2011. La valeur de marché de ces titres à la date de clôture, évaluée par référence à la moyenne des cours de bourse de décembre 2011, s'élève à 30,9 millions d'euros (56,5 millions d'euros au 31 décembre 2010).

NOTE 10. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, TRÉSORERIE ET DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») a été la suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010
Disponibilités	1 401,7	2 439,5
Convention de trésorerie avec les filiales	1 765,1	3 015,1
Total disponibilités et quasi-disponibilités (1)	3 166,8	5 454,6
Valeurs mobilières de placement (2)	977,1	1 152,7
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales	-	1 500,0
Total créances financières à court terme	4 143,9	8 107,3
Emprunts obligataires à court terme	(100,0)	(993,1)
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme	(0,9)	(1,9)
Dettes financières diverses à court terme	(68,4)	(91,7)
Convention de trésorerie avec les filiales	(6 772,0)	(6 420,4)
Total dettes financières à court terme (3)	(6 941,3)	(7 507,1)
Total	(2 797,4)	600,2

⁽¹⁾ Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

- (2) Essentiellement des certificats de dépôts libellés en euros, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan.
- Billets de trésorerie français ou étrangers (« papier commercial »), emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel-Lucent tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

NOTE 11 RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

Risque de change

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

	Acheteur/Prêteur Montants nominaux				
(En millions d'euros)	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Valeur de marché	
<u>`</u>					
Contrats à terme	373,0	-	-	4,3	
Swaps cambistes	2 865,3	-	-	62,9	
Swaps de devises	-	-	-	-	
Options de change :					
• call	-	-	-	-	
• put	-	-	-	-	

	Vendeur/Emprunteur				
	Montants nominaux				
	Moins d'un	D'un an à cinq	Plus de cinq	Valeur de	
(En millions d'euros)	an	ans	ans	marché	
Contrats à terme	678,8	-	-	(31,5)	
Swaps cambistes	1 188,9	-	-	(42,9)	
Swaps de devises	-	-	-	-	
Options de change :					
• call	-	-	-	-	
• put	-	-	-	-	

Risque de taux

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

	Montants nominaux			
(Formalliana discusso)		D'un an à cinq	Plus de cinq	Valeur de marché
(En millions d'euros)	an	ans	ans	marcne
Swaps de taux :				
Payeur fixe	-	-	-	-
Payeur variable	-	497,8	-	39,4
Caps:	-	-	-	-
Floors:	-	-	-	-
FRA:	-	-	-	-
Options de swaps de taux :	-	-	-	-

Risque de liquidité et effet des notations sur la dette d'Alcatel-Lucent

Alcatel-Lucent SA estime que sa trésorerie disponible et sa ligne de crédit syndiqué disponible sont suffisants pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à son exploitation et le service de sa dette pour les douze prochains mois.

COMPTES SOCIAUX 13.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Au 8 février 2012, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B2	Not Prime	Négative	10 novembre 2011	10 novembre 2011
Standard & Poor's	В	В	Stable	9 novembre 2009	12 avril 2011

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent au 31 décembre 2011

Les notes à court terme attribuées d'Alcatel-Lucent permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations.

Crédit bancaire syndiqué

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité de 837,0 millions d'euros du crédit a été étendue, jusqu'au 5 avril 2013.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du Conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels 2011.

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2011 est la suivante :

(En millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2010 avant répartition	2 318 385 548	4 636,8	15 411,6	369,6	1 673,3	195,0	(12 392,8)	1 497,1	11 390,7
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-	-	-	1 497,1	(1 497,1)	-
Augmentations de capital :									
 conversion d'Obligations Convertibles en actions 	20 632	-	0,2	-	-	-	-	-	0,2
 remboursements d'obligations en actions 	100 000	0,2	1,0	-	-	-	-	-	1,2
 levées d'options de souscription 	6 877 148	13,7	1,0	-	-	-	-	-	14,7
Résultat 2011	-	-	-	-	-	-	-	(1 316,1)	(1 316,1)
Situation au 31/12/2011 avant répartition	2 325 383 328	4 650,7	15 413,8	369,6	1 673,3	195,0	(10 895,7)	(1 316,1)	10 090,8
Proposition d'affectation du résultat 2011	-	-	_	-	-	-	(1 316,1)	1 316,1	_
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2011 après répartition	2 325 383 328	4 650,7	15 413,8	369,6	1 673,3	195,0	(12 211,8)	-	10 090,8

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 4 650,7 millions d'euros à fin 2011, se répartissant en 2 325 383 328 titres d'une valeur nominale de 2 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2011, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 5 070,4 millions d'euros.

NOTE 13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2011 a été la suivante :

(En millions d'euros)		31/12/2010	Dotation	(Reprise)	(Utilisation)	31/12/2011
Provisions pour risques sur perte de change		0,1	17,7	-	-	17,8
Provisions pour risques financiers		-	-	-	_	_
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres		110,9	1,1	(4,0)	(49,8)	58,2
Provisions pour engagements de retraites	(Note 17)	23,7	10,5	-	(0,2)	34,0
Provisions pour risques filiales		1 169,4	-	-	(1 169,4)	-
Total		1 304,1	29,3	(4,0)	(1 219,4)	110,0
Impact résultat :						
résultat d'exploitation			10,5	-	(0,2)	
résultat financier			17,7	-	(1 169,4)	
 résultat exceptionnel et impôts 			1,1	(4,0)	(49,8)	

La dotation sur la provision pour risques sur perte de change est essentiellement liée à la perte latente du dérivé de change (swap de change EUR/USD) couvrant partiellement la transaction de cession des activités Genesys. Cette perte latente s'élève à 17,7 millions d'euros pour un montant nominal de l'instrument de 320 millions d'euros.

Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent a payé suivant l'échéancier sur l'exercice 2011 un montant de 68,9 millions de dollars en amendes civiles et restitution dues à la SEC, la provision résiduelle au titre de ce litige restant à régler est de 50,9 millions d'euros.

Les provisions pour risques filiales reprises au cours de l'exercice 2011 sont consécutives à la fusion de la filiale Compagnie Financière Alcatel-Lucent dans Alcatel-Lucent SA.

NOTE 14 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2011, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 2 062,0 millions d'euros contre 2 980,2 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cet encours se décompose comme suit :

		Échéance	Nouvelles	
(En millions d'euros)	2010	2011	émissions	2011
Emprunts obligataires convertibles				
Oceane 4,75 % - 818 M euros janvier 2011	818,2	(818,2)	-	-
Oceane 5 % - 1 000 M euros (2) janvier 2015	1 000,0	-	-	1 000,0
Autres emprunts obligataires				
6,375 % - 462 M euros (2) avril 2014 (1)	462,0	-	-	462,0
Emprunt à taux variable - 200 M euros (2) 2011/2012 prolongeable				
jusqu'en 2016 ⁽³⁾	200,0	(100,0)	-	100,0
Emprunt obligataire Senior 8,50 % - 500 M euros (2) janvier 2016 (4)	500,0	-	-	500,0
Total emprunts obligataires	2 980,2	(918,2)	-	2 062,0

- (1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée de Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.).
- (2) Montants nominaux restant à rembourser au 31 décembre 2011.
- (3) Les dates de maturité des obligations sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros, mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros.

Évolution sur l'exercice 2011

• Prolongation des dates maturité ou remboursement :

Alcatel-Lucent a émis en octobre 2010 et juillet 2010 une série d'emprunts obligataires pour un montant nominal total de 200 millions d'euros (voir ci-dessous). Les dates de maturité de l'emprunt dû en février 2011 d'un montant nominal de 25 millions d'euros et de l'emprunt dû en mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros ont été prolongées jusqu'en février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros et jusqu'en mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Les dates de maturité des emprunts dûs en août et novembre 2011 pour un montant nominal de 100 millions d'euros n'ont pas été prolongées et les emprunts correspondants ont été remboursés. Après les prolongations et le remboursement, les nouvelles dates de maturité sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Ces emprunts obligataires sont reportés sur la ligne emprunts court terme dans le tableau d'analyse par échéance pour 100 millions d'euros.

• Remboursement :

L'OCEANE d'Alcatel-Lucent à 4,75 % EUR dû en janvier 2011 a été remboursée pour un montant nominal de 818 millions d'euros.

NOTE 15 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2011	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	1 000,0	-	1 000,0	-	-
autres emprunts obligataires	1 062,0	100,0	962,0	-	-
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,9	0,9	-	-	0,2
emprunts et dettes financières divers	645,7	74,9	570,8	-	68,4
Dettes fiscales et sociales	13,5	13,5	-	-	5,9
Autres dettes (après répartition)	7 003,4	6 908,9	94,5	-	112,3
Total dettes	9 725,5	7 098,2	2 627,3	-	186,8

DÉTAIL DES AUTRES DETTES AU 31/12/2011

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Avances reçues des filiales - convention de trésorerie	6 420,4	6 772,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	175,0	105,9
Autres	91,7	125,5
Total	6 687,1	7 003,4

⁽¹⁾ Le solde du compte fournisseurs est composé de 5 % de dettes payables à 30 jours, de 28 % de dettes payables à 60 jours et de 67% au delà.

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES AU 31/12/2011

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2011	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	A plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances fiscales et sociales	5,2	5,0	0,2	-	-
Autres créances	2 034,4	2 034,4	-	-	11,3
Total créances	2 039,6	2 039,4	0,2	-	11,3

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Avances versées aux filiales - convention de trésorerie	3 015,1	1 766,1
Provision	(0,2)	(1,0)
Clients et comptes rattachés	9,0	188,2
Autres	61,3	79,1
Total	3 085,2	2 034,4

NOTE 16 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

		Dont
(En millions d'euros)	Montant net au bilan	entreprises liées
Immobilisations financières		
titres de participation	9 943,6	9 943,6
créances rattachées à des participations	-	-
autres immobilisations financières	5 520,5	5 510,9
autres titres immobilisés	31,5	30,6
Créances de l'actif circulant	2 031,4	1 938,5
Valeurs mobilières de placement	977,1	-
Dettes financières		
emprunts obligataires	2 062,0	-
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0,9	-
• emprunts et dettes financières divers	645,7	578,8
	Montant net	Dont entreprises
(En millions d'euros)	en résultat	liées
Produits et charges financiers	59.0	50.0

(En millions d'euros)	en résultat	liées
Produits et charges financiers		
produits de participations	59,0	59,0
intérêts et produits assimilés	431,9	371,0
• intérêts et charges assimilées	(2 932,9)	(2 755,3)
• autres	1 124,8	1 130,7

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

NOTE 17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

À la fin de 2011, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 34,0 millions d'euros (voir note 13) et sont partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1er janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil. À compter de l'exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus dans les résultats des exercices au cours desquels ils sont générés.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Taux d'actualisation	3,75 %
Taux de progression des salaires à long terme	7,00 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	5,45 %

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories - AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

COMPTES SOCIAUX 13.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	
Charge normale de l'exercice	(2,8)
Charge d'intérêt	(2,7)
Rendement attendu des fonds	2,1
Amortissement des modifications de régime	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Effet des réductions de régimes	-
Effet des liquidations de régime	-
Effet de la limitation d'actif	-
Cout net de la période	(3,4)
L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :	
(En millions d'euros)	
Évaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier	(63,8)
Charge normale de l'exercice	(2,8)
Charge d'intérêt	(2,7)
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	
Pertes et (gains) actuariels	(7,6)
Prestations payées	3,0
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(73,9)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	(68,7)
Effet des augmentations de salaires	(5,2)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(73,9)
Couverture des engagements	(15,5)
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier	40,1
Rendement attendu des fonds	2,1
(Pertes) et gains actuariels	0,5
Contributions de l'employeur	0,5
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2,8)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	39,9
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	
Valeur de marché des fonds investis	(72,2)
	39,9
Couverture financière des engagements financés	(32,3)
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(1,7)
Couverture financière	(34,0)
Perte et (gains) actuariels	
Modifications de régime	
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actifs)	- (04.0)
Montant (provisionné)/activé	(34,0)

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En millions d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	32,1	81 %
Actions	3,0	7 %
Autres placements	1,4	4 %
Actifs immobiliers	3,4	8 %
Total	39,9	100 %

NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DIVERS

La présentation des engagements financiers faite ci-dessous n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Garantie sur le cash pooling

Il existait par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales. Cette garantie s'est terminée au 31 décembre 2011 (0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010 et 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009).

Autres engagements donnés

Enfin Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes:

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe	-	_	-	_
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel-Lucent SA	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties donnés				
sur contrats commerciaux	2 525,3	927,1	835,0	763,2
• sur emprunts	868,2	-	3,9	864,3
autres engagements donnés	190,8	17,3	64,5	109,0
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Total	3 584,3	944,4	903,4	1 736,5

Parmi les garanties données sur contrats commerciaux (2 525,3 millions d'euros) figurent des garanties au titre d'activités cédées ou apportées à Thales (40,1 millions d'euros) pour lesquelles Alcatel-Lucent bénéficie d'une contre-garantie du cessionnaire.

Engagements reçus

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	A plus de cinq ans
Cautions reçues	2,0	2,0	-	-
Total	2,0	2,0	-	-

NOTE 19 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1er février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléquées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. Les demandes de l'ICE ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et sont plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 million d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1er juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait avoir lieu en juillet 2012 et se dérouler sur une période de 6 mois environ.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 4,5 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2011 et prévoit de générer environ 5,6 millions de dollars US en 2012. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Poursuites et procédures aux États-Unis

L'autorité des marchés financiers (« SEC ») et le ministère de la Justice (« DOJ ») des États-Unis ont mené une enquête sur d'éventuelles violations par Alcatel-Lucent de la loi sur la corruption à l'étranger (« FCPA ») et des lois fédérales en matière de valeurs mobilières. Dans le cadre de cette enquête, la SEC et le DOJ ont demandé des informations concernant les opérations d'Alcatel-Lucent dans plusieurs pays.

Alcatel-Lucent a mené des pourparlers transactionnels avec le DOJ et la SEC concernant les enquêtes menées sur la base d'éventuelles violations du FCPA. Ces pourparlers ont abouti à des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC. Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent ne reconnaît ni ne nie les accusations de la SEC, et s'engage indéfiniment à ne point violer la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis.

L'accord avec le DOJ a été entériné par la cour le 1er juin 2011. Selon l'accord avec le DOJ, Alcatel-Lucent a conclu un contrat (« DPA ») aux termes duquel sont suspendues pour trois ans les poursuites pénales à son encontre pour violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables en rapport avec ses activités aux Costa Rica, Honduras, Malaisie, Taïwan, Kenya, Nigeria, Bangladesh, Équateur, Nicaragua, Angola, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ouganda, et Mali. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans.

Alcatel-Lucent a effectué pour un montant de 25 millions de dollars le premier des quatre versements de l'amende de 92 millions de dollars - provisionnée pour les montants restant dus et payable sur une période de trois ans. Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica ont chacune plaidé coupable de conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Suite à l'accord avec le DOJ et la SEC, pour les trois prochaines années un superviseur français s'assurera de la conformité d'Alcatel-Lucent avec les lois contre la corruption et surveillera l'efficacité des contrôles internes, la tenue des livres comptables ainsi que ses directives et ses procédures en matière de reddition des comptes. En février 2011, Alcatel-Lucent a payé l'intégralité du montant de 45,4 millions de dollars en amendes civiles et restitution dues à la SEC.

ICE a tenté de participer à la transaction pénale en tant que prétendue victime des activités d'Alcatel-Lucent, et a déposé une demande de restitution. Le 1er juin 2011, le tribunal a rejeté la demande de restitution d'ICE, jugeant qu'ICE n'est pas une victime. ICE a immédiatement tenté, par voie de référé administratif, de contraindre le tribunal à entendre sa cause, mais la demande d'ordonnance a été rejetée. ICE indique qu'elle pourrait faire appel de cette décision auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis. ICE a aussi interjeté appel de la décision du tribunal.

Le 30 avril 2010, ICE a introduit une action en justice en application de la loi « RICO » (loi contre la corruption et le crime organisé) devant le tribunal étatique de Miami, Floride (USA), ICE prétend que plusieurs entités différentes d'Alcatel-Lucent, ainsi qu'un ancien salarié, ont été impliqués dans un système de pots-de-vin et de corruption au niveau mondial, dans le cadre duquel le Groupe a effectué des paiements à des hauts représentants du gouvernement du Costa Rica et de ICE. ICE prétend qu'elle a subi un préjudice du fait de cette conduite et sollicite des dommages-intérêts triples, le remboursement des profits, et d'autres indemnités et compensations. Le 18 janvier 2011 le tribunal a statué en faveur de la fin de non-recevoir pour cause de forum non conveniens déposée par Alcatel-Lucent, et a invité ICE à déposer sa plainte au Costa Rica. ICE a interjeté appel de cette décision, et le 21 décembre 2011 la Cour d'Appel de Floride a confirmé la fin de non-recevoir du tribunal de première instance.

c/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

COMPTES SOCIAUX 13.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

A propos du Kenya, les autorités cherchent à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués par CIT en 2000 à des consultants en liaison avec un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ASN »), et certains employés, anciens et actuels d'Alcatel-Lucent, en rapport avec à un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »). Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, un ancien consultant d'ASN et certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 17 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2011 et prévoit d'en générer pour approximativement 3,6 millions d'euros en 2012. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

d/ Malaisie

Les autorités malaisiennes ont mené une enquête sur les activités de certains anciens employés d'une filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie qui ont eu lieu entre 2004 et 2006 et qui ont été décrites dans des mémoires déposés auprès des tribunaux par le DOJ and SEC dans le cadre du dossier décrit ci-dessus. L'enquête visait des paiements d'environ 15.000 dollars US faits à des employés d'une entreprise publique cliente en échange d'informations confidentielles. A l'issue de l'enquête, les autorités ont décidé de ne pas entamer de procédure à l'encontre de la filiale d'Alcatel-Lucent en Malaisie. Toutefois, à la suite des activités de 2004 à 2006 décrites dans lesdits mémoires, deux clients de Malaisie ont suspendu tout commerce nouveau avec Alcatel-Lucent pour une période de 12 mois commençant respectivement en janvier et février 2011.

LITIGES RELATIFS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du Groupe sont chacune défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

Microsoft

Lucent, Microsoft et Dell étaient impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, certains des litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (Southern District) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont deux procès plaidés en 2008. Dans une de ces procédures, le 4 avril 2008, un jury a accordé à Alcatel-Lucent environ 357 millions de dollars US de dommages à l'encontre de Microsoft pour contrefaçon du brevet « Day », lequel couvre la saisie informatisée de données dans des champs d'information prédéfinis. Le 19 juin 2008 la Cour a confirmé le verdict et a aussi accordé des intérêts préalables au jugement de plus de 140 millions de dollars US. Le montant total des dommages et intérêts obtenu par Alcatel-Lucent en relation avec le brevet « Day » excède 497 millions de dollars US.

Le 15 décembre 2008, Microsoft et Alcatel-Lucent ont signé un accord transactionnel et de licence concernant la plus grande partie de leurs contentieux, à l'exception de l'appel du jugement concernant le brevet Day interjeté par Microsoft auprès de la Cour d'Appel fédérale. Cette transaction comprend le retrait de l'ensemble des demandes en contrefaçon de brevet à l'encontre d'Alcatel-Lucent, et concède à Alcatel-Lucent une licence sur tous les brevets de Microsoft visés par ces procédures. De plus, le 13 mai 2009, Alcatel-Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de l'appel concernant Dell issu du procès d'avril 2008.

Le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le

23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day a débuté le 14 juillet 2011 au Tribunal Fédéral de San Diego et le 29 juillet 2011, le jury a rendu un verdict concluant que Microsoft devait 70 millions de dollars US de dommages à Alcatel-Lucent avant intérêts. Le 10 novembre 2011, le tribunal a rendu son jugement en application du droit, abaissant le montant en faveur d'Alcatel-Lucent déterminé par le jury pour contrefaçon du brevet Day par Microsoft de 70 millions à 26,3 millions de dollars US. Le 16 novembre 2011, Alcatel-Lucent a fait appel de cette décision auprès du Tribunal d'Appel Fédéral. Le 29 décembre 2011, Alcatel-Lucent et Microsoft ont transigé sur le litige du brevet Day et ont déposé un désistement conjoint de la procédure auprès du tribunal. Cette affaire est maintenant réglée.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 19.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2010.

NOTE 20 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et aux censeurs pour l'exercice 2011 s'élève à 1,1 million d'euros.

Durant l'année 2011, le montant global des rémunérations versées par Alcatel-Lucent aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 2,6 million d'euros

NOTE 21 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche ces informations non auditées figurent dans la section 11.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur notre site Internet www.alcatel-lucent.com.

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture à signaler.

NOTE 23 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres (1)	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors	Bénéfice ou perte (2)	Dividendes encaissés en 2011	
(En millions a euros)	cioture	propres (1)	(en %)	brute	петте	consentis	TOUTHIS	taxes (2)	perte (2)	en 2011	
Renseignements détaillés	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent										
A-Filiales (50 % au moins du ca	A-Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
Coralec - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	3 434,6	(1 283,1)	100,0	8 726,6	1 563,0	-	-	-	(588,5)	-	
Electro Banque - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	106,0	575,5	100,0	581,7	581,7	-	-	27,6	12,9	9,0	
Alcatel-Lucent Submarine Networks - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	112,0	197,3	100,0	1 338,6	1 018,7	-	-	696,8	81,0	50,0	
Alcatel-Lucent Participations - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	1 800,5	4 472,1	100,0	28 251,4	6 742,4	4 911,7	-	1,1	(243,7)	-	

- (1) Avant répartition.
- (2) Dernier exercice clos non audité.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel- Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	6 345	0,4	100,0
Coralec	(IF)	572 428 051	1 562 974	100,0	100,0
Electro Banque	(IF)	10 600 392	581 741	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland)		1	-	25,0	100,0
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	1 018 728	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Norway AS		8 400 000	23 828	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Participations (1)	(IF)	120 036 232	6 742 387	100,0	100,0
Electro Ré		7 000	5 368	100,0	100,0
Autres sociétés			2 198	-	-
II - Autres titres immobilisés					
Alcatel-Lucent		25 343 255	30 919	1,1	2,5
III - Participations dans les sociétés immobilières		-	-	-	-

⁽IF) : filiale intégrée fiscalement.

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nature des indications	2011	2010	2008	2007	2006
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (En milliers d'euros)	4 650 767	4 636 771	4 636 121	4 636 084	4 634 882
b) Nombre d'actions	2 325 383 328	2 318 385 548	2 318 060 818	2 318 041 761	2 317 441 420
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	467 543 871	518 226 986	544 204 846	264 464 797	244 850 936
Opérations et résultats en fin d'exercice (En milliers d'euros)					
a) Revenus du portefeuille	59 043	19 509	15 888	18 219	231 489
 b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) 	(2 452 870)	181 954	335 781	741 794	711 030
c) Impôt sur les bénéfices	(41 193)	13 086	(77 622)	(23 029)	(31 747)
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(1 316 134)	1 497 128	598 298	(10 878 858)	(5 740 328)
f) Résultat distribué (dont précompte)	_ (1)	-	-	-	
Résultat par action (En euros)					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(1,04)	0,08	0,18	0,33	0,32
 b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions) 	(0,57)	0,65	0,26	(4,69)	(2,48)
c) Dividende attribué par action d'une valeur nominale de 2 euros	- (1)	-	-	-	-
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	10	10	10	10
b) Montant de la masse salariale (<i>En milliers</i> d'euros)	6 579	5 225	4 729	13 316	8 506
 c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (En milliers d'euros) 	2 273	2 602	2 954	2 040	1 412

⁽¹⁾ Proposition.

⁽¹⁾ Société dont le contrôle a été pris en 2011 par le biais de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la Compagnie Financière Alcatel-Lucent.

13.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alcatel Lucent, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figure notamment comme décrit en Note 8 de l'annexe, la valeur d'inventaire des titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société pour 9 943,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La valeur d'inventaire des titres de votre société repose notamment sur une valorisation du Groupe Alcatel Lucent, basée sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à estimer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2012 à 2016 et d'une valeur terminale en 2016 également actualisée.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie décrite en Notes 1b et 8 de l'annexe et examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

S'agissant du risque de liquidité mentionné en Note 11 de l'annexe, nous avons vérifié, que la trésorerie et la ligne de crédit syndiqué disponibles au 31 décembre 2011 sont suffisantes pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à l'exploitation de la société et au service de sa dette pour les douze prochains mois.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

> Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2012 Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés Jean-Pierre AGAZZI Ernst & Young et Autres Jean-François GINIES

14 PERSONNES RESPONSABLES

14.1, PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ben Verwaayen, Directeur Général.

14.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion contenu dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Paris le 20 mars 2012.

Ben Verwaayen

Directeur Général

15 TABLEAU DE CONCORDANCE

Schéma de l'Annexe I du Règlement européen de la Commission européenne n° 809/2004 en date du 29 avril 2004

				N° Section	Intitulé de la section
L	PER	RSONN	ES RESPONSABLES		
	1.1	Nom et	fonction des personnes responsables	14.1	Personne responsable du document de référence
	1.2	Attesta	tion des personnes responsables	14.2	Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel
		NTRÔL MPTES	EURS LÉGAUX DES		
	2.1	Nom et	adresse des contrôleurs légaux	11.1	Mandats des Commissaires aux comptes
	2.2	Démiss	ion des contrôleurs légaux	n.a.	
3			TIONS FINANCIÈRES NNÉES		
	3.1	Informa	ations financières historiques	1	Informations financières sélectionnées
	3.2	Informa	ations financières intermédiaires	n.a.	
ļ	FAC	TEUR	S DE RISQUE	3	Facteurs de risques
				12.1	Note 29 Comptes consolidés
5		ORMA	TIONS CONCERNANT UR		
	5.1	Histoire	et évolution de la société	4.2	Histoire et évolution du Groupe
		5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	10.1	Renseignements juridiques
		5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	10.1	Renseignements juridiques
		5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	10.1	Renseignements juridiques
		5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	10.1	Renseignements juridiques
		5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4.2	Histoire et évolution du Groupe
	5.2	Investis	ssements	4.2	Histoire et évolution du Groupe
		5.2.1	Principaux investissements réalisés	4.2	Histoire et évolution du Groupe
		5.2.2	Principaux investissements en cours	4.2	Histoire et évolution du Groupe
		5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	n.a.	

				N° Section	Intitulé de la section
6	APE	ERÇU D	DES ACTIVITÉS		
	6.1	Principa	iles activités	2	Profil des activités
				5.1	Organisation des activités
				5.2	Segment Réseaux
				5.3	Segment Logiciels, Services & Solutions
				5.4	Segment Entreprise
		6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	5	Description des activités du Groupe
		6.1.2	Nouveaux produits	5	Description des activités du Groupe
	6.2	Principa	ux marchés	12.1	Note 5 Comptes consolidés
	6.3	Événem	nents exceptionnels	4.5	Contrats importants
	6.4		de dépendance à l'égard de brevets ou de s, ou contrats	3.1	Risques liés à l'activité
				3.2	Risques juridiques
				5.8	Propriété intellectuelle
	6.5	Position	concurrentielle	5.6	Concurrence
7	OR	GANIG	RAMME		
	7.1	Descrip	tion sommaire du Groupe	4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31/12/2011
	7.2	Liste de	es filiales importantes	12.1	Note 37 Comptes consolidés
8	PRO USI	OPRIÉ NES E	TÉS IMMOBILIÈRES, T ÉQUIPEMENTS		
	8.1	Immobi	ilisations corporelles importantes	4.4	Immobilier et équipements
	8.2	Questio	ns environnementales	5.12	Environnement
				10.4	Données sociales et environnementales
9			DE LA SITUATION ÈRE ET DU RÉSULTAT		
	9.1	Situatio	n financière	6	Examen de la situation financière et tendances
	9.2	Résulta	t d'exploitation	6	Examen de la situation financière et tendances
		9.2.1	Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.1	Risques liés à l'activité
		9.2.2	Explications des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	6.2	Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2011
		9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	5.1	Organisation des activités

		N° Section	Intitulé de la section
O TRÉ	SORERIE ET CAPITAUX		
10.1	Capitaux de l'émetteur	12.1	Comptes consolidés Note 24 Comptes consolidés
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	12.1	Comptes consolidés Note 31 Comptes consolidés
10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	12.1	Note 27 Comptes consolidés
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.6	Trésorerie et capitaux propres
10.5	Informations concernant les sources de financement	6.6	Trésorerie et capitaux propres
	CHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, EVETS ET LICENCES	5.7	Technologie, Recherche et développement
		5.8	Propriété intellectuelle
		6.11	Dépenses en Recherche et développement
	FORMATIONS SUR LES		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	6.8	Perspectives pour 2012
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	6.8	Perspectives pour 2012
	ÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU NEFICE		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	6.8	Perspectives pour 2012
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	n.a.	
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'émission	n.a.	
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	n.a.	
DIF	GANES D'ADMINISTRATION, DE RECTION ET DE SURVEILLANCE DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	7.1.2	Organes de direction de la Société

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

14.2

7.1.1 Principes d'organisation de la Société

			N° Section	Intitulé de la section
15	RÉM	IUNÉRATIONS ET AVANTAGES		
15	5.1	Rémunération versée et avantages en nature	7.2.1	Les dispositifs de rémunération à long terme
			7.2.2	La situation des dirigeants
15	5.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou	7.2.2	La situation des dirigeants
		d'autres avantages	12.1	Note 26 Comptes consolidés
	D'Al	CTIONNEMENT DES ORGANES DMINISTRATION ET DE ECTION		
16	6.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.2	Organes de direction de la Société
16	6.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	7.1.2	Organes de direction de la Société
16	6.3	Informations sur les Comités du Conseil	7.1.2.2	Les comités du Conseil d'administration
			7.1.4	Compétences et travaux des Comités du Conseil d'administration
16	6.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise
17	SAL	ARIÉS		
17	7.1	Nombre et répartition des salariés	5.13	Ressources humaines & transformation
			10.4	Données sociales et environnementales
			5.13	Ressources humaines & transformation
17	7.2	Participation et stock-options	7.2	Rémunération et avantages à long terme
			12.1	Note 24 Comptes consolidés
17	7.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	7.2.1.8	Accord d'intéressement collectif et PERCO
18	PRI	NCIPAUX ACTIONNAIRES		
18	8.1	Principaux actionnaires	9.4	Répartition du capital et des droits de vote
			9.5	Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années
18	8.2	Répartition des droits de vote	9.4	Répartition du capital et des droits de vote
			9.5	Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années
18	8.3	Actionnariat de contrôle	9.4	Répartition du capital et des droits de vote
18	8.4	Pacte d'actionnaire	9.4	Répartition du capital et des droits de vote
10	ΩPÉ	RATIONS AVEC DES		
4	APP	ARENTÉS	7.3	Conventions réglementées

			N° Section	Intitulé de la section
CO SI	ONCERNATUATIO	TIONS FINANCIÈRES ANT LE PATRIMOINE, LA N FINANCIÈRE ET LES 'S DE L'ÉMETTEUR		
20.1	Informat	cions financières historiques	1.2	Comptes de résultat et états de la situation financière consolidés simplifiés
			12.1	Comptes consolidés du Groupe Alcatel- Lucent
			13.1	Comptes sociaux
20.2	Informat	cions financières pro forma	1.3	Résultats publiés et ajustés
20.3	États fina	anciers	12.1	Comptes consolidés du Groupe Alcatel- Lucent
			13.1	Comptes sociaux
20.4	Vérificati annuelle	ion des informations financières historiques s	12.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
	20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
20.5	Date des	dernières informations financières	n.a.	
20.6	Informat	cions financières intermédiaires et autres	n.a.	
	20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n.a.	
	20.6.2	Informations financières intermédiaires	n.a.	
20.7	Politique	de distribution des dividendes	9.7	Evolution du dividende sur 5 ans
	20.7.1	Montant des dividendes	9.7	Evolution du dividende sur 5 ans
20.8	Procédur	res judiciaires et d'arbitrage	12.1	Note 35 Comptes consolidés
20.9	Changen commerc	nent significatif de la situation financière ou ciale	4.2	Histoire et évolution du Groupe
21 TN	IE∩DMA ⁻	TIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1			8	Informations sur le capital social
21.1	21.1.1	Montant du capital souscrit	8.6	Titres et droits émis donnant accès au capital
	21.1.2	Actions non représentatives du capital	8.1	Capital social et capital potentiel
	21.1.3	Actions détenues par l'émetteur	8.5	Rachat d'actions Alcatel Lucent
		·	9.4	Répartition du capital et des droits de vote
			12.1	Note 25e Comptes consolidés
	21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de	8.6	Titres et droits émis donnant accès au capital
	21.1.5	souscription Informations sur les conditions régissant	8.2	Autorisations relatives au capital
		tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	8.3	Utilisation des autorisations

				N° Section	Intitulé de la section
		21.1.6	Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	9.6	Autres informations sur le capital
		21.1.7	Historique du capital social	8.4	Evolution du capital au cours des cinq dernières années
	21.2	Acte cons	titutif et statuts	10.1	Renseignements juridiques
				10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.1	Objet social	10.1	Renseignements juridiques
		21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration de direction	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.4	Modification du droit des actionnaires	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.5	Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.6	Changement de contrôle	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.7	Franchissements de seuils	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
		21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	10.2	Dispositions légales et statutaires particulières
22	CON	ITRATS	IMPORTANTS	4.5	Contrats importants
23	TIE	RS, DÉC	IONS PROVENANT DE CLARATIONS D'EXPERTS ATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.	
	23.1		on ou rapport attribué(e) à une personne nt en qualité d'expert	n.a.	
	23.2	Information	on provenant d'une tierce partie	n.a.	
24	DOC		TS ACCESSIBLES AU	10.5	Documents accessibles au public
25			IONS SUR LES	4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31/12/2011
	8.3	Utilisation	des autorisations	12.1	Note 37 Comptes consolidés

16 TABLEAUX DE PASSAGE

16.1 INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion d'Alcatel Lucent tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport de gestion.

	Sections	
ituation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	1 à 6	
ésultats	12 13	
ctivités en matière de recherche et de développement	5.7	
volution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir	6	
vénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	4.2 Note 36 Comptes consolidés	
rgane choisi pour exercer la Direction Générale de la société (si le mode de direction est modifié)	n.a.	
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	6 10.4	
escription des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	3 Note 29 Comptes consolidés Note 11 Comptes sociaux	
iste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	7.1.2	
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.2.1 7.2.2 9.5 Note 24d Comptes consolidés	
ctivité des filiales de la société	5.1 à 5.4 Note 37 Comptes consolidés Note 23 Comptes sociaux	
rises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	Note 37 Comptes consolidés Note 23 Comptes sociaux	
liénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n.a.	
enseignements relatifs à la répartition du capital social	9	
lontant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	9.7	
émunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	7.2.1 7.2.2	
lodifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	Note 1 Comptes consolidés	
njonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	Note 35 Comptes consolidés Note 19 Comptes sociaux	
nformations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	5.12 5.13 10.4	
nformations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse	6.9 Note 29 Comptes consolidés Note 11 Comptes sociaux	
ndications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la société sur ses propres actions	8.5	

	Sections	
Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	9.5	
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	Note 23 Comptes sociaux	
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	8.2	
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	9.6 10.1 10.2	

16.2 CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport financier annuel.

	Sections	
Comptes sociaux de la société	13	
Comptes consolidés du Groupe	12	
Rapport de gestion	Voir tableau ci-dessus	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	14.2	
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	13.3	
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	12.2	
Honoraires des Commissaires aux comptes	11.2	
Le rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	Voir tableau ci-dessous	
Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président en ce qui concerne les procédures de contrôle interne	7.5.3	

16.3 INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques tel que mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport du Président du Conseil d'administration.

	Sections	
Composition du Conseil d'administration Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des Comités	7.1.2 7.1.3 7.1.4	
Code de gouvernement d'entreprise	7.1.1	
Limitations de pouvoirs du Directeur Général	7.1.1	
Rémunérations des mandataires sociaux	7.1.2 7.2.2	
Participations des actionnaires aux Assemblées	10.2	
Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique telles que visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	9.6	
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	7.5.1	
Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	7.5.2	

3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris - France

Tél.: +33 1 40 76 10 10

